
U d'/of OTTAWA
39003001440865

8-19-61

HISTOIRE

DE FRANCE.

TOME XI.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A Besançon	chez	Turbergue, libraire.
Lyon	—	Girard et Josserand, libraires.
—	—	Périsse frères, libraires.
Montpellier	—	Séguin, libraire.
—	—	Malavialle, libraire.
Angers	—	Lainé frères, libraires.
—	—	Barassé, libraire.
Nantes	—	Mazeau frères, libraires.
Metz	—	Mlle Constant Loïez, libraire.
—	—	Rousseau Pallez, libraire.
Lille	—	Lefort, libraire.
Dijon	—	Hémery, libraire.
Rouen	—	Fleury, libraire.
Arras	—	Théry, libraire.
Nancy	—	Thomas, libraire.
—	—	Vagner, imp.-libraire.
Toulouse	—	Léopold Cluzon, libraire.
Le Mans	—	Gallienne, libraire.
Clermont-Ferrand	—	Veysset, imp.-libraire.
Rennes	—	Hauvespre, libraire.
—	—	Verdier, libraire.
Reims	—	Bonnefoy, libraire.
Rome	—	Merle, libraire.
Milan	—	Dumolard, libraire.
—	—	Boniardi-Pogliani, libraire.
Turin	—	Marietti (Hyacinthe), libraire.
—	—	Marietti (Pierre), libraire.
Madrid	—	Bailly-Baillière, libraire.
—	—	J.-L. Poupart, libraire.
Londres	—	Burns et Lambert, libraires, Portman street, Portman square.
Genève	—	Marc Mehling, libraire.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS LES ORIGINES GAULOISES

JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

AMÉDÉE GABOURD.

TOME ONZIÈME.

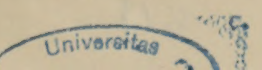
(1574 — 1603.)

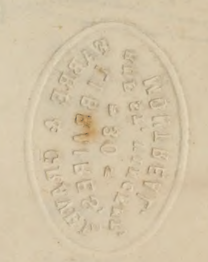
PARIS,

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE CASSETTE, 4.

1858.





HISTOIRE
DE FRANCE

MONARCHIE FRANÇAISE.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES VALOIS-ORLÉANS-ANGOULÊME.

HENRI III.

(1574—1589.)

Indigne d'être roi de la généreuse nation polonaise, non moins indigne de gouverner la France, l'efféminé Henri III craignit d'être retenu malgré lui à Varsovie; il s'évada de nuit, comme un voleur, et quitta clandestinement la Pologne, poursuivi par la colère et les mépris de son peuple. On aurait pu croire qu'il avait hâte de revenir en France; il n'en était rien. Instruit que sa mère, Catherine de Médicis, le mauvais génie des Valois, avait été investie de la régence, il passa plusieurs semaines à Vienne, à Venise, à Mantoue, à Ferrare, dans tous les lieux qui lui offraient des fêtes et des plaisirs, se ruinant partout en prodigalités. Lorsqu'il arriva à Turin, son trésor était épuisé. Jaloux pourtant de reconnaître la brillante

hospitalité qu'il reçut de Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, il lui fit présent de Pignerol, de la Pérouse et de Saviglian. Ainsi le premier acte de son gouvernement fut d'abandonner les seules villes qui rappelassent encore aux Français leurs exploits en Italie. La France ne conservait plus au delà des Alpes que le marquisat de Saluces. Le duc de Nevers, qui était gouverneur des villes ainsi abandonnées, s'opposa, mais en vain, à la volonté du roi de France. Le chancelier de Birague refusa de signer les lettres patentes de cette restitution; le roi les scella lui-même. Quoi qu'il en soit, quatre mois entiers furent perdus dans ces courses et ces divertissements. Cependant les Polonais, irrités de la fuite de leur roi, lui enlevèrent brusquement une couronne dont il semblait faire si peu de cas; malgré ses réclamations, ils la firent passer sur la tête d'Étienne Battori, prince de Transylvanie. Ce chef illustre épousa Anne Jagellon, sœur du feu roi Sigismond, dernier débris de la vieille dynastie.

Henri III était le roi le moins propre à dominer la situation que son frère lui avait léguée. L'abus des plaisirs avait tué en lui cette première chaleur du sang qui l'avait fait d'abord aussi brave que ses ancêtres; il n'avait goût qu'à des passe-temps d'enfant ou de femme, quand il n'était pas livré à de honteuses débauches. La dépravation de son cœur avait vicié les brillantes qualités de son esprit; il n'était éloquent qu'à mentir, habile qu'à tromper.

Or, tandis qu'il se reposait en Italie et en Allemagne, au milieu des fêtes, un nouvel orage se formait en France. Le prince de Condé, jeune et hardi, après

avoir trouvé un asile chez les princes d'Allemagne, ménageait leur bienveillance en faveur des calvinistes de France, avec lesquels il entretenait d'actives relations. Les huguenots n'avaient point encore posé les armes et ne considéraient la paix de la Rochelle que comme un répit destiné à réparer leurs forces. Entre eux et la cour s'était d'ailleurs interposée une faction de catholiques, de seigneurs et de princes, à la fois ambitieux et mécontents, et qu'on désignait de nouveau sous le nom de parti politique ou de *tiers-parti*. Les chefs de cette coterie alléguaient pour griefs la prison des maréchaux de Montmorency et de Cossé, la captivité du roi de Navarre et du duc d'Alençon, et les mesures qu'ils prétendaient avoir été prises par la régente pour détruire les grandes maisons dont la puissance lui était suspecte. A l'ombre de ces plaintes ils se croyaient autorisés à se fortifier dans leurs gouvernements et à se cantonner dans les villes où ils commandaient : c'était la féodalité catholique venant en aide à la féodalité protestante et lui préparant les voies.

On eût dit que l'esprit de vertige avait troublé toutes les têtes. La corruption du côté des seigneurs catholiques et de la cour, le fanatisme austère et implacable des protestants semblaient se partager la France. Les huguenots cherchaient à vaincre par la révolte et le meurtre, et tous les moyens leur paraissaient bons pourvu qu'ils dominassent dans toute l'étendue du royaume. Les ambitieux *malcontents* et les gens de cour, quoique divisés, associaient volontiers la débauche, l'ivresse, l'oubli des mœurs, l'habitude de l'a-

dultère aux préoccupations politiques et religieuses. Les femmes nobles, les princesses, les filles d'honneur de la reine-mère, prenant une part active aux intrigues des hommes, déterminaient elles-mêmes le rôle que devaient jouer leurs favoris. Le Louvre, au témoignage des mémoires contemporains, était comme une école ouverte à la jeune noblesse du royaume; elle y passait des journées entières dans les salles basses, occupée à tirer des armes. C'était un honneur singulier de savoir, mieux que les autres, courir, franchir les fossés, donner *prestement* un coup de pistolet et de poignard. On ne parlait que de galanterie ou de meurtre, de carnage et d'incendie ; on inventait, on se racontait des faits d'armes extraordinaires. Ces récits échauffaient les imaginations, et il en résultait des duels fréquents, des projets outrés, des entreprises folles et téméraires. Les idées extrêmes sur les choses même ordinaires ne manquaient pas d'être du goût de cette jeunesse emportée. Les courtisans se liaient par des serments de ne se jamais abandonner, de suivre toujours le même parti, d'avoir biens et maux communs; l'accident de l'un était un malheur sensible pour l'autre; l'absence d'un ami occasionnait un deuil. On en vit, pour cette seule raison, prendre des habits lugubres, laisser croître leur barbe outre mesure, se refuser à tous les plaisirs, vivre en hommes plongés dans la mélancolie la plus profonde, et la cour applaudissait à ces puériles affectations. Il leur restait pourtant de cette éducation un courage intrépide et des liaisons sûres, non-seulement avec leurs égaux, mais encore avec les principaux seigneurs. Tous, à

commencer par le roi, réputaient à honneur de s'attacher un plus grand nombre de ces *braves* par des louanges, par des caresses et souvent par des bienfaits (1).

On ne trouvait de religion sincère que chez les hommes de mœurs pures, et, s'ils étaient bien rares à la cour, ils étaient nombreux dans les provinces et dans les rangs de la bourgeoisie et du peuple. Les princes et les courtisans, indignes du nom de chrétiens, osaient associer aux actes religieux les désordres publics d'une vie infâme; à leurs débauches succédaient des démonstrations telles que des messes solennelles, des processions augustes et pompeuses; mais, par un mélange profane, ceux qui venaient d'assister à ces dévotions avec tout l'extérieur du recueillement se transportaient ensuite chez l'astrologue et le devin, espèce de gens mis à la mode par la crédulité de Catherine de Médicis. Hommes et femmes s'y donnaient des rendez-vous clandestins. On y composait des philtres pour se faire aimer, des charmes pour se venger. Quelques apparences de courage, mêlées à un crime, charmaient la cour. Antoine Duprat, seigneur de Nantouillet, ayant refusé avec dédain d'épouser une femme décriée, mais puissamment protégée, le roi de France, Henri III, le roi de Navarre, le bâtard d'Angoulême, le duc de Guise et plusieurs jeunes seigneurs s'introduisirent de force dans sa maison pendant la nuit, comme des brigands, brisèrent ses meubles, rompirent sa vaisselle, enfoncèrent

(1) *L'Esprit de la Ligue*, t. Ier, liv. 4.

ses coffres, et ne se retirèrent qu'après lui avoir fait mille insultes dont ils osèrent se faire un sujet de gloire.

On était froidement cruel; Henri et les princes assistaient parfois aux exécutions capitales et aux plus affreux spectacles de la Grève; les femmes de la cour elles-mêmes en étaient témoins et ne détournaient pas les yeux. On remarquait des symptômes de férocité jusque dans les témoignages les moins équivoques de leur tendresse. La reine Marguerite et la jeune duchesse de Nevers se firent apporter les têtes de la Mole et de Coconas, leurs amants, se donnèrent le triste plaisir de les toucher, de verser des larmes sur ces restes chéris, et de les embaumer de leurs mains. D'Aubigné rapporte que, voyageant un jour avec la Trémouille, il s'aperçut que celui-ci changeait de couleur à la vue de quelques cadavres attachés à des gibets; il l'arrêta, le prit par la main et lui dit : « Contemplez de bonne grâce ces objets tragiques; en faisant ce que nous faisons, il est bon de s'apprivoiser avec la mort. »

Cependant la régente, exposée aux attaques des *malcontents* et des *huguenots,* cherchait à faire prévaloir l'autorité remise en ses mains. Dans ce but elle menaçait les uns de la guerre, offrait des trêves à d'autres; quelquefois elle tentait d'effrayer les mécontents par les actes de rigueur. C'est ainsi qu'elle agit à l'égard de Montgommery, celui-là même qui avait mortellement blessé Henri II dans un tournoi, et qui depuis s'était signalé comme l'un des chefs les plus hardis et les plus habiles des huguenots. Pris les armes à la main, sous le règne qui venait de finir,

par le maréchal de Matignon, à Domfront en Normandie, il fut conduit à Paris, jugé par le parlement et déclaré criminel de lèse-majesté. La régente voulait ardemment la mort de Montgommery; on regarda cette condamnation moins comme un jugement véritable que comme une satisfaction donnée à Catherine de Médicis. L'arrêt fut exécuté, et Montgommery, après avoir subi avec courage de longues tortures, expia sur l'échafaud le meurtre involontaire de Henri II. « Quinze ans auparavant, dit l'historien de Thou, il avoit eu le malheur de tuer Henri II, dans un tournoi et cet accident le conduisit sur l'échafaud, chargé de tous les maux que cette mort causa à l'État, plutôt que de ses propres crimes; car, pour celui de lèse-majesté, dont on l'accusoit, il ne pouvoit en être recherché après les édits déjà donnés, et surtout depuis la dernière amnistie; mais il fallut accorder cette satisfaction à la passion de la régente, qui vouloit, à quelque prix que ce fût, la mort d'un homme qui lui avoit enlevé le roi son époux. Bel exemple pour nous apprendre que, dans les coups qui attaquent les têtes couronnées, le hasard seul est criminel, quand même la volonté seroit innocente. » En citant cette phrase de rhéteur, que la plupart des historiens ont cru devoir admirer, nous ne craignons pas de dire qu'elle nous semble plus ambitieuse que juste.

Henri III, en traversant l'Italie et l'Allemagne, avait manifesté l'intention de combattre les protestants; et, en vérité, les agitations et les rébellions dont le royaume était le théâtre lui donnaient de justes rai-

sons de recommencer la guerre. Le supplice de Montgommery avait donné une activité nouvelle aux entreprises des partis. Henri III, avant même d'avoir franchi la frontière, venait d'ajouter un grief de plus aux ressentiments des Montmorency, et Damville, le personnage le plus important de cette famille, menacé d'être mis en arrestation, s'était retiré dans son gouvernement du Languedoc. Les malcontents et les huguenots tenaient des assemblées à Milhau, ville du Rouergue. Le prince de Condé, réfugié en Allemagne, leur annonçait de prochains renforts de troupes. Encouragés par ces promesses, les rebelles de toutes les opinions confondirent leurs intérêts, quoique opposés, pour arriver au pouvoir. En conséquence, réunis à Milhau, leurs chefs signèrent un pacte d'alliance armée pour obtenir la délivrance des princes, la liberté de conscience et la convocation des états genéraux. Damville adhéra à cette résolution, qui équivalait à une déclaration de guerre.

Henri III ne se hâtait guère d'arriver. Catherine de Médicis vint au-devant de lui jusqu'à Lyon; elle amenait avec elle le duc d'Alençon et le roi de Navarre, moins pour leur témoigner confiance que pour avoir les yeux sur leurs démarches. En passant à Avignon, le roi assista à la procession des *pénitents*. L'exemple de la cour rendit alors très-commun ce genre de dévotion, qui fut d'abord en usage en Italie. Les pénitents étaient organisés en associations appelées *confréries;* ils revêtaient une espèce de sac qui descendait jusqu'aux talons; un capuchon percé seulement à l'endroit des yeux leur enveloppait entière-

ment la tête et leur masquait le visage. Il y avait des pénitents noirs, blancs, verts et bleus ; on les désignait ainsi d'après la couleur de leur sac. A la ceinture ils portaient un grand chapelet de têtes de mort et une longue discipline. Les processions se faisaient le soir ou la nuit ; les pénitents allaient d'église en église, récitant sur un ton lugubre des litanies et des psaumes. Trop souvent, à cette époque de corruption et de désordre, les jeunes courtisans profanaient la pieuse institution des confréries en s'y associant pour commettre impunément des actes de débauche, favorisés par le déguisement. Chacun d'eux voulait entrer dans une confrérie de pénitents, soit pour tromper la surveillance des hommes vraiment chrétiens, soit pour complaire à Henri III. Le roi de Navarre lui-même demanda à s'y associer, et le roi « disoit en riant que son beau-frère n'estoit guère propre à cela. » Nous eussions voulu rencontrer dans la vie de celui qui devait être plus tard Henri IV des commencements plus conformes à sa gloire.

L'historien Davila, le panégyriste des Valois, cherche à faire entendre qu'en se livrant à des actes extérieurs de dévotion, et en menant de front les affaires de religion et les plaisirs, Henri III « comptoit, par cette apparence d'incurie et de négligence, tromper la sagacité de ses puissants ennemis... et endormir leur vigilance. » Ces explications ont été repoussées par le bon sens public.

Vers le même temps (26 décembre) mourut le cardinal Charles de Lorraine ; on attribua sa mort au poison, et on imputa ce crime à Catherine de Mé-

dicis. La reine-mère, disait-on, s'imaginait le voir apparaître comme un grand fantôme pâle qui lui faisait des reproches. Le lendemain de sa mort, un orage affreux désola presque toute la France. Les protestants dirent que c'était le bruit des démons qui venaient chercher l'âme du cardinal. Les catholiques pensèrent que la colère du Ciel, jusqu'à ce jour apaisée par les prières de ce grand homme, allait désormais se déchaîner sur le royaume. Il est certain que le clergé de France perdait un chef intelligent et courageux, et Catherine de Médicis un surveillant peu disposé à se faire l'instrument d'une politique de trahisons et de concessions. Avant de recevoir les derniers sacrements, en présence du roi, le cardinal protesta « devant ses deux maîtres » qu'il n'avait jamais rien fait ni pensé qui pût préjudicier à la France. Pour Catherine, après avoir affecté de verser d'hypocrites larmes, elle se félicita d'être délivrée de celui qu'elle appela « le plus meschant des hommes. »

Le dauphin d'Auvergne, à la tête d'un corps d'armée considérable, guerroyait alors contre les huguenots du Dauphiné ; il avait affaire à des hommes rudes, hardis, incapables de craindre la mort, et qui comptaient des chefs valeureux, tels que Montbrun, Saint-Romain, Lesdiguières, Martin-Champoléon, Cavaillon de Rochegude, Bérenger de Morgue, Hector de Miribel. Le théâtre de la guerre était dans les cantons du diocèse de Valence, et de part et d'autre on ajoutait aux fureurs du champ de bataille les fureurs des réactions. Le 10 janvier 1575, Henri III était parti d'Avignon pour Romans; ayant appris que son lieute-

nant, le maréchal de Bellegarde, assiégeait depuis plusieurs mois la petite ville de Livron, à moitié démantelée, il voulut s'illustrer par une victoire et ordonna un assaut. La population calviniste repoussa avec une opiniâtre énergie toutes les attaques des troupes royales; les femmes mêmes insultaient du haut des murs les favoris du roi, ces jeunes débauchés qu'on appelait les *mignons* de Henri III, et elles leur reprochèrent de n'être vraiment dangereux que lorsqu'ils assassinaient leurs ennemis. Vaincu par cette poignée de fanatiques, Henri III renonça à se rendre maître de Livron et poursuivit sa route dans la direction de Reims, où tout se préparait pour la cérémonie du sacre. Le dimanche 13 février, il reçut l'onction des mains du cardinal de Guise, et deux jours après il épousa Louise de Vaudemont, princesse de la famille de Lorraine. Le 27 février, les deux époux firent leur entrée à Paris.

Tandis que le roi et la cour perdaient du temps en vaines pompes et en affaires de plaisir, les protestants et les politiques confirmaient à Nîmes leur dernier pacte d'alliance. Organisant en quelque sorte une république féodale et religieuse dans le sein de la France, les confédérés se choisirent des chefs, établirent des impôts, en déterminèrent la levée et l'emploi, firent des lois pour l'administration de la justice, publièrent des règlements pour fortifier la discipline des troupes, prirent des mesures en vue d'assurer la liberté du commerce, et, avant tout, garantirent le libre exercice du calvinisme. Afin de resserrer l'acte d'union qui rassemblait, sous un même drapeau, des hommes de

cultes et d'intérêts contraires, ils prirent l'engagement solennel de ne jamais traiter séparément avec leurs ennemis, et cet engagement, chose bien rare, ils le tinrent. Au moment où se formait dans le Midi et sur la rive gauche de la Loire cette coalition si redoutable, la cour de France était tout occupée d'intrigues où le duc d'Alençon, la reine Catherine de Médicis, le roi de Navarre, Marguerite, sa femme, et le roi lui-même jouaient le principal rôle. Parmi les personnages secondaires, le plus important était Louis Bérenger du Gua, qui avait alors toute la faveur de Henri III. Ce personnage n'était pas dépourvu de qualités; il ne flattait pas son maître, il savait lui dire la vérité, il osait même lui faire des remontrances; et le roi ne trouvait pas mauvais qu'il en agît ainsi. La reine de Navarre avait voué à ce favori la plus violente aversion; elle l'accusait d'avoir éloigné d'elle son frère et son mari; sa vengeance fut cruelle : elle chercha et trouva un sicaire qui consentit à servir sa haine; du Gua fut poignardé, et le roi, son ami, se contenta de le plaindre et de le pleurer.

L'union des malcontents et des calvinistes développait rapidement ses entreprises. En l'absence du prince de Condé, elle avait pour chef principal le maréchal Damville, qui continuait à professer la religion catholique; sous sa conduite, les protestants se rendirent maîtres d'Aigues-Mortes, de Baillargues, de Vocance, d'Audance et enfin d'Alais. Dans le bas Languedoc les huguenots avaient pour chef l'apostat Jean de Saint-Chaumont, sieur de Saint-Romain, autrefois archevêque d'Aix. Les catholiques de cette même

contrée étaient commandés par le duc d'Uzès, toujours protestant; dans le haut Languedoc ils obéissaient au vicomte de Joyeuse, qui avait possédé pendant dix ans l'évêché d'Aleth. On jugera par ce peu de détails de la confusion inextricable au milieu de laquelle se débattaient alors les intérêts et les hommes. Les collisions et les opérations de la guerre n'en étaient que plus sanglantes; de part et d'autre on passait au fil de l'épée la population des villes prises, on égorgeait sans pitié les vaincus.

La race des Valois, qui aurait dû protéger le royaume contre de pareils excès, semblait abâtardie et étiolée comme la dynastie mérovingienne aux jours de sa décadence. Si misérable que fût Henri III, il trouvait en son frère, le duc d'Alençon, un rival, un ennemi, un compétiteur non moins méprisable. Les deux princes se tendaient mutuellement des piéges, ou affectaient, à l'égard l'un de l'autre, des défiances fort peu honorables. Hautemer, seigneur de Fervaques, dénonça à Henri III une conspiration, vraie ou imaginaire, qu'aurait formée le duc d'Alençon; cet incident, qui n'eut pas de suite, grâce à l'intervention de la reine-mère, rendit insupportable au duc d'Alençon le séjour de la cour. Louis de Clermont de Bussy d'Amboise, l'un des favoris de ce jeune prince, fut attaqué la nuit par une troupe d'assassins; cette tentative criminelle échoua, mais le duc d'Alençon y vit comme une menace contre sa personne. Sous l'empire de ces préoccupations et de ces craintes, il se promit de saisir la première occasion qui s'offrirait à lui d'aller porter de nouveau aux protestants et aux *politiques* l'appui de

son nom et le concours, fort peu désirable, de ses talents militaires. Vers ce temps même, Catherine de Médicis essaya (du moins les calvinistes l'en accusaient) de faire mourir Damville par le poison. Damville, secouru à temps, en fut quitte pour une dangereuse maladie.

La guerre s'était rallumée dans le Poitou aussi bien qu'en Languedoc; mais les huguenots, dispersés, disséminés et privés d'armée régulière, ne pouvaient tenir tête à l'armée royale, aux ordres du duc de Montpensier. Durant le cours de cette campagne, les catholiques se rendirent maîtres de Lusignan et rasèrent le château de cette ville, l'un des plus remarquables édifices de l'architecture du moyen âge. Ainsi disparut la vieille tour où la tradition populaire évoquait la fée Mélusine. En Auvergne, le vicomte Henri de Turenne, l'un des chefs du parti des malcontents, prit la résolution inattendue de se faire calviniste et de se mettre à la tête de ses nouveaux frères pour attaquer et harceler les troupes royales. Plus tard il se porta dans le Midi et tint en échec le corps d'armée du vicomte de Joyeuse. Le 2 septembre, un capitaine de l'armée catholique trompa la vigilance de La Noue et s'empara de l'île de Ré; le lendemain, les milices protestantes de la Rochelle, aux ordres de La Popelinière, reprirent cette île et livrèrent au pillage les maisons des catholiques. En Provence, les deux partis avaient pris la dénomination de *carcistes* et de *rasats*. Les premiers, commandés par le comte de Carces, se reconnaissaient à leur longue barbe : c'était l'armée catholique; les autres portaient la barbe rase et se

composaient de huguenots et de malcontents. Leur chef principal était Thadée de Baschi, sieur d'Estoblon. En Dauphiné, l'intrépide Montbrun, chef des protestants, ayant été blessé et pris dans une bataille, entre Crest et Die, fut conduit à Grenoble, jugé par le parlement de cette ville, et porta sa tête sur l'échafaud.

Cependant le duc d'Alençon, s'étant échappé de la cour le 5 septembre 1575, fut joint à l'instant par toute la noblesse protestante et politique, et bientôt après par vingt mille reîtres et lansquenets que le prince de Condé amena d'Allemagne et dont il lui remit le commandement suprême. Le duc de Guise, envoyé contre les rebelles, battit, près de Dormans (10 octobre), leur avant-garde, conduite par Thoré, l'un des Montmorency. Ce fut là qu'il reçut à la joue gauche un coup d'arquebuse dont la cicatrice le fit surnommer *le Balafré*. Faute de secours il ne put poursuivre son avantage. Condé passa sans obstacle, avec dix-huit mille hommes et seize canons, à travers la Champagne et la Bourgogne, franchit la Loire et rejoignit le duc d'Alençon à Moulins. Intimidée, la cour se détermina à négocier avec les rebelles et à conclure avec eux une suspension d'armes qui devait être de quinze mois, mais dont la durée fut considérablement abrégée. De part et d'autre on recommença la guerre, et les malcontents, qui attendaient une armée étrangère que leur amenait Jean-Casimir, fils de l'électeur palatin, furent encore raffermis par la nouvelle de l'évasion du roi de Navarre. Ce prince, qui dissimulait depuis quatre ans pour se mettre à cou-

vert des vengeances de Catherine, s'étant enfui de la cour, le 3 février 1576, alla relever en Guienne les affaires des protestants, après avoir rétracté à Tours son abjuration forcée. Dès son arrivée dans le Midi, il rétablit par une ordonnance l'exercice public de la religion calviniste dans ses États du Béarn.

Catherine de Médicis entreprit de conjurer le danger en détachant le duc l'Alençon de la confédération dont il était le chef suprême. Pour en venir à ses fins elle se rendit elle-même dans le camp du rebelle et le détermina aisément à souscrire aux conditions d'une nouvelle paix qui fut conclue à Loches. L'apanage du jeune prince fut augmenté de trois provinces, la Touraine, le Berry et l'Anjou, avec pleine disposition du civil et du militaire, et dès ce moment il changea son titre de duc d'Alençon contre celui de duc d'Anjou, qu'avait porté Henri II avant son avénement au trône. On donna au prince de Condé le gouvernement de la Picardie; au prince Jean-Casimir, la solde de ses troupes et de magnifiques domaines situés en France; le roi de Navarre obtint le gouvernement de la Guienne. Par un nouvel édit de pacification donné à Blois (c'était le cinquième), on accorda aux protestants le libre exercice de leur culte, des temples, des synodes, des chambres miparties de catholiques et de réformés dans les parlements du royaume. Outre la Rochelle et Montauban, les six places de sûreté qui leur avaient été abandonnées par la trêve précédente leur étaient confirmées; c'étaient : Niort, la Charité, Saumur, Cognac, Saint-Jean-d'Angély et Mézières. On fit plus encore : la mé-

moire de Coligny, flétrie par un arrêt judiciaire, fut réhabilitée; on reconnut comme bons et loyaux sujets les chefs des huguenots; les mariages des prêtres et des moines apostats reçurent la sanction de la loi, qui déclara leurs enfants légitimes. A toutes ces lâchetés, la cour, qui avait consenti à payer a prix d'or la retraite des Allemands, permit que ces étrangers portassent, en se retirant, le ravage dans les principales provinces du royaume. Jamais le triomphe de l'hérésie n'avait été plus éclatant, ni plus profond l'abaissement de la cour, et elle devait solenniser sa honte aux prochains états de Blois. La seule restriction imposée par le roi, c'est que le *calvinisme* serait expressément désigné sous le nom de *religion prétendue réformée*, réserve chimérique qui ne voilait pas la défaite. Au fond, l'édit de pacification de Blois rompait toutes les traditions de la France; l'Église était chassée de l'État, et l'anarchie féodale, vaincue par une lutte de trois siècles, reparaissait sous une autre forme et avec d'autres noms.

Alors un cri d'indignation et de honte sortit de toutes les bouches catholiques; alors la véritable nation de France, à l'appel de ses prêtres et de ses moines, sortis pour la plupart des rangs du peuple, se détermina à aviser elle-même à sa propre conservation et au maintien de ses vieilles croyances. On prit pour point de départ les associations qui s'étaient formées, dès le règne de Charles IX, entre la noblesse et la bourgeoisie, pour protéger envers et contre tous la foi catholique. Au temps de Charles IX, malgré les défiances qu'inspirait la cour, on n'avait pas cru

pouvoir se constituer en dehors de l'autorité monarchique ; désormais on savait à quoi s'en tenir sur les dispositions du gouvernement, et on se passa de son concours. Dans ces circonstances donc, un sentiment généreux de patriotisme et de foi donna naissance à la confédération célèbre que les catholiques formèrent pour sauver de l'abandon du trône et des envahissements de l'étranger le territoire et la religion de la France. Cette association est connue dans l'histoire sous le nom de *Sainte-Ligue*. Ce fut à Péronne, en Picardie, l'une des places fortes que l'édit de Blois avait cédées aux calvinistes et qui refusa de les recevoir, que commença cette union, dont les membres s'engagèrent à protéger la foi contre les ennemis du dedans et du dehors, sans en excepter le roi lui-même. Un grand nombre de villes suivirent avec empressement cet exemple. Sous le rapport politique, la Ligue était, au sein d'une monarchie, une tentative moitié féodale, moitié républicaine. Le trône étant occupé par un roi débauché, la couronne portée par une tête flétrie, les catholiques ne trouvaient plus dans le pouvoir des garanties suffisantes pour leurs doctrines, le peuple un tuteur assez fort contre l'étranger. La religion nationale et l'honneur du pays étaient également menacés ; ils s'étayèrent mutuellement pour se défendre, se mettant peu en peine d'une royauté impuissante ou avilie. D'ailleurs les protestants avaient déjà donné l'exemple de confédérations semblables : on trouva fort juste de les combattre par de pareilles armes.

On lisait dans l'acte de la *Sainte-Union* les enga-

gements formulés et acceptés par les catholiques signataires du pacte. « Nous nous obligeons, disaient-ils, à employer nos biens et nos vies pour le succès de la Sainte-Union, et à poursuivre jusqu'à la mort ceux qui voudront y mettre obstacle. Tous ceux qui signeront sous la sauvegarde de *l'union*, et en cas qu'ils soient attaqués, recherchés ou molestés, nous prendrons leur défense, même par la voie des armes, contre quelque personne que ce soit. Si quelques-uns, après avoir fait le serment, viennent à y renoncer, ils seront traités comme rebelles et réfractaires à la volonté de Dieu, sans que ceux qui auraient aidé à cette vengeance puissent être inquiétés. On élira aussitôt un chef à qui tous les confédérés seront tenus d'obéir, et ceux qui refuseront seront punis selon sa volonté. Nous ferons tous nos efforts pour procurer à la *Sainte-Union* des partisans, des armes et tous les secours nécessaires, chacun selon nos forces. Ceux qui refuseront de s'y joindre seront traités en ennemis et poursuivis les armes à la main. Le chef seul décidera les contestations qui pourraient survenir entre les confédérés, et ils ne pourront recourir aux magistrats ordinaires que par sa permission. » Ainsi, pouvoir judiciaire, pouvoir exécutif, force armée, finances, obéissance et fidélité des citoyens, toutes les prérogatives de la royauté étaient déférées et transportées à ce chef, qui n'était pas le roi.

S'il faut en croire les assertions de quelques historiens dont l'autorité est justement suspecte, la Sainte-Union, à l'époque même où elle se constitua, aurait

eu un but politique secrètement confondu avec le but religieux, et que les adhérents se proposaient d'atteindre. L'histoire sérieuse doit se tenir en garde contre ces mensongères imputations. La ligue catholique, comme beaucoup d'autres causes vraies et justes, comptait par malheur dans ses rangs des ambitieux et des aventuriers. Aucun parti, si généreux qu'il soit dans son but et dans ses moyens, n'est entièrement à l'abri de ces auxiliaires qui se glissent hypocritement sous ses drapeaux pour travailler à leur intérêt personnel; aucun parti n'a le privilége de n'admettre jamais dans son sein des exagérés, des exaltés, des visionnaires, dont il regrette les écarts et les imprudences, parce que ses ennemis l'en rendent responsable. La Ligue subissait ces conditions. Un agent qui s'était affilié à elle, un avocat nommé David, homme ardent, incapable de se soumettre à la raison, et qui, dans l'excès de son zèle, inventait des plans et des combinaisons d'une réalisation impossible, s'était rendu à Rome et y avait été découvert. Ses papiers, saisis par les calvinistes, furent envoyés au roi, et bon nombre de personnes crurent, avec apparence de raison, que les prétendus documents trouvés en la possession de David avaient été fabriqués par un adroit faussaire, dans le seul but d'effrayer le roi sur les projets de la Ligue et de lui signaler les Guises comme disposés à le détrôner. Les mémoires et les plans politiques attribués au ligueur David faisaient avec emphase l'éloge des Guises et les représentaient comme légitimes descendants de Charlemagne; on y disait encore : « Depuis qu'au préjudice des descendants de cet empereur les

enfants de Hugues Capet ont envahi le trône, la malédiction de Dieu a éclaté sur ces usurpateurs. Les uns ont été privés de sens, d'autres de la liberté, ou ont été frappés des foudres de l'Église. La plupart, sans santé et sans force, sont morts à la fleur de leur âge, ne laissant point de successeur. Le royaume, sous ces règnes malheureux, est devenu la proie des hérétiques, tels que les Albigeois et les Pauvres de Lyon. La dernière paix, si avantageuse aux calvinistes, va aussi les établir solidement en France, si on ne profite de cette occasion même pour rendre le sceptre de Charlemagne à sa postérité.

« Les catholiques unis dans l'intention de soutenir la foi sont donc convenus de ce qui suit, savoir : qu'en chaire et au confessionnal ceux du clergé s'élèveront contre les priviléges accordés aux sectaires et exciteront le peuple à empêcher qu'ils n'en jouissent. Si le roi marque de l'appréhension que l'infraction de la paix en cet article essentiel ne le replonge dans de nouveaux troubles, on l'engagera à rejeter l'odieux de cette affaire sur le duc de Guise, qui en deviendra plus cher aux catholiques. Les confédérés jureront de le reconnoître pour chef. Les curés des villes et des campagnes tiendront un rôle de ceux qui sont en état de porter les armes; ils leur diront en confession ce qu'ils auront à faire, comme ils l'auront appris des supérieurs ecclésiastiques, qui recevront eux-mêmes les instructions du duc de Guise, et celui-ci enverra secrètement des officiers pour former les nouveaux enrôlés. »

L'auteur du mémoire conseillait ensuite aux chefs

de la Ligue le plan imaginaire dont voici les dispositions principales :

« Une assemblée d'états provoquée par les calvinist devant prochainement avoir lieu à Blois, on veillera avec soin à ce que les députés élus soient inviolablement attachés à l'ancienne religion. On engagera le duc d'Anjou, le roi de Navarre, le prince de Condé et les autres seigneurs suspects à accompagner le roi à ces états. Le duc de Guise ne s'y trouvera pas, afin de mieux écarter les soupçons. Si un prince du sang s'oppose aux résolutions prises dans les états, il sera déclaré inhabile à succéder à la couronne ; si c'est un seigneur d'un moindre rang, il sera puni de mort. Les ordonnances faites pour la destruction de l'hérésie seront confirmées, tous les édits contraires révoqués. Un certain délai sera accordé aux huguenots pour se réconcilier avec l'Église. Pendant ce délai, les plus opiniâtres devront être réduits par les armes, et les états demanderont au roi de confier cette entreprise au duc de Guise ; pour appuyer cette demande, au jour dit des soldats levés par la Ligue paraîtront autour de Blois. Monsieur sera enlevé, jugé et condamné comme criminel de lèse-majesté divine et humaine, pour avoir extorqué du roi des conditions favorables aux hérétiques rebelles. Le duc de Guise poursuivra les révoltés, s'assurera des principales places; puis enfin, de l'avis du pape, fera ce que fit autrefois Pepin le Bref à l'égard de Childéric : il renfermera le roi dans un monatère et l'y détiendra jusqu'à la fin de ses jours. »

On comprend, sans que nous ayons besoin d'in-

sister, que cette combinaison était l'œuvre d'un cerveau exalté, d'un enfant perdu de la Ligue. Cet homme entrevoyait d'avance, non sans intelligence et sans habileté, par quelles phases la Sainte-Union serait contrainte de passer; mais, s'il avait le pressentiment de l'histoire, il n'avait nullement le secret des ligueurs. Quand des ambitieux méditent de pareils plans, ils se gardent bien de les écrire; ils se bornent à en surveiller le développement selon les temps et selon les lieux. Si nous attachons une importance réelle à notre opinion sur la fausseté des documents attribués à l'agent David, c'est qu'ils tendraient à dénaturer, dès l'origine, ce qu'il y eut de généreux, de sincère, de vraiment national dans l'idée à laquelle la sainte Ligue dût naissance.

Dès la mi-novembre les députés des trois ordres commencèrent à se rendre à Blois, où devait s'ouvrir la session des états généraux. En quelques jours on vit arriver dans cette ville cent quatre élus du clergé, soixante-douze de la noblesse, et cent cinquante du tiers-état; presque tous étaient des hommes nouveaux, choisis dans les bailliages sous la double influence de la Ligue et du clergé. Jamais, depuis les formidables états de 1356, on n'avait espéré ni appréhendé tant de choses des députés des trois ordres. Depuis trente ans la nation française s'était retrempée dans les luttes. La noblesse aspirait à reconstituer la vieille puissance féodale. Les communes oubliaient généreusement leurs intérêts et leurs vanités de clochers pour ne se préoccuper que de la question religieuse, et, cette fois, il n'y avait ni pacte, ni entente, ni alliance entre le

roi et la bourgeoisie. Quant au clergé, ce n'était plus celui des temps du schisme, de la Pragmatique-Sanction, des luttes contre le pape, le clergé, dont le luxe, la mollesse, les désordres n'avaient fourni à Luther et à Calvin que de trop nombreux prétextes. Aux époques de calamités et de sacrifices, il semble que Dieu vanne les moissons de l'Église et en rejette l'ivraie. Les ordres religieux, anciens ou récents, se recrutaient d'hommes dévoués et fidèles; les lâches avaient posé les armes; il ne restait sur la brèche que les bons et les persévérants; et le peuple n'avait qu'un même cœur. Tout endormi que fût Henri III dans la débauche, tout énervé que l'eussent fait d'odieuses voluptés, il avait encore l'esprit assez perspicace pour comprendre qu'entre lui et la France le pacte tendait à se rompre, et que la situation nouvelle réclamait de lui beaucoup de patience et de sagesse.

Lorsqu'il ouvrit la session des états, le 6 décembre 1576, il parut dans l'enceinte, au milieu de sa cour et en face de l'assemblée, avec une majesté extérieure dont sa méprisable conduite ne l'empêchait pas de faire parade dans les solennités officielles. Autour de lui on remarquait les princes et les princesses du sang royal, et les plus hauts dignitaires de l'Église et de l'État. Les regards semblaient chercher le duc de Guise, mais ce prince n'avait point voulu assister aux premières séances. Selon le cérémonial accoutumé, on laissa entrer la foule; mais une barrière séparait le peuple de l'assemblée et le maintenait à grande distance. Quand le roi se montra, l'assemblée entière se découvrit, et les députés du tiers, ployant les genoux,

ne se relevèrent que lorsque le monarque se fut assis et eut pris la parole.

Le discours de Henri III fut long et diffus; on eût dit que le roi cherchait à se justifier aux yeux de la France. « J'espère, dit-il, qu'en cette assemblée de « tant de gens de bien, d'honneur et d'expérience, se « trouveront les moyens pour mettre ce royaume en « repos, pourvoir aux désordres et abus qui y sont « entrés par la licence des troubles, délivrer mon « peuple d'oppression, et, en somme, donner remède « aux maux dont le corps de cet État est tellement « ulcéré qu'il n'a membre sain ni entier.... Quand je « viens à considérer l'étrange changement qui se voit « partout depuis le temps des rois mes père et aïeul, « je connois combien heureuse étoit leur condition, « et la mienne dure et difficile; car je n'ignore pas que, « de toutes les calamités publiques et privées qui ad- « viennent en un État, le vulgaire, peu clairvoyant « en la vérité des causes de tous maux, s'en prend à « son prince, l'en accuse et l'appelle à garant; comme « s'il étoit en sa puissance d'obéir à tous sinistres ac- « cidents ou d'y remédier aussi promptement que « chacun le demande. Bien me conforte que, de la « coulpe et blâme de tant de calamités, le bas âge au- « quel le feu roi, mon frère, et moi nous étions alors nous « justifie assez; et quant à la reine ma mère, il n'y a per- « sonne qui ait pu ignorer les incroyables peines et tra- « vaux qu'elle prit pour obvier au commencement des « malheurs... Aussitôt que j'eus atteint l'âge de porter « les armes.... j'ai exposé ma personne et ma vie à « tous les hasards de la guerre où il a été besoin d'es-

« sayer par les armes de mettre fin aux troubles ; et, « d'autre part, où il a été besoin de les pacifier par « réconciliation, nul plus que moi ne l'a désiré, ni « plus volontiers que moi n'a prêté l'oreille à toutes « honnêtes et raisonnables conditions de paix.... De « tous les accidents de ces dernières guerres, je n'ai « rien senti si grief ni qui m'ait pénétré plus avant « dans le cœur que les oppressions et misères de mes « pauvres sujets, la compassion desquels m'a sou- « vent ému à prier Dieu de me faire la grâce de les « délivrer en bref de leurs maux ou terminer en cette « fleur de mon âge mon règne et ma vie. » Ayant ainsi, non sans adresse ni sans dignité, essayé de rejeter la part de responsabilité qu'il avait dans les souffrances du pays, le roi termina ainsi son discours : « Après « avoir bien considéré les hasards et inconvénients qui « étoient de tous côtés à craindre, j'ai finalement pris « la voie de douceur et de réconciliation, à quoi je « veux principalement travailler, accommodant au- « tant que possible toute chose pour affermir et as- « surer une bonne paix, laquelle je tiens être le re- « mède seul et unique pour conserver le salut en cet « État (1). »

Lorsque le roi eut parlé, le chancelier de Birague prit à son tour la parole ; mais sa longue et diffuse harangue fatigua l'auditoire froid et peu sympathique à la cour que les suffrages du pays avaient envoyé au château de Blois. Les trois ordres firent entendre les compliments d'usage ; puis ils se retirèrent pour agir

(1) *Recueil des états généraux*, t. II. — *Id.*, t. XIII, p. 135 et suivantes.

et délibérer séparément. Le clergé se réunit à l'église Saint-Sauveur, la noblesse au palais, le tiers-état à l'hôtel de ville. Depuis douze jours les députés avaient tenu des réunions préparatoires assez significatives pour que l'histoire n'ait pas dédaigné de s'en occuper. Bien supérieur en expérience aux deux autres ordres, le clergé discutait et fonctionnait comme un corps accoutumé aux luttes de la parole et à la connaissance des affaires. La noblesse et le tiers-état montraient moins d'habitude des formes et des choses de parlement. Nul ne s'avisa de réclamer le vote par tête : la noblesse ne se serait nullement prêtée à cet abandon de ses priviléges; quant aux députés du tiers-état, ils n'avaient garde de méconnaître les droits du clergé et des seigneurs au point de provoquer la fusion des trois assemblées en une seule chambre. D'ailleurs, noblesse, clergé et communes, aux états généraux de 1576, étaient mus pas une même pensée et un même esprit; et nul ordre ne se défiait de l'autre. Les députés des trois ordres étaient arrivés à Blois chargés des doléances et des réclamations de leurs provinces, et selon la coutume, il s'agissait de résumer tous ces vœux en un cahier général. C'était une affaire grave, qui méritait d'être approfondie et discutée, et les commissaires des trois ordres se mirent immédiatement à dépouiller les cahiers des bailliages et des provinces, afin de classer méthodiquement, non-seulement les doléances qui semblaient devoir être prises en considération, mais encore tous les vœux, toutes les réclamations que leurs commettants avaient voulu mettre sous les yeux du roi.

Chaque ordre élut ses orateurs : le clergé choisit Pierre d'Épinal, archevêque de Lyon ; la noblesse, Nicolas de Beaufremont, baron de Seneçay, et le tiers-état, Pierre Versoris, avocat au parlement de Paris. Chacun d'eux porta la parole devant le roi. L'orateur du clergé commença son discours à genoux sur un prie-Dieu, mais un héraut lui porta de la part du roi l'invitation de se lever ; le baron de Seneçay parla debout ; puis Versoris, dont la harangue dura une heure et demie, la débita d'abord à genoux, les députés du tiers étant assis et couverts. Après avoir conservé cette position humiliante pendant une demi-heure, l'orateur des communes eut la permission de se lever. Les uns et les autres s'accordèrent à mettre sous les yeux du roi le tableau des misères du peuple et des désordres qui désolaient la France ; puis ils supplièrent Henri III d'y apporter un prompt remède.

Les états généraux, réduits à formuler leurs vœux dans une attitude peu digne de la majesté de la France qu'ils représentaient, n'en avaient pas moins la volonté bien arrêtée de réclamer de grandes réformes gouvernementales. Le 10 décembre, les trente-six commissaires qui dépouillaient les cahiers des provinces se virent saisis par l'un d'entre eux d'une proposition importante. Aux termes de ce projet, le roi devait être supplié de réduire son conseil à vingt-quatre membres, y compris la reine-mère et les princes du sang. Ce conseil, d'accord avec les trente-six commissaires des états, devait résoudre toutes les questions soulevées par les cahiers et sur lesquelles les trois ordres n'auraient pu s'entendre. Quant aux

autres propositions adoptées par les commissaires des trois ordres, elles devaient avoir force de loi, sans qu'il fût nécessaire de les revêtir de la sanction légale. Ce projet de loi ne tendait à rien moins qu'à dépouiller le roi de son autorité législative pour en revêtir un corps mixte nommé par le souverain et par les états généraux. Les deux premiers ordres, dominés par l'esprit de la Ligue, n'hésitèrent pas à adopter une combinaison aussi imprévue et qui n'avait aucun précédent dans nos annales; le tiers hésita et introduisit un amendement qui modifiait le projet dans un sens plus monarchique; et, le 13 décembre, les trente-six députés ayant été introduits auprès du roi, ils lui soumirent verbalement leur demande. Henri III comprit immédiatement qu'on lui demandait une révolution et qu'on supprimait d'un trait de plume les deux tiers de son autorité souveraine. Dissimulant avec adresse, il se borna à prendre l'engagement d'appeler les trente-six commissaires des états aux séances du conseil royal; puis il les pria de hâter autant que possible la rédaction du cahier général des doléances, « pour que l'on donnast plus tost fin aux choses bien commencées. » Les députés s'inclinèrent respectueusement et se retirèrent.

Leurs prétentions politiques n'étaient qu'à demi satisfaites; mais ils avaient moins à cœur de changer la forme du gouvernement que de faire triompher la foi catholique: c'était là, au demeurant, la première, la principale mission qu'ils avaient reçue; la question religieuse avait été assez nettement posée dès le début de leurs travaux, et, avant même la séance royale, les

trois ordres, dans leurs réunions préparatoires, ne s'étaient point dissimulé que leur mandat leur faisait un devoir de combattre ou de détruire l'hérésie. Le 14 décembre, on mit en délibération, dans la chambre du tiers-état, l'article des cahiers qui avait pour but d'interdire dans tout le royaume l'exercice de toute religion autre que la catholique romaine. Le clergé et la noblesse avaient adhéré comme par acclamation à ce projet; la décision rencontra quelque résistance de la part du tiers. Versoris eut beau avertir l'assemblée que le roi lui-même s'était déjà prononcé pour le retour à l'unité de foi en France, Jean Bodin, député de Vermandois, combattit avec énergie la proposition, disant que l'adopter serait révoquer l'édit de pacification et recommencer la guerre. La majorité n'en vota pas moins l'article qui invitait le roi à supprimer l'hérésie, et la minorité obtint seulement qu'on y ajoutât, par amendement, ces mots : « par les plus douces et saintes voies que Sa Majesté aviseroit. »

En conséquence, le 26 décembre, les états généraux décidèrent : « que le roi seroit supplié de réunir tous ses sujets à la religion catholique et romaine *par les meilleures et plus saintes voies que faire se pourroit.* » Adhérer à cette résolution hardie, c'était proclamer de nouveau la guerre. La majorité ne se faisait point illusion à cet égard, le roi le comprenait aussi bien qu'elle; mais il ne dépendait ni de lui ni des états que la question ne fût ainsi posée. Les délégués que les chefs calvinistes avaient envoyés à l'assemblée pour faire valoir leurs droits protestèrent contre les

états, les considérant, non comme un parlement politique régulièrement élu, mais comme un conventicule illégitime dont la convocation aurait eu lieu au mépris des formes et en violation des lois.

Cependant le roi était en mesure d'apprécier les intentions et la puissance de la Ligue, et il importait de prendre une décision. Feindre plus longtemps d'ignorer l'existence de cette union constituée en dehors du trône, c'était lui permettre de se développer à l'abri de tout contrôle et de remplacer peu à peu le gouvernement royal ; la déclarer illicite et abusive, c'était s'exposer à une résistance formidable et réunir contre soi les catholiques et les protestants. Lui laisser la liberté d'élire un chef, autant valait abdiquer. En cette extrémité, Henri III eut recours à un expédient assez habile : il se déclara lui-même chef de la Sainte-Union ; puis il fit dresser un formulaire d'où fut écarté tout ce qui avait un caractère dangereux pour l'autorité royale ; il l'adopta par serment, le fit accepter aux états, et ordonna que les catholiques de Paris et du royaume s'y conformeraient dans le double intérêt de la foi et de la royauté. Ainsi la Ligue cessait d'avoir le caractère de défiance qui avait intimidé la cour ; elle devenait une grande association nationale, à la tête de laquelle le roi lui-même consentait à se placer. Les Guises virent avec déplaisir cette situation nouvelle ; mais ils durent la subir, et ils ne purent pas même s'opposer à ce que le roi, avant de tirer l'épée, n'essayât de nouveau, auprès du roi de Navarre, du prince de Condé et des autres chefs huguenots, des tentatives de négociations pacifiques.

En ce moment Condé, Damville, Henri de Navarre et leurs adhérents travaillaient à faire entrer dans une coalition contre les catholiques de France les gouvernements d'Angleterre et de Suède et les luthériens d'Allemagne. Damville était cantonné en Languedoc; Henri de Navarre et Condé occupaient la Guienne, le Poitou et plusieurs places voisines de l'Océan. Le roi de Navarre persistait à abjurer la foi catholique et ne voulait point séparer sa cause de celle de son parti. Condé et Damville déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient point les états de Blois et qu'ils s'en tenaient au dernier édit de pacification. Les négociations échouèrent, mais Henri III avait réussi à gagner du temps.

Dans cet intervalle (janvier 1577), les états avaient recommencé à rédiger leurs cahiers. De son côté, le roi leur avait soumis des demandes de subsides nécessitées par les éventualités d'une nouvelle guerre. Les finances du royaume étaient dans une fâcheuse situation; les dettes de l'État, qui, à la mort de Henri II, s'élevaient déjà à onze millions de francs, en étaient venues à dépasser cent millions. « C'étoit, dit le président du clergé, chose piteuse de voir un roi si nécessiteux et un peuple si pauvre. » Une commission mixte, désignée par les trois chambres, fut chargée d'examiner les questions qui se rattachaient à la pénurie du trésor et à l'augmentation des charges publiques. Le clergé, au lieu de voter les fonds supplémentaires que réclamait le roi, éleva des plaintes sur les exactions auxquelles les biens ecclésiastiques avaient été soumis, et sur différents abus qui attestaient, de

la part des surintendants royaux, incurie ou injustes exigences. Ainsi, loin de vouloir accorder de nouvelles subventions, le clergé semblait réclamer la restitution de ce dont il avait été illicitement dépouillé. La noblesse demanda au roi de prescrire la levée de neuf mille hommes de cavalerie, de vingt mille fantassins, se chargeant de commander ces troupes ou de combattre dans leurs rangs, et laissant d'ailleurs aux deux autres ordres l'obligation de supporter la dépense. Le tiers-état réclama contre cette résolution de la noblesse, et les trois chambres, se renvoyant ainsi la question de finances sans la résoudre, et ne consentant à aucun sacrifice d'argent en faveur du roi, se mirent en contradiction avec leurs propres votes, qui avaient imposé à Henri III la nécessité de faire la guerre aux calvinistes. Le roi le comprit aisément et s'en montra assez irrité. Par son ordre, René de Villequier se rendit auprès de la chambre du tiers, et, le 11 janvier, il déclara aux députés : « que le roi trouvoit fort mauvais que l'on s'occupât seulement à des disputes frivoles et inutiles, et qu'on ne touchât point au principal, qui était de faire des fonds audit seigneur pour servir à ses urgentes affaires. » Après ces remontrances, René de Villequier déclara : « qu'il avoit charge du roi de faire défenses expresses à tous les députés de ne partir de Blois qu'après avoir arrêté leurs cahiers, » sauf le cas où le roi jugerait à propos de dissoudre les états. Sur ces entrefaites, de fâcheuses nouvelles arrivaient des provinces du Midi et de l'Est. Les premiers votes des états et l'attitude prise par le roi, comme chef de la Ligue, avaient déterminé des in-

surrections calvinistes, et, partout où les catholiques se trouvaient désarmés ou moins nombreux, ils étaient attaqués ou menacés par leurs ennemis. Cette situation faisait comprendre aux états la nécessité de mettre le roi en mesure de soutenir vigoureusement la guerre ; mais les catholiques sincères se défiaient de ce prince, et craignaient de voir dissiper en folles prodigalités de cour les épargnes du peuple qu'ils auraient consacrées à faire face aux armements. Le clergé en délibéra et conclut que le roi ne manquait pas de ressources financières pour faire la guerre, « sans mettre nouveaux impôts ; mais qu'il falloit qu'il fût ménager mieux que par le passé. » Dans la chambre du tiers, sous la direction inaperçue et cauteleuse de Bodin, l'un des chefs du parti politique, on arrêta « de ne faire aucune ouverture de nouveaux subsides, sinon ceux qui seroient portés par les cahiers ; » et l'avocat Versoris, orateur des communes, fut chargé de faire connaître au seigneur roi « que la réunion de tous les François à la religion catholique romaine, qu'on demandoit au roi, s'entendoit par doux moyens et sans guerre. » Quant à la noblesse, elle persista dans sa résolution, qui était de provoquer des levées considérables de troupes et de mettre la dépense à la charge du tiers et du clergé. Le 17 janvier eut lieu une nouvelle séance royale. Les trois ordres formulèrent leurs vœux et dissimulèrent à peine leurs refus de concours en matière de subsides. Le roi répondit brièvement et avec dignité, et renouvela l'injonction de ne point se séparer avant d'avoir résolu de concert les questions financières.

Les jours suivants, de nouveaux messages furent échangés entre le roi et les états. Dans un conseil tenu le 24 janvier, le duc de Nevers, homme de cœur et intrépide soldat, offrit d'engager tous les biens qu'il possédait dans les Pays-Bas pour en prêter le capital au roi ; il blâma la noblesse de ne point consentir à des sacrifices d'argent, et il ajouta que chacun savait assez « qu'il n'étoit pas vilain et qu'il ne vouloit pas rendre la noblesse taillable ; » mais qu'il regardait la guerre contre les protestants comme une croisade non moins sainte que les anciennes expéditions en Palestine entreprises par leurs ancêtres, et que ce motif devait engager l'ordre de la noblesse à s'imposer des subsides. La noblesse ne se laissa point guider par ce généreux appel ; le tiers-état persista comme elle à ne voter aucun subside de guerre ; mais le clergé consentit à payer au roi les fonds nécessaires à la levée et à l'équipement de cinq mille hommes de guerre, tant cavaliers que fantassins. Au milieu de ces conflits et de ces embarras, on apprit le résultat infructueux des négociations pacifiques ouvertes, au nom du roi et des états, avec les chefs protestants.

Les trois chambres, délibérant séparément et en secret, continuaient de hâter la rédaction de leurs cahiers de doléances, et le roi se montrait toujours impatient de voir les députés arriver à la fin de leur travail. En se préoccupant de ce soin important, les états ne fonctionnaient pas, comme nos parlements modernes, sous l'influence d'une direction centrale et en vue de la réalisation d'un système général. Le triompe de la cause catholique était le seul sentiment

qui ralliât dans un intérêt commun les trois assemblées. En dehors des questions de cet ordre, les députés ne se considéraient nullement comme les représentants de la France, mais ils agissaient comme les mandataires de leurs commettants respectifs, ayant surtout pour mission d'exposer les réclamations du bailliage qui les avait élus, et ne s'arrogeant pas le droit de subordonner les vœux de cette localité aux doléances des autres provinces. On s'essayait aux allures du gouvernement représentatif ; on n'était point encore en pleine possession de la liberté politique. Le 8 février, les cahiers des trois ordres furent définitivement arrêtés et signés ; le lendemain on les présenta au roi, selon le cérémonial assez humiliant dont on n'osait point s'écarter, alors même qu'on imposait au roi des volontés contraires à la sienne.

Au fond, l'assemblée manifesta des vues et des intentions dont l'histoire doit lui tenir compte. D'une part, elle agit avec intelligence et vigueur, lorsqu'il fallut faire prévaloir l'intérêt catholique; d'autre part, elle professa sur les droits du souverain et sur la séparation des pouvoirs des principes plus avancés qu'on ne le suppose. Elle reconnut qu'il existait des lois de deux sortes, les *lois du roi* et les *lois du royaume*, et cette distinction a été plus clairement définie de nos jours lorsqu'on a fait la part des ordonnances ou des décrets du pouvoir exécutif, actes essentiellement révocables, et celle des décisions du pouvoir législatif, qui ne peuvent être rapportées que par des lois rendues selon les formes constitutionnelles. A l'ancienne demande de périodicité des états généraux l'assemblée de 1576

joignit le vœu que toutes les provinces du royaume eussent le droit de tenir des états particuliers ; elle se déclara contre la nomination aux dignités ecclésiastiques sans choix préalable du clergé et d'une partie du peuple ; elle sollicita l'abolition de toute vénalité des offices judiciaires. Dans le cahier du tiers-état on put remarquer trois articles dont l'introduction était un témoignage de la résistance des droits municipaux aux empiétements de l'autorité administrative : on y revendiquait, au nom des corps des villes, la liberté des assemblées, la liberté des élections, et juridiction pleine et entière.

Le 20 février, de nouvelles instances furent faites, de la part du roi, auprès des états, pour obtenir des allocations de subsides ; les états persistèrent à s'y refuser et s'opposèrent également à l'aliénation d'une partie du domaine. Cette assemblée, en voulant la fin et en rejetant les moyens, paraissait être en contradiction avec elle-même, et tout indique que ce qui la déterminait à agir ainsi était la défiance que lui inspirait le roi, la crainte raisonnable qu'en se déclarant chef de la Ligue ce prince capricieux, faible et débauché, ne pouvait que compromettre ou trahir la cause catholique. Quoi qu'il en soit, le 2 mars Henri III congédia les états et leur fit connaître qu'il soumettrait aux délibérations de son conseil leurs cahiers de doléances. Cette promesse fut tenue ; mais l'examen des cahiers, fréquemment interrompu ou ralenti par la guerre, dura près de deux années, et ce ne fut qu'au mois de mai 1579 que la célèbre ordonnance de Blois, rédigée en 363 articles, fit droit aux princi-

pales réclamations des députés et de leurs bailliages, en ce qui concernait les réformes à introduire dans l'ordre civil, financier et judiciaire. La question politique et la question religieuse demeurèrent pleines et entières.

La guerre était dans les nécessités de la situation, mais les deux partis ne se trouvaient guère en mesure de la faire. Le roi manquait d'argent et d'hommes. Les protestants avaient beaucoup perdu de leur énergie fanatique, et les rivalités des chefs paralysaient leurs moyens d'action. Condé était le rival du roi de Navarre, et tous deux se défiaient de leur allié Damville, ennemi du roi, mais ami des catholiques. Les ministres calvinistes, qui, au début des premières luttes, exaltaient avec une sombre fureur les passions religieuses, avaient pour la plupart péri dans les dernières guerres et n'étaient plus là pour entretenir les habitudes de prière et de discipline qui, au temps de Coligny et de Dandelot, avaient rendu les protestants si redoutables. Le désordre, la débauche, le luxe, le pillage étaient devenus pour les chefs huguenots des passions irrésistibles, et de tels hommes commençaient à ne plus croire en eux-mêmes ni en la justice de leur cause.

La guerre se fit donc; mais elle fut de courte durée, et de part et d'autre on la conduisit sans vigueur. Deux armées furent mises en campagne par le roi; il confia l'une à son frère, le duc d'Anjou, récemment encore l'un des chefs des malcontents; il plaça l'autre sous le commandement du duc de Mayenne, frère du duc de Guise. Parmi les chefs ennemis, Damville fut le

premier à poser les armes et à se rallier à la cour. Un peu plus tard, le roi de Navarre, manquant d'argent, écouta les propositions d'accommodement qui lui furent transmises par Biron et Villeroy. De nouvelles négociations furent ouvertes, et au mois de septembre 1577 elles aboutirent à la signature d'un nouvel édit de pacification qui fut publié à Poitiers. Par cet édit on rendit aux calvinistes le droit d'exercer publiquement leur culte; on leur permit d'avoir un temple dans le chef-lieu de chaque bailliage et de chaque juridiction royale, à l'exception de Paris; ils furent rétablis dans tous leurs priviléges; leur prise d'armes fut approuvée; des juges furent établis pour eux dans chaque parlement; on leur accorda neuf places de sûreté et le droit de mettre sur pied un certain nombre de gens de guerre. En revanche on leur imposa l'obligation de payer les dîmes, de restituer les biens usurpés sur l'Eglise, de chômer extérieurement les jours de fête, et de ne choquer en rien les catholiques dans les choses de leur culte. Dans la rédaction de cet édit, Henri III, voulant désigner la Saint-Barthélemy, parlait « des désordres et excès du 24 août et jours suivants, avenus à son très-grand regret et déplaisir. » Puis, en interdisant aux protestants les alliances avec l'étranger, il faisait en ces termes une allusion directe à la Ligue : « Et seront toutes ligues, associations et confréries, faites et à faire, sous quelque prétexte que ce soit, au préjudice de notre présent édit, cassées et annulées, comme nous les cassons et annulons, défendant expressément à tous nos sujets de faire dorénavant aucune cotisation et levée de deniers, fortifi-

cations, enrôlement d'hommes, congrégations et assemblées, sous peine d'être punis rigoureusement comme contempteurs et infracteurs de nos ordonnances. » Ajoutons encore que, dans les articles secrets rédigés en faveur des ministres protestants, le roi ordonnait que les prêtres, religieux et religieuses, ne seraient pas inquiétés pour les mariages contractés au mépris de leurs vœux.

Par cet édit de pacification, qu'il se plaisait à appeler *mon édit*, Henri III trahissait donc à la fois la religion catholique, la Sainte-Union, dont il avait osé se déclarer le chef suprême, et l'immense majorité de son peuple. Les huguenots, enhardis par ses concessions, étaient plus que jamais en mesure de braver l'autorité souveraine et de mettre le gouvernement sous leur tutelle. Les catholiques se voyaient avec douleur pris au piége et contraints de mettre bas les armes, sous peine d'être réputés factieux et fauteurs de guerre civile. Qu'on ne s'étonne pas si Philippe II, en recevant la nouvelle de cette paix désastreuse, osa s'écrier : « Le maintien de la foi catholique est désormais incompatible avec la race des Valois. » Cette parole était vraie.

Le roi de France qui appelait sur sa tête ce jugement sévère se montrait de plus en plus indigne de sa haute mission ; catholique de croyance, il démentait par sa conduite infâme la foi qu'il professait en paroles. Oublieux des souvenirs (beaucoup trop exaltés) de Jarnac et de Moncontour, il descendait chaque jour davantage dans le mépris de son peuple. Il était sans cesse entouré de ses « mignons », cour-

tisans affranchis de la peur de Dieu et des hommes, spadassins élégants, débauchés vêtus de soie et d'or, adultères publics et duellistes infatigables, et il les associait non-seulement à ses débauches, mais encore à ses hypocrites dévotions. On eût dit que, tourmenté à la fois par les remords et par le vice, il voulait accroître ses désordres et multiplier les expiations extérieures, comme si par de fastueuses pénitences il voulait racheter ses crimes et s'autoriser à en commettre de nouveaux. Au milieu de ses jours livrés au libertinage, il se plaisait à visiter des monastères, à faire des pèlerinages, à assister à des processions de pénitents. Malheureusement pour lui on n'était plus au siècle où les regards du peuple ne pénétraient jamais dans le mystère des existences royales; l'imprimerie n'avait pas été en vain mise au service de la malignité publique; la personne de Henri III était sans relâche poursuivie par des pamphlets mordants, par des caricatures satiriques; ses mœurs étaient exposées à l'indignation de la France; jusque dans la chaire on tonnait contre le scandale de sa vie. N'oublions pas de dire qu'on exagérait, même beaucoup, qu'on allait bien au delà de la vérité, chose croyable aux époques de haines et de divisions, alors qu'on se fait une arme de la diffamation, un moyen de guerre de la calomnie. Il ne faudrait pas, en effet, prendre à la lettre toutes les accusations des pamphlétaires, tous les excès stigmatisés par le burin. Henri III n'était ni un Sardanapale ni un Romain de la décadence. Il était faible, énervé, dominé par ses passions, supertitieux et avide de plaisirs; mais on aurait tort d'en faire

un monstre. Au milieu de ses écarts et de ses désordres, il laissait percer au dehors une vive intelligence et parfois aussi beaucoup de dignité; ses ennemis le haïssaient plus encore peut-être qu'ils ne le méprisaient, et on sentait bien que chez lui le courage et la pensée, trop longtemps endormis, pouvaient avoir des heures de réveil.

Les querelles, les rivalités, les duels des mignons prenaient alors une grande place dans les préoccupations publiques. Tantôt l'opinion se passionnait pour ou contre Bussy d'Amboise, l'un des favoris du duc d'Anjou, et dont la morgue hautaine mécontentait les courtisans du roi. Plus tard Bussy fut tué par des assassins apostés par l'un de ses ennemis, le sire de Monsoreau. Une querelle dont le motif est resté ignoré s'éleva entre l'un des favoris du roi, Caylus, et Balzac d'Entragues, qui était attaché aux princes lorrains. Ils se battirent chacun avec deux seconds : Maugiron et Livarot soutinrent la querelle de Caylus, Schomberg et Aidie de Ribérac celle de Balzac d'Entragues. D'Entragues seul échappa sain et sauf; Livarot guérit de ses blessures; Maugiron et Schomberg restèrent sur la place; Ribérac mourut le lendemain, et Caylus, percé de coups, ne survécut que dix-neuf jours. Le roi, qui avait en vain promis de donner cent mille francs au médecin qui guérirait Caylus, fit faire à ses favoris des obsèques d'une magnificence royale. On éleva dans l'église Saint-Paul leurs statues en marbre sur leurs tombeaux. Peu après, un autre de ses favoris, Caussade de Saint-Mégrin, qui avait grièvement offensé les Guises, fut assassiné

la nuit près du Louvre; son cadavre était percé de trente-cinq coups. Les obsèques que lui fit faire Henri furent aussi magnifiques que celles de Maugiron, de Schomberg et de Caylus, et une statue de marbre fut également érigée sur son tombeau dans l'église Saint-Paul. C'étaient là les affaires qui occupaient la cour et le roi.

Le duc d'Anjou cependant caressait l'espérance de ceindre à son tour une couronne, comme avaient fait ses trois frères. Les vues de ce prince, très-inférieur à Henri III par l'esprit et le courage, s'étaient portées sur la Flandre. Les protestants, dans cette contrée, luttaient depuis plus de dix ans contre les lieutenants de Philippe II, roi d'Espagne, et l'on a vu plus haut que l'amiral Coligny avait médité de diriger sur ce point une armée française, destinée à affranchir les Pays-Bas et à les soustraire à la tyrannie de la maison d'Autriche. Le duc d'Anjou, sans se rendre compte de sa propre incapacité et de sa faiblesse, eut l'idée de reprendre l'exécution de ce plan. Au moins d'août 1578, sans se soucier de mécontenter Henri III, il se rendit à Mons, s'y aboucha avec plusieurs chefs de l'insurrection flamande, et publia un manifeste par lequel il déclarait qu'il allait tirer l'épée pour soustraire les habitants des Pays-Bas à la domination injuste du roi d'Espagne. Le 13 août fut signé à Anvers un traité aux termes duquel le duc d'Anjou était déclaré protecteur de la liberté belge. Le prince s'engageait à entretenir pendant trois mois à ses frais dix mille fantassins et deux mille chevaux pour la défense des états. En retour, ceux-ci promettaient de lui livrer Bavay,

le Quesnoy, Landrecies, et toutes les conquêtes qu'il pourrait faire sur la rive droite de la Meuse. Cette entreprise, commencée avec les apparences de la force et de la volonté, échoua, grâce aux menées habiles de la reine Élisabeth d'Angleterre et à l'irritation des catholiques, alors très-nombreux dans les provinces wallonnes. Au mois d'octobre, le duc d'Anjou s'empara de Binch, dans le Hainaut, et bientôt après il se rendit maître de Maubeuge. Reculant ensuite devant les obstacles et découragé par la résistance, il licencia sa petite armée et revint en France. Le 31 décembre de cette même année, Henri III institua l'ordre du Saint-Esprit, en souvenir de ce qu'il avait été élu roi de Pologne et était devenu roi de France le jour de la Pentecôte; il espérait, grâce au serment que devaient prêter les nouveaux chevaliers, détacher les grands seigneurs du parti calviniste, et en même temps arrêter les progrès de la Ligue, dont il commençait à n'être plus le maître. La féodalité ayant cessé d'exister telle que le moyen âge l'avait vue, on cherchait à la reconstituer sous d'autres noms et avec d'autres idées : on donnait à un courtisan le collier d'un ordre, pour lui tenir lieu du fief qu'aurait réclamé son ancêtre; on substituait à l'hommage lige l'accolade de chevalerie; mais personne n'était dupe des mots ni des formes, et le passé ne pouvait plus se reproduire.

Le spectacle qu'offrait la France, au début de l'année suivante (1579), était celui d'un royaume en proie à une sorte d'anarchie. Le roi n'était point obéi des hauts gouverneurs de province, et les gou-

verneurs eux-mêmes ne pouvaient faire accepter leurs ordres. A la première difficulté les calvinistes menaçaient de passer du côté du roi, les royalistes de se joindre aux mécontents. Sous prétexte de reconduire sa fille Marguerite à son mari le roi de Navarre, Catherine de Médicis parcourut les provinces du Midi; dans des conférences qu'elle eut avec Henri de Bourbon à Nérac, capitale du duché d'Albret, elle chercha les moyens de faire exécuter l'édit de Poitiers. Quelques articles furent ajoutés à cet édit; les calvinistes obtinrent encore le droit de se bâtir des temples et de lever des deniers pour l'entretien de leurs ministres; ils obtinrent aussi un plus grand nombre de places de sûreté. Ces concessions inopportunes ne firent que donner un aliment nouveau à la défiance et à l'irritation des catholiques, et de part et d'autre on sentait que le maintien de la paix avait cessé d'être possible.

Henri III avait fondé quelques espérances sur la durée du traité de Nérac, mais il ignorait que le roi de Navarre, avant même d'y apposer sa signature, avait pris des mesures pour le rompre au premier sujet de plainte. Ce prince, toujours en garde contre les piéges de la reine-mère, avait partagé des pièces d'or; gardant par devers lui la moitié de chacune d'elles, il avait envoyé les autres à ses lieutenants et à ses affidés, avec ordre de recommencer la guerre dès qu'il leur ferait parvenir les autres moitiés, en guise de signal. Quelques infractions réciproques auxquelles donna lieu l'exécution du dernier traité motivèrent une septième guerre de religion, qu'on appela « la

guerre des amoureux, » parce qu'elle éclata à l'occasion de petites intrigues de boudoir. Les événements les plus remarquables de la campagne (1580) furent le siége de Cahors, où le roi de Navarre se signala par sa vaillance et les huguenots par des cruautés, représailles de la Saint-Barthélemy ; le combat de Montcrabel, entre le maréchal de Biron et les troupes navarraises, qui furent vaincues, et le siége de la Fère, dont le duc de Guise s'empara. En 1581, le duc d'Anjou, qui avait besoin des secours de la France pour une nouvelle expédition qu'il méditait dans les Pays-Bas, dont les Flamands lui offraient la souveraineté après avoir renoncé à l'obéissance de Philippe II, se présenta comme médiateur entre Henri III et les calvinistes. La paix fut conclue au château de Fleix, en Périgord, à des conditions assez avantageuses pour les calvinistes. C'est ainsi que, par un article du traité de Fleix, le roi de Navarre fut mis en possession du Quercy et de l'Agénois, provinces qui formaient la dot de Marguerite de Valois, sa femme; maître de ce territoire, il n'en fut que mieux en mesure de braver le roi de France et de faire triompher la cause des huguenots. Quant aux catholiques, fatigués d'être trahis par le roi, las de voir la couronne persister dans un système de concession qui menaçait l'intégrité de la foi dans le royaume, ils sentaient fermenter en eux des germes de colère et de révolte, et la séparation commencée entre le roi et son peuple devenait chaque jour plus profonde.

Cependant le roi d'Espagne cherchait alors à susciter des embarras au roi de France, pour détourner

le danger qui menaçait ses provinces des Pays-Bas. En ce moment Philippe II songeait bien plutôt à conquérir le Portugal qu'à défendre la Flandre. Don Sébastien, roi de Portugal, avait été tué, quatre ans auparavant, en combattant les Maures. Don Sébastien ne laissant pas d'enfants, le trône fut occupé par son grand-oncle, le cardinal Henri. A la mort du cardinal Henri, plusieurs prétendants firent valoir leurs droits à la couronne vacante. L'un d'eux, le roi d'Espagne, envoya en Portugal une forte armée et le duc d'Albe. Le moment était favorable pour le duc d'Anjou ; il entra en Flandre avec dix mille fantassins et quatre mille cavaliers, la plupart calvinistes. A l'instigation de Guillaume, prince d'Orange, les états de Hollande déclarèrent Philippe II, roi d'Espagne, déchu de la souveraineté des Pays-Bas, qu'ils déférèrent au duc d'Anjou, et le frère de Henri III, assez peu digne d'appeler à lui la confiance des peuples, fut proclamé duc de Brabant et comte de Flandre. A ce titre il conclut un traité d'alliance offensive et défensive avec la reine d'Angleterre, et cette princesse, pour l'attirer davantage dans ses intérêts, lui fit espérer sa main. Pour entretenir à cet égard les espérances du duc d'Anjou, Élisabeth lui donna publiquement un anneau comme gage de sa foi et reçut le sien qu'elle mit à son doigt. Il n'en fallait pas tant pour rassurer les protestants de France et d'Allemagne ; beaucoup d'entre eux vinrent se ranger sous les drapeaux du duc d'Anjou ; bon nombre de catholiques suivirent cet exemple, les uns parce qu'ils recherchaient des aventures de guerre, les autres parce qu'ils avaient hâte de voir humilier

l'ambition froidement cruelle du roi d'Espagne. Cette disposition des esprits était assez ordinaire en France, où l'on considérait comme très-menaçantes pour l'équilibre européen la prépondérance de la maison d'Autriche et la puissance léguée par Charles-Quint à Philippe II, son fils. Tandis que le duc d'Anjou, bien qu'agissant en apparence sans l'assentiment de Henri III, se mettait à la tête des insurgés de Flandre, Catherine de Médicis prit parti pour Don Antoine, prince de Crato, qui revendiquait la couronne de Portugal dont Philippe II venait de s'emparer. Une flotte française fut envoyée aux Açores pour soutenir la cause de ce prétendant, et le commandement de cette expédition fut confié à Philippe Strozzi, l'un des nobles florentins qui avaient suivi en France la fortune de la reine-mère. Strozzi et les Français débarquèrent le 15 juillet 1582 à l'île de Saint-Michel et proclamèrent Don Antoine roi de Portugal. Le 25 juillet ils furent attaqués par la flotte espagnole aux ordres du marquis de Santa-Cruz, et, après un combat opiniâtre qui dura cinq heures, le corps expéditionnaire commandé par Strozzi fut vaincu, dispersé ou détruit par le fer et le feu. Les prisonniers français furent considérés comme des corsaires et mis à mort par sentence de Santa-Cruz, digne exécuteur des cruautés de Philippe II. Cette bataille, qui fut livrée en vue de Tercère, affermit la couronne de Portugal sur la tête du roi d'Espagne. Dans les Pays-Bas, les lieutenants de ce prince furent moins heureux. Le duc d'Anjou et de Brabant délivra Cambrai, qu'assiégeait alors une armée espagnole commandée par Alexandre Farnèse, duc de

Parme, le plus illustre capitaine du siècle; peu de temps après il enleva aux Espagnols l'Écluse et Cateau-Cambrésis. La guerre ainsi commencée en 1581 continua durant l'année 1582, sans amener aucun événement bien décisif. Au mois de novembre, le duc de Montpensier, naguère connu sous le titre de dauphin d'Auvergne, conduisit de France dans les Pays-Bas les renforts qu'avait promis le duc d'Anjou. La saison étant trop avancée pour utiliser ces troupes, les armées prirent leurs quartiers d'hiver. Le duc d'Anjou voulut tirer parti de cette situation. Ce prince, élevé à l'école d'une Médicis, n'avait ni pour la liberté civile, ni pour la liberté religieuse, ni pour les priviléges de ses sujets, aucune sympathie sérieuse; bien que duc de Brabant et comte de Flandre, il se voyait obligé de subir l'ascendant du prince d'Orange, son allié, et le véritable chef des protestants des Pays-Bas. Pour en finir, il favorisa, dit-on, contre le prince d'Orange, une tentative d'assassinat, mais on ne saurait admettre sans réserve une imputation dénuée de preuves certaines. Il médita ensuite de s'emparer par ruse et par trahison de la plupart des places fortes de Flandre et d'y abolir ensuite les franchises locales. La première tentative eut lieu le 17 janvier 1583 et fut dirigée sur Anvers; les bourgeois, avertis à temps prirent les armes, tendirent les chaînes, et firent échouer l'attaque du duc d'Anjou. Quinze cents Français furent tués, deux mille faits prisonniers. Les Français réussirent à surprendre Dendermonde, Vilvorde, Berg et Saint-Vinox; ils furent repoussés devant Alost, Nieuport, Ostende et Bru-

ges. A la fin, le 18 mars 1583, le duc d'Anjou conclut un traité avec les états insurgés de Brabant et de Flandre ; il continua de porter le titre de duc de Brabant, mais il s'engagea à restituer aux états les villes dont il s'était rendu maître, et à leur laisser, en outre, pour les soutenir dans la lutte contre le roi d'Espagne, un corps auxiliaire d'environ cinq mille cinq cents hommes, tant Français que Suisses. Les Flamands, de leur côté, consentirent à mettre en liberté les Français qui étaient tombés en leur pouvoir par le sort des armes. Humilié et découragé, le duc d'Anjou revint en France, où il ne devait pas tarder à mourir.

L'année 1582 avait été marquée par d'autres incidents qui appartiennent à l'histoire. En Angleterre, la reine Élisabeth, craignant de se donner un maître, s'était déterminée à refuser sa main au duc d'Anjou. Peu de temps après (juillet) avait eu lieu l'arrestation de Nicolas de Salcède, aventurier qui s'était rendu dans les Pays-Bas, auprès du duc d'Anjou, et qui, à ses allures suspectes, avait été considéré comme l'émissaire ou l'instrument de quelque importante conspiration. On disait que cet homme, autrefois condamné à mort pour fabrication de fausse monnaie, puis gracié à la demande du duc de Guise, avait mission d'assassiner le duc d'Anjou, peut-être même le prince d'Orange, et en même temps de soulever la guerre civile en France au profit de l'Espagne, du pape et de la maison de Lorraine. En réalité, Salcède n'était qu'un intrigant de peu de valeur, qui cherchait à jouer un rôle et dont la portée ne s'élevait peut-être pas plus haut que l'espionnage.

Interrogé par le duc d'Anjou, menacé des tortures, Salcède écrivit de sa main une longue déposition et la signa; il la rétracta et la déclara vraie tour à tour. D'après cette déposition, on devait allumer la guerre en France sur plusieurs points à la fois, afin que Henri III, occupé dans son propre royaume, ne pût envoyer de secours au duc d'Anjou. Les troupes de Rome et de Savoie devaient entrer par le Lyonnais, celles de l'Espagne par les Pyrénées. Le roi, contraint par l'imminence du péril, aurait mis le duc de Guise à la tête de son armée; le duc d'Anjou, abandonné dans les Pays-Bas, aurait été facilement écrasé. Salcède devait, pour sa part, aller trouver ce prince avec un régiment de soldats dévoués, lui offrir ses services, obtenir de lui le commandement de quelque place forte située sur la frontière et la livrer aux Guises. A l'en croire, c'était en essayant de mettre ce projet à exécution qu'il avait été arrêté. Il nia avoir voulu attenter à la vie ou à la liberté du duc d'Anjou, mais il avoua avoir fait plusieurs fois le métier d'espion pour l'Espagne. Parmi les conjurés il nomma les principaux personnages de France, leur prêtant le projet de mettre le roi en prison, de tuer le duc d'Anjou et le reste de la famille royale.

Le duc d'Anjou ne s'arrêta ni à l'invraisemblance, ni aux contradictions de cette révélation arrachée par la crainte; il se hâta d'en donner avis au roi; mais ce prince ne vit dans cette démarche qu'une ruse imaginée par son frère pour tirer de lui des secours plus abondants, sous prétexte du danger où ils se trouvaient tous les deux. Pour ne point troubler sa tranquillité

et ses plaisirs, il était déterminé à n'en rien croire, à ne point faire de recherches; mais le duc lui envoya le révélateur. Henri l'interrogea lui-même. Salcède nia tout ce qu'il avait écrit de sa main et répété en prison devant deux députés du roi. Mis à la question, il avoua de nouveau; mais il se rétracta ensuite, et persista dans sa rétractation jusqu'à sa mort, qui fut celle des criminels de lèse-majesté.

Pendant et après le procès, il n'y eut point d'informations, point de perquisitions, point de confrontations entre l'accusé et ceux qu'il dénonçait à la justice. Le président de Thou conseillait de garder le criminel, afin de le faire parler à mesure qu'on découvrirait des traces de l'intrigue; mais trop de personnes étaient interressées à son silence. On pria le roi de se débarrasser d'un scélérat dont la vie ne faisait que troubler sa tranquillité et inquiéter nombre de gens que la crainte pourrait pousser au désespoir, tandis que l'indulgence du souverain et son attention à soustraire les preuves de leur crime les ramèneraient sans doute au devoir, s'ils s'en étaient écartés.

Le roi prit ce parti, mais il est aisé de reconnaître, à l'incertitude des juges, que beaucoup de personnes sages et sensées hésitaient à admettre la réalité du complot. Henri III fit d'ailleurs preuve, en cette circonstance, d'une cruauté odieuse. Tandis que Salcède subissait les tourments de la torture, le roi, caché derrière un rideau, assistait en personne à son interrogatoire et pouvait entendre ses cris. Lorsque le misérable condamné fut conduit en place de Grève pour y être tiré à quatre chevaux, Henri voulut être témoin

de son affreuse agonie et se tint à une fenêtre de l'hôtel de ville jusqu'à la fin du supplice.

Peu de jours après mourut le président de Thou, à l'âge de soixante-quatorze ans. C'était un magistrat érudit, doué d'une grande expérience et animé d'intentions honnêtes, mais qui se prêta plus d'une fois par faiblesse à excuser ou à légitimer le crime. L'historien de Thou, son fils, lui a fait une réputation de magnanimité et de vertus antiques qui ne supporte pas toujours avec bonheur le contrôle de la vérité. Quoi qu'il en soit, on dut à ce magistrat d'utiles réformes dans le droit civil et criminel.

Il se montra, de son vivant, assez peu éclairé dans une question qui touchait à l'ordre de la science; nous voulons parler de l'adoption du calendrier grégorien.

Rome avait reçu son premier calendrier de Numa, mais il était basé sur des calculs fort inexacts. Jules César le rendit moins imparfait; mais l'astronome Sozigène, qu'il avait consulté, s'était à son tour trompé dans la mesure de l'année. En admettant que le soleil parcourait l'écliptique en 365 jours et 6 heures, il avait négligé de tenir compte d'une différence de onze minutes, et ces onze minutes faisaient un jour d'erreur tous les cent trente-quatre ans; d'où venait qu'en 1582 l'équinoxe du printemps, fixé au 21 mars, arrivait le 11, c'est-à-dire dix jours avant la date officielle. Par une bulle du 24 février de cette même année, Grégoire XIII, après avoir pris conseil des plus illustres astronomes de son temps, introduisit dans la supputation des jours et des années l'usage qui est actuellement suivi, et cette grande réforme, promp-

tement adoptée par les nations catholiques, fit donner au nouveau calendrier le nom de *calendrier grégorien.* La France s'y soumit après quelque résistance qu'on imputa au président de Thou. Plusieurs nations protestantes, ne voulant accepter aucune réforme due à l'initiative d'un pape, persistèrent pendant des siècles entiers à se servir de l'ancien calendrier. De nos jours, la Russie est restée dans cette voie, à la surprise de tout ce que le monde renferme d'êtres intelligents et raisonnables; elle semble comprendre que, du jour où elle fléchirait sous une réforme prescrite par un pape, elle condamnerait le schisme religieux dans les ténèbres duquel nous la voyons marcher.

En France et sous le règne de Henri III on se préoccupait avant tout d'intrigues de cour et de scandales. Le roi haïssait sa sœur, Marguerite de Valois, femme du roi de Navarre; il voulut la déshonorer. Sous prétexte de la renvoyer à son mari, il lui fit quitter la cour, et à peine était-elle à quelque distance qu'il fit courir après elle soixante archers de sa garde. Ces archers l'arrêtèrent dans son lit, à Palaiseau, où elle avait fait une halte; ils emmenèrent dix personnes de sa suite et deux de ses femmes, la dame de Duras et la demoiselle de Béthune, à Montargis, où le roi les interrogea lui-même. Il les remit en liberté et permit à sa sœur de continuer son voyage. Marguerite se plaignit de l'affront qui lui avait été fait; son mari crut devoir en demander justice et envoya à la cour son ami du Plessis-Mornay. Henri III présenta cet éclat comme une querelle de frère à sœur, et refusa de s'expliquer autrement. Le roi de Navarre ne voulut

pas consentir à recevoir sa femme, dont il connaissait les déréglements, et Marguerite se retira successivement dans des châteaux écartés.

Sur ces entrefaites (10 juin 1584), le duc d'Anjou, frère de Henri III, mourut à Château-Thierry à la suite d'une maladie longue et douloureuse. Par sa mort les duchés d'Alençon, de Château-Thierry, d'Anjou, de Berri et de Touraine, les comtés du Perche, de Gisors, de Mantes et de Meulan, les terres et seigneuries de Châtillon-sur-Marne, d'Epernay et de Vernon furent réunis à la couronne ou lui firent retour. Le duc d'Anjou, que, selon l'usage déjà établi, on appelait aussi Monsieur, était âgé de trente ans et n'avait jamais été marié. C'était un prince méprisé et digne de l'être, et nous ne mentionnons sa mort comme un événement que parce qu'elle fut en France le signal, ou pour mieux dire l'avant-coureur d'une crise politique et religieuse. Le duc d'Anjou, en effet, était le dernier héritier de la maison des Valois-Angoulême, alors régnante. Henri III n'avait point d'enfants, et il ne paraissait guère qu'il pût en avoir; dès lors, après la mort de ce roi, la couronne revenait, selon les traditions monarchiques, à son plus proche parent, c'est-à-dire à Henri de Bourbon, roi de Navarre.

Avec ce prince allait donc s'asseoir le calvinisme sur le trône de France, et d'après ce qui venait de se passer en Allemagne, en Suède, en Écosse et en Angleterre, tout faisait pressentir qu'avec un roi huguenot la France ne tarderait pas à passer sous le joug de l'hérésie. Or, s'il était de tradition que la couronne appartînt au plus proche héritier du dernier

roi, une autre loi fondamentale, loi non écrite, mais vivant dans le cœur des Français, voulait que le royaume de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis demeurât catholique. L'application de la loi salique, en France, datait de Philippe de Valois, et même à cette époque, on s'était demandé si la nouvelle théorie politique était juste, si l'on pouvait légitimement placer le royaume dans la condition d'un alleu ou d'une terre conquise, dont les femmes n'héritaient pas. Mais ce qui n'avait jamais fait question, ce qui était toujours demeuré hors de doute, c'est que le peuple français, essentiellement catholique, avait droit de refuser obéissance à tout principe politique, à tout fait éventuel ou accompli qui menacerait l'intégrité de sa foi. Les devoirs nous engagent inégalement, selon qu'ils ont Dieu ou l'homme pour but et pour règle. Dans l'ordre naturel des choses, Henri de Bourbon était l'héritier de la couronne de France, et on devait le reconnaître à ce titre. Dans l'ordre exceptionnel des causes majeures, du jour où l'avénement de ce prince devait tendre à la ruine de la religion nationale, les droits du roi de Navarre s'effaçaient devant le droit du pays, et le prince héritier rentrait dans la catégorie des rois et des souverains dont parle si souvent l'histoire, et que Dieu avait rejetés en punition de ce qu'ils avaient rompu le pacte qui les liait à lui.

De nos jours, deux écoles se partagent le monde : l'une qui se croit essentiellement monarchique et érige la légitimité en dogme, l'autre qui attribue la souveraineté au peuple. Le livre que nous écrivons, étranger à tout esprit de parti, n'a point pour but de

discuter ou de résoudre des problèmes ardus, dont la solution n'est jamais acceptée par l'opinion contraire et dont la discussion peut sans utilité agiter les esprits. Dieu a livré le monde aux disputes et nous ne reconnaissons pas, en dehors de lui, la vérité absolue. Qu'il nous suffise de dire que l'école qui se dit *traditionnellement* monarchique admet elle-même des cas de force majeure qui font perdre ses droits au chef légitime d'un peuple, et une grande partie de cette école place l'hérésie au nombre de ces circonstances impérieuses sous lesquelles fléchit le droit politique. Quant à l'autre école, à celle qui fait procéder tout droit royal de l'élection du peuple, instrument de Dieu, elle ne saurait intervenir dans le débat en faveur des droits de Henri de Bourbon, roi de Navarre, au trône de France; elle a commencé par reconnaître que la nation seule était juge, et elle ne saurait, sans se contredire elle-même, décider que le pays excédait son droit en repoussant un roi huguenot.

Nous n'avons point coutume d'emprunter nos arguments à nos adversaires et de chercher sous des plumes ennemies la justification de nos principes. On nous permettra de faire exception à cette règle et de citer ici un passage extrait de l'histoire dans laquelle le plus éminent écrivain de l'école protestante a exposé la question que soulevait la mort du duc d'Anjou. « Tous ceux, dit-il, qui étaient attachés de cœur à la religion catholique, tous ceux qui regardaient l'hérésie comme devant entraîner la perte des âmes de ses sectateurs et la ruine du royaume qui l'embrassait, ne pouvaient se soumettre à la chance de voir

monter sur le trône un souverain hérétique. Les publicistes qui ont rattaché à des principes de bien public la loi de l'hérédité de la couronne ont considéré un roi comme le représentant immuable des intérêts d'une nation; ils ont prétendu qu'il existait une union intime et inaltérable entre l'avantage bien entendu du peuple et celui du prince, une communauté d'honneurs, d'opinions et de préjugés, et que l'affection qui les lie adoucissait le commandement et facilitait l'obéissance. Sans nous rendre garant de la vérité de ces principes, nous remarquerons du moins qu'ils ne trouvent d'application que dans les limites assez étroites de la famille royale. Un roi peut croire sa prospérité et sa gloire identiques avec celles de son peuple; ses fils, par l'attente de régner un jour, peuvent confondre aussi leurs intérêts avec ceux de la nation qu'ils seront appelés à gouverner; ils peuvent se croire et se disent, en effet, fils du pays, fils du peuple, comme ils sont fils de la maison; mais plus ils sont éloignés du trône, plus cette liaison d'affection et d'intérêts disparaît; et lorsque, comme il arrivait alors pour les Bourbons, il y avait trois cents ans que la branche collatérale qui prétendait à l'hérédité s'était séparée du trône royal; lorsqu'elle avait eu, pendant ce long espace de temps, des intérêts non-seulement séparés, mais opposés à ceux de la France; lorsque, après avoir gouverné longtemps des États ou feudataires, comme le duché de Bourbon, ou indépendants, comme le Béarn, elle arrivait enfin à porter la couronne étrangère de Navarre, il n'était plus possible de voir dans le chef de cette branche le représentant héréditaire de

la France, le prince nécessairement pénétré de tous les intérêts, de tous les sentiments et de l'honneur français. On ne pouvait pas mieux, dans ce cas, considérer l'hérédité comme la garantie d'une transmission non contestée du pouvoir. Plus une branche collatérale s'éloigne de sa souche, plus les prétentions rivales se multiplient. En effet, la guerre qui allait éclater devait être une guerre de succession.

« L'intérêt national devrait donc faire déclarer éteints les droits des collatéraux à la couronne après la troisième, ou tout au plus après la quatrième génération ; il devrait faire considérer l'acceptation d'une royauté étrangère comme une renonciation ; mais à plus forte raison il devrait faire prononcer que la différence de religion entre l'héritier présomptif et le peuple est un obstacle insurmontable, quand il s'agit de succéder au pouvoir souverain, à moins toutefois que, aucun culte n'étant reconnu comme religion de l'État, on vît prévaloir dans toutes les sectes un tel respect pour les persuasions intimes de chacun que tous également redoutassent comme un sacrilége de se placer entre la créature et la Divinité. L'histoire de l'Europe moderne, l'histoire de l'univers entier démontre avec quelle facilité, avec quelle rapidité une cour fait des prosélytes, toutes les fois qu'elle y met de l'adresse et de la persistance ; et cependant qui oserait dire que la foi d'un peuple doive être soumise aux chances héréditaires de la conscience d'un roi ?

« Ces intérêts et ces droits de la nation, en opposition avec les prétentions des princes du sang royal, n'étaient, il est vrai, nulle part exposés, nulle part définis

dans une loi française; on ne pouvait alléguer à leur égard aucune coutume; car, depuis le commencement de la monarchie, on n'avait pas vu un seul exemple de l'appel d'une branche à beaucoup près si éloignée; on n'en avait vu aucun dans aucune autre monarchie. La théorie du pouvoir comme résultant de l'intérêt des nations n'avait pas même été encore l'objet de méditations philosophiques; toutefois l'intérêt public était mieux senti qu'il n'était médité ou défini; les affections et les répugnances se mesuraient d'après les dangers ou les espérances de chacun, et le droit des Bourbons ou le droit du peuple catholique était apprécié, non d'après les lois qu'on n'avait jamais songé à proclamer, mais d'après ce que chaque parti jugeait être l'intérêt de la France. »

M. de Sismondi (c'est à lui que nous empruntons ces pages) abordant d'une manière plus directe le point de la question qui concernait Henri de Bourbon (plus tard Henri IV), consigne ici une observation vraie et juste.

« La perspective prochaine de monter sur le trône de France, dit cet historien, avait développé dans le roi de Navarre et dans ceux qui s'attachaient à sa personne plutôt qu'à leur religion des principes politiques fort opposés à ceux de leur parti. Pour assurer sa succession, il lui importait d'établir le droit illimité, indestructible, du sang royal, en opposition à toute loi, à toute condition, à tout intérêt populaire; il fallait que la France reconnût qu'un monarque étranger, même en guerre avec la patrie, même proscrit ou condamné pour rébellion, même excommunié

comme hérétique et relaps, conservait son droit à la couronne, s'il était le plus proche par le sang. En même temps, il lui convenait d'ébranler la confiance dans les états généraux et de leur disputer toute part à la souveraineté, car les états de Blois s'étaient prononcés contre la réforme ; ils avaient demandé au roi de réduire tout son royaume à la seule religion catholique, et il était facile de prévoir que, si on les consultait de nouveau, ils déclareraient qu'un hérétique ne pouvait hériter de la couronne (1). »

Ces observations, basées sur une étude sérieuse des faits, émanées d'un protestant qui juge le chef des protestants, au seizième siècle, nous ont paru importantes en ce qu'elles tendent à jeter un nouveau jour sur l'origine et la valeur des prétendues traditions monarchiques qu'une certaine école invoque aujourd'hui et qui ont une origine moins ancienne qu'on ne suppose.

Clovis avait été promené sur un pavois comme tous les rois de la race mérovingienne. Le dernier des Mérovingiens avait été déposé par les Francs, et la race de Charlemagne était montée sur le trône par droit d'élection. Hugues Capet n'avait régné qu'après avoir fait exclure, par une assemblée nationale, Charles de Lorraine, légitime successeur des Carlovingiens. Ce n'était donc pas chose inouïe que de s'opposer à l'avénement de Henri de Bourbon en évoquant les graves dangers dont son autorité royale menacerait bientôt la religion du pays. Le droit et la vérité étaient du

(1) *Histoire de France*, par M. de Sismondi, t.XX, pag. 93, 94 et suivantes.

côté de ceux qui repoussaient ce prince ; l'usurpation était dans son camp et sous sa tente. La Vendée, dont on cite le glorieux souvenir, a résisté au nom de la religion proscrite, et on a exalté jusqu'au ciel sa résistance ; la Sainte-Ligue était la Vendée de 1585. Adhérer à l'une, c'est approuver l'autre. L'idée qu'un prince, parce qu'il est le plus proche héritier d'un roi, doit monter sur le trône, dussent la religion, les droits et le bonheur du peuple être détruits par son avénement, cette idée nous semble insensée, parce qu'elle fait passer les droits secondaires d'une famille au-dessus des droits imprescriptibles de Dieu. Nous savons bien que depuis deux siècles le mot d'ordre a été donné d'attaquer et de condamner la Ligue. Pour nous, avec d'illustres modernes, dont le nom fait autorité, et avec la nation française de 1589, nous persistons à dire que la Ligue, du moins dans son principe, fut juste et légitime, et que la France eut raison de déclarer inhabile à succéder aux Valois le prince qui commandait les armées protestantes et cherchait à faire monter l'hérésie sur le trône.

Dès le mois de mars 1584, et en prévision de la mort prochaine du duc d'Anjou, les chefs du parti catholique, ayant à leur tête le duc de Guise et le duc de Mayenne, s'étaient réunis à Nancy et y avaient proclamé héritier présomptif de la couronne le cardinal de Bourbon, oncle du roi Henri de Navarre. Ainsi les catholiques respectaient autant qu'il était en eux le principe de l'hérédité monarchique, puisqu'ils portaient leur choix sur un prince de la famille de Bourbon, le seul alors de cette race qui fût demeuré

fidèle à la croyance nationale. Au mois de septembre, le duc d'Anjou étant mort, une nouvelle assemblée fut tenue en Lorraine ; cette fois les confédérés déclarèrent qu'ils prendraient les armes l'année suivante, si le roi ne donnait pas satisfaction à leur demande. C'était là une résolution hardie, mais de toutes parts les catholiques adhéraient à la Sainte-Union et augmentaient ses forces. Parmi ceux dont le concours leur fit entrevoir les plus vives espérances, nous citerons le duc de Nevers, l'un des caractères énergiques, l'une des grandes figures de cette époque.

Peu de temps après, une affiliation de la Ligue se forma à Paris, par les soins d'Hotoman, dit La Roche-Bond, bourgeois de la ville, assisté de plusieurs ecclésiastiques du diocèse. Bien que se rattachant à la ligue formée à Péronne, la nouvelle association se cherchait surtout un point d'appui dans la bourgeoisie parisienne et semblait se rattacher à un système moins général. Dès le mois d'octobre, ce comité catholique eut pour principaux membres un avocat nommé d'Orléans ; Acarie, maître des comptes ; Compan, marchand ; Caumont, avocat ; Ménager, avocat ; Crucé, procureur ; Manouvrier, de la famille des Hennequin ; d'Effiat, gentilhomme d'Auvergne ; Jean Pelletier, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie ; Guincestre, curé de Saint-Germain ; Bussy le Clerc, Emonet, La Chapelle, tous trois procureurs ; Louchaud, commissaire ; le notaire La Morlière et les deux frères Roland. Cette association, d'abord secrète, était dirigée par un conseil de six membres, présidé par La Roche-Bond. Les réunions, pour ne pas éveiller les soupçons de

l'autorité, se tenaient en différents lieux, savoir : aux Chartreux, à la Sorbonne et au collège de Forteret, surnommé plus tard « berceau de la Ligue. » En peu de temps le nombre des sociétaires s'accrut dans une proportion rapide, et tous s'engagèrent à la même cause par des serments mutuels.

Les ligueurs de Paris se mirent sans retard en rapport avec la Sainte-Union, déjà formée sous la direction des Guises. Les uns et les autres, tandis que les protestants se plaçaient sous la protection d'Élisabeth d'Angleterre, s'entendirent pour s'assurer du concours du roi d'Espagne. Ainsi les chefs catholiques, déterminés à intervenir par les armes dans le choix du nouveau roi de France, agissaient comme puissance politique et comme gouvernement régulier. En vertu d'un traité signé le 31 décembre entre Philippe II et les ligueurs, il fut convenu que les princes protestants seraient exclus du trône. Le cardinal de Bourbon promettait, à la mort de Henri III, de combattre les hérétiques, de publier les décrets du concile de Trente, d'aider le roi d'Espagne à reconquérir les Pays-Bas, de lui remettre Cambrai. Philippe II s'engageait à fournir un subside de quinze mille francs par mois, et à envoyer des troupes en nombre suffisant pour soutenir la Ligue.

Nous avons nettement exprimé notre pensée sur le caractère et sur les droits de la Ligue, mais nous nous garderons d'approuver l'alliance offensive et défensive conclue par elle avec un prince étranger, jaloux de la France, disposé à affaiblir la puissance de notre patrie, et qui cherchait à dissimuler son ambition

sous un prétexte religieux. Il est regrettable de reconnaître, en remontant le cours des siècles, que nos pères se faisaient peu scrupule d'invoquer l'appui du dehors dans leurs luttes intestines, et qu'ils avaient peu de répugnance à se placer sous la garde de l'épée étrangère. Les honorables susceptibilités patriotiques qui, de nos jours, font repousser comme un crime tout pacte de cette nature, datent surtout de la révolution de 1789 et auraient été fort peu comprises sous le règne des Valois. Il est certain que protestants et catholiques s'associaient volontiers aux puissances du dehors pour le triomphe de leur cause, et aucun parti ne fut exempt de ces fâcheuses alliances.

Henri III n'ignorait pas, selon toute apparence, les traités intervenus entre les ligueurs et le roi d'Espagne, entre la reine d'Angleterre et les protestants; mais, exposé à une double agression, il hésitait encore. A la fin, déterminé par l'intérêt monarchique et se mettant moins en peine de l'intérêt religieux, il reconnut ouvertement Henri de Bourbon, roi de Navarre, pour héritier de la couronne de France; de plus, afin d'intimider les catholiques, il publia un édit portant des peines sévères contre « quiconque n'auroit pas renoncé dans l'espace d'un mois à toute ligue et association. » Pour toute réponse les chefs de la Sainte-Union de Péronne envoyèrent un affidé à Paris, près du conseil des Six, pour s'entendre sur les moyens qui s'offraient à eux de résister au roi et de tout disposer en vue des éventualités de la guerre. On reconnut de part et d'autre qu'il fallait grouper

sous un même drapeau la noblesse et la bourgeoisie et organiser à Paris et dans les autres villes des centres de résistance armée. D'un autre côté, la Ligue se mit en rapport direct avec le pape Grégoire XIII, et envoya au saint-père un religieux de l'ordre des Jésuites avec mission de lui faire connaître l'existence, les projets et les ressources de l'Union catholique. Ce délégué fut reçu en audience par le souverain pontife. Grégoire XIII l'interrogea soigneusement et avec un zèle minutieux sur tout ce qui se rattachait à l'existence de la Ligue; il se fit remettre un Mémoire fort détaillé sur l'origine et le but de cette entreprise; puis il fit part de ses intentions à l'envoyé des catholiques de France; elles étaient ainsi formulées : « Sa Sainteté, ayant entendu et très-bien considéré ce qui lui a été proposé de la part des princes catholiques, qui lui ont écrit que leur première et principale intention étoit de prendre les armes contre les hérétiques du royaume, Sa Sainteté consent et approuve que cela soit fait et éloigne tout scrupule de conscience qu'on pourroit avoir pour cet objet, persuadé que le roi aura cela pour bien fait; et, s'il en étoit autrement, ils n'en pourroient pas moins poursuivre leur dessein, qui est, ainsi qu'il est dit, d'arriver à cette fin première et principale. » Ainsi le pape proclamait lui-même la légitimité de la Ligue et mettait le droit des catholiques de France au-dessus des droits dynastiques du roi de Navarre. L'envoyé de la Ligue, après avoir conféré avec le chef de l'Église, mandoit au duc de Nevers : « Le pape m'a dit par plusieurs fois que les catholiques étoient trop tardifs à commen-

cer, et que les hérétiques les préviendroient ; tellement qu'il me pressa de partir. Quand on aura commencé, le pape déclarera le roi de Navarre et le prince de Condé incapables de succéder à la couronne... et il fera tout ce qu'il croira pouvoir servir pour la justification de cette cause devant Dieu et devant les hommes. » Peu de jours après, le 15 février, le pape donna son adhésion au traité de Joinville.

Une fois engagés dans la voie de la résistance armée, les ligueurs de Paris et de Péronne disposèrent tout pour atteindre le terme de leurs espérances. A Paris cette tâche était facile ; la bourgeoisie, le clergé, le peuple se montraient également indignés des désordres et de la trahison de Henri III, également déterminés à ne point permettre à un huguenot de monter sur le trône. Les agents de l'autorité et de la force publique qui, à un titre quelconque, relevaient de la ville, étaient pour la plupart secrètement dévoués à la Sainte-Union ; on pouvait compter sur la majorité de la garde bourgeoise, sur un grand nombre de quarteniers, de dizainiers, de centeniers, mais surtout on avait pour soi les corporations et les confréries : c'était beaucoup à une époque où la plupart des magistrats et des officiers de ville tenaient leur autorité de l'élection et où leur pouvoir s'exerçait sans contrôle. L'organisation de la Ligue fut donc aisément adaptée au système municipal de Paris. Cette capitale était divisée en seize quartiers ; le comité directeur de l'Union choisit seize affidés dans le sein de l'association, et confia à chacun d'eux le soin de présider les conciliabules et de stimuler le zèle des ligueurs de

sa circonscription : ce fut l'origine de l'organisation puissante, composée d'hommes d'action, sentinelles avancées du parti, et dont les chefs furent appelés « les Seize. » Un homme influent dans chaque état et dans chaque corporation eut charge d'initier les catholiques les plus dévoués de cette agrégation et de les affilier à la Ligue. Tandis que la Sainte-Union se développait rapidement à Paris, sous la direction des Seize, un mouvement analogue s'accomplissait dans la plupart des grandes villes, et les adhésions d'Orléans, de Chartres, de Blois et de Tours arrivaient les premières au comité des Six et à la ligue de Péronne.

Les moments étaient précieux ; il importait de ne point laisser stériles les dévouements de la bourgeoisie et de la noblesse, comme aussi de répondre aux vœux et à la confiance du chef de l'Église. Les principaux chefs quittèrent Paris. Le duc de Guise se rendit en Champagne pour y organiser le soulèvement ; le duc de Mayenne se dirigea vers la Bourgogne ; le cardinal de Bourbon, déclaré héritier présomptif du roi de France, se retira en son château de Gaillon et y fit appel aux catholiques de Normandie et de Picardie ; bientôt après il alla à Péronne, et ce fut dans cette ville, le 31 mars 1585, que la Sainte-Ligue publia son manifeste de guerre ; il y était dit : « Chacun voit à l'œil les desportemens et actions d'aucuns qui, s'étant glissés en l'amitié du roy, se sont comme saisis de son auctorité pour se maintenir en la grandeur qu'ils ont usurpée, et ont eu la hardiesse d'éloigner de Sa Majesté non-seulement les princes et la

noblesse, mais tout ce qu'il a de plus proche. Il n'y a plus personne qui ait part en la conduite et administration de l'Estat, ni qui exerce entièrement sa charge, et l'on a forcé plusieurs gouverneurs de provinces, capitaines de places fortes et autres officiers, de quitter et remettre leur charge, contre leur gré et volonté. Ils ont tiré à eux tout l'or et l'argent des coffres, et les plus clairs deniers des receptes sont pour leur profit particulier; et par leur avarice est advenu qu'abusant de la facilité des subjects l'on s'est pu desborder à de griéves surcharges. Il avoit paru quelque rayon d'espérance lors de la convocation des estats généraux à Blois, mais il n'en est resté que l'autorisement des mauvais conseils d'aucuns qui sont mal affectionnés au service de Dieu et de l'Estat, et lesquels, au lieu de réunir tous les subjects à une seule religion catholique, apostolique et romaine, ont persuadé estre utile et nécessaire d'affoiblir et diminuer l'autorité des princes et seigneurs catholiques. Pour ces causes, desclarons avoir tous juré et sainctement promis de tenir la main forte et armes à ce que la saincte Église de Dieu soit réintégrée en sa dignité et en la vraie et seule catholique religion; que la noblesse jouisse comme elle doit de sa franchise tout entière, et le peuple soulagé, les nouvelles impositions abolies et toutes crues ostées; que les parlemens soient réunies en la plénitude de leurs cognoissances et en l'entière souveraineté de leurs jugemens; tous subjects du royaume maintenus en leur gouvernement, charges et offices; que tous deniers qui se lèveront sur le peuple soient em-

ployés à la défense du royaume, et que désormais les estats généraux, libres et sans aucune pratique, soient tenus de trois ans en trois ans pour le plus tard, avec entière liberté à un chascun d'y faire ses doléances (1). »

Ainsi la Sainte-Union ne s'attachait point exclusivement à garantir les intérêts religieux ; elle réclamait également avec énergie la réforme des abus et le redressement des griefs politiques. Pour la premiere fois se formait une association vraiment digne d'être appelée la « ligue du bien public. »

Cependant les ligueurs, bien que forts des sympathies du peuple, n'étaient guère en mesure de vaincre par les armes ; ils ne disposaient que de mille hommes de cavalerie, de peu de troupes d'infanterie et de trois cent mille écus enlevés aux recettes royales. Dès le début de la lutte ils échouèrent à Bordeaux et à Marseille. Le roi de Navarre pressait Henri III de ne pas écouter les propositions des ligueurs, de les poursuivre, et il se mettait, lui et ses calvinistes, à la disposition du roi de France. Henri lui envoyait des députations pour le presser de se convertir, comme il l'en avait déjà sollicité à la mort du duc d'Anjou. Le roi de Navarre s'y refusait; en même temps il écrivait au roi pour l'exciter à la guerre. « Laissez les Guises porter les premiers coups, lui répondait le roi, afin qu'on

(1) « Déclaration des causes qui ont mû monseigneur le cardinal de Bourbon et les Pairs, princes, seigneurs, villes et communautés catholiques de ce royaume de France, de s'opposer à ceux qui par tous moyens s'efforcent de subvertir la religion catholique et l'Estat. Donné à Péronne, le dernier jour de mars 1585. »

ne vous accuse pas de troubler la paix du royaume, et qu'on voie au contraire que ce sont eux qui veulent la guerre. » Cependant Henri III ne laissa pas de mettre Paris en état de défense; plein de défiance dans les dispositions de la bourgeoisie et du peuple, il révoqua la plupart des officiers de la milice parisienne et les remplaça par des gens sur le dévouement desquels il croyait pouvoir compter. Ce changement eut lieu sans opposition, mais il accrut le sourd mécontentement qui fermentait dans les masses. Après avoir essayé de se prémunir contre les ligueurs de Paris, Henri dirigea quelques troupes sur Orléans, sur Beaugency, sur la Touraine, la Basse-Normandie et le Poitou, pour faire rentrer sous l'autorité royale plusieurs des villes qui s'étaient soulevées à l'appel de la Ligue. Il y eut, de part et d'autre, des engagements d'une importance secondaire, et les revers balancèrent les succès. Ces démonstrations militaires retardèrent à peine les progrès de l'insurrection catholique. A Lyon, le peuple s'empara de la citadelle et la démantela. Le duc de Guise, après avoir échoué devant Metz, se rendit maître de Verdun et de Toul. Angers, Bourges, Dijon, Auxonne et Mézières se prononcèrent pour la Ligue; Arles fut maintenu sous l'autorité du roi. Henri III en était encore à se réjouir de l'énergie dont ses lieutenants avaient fait preuve en Guienne et en Provence lorsqu'il apprit que le duc de Guise, accompagnée du cardinal de Bourbon, venait d'entrer à Châlons-sur-Marne à la tête de douze mille hommes et se disposait à marcher sur Paris. Dans des conjonctures si difficiles il crut

devoir recourir à la voie des négociations et confier à sa mère la mission de médiatrice.

Des conférences eurent lieu entre Catherine de Médicis et les principaux ligueurs à Épernay, en Champagne; elle accorda tout sans condition. Les conférences furent transférées d'Épernay à Nemours, et, le 7 juillet, un traité fut conclu dans cette ville : le roi s'engageait «à défendre dans toute l'étendue de son royaume l'exercice de toute autre religion que de la romaine, sous peine de mort contre les contrevenants; d'ordonner aux ministres de sortir dans un mois du royaume, et dans six aux autres sujets calvinistes qui ne voudraient pas changer; de déclarer tous les hérétiques possédant quelques emplois publics incapables de les exercer, et de casser les chambres miparties établies en leur faveur. Il promit, de plus, de redemander les places de sûreté qu'il leur avait accordées, et de leur faire la guerre en cas de refus.» Outre ces articles publiés par un édit enregistré au parlement dans un lit de justice tenu le 18 juillet, il y en eut deux autres réputés secrets, bien humiliants pour la souveraineté. Par le premier, Henri s'obligea de payer les troupes étrangères du duc de Guise; par le second, de donner à la Ligue, comme autrefois aux calvinistes, des places de sûreté, à condition que les garnisons seraient payées des deniers du roi.

Ainsi la Ligue, à son début et sans de longs efforts, avait prévalu et dicté des lois au roi de France; elle avait usé de sa force sans modération, sans prudence, et avec l'âpre énergie que déploient habituellement les partis dans les guerres de religion. Henri de

Navarre, en recevant la nouvelle inattendue de la paix de Nemours, fut saisi d'une douleur amère, et, selon ce qu'il raconta lui-même à ses amis, son émotion fut telle que la *moitié de sa moustache* blanchit subitement. Henri III ne prenait point tant à cœur les questions de tolérance, mais il se sentait vaincu par ses sujets et il s'indignait d'avoir eu à subir la volonté des ligueurs. Dominé néanmoins par la crainte, il affecta de se soumettre de bonne grâce et fit enregistrer le traité du 7 juillet au parlement de Paris. Sur son passage le peuple se livra à de vives démonstrations d'allégresse, mais ses acclamations, loin de consoler le roi, lui parurent un outrage de plus. En présence de ces dispositions, on ne pouvait ajouter grande foi à la durée de la paix.

Le 11 août, Henri III manda au Louvre le prévôt des marchands, le premier et le second président du parlement, le doyen de Notre-Dame et le cardinal de Guise. Prenant ensuite la parole : « Je suis charmé, leur dit-il d'une voix ironique, d'avoir enfin suivi les bons conseils qu'on m'a donnés, et de m'être déterminé, à votre sollicitation, à révoquer le dernier édit que j'avais fait en faveur des protestants. J'avoue que j'ai eu de la peine à m'y résoudre, non pas que j'aie moins de zèle qu'un autre pour les intérêts de la religion, mais parce que l'expérience du passé m'avait appris que j'allais faire une entreprise où je trouverais des obstacles que je ne croyais pas surmontables; mais, puisque enfin le sort en est jeté, j'espère qu'assisté des secours et des conseils de tant de braves gens je pourrai terminer heureusement une guerre

si considérable. » Le roi ajouta que, pour entreprendre et terminer cette guerre, il lui fallait trois armées : la première destinée à rester près de lui, la deuxième à combattre les calvinistes en Guienne, la troisième à empêcher les calvinistes allemands d'entrer en France. « C'est contre mon avis, leur dit-il ensuite, que j'ai entrepris cette guerre; mais n'importe, je suis résolu à n'épargner ni soins ni dépenses pour qu'elle réussisse, et, puisque vous n'avez pas voulu me croire lorsque je vous ai conseillé de ne point penser à rompre la paix, il est juste du moins que vous m'aidiez à faire la guerre. Comme ce n'est que par vos conseils que je l'ai entreprise, je ne prétends pas être le seul à en porter tout le faix. » Puis, s'adressant à chacun en particulier, il chargea le premier président d'avertir ses collègues qu'il serait inutile, tant que la guerre durerait, *de lui rompre la tête au sujet de la suppression de leurs gages;* il ordonna au prévôt des marchands d'assembler le matin même les bourgeois de la bonne ville de Paris et de leur déclarer qu'ils eussent à lui fournir deux cent mille écus d'or. Se tournant vers le duc de Guise et le doyen de l'église cathédrale, il leur dit qu'il espérait fournir aux dépenses qu'occasionnerait cette guerre pendant le premier mois, et qu'ils eussent à s'arranger pour que le clergé fît le reste : « Car je ne prétends pas être seul chargé de ce fardeau, ni me ruiner pour cela. Et ne vous imaginez pas que j'attende le consentement du pape ; car, comme il s'agit d'une guerre de religion, je suis très-persuadé que je puis en conscience et que je dois même me servir des revenus de l'Église, et je ne m'en

ferai aucun scrupule. C'est surtout à la sollicitation du clergé que je me suis chargé de cette entreprise; c'est une guerre sainte; c'est au clergé à la soutenir.» Et comme le prévôt des marchands, les magistrats et le cardinal voulaient répliquer et faire des remontrances, le roi les interrompit brusquement. « Il fallait donc m'en croire, leur dit-il d'une voix hautaine, et conserver la paix plutôt que de se mêler de décider la guerre dans une boutique ou dans un chœur; j'appréhende fort que, pensant détruire le prêche, nous ne mettions la messe en grand danger. Au reste il est question d'effets, et non de paroles. » Après ces mots il se retira.

Cette harangue, selon la remarque de l'historien de Thou, n'aboutit qu'à faire connaître les sentiments secrets de Henri. Il en devint plus odieux aux catholiques sincères, qui voulaient la guerre, et les princes lorrains ne l'en méprisèrent que davantage. Quoi qu'il en soit, l'argent ne lui manqua pas : le clergé fit don du capital de cinquante mille livres de rente sur son temporel; les villes consentirent à des sacrifices considérables, et le roi n'eut par devers lui aucun prétexte pour éluder ses engagements.

Henri détestait les Guises, mais il affectait de leur témoigner quelque déférence; avant de tirer l'épée contre les huguenots, il se concerta avec les chefs de la maison de Lorraine et leur offrit des commandements. Le duc de Guise se mit à la tête du corps d'armée qui devait tenir tête aux luthériens de Suisse et d'Allemagne, envoyés au secours des calvinistes de France; son frère, le duc de Mayenne, eut mission d'aller combattre en Guienne l'armée des Bourbons. Avant

de commencer les hostilités sur ce point, Henri III crut devoir faire un dernier appel à la prudence et à la modération du roi de Navarre; il envoya à ce prince une députation de théologiens, de jurisconsultes et de politiques chargés de le ramener dans le sein de l'Église et de réclamer de lui la suspension du culte protestant pendant un intervalle de six mois, durant lequel les questions de dogmes et de croyances seraient de nouveau soumises à un « concile national. » Les théologiens essayèrent de convertir Henri de Bourbon; les jurisconsultes voulurent le convaincre qu'il devait se laisser attaquer par les ligueurs pour rendre leurs torts évidents. Le roi de Navarre ne se laissa persuader ni par les uns ni par les autres; il refusa même d'avoir une conférence avec la reine-mère, et se mit en campagne pour commencer la huitième guerre de religion, qu'on appela la *guerre des trois Henris* : Henri de Valois, roi de France; Henri de Lorraine, duc de Guise; Henri de Navarre : le premier, chef des royalistes; le deuxième, des ligueurs; le troisième, des protestants.

La situation était difficile pour Henri de Navarre et pour ses huguenots. Ce n'était plus, comme autrefois, à la royauté molle et toujours prête à négocier qu'on avait affaire, mais à une nation dévouée à la religion catholique, résolue à combattre jusqu'au bout et à se passer de son roi plutôt que de ses croyances. Or jamais le protestantisme ne s'était trouvé moins en mesure de faire la guerre; il ne pouvait plus former d'armée; il comprenait à peine le vingt-cinquième de la population; il était tellement détourné de son pre-

mier but qu'il ne combattait plus pour le triomphe de sa cause, mais pour les intérêts égoïstes de son chef; enfin, après avoir pris une organisation qui ressemblait presque complétement à celle des Provinces-Unies, il se mettait maintenant à côté de la royauté absolue, et défendait, en faveur des prétentions de Henri de Navarre, le droit des races royales contre le droit des peuples invoqué par la Ligue. Ainsi les rôles étaient changés : les enfants de Luther prétendaient, contre tous leurs principes, qu'on était tenu d'obéir au roi par droit de naissance, même quand il était étranger à la nation par son pays, ses mœurs, sa religion, même quand il était mis au ban des peuples comme rebelle et comme hérétique; les ligueurs, au contraire, réveillant les vieux souvenirs de la liberté mérovingienne, et incriminant les intentions et la détestable conduite de Henri III, prétendaient qu'ils pouvaient déposer un roi qui trahissait les intérêts de Dieu, et qu'ils étaient libres d'en prendre un autre qui fût de leur religion, dût leur choix se porter sur une famille qui n'était pas royale.

Dans cette lutte, que l'on pouvait croire inégale, Henri de Navarre déploya une grande activité pour sauver son parti d'une ruine imminente. Il supplia le roi d'établir son quartier général dans son camp, où Henri III, disait-il, ne trouverait que des sujets fidèles; il publia des manifestes où il s'efforça de donner à la lutte une couleur politique; il s'allia aux Montmorency et au tiers-parti; enfin il convia toute l'Europe protestante à sa défense. Il remontra à Élisabeth que la réforme n'avait plus qu'elle et lui pour chefs; que, lui

vaincu, elle devenait le point de mire de tous les efforts de Philippe II. « Prenez-moi donc, lui dit-il, pour votre capitaine général contre l'ennemi commun. » La reine d'Angleterre ne fut pas sourde à l'appel du roi de Navarre et des huguenots français ; il fut résolu que les bandes du Béarnais se mettraient en campagne dans le Midi, pendant qu'Élisabeth enverrait des troupes anglaises dans les Pays-Bas, et qu'avec ses subsides une grande armée serait levée en Allemagne. C'était un suprême effort auquel on conviait l'hérésie ; c'était un défi jeté à la France, à Rome et à l'Espagne. Il est vrai que Philippe II ne se pressait guère d'envoyer aux catholiques de France les secours et les renforts qu'il avait promis. D'un autre côté, et depuis le 10 avril, le pape Grégoire XIII était mort, et son successeur, le cardinal Montalte, intronisé sous le nom de Sixte V, ne se montrait guère disposé à armer en faveur de la Ligue.

Homme énergique, souverain absolu, profondément irrité de tout ce qui semblait désobéissance ou révolte, Sixte V s'étonnait de l'attitude prise par les catholiques de France. « Je crains fort, disait-il, que l'on ne pousse les choses si avant qu'enfin le roi, tout catholique qu'il est, ne se voie contraint d'appeler les huguenots à son secours pour le délivrer de la tyrannie des catholiques (1). » Dans une autre circonstance il mandait au duc de Nevers : « Le cœur me saigne en voyant le plus beau royaume du monde, et comme la fleur de la chrétienté, à la veille d'être la proie des

(1) *Mémoires du duc de Nevers*, t. I, p. 667.

étrangers, comme une autre Jérusalem, et d'être détruite par les propres mains de ceux qui doivent la défendre.... Je suis constitué en une place où, comme père commun des fidèles, je dois veiller à leur conservation. J'aime la France ; le saint-siége lui doit sa splendeur et sa défense, et les papes ne sauraient apporter trop de soin et trop de vigilance pour que la première couronne de la chrétienté demeure sur la tête de ceux que Dieu a choisis pour la porter (1). » En parlant ainsi l'illustre Sixte V laissait entrevoir la ferme volonté de ne point tolérer qu'une insurrection féodale, populaire ou princière, n'importe son titre, ne s'attribuât le droit de déposer le roi de France, et ne transposât, sous un prétexte religieux, la couronne de Henri III sur la tête du duc de Guise ou du roi d'Espagne. Il importait au bien de l'Église qu'un grand mouvement national et religieux, entrepris pour le seul intérêt de la foi, ne tournât pas au profit d'une prétention usurpatrice ; la maison de Lorraine n'avait aucun droit à se substituer à la dynastie capétienne, et ses prétentions à cet égard nuisaient à la religion au lieu de lui être utile. Quant à l'Espagne, gouvernée par Philippe II, elle était devenue si redoutable pour l'équilibre européen qu'il était bien permis au souverain temporel de Rome et au père commun des fidèles d'appréhender le développement démesuré de cette puissance et de mettre obstacle à ce qu'elle absorbât la nation française. Les souvenirs des guerres tyranniques de Charles-Quint vivaient encore dans le

(1) *Mémoires du duc de Nevers*, p. 674.

souvenir de la population romaine, et le pape se tenait à juste titre en garde contre l'ambition froide *et sans frein* de Philippe II.

Pour mieux expliquer sa pensée, Sixte-Quint publia, le 5 septembre 1585, une bulle en vertu de laquelle il excommuniait à la fois et ceux qui donnaient des secours aux rebelles calvinistes de France et ceux qui entreprendraient quelque chose contre le roi ou contre son royaume; puis, par une autre bulle datée du 9 septembre, il excommunia formellement le roi de Navarre et le prince de Condé, les déclarant, eux et leurs successeurs, incapables de monter sur le trône de France et relevant leurs sujets et vassaux de tout serment de fidélité qu'ils auraient pu leur prêter. « L'autorité baillée à saint Pierre et à ses successeurs, disait Sixte-Quint (1), par l'infinie puissance de l'éternel Roy, surpasse toutes les puissances des roys et princes terriens; et étant fondée sur la ferme pierre, et n'étant jamais ébranlée par aucuns vents ou orages contraires ou favorables, elle prononce des arrêts et jugements irrévocables, etc.; et, quand elle en trouve aucuns contrevenants à l'ordre de Dieu, les punit de griève condition, les privant de leurs siéges, quelque grands soient-ils, les terrassant comme ministres de Satan. Par quoi, suivant la charge et soin qui nous a été commis de toutes les églises et nations, afin qu'en premier lieu on donnast ordre au salut des âmes....

(1) « Déclaration de N. S. P. le Pape Sixte V à l'encontre de Henri de Bourbon, soi-disant roi de Navarre, etc., 1585. » Les passages que nous citons furent traduits de la bulle latine et publiés sous le règne de Henri III.

afin de n'être jamais accusés devant Dieu du mépris de notre charge, sommes contraint d'exercer les armes de notre milice, lesquelles ne sont point charnelles ni provenantes de nous, ains du tout-puissant Dieu, pour la ruine des puissances adversaires, à l'encontre principalement de deux enfants d'ire, Henry de Bourbon, jadis roy de Navarre, et Henry aussi de Bourbon, jadis prince de Condé. » Ici le pape énumérait les nombreux attentats commis ou ordonnés par ces deux princes contre la religion catholique et ses ministres; il rappelait leur abjuration, puis leur apostasie; leur complicité avec les luthériens et les autres hérétiques d'Allemagne, d'Angleterre et de France; les massacres, les dévastations sacriléges commis par leurs troupes; puis il terminait par la déclaration suivante :... « Voulant déguainer le glaive de vengeance contre eux, suivant le deu de notre charge, comme à ce faire contraints, nous sommes grandement marris qu'il nous faille user d'icelui glaive contre cette génération bastarde et détestable de l'illustre et signalée famille des Bourbons, en laquelle la pureté de la vraie religion, le loz de vertu a relui, ensemble l'observance et respect qu'en tout temps ont déférés au siége apostolique, et ce, pour les susdits forfaits. Donc en ce très-haut siége, et en la pleine puissance que le Roy des roys et le Seigneur des seigneurs nous a donnée... du consentement et conseil de nos vénérables frères cardinaux de la sainte Église romaine, prononçons et déclarons Henry, jadis roy, et Henry, prince de Condé, estre hérétiques et relaps en hérésie, et non repentans, estre chefs, fauteurs, protecteurs manifestes, publics

et notoires, et par ainsi coupables de lèse-majesté divine et ennemis jurés de la foi catholique.... et estre par droit privés, savoir : Henri, jadis roy, de son prétendu roïaume de Navarre, ensemble aussi du Béarn; et l'autre, Henry de Condé, eux deux et tous leurs successeurs, de tous et quelconques biens, principautés, duchés, domaines, seigneuries, cités, lieux, fiefs, et mesme biens amphiteuses, successions; et non-seulement de ce, mais encore de toutes dignités, honneurs, charges, dons et offices mesme roïaux, directs et droits que de fait ils détiennent... les déclarant incapables et inhabiles de succéder à quelque principauté, seigneurie et roïaume, et spécialement au roïaume de France... ce dont nous les privons et toute leur postérité à jamais... Absolvons et délivrons, par l'autorité des présentes, tous magistrats, gouverneurs, tenants fiefs ou vassaux, sujets et peuples, lesquels leur auroient presté serment de fidélité et obéissance... interdisons à tels sujets de ne leur rendre obéissance aucune.... Ne sera permis à homme du monde de violer ou rompre ce présent sommaire de notre arrest, monition et volonté, ou d'y contrevenir d'audace téméraire. Que si aucun présume de l'entreprendre, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et de ses apôtres Pierre et Paul. » Au point de vue politique, Henri de Navarre, chef des protestants, se trouvait sérieusement atteint par cette bulle, dont il méconnaissait la portée religieuse. Il était évident pour lui que, le souverain pontife ayant prononcé que la conscience des catholiques était engagée à ne pas souffrir l'établissement d'un prince huguenot sur le

trône de France, l'immense majorité de la nation ne tarderait pas à entrer en lutte et à lui barrer le chemin. Vainement donc le parlement de Paris refusait-il d'enregistrer la décision du pape et la déclarait-il contraire aux lois du royaume; Henri de Navarre ne se dissimulait guère qu'entre des juges royaux et le chef de l'Église les catholiques ne pourraient longtemps hésiter.

Henri de Bourbon, roi de Navarre, et le prince de Condé firent afficher aux portes mêmes du Vatican une protestation contre la sentence qui les frappait. Le premier s'intitulait : « Henry, par la grâce de Dieu roy de Navarre, prince souverain de Béarn, premier pair et prince de France; » il déclarait s'opposer « à la déclaration et excommunication de Sixte V, soi-disant pape de Rome, la maintenir fausse, et en appeler comme d'abus en la cour des Pairs de France. » Ce prince ajoutait, dans un langage indigne de son nom : « M. Sixte, soi-disant pape (sauve Sa Sainteté), en a faussement et malicieusement menti; il est lui-même hérétique et antechrist, et en cette qualité voulons avoir guerre perpétuelle et irréconciliable avec lui... » Le prince de Condé s'associait à cette déclaration de guerre, et tous deux ajoutaient « que, en les traitant d'hérétiques, Sixte, se disant pape, en avoit menti; que c'étoit lui-même qu'on devoit regarder comme hérétique; qu'on le lui montreroit dans un concile; qu'en attendant ils le tenoient pour excommunié et antechrist, et qu'ils lui déclaroient en cette qualité une guerre mortelle et irréconciliable, se réservant le droit de punir en lui ou en ses successeurs l'affront

qu'il venoit de faire à la majesté royale. Ils appeloient comme d'abus de sa sentence au tribunal des Pairs, dont ils étoient membres, et ils invitoient tous les rois, princes et républiques de la chrétienté à se joindre à eux pour châtier la témérité de Sixte et des autres brouillons ennemis de Dieu, de l'État et du repos général de toute la chrétienté. »

La situation du pape était difficile ; au fond, il voulait ce que la Ligue voulait elle-même, c'est-à-dire le maintien de la religion catholique dans le royaume de France, à l'exclusion de tout autre culte ; mais il persistait à désapprouver les moyens auxquels la Ligue avait recours, c'est-à-dire l'appel à l'Espagne, la négation des droits de Henri III, et l'insurrection armée contre l'autorité monarchique. Ce n'était pas par une guerre civile qu'il tendait à éloigner Henri de Navarre du trône de France ; il cherchait à atteindre ce but en invoquant l'autorité de l'Église, et il n'attribuait qu'à la papauté, et seulement à elle, le droit de juger entre les peuples et les rois et de délier les consciences du serment prêté à un souverain. Il se défiait d'ailleurs, et à juste titre, de l'ambition des Guises, et il craignait de mettre l'intérêt catholique au service d'une ambition usurpatrice toujours avide de s'abriter sous un prétexte religieux.

Henri de Navarre était en mesure de soutenir ses prétentions à la couronne et de stipuler à main armée en faveur des huguenots. Dès le 16 décembre 1584, plus d'un an avant le traité de Joinville, les princes qui commandaient la Ligue protestante de France avaient conclu, à Middelbourg, avec les puissances protestantes

du dehors, un traité d'alliance offensive et défensive, aux termes duquel, pour contraindre le roi de France à rétablir ou à maintenir l'édit de pacification, ils s'étaient engagés à lever des armées destinées à intervenir dans les affaires du royaume. Il était dit dans ce traité que la « royne d'Angleterre fourniroit quatre mille Suisses, cinq mille reistres, sans y comprendre douze mille Angloys, que Sa Majesté entendoit faire descendre à l'endroict le plus commode en France, selon l'avis du roy de Navarre, prince de Condé et associez. » Le comte palatin, le prince Casimir, les seigneurs des ligues, le « roy protecteur et conseil » d'Écosse, les autres princes luthériens d'Allemagne s'engageaient à fournir, puis à mettre en campagne leurs contingents respectifs, et Henri de Navarre, agissant de concert avec le prince de Condé, promettait de lever et d'équiper vingt-cinq mille hommes de pied et quatorze mille hommes de cavalerie. Quoi qu'il en soit de ces armements et de ce traité, le moment était venu où, de part et d'autre, on ne pouvait différer de tirer l'épée. Les gentilshommes huguenots du Dauphiné, du Béarn et de la Gascogne, hommes rudes et austères, allaient se mesurer avec les milices catholiques, bien plus nombreuses, mais recrutées pour la plupart dans les corporations, dans les ateliers, dans les campagnes. Quant à l'armée de Henri III, avant-garde de la Ligue, elle était toujours brillante de luxe, de noblesse, de courage; mais il ne fallait demander à ces jeunes courtisans, à ces mignons du roi, ni convictions énergiques, ni sévérité de mœurs; c'était assez pour eux de se battre et de mourir pour obtenir l'approbation du prince ou

le sourire de leurs dames. Le roi, qui ne se déterminait qu'à regret à marcher, pour se conformer aux vœux de son peuple, ne demandait nullement à ses officiers et à ses lieutenants de verser leur sang pour la foi et pour la vérité ; il se contentait de voir en eux les gens de guerre les plus intrépides et les plus chevaleresques qui fussent encore de par le monde.

Dès le mois d'août les hostilités avaient commencé dans le Poitou. Le duc de Mercœur, gouverneur de la Bretagne, s'était porté sur la rive droite de la Loire avec un corps d'armée, et s'était avancé jusqu'au delà de Fontenay pour seconder les opérations du duc de Mayenne. Le prince de Condé, avec ses huguenots, marcha contre lui et le rejeta sur la rive gauche de la Loire. Vainqueur sans avoir combattu, Condé revint sur ses pas et entreprit le siége de Brouage, place alors assez importante et qui était située à six lieues au midi de la Rochelle. La garnison de Brouage était commandée par Saint-Luc, autrefois mignon de Henri III et depuis lors tombé dans la disgrâce de ce prince. Elle fit bonne contenance ; mais Condé n'aurait pas tardé à la réduire, lorsque, le 30 septembre, on le détermina à abandonner le siége de Brouage et à se porter sur Angers. Rochemorte, l'un des officiers qu'il avait envoyés dans l'Anjou, venait de se rendre maître, par surprise, du château d'Angers. Condé jugeait fort à propos de seconder les opérations de son lieutenant et de s'assurer l'un des points les plus importants du centre de la France ; il arriva le 20 octobre devant les murs de la ville ; mais il était trop tard, et les catholiques, après avoir attaqué et tué

Rochemorte, avaient repris possession du château d'Angers. Repoussé par les troupes royales et renonçant à emporter d'assaut la capitale de l'Anjou, Condé se replia sur Beaufort. Le duc de Mayenne, le duc d'Épernon, le maréchal de Biron et le duc de Joyeuse, les uns engagés dans la Ligue, les autres investis de la confiance royale, mais agissant de concert, se portèrent de plusieurs points dans la direction de Beaufort et se mirent en devoir de cerner le prince de Condé. Hors d'état de tenir tête à tant d'ennemis, cet aventureux chef de parti licencia sa petite armée et se sauva, lui onzième, en Angleterre. Quelques troupes qu'il avait laissées devant Brouage furent attaquées et taillées en pièces par le maréchal de Matignon.

On était aux approches de l'hiver. Le duc de Mayenne, frère du duc de Guise, et alors chef du corps d'armée destiné à agir contre le roi de Navarre, prit ses quartiers dans le Périgord, le Quercy et le Limousin. De son côté, le roi de Navarre se cantonnait à Mérac. Vers le même temps, Lesdiguières, qui commandait les huguenots dans le Dauphiné, s'empara de Montélimar, de Die et d'Embrun. Tout balancé, la campagne de 1585 avait été à l'avantage des protestants.

Dès le mois de février 1586, le duc de Mayenne et le maréchal de Matignon recommencèrent la guerre dans la vallée de la Garonne. Le roi de Navarre, ne pouvant encore leur tenir tête, se borna à des mesures de défense; il mit ordre à la sûreté des places du Béarn et prit des dispositions pour disputer au duc de Mayenne le territoire qui, entre la Garonne et le Lot, se trouvait au pouvoir des protestants. Le 1er juin, il entra

à la Rochelle et s'y renferma, bien déterminé à y attendre son ennemi. L'armée du duc de Mayenne était nombreuse et bien pourvue de munitions et de vivres, mais elle souffrait beaucoup de la peste qui désolait alors le Poitou, l'Aunis et la Saintonge. A Saint-Jean d'Angély le fléau avait exercé de tels ravages qu'il n'était demeuré dans la ville d'autre habitant que le gardien du clocher. Sous l'empire de ces fâcheuses circonstances, la désertion et les divisions s'étaient mises parmi les troupes royales, et le duc de Mayenne, deux fois atteint par la maladie, se vit contraint de quitter son armée et de se faire transporter à Paris. Sur ces entrefaites, le prince de Condé avait ramené d'Angleterre des renforts d'hommes et d'argent et se trouvait en mesure de continuer la guerre.

Des deux côtés on se croyait sûr du triomphe. Les protestants, vainqueurs en Dauphiné, attendaient de pied ferme leurs ennemis dans le Languedoc, en Guienne, en Béarn. Les catholiques avaient prévalu dans le Poitou et dans l'Anjou. Les chefs de la Ligue, à mesure qu'ils se sentaient forts, se montraient plus exigeants. Le traité de Nemours accordait six mois aux huguenots pour abjurer l'hérésie ou se retirer en pays étranger; ils contraignirent le roi à promulguer un nouvel édit qui ordonnait aux sectaires, sous peine de confiscation des biens et de crime de lèse-majesté, d'abjurer leurs erreurs dans un délai de quinze jours. Quant au clergé, il insista avec énergie pour obtenir la réforme de divers abus introduits dans l'ordre ecclésiastique, et pour déterminer le gouvernement de Henri III à ne plus retarder la publication du concile

de Trente. Ces réclamations furent éludées, et le roi se borna à accepter les subsides de guerre que votèrent les évêques. Cette attitude ne pouvait que fortifier les justes défiances des catholiques. Le clergé soupçonnait le roi de pactiser avec les huguenots ; les ligueurs avaient la conviction que ce prince ne se déterminait que malgré lui à continuer la guerre, et les assemblées publiques retentissaient de plaintes. Alors aussi on entendait formuler dans quelques chaires des principes politiques dont, depuis plusieurs siècles, la téméraire hardiesse n'avait point affligé les rois de France. Des moines, sortis des rangs de la population pauvre, ne craignaient pas de proclamer que les rois, « étant institués par Dieu et ayant été élus par leurs sujets, » perdaient tous leurs droits dès qu'ils manquaient à leurs devoirs envers Dieu et envers la nation. On affectait de n'appliquer cette théorie qu'au roi de Navarre, mais la pensée de l'auditoire allait droit au but et se portait également sur le roi de France.

Henri de Navarre pressait ses alliés du dehors de hâter l'envoi de leurs troupes auxiliaires ; il invoquait l'appui de la reine d'Angleterre, la conjurant de le choisir pour son « capitaine général » contre les ennemis communs. L'Allemagne était en paix avec la France ; les princes luthériens ne voulurent pas faire envahir militairement le royaume avant d'avoir témoigné quelques égards au souverain. Ils se déterminèrent alors à envoyer à Henri III une magnifique ambassade, dans les rangs de laquelle figurèrent plusieurs seigneurs des plus illustres, et ces envoyés, chargés de justifier auprès du roi de France la politique de leurs

maîtres, arrivèrent à Paris au mois d'août 1586. Le roi n'était plus dans sa capitale; il s'était rendu dans le Bourbonnais, sous prétexte de se rapprocher de ses deux principaux lieutenants, d'Épernon et Joyeuse, et de diriger leurs opérations. Au fond, il n'avait d'autre but que de gagner du temps et d'éviter toute entrevue avec les ambassadeurs allemands, jusqu'à ce qu'il connût le résultat de négociations et de conférences ouvertes par la reine sa mère avec le roi de Navarre. En attendant, il fixa son séjour à Lyon. A le voir dans cette ville oublier ses affaires, s'occuper gravement d'amusements puérils, on aurait cru que, dégoûté de la royauté, il ne cherchait qu'à s'étourdir sur le péril de son état. Il lui prit, non pas un goût, mais une passion violente pour les petits chiens, les singes et les perroquets, qu'il payait des sommes exorbitantes, outre ce que lui coûtait une multitude d'hommes et de femmes chargés, moyennant de gros appointements, de la nourriture de ces animaux. Une autre manie le saisit encore : il recherchait avec avidité les miniatures qui se trouvaient dans les anciens manuscrits de dévotion, les achetait très-cher et les collait lui-même aux murailles de sa chapelle. *Caractère d'esprit incompréhensible!* dit de Thou; *en certaines choses capable de soutenir son rang, en quelques-unes au-dessus de sa dignité, en d'autres au-dessous même de l'enfance.* Quelque doux que fussent au roi ces amusements, le temps vint de les quitter, faute de prétexte pour les prolonger. Il retourna à Paris et donna audience aux Allemands. Les deux princes, chefs de l'ambassade, étaient partis presque en arrivant, ne

croyant pas qu'il fût de leur dignité d'attendre si longtemps ; les autres ambassadeurs présentèrent leurs lettres de créance. Conformément à leurs instructions, ils s'appliquèrent à justifier les calvinistes de France, qu'ils appelaient leurs frères, prétendant que c'était à tort que le roi les déclarait dans ses édits auteurs de la guerre, pendant qu'au contraire cette guerre était l'ouvrage de la cour de Rome et de ses adhérents. Ils finissaient par offrir au roi du secours, moins, disaient-ils, dans l'intention de se mêler de ses affaires que pour le sauver de la tyrannie de ses alliés et de ses sujets.

Les conférences ouvertes avec le roi de Navarre pour obtenir la paix n'avaient d'abord amené aucun résultat ; elles recommencèrent le 14 décembre 1586, au château de Saint-Bris. Henri de Navarre ne pouvait aimer Catherine de Médicis ni se confier à elle ; il résista aux reproches, aux menaces, aux larmes de cette négociatrice. Cependant ces entrevues et ces pourparlers amenèrent une suspension d'armes durant laquelle les deux cours ne parurent occupées que de banquets et de plaisirs. Henri III désirait vivement la paix ; malgré les subsides qu'il avait obtenus du clergé et des communes, l'argent lui manquait pour entretenir huit corps d'armée sur différents points de son royaume ; mais les catholiques, bien convaincus qu'il dépensait chaque année des sommes inouïes pour entretenir des petits chiens et pensionner des courtisans, ne se prêtaient pas volontiers à de nouveaux sacrifices. Quoi qu'il en soit, tandis que le roi de France, oublieux des périls de la religion, de la patrie

et de la couronne, se rendait de plus en plus méprisable à ses peuples, de graves événements qui s'accomplissaient au dehors réagissaient, à l'intérieur, sur les dispositions des partis.

Depuis deux ans le prince d'Orange avait été assassiné, et son fils Maurice, encore adolescent, n'était point capable de continuer avec la force et l'intelligence de son père la lutte engagée au nom des protestants des Pays-Bas contre les lieutenants catholiques du roi d'Espagne. Le temps n'était d'ailleurs point éloigné où ce jeune homme déploierait à son tour les talents militaires et la puissance politique dont il portait en lui le germe. Rebutés par la France, les Hollandais s'étaient adressés à l'Angleterre; mais, malgré les secours que leur avait envoyés la reine Élisabeth, ils avaient perdu peu à peu des villes et du terrain. Inébranlable dans sa résolution d'étouffer partout l'hérésie, Philippe II dirigeait par son génie toutes les ressources de l'Europe vers cet objet unique. Il faisait construire dans les ports des deux péninsules des vaisseaux de guerre qui devaient plus tard former l'invincible Armada, destinée à porter un coup de mort à la puissance britannique. L'Angleterre, en effet, était alors le dernier et le plus formidable boulevard du protestantisme; elle maintenait la résistance des huguenots dans l'Europe entière; par ses flottes, par ses subsides, par son commerce, au besoin par ses gens de guerre, elle était partout, et l'hérésie s'appuyait sur elle chaque fois qu'un obstacle ou un danger apparaissait sur sa route.

Or Élisabeth, qui gouvernait la nation anglaise et

tenait l'épée toujours hors du fourreau pour la cause de l'hérésie, avait déjà atteint l'âge où les femmes ne peuvent plus devenir mères. Comme elle n'avait point de proches parents en état de lui succéder, la couronne d'Angleterre devait, après elle, légitimement appartenir à Marie Stuart, reine d'Écosse, et à Jacques Stuart, roi d'Écosse, fils de cette reine. Marie Stuart, nièce des Guises et princesse de la maison de Lorraine, était profondément attachée à la foi catholique. Sa courageuse persévérance dans cette foi avait été la cause et l'origine des persécutions qu'elle avait endurées tant de la part de ses sujets rebelles que de la part de l'Angleterre ; aussi à aucun prix l'hérésie ne voulait-elle permettre à Marie Stuart de réunir sur sa tête les trois couronnes de l'union britannique. Depuis plus de dix-huit ans cette reine languissait dans les prisons d'Elisabeth, et ni les généreux complots des catholiques et les réclamations de la France et de l'Espagne, ni la vérité, ni la justice ne déterminaient la fille de Henri VIII, héritière des Tudors, à briser les fers de son ennemie captive et à lui accorder la liberté ou la vie, à défaut du trône.

Marie Stuart attirait à elle, dans son cachot, la commisération des peuples et les vœux des rois. Si son passé n'avait pas été exempt de fautes, Dieu lui fit la grâce de la faire passer par de rudes et douloureuses épreuves qui en furent l'expiation. La cause du catholicisme, dans la Grande-Bretagne était tout entière liée à la sienne, et ce fut un motif de plus des sympathies qui se manifestèrent pour elle. Durant sa longue captivité (1568-1587), l'Angleterre et l'Écosse

demeurèrent constamment agitées, et de nombreuses tragédies politiques furent dénouées sur les champs de bataille ou sur l'échafaud. Ce fut aussi une ère de persécutions et de martyres dont les fanatiques protestants, de toutes les causes, assumèrent la responsabilité. Des séminaires avaient été fondés sur le continent pour les catholiques anglais; de ces établissements sortirent de nombreux missionnaires, qui, bravant les lois atroces des Tudors, se répandaient en Angleterre et cherchaient à y raviver la vraie foi. Plusieurs religieux de la compagnie de Jésus obtinrent de leur général l'autorisation de prendre part à ces missions; parmi eux on remarqua Édouard Campian et Robert Parsons. Élisabeth défendit, sous peine de mort, de recevoir un jésuite, et le parlement s'épuisa à multiplier les moyens de persécutions contre les orthodoxes. Il y eut des listes de suspects dont le nombre dépassa cinquante mille; on eut recours à des visites domiciliaires faites de jour et de nuit; on fouillait jusqu'aux lieux les plus secrets pour découvrir quelque prêtre, quelque livre, quelque calice ou quelque emblème de catholicité. Mettait-on la main sur quelque suspect : la torture achevait de le rendre coupable; elle n'eut pas du moins cet effet sur Campian, qui fut enfin saisi. Deux fois mis à la question, il trompa par sa fermeté l'espoir des fanatiques ministres d'Élisabeth, qui s'attendaient à d'importantes révélations. Enfin on impliqua Campian, avec douze de ses prétendus complices, dans une conspiration supposée. Campian fut exécuté le premier, et les autres à différents intervalles, pour réjouir périodi-

quement le peuple par le spectacle des gibets et des échafauds. La *haute commission* ne lui en fit pas faute ; elle inventa le serment d'office (*ex officio*), par lequel on s'obligeait à répondre à toutes les questions, dût-on s'accuser soi-même, accuser un ami, accuser un parent ; et comme les peines étaient réglées par la seule volonté des commissaires, dont trois suffisaient pour prononcer un arrêt de mort, il se trouvait toujours trois voix amies des plaisirs sanguinaires de la *bonne* reine et de son *bon* peuple. Les puritains ne furent pas non plus ménagés ; mais, par un effet de l'esprit de révolte, ils tenaient, en dépit de tout, pour leur persécutrice, parce qu'elle était en rébellion contre le saint-siége. L'un d'eux, condamné à perdre la main, l'eut à peine coupée qu'il prit son chapeau de l'autre, et, le faisant tourner en l'air, il s'écria : *Vive la reine !* C'était le même fanatisme, sinon la même cruauté, en Écosse. Élisabeth, qui persécutait les puritains en Angleterre, soutenait les presbytériens, leurs frères, en Écosse. En même temps elle fomentait des complots contre les deux favoris de Jacques, qui s'efforçaient d'opérer un accommodement entre le jeune prince et sa mère. Par ses conseils, plusieurs seigneurs projetèrent d'arracher Jacques à leurs mains. Au sortir d'une partie de chasse, ils l'attirèrent au château de lord Ruthven, comte de Gowrie (23 août 1552), et l'y retinrent prisonnier. Le comte d'Arran (Stuart d'Olchitrie) fut confiné à Stirling. Le duc de Lennox (Edme Stuart) se réfugia en France, où il mourut ; et, guidée par un tendre intérêt, Élisabeth envoya complimenter le roi captif

de ce qu'il était délivré de leurs perfides conseils. Toutefois Jacques échappa bientôt à ses oppresseurs et reprit son autorité, au grand dépit de sa *bonne* parente. Élisabeth eut alors recours aux hérétiques. Les *frères*, comme s'appelaient les puritains, ne rêvèrent que dangers pour l'Évangile; toutes les chaires retentirent d'invectives payées par la reine contre Jacques et d'appels à la désobéissance; mais le parlement y mit ordre par les lois ecclésiastiques de 1584, qui reconnurent le roi pour chef de l'Église. Pendant qu'Élisabeth troublait ainsi l'Écosse par ses émissaires, un complot succédait à l'autre, en Angleterre, pour délivrer la mère de Jacques VI. François Throgmorton en 1584 et Guillaume Parry en 1585 furent mis à mort comme convaincus de conspirations qui tendaient à la délivrance de Marie Stuart. Peut-être n'étaient-elles tramées que par les conseillers mêmes d'Élisabeth.

Marie Stuart était gardée à vue dans une prison étroite, humide et malsaine, où elle était à peine abritée contre l'intempérie des saisons; on espérait ainsi la faire mourir de ses maux ou de son désespoir. Comme on ne parvenait qu'à ruiner sa santé, le secrétaire d'État Walsingham insinua au farouche puritain Amias Paulet, son geôlier, qu'il pourrait bien mériter de sa souveraine en abrégeant la vie de sa prisonnière; Paulet rejeta cette insinuation avec horreur. C'est alors que Burleigh et Walsingham se décidèrent, pour *bien mériter de leur souveraine*, à recourir au moyen qu'avait préparé le parlement de 1585. Quelques catholiques et quelques gentilshommes, exaltés

par les persécutions, avaient formé le projet de délivrer la reine d'Écosse et d'assassiner celle d'Angleterre. A la tête du complot étaient un jeune seigneur nommé Babington et quelques élèves du séminaire anglais de Reims. Ces conspirateurs étaient, sans le savoir, les jouets de Walsingham. Le ministre tint jusqu'au bout les fils de cette conjuration, et la conduisit secrètement afin d'y impliquer l'auguste prisonnière. Il corrompit les deux secrétaires de Marie Stuart, Nau et Carle, fit écrire au nom de la captive des lettres à Babington et en reçut des réponses. Tout étant mûr, il fit arrêter et juger tous les conjurés, et les fit périr dans d'affreux supplices (15 août 1586). Bientôt après il répandit le bruit que Marie Stuart avait dirigé le complot, et travailla l'opinion publique contre cette princesse.

Une commission de quarante-cinq membres fut nommée par Élisabeth pour lui faire son procès. Les juges s'étant rendus au château de Fotheringay, sa prison, lui remirent une lettre d'Élisabeth, qui lui commandait d'un style passionné de se soumettre à leur juridiction. Marie Stuart représenta avec dignité qu'elle était l'égale, la parente de la reine d'Angleterre, et non sa sujette. *Où sont mes pairs?* dit-elle, *et quel empire peuvent avoir sur moi les lois anglaises, qui ne m'ont jamais protégée?* Pendant deux jours elle récusa les commissaires; mais, sur l'observation insidieuse du chambellan Hatton qu'elle se priverait par là de l'avantage d'une justification publique, elle consentit à répondre, toutefois après avoir protesté contre l'incompétence de la cour. On lui objec-

tait une correspondance secrète avec Babington et ses complices ; mais on ne produisait que des copies de ses prétendues lettres, quoiqu'il ne fallût rien moins que des pièces écrites ou signées de sa main pour la convaincre du crime qu'on lui imputait. On alléguait contre elle l'aveu des conjurés ; mais cet aveu, si même il n'était pas supposé, avait été arraché par les tortures. D'ailleurs ceux à qui on l'attribuait n'étaient plus ; si l'on voulait se servir de leur témoignage contre la reine d'Écosse, que n'avait-on différé leur supplice ? Que ne les conservait-on pour être confrontés à Marie Stuart et pour confondre ses dénégations par des preuves positives et irrécusables ? Il est vrai que ses deux secrétaires déposaient comme les conjurés ; mais, si leur déposition était libre, que ne les faisait-on paraître pour la soutenir en présence de leur maîtresse ? Marie demanda qu'ils lui fussent confrontés, et cette demande si juste lui fut refusée.

Cette reine malheureuse se défendit avec fermeté ; elle démontra aisément son innocence (1). Mais elle n'était accusée que parce qu'elle était déjà condamnée. Les commissaires, après deux interrogatoires, s'ajournèrent, par l'ordre exprès d'Élisabeth, à la chambre étoilée de Westminster. Là ils déclarèrent, à l'unanimité, Marie *coupable d'avoir pris part*

(1) On ne saurait douter en effet que Marie ne fût innocente. Une des plus fortes preuves qu'on puisse en donner, c'est qu'avant de connaître la résolution où l'on était de la juger cette princesse écrivit au duc de Guise une lettre où elle se justifie, dans les termes les plus énergiques, de l'imputation d'avoir voulu attenter aux jours d'Élisabeth. Ce n'était point au duc de Guise qu'elle devait craindre d'avouer un complot qu'il eût plutôt approuvé que blâmé.

à la conspiration de Babington; en conséquence, ils la condamnèrent à la peine capitale (25 octobre 1586). Tout révolte dans ce jugement, l'irrégularité de la procédure, l'incompétence du tribunal, l'iniquité de la sentence; mais quelque chose de plus odieux encore, ce fut la détestable hypocrisie d'Élisabeth. En assassinant sa rivale elle affectait de la plaindre; elle répétait tendrement les noms de *cousine* et de *sœur ;* jamais elle ne souscrirait à la perte de sa *chère, de son aimable parente;* sa main se refuserait à la confirmation de l'arrêt fatal. Une seule considération pouvait la contraindre à se faire cette violence: c'était l'intérêt public, c'était le vœu de son peuple; et elle voulut le consulter, *ce peuple, qui seul lui était plus cher que sa cousine.* Elle convoqua donc le parlement. Cette assemblée, composée principalement de puritains, non-seulement confirma la sentence mortelle, mais pressa la reine de la faire exécuter. Elisabeth résista, s'irrita, s'apaisa, se plaignit de l'importunité du parlement; mais en même temps elle rendait sa requête publique et restait sourde aux sollicitations de Jacques et de Henri III en faveur de la reine d'Écosse. Ainsi la vie et la mort de Marie Stuart étaient entre les mains d'Élisabeth. Comme s'il n'avait pas suffi des Pairs et des Communes d'Angleterre pour solliciter la prompte exécution de la condamnée, des associations se formèrent parmi les Anglais, qui s'obligeaient par serment à tuer la reine d'Écosse. Quand l'arrêt de sa mort fut proclamé à Londres, les cloches sonnèrent durant vingt-quatre heures; des feux de joie furent

allumés dans les rues, et les citoyens parurent ivres de joie. Cependant le roi d'Écosse, fils de Marie Stuart, négociait ostensiblement pour sa mère, mais ses ambassadeurs conseillaient secrètement une prompte exécution. Élisabeth en donnait l'ordre, puis le suspendait. Elle aurait voulu que quelqu'un de ses officiers prît sur lui l'infamie du régicide. Le 2 février 1587, une lettre ministérielle avertissait les deux gardiens de Marie Stuart que la reine les accusait de peu de zèle pour son service ; autrement ils auraient depuis longtemps abrégé la vie de leur captive, d'autant plus que, comme membres de l'association, ils avaient fait serment de la tuer. Enfin, le 7 février, deux comtes arrivèrent au château de Fotheringay, avec l'ordre de l'exécution, qui fut lu à haute voix à la prisonnière; Marie l'écouta sans manifester la plus légère émotion. Faisant alors le signe de la croix, elle salua les assistants; elle leur dit que le jour qu'elle désirait depuis si longtemps était enfin arrivé; qu'elle languissait en prison depuis dix-neuf ans, inutile aux autres et à charge à elle-même; qu'elle ne pouvait terminer une telle vie d'une manière plus heureuse et plus honorable qu'en versant son sang pour sa religion; elle rappela les maux qu'elle avait soufferts, les concessions qu'elle avait faites, les artifices et les fourberies employés par ses ennemis; enfin, posant la main sur une Bible placée sur la table : « Quant à la mort de la reine votre souveraine, dit-elle, je prends Dieu à témoin que jamais je n'en ai formé le dessein, que jamais je ne l'ai demandée, et que je n'y ai jamais consenti. »

Le comte de Kent, renégat fanatique, la pressa de renoncer à toute *superstition papiste* et à écouter le prédicant envoyé par la reine; Marie réclama pour toute grâce l'assistance de son aumônier : on la lui refusa durement. Enfin elle demanda quand elle subirait son supplice; la réponse fut : « Demain matin, à huit heures. » Marie entendit son arrêt de mort avec un calme et une dignité qui frappèrent de respect et d'attendrissement tous ceux qui étaient présents. Au moment où les comtes se retirèrent, les gens de sa maison éclatèrent en gémissements et en larmes ; mais elle leur imposa silence en disant : « Ce n'est pas le moment de pleurer, mais de se réjouir. Dans peu d'heures vous verrez la fin de mes infortunes. Mes ennemis peuvent maintenant dire ce qu'il leur plaît; mais le comte de Kent a trahi le secret : c'est ma religion qui est cause de ma mort. Résignez-vous donc, et laissez-moi à mes dévotions. » Après une longue et fervente prière, la reine fut appelée pour le souper. Elle mangea peu, et, avant de sortir de table, elle porta la santé de tous ses domestiques, qui lui firent raison à genoux et la prièrent de leur pardonner les fautes qu'ils avaient commises à son service. Elle le fit de grand cœur, leur demandant en même temps de lui pardonner si jamais elle avait dit ou fait quelque chose de désobligeant pour eux ; et elle termina par quelques paroles sages et austères.

Elle divisa en trois parties cette nuit importante, la dernière qui lui restât : elle en employa la première et la plus longue à régler ses affaires domestiques, à rédiger son testament, et à écrire trois lettres, à son confesseur, à son cousin le duc de Guise et au roi de

France. Déjà précédemment elle avait écrit à l'archevêque de Saint-André en Écosse et au saint pape Pie V. Elle passa toute la seconde partie de la nuit en exercices de dévotion ; retirée dans son oratoire, avec ses deux suivantes, Jeanne Kennedy et Elspeth Curle, elle pria et lut alternativement, et chercha sa force et sa consolation dans la lecture de la Passion de Jésus-Christ et dans un sermon sur la mort du larron repentant. Vers quatre heures elle se retira pour se reposer ; mais on remarqua qu'elle ne dormit point ; ses lèvres étaient dans un mouvement continuel, et son esprit semblait absorbé dans la prière.

Dès la pointe du jour toute sa maison s'assembla autour d'elle. S'adressant à ceux qui l'environnaient, elle leur lut son testament, leur partagea ses habits et son argent, et leur dit adieu, embrassant les femmes et donnant aux hommes sa main à baiser. Ils la suivirent, en pleurant, jusque dans son oratoire, où elle prit place en face de l'autel ; ils s'agenouillèrent et prièrent derrière elle. — A huit heures, l'officier de justice étant arrivé, Marie se leva, prenant le crucifix de l'autel de sa main droite et portant son livre de prières dans sa gauche. Une chaîne de boules odorantes, avec une croix d'or, descendait de son cou, et deux rosaires étaient suspendus à sa ceinture. On défendit à ses serviteurs de la suivre ; ils insistèrent, mais la reine les engagea à se résigner, et, se tournant vers eux, elle leur donna sa bénédiction. Ils la reçurent à genoux, les uns baisant ses mains et les autres son manteau. La porte se ferma, et la salle retentit de leurs cris de douleur.

Marie fut alors rejointe par les comtes et ses gardiens. En descendant elle trouva au pied de l'escalier son vieux serviteur Melville, que depuis plusieurs semaines on avait exclu de sa présence. Tombé à genoux, il se tordait les mains, commençait des paroles et ne pouvait achever, tant sa douleur était grande. « Bon Melville, lui dit Marie, cesse de te désoler; tu as plus sujet de te réjouir que de pleurer, car tu verras finir les peines de Marie Stuart. Ce monde n'est que vanité, sujet à plus de chagrins que n'en pourroit racheter un océan de larmes; mais je te prie de rapporter que je meurs fidèle à ma religion, à l'Écosse et à la France. Puisse Dieu pardonner à ceux qui ont été longtemps altérés de mon sang, comme le cerf de l'eau du ruisseau! O Dieu! tu es l'auteur de la vérité et la vérité elle-même! Tu connois les replis les plus secrets de mes pensées, et tu sais que j'ai toujours désiré l'union de l'Angleterre et de l'Écosse. Rappelle-moi à mon fils, et dis-lui que je n'ai rien fait de préjudiciable à la dignité ou à l'indépendance de sa couronne ou de favorable à la suzeraineté prétendue de nos ennemis. » Alors, fondant en larmes, elle dit : « Adieu, bon Melville! adieu! Prie pour ta maîtresse et pour ta reine! »

Elle demanda alors pour dernière grâce et obtint avec peine que six de ses gens, quatre hommes et deux femmes, fussent présents à sa mort. Elle soutint sans faiblesse les regards des spectateurs et la vue de l'échafaud, du billot et de l'exécuteur.

On fit lecture de la sentence, et Marie, d'une voix forte, harangua l'assemblée. Elle avait à rap-

peler, disait-elle, qu'elle était princesse souveraine, non sujette à la juridiction du parlement d'Angleterre, mais entraînée dans ces lieux pour y tomber victime de l'injustice et de la violence. Le prédicant d'Elisabeth l'interrompit, l'accabla d'imprécations et d'outrages, et lui montra l'enfer prêt à l'engloutir si elle mourait dans la foi catholique. Elle répondit avec douceur : « Je meurs dans la foi de mes pères, » et se mit à prier, répétant à haute voix, en latin, de longs passages des psaumes. Ensuite elle pria en anglais pour l'Église persécutée de Jésus-Christ, pour son fils Jacques et pour la reine Élisabeth. Elle protesta de nouveau de son innocence, renonçant, en présence de Dieu, à toute espérance de salut si jamais elle avait conspiré la mort de la reine ou donné consentement, conseil ou secours à aucun conspirateur. En terminant elle éleva le crucifix et s'écria : « Ainsi que tes bras, ô mon Dieu! furent étendus sur la croix, reçois-moi dans ceux de ta miséricorde et pardonne-moi mes péchés ! » Le bourreau se présenta pour lui ôter sa robe. « Je n'ai point coutume, dit-elle en souriant, de me servir de tels valets de chambre et de me déshabiller devant tout le monde. » Une de ses femmes, Kennedy, lui banda les yeux avec un mouchoir qu'elle avait réservé pour cet usage. Alors, se mettant à genoux et s'inclinant sur le billot, elle répéta plusieurs fois d'une voix ferme : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains! » Le bourreau l'a frappa de sa hache, mais si maladroitement qu'il ne lui abattit la tête qu'au troisième coup. L'agent d'Élisabeth s'écria : « Ainsi périssent tous les ennemis de la reine! » Un seul homme répondit :

« Amen! » Ce fut le comte de Kent. Les autres commissaires et tous les spectateurs, quoique Anglais et protestants, fondaient en larmes. Ainsi mourut Marie Stuart; ainsi la hache d'Élisabeth dénoua le drame qui depuis vingt ans tenait l'Europe émue et attentive. Marie d'Écosse, victime de l'ambition et de la vengeance, mourait poursuivie par l'hérésie et en récompense de sa fidélité à la vieille foi de la nation anglaise; sa belle et généreuse tête, en tombant sur l'échafaud, réveillait dans le cœur des catholiques du monde entier l'idée du devoir et la volonté de combattre.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les conférences ouvertes au château de Saint-Bris entre Henri de Navarre et Catherine de Médicis n'avaient eu pour résultat que d'interrompre momentanément la guerre. Les dispositions qu'apportaient de part et d'autre les deux négociateurs ne permettaient guère d'espérer mieux : la reine-mère n'aimait pas son gendre ; Henri de Bourbon se défiait de Catherine. La reine-mère aurait voulu voir, à la mort de Henri III, qui n'avait pas d'enfants, le trône occupé par sa fille aîné Claudine, duchesse de Lorraine, et elle songeait à renverser la loi salique, qui donnait le royaume à Henri Bourbon; elle voulait que la Ligue fût assez forte pour écarter son gendre du trône de France, mais qu'elle n'éclatât pas pendant la vie de Henri III. Le roi de Navarre, qui avait des intérêts opposés, avait hâte de voir éclater la Ligue. La reine-mère déploya toute son habileté et toutes ses ruses, mais elle trouva le roi de Navarre en garde contre toutes

les séductions. Dans son désir de voir sa postérité occuper le trône, elle alla jusqu'à lui proposer de faire casser son mariage avec Marguerite de Valois, qui pourtant était sa fille, mais dont la conduite avait encouru le blâme universel; en même temps elle manifesta l'intention de lui faire épouser Christine, fille du duc et de la duchesse de Lorraine. Le roi de Navarre repoussa ce projet, dont la réalisation eût fait perdre beaucoup de temps et nécessité de nombreuses démarches; il refusa même de consentir à ce que les hostilités fussent suspendues pendant les conférences. Comme la reine-mère avait déjà fait publier une trêve, son conseil se trouva fort embarrassé du refus du roi de Navarre, qui menaça de se retirer de la conférence si cette trêve n'était rompue. « Vraiment, dit Catherine à ses conseillers qui délibéraient, vous êtes bien ébahis sur ce remède; vous avez à Meillezais le régiment de Neusvy et de Sarlec, huguenots; faites-moi partir de Niort le plus d'arquebusiers que vous pourrez, et allez les tailler en pièces; et voilà aussitôt la trêve desserrée et décousue sans autrement se peiner. » Les protestants, en effet, furent surpris et vaincus.

Tandis que ces actes sauvages suscitaient la fureur des calvinistes, les catholiques et Henri III lui-même prenaient le deuil en l'honneur de Marie Stuart, et un service funèbre, célébré à Notre-Dame pour le repos de l'âme de la reine d'Écosse, prenait, contre le vœu du roi, le caractère d'une manifestation populaire contre les huguenots et pour les Guises. Les catholiques les moins clairvoyants en étaient eux-

mêmes venus à reconnaître que le roi de France, Henri de Valois, n'était à leur tête que pour paralyser leurs forces et trahir leurs intérêts; ils lui imputaient d'avoir, par sa mauvaise foi et ses retards, compromis le succès de la dernière campagne, et déjà dans les réunions, dans les conciliabules, dans les comités de la Ligue on se disait qu'il était temps, si l'on voulait sauver la religion en France, de mettre le roi en tutelle et d'agir sous son nom, pour lui, peut-être, mais malgré lui.

Formée depuis deux ans, la ligue de Paris avait pris un développement redoutable. Le conseil des *seize* commissaires qui la dirigeait lui avait recruté des affiliés et des soldats dans toutes les classes de la population, et déjà il se trouvait en mesure de transmettre le mot d'ordre aux affiliations établies dans les provinces. Fort du nombre de ses affidés, appuyé sur le dévouement énergique des corporations, des confréries, des corps d'état et des métiers, il était à la veille d'arborer son drapeau et de dicter ses conditions. Un prétexte immédiat manquait d'ailleurs aux Seize pour donner le signal d'un soulèvement armé. Fallait-il s'emparer de la personne du roi et déférer l'exercice du pouvoir au duc de Mayenne, frère du duc de Guise? Cette détermination hardie plaisait aux ligueurs, mais on pouvait craindre de rencontrer de sérieux obstacles et de déchaîner les passions populaires, toujours désordonnées, toujours au service du mal. Les Seize préféraient s'en tenir à une démonstration moins agressive, c'est-à-dire à l'établissement

de barricades dans tous les quartiers, afin de mettre la ville en état de défense contre le roi. Ce plan fut adopté; mais Henri III, prévenu à temps, introduisit dans Paris de grands renforts de troupes, et pour le moment tout projet d'insurrection dut être ajourné. Le courage de la Ligue ne tarda pas à recevoir une direction meilleure. On venait d'apprendre qu'une armée de reîtres et de lansquenets luthériens, appelée d'Allemagne par Henri de Navarre, avait franchi la frontière et envahissait le sol de la France. Sans attendre les ordres du roi, le duc de Guise fit appel au dévouement des gouverneurs et des capitaines qui gardaient les places de l'Est; puis il rassembla des troupes et se mit en devoir de barrer le passage à l'armée étrangère. Dès ce moment il ne pouvait être question de négociations ni de trêve, et la guerre éclatait de nouveau sur plusieurs points du royaume.

Henri III avait conçu un plan fort adroit : d'une part, il se proposait de faire marcher contre les Bourbons, chefs des protestants de l'Ouest, une armée considérable dont il donnerait le commandement à son favori, le duc de Joyeuse; d'autre part, il ne voulait mettre à la disposition du duc de Guise, contre les reîtres et les lansquenets, qu'une poignée d'hommes hors d'état de soutenir la lutte, et de cette façon il préparait à son rival la honte et l'impopularité d'une campagne manquée; enfin il comptait bien se mettre lui-même à la tête d'une puissante armée, afin d'agir lorsque ses rivaux et ses ennemis seraient épuisés par la lutte, et de se trouver en mesure de

dicter la loi à tous les partis. Par malheur pour lui, il ne connaissait bien ni le roi de Navarre, ni le duc de Joyeuse, ni le duc de Guise; disons mieux, il ne se connaissait pas lui-même. Le duc de Joyeuse aspirait à rallier à lui les catholiques et à remplacer dans leurs sympathies le duc Henri de Guise; pour en venir là il aspirait à remporter une grande victoire sur les calvinistes et sur le roi de Navarre. Celui-ci, après plusieurs avantages remportés dans le pays d'Aunis, s'était cantonné non loin de la Rochelle. Maître de la campagne, le duc de Joyeuse s'empara de plusieurs places, telles que Tonnay-Charente, Maillebon et Saint-Maixent, et sur tous les points il s'était signalé par des cruautés inutiles qui avaient exalté l'esprit de vengence de l'ennemi. Bientôt après, comme fatigué de la guerre, et redoutant d'ailleurs une maladie contagieuse qui s'était déclarée dans sa propre armée, il quitta le théâtre de la lutte et revint en poste à Paris (août 1587). Sur ces entrefaites, le duc de Guise, n'obtenant de Henri III que des moyens de résistance hors de proportion avec le danger, se rendit à Meaux auprès du roi et appela l'attention de ce prince sur la nécessité de faire face aux protestants d'Allemagne et de leur disputer pied à pied les provinces de l'Est. N'obtenant de Henri III que de vagues promesses, Henri de Guise vint à Paris et fit appel à la Ligue.

Les Seize réclamèrent immédiatement le concours des bourgeois de Paris et des bonnes villes, telles que Rouen, Lyon, Orléans, Amiens, Beauvais et Péronne, et leur proposèrent de décider qu'une armée de vingt mille hommes de pied et de quatre mille hommes de

cavalerie serait immédiatement levée pour marcher à la rencontre des étrangers. Les capitaines de cette armée devaient être élus, mais on laissait au roi le droit de nommer le général, pourvu que Sa Majesté désignât un prince catholique; que s'il se refusait à user de ce droit, le conseil de la Ligue aviserait à choisir lui-même le chef de l'armée. Ce plan de résistance, pour lequel les catholiques de Paris faisaient appel à ceux des autres villes, était consigné, développé plus au long dans un *Mémoire* ou manifeste adressé aux comités et aux conseils de province. Ce Mémoire renfermait des indications sur la marche à suivre : 1° dans le cas où le roi de France viendrait à mourir sans enfants; 2° pour se mettre d'accord avec le pape et le roi d'Espagne. Le second Mémoire indiquait d'autres mesures à prendre; il y était dit : « Il devra être établi dans chaque ville un conseil de six personnes, gens de bien, fidèles et prudents, qui communiqueront une fois ou deux la semaine ensemble, et auxquels les lettres de dehors se rapporteront; car par ce moyen ils auront nouvelles de tout ce qui se passera. Chacun des six pourra practiquer d'autres de même condition, auxquels ils communiqueront les choses dont ils les jugeront capables. » On a retrouvé, en des temps plus modernes, ce vaste sytème d'organisation et de direction politique. Quant au point de vue militaire, les commandements étaient réservés aux princes catholiques; toutefois des précautions étaient prises pour qu'ils n'en abusassent pas. « Et pour prudemment pourvoir, faudra qu'en nous joignant avec les princes catholiques que l'hon-

neur du commandement leur demeure, et que la *force et disposition des affaires demeurent aux états et conseil des catholiques*, vu que les villes fourniront et soudoyeront les hommes et feront élection des chefs particuliers à leur volonté. » En outre, « on fera promettre auxdits princes par serment solennel qu'ils ne se départiront jamais de la religion et *ne nous abandonneront en façon quelconque.* » Les affaires de la justice et des finances, car tout était prévu, devaient être confiées à un conseil de gens de bien et de qualité des trois états, qui en décideraient souverainement : « Le tout en attendant la résolution de l'assemblée générale des états. »

Le troisième Mémoire contenait la formule de serment qui devait être prêté par tous les bourgeois des villes, membres de l'association ; il était rédigé en ces termes : « Nous jurons et promettons sur les saints Évangiles, au nom du grand Dieu vivant, que, sans nous départir de la due et légitime obéissance que nous devons au roi, tant qu'il se montrera catholique et qu'il n'apparaîtra favorisant les hérétiques, nous employer dorénavant franchement et volontairement, tant de nos vies que de nos biens, pour conserver la religion catholique, apostolique et romaine que tant d'ennemis veulent détruire, et pour conserver cette monarchie française, qu'elle ne tombe en la domination de Henri de Bourbon, prince de Navarre, hérétique relaps... Et, pour cet effet, sous la guide et conduite de notre bon Dieu, nous nous sommes aujourd'hui associés les uns avec les autres, par les mains des députés ci-assemblés, mais avec promesse et pro-

testation mutuelle de ne nous abandonner jamais... Désirons et voulons sur toutes choses défendre la religion catholique, que l'on veut oster et ruiner pour y établir l'hérésie et la domination de l'hérétique; et sur ce seul sujet nous avons fait et faisons la présente association... Nous supplions pareillement messieurs de la noblesse catholique se ressouvenir de ce à quoi la gloire de leurs ancêtres les convie et se joindre et associer avec nous, afin que, comme ils sont élevés d'un degré plus haut, ils nous montrent aussi le chemin et nous servent de guides, chefs et conducteurs pour conserver la religion catholique, etc... Et en ce faisant, nous leur promettons de ne les abandonner jamais, ains nous joindre avec eux et y employer nos vies et nos biens pour l'effet de cette présente association, que nous continuerons par la grâce de Dieu, jusqu'à ce que, par une assemblée générale des états catholiques, que le roi sera supplié faire assembler le plus tôt que faire se pourra, on ait pourvu à ce que le digne corps de noblesse, appui principal de ce royaume après Dieu, soit mis et rétabli en son ancienne splendeur et maintenu en ses libertés, honneurs, prérogatives...; à condition aussi que messieurs les ecclésiastiques et nobles nous promettent pareillement de ne nous abandonner jusques à ce que, par lesdits états, on ait pourvu à ce que la justice soit affermie et repurgée, spécialement les cours souveraines..., et aussi jusques à ce que l'on ait assuré et rétabli les corps et communautés des bonnes villes en leurs anciens priviléges, libertés, honneurs et franchises; semblablement que l'on ait pourvu aux intolérables misères desquel-

les le *pauvre et commun peuple, nourricier* de tous les autres états, est aujourd'hui de mille façons barbarement opprimé ; le tout sans nous déporter de la due obéissance que nous devons au roi... Le grand Dieu du ciel, qui a seul toute puissance sur les empires du monde et qui est scrutateur des cœurs, bénisse notre sainte intention et la fasse prospérer à son honneur et gloire éternellement (1). » Cimentée par de tels engagements, appuyée sur une organisation aussi puissante, la sainte Ligue était désormais plus qu'une association offensive et défensive; elle s'élevait à la hauteur d'un véritable gouvernement qui se substituait à celui de la royauté. A ce titre elle levait des impôts et des armées et nommait des chefs militaires; en un mot, elle déterminait les mesures qu'il importait de prendre non-seulement pour soutenir la guerre, mais encore aviser aux intérêts de l'État en cas de vacance du trône. La Ligue n'était plus aux mains des Guises ; elle se gouvernait et s'administrait elle-même ; elle était l'expression de la force populaire ; elle prenait à partie le roi, et, tout en remettant à la décision des états généraux le soin de pourvoir à l'élection éventuelle du souverain, elle ne craignait pas de nier le droit héréditaire de la maison de Bourbon, du moins de la subordonner aux intérêts de la foi catholique; enfin elle en appelait à la volonté nationale, et non à la loi salique.

Menacé par les deux partis, le faible roi aurait bien voulu se borner à un système d'attermoiement ou de bascule, mais la situation se dessinait trop nettement

(1) Palma Cayet, p. 38.

pour qu'il pût hésiter. Dans le midi, à l'est, à l'ouest, il avait à combattre les armées protestantes ou à leur laisser pratiquer paisiblement l'envahissement du royaume; à Paris, au nord, dans les grands centres de population, il se voyait environné de ligueurs. Il sentait que le cercle d'action dans lequel il pouvait se mouvoir diminuait progressivement chaque jour, et, sous peine de remettre son épée aux Guises, il fallait la tirer contre eux. Dans les provinces l'agitation était partout; chaque gouverneur se cantonnait dans sa province, et, comptant sur la dissolution prochaine de la monarchie, y vivait en maître; la féodalité sortait du tombeau où dix rois l'avaient couchée. Les villes, de leur côté, redemandaient leurs vieilles libertés. A Paris, à Marseille, à Toulouse, à la Rochelle, en cent autres lieux, les magistrats municipaux ressaisissaient l'autorité militaire qu'ils avaient perdue au quinzième siècle et la juridiction civile qu'on leur avait ôtée au seizième; ils ne reconnaissaient plus d'entraves à leur juridiction criminelle, ni de contrôle supérieur pour leur gestion financière. C'étaient les communes qui voulaient renaître, parce que la féodalité renaissait. Au-dessus de ces conflits d'organisation et de priviléges politiques, la question religieuse dominait et devenait de plus en plus menaçante. Les chaires catholiques retentissaient d'appels au dévouement des fidèles; tantôt on les exhortait à combattre le *faux et cauteleux renard* Henri de Navarre; tantôt on exposait à leurs regards des images enluminées représentant les atroces cruautés exercées par Élisabeth Tudor contre leurs frères d'Angleterre. Le 2 septembre,

un moine prêchant dans l'église Saint-Séverin se répandit en invectives contre Henri de Valois, « tyran et fauteur d'hérésie. » Le roi se contenta de lui faire donner un avertissement sévère ; mais le bruit se répandit dans la ville que le prédicateur était arrêté, et, à l'instigation des Seize, le peuple s'attroupa. Pour en finir, Henri III chargea le lieutenant civil Séguier de disperser l'émeute et le fit escorter d'un détachement de sa garde. En ce moment le curé de Saint-Benoît, Boucher, fit sonner le tocsin, et le soulèvement populaire prit un caractère des plus graves. Intimidé, le roi retira ses troupes, et l'agitation manquant de prétexte ne tarda pas à se calmer.

Cependant le duc de Joyeuse avait de nouveau quitté Paris et s'était acheminé vers la Saintonge pour y reprendre le commandement de l'armée royale destinée à agir contre le roi de Navarre. De son côté le duc de Guise s'était porté vers les marches de Champagne pour faire face aux hordes luthériennes qui arrivaient d'Allemagne. Sur ces entrefaites, le roi de Navarre avait été joint par le prince de Condé, le comte de Soissons et le prince de Conti, et, à l'aide des renforts qu'il venait de recevoir, il se trouvait en mesure de se diriger vers la Loire, de franchir ce fleuve et d'aller au-devant de ses alliés les lansquenets et les reîtres. Dès qu'il eut appris l'arrivée du duc de Joyeuse, il ajourna ce mouvement et se replia sur le Poitou.

Les deux armées se rencontrèrent près d'un bourg du Périgord nommé Coutras ; ce fut une des journées les plus glorieuses de celui qui devait être Henri IV. L'armée du duc de Joyeuse était bien plus nombreuse

que celle des calvinistes, mais formée de troupes récemment appelées sous les armes et commandées par de jeunes courtisans efféminés comme leur général. Les troupes calvinistes étaient principalement composées d'une noblesse aguerrie, et avaient à leur tête un prince qu'on peut ranger parmi les guerriers les plus vaillants et les plus habiles. Comme l'on montrait à Henri de Navarre la richesse que déployait l'armée de Joyeuse : « Eh bien! répondit-il gaiement, nous en aurons tant plus belle visée sur eux quand nous en viendrons à mêler les mains ensemble. » Quand les deux armées furent en présence et sur le point de combattre, le roi de Navarre exhorta ses troupes. « Périssent, ajouta-t-il, les auteurs de cette guerre, « et que le sang qui va être répandu retombe sur leurs « têtes! » Ces imprécations oratoires sont en usage dans les guerres civiles, alors que chacun veut répudier la responsabilité de la lutte. Cette fois elles portaient à faux, car les catholiques n'étaient point les agresseurs. Le roi de Navarre, se tournant ensuite vers ses cousins, le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Soissons : « Pour vous, leur dit- « il, je ne vous dis autre chose, sinon que vous êtes du « sang de Bourbon; et, vive Dieu! je vous ferai voir « que je suis votre aîné. — Et nous, répondirent les « princes, que nous sommes de bons cadets. » Telles furent du moins les phrases à effet que les relations, rédigées plus tard sous le règne de Henri, prêtèrent à ce prince et à ses lieutenants avant la bataille. L'histoire est habituée à enregistrer ces détails, sans y ajouter une foi bien complète, et, après tout, rien n'au-

torise à douter de la réalité de quelques paroles qui étaient dans la situation et dans le caractère du roi de Navarre. Un incident plus vrai et non moins naturel fut une espèce de démonstration religieuse au moyen de laquelle Henri voulut se concilier l'estime des huguenots. L'un de ses amis, du Plessis-Mornay, s'étant approché de lui, rappela au roi qu'il avait commis des fautes dans sa vie, et qu'il convenait d'en marquer du repentir avant de s'exposer à la mort. Henri, dont les convictions religieuses étaient fort peu énergiques, jugea à propos de suivre le conseil de Mornay, et se tournant vers Chaudieu, l'un des ministres calvinistes qui l'escortaient, il « reconnut ses fautes. » Lorsqu'il se fut agenouillé, son armée l'imita, et Chaudieu récita la prière. De loin le duc de Joyeuse fut témoin de cette scène, sans la comprendre. « Ces gens-là ont « peur! » s'écria-t-il. — « Détrompez-vous, lui répondit Lavardin; quand les huguenots font cette mine, « ils ont envie de se battre. » Et soudain on vit l'armée calviniste se relever et se déployer en chantant ce cantique de Marot :

La voici l'heureuse journée
Où Dieu couronne ses élus!

L'armée du roi de Navarre était placée à deux milles en avant de Coutras, dans une petite plaine; elle appuyait sa droite à la garenne de Coutras, sa gauche à la Dronne; trois pièces de canon, seule artillerie dont elle pouvait disposer, étaient placées sur une éminence d'où elles plongeaient sur l'armée catholique. Celle-ci débouchait à la file, dans la plaine de Coutras, par des chemins étroits et bourbeux. La bataille

s'engagea par une assez vive canonnade; les canons des protestants, bien pointés, emportaient des rangs entiers à l'armée royale; ceux du duc de Joyeuse ne faisaient aucun mal à l'ennemi. Quelque temps après les catholiques commencèrent la charge. Cependant le Béarnais avait mêlé des arquebusiers à ses escadrons; il attendit la charge de la gendarmerie de Joyeuse à quinze pas, fit feu à bout portant, puis s'élança avec les siens; en une heure il ne se trouva plus un homme de l'armée royale qui ne fût à terre ou en fuite. A la fin du combat, le roi de Navarre se battait encore seul à seul avec le cornette Château-Renard. « Rends-toi, Philistin! » lui criait-il, et il le faisait prisonnier. La déroute fut prompte et complète. « Que faut-il faire? » demanda-t-on au duc de Joyeuse. » — Mourir! » répondit le malheureux général; et, suivi de son frère, Claude de Saint-Sauveur, il se jeta au plus épais des ennemis; ils y trouvèrent tous deux la mort. Après la victoire, Henri de Bourbon fit paraître son humanité; il parcourut le champ de bataille, faisant enterrer les morts et prenant soin des blessés; aux plus braves des prisonniers il rendit leurs drapeaux; il plaignit la mort de Joyeuse et renvoya son corps à sa famille.

Cependant les troupes auxiliaires, auxquelles les princes protestants d'Allemagne avaient donné pour chef le baron de Dohna, s'étaient avancées jusqu'à la Loire; mais elles étaient sans cesse harcelées et combattues avec succès par le duc de Guise. Arrivées à la Charité, elles ne purent passer le fleuve; le pain vint à leur manquer, leurs habits tombaient en lambeaux; les soldats, qui n'étaient pas soutenus par

l'enivrement du succès, se plaignaient des marches forcées, de leurs fatigues stériles, de la misère. Bientôt les Allemands s'engagèrent maladroitement entre les troupes de Henri de Guise et une forte armée commandée par le roi lui-même. Tandis que Henri III leur barrait passage et les rejetait sur le duc de Guise, le baron de Dohna, leur chef, apprit que le roi de Navarre, sans tirer parti de sa victoire de Coutras, venait de disperser ses troupes. La consternation s'empara des Allemands. Le duc de Guise continua de les presser, et leur frayeur devint telle qu'on en vit douze cents prendre la fuite devant vingt-cinq Français. Le duc d'Épernon se porta médiateur; les reîtres auxiliaires obtinrent la permission de retourner chez eux par petites bandes, enseignes ployées, et après avoir prêté le serment de ne jamais porter les armes contre le roi. On leur donna aussi des saufs-conduits, qui ne furent guère respectés; les paysans en assommèrent grand nombre dans leur marche. On leur courait sus comme à des bêtes féroces. Les traîneurs, les malades étaient égorgés sans pitié. Le duc de Guise, qui se plaignait du traité comme fait exprès par le duc d'Épernon, son ennemi, pour lui ravir la gloire de délivrer la France de ces étrangers, suivit le corps le plus nombreux jusque sur la frontière, où il en fit un carnage effroyable. De trente mille qu'ils étaient au moment de l'invasion, à peine en retourna-t-il six à sept mille dans leur pays. Cette destruction de bandes étrangères appelées par les protestants au pillage de la France augmenta encore la popularité du duc de Guise et la confiance que lui avaient vouée les catholiques.

Vers les fêtes de Noël Henri III revint à Paris, en réalité doublement vaincu par la Ligue et par les huguenots. Il descendit cependant à Notre-Dame pour aller triomphalement remercier Dieu de sa victoire sur les ennemis de la foi et du royaume. Mais il ne trompa personne. « Saül en a tué mille! criait-on sur son passage ; David en a tué dix mille ! » — « Lorsque le roi passa par les rues, dit Lestoile, quelque nombre de populace ramassée (et entre icelle une bonne partie de faquins auxquels on avoit donné de l'argent) crièrent fort haut : *Vive le Roy!* et fut le tout fait de l'exprès commandement de Sa Majesté, irritée et envieuse de l'honneur que donnoit ce sot peuple au duc de Guise, auquel il attribuoit la louange de tous les heureux succès de cette campagne, sans faire aucune mention du roi, non plus que s'il ne l'eust pas recogneu (1). » Quelques jours après, la Sorbonne décida secrètement « qu'on pouvoit ôter le gouvernement aux princes qui manquoient à leur mandat, comme l'administration aux tuteurs qu'on avoit pour suspects. » Profondément irrité de cette déclaration de la Sorbonne, Henri III manda au Louvre (30 décembre) le parlement de Paris et la faculté de théologie ; en présence de ces magistrats et de ces ecclésiastiques, il reprocha sévèrement aux docteurs leur *insolente et effrénée licence de prêcher;* il interpella avec colère le collége de Sorbonne sur la hardiesse de sa décision récente ; puis, se bornant à des reproches, il leur dit qu'il consentait à leur pardonner, à la con-

(1) *Journal de Lestoile,* t. I[er], p. 234.

dition que pour l'avenir ils tiendraient compte de ses avertissements. C'était l'attitude d'un roi faible et timide, et non celle d'un maître qui veut être obéi; son mécontentement n'inspira aucune crainte et ne réveilla aucun respect. C'est dans de telles circonstances que s'ouvrit l'année 1588.

Le duc de Guise s'était rendu à Nancy, où les principaux de sa famille et de la Ligue avaient tenu conseil. Malgré l'ambition des princes lorrains, le duc de Guise, le plus influent d'entre eux, ne jugea pas que l'heure fût encore venue de s'attaquer au roi de France. Les confédérés de Nancy s'accordèrent à rester unis sous le nom du premier prince du sang, le cardinal de Bourbon, et à signifier à Henri de Valois une requête qui contînt leurs prétentions. Dans cette requête le roi était supplié de se déclarer d'une manière plus formelle en faveur de la Sainte-Union; d'éloigner des emplois publics et d'auprès de sa personne les courtisans suspects de favoriser l'hérésie, et dont on lui fournirait la liste; de faire publier les décrets du concile de Trente; d'établir au moins dans chaque capitale un tribunal de l'inquisition; d'accorder aux chefs de la Sainte-Union, tant dans l'intérieur que sur les frontières du royaume, des villes dont le roi entretiendrait les garnisons; de soudoyer un certain nombre de troupes; de payer leurs dettes; de déclarer la guerre à toute outrance aux hérétiques; de ne faire quartier à aucun prisonnier, à moins qu'il ne promît de vivre dorénavant dans la religion catholique et d'employer ses biens et sa vie pour le service de la Sainte-Union (janvier 1588). Au fond,

cette requête, sous une apparence de soumission, valait déclaration de guerre. La plupart des conditions qu'elle imposait au roi étaient impossibles ou inacceptables; il eût été plus franc de lui demander sa couronne et son épée. Mis en demeure de se prononcer, le roi eut de nouveau recours aux négociations, et envoya Pomponne de Bellièvre vers le duc de Guise et les confédérés de Nancy. N'obtenant rien de leur obéissance, et toujours menacé par les armées protestantes, il se détermina à regret et par nécessité à combattre à la fois les huguenots et les ligueurs.

Chaque jour ajoutait à l'exaltation des partis et aux difficultés de la situation. La presse jouissait d'une liberté presque sans limites, malgré les édits royaux et la rigueur des juges, parce que les masses populaires protégeaient de leur curiosité et de leurs sympathies les auteurs des pamphlets les plus virulents. Pour trouver d'autres exemples d'un pareil dévergondage d'écrits imprimés il faut se reporter à la Fronde et aux commencements de la révolution française. Les théories sur la souveraineté des peuples, sur le droit de déposer les rois, sur la résistance au pouvoir, qui, de nos jours, ont donné naissance à tant de libelles et à tant de déclamations, se produisaient alors dans les pamphlets, dans les discours publics, jusque dans la chaire. La Ligue signalait aux mépris du peuple le roi et ses favoris, et parmi ces derniers le duc d'Épernon, homme injuste et hautain, mais doué de rares talents pour la guerre et la politique. On lui imputait les actes infâmes qui, sous le règne d'Édouard II, de la maison de Plantagenet, avaient

été attribués au favori Gaveston et à son déplorable maître. A la tête des ligueurs exagérés qui dénonçaient Henri III à la fureur des poignards, on voyait, non sans étonnement, se placer la duchesse douairière de Montpensier, sœur du duc de Guise. Animée d'une de ces haines implacables dont le cœur des femmes a seul le secret quand l'amour-propre est en jeu, elle excitait la populace contre le roi; elle appelait sur lui le mépris public; elle signalait à l'indignation des masses ses vices secrets et son étrange hypocrisie. Henri lui fit intimer l'ordre de sortir de Paris; loin d'obéir, elle montra avec affectation des ciseaux pendus à sa ceinture et qu'elle destinait à donner au roi la tonsure. On se serait cru à l'époque mérovingienne, au siècle d'Ébroïn et des rois fainéants. Quant au conseil des Seize, qui dirigeait la Ligue, ce serait méconnaître les infirmités du cœur humain si l'on croyait que, toujours exclusivement préoccupés de l'intérêt catholique, ses membres ne participaient en rien à l'exagération des partis ni aux écarts de zèle dictés par le fanatisme; nous n'aurions garde de les absoudre de tout entraînement abusif et d'adhérer à tous leurs actes. Ils furent de bonne foi; ils poursuivirent avec énergie et au péril de leurs têtes un but vraiment social, vraiment religieux: c'est beaucoup pour des hommes sujets à se tromper et qui ont à subir, eux aussi, les ardeurs aveugles de la lutte et les dures nécessités du combat.

La Ligue, comme La Fronde (nous le verrons plus tard), comme toutes les luttes sociales racontées par la faction victorieuse, a été étrangement calomniée

ou méconnue ; on l'a bien souvent jugée d'après les dires de ses accusateurs et sur les rapports de quelques traîtres. Dès le règne de Henri III, un nommé Nicolas Poulain, qui occupait une position élevée dans les comités des ligueurs, vendait à la police des Valois les secrets vrais ou imaginaires des Guises, et les témoignages fort suspects de cet agent ont été trop aisément acceptés par l'histoire. Selon lui, les Seize ne cessaient d'ourdir des complots et de préparer des soulèvements, et il s'attribuait presque toujours le mérite d'avoir déjoué ces manœuvres. Ces déclarations ne méritent que peu de confiance. Il n'en est pas moins vrai que la Sainte-Union développait rapidement son existence et ses ramifications ; elle embrassait Paris, Orléans, Chartres, Meaux, Crespy, Pierrefons, Corbeil, Melun, Saint-Denis, Pontoise, Creil, Clermont, Rouen, Louviers, Mantes, Vernon, Lisieux, Pont-Audemer, le Havre, Honfleur, Évreux, Fougères, Falaise, Troyes, Argentan, Montivilliers, Amiens, Abbeville, Soissons, Laon, Reims, Vitry, Château-Thierry, Dijon, Châlons-sur-Saône, Mâcon, Grenoble, Aix, Marseille, Nantes, Vannes, Agen, Quimperlé, Carcassonne, Narbonne, Bourges, le Mans, Toulouse, Clermont-Ferrand, Saint-Pourçain Issoire, Périgueux, Lyon, et les villes de Lorraine. Elle avait reçu l'adhésion de l'élite de la noblesse et du clergé (1). Elle était en mesure d'arborer le dra-

(1) « Les ducs de Mayenne, d'Aumale, de Mercœur, d'Elbœuf, de Nemours, le marquis de Saint-Forlin, le comte de Choligny, les ducs de Jœuse père et fils, le baron de la Chostre (depuis maréchal de France), l'amiral de Villars-Brancox, le vicomte de Tavonne, le baron de Lutz ;

peau de la résistance et de substituer son pouvoir à l'autorité d'un prince qui trahissait la religion de son peuple. De son côté, Henri III, bien pénetré des difficultés de la situation, comprenait qu'il n'était plus

Bologny, seigneur et souverain de Cambrai; le baron de Médorit, le marquis de Maigneley, idem de Belle-Isle, idem de Villars, le seigneur de Tins, le comte de Randont, le seigneur de Flavacourt, le marquis de Sovruses-Thiercelin, le seigneur de Magneville, le comte de Brissac (depuis maréchal de France), le marquis de Bois-Dauphin (idem), le marquis de Belin, idem de Rosne, le capitaine de Saint-Paul; le seigneur d'Effiat, gentilhomme d'Auvergne; le marquis de Canillac, les sieurs de Montbrault, de Hautefort, de Saussoy, Contenau, Villersouden, le comte de Martinengue en Provence et autres qui tenaient en gouvernement les villes ci-dessus nommées. De plus, les prélats et ecclésiastiques ci-après : les cardinaux de Bourbon, de Pellevé, de Guise; l'évesque de Clermont, depuis cardinal de La Rochefoucauld; de Berville, depuis général de l'Oratoire et cardinal; Pierre d'Espinœ, archevesque de Lyon; Geoffroy de la Mortonnie, évesque d'Amiens; Emar Hennequin, évesque de Soissons; Geoffroy de Saint-Belin, évesque de Poitiers; de Villars évesque d'Ayen; Guillaume Roze, évesque de Senlis; Louis de Breze, trésorier de la Sainte-Chapelle, évesque de Maux; Gilbert Genebrord, religieux bénédictin, docteur et professeur, archevesque d'Aix; Simon Vigor, curé de Sainct-Paul, depuis archevesque de Narbonne; Claude de Sainctes, chanoine régulier, depuis évesque d'Évreux; les docteurs en théologie : André Duval, le Petit Benoist, Jean Boucher, Jacques d'Allemond, Philippe de Gamaches; les bourgeois de Creil, Lucain; les curés de Paris : Pigenot, de Sainct-Nicolas des Champs; Aubry, de Sainct-André des Arcs; Pelletier, de Saint-Jacques de la Boucherie; Cucilly, de Sainct-Germain l'Auxerrois; Hamilton, de Sainct-Cosme; Lincestre, de Sainct-Gervais; les Pères Hugonis, Fevardent, Gorinus, de l'ordre de Sainct-François; Bernard, dit le Petit Feuillant; le Père Le Bossu, religieux de Sainct-Denis; Commolet, jésuite et ceux de sa compagnie; les avocats Versoris, Choppin, le Petit d'Orléans, Fontenon, Mesnoyer, de Caumont, Le Gresle; Acoire, maistre des comptes; Hameline, de Manœuvre, Hennequin; Crome, conseiller au grand conseil; Lachapelle-Marteau, l'eslu Roland, le trésorier Olivier, etc. » *Mss. biblioth. Sainte-Geneviève : de la Religion catholique en France*, par de Lezeau, in-fol., chap. v.

temps de négocier et cherchait à se mettre en mesure de soutenir la lutte.

Le roi concentra des troupes autour de Paris et donna ordre à quatre mille Suisses, alors cantonnés à Lagny, de rétrograder jusqu'au faubourg Saint-Denis. « Avant d'irriter la guêpe, lui avait dit la reine-mère, il faut bien se couvrir le visage. » Dirigé par ce conseil, Henri décida que les gardes-françaises seraient mises au complet, qu'on augmenterait le nombre des archers, qu'on s'approvisionnerait d'armes et de munitions de guerre, et que le duc d'Épernon, récemment nommé gouverneur de Normandie, irait prendre possession de cette province et s'assurer de Rouen et du Havre. Le conseil des Seize, averti des dispositions du roi, résolut de ne point en attendre l'effet et de hâter les événements; sur-le-champ donc il dépêcha l'échevin Brigard vers le duc de Guise pour l'informer des préparatifs du Gouvernement et l'inviter à venir se mettre à la tête du peuple de Paris. En ce moment Henri de Guise se trouvait à Soissons, et un ordre du roi lui intimait de ne point reparaître dans la capitale sans une autorisation en bonne forme.

Le duc de Guise, connu dans l'histoire sous le glorieux surnom de *Balafré*, n'avait ni le génie, ni l'intelligence, ni la vive piété de son père, mais il n'était point indigne de l'honneur que lui faisait le peuple de Paris en se plaçant sous sa garde. Jeune encore, beau, brave, habile aux choses de la guerre, initié aux secrets de la politique et assez maître de lui-même pour ne rien laisser échapper de sa pensée, il s'ap-

puyait sur la cause catholique comme sur le plus puissant élément de force ; mais, par delà le triomphe de la foi orthodoxe, il entrevoyait sans déplaisir l'avénement de sa famille au trône de France. Les temps semblaient de retour où la race de Pepin d'Héristal avait pu faire disparaître sans résistance les derniers successeurs de Clovis ; où Hugues Capet, duc de France, s'était trouvé assez fort pour déposséder de la royauté le légitime héritier de Charlemagne. La maison de Lorraine méditait contre les Valois et les Bourbons une œuvre semblable ; elle n'était point fâchée de se poser comme représentant les vieux droits des Carlovingiens, et *le Balafré*, son chef politique, se sentait porté au faîte de l'État par le flot de de la popularité. *La France*, dit naïvement un historien, *étoit folle de cet homme ; pour mieux dire, elle en étoit amoureuse*. A deux ou trois siècles de distance nous pouvons à peine comprendre aujourd'hui jusqu'à quel point la race des Guises excitait l'admiration et l'enthousiasme des catholiques. « Ils avoient si bonne mine, ces princes lorrains, disait la maréchale de Retz, qu'auprès d'eux les autres princes paroissoient peuple. » Tous, distingués par leur personne autant que par leurs talents et leurs caractères, étaient des hommes éminents. « Les huguenots étaient de la Ligue, disait-on encore, lorsqu'ils regardaient le duc de Guise. » Tel était l'homme, tel était l'obstacle que rencontrait en son chemin Henri de Valois.

Au lieu de se hâter contre lui, ce faible roi perdait du temps et dépensait des sommes folles à préparer de magnifiques obsèques au duc de Joyeuse, qui

avait succombé à Coutras. Sur ces entrefaites, mourut un prince du sang, l'un des chefs les plus zélés et les plus vaillants du parti protestant, Henri de Condé, fils de Louis de Condé, qui fut assassiné au combat de Jarnac. En apprenant la mort de son cousin le roi de Navarre s'écria : « J'ai perdu mon bras droit! » Le duc de Guise le pleura. Ce prince était à peine âgé de trente-cinq ans. Les médecins prétendirent qu'il était mort empoisonné, et sa femme, Charlotte de la Trémouille, fut soupçonnée d'être l'auteur du crime. Le roi de Navarre accourut du Béarn, où il était, dans la Saintonge pour venger son cousin. La princesse de Condé resta prisonnière pendant huit ans, au bout desquels le parlement de Paris la déclara innocente.

Sur l'invitation des ligueurs, le duc de Guise se mit en devoir de quitter Soissons et de se rendre à Paris. Henri III lui fit enjoindre de rester éloigné de la capitale, mais le Balafré feignit de n'avoir point reçu la défense du roi et continua sa route. Escorté de huit gentilshommes, il entra à Paris le 9 mai 1588, par la porte Saint-Denis. Le peuple, averti d'avance par les Seize, se porta au-devant de lui, en faisant éclater les transports du plus vif enthousiasme. Les gardes suisses, cantonnées sur son passage, n'osèrent lui barrer le chemin. « Le cortége de Guise, dit un contemporain, comme une boule de neige qui descend de la montagne, grossissait à chaque pas, chacun abandonnant sa maison ou sa boutique pour le suivre avec des applaudissements et des cris de joie. Il ne fut pas à moitié la Cité qu'il avait autour de lui

trente mille personnes, et la foule était si grande que lui-même pouvait à peine avancer. Les cris du peuple retentissaient jusqu'au ciel ; jamais on n'avait tant crié *Vive le Roi* qu'on criait alors *Vive Guise!* L'un l'embrassait, un autre le remerciait, un autre se courbait devant lui; on baisait les plis de ses vêtements, et ceux qui ne pouvaient l'atteindre s'efforçaient du moins, en élevant les mains et par tous les mouvements de leur corps, de témoigner leur allégresse. On en vit plusieurs qui, l'adorant comme un saint, le touchaient de leurs chapelets, qu'ils portaient ensuite à leurs bouches ou à leurs yeux; de toutes les fenêtres les femmes répandaient des fleurs et bénissaient son arrivée; l'une d'elles (d'Aubigné nomme la demoiselle de Vitry, dame d'honneur de la reine), abaissant son masque, lui cria : « Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés. » Pour lui, le sourire sur la bouche, montrant à tous un visage prévenant, il répondit à chacun d'une manière affectueuse, ou par des paroles, ou par le geste, ou par le regard. Il traversait la foule la tête découverte ; il n'omettait rien pour se concilier de plus en plus la bienveillance et les applaudissements populaires. De cette manière, sans s'arrêter à sa maison, il alla tout droit descendre de cheval à Saint-Eustache, au palais de la reine-mère (c'était auparavant le couvent des Filles repenties, depuis l'hôtel de Soissons). La reine, étonnée de son arrivée imprévue, parce que Bellièvre, qui l'avait précédé de trois heures seulement, avait cru l'avoir dissuadé, le reçut toute tremblante, avec un visage pâle, ayant presque, contre son usage,

perdu sa présence d'esprit. Le duc de Guise affecta de paraître humble, affectueux et profondément soumis. Les paroles de la reine furent ambiguës ; elle lui dit qu'elle le voyait avec plaisir, mais que plus volontiers encore elle l'aurait vu dans une autre occasion. Il répliqua avec orgueil, quoiqu'en affectant une extrême modestie, « qu'il était bon serviteur du roi, et qu'informé des calomnies répandues contre son innocence, et des trames ourdies contre la religion et les hommes de bien, il était venu ou pour empêcher le mal et se justifier, ou pour sacrifier sa vie pour la sainte Église et le salut de tous (1). » Cette déclaration ne permettait plus au Gouvernement de se faire illusion sur les intentions de Guise.

Catherine de Médicis avait fait avertir Henri III de l'arrivée du Balafré; elle lui annonça en même temps qu'elle allait se rendre au Louvre avec lui. Ils quittèrent, en effet, l'hôtel de Soissons; la reine-mère était portée dans sa chaise; le duc marchait à côté d'elle, à pied, causant avec tout le monde et saluant avec affabilité. En entrant au Louvre il trouva les gardes doublées, les Suisses faisant la haie, des archers dans les salles, et une quantité de gentilshommes remplissant les salles qu'il devait traverser. A peine recevait-on ses politesses. Henri de Guise comprit à quels dangers il venait d'exposer sa liberté ou sa vie. Il frissonna un moment, mais il ne recula point, et il sentit bien qu'il ne lui restait d'autre détermination à prendre que de marcher droit et ferme vers son but.

(1) Davila liv. IX, p. 484, 485.

Cependant on délibérait dans le cabinet du roi si le duc de Guise sortirait vivant du Louvre. « Frappez « le pasteur, disait un des conseillers du roi, et le « troupeau se dispersera. » En ce moment Guise entra dans la salle. Henri de Valois le regarda d'un air sévère en lui disant : « Je vous ai fait avertir de ne point « venir. » Le duc répondit : « Sachant les calomnies « dont on me noircissait auprès de Votre Majesté, je « lui apporte ma tête si elle me juge coupable. Je ne « serais cependant pas venu si elle eût daigné me « faire une défense plus expresse. » Le roi appela Bellièvre pour qu'il convainquît le duc Guise de désobéissance. Une discussion s'éleva entre le ministre et le prince. La reine-mère, prenant le roi à part, lui dit que, si violence était faite au duc de Guise, il fallait craindre la fureur de la foule assemblée devant le palais. Guise, voyant le roi irrésolu, saisit ce moment, se plaignit de la fatigue du voyage, salua le roi et se retira. « Oh ! l'imprudent ! le téméraire ! » s'était écrié le pape Sixte-Quint lorsqu'il apprit que le duc de Guise était venu à Paris braver le roi. « Oh ! « le faible prince ! » dit-il lorsqu'il sut que le roi avait laissé échapper son ennemi. Sixte-Quint jugeait les événements et les choses à trop grande distance. Derrière le duc de Guise il y avait les Seize, derrière eux les bourgeois de Paris, un peu plus loin la France entière, et Henri III pouvait bien légitimement éviter de jeter le gant à son peuple. Quoi qu'il en soit, durant toute la nuit on disserta au Louvre sur la conduite qu'on aurait dû tenir, sur ce qu'il fallait faire. On se prépara aussi à la lutte à l'hôtel de Guise, situé

dans le quartier Saint-Antoine ; là, comme au Louvre, on fit des provisions d'armes et l'on plaça des sentinelles. Le lendemain matin, mardi 10 mai, le duc de Guise se rendit encore auprès de Henri III, mais assez bien accompagné pour n'avoir rien à craindre. Dans l'après-midi il retourna à l'hôtel de Soissons chez la reine-mère ; le roi y vint. Ils eurent une conférence dans le jardin ; on entendait de l'autre côté des murailles le peuple assemblé. Le duc de Guise déclara fermement au roi ses intentions : il voulait qu'une guerre à outrance fût déclarée aux protestants, et que, pour première garantie, le roi disgraciât immédiatement le duc d'Épernon et les favoris qui faisaient ombrage aux catholiques. Henri III ne refusa rien et ne voulut rien promettre. Le soir il y eut une nouvelle entrevue à l'hôtel de la reine-mère, mais on ne parvint pas davantage à s'entendre. Le mercredi 11 mai les pourparlers recommencèrent, mais on ne put rien conclure, et le roi, qui avait peu à peu introduit des troupes dans Paris, se montra moins disposé que la veille à écouter les propositions du Balafré. Des deux côtés on s'attendait à une collision sanglante ; les partis étaient en présence, et on s'exaltait de part et d'autre par les rumeurs exagérées ou mensongères qu'enfantent nécessairement de pareilles situations. On répandait, dans les rangs de la multitude, le bruit que le roi songeait à s'assurer de la personne de ses principaux ennemis ; on disait qu'il allait d'une heure à l'autre faire périr les uns par le poignard, les autres par le supplice ; la présence des troupes accréditait

ces alarmes, et, au fond, les inquiétudes populaires n'étaient point entièrement dénuées de base; car, si l'audace et l'esprit d'initiative manquaient au roi, les volontés les plus contradictoires se pressaient dans son âme et le disposaient tantôt à fléchir, tantôt à frapper des coups imprévus.

Dans un de ces intervalles de hardiesse, il se détermina à agir dès le lendemain 12 mai. Il comptait sur les Suisses, sur la troupe soldée; mais il se défiait avec raison de la garde bourgeoise. Pour déjouer les mauvaises dispositions de cette milice, il résolut, d'après le conseil de ses ministres, de la disséminer dans les quartiers les plus éloignés de la ville, sous le commandement de quelques officiers dont il était sûr. Des instructions furent rédigées dans ce sens et transmises par le prévôt des marchands aux chefs de la garde bourgeoise; mais la plupart des citoyens ne répondirent pas à l'appel de leurs capitaines et restèrent dans leurs maisons. Quelques compagnies seulement prirent position, dans la nuit du mercredi au jeudi, les unes à la place de Grève, les autres au Petit-Châtelet et au pont Saint-Michel, d'autres enfin au cimetière des Saints-Innocents; elles avaient pour mission de seconder les troupes du roi, de favoriser leur entrée dans Paris et de réduire à l'impuissance la Ligue et les Seize. Insensiblement elles reculèrent devant l'accomplissement de pareils ordres, et avant le jour la plupart d'entre elles abandonnèrent leurs postes et revinrent dans leurs quartiers. Quatre compagnies restèrent seules dans l'enceinte du cimetière.

Vers quatre heures du matin les troupes royales se

présentèrent devant la porte Saint-Honoré, qui leur fut ouverte par deux échevins; puis elles filèrent sans bruit vers le cimetière des Saints-Innocents. Ce petit corps d'armée marchait sous le commandement du maréchal de Biron; dès qu'il se vit au cœur de la ville et affranchi de toute crainte, il cessa de se déployer clandestinement, et, divisé en nombreux détachements, tambours en tête, il occupa plusieurs postes situés au centre de Paris, savoir : le Marché-Neuf, le Petit-Pont, le Petit-Châtelet, le pont Saint-Michel et la place de Grève. Recommandation expresse avait été faite, au nom du roi, de ne se servir des armes qu'à la dernière extrémité. Par un oubli inconcevable, le maréchal de Biron avait négligé d'occuper la place Maubert, située au bas du quartier de l'Université, et alors l'un des foyers les plus actifs de résistance et d'émeute. Les étudiants, toujours disposés à engager la lutte, s'attroupèrent en grand nombre et s'établirent sur la place Maubert, sous les ordres d'un capitaine. Bientôt les quartiers qui avoisinaient Saint-Séverin furent remplis de bandes armées; on barricada les avenues, et le lieutenant du roi Crillon, chargé tardivement d'occuper cette partie de la ville, fut contraint de rétrograder avec ses hommes. A huit heures du matin la foule remplissait les rues, se pressait autour des Suisses, et de part et d'autre on échangeait des paroles menaçantes ou injurieuses. Ainsi se passa la première moitié de la journée; les deux partis s'observaient depuis le matin, sans qu'aucune collision eût encore éclaté. Henri III restait enfermé dans le Louvre, où il affectait une grande confiance et

montrait même plus de gaieté que de coutume. Plusieurs parlementaires lui avaient été envoyés par les bourgeois pour le prier de faire retirer les troupes ; mais, refusant de rien entendre, il avait répondu qu'il se ferait obéir et serait le maître. De son côté le duc de Guise ne s'aventurait pas au milieu des masses ; toujours circonspect, il évitait de se prononcer trop ouvertement ; sans mettre en doute le dévouement du peuple pour sa personne, il pensait que « ce même peuple, qui n'entend pas trop ce que c'est que la guerre ny de l'exécution des grandes entreprises, souventes fois saigne du nez, et ne sait vaillamment exécuter ny soutenir ce qu'il a prétendu et délibéré, quand ce vient au fait. » Vers midi, les choses changèrent de face ; une escarmouche sérieuse s'engagea sur le pont Saint-Michel entre les soldats et le peuple. Les Suisses d'abord eurent le dessus et refoulèrent vivement les bourgeois ; mais ceux-ci, ayant été ralliés par quelques gentilshommes au bruit de la mousqueterie, revinrent à la charge, et les gardes, assaillis de tous côtés, même des fenêtres, d'où on les accablait de projectiles, se retirèrent en désordre et envoyèrent demander au Louvre qu'ont vînt les dégager. Ce mouvement était décisif. En quelques instants l'alarme fut donnée dans tous les quartiers ; le toscin sonna à Saint-Séverin, à Saint-André, à Saint-Pierre des Arcis, et des barricades s'élevèrent, comme par enchantement, dans toutes les rues. En même temps des hommes armés de mousquets et d'arquebuses se montrèrent à toutes les fenêtres, de telle sorte que les gardes françaises et suisses, prises en tête et en queue, enveloppées de

toutes parts, ne pouvaient ni rétrograder ni avancer.

Mais si les troupes royales, cernées par la multitude, n'avaient plus les moyens de prendre l'offensive, elles pouvaient encore soutenir une lutte opiniâtre et meurtrière en défendant leurs positions. Les Seize et leurs affidés jugèrent qu'il importait de ne pas leur laisser le temps de s'y fortifier, et vers les trois heures une attaque générale fut ordonnée sur tous les points à la fois : dans l'Université, au Petit-Châtelet, à la place de Grève. Cette attaque, dirigée par les lieutenants du duc de Guise, fut couronnée d'un plein succès. Bois-Dauphin, Chamois, le colonel Saint-Paul parcoururent les rues, encourageant le peuple, aidant les bourgeois de leur expérience militaire et commandant les charges. Sur plusieurs autres points il y eut des collisions sanglantes, qui coûtèrent la vie à quelques bourgeois et à bon nombre de soldats. Ainsi, au Petit-Pont et au Marché-Neuf, les Suisses, assaillis par des hommes armés de pierres, de chenets et autres instruments, avaient été contraints de renoncer à la lutte. Comme ils se retiraient, du consentement des bourgeois, l'un d'entre eux tira un coup d'arquebuse qui tua un tailleur. Le peuple alors, se croyant trahi, se jeta avec fureur sur les soldats et les aurait massacrés tous si ceux-ci n'eussent désarmé sa colère en se jetant à genoux et en criant : *Merci! Nous bons catholiques !* On leur fit grâce de la vie, mais trente-cinq d'entre eux avaient déjà été tués, et furent enterrés le lendemain au parvis Notre-Dame.

Une scène de la même nature se passa à la hauteur de la Madeleine. Quelques bourgeois, ayant remarqué

que les soldats d'une compagnie qui, après s'être rendus, défilaient devant eux, avaient encore les mèches allumées, leur crièrent de les éteindre ; les soldats refusèrent, et, couchant en joue les bourgeois, en tuèrent deux et en blessèrent un troisième. La vue du sang versé contrairement à la foi jurée transporta le peuple de colère, et, se ruant sur les Suisses, il les chargea avec une telle fureur qu'en un clin d'œil, de la rue Neuve-Notre-Dame jusqu'à Saint-Denis de La Châtre, le pavé fut jonché de cinquante à soixante cadavres. C'était horreur, raconte un témoin, de voir les Suisses jeter les armes, tomber les uns sur les autres, fuir de tous côtés, recevoir des coups de pierres que les femmes lançaient des fenêtres, et lever les mains au ciel en criant : *France ! France* (1)! Les soldats, partout attaqués, pressés entre mille barricades, ne pouvaient s'ouvrir un passage, se réunir en masse pour résister, « si ce n'étoit par-dessous la terre comme les grenouilles, ou s'ils ne voloient en l'air comme les oiseaux (2). » Le peuple ne criait pas : *Vive le Roi !* comme dans toutes les vieilles révoltes, mais *Vive l'Union ! Vive la sainte Ligue !* et ce bruit retentissait au Louvre. « Henri III, averti de tout ce qui se passoit, ne s'en esmut nullement; mais les roynes en furent-

(1) *Histoire de la Ligue*, par M. Victor de Chalambert. Nous saisissons avec empressement l'occasion qui s'offre à nous de signaler à nos lecteurs cet important et remarquable travail. Le livre de M. de Chalambert est écrit à un point de vue nouveau et hardi, mais qui nous a paru vrai. Les catholiques du seizième siècle, trop longtemps méconnus ou calomniés, avaient besoin de voir leurs titres d'honneur exhumés et mis en évidence.

(2) *Récit d'un bourgeois de Paris*, mss. Dupuy, n° 47.

elles grandement estonnées, et singulièrement la royne-mère, laquelle tout le long de son disner ne fit que pleurer à grosses larmes. »

Cette situation ne pouvait se prolonger davantage. Mis à la merci du duc de Guise, le roi députa vers lui le maréchal de Biron. La mission était délicate et coûtait à l'orgueil du maréchal ; mais il fallait avant tout désarmer la bourgeoisie. Biron se rendit à l'hôtel du duc de Guise. Après avoir échangé quelques paroles avec lui, le Balafré ajouta : « C'est à ceux qui ont allumé le feu de l'éteindre. » Le maréchal insista en faisant valoir les ordres du roi.

Il était cinq heures. Cédant aux injonctions réitérées que lui transmettait Biron, le duc de Guise sortit à pied, vêtu d'un pourpoint de satin blanc, sans autres armes que son épée et escorté de quelques gentilshommes. Sur son passage la multitude se livrait à des transports de joie. Arrivé vers la place de Grève, où les Suisses étaient en danger de mort, le Balafré n'eut qu'un signe à faire, et le peuple, posant les armes, laissa fuir les prisonniers. Aux Innocents, au Petit-Pont, au Marché-Neuf, Guise rencontra la même obéissance et sauva la vie aux troupes royales. Le cri de *Vive Guise !* était le seul que fît retentir la population; et le Balafré, intimidé par sa propre gloire, cherchait à calmer la bourgeoisie en répétant sans cesse : « C'est assez, Messieurs; c'est trop, mes amis! Vous me perdez. Criez : *Vive le Roi !* » La nuit étant venue, on alluma des feux dans les rues, et les maisons furent spontanément illuminées. Les bourgeois et les ouvriers n'en veillèrent pas moins auprès des barricades jusqu'au

matin, et, dans la crainte d'une attaque nocturne, le prévôt des marchands, au lieu de donner le mot d'ordre au nom du roi, le transmit aux insurgés au nom du duc de Guise. Quant au Balafré, devenu maître de Paris, il songeait à faire face à de prochains dangers; dans ce but il mandait à l'un de ses principaux affidés : « Avertissez nos amis de nous venir trouver en la plus grande diligence, avec chevaux et armes, et sans bagages; ils le pourront faire aisément, car je crois que les chemins sont libres. » Puis il ajoutait, dans l'enthousiasme de sa fortune : « J'ai défait les Suisses, j'ai taillé en pièces une partie des gardes du roi, et je tiens le Louvre investi de si près que je rendrai bon compte de ce qui est dedans. Cette victoire est si grande qu'il en sera mémoire à jamais (1). » Henri III n'avait plus qu'à subir la dure loi de la nécessité; assiégé par les troupes de la Ligue, enfermé dans le Louvre, il donna ordre aux Suisses et à ses gardes de ne pas résister plus longtemps, et le même soir il écrivait à M. de Nevers : « Mon Cousin, pour la crainte que j'ai eue qu'il advinst tumulte en ceste ville, j'ay fait venir ces jours-icy loger aux faubourgs d'icelle le régiment des Suisses que j'ay il y a quelque temps à mon service, que j'avois fait entrer ce matin en ceste ville et desportés avec quelques enseignes des soldats de ma garde en aucunes des places et carrefours de cestedicte ville, sur plusieurs bruits qui couroient qu'il s'y devoit faire quelque esmotion. Mais voyant que, grâce à Dieu, les choses sont autrement disposées, je fais retirer lesdicts Suisses, espérant

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 313.

que toutes choses y demeureront à repos ; dont je vous ay bien voulu incontinent advertir et donner advis, afin que vous le fassiez entendre à mes bons serviteurs et subjects en vos quartiers, où je vous prie avoir l'œil si soigneusement ouvert que toutes choses y puissent aussi demeurer et continuer en repos. » Bien que le roi n'eût plus la liberté d'agir ni les moyens de combattre, une dernière ressource lui restait encore. « La reine-mère monta en sa coche pour aller à l'hostel de Guise, où ledict sieur de Guise s'estoit retiré, pour tascher de pacifier ceste émotion, mais sans effet... car elle estoit telle qu'à peine elle-mesme pouvoit-elle passer par les rues si dru semées et retranchées de barricades, tellement que ceux qui les gardoient ne voulurent jamais faire plus grande ouverture que pour passer la chaise. » Catherine de Médicis réussit enfin à aborder le duc de Guise ; s'humiliant à propos, sauf à trahir plus tard, elle ne dédaigna pas de « l'exhorter à apporter du sien ce qu'il pouvoit pour apaiser ceste émotion, le priant venir trouver le roy, avec assurance qu'il en seroit content ; lui donnant, au reste, beaucoup de certitudes de la bonne volonté et de la confiance que Sa Majesté avoit en luy (1) ». Le duc

(1) « Amplifications des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara et que le roy en sortit. » 1588.

Dès le point du jour la reine-mère avait envoyé son cavalier d'honneur, Louis Davila, au duc de Guise pour le complimenter et juger de ses dispositions. Celui-ci, en traversant Paris, remarqua que toutes les portes des maisons et des boutiques étaient fermées, quoique ce fût alors l'usage de les ouvrir avant le jour. Les bourgeois ne dormaient pas cependant ; Davila entendait retentir les armes ou rouler les tonneaux pleins de terre et les pièces de bois avec lesquels chacun fortifiait l'en-

de Guise dicta ses conditions : il voulut être lieutenant général du roi ; des états généraux, convoqués à Paris, devaient confirmer son autorité ; il exigeait dix places fortes et de l'argent pour en payer les garnisons ; un édit devait déclarer les princes de Bourbon déchus, comme hérétiques, du droit de succession à la couronne ; il demandait en outre plusieurs gouverne-

trée de sa maison. De place en place Davila rencontrait aussi des attroupements ; et toujours au milieu de chaque groupe il se distinguait quelque gentilhomme, quelque officier du duc de Guise, qui pérorait. Arrivé à l'hôtel de ce dernier, il fut introduit par le guichet ; car la grande porte était soigneusement barricadée. Il trouva la cour remplie de gens armés. Le duc de Guise le conduisit dans son jardin, où il put voir et de nouveaux amas d'armes et de nouveaux soldats. Il fut renvoyé cependant avec des paroles toutes pacifiques, comme celles qu'il avait apportées de la reine, et il alla rendre sa réponse au Louvre, où Catherine s'était fait conduire pendant ce temps-là, avertissant le roi que dans le camp ennemi tout se préparait pour la bataille. (*Davila*, l. IX, p. 492.)

Au coin de chaque rue des chaînes étaient toujours suspendues pour fermer chaque quartier dans les temps de troubles et y maintenir ainsi la police. Ces chaînes furent aussitôt tendues ; mais derrière elles tous les habitants s'empressaient d'apporter des solives, des tonneaux qu'on remplissait de terre et de fumier, et tous les objets dont on pouvait former un parapet. Brissac, l'épée à la main, fit élever par les écoliers la première barricade, à peu de distance du pont Saint-Michel. Il savait que le roi avait dit de lui, à son retour de l'expédition des Açores, où il avait éprouvé un échec : *Brissac n'est bon ni sur terre ni sur mer*, et il cria aux gardes-françaises qui étaient en face de lui : *Dites au roi que Brissac a trouvé son élément, et qu'il est bon sur le pavé.* Il fut aussi le premier qui fit tirer sur la troupe royale. (D'Aubigné, l. I, c. XIX, p. 74. — Pasquier, l. XII, c. IV, p. 333. — *Hist. de Paris*, l. XXIII, p. 1168.)

L'exemple gagnait cependant avec rapidité ; de tous côtés de nouvelles barricades s'élevaient ; tout le quartier de l'Université et tout celui de la Cité furent barricadés à neuf heures ; le reste de la ville ne le fut qu'à midi. (*V.* P. Cayet, p. 123.)

ments importants pour ses amis ; il exigeait l'exil hors de France du duc d'Épernon et d'autres favoris ; il voulait que le roi congédiât les quarante-cinq gentilshommes qu'il avait récemment appelés à veiller sur lui, et qu'il se contentât de sa garde ordinaire.

La nuit se passa au Louvre à délibérer sur les demandes du duc de Guise. Le lendemain matin, vendredi 13, Catherine se rendit encore auprès de Henri de Guise. On passait à force de bras sa chaise par-dessus les barricades. Un bourgeois, s'approchant d'elle comme pour l'aider à franchir cet obstacle, lui dit que quinze mille hommes allaient investir le Louvre par la campagne. Elle ne s'arrêta pas, mais fit aussitôt prévenir le roi chez le duc de Guise. Quoiqu'elle vît ce prince inflexible, elle eut l'art de prolonger la conversation jusqu'à ce que le seigneur de Mainneville vînt annoncer à Henri de Guise que le roi était sorti de Paris. Guise, surpris, ne pouvant se contenir, s'écria : « *Je suis mort, Madame ! Pendant que Votre Majesté m'amuse ici, le roi s'en va pour me perdre. — J'ignorais cette résolution,* » répondit tranquillement la reine. Elle rentra aussitôt dans sa chaise et reprit le chemin du Louvre. Grâce à la fuite du roi, la journée des Barricades, qui aurait pu être une révolution, était amoindrie aux proportions d'une émeute, et la victoire de la Ligue demeurait sans résultats (1). »

(1) Si Guise eût dit un mot, Valois était sans vie ;
Mais, lorsque d'un coup d'œil il pouvait l'accabler
Il parut satisfait de l'avoir fait trembler,
Et, des mutins lui-même arrêtant la poursuite,
Lui laissa par pitié le pouvoir de la fuite.

Ce fut sans doute l'un des motifs qui déterminèrent le Balafré et les Seize à user de leur pouvoir avec beaucoup de modération. La reine-mère et la reine femme de Henri III n'avaient point accompagné le roi dans sa fuite ; elles étaient demeurées au Louvre ; on affecta de les entourer de marques d'honneur. Le nom du roi continua d'être apposé en tête des actes officiels ; la justice ne cessa pas d'être rendue en son nom ; on récita pour lui des prières publiques, et du haut de la chaire on exhorta le peuple victorieux à des sentiments de conciliation et de paix. Nonobstant ces précautions de formes, les ligueurs ne négligèrent rien de ce qui pouvait consolider leur triomphe ; le 14 mai ils sommèrent le gouverneur de la Bastille de leur livrer les clefs de cette forteresse, et, ce militaire ayant obtempéré à leur réquisition, le commandement de la place fut confié à Bussy-Leclerc, procureur au parlement et l'un des capitaines de la garde bourgeoise. Les jours suivants on occupa sans résistance le château de Vincennes, l'Arsenal, et bientôt après toutes les places et tous les postes qui avoisinaient Paris. Tristan de Rostaing, qui commandait à Melun, refusa de rendre cette ville au lieutenant du Balafré et la maintint sous l'obéissance du roi. A Paris on fit dans le personnel des officiers de la garde et des magistrats municipaux les changements que réclamaient les nouvelles circonstances. Le 19 mai eut lieu à l'hôtel de ville une assemblée présidée par le duc de Guise ; on renouvela

Enfin il attenta, quel que fût son projet,
Trop peu pour un tyran, mais trop pour un sujet.
(Voltaire, *la Henriade*.)

par l'élection le prévôt des marchands et les échevins; depuis longtemps le choix de ces magistrats avait été attribué à l'autorité royale : on jugea nécessaire de faire une concession au peuple en lui restituant le privilége d'élire les chefs de la cité. Tandis que la bourgeoisie parisienne organisait sa victoire, les ligueurs et le Balafré faisaient appel aux villes et aux provinces et les exhortaient à s'associer au mouvement. Un grand nombre adhérèrent, mais le duc de Guise essuya dans Paris même un refus qui lui fut très-sensible. Comme il avait invité le premier président Achille de Harlay à ne point interrompre le cours de la justice, ce magistrat lui reprocha durement ses entreprises et termina en disant : « C'est grande pitié « quand le valet chasse le maître. Au reste, mon âme « est à Dieu, mon cœur est au roi, mon corps entre « les mains des méchants. » C'était pousser un peu loin le respect d'une autorité qui s'était dégradée elle-même par la lâcheté et la trahison; mais c'est la coutume qu'on inscrive la réponse d'Achille de Harlay dans les fastes historiques, comme un beau monument de courage et de fidélité. Il est certain qu'elle déplut vivement au duc de Guise, et entra sans doute pour quelque chose dans la modération dont le gouvernement des ligueurs crut devoir faire preuve. La loyauté du premier président méritait d'être mise au service d'un roi moins méprisable et moins méprisé.

Le roi s'étant retiré à Chartres, il y publia un manifeste. Dans cet écrit, pâle et sans vigueur, Henri III se plaignait et semblait encore avoir peur de son ennemi; son langage était celui de la prière et non du

commandement. Henri de Guise, au contraire, publia deux lettres, l'une adressée au roi, l'autre destinée à être rendue publique, et dans lesquelles il ne cherchait ni à renier, ni à dissimuler la portée de ses actes. En terminant il affirmait qu'en dépit de tous les obstacles il maintiendrait la victoire des catholiques et chasserait des conseils du roi les complices de l'hérésie. Outre ces manifestes de Henri de Valois et du duc de Guise, il parut d'autres pièces en assez grand nombre. L'un de ces écrits, émané du petit-fils du chancelier de L'Hospital, conseillait au roi de conclure la paix avec les protestants. Le publiciste dévoué à la cour affectait de donner à Henri III des conseils énergiques; se demandant si une paix semblable ne soulèverait pas contre Henri de Valois toute la *chrétienté catholique* et ne lui coûterait pas son trône, il répondait : « Oui, si tu le prononces, ce mot de paix, comme celui qui fuyoit dernièrement de Paris devant le duc de Guise. Prononce-le comme celui qui gagna les batailles de Jarnac et de Moncontour, et qui tout seul était plus effroyable que le reste de son armée, et tout tremblera. Il ne faut pas que les partis te reçoivent et que tu ailles à eux; il faut qu'ils viennent à toi et que tu les reçoives. Estre roy, c'est ton parti. » Henri III se laissait volontiers donner de semblables avis, mais il faiblissait au moment de les exécuter, et moins que jamais il se voyait en mesure de relever le gant du Balafré.

Ce dernier ne se faisait pas illusion sur les ressources qui restaient au roi; et, d'ailleurs, chef des catholiques et armé pour les seuls intérêts de la religion, il ne vou-

lait prendre ni l'attitude d'un conspirateur, ni celle d'un fauteur de troubles. Il croyait devoir protester encore de sa fidélité et de son respect pour le roi. Les Seize résolurent de solliciter Henri III de revenir dans sa capitale et organisèrent une procession de pénitents, qui se rendit à Chartres. « A la tête, dit l'historien de Thou, paroissoit un homme à grande barbe sale et crasseuse, couvert d'un cilice, et par-dessus un large baudrier d'où pendoit un sabre recourbé; d'une vieille trompette rouillée il tiroit par intervalles des sons aigres et discordants. Après lui marchoient fièrement trois autres hommes malpropres, ayant chacun en tête une marmite grasse au lieu de casque, portant sur leur cilice des cottes de maille, avec des brassards et des gantelets; ils avoient pour armes de vieilles hallebardes rouillées... Après eux venoit frère Ange de Joyeuse, ce courtisan qui s'étoit fait capucin; on lui avoit persuadé, pour attendrir Henri, de représenter dans cette procession le Sauveur montant au Calvaire. » L'historien de Thou, fort disposé à voir avec mépris les actes de la Ligue, tournait ensuite en dérision une manifestation qui n'était que trop dans les mœurs du temps, et qui, nonobstant les railleries des annalistes du parti de la cour, impressionna très-vivement le peuple et accrut l'exaltation des âmes. Dans les luttes violentes, au milieu des guerres civiles, les partis n'y regardent pas de si près. Pour Henri III, habitué à ces sortes de cérémonies, dans lesquelles il avait souvent figuré, il ne fut que très-médiocrement ému d'une démonstration dont il ne comprenait pas le sens; tout en affectant un langage sévère, il laissa

entrevoir qu'il ne serait pas éloigné de se prêter à des arrangements pacifiques. L'étrange ambassade des ligueurs fut suivie d'une députation du parlement de Paris, que le roi remercia, en exhortant les magistrats à continuer de le bien servir. « Je sais, leur « dit-il, que, s'il eût été en votre puissance de *don-* « *ner ordre au désordre* de Paris, vous l'eussiez fait; « je ne suis pas le premier à qui de tels malheurs sont « arrivés. Toutefois je serai toujours bon père à ceux « qui me seront bons enfants. Je traiterai toujours les « habitants de ma bonne ville de Paris, en cette qua- « lité de père, comme fils qui ont failli contre leur « devoir, et non comme valets qui ont conjuré contre « leur maître. Continuez vos charges, ainsi que vous « l'avez accoutumé, et recevez de la bouche de la « reine ma mère les commandements et intentions « de ma volonté. » Ces paroles étaient modérées, elles étaient dignes, et ceux qui les entendirent parurent les accueillir avec reconnaissance. Leur approbation et leur soumission enhardirent le roi. Ayant rappelé les magistrats, ce prince leur fit entendre des menaces vives et irritantes à l'adresse des ligueurs; il les chargea de les transmettre aux bourgeois de Paris; mais, au lieu d'inspirer le repentir et la crainte, elles ne firent qu'exalter le dévouement et la résistance du parti catholique. La nouvelle municipalité, tout entière sous l'influence des Seize, prit sans retard des mesures de défense et de police ayant pour but de mettre la capitale du royaume à l'abri d'un retour offensif de Henri III. Pour assurer l'exécution de ses ordres, elle décida que l'on procéderait immédiatement à la réor-

ganisation de la garde bourgeoise. La plupart des officiers de cette milice étaient des magistrats et des fonctionnaires nommés par le roi et dévoués à l'autorité de ce prince. Le 1er juillet 1588 commencèrent de nouvelles élections qui durèrent quatre jours et se terminèrent par un succès complet de la Ligue. Le parti vaincu se consola de sa défaite en imputant aux agents des Seize des manœuvres frauduleuses destinées à influencer les élections; il s'attacha ensuite à déverser le mépris sur les nouveaux chefs de la garde, qu'il appelait « petits mercadants, » et aussi « tas de faquins ligueux (1). » Ces aménités sont de tous les temps; cette fois elles indiquaient suffisamment que la Ligue s'appuyait surtout sur la bourgeoisie et sur le peuple.

La municipalité jugea convenable d'envoyer au roi des députés choisis parmi les officiers de la ville et qui se présentèrent au nom de Paris. Henri les reçut favorablement, quoiqu'il n'approuvât pas les changements faits dans ce corps. On voyait qu'il n'aurait demandé qu'une réparation un peu supportable pour pardonner. Ces députations donnaient ordinairement ouverture à des propositions. Tantôt Henri s'adressait à tous en général, tantôt il s'abouchait avec quelques-uns en particulier. Il y eut aussi des requêtes de la Ligue et des réponses du roi rendues publiques ; mais, quand on aurait satisfait aux demandes des Seize mêmes, il fallait encore obtenir le consentement du duc de Guise. On se détermina à traiter directement

(1) L'Estoile, *Journal*, *etc.*

avec lui ; on lui demanda ses prétentions ; il les signifia aussi hautement que la veille des barricades, et le roi ne s'en choqua pas.

Durant ces négociations, Henri III, appréhendant quelque tentative contre sa personne, s'était retiré d'abord à Vernon, puis à Rouen. Dans l'une ou l'autre de ces résidences, et malgré l'imminence des solutions, ce faible prince perdait du temps à assister à des jeux, à des spectacles, à des fêtes sur l'eau. A la fin, dominé par l'ascendant du duc de Guise et cédant aux avis de sa mère, il consentit (juillet 1588) à publier une ordonnance de transaction, qui fut appelée l'*Édit d'union*. Par cet acte solennel le roi se déclarait déterminé à faire aux hérétiques une guerre à outrance ; il s'engageait par serment à ne pas quitter les armes qu'ils ne fussent détruits jusqu'au dernier ; il imposait le même serment à ses sujets et leur ordonnait de ne jamais reconnaître pour roi de France un prince qui ne professerait pas la religion catholique. Par le même édit le roi prenait l'engagement de ne conférer qu'à des catholiques les charges militaires et judiciaires ; il déclarait criminels de lèse-majesté ceux de ses sujets qui refuseraient de souscrire à l'Édit d'union ou d'y adhérer ; il ajoutait que, pour rendre l'union permanente et durable, il ferait oubli du passé, et spécialement de la journée des barricades, « attendu que lesdits catholiques avoient agi par zèle pour la conservation de la religion. » On pouvait à coup sûr se défier de ces concessions et de ces promesses, car elles avaient été admises par Catherine de Médicis, et, quand cette femme prenait

un engagement, c'est qu'elle méditait une trahison. Quoi qu'il en soit, à cet édit, destiné à être rendu public, on avait annexé des articles secrets non moins importants. Il y était stipulé que le roi, pour exterminer l'hérésie, mettrait sur pied deux armées, dont l'une marcherait en Dauphiné, sous les ordres du duc de Mayenne, et l'autre en Saintonge et en Poitou, sous le commandement de tel autre chef que désignerait le roi; on ajoutait que les décrets du concile de Trente seraient désormais publiés et reçus en France, sous toutes réserves; que le prévôt des marchands et les échevins récemment élus à Paris seraient maintenus à leur poste au moins pour deux ans. Ces articles secrets furent mis immédiatement à exécution : le duc de Guise fut nommé généralissime; des places de sûreté furent abandonnées pour plusieurs années aux ligueurs, qui les garnirent de troupes. Des états généraux furent convoqués à Blois pour le mois d'octobre : ils devaient confirmer l'autorité absolue donnée sur l'armée à Henri de Guise.

Henri III, vaincu par la Ligue et attristé par la conscience de sa faiblesse, fit chanter à Rouen un *Te Deum* d'actions de grâces pour remercier Dieu d'une paix imposée par la Ligue; au lieu de revenir à Paris, où le rappelaient la reine-mère et le duc de Guise, il retourna à Chartres, s'excusant sur la nécessité de faire des préparatifs en vue de la prochaine session des états du royaume. Par lettres patentes du 17 août il déclara le cardinal de Bourbon premier prince du sang et le plus proche héritier de la couronne. De nombreuses marques de faveur furent accordées aux

partisans du duc de Guise. En revanche, plusieurs des favoris du roi sacrifiés quittèrent la cour, entre autres le duc d'Épernon. Le ministre Villeroy, qui le détestait, fit ordonner aux habitants d'Angoulême, dont le duc était gouverneur et où il s'était retiré, de le chasser de leur ville; d'Épernon, enfermé dans le château avec vingt hommes, résista pendant trente heures; puis, libre enfin, il écrivit au roi pour se plaindre. Henri III lui répondit qu'il n'avait commandé aux habitants d'Angoulême de le prendre que pour qu'il pût le traiter comme son propre fils.

La guerre se prolongeait en Guienne, en Saintonge, en Dauphiné; mais elle n'était nulle part conduite avec vigueur. L'importante affaire pour le parti politique, pour les ligueurs et pour le roi, était la prochaine réunion des états de Blois. De toutes parts les agents de Henri III et ceux du duc de Guise se mirent en mouvement pour influer sur les élections et amener aux états une majorité dévouée à leurs principes. Les annales contemporaines ne nous ont que trop initié aux actes, aux menées, aux tentatives à l'aide desquelles on chercha à dominer les corps électoraux et à peser sur les suffrages. En 1588, comme deux siècles plus tard, les chefs de parti se mirent en mouvement et se renvoyèrent, d'ailleurs, les reproches de mauvaise foi et de corruption. « Le roy mon maistre, écrivait Guise, presse fort la tenue des états généraux et montre y avoir beaucoup de bonne volonté. Partout on pratique pour faire nommer des députés en faveur des princes suspects et pour faire requérir par le peuple, sous couleur de son soulagement, une paix

générale avec les hérétiques. Je n'oublie rien de mon côté, ayant envoyé en toutes les provinces et bailliages des personnes confidentes pour faire promouvoir un contraire effet; je pense y avoir tellement pourvu que le plus grand nombre desdicts députés sera pour nous et à nostre dévotion. » Ailleurs, faisant allusion à des rumeurs qui tendaient à faire croire à l'existence de complots contre sa personne, le Balafré ajoutait : « Je ne manque pas d'advertissements de toutes parts qu'on veut attenter à ma vie; j'y ay, grâce à Dieu, bien pourvu, tant par amas que j'ay faict d'un bon nombre de mes amis que ayant pratiqué, par présents et argent, une partie de ceux desquels on veut se servir en ceste exécution. Que si l'on commence, j'achèverai plus rudement que je n'ay faict à Paris; qu'on y prenne garde (1). » Cependant les députés élus se rendaient l'un après l'autre à Blois, où se trouvait déjà le roi de France. Bien convaincu que la session prochaine devait avoir sur les événements une influence des plus décisives, Henri III voulait rallier à lui les nouveaux élus et les associer à sa politique. En peu de temps il se convainquit de l'impuissance d'une pareille tentative; il reconnut qu'une imposante majorité était acquise aux ligueurs. Dès que le roi en eut acquis la certitude, il changea son ministère. C'est la première fois que nous trouvons dans nos annales l'application de ce principe parlementaire d'après lequel le chef de l'État doit mettre son cabinet en harmonie avec l'opinion du pays, ma-

(1) *Extraits des archives de Simancas*, relatés par M. Capefigue.

nifestée par les élections. Les nouveaux ministres ne réussirent pas plus que les anciens à changer les dispositions des députés et à rattacher au système du roi la majorité de l'assemblée.

Le 2 octobre 1588, jour de dimanche, eut lieu à Blois une procession solennelle qui parcourut la ville, portant le Saint-Sacrement depuis l'église Saint-Sauveur jusqu'au sanctuaire de Notre-Dame des Aides, de l'autre côté de la Loire. Les rues étaient tendues et tapissées comme au jour de la Fête-Dieu. L'élite des seigneurs et des dames de la cour était présente et donnait des marques extérieures de dévotion. Venaient ensuite les députés des trois ordres, ceux du tiers-état marchant en tête; après eux les élus de la noblesse, et enfin les députés du clergé; l'archevêque d'Aix portait le Saint-Sacrement. Suivait le roi, et après lui marchaient les deux reines et les princes et princesses du sang royal. Le dimanche suivant, 9 octobre, il y eut une communion générale, à laquelle prirent part le roi et les deputés. Les jours suivants furent consacrés à des opérations préparatoires. La chambre du clergé élut pour président les cardinaux de Bourbon et de Guise; la noblesse, le comte de Brissac; quant au tiers-état, à la majorité de 65 voix contre 19, il élut La Chapelle-Marteau, prévôt des marchands de Paris et l'un des principaux d'entre les Seize. Ces choix étaient fort significatifs en faveur de la Ligue. Le dimanche 16 octobre, après la messe célébrée pontificalement par le cardinal de Guise, la session des états fut ouverte en grande pompe.

La grande salle du château de Blois avait été splendidement décorée en vue de la séance royale. De nos jours ce magnifique monument a été restauré par des artistes intelligents, et ceux qui l'ont visité ont pu se faire une idée de la richesse et de la pompe déployées en 1588 par l'ordre du roi. Au fond de la salle s'élevait une haute estrade sur laquelle on avait dressé le trône, sous un dais de velours. Aux deux côtés du trône, et sur des gradins moins hauts, étaient assises les deux reines ; en arrière se tenaient les capitaines des gardes et deux cents gentilshommes d'élite. A droite du roi, sur l'estrade, siégeaient les princes du sang, plusieurs cardinaux et quelques évêques. A gauche siégeaient d'autres cardinaux et d'autres évêques, Pairs ecclésiastiques. Sur le grand marchepied, placé immédiatement au-dessous du roi, était la chaise à bras où s'asseyait le duc de Guise, grand-maître de la maison de Henri III ; à sa gauche siégeait Montholon, garde des sceaux ; aux pieds du roi la place de quelques maréchaux et celle du duc de Mayenne étaient demeurées vides. Au bas de l'estrade siégeaient les secrétaires d'État, et devant eux les hérauts d'armes se tenaient à genoux et découverts. Aux deux côtés de la salle il y avait une longue suite de bancs sur lesquels avaient pris place, à droite, les conseillers d'État de robe longue ; à gauche, les conseillers d'État de robe courte. Le tiers-état se tenait au milieu et dans le pourtour. Dans le haut de la salle on avait construit des tribunes fermées de jalousies où s'étaient installés, sans être vus, le légat du pape, les ambassadeurs, et un grand nombre de dames et de

seigneurs d'un rang illustre. Les députés du clergé étaient au nombre de cent trente-quatre; il y avait cent quatre-vingts représentants de la noblesse, et cent quatre-vingt-onze du tiers-état. Toute l'assemblée ayant pris séance, on annonça l'arrivée du roi.

Le duc de Guise se leva immédiatement et alla recevoir le prince à la tête des capitaines des gardes et des deux cents gentilshommes. Henri III, ainsi accompagné, entra dans la salle, portant au cou le grand ordre du Saint-Esprit; s'étant assis sur son trône, il commanda aux princes et à ceux de son conseil de s'asseoir; puis il harangua l'assemblée avec beaucoup de majesté et de grâce. Le « discours du trône, » pour employer ici une expression moderne, renfermait quelques phrases significatives; il y était dit : « La tenue des états généraux est un re- « mède pour guérir, avec les bons conseils des sujets, « les maladies que le long espace de temps et la négli- « gente observation des ordonnances du royaume y « ont laissé prendre pied. » C'était définir avec une merveilleuse exactitude le véritable caractère de cette institution, qui n'avait rien de permanent, rien de fixe, qui ne pouvait être assimilée au parlement anglais, et qui, néanmoins, donnait par intervalle à la nation française une grande influence sur les affaires générales du pays. Henri III ajouta : « Je n'ai point de remords « de conscience pour brigues ou menées que j'au- « rois faites, et je vous appelle tous à témoin, s'il « en est autrement, pour me faire rougir comme le « mériteroit quiconque auroit usé d'une si indigne « façon. » Ces paroles, prononcées avec aigreur, s'a-

dressaient au duc de Guise. Ajoutons qu'elles furent encore plus dures et plus acerbes qu'on ne les rapporte ici. Après la séance, sur les vives réclamations de ses conseillers, le roi consentit à retrancher ou à adoucir les passages de son discours qui étaient dirigés contre le duc de Guise, et on ne livra à l'impression que la harangue prudemment rectifiée. Henri III déclara ensuite à l'assemblée que, par respect pour la liberté des suffrages, il n'avait pas voulu intervenir dans les élections, et n'avait pas imité ceux qui, par leurs brigues et leurs menées, avaient fait introduire dans les cahiers des articles plus propres à agiter le royaume qu'à amener des améliorations réelles. Il avouait que son gouvernement n'était pas exempt de fautes, mais il en rejetait la responsabilité sur les ministres qu'il venait de révoquer ; il prenait l'engagement de travailler à la réforme des abus. Le discours se terminait ainsi : « Par mon saint Édit « d'union, toutes autres ligues que sous mon autorité « ne se doivent souffrir... Je déclare donc atteints et « convaincus de lèze-majesté ceux de mes sujets qui « ne s'en départiront ou y tremperont sans mon « aveu. Je vous conjure tous, par la révérence que « vous devez à Dieu qui m'a constitué sur vous « pour représenter son image, par le nom des vrais « François, amateurs de leur prince légitime, par la « charité que vous portez à votre patrie, par vos « femmes et vos enfants, de vaquer aux soins du « public, de vous unir et de vous rallier à moi pour « combattre les désordres et la corruption de cet « État, n'apportant que le seul désir du bien univer-

« sel, dépouillé de toute ambition. Si vous en usez au-
« trement, vous serez comblés de malédictions, vous
« imprimerez une tache d'infamie perpétuelle à
« votre mémoire, et moi je vous ajournerai à com-
« paraître au dernier jour devant le Juge des juges,
« là où les passions et les intentions se verront à dé-
« couvert, là où les masques des artifices et dissimu-
« lations seront levés; vous y recevrez la punition
« de votre désobéissance envers votre roi et de votre
« peu de générosité et de loyauté envers l'État (1). »
Quand le roi eut fini de parler, une certaine émotion se manifesta dans les rangs de l'assemblée; mais le duc de Guise, par la fermeté de son attitude et l'audace de ses regards, rassura promptement ses amis. Bientôt après, selon l'usage, M. de Montholon, garde des sceaux, prit la parole et donna lecture d'une harangue longue et diffuse, dont le but était de développer plus au long les pensées et les volontés royales. Ce discours renfermait des conseils et des remontrances à l'adresse des trois ordres. Le garde des sceaux exhortait le clergé à réformer les abus introduits dans son sein; il invitait la noblesse à s'abstenir de duels et de combats singuliers; puis il ajoutait : « Députés du tiers-état, votre principal maniement est la police et justice. Les juges tiennent le premier rang en ce royaume, pour être la justice, la base et la stabilité de la monarchie. Or les lois ne sont plus exécutées; il semble qu'à cette heure elles ne sont autre chose que papiers écrits; les blasphé-

(1) *Collect. des états généraux*, t. XIV, p. 279 et suiv.

mateurs, usuriers, personnes débauchées, mal vivants, gens de mauvaise foi, ne sont plus punis et restent sans police ni conduite, chose qui est la perte des royaumes et des bonnes républiques... Unissez-vous au roi, et tous, d'une même volonté, vous remettrez l'Église du Dieu vivant en son ancienne *resplendeur.* » Après le garde des sceaux, les présidents des trois chambres parlèrent à leur tour. Leurs harangues, consacrées à des fécilitations officielles, ne renfermaient guère que des banalités et des lieux communs; seul, l'orateur du tiers-état, le ligueur La Chapelle-Marteau, insista sur la nécessité « de soulager le pauvre peuple, auquel il ne restait rien que la parole, encore bien faible et débile. » Après ces discours, la séance fut levée.

Deux jours après, le mardi 18 octobre, les états furent de nouveau réunis. Lecture leur fut donnée de l'Édit d'union imposé à Henri III, dès le mois de juillet, par les forces militaires de la Ligue, et l'assemblée, à l'exemple du roi, prêta tout entière serment de fidélité à ce pacte. Quand ce devoir eut été rempli, un cri de *Vive le roi!* retentit dans la salle des séances; puis les assistants se rendirent en corps à l'église Saint-Sauveur, où fut chanté un *Te Deum* d'actions de grâces. On put croire un moment, de part et d'autre, à une réconciliation sincère; mais ces illusions furent de courte durée.

Élue à la suite d'un grand mouvement national accompli dans le sens des intérêts catholiques, l'assemblée de 1588 ne pouvait oublier son mandat : elle représentait la France en face d'un roi déloyal

et méprisé, et, sous peine de trahir la confiance du pays, elle devait peser sur le pouvoir royal et le contraindre à entrer dans une voie franchement catholique et populaire. La première partie de la session se passa donc, de la part des trois ordres, à soutenir contre le roi une lutte de principes sur la question de souveraineté. Les états généraux déclarèrent qu'ils voulaient procéder par voie de résolution, et non par supplication ; ils n'attribuèrent le caractère de lois fondamentales qu'aux seuls édits faits avec leur concours. En agissant ainsi, il faut le dire, ils sortaient des traditions constitutionnelles de la France, en vertu desquelles, au moins depuis saint Louis et depuis la déchéance de la féodalité, la plénitude du pouvoir législatif avait été attribuée au roi, sauf en matière d'impôts ou de taxes ; mais les idées marchent, et la France ne pouvait avoir impunément sous les yeux, depuis plusieurs siècles, les exemples de l'Angleterre, de la Suisse et des provinces flamandes, et l'on ne doit pas s'étonner si, faisant faire à nos ancêtres un pas de plus dans la route des progrès politiques, les états transformaient le droit de remontrance ou d'avis en une participation sérieuse au gouvernement du royaume. Dans le secret des délibérations isolées, les trois chambres virent se produire des résolutions hardies. « En tout ce qui se présente contre le roi, écrivait Pasquier, le chemin est aplani et sans épines... En une harangue faicte en la *chambre des députés* du clergé, il est arrivé à celui qui portoit la parole d'appeler la journée des barricades l'heureuse et sainte journée des tabernacles, ce qui n'est point braver le roi à petit semblant

et dont il a été adverti. Le semblable se trouva presque en la noblesse (1). » Or, si les deux ordres privilégiés de l'État manifestaient de pareilles dispositions, il est permis de croire que, dans la chambre du tiers, des paroles plus audacieuses encore se faisaient entendre. Et ici encore nous laisserons parler un témoin contemporain, un membre de l'assemblée de 1588. « La proposition, dit-il, a esté générale entre les trois estats de demander une guerre immortelle et sans répit contre les hérétiques. Ensuite le tiers-état a requis la réduction des tailles au pied de l'an 1516... Il délibère ne passer outre que le roi ne lui ait accordé cet article. Cette requeste lui est faite (au roi), à laquelle il a donné response avec toute courtoisie et honnesteté, sans rien toutefois résoudre sur-le-champ... Comme cette requeste a été faite en troupe (en corps), il y a eu un de la compagnie qui a été si impudent de dire tout haut que ces belles paroles du roi n'estoient que vent; et à l'instant le roi a esté sommé par nostre prévost des marchands de lui rendre response cathégorique, parce qu'autrement ils estoient tous résolus de retrouver le chemin de leurs maisons. Le roi sagement a fait semblant de n'avoir pas entendu le premier, bien qu'il ait été ouï par chacun ; et quant au second, il a respondu qu'ils estoient tous si bons François qu'ils ne s'en voudroient retourner sans avoir premièrement mis fin à un si bon œuvre qu'ils avoient commencé (2). » Au fond, la royauté se sentait vaincue et amoindrie, et l'attitude

(1) *Est. Pasquier*, liv. XIII, lettre 3.

(2) Pasquier, *ibid*. Pasquier était membre des états de Blois.

des états généraux témoignait de sa déchéance. Henri III, peu de jours après, fit rappeler les députés du tiers et leur annonça qu'il était disposé à accueillir leur demande, pourvu qu'ils s'engageassent à voter l'impôt nécessaire à l'entretien de sa maison, aux gages de ses officiers et aux frais de la guerre. Sa déclaration fut accueillie par un cri de *Vive le roi !* Pasquier ajoute que, pour faciliter le travail des députés, on leur fit remettre un état des finances du royaume, et que leur embarras fut grand en présence de documents et de chiffres dont ils ne pouvaient se rendre compte. Il est probable qu'il y a plus d'aigreur que d'exactitude dans cette réflexion. Ce qui est certain, c'est que les députés des communes, placés en face des difficultés financières, recherchèrent, sans pouvoir le trouver aisément, un moyen de mettre les recettes en équilibre avec la dépense, et que, dans leur inexpérience, ils n'arrivèrent pour la plupart qu'à des expédients extrêmes ou impossibles. De cet embarras des députés de la bourgeoisie, en 1588, il ne faudrait pas, comme les affidés de Henri III, conclure en faveur du système suivi par la cour et considérer comme des actes de folle révolte des tentatives essayées pour réformer des abus en matière de budgets; il est des problèmes administratifs dont on peut ignorer la solution ; cette ignorance ne prouve rien en faveur du gaspillage et du désordre.

La majorité, dans les trois chambres, se montrait d'ailleurs, et à juste titre, fort peu disposée à imposer au peuple des surcroîts de taxes et des sacrifices de toute nature; elle continuait à se défier du roi, dont

les tendances, quels que fussent ses discours, ne pouvaient nullement rassurer les catholiques; elle aurait voulu faire face aux nécessités du moment sans laisser à Henri III le moyen d'enrichir ses mignons et de gaspiller, en splendeurs inutiles, un argent destiné à un plus utile emploi. Nonobstant ces dispositions secrètes ou avouées, le langage des états ne cessait d'être très-respectueux dans la forme; le temps n'était point venu où l'on devait s'écarter des traditions monarchiques et fouler aux pieds les principes pour donner satisfaction aux intérêts de la démagogie. La Ligue aspirait à désarmer le roi et à le mettre hors d'état de nuire à la cause nationale; elle n'osait point s'écarter des témoignages extérieurs d'obéissance et de soumission dus au souverain.

L'initiative appartenait au tiers-état. En dépouillant le cahier des doléances de cet ordre, en 1588, on voit qu'il renfermait des demandes inattendues et hardies. Le tiers insistait pour que les ordonnances faites à la requête des états généraux fussent déclarées immuables et n'eussent pas besoin d'être vérifiées en cour de parlement, ce qui les aurait assimilées à nos lois modernes; il demandait que, pour tout autre édit, les cours souveraines eussent toute liberté de remontrances et ne fussent jamais forcées d'enregistrer. C'était évidemment dépasser le but et annihiler la prérogative du chef de l'État au profit de corps constitués investis d'une sorte d'indépendance, et à qui il eût été dangereux de remettre un droit de contrôle permanent sur tous les actes de la royauté. Le tiers désirait en outre que les parlements ne pussent

vérifier aucun édit sans qu'au préalable cet acte eût été communiqué aux procureurs syndics des états et des provinces, précaution excessive qui amoindrissait outre mesure le droit du roi. Mieux inspirés, les députés des communes voulaient qu'à l'avenir aucune taxe, aucun impôt ne fussent prélevés sur le pays qu'après le consentement et le vote des états généraux. Quant aux hérétiques, le tiers insistait pour qu'on maintînt à leur égard la rigueur des anciens édits. Soumis au roi en tant qu'administrés et sujets, les députés des trois ordres revendiquèrent à juste raison des immunités et des priviléges, comme représentants de la nation française; ils déclarèrent donc « que les particuliers députés n'étaient pas envoyés aux états *comme sujets*, mais comme *conseillers protecteurs et défenseurs du bien public* du royaume et de tout l'État, » et que les résolutions des trois ordres ne pouvaient être réputées « suspectes ni prises comme dérogeant à la monarchie et à la puissance royale. »

Une clause de l'Édit d'union écartait, comme hérétique, Henri de Bourbon de la couronne; les états demandèrent qu'il en fût nominalement exclu. Le roi eut beau faire passer aux états une protestation du roi de Navarre, qui se plaignait de n'avoir pas été entendu, les états persistèrent, rappelant que ce prince, sommé plusieurs fois, et toujours en vain, par le pape de changer de religion, avait été enfin déclaré relaps et hérétique. Le roi dut promettre l'édit qu'on exigeait. Malgré ces concessions, dont l'effet était par avance détruit par tant de concessions contraires, les catho-

liques n'avaient pour lui que de la défiance. Cette disposition des esprits se montra manifeste dans l'affaire du duc de Savoie. Ce prince, allié du duc de Guise, venait de s'emparer du marquisat de Saluces. Le roi demanda de l'argent pour faire la guerre à cet envahisseur. Henri de Guise, sans s'opposer à ce que la guerre fût entreprise contre la Savoie, fit décider que la guerre contre les protestants serait poursuivie avec vigueur, et en même temps il fit réduire les impôts. Le roi, non sans quelque raison, se plaignit de ce qu'on exigeait de lui l'impossible.

La situation s'aggravait de jour en jour ; on s'attendait de part et d'autre à un coup décisif. Guise était trop fort pour reculer; Henri III avait enduré trop d'humiliations pour pardonner davantage. Le duc de Guise se voyant menacé demanda, en qualité de généralissime, qu'il lui fût donné des gardes, comme il en avait été donné au duc d'Anjou, lorsque, sous Charles IX, il avait été nommé lieutenant général du royaume. Sa demande repoussée, il fit entendre des menaces.

Le roi ne voulant pas laisser aux ligueurs Orléans comme place de sûreté : « Je saurai bien, dit le duc, la retenir malgré lui. » Sa sœur, la duchesse de Montpensier, exhalait librement toute sa haine ; elle portait à son côté une paire de ciseaux d'or et répétait sans cesse que « c'était pour faire la couronne monacale à Henri, quand il serait confiné dans un monastère. » Henri de Valois, disait-on en effet, doit porter trois couronnes : il a déjà porté celle de Pologne et celle de France; il portera encore celle de moine. Quelques-

uns des amis de Guise s'effrayaient de son audace et de la patience apparente du roi ; ils lui représentaient le danger auquel il était exposé ; il répondit : « Privé autrefois d'un père qu'un coup parti de la main perfide des hérétiques venait de m'enlever, resté avec mon frère en butte à tous les traits des ennemis de ma maison, ai-je laissé pour cela de m'élever, de rassembler les débris de la fortune d'un père si grand, et même de le venger? Quant à mes fils, je remets à Dieu qui m'a protégé jusqu'à présent le soin de les conserver ; mais je ne les ai pas mis au monde pour qu'ils troublent mes projets. Si la mort m'enlève avant qu'ils aient atteint un âge mûr, qu'ils se fassent eux-mêmes leur fortune, comme je me suis fait la mienne, et que, par leur conduite, ils se montrent dignes héritiers de ceux qui leur ont donné le jour. »

La lutte engagée entre le roi et le duc de Guise préoccupait vivement les esprits, mais l'histoire doit consigner avec plus de sollicitude encore celle qui existait, sur les questions de principes, entre le gouvernement et les trois ordres. Les députés présentaient au roi des Mémoires destinés à réclamer un changement dans la constitution du pays ; ils s'étonnaient de ce qu'on osât contester aux élus de la France le droit de faire prévaloir sa volonté. « A quoi servira cette assemblée, écrivaient-ils, si les remèdes pour restaurer la France, tels que nous les présentons en nos cahiers, ne sont publiés, ainsi que nous le résoudrons, sans y rien changer?... *Ne sont-ce pas les états qui ont donné aux rois l'autorité et le pouvoir qu'ils ont?*... Le parlement d'Angleterre, les états de Suède, de

Pologne, et tous les états des royaumes voisins étant assemblés, ce qu'ils accordent et arrêtent, leurs rois sont sujets à le faire observer sans y rien changer. *Pourquoi les François n'auroient-ils pas pareil privilége* (1)? » Ce n'était-là, après tout, que réclamer l'établissement régulier du régime représentatif. Voilà où en était l'opinion sous les Guises et avant la ruine des Valois. A l'avénement de Henri IV et sous ses successeurs, de pareilles réclamations furent réputées factieuses, et, de nos jours, de prétendus démocrates, avant tout ennemis de la religion et du catholicisme, ne craignent pas d'imputer à la Ligue, comme un attentat contre l'ordre établi, le courageux langage des députés de 1588. Le temps est venu de faire justice de ces accusations irréfléchies et de montrer les choses sous leur véritable jour. Les catholiques de 1588 pouvaient bien ignorer nos idées actuelles de tolérance religieuse et de liberté en matière de cultes; leurs contemporains protestants de Suède, d'Allemagne et d'Angleterre se montraient, pour leur part, également incapables de résoudre ces problèmes dans le sens des constitutions modernes. Sous ce rapport les deux partis n'avaient rien à se reprocher. Mais, dans les questions politiques et sociales, les faits et les textes s'accordent à établir que les catholiques revendiquaient en faveur des principes de justice et de liberté contre le despotisme royal et féodal, à la gloire de nos pères, répétons-le souvent, et ne l'oublions jamais.

Henri III, dont l'intelligence s'était obscurcie au

(1) *Chronologie novenaire* de Palma Cayet, t. Ier, p. 76.

milieu des intrigues de cour, et qui avait perdu tant d'argent à enrichir ses favoris, tant d'heures précieuses à rassembler des collections de petits chiens, ne pouvait évidemment se rendre compte du mouvement national dirigé par les catholiques. La Ligue avait beau être en quelque sorte le peuple lui-même, il ne voyait en elle qu'un amas de dupes, sous la main d'un petit nombre de conspirateurs, et il se disait que, une fois Guise tombé, toutes les difficultés disparaîtraient avec lui. Ce n'était donc pas sans motif que les amis du Balafré avaient essayé de lui inspirer quelques craintes et de l'engager à beaucoup de prudence. Le roi, qui, jeune encore, avait autrefois trempé dans la Saint-Barthélemy, l'élève de Catherine de Médicis, le prétendu chrétien habitué à passer de la dévotion à la débauche, méditait depuis longtemps la mort des Guises comme le seul expédient qui pût le sauver ; or ce crime, qui semblait être le réveil d'une volonté énergique, ne fut, en réalité, qu'un nouvel acte de lâche faiblesse.

Catherine de Médicis venait de conclure le mariage de sa petite-fille, Christine de Lorraine, avec le grand-duc de Toscane, Ferdinand de Médicis. Le dimanche 17 décembre, elle fêtait l'ambassadeur du grand-duc, et toute la cour était réunie dans ses appartements. C'est pendant cette fête que le roi se retira dans son cabinet avec un homme de guerre et un magistrat, d'Aumont et Rambouillet ; il leur demanda aide contre l'ambitieux qui, disait-il, en voulait à sa couronne et à sa vie. L'un de ces deux confidents fut d'avis que le duc Henri de Guise fût mis en jugement et que sa tête tombât sur l'échafaud ; l'autre dit qu'il était

certain que le duc de Guise était coupable de lèse-majesté, mais qu'il n'était pas sûr ni même possible de le traduire en justice. Tous les deux jurèrent au roi de se dévouer pour lui. Le lendemain, d'Angennes, frère de Rambouillet, le colonel Alphonse d'Ornano, Beauvais-Nangis furent appelés. On convint que le duc serait tué dans l'antichambre du roi. En arrivant par le grand escalier du château on trouvait un grand salon; c'était là que se tenait le conseil, et la suite des princes attendait en bas dans un vestibule appelé le Porche-aux-Bretons. En entrant dans la salle du conseil on avait en face de soi l'antichambre du roi, puis la porte de son cabinet; à droite, sa chambre à coucher; à gauche, le vestiaire royal; au delà du cabinet s'ouvrait une galerie d'où l'on descendait par un escalier secret. Cette disposition des appartements et des dépendances offrait toute facilité à des spadassins chargés d'une exécution sanglante; on résolut d'en profiter pour la perte du duc de Guise.

Le mystère n'avait pas été respecté avec assez de précautions pour qu'il ne transpirât au dehors quelque chose des intentions du roi. On avertit de nouveau le Balafré: le cardinal de Guise le pria instamment de s'éloigner de la cour; l'archevêque de Lyon, au contraire, fut d'avis qu'il restât. « Qui quitte la partie la perd, » lui dit-il. Le duc de Guise abondait dans ce sens. « Mon ami, répondait-il à l'archevêque, je suis « si résolu à ne point partir d'ici que, quand la mort « entrerait par cette porte, je ne sortirais pas par « cette fenêtre. » Un inconnu, peut-être l'un des com-

plices de Henri III, effrayé de l'idée du crime, lui fit parvenir, dans un billet caché sous sa serviette, l'avis des projets formés contre lui. Plein d'une présomptueuse confiance, Guise jeta le papier à terre en disant : « Il n'oserait. » Le roi n'osa que trop.

Le 22 décembre le Balafré se rendit auprès du roi et lui remit sa démission de la charge de lieutenant général du royaume, haute position qu'il ne pouvait plus conserver, disait-il, à cause des calomnies dont il était l'objet. C'était, en quelque sorte, braver le roi. Henri III dissimula, refusa d'accepter la démission de Guise, et lui dit : « A demain; la nuit porte conseil! » Paroles sinistres dont Guise ne put pénétrer le sens. Le lendemain, 23 décembre, était le jour marqué pour le meurtre.

Ce jour-là donc, bien avant l'aube, le roi apposta lui-même dans la garde-robe huit gentilshommes de sa garde, choisis pour frapper eux-mêmes le Balafré. Bientôt après les cardinaux de Vendôme et de Gondi, les maréchaux d'Aumont et de Retz, Rambouillet, d'O, le garde des sceaux Montholon entrèrent au conseil. Le cardinal de Guise et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, vinrent ensuite. Le duc de Guise arriva le dernier, et lorsqu'il était déjà plus de huit heures. Le capitaine des gardes Larchant et tous ses soldats vinrent à sa rencontre chapeau bas et lui renouvelèrent leurs sollicitations de la veille. Le cortége du duc s'écarta sans crainte et resta au bas dans le Porche-aux-Bretons. Les gardes l'accompagnèrent jusqu'à la porte du conseil, et, lorsqu'il y fut entré, ils se tinrent sur l'escalier, de façon à le séparer de son escorte. En même temps

le mestre de camp Crillon faisait fermer la porte du château et en doublait la garde.

En entrant dans la salle du conseil, Henri de Guise se sentit souffrant ; il s'approcha de la cheminée ; il était pâle et défait ; il se plaignit d'éprouver le frisson et fut pris d'un saignement de nez ; il se fit apporter quelques confitures pour se soutenir. Peu d'instants après, le secrétaire d'État Louis de Révol vint l'avertir que le roi voulait lui parler. Le duc salua le conseil et entra dans l'antichambre du roi ; un huissier en ferma aussitôt la porte, selon l'usage. De là le duc se dirigea vers le cabinet, qui était à gauche. Au moment où il étendait le bras pour écarter la tapisserie, l'un des gentilshommes apostés pour le tuer s'approcha de lui et le frappa d'un coup de poignard dans la poitrine. Suffoqué par le sang, le duc ne put que prononcer ce peu de paroles : « Mon Dieu, ayez « pitié de moi ! Je suis mort ! » Au même instant les autres assassins se jetèrent sur lui et le percèrent de leurs épées. Rassemblant ses forces, le duc essaya de s'ouvrir un passage vers la porte, mais le sieur de Longnac, chargé de présider à l'exécution, le renversa mort d'un dernier coup de poignard, et le Balafré tomba sans connaissance au pied du lit du roi et ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Averti que tout était terminé au gré de ses ordres, Henri III sortit du conseil et vint considérer de ses yeux le corps sanglant de son ennemi. On assure qu'il eut l'indignité de le frapper du pied.

Or, en entendant du bruit dans l'antichambre où se passait la scène que nous venons de décrire, le car-

dinal de Guise et l'archevêque de Lyon coururent à la porte de l'escalier pour appeler l'escorte du duc de Guise; la porte était fermée, et les maréchaux d'Aumont et de Retz leur annoncèrent qu'ils étaient prisonniers. On les enferma dans une chambre haute sous bonne garde, et l'on procéda à l'arrestation de plusieurs illustres personnages, tels que le cardinal de Bourbon, les ducs d'Elbeuf et de Nemours, la mère et le fils du Balafré. Ces soins accomplis, Duplessis de Richelieu, grand prévôt de l'hôtel, se fit ouvrir les portes du château; suivi de ses archers, il se rendit à l'hôtel de ville de Blois. Les députés du tiers-état étaient réunis; les archers, armés de piques de hallebardes et d'arquebuses, se jetèrent dans la salle d'assemblée en criant: « Tue, tue! tire, tire! On a voulu tuer le roi! » Duplessis de Richelieu appela plusieurs des députés dont les noms étaient écrits sur une liste qu'il avait à la main et les fit conduire en prison; de semblables arrestations eurent lieu dans la salle du clergé et dans celle de la noblesse. Dans le nombre de ceux qui furent emprisonnés, contre la justice et le droit, figurèrent le président de Neuilly, La Chapelle-Marteau, Compans, Cotteblanche, députés de Paris, et Vincent le Roy, lieutenant général d'Amiens; tous étaient, après Guise, les chefs les plus influents du parti catholique. Urbain de Laval, Bois-Dauphin et le comte de Brissac furent mis aux arrêts dans leurs maisons; on arrêta ensuite Péricard, le secrétaire du duc de Guise, et plusieurs autres amis de ce prince. Quelques-uns parvinrent à s'évader, et de ce nombre furent les évêques de Cominges, de Rodez et de Boulogne.

Des mesures, assez mal concertées, furent prises pour atteindre les princes de la maison de Lorraine dans les provinces. Alphonse d'Ornano partit en poste en toute hâte pour s'assurer du duc de Mayenne, qui était à Lyon; mais un courrier dépêché par l'ambassadeur d'Espagne devança d'Ornano, et le duc de Mayenne échappa.

Le cardinal de Guise et Pierre d'Espinac passèrent en prière la journée du dimanche et la nuit qui le suivit. Le lendemain, lundi 24 décembre, le capitaine du Guast leur fut envoyé par le roi. Du Guast fit passer le cardinal de Guise dans une autre chambre et lui dit de se préparer à mourir. Louis de Lorraine se mit à genoux et fit une courte prière; puis il se couvrit la tête de son manteau en disant : « Faites votre commission; » et bientôt après il tomba sous les coups de quatre sicaires. Quant à l'archevêque de Lyon, on lui fit grâce de la vie.

De peur que les restes des deux frères ne devinssent l'objet de la vénération du peuple, Henri III les fit ensevelir dans un lit de chaux vive, où ils furent consumés. Cependant le sang du Balafré fumait encore que le roi se rendit auprès de Catherine de Médicis, qui était malade. « Madame, lui dit-il, je suis roi de « France et je n'ai plus de compagnon : le duc de Guise « a été mis à mort ! » La vieille reine, incertaine et troublée, lui répondit : « Dieu veuille que vos affaires se « portent mieux et que vous ne soyez pas devenu le « roi de néant. Vous avez taillé, il faut coudre. » Henri III rentra alors dans la salle du conseil, où étaient accourus un grand nombre de seigneurs; il leur ra-

conta en peu de mots ce qui s'était passé; puis il ajouta : « Je suis maintenant roi et résolu de faire la « guerre aux hérétiques plus vivement que jamais; les « brouillons qui m'en empêchoient, quoique ils eus- « sent toujours le mot de religion à la bouche, ne sont « plus en état de traverser mes desseins. Que ceux qui « leur ressemblent, que leurs complices sachent bien, « par l'exemple qu'ils ont sous les yeux, *qu'il leur en « pend autant sur la tête* s'ils osent désormais entre- « prendre sur mon autorité royale. » Ayant aperçu l'évêque de Langres et quelques autres amis du duc de Guise, il les interpella durement, et leur annonça la révocation des grâces et des faveurs qu'à la demande de son ennemi ils avaient récemment obtenues. La plupart des courtisans applaudirent; les amis du Balafré, saisis de crainte, gardèrent le silence; ceux qui se sentaient plus particulièrement compromis se hâtèrent de quitter Blois. Douze jours après, le 5 janvier, Catherine de Médicis mourut, laissant à la postérité le souvenir odieux de ses perfidies et de ses crimes.

Or, dès le 24 décembre, et vers le soir, la nouvelle de la mort du duc de Guise commença à circuler dans Paris et produisit l'émotion la plus sinistre; on ne savait point encore de source certaine que le cardinal de Guise avait péri, mais on le croyait et on le disait. Dans les premiers moments, la ville se trouva partagée entre l'indignation et la crainte; bientôt le sentiment de la vengeance domina tous les autres, et les Seize, prenant l'initiative du mouvement, appelèrent le peuple aux armes. Tandis que les officiers et les agents municipaux

et militaires dont ils disposaient ordonnaient tout en vue de la résistance, les échevins écrivaient aux comités des provinces pour stimuler leur dévouement et réclamer leur concours. Dans la journée du 25 décembre, au milieu des solennités de Noël, les Seize se réunirent à l'hôtel de ville et y constituèrent un conseil de gouvernement chargé de pourvoir aux nécessités de la lutte ; ils y firent entrer, en nombre à peu près égal, des ecclésiastiques, des nobles, des bourgeois, et le duc d'Aumale, de la maison de Lorraine, fut nommé gouverneur de Paris. Cependant les églises étaient ouvertes aux multitudes qui venaient y entendre la parole des prédicateurs; du haut de la chaire on fit entendre un langage destiné à soulever les esprits et à susciter la guerre. Henri III y était désigné sous les noms de tyran, d'hérétique, d'excommunié, de « vilain Hérodes (1). » Au sortir d'un sermon prêché par le docteur Lincestre, le peuple brûla les armoiries royales qui décoraient le portail de l'église. Dans toutes les paroisses on célébra en grande pompe des services funèbres pour le repos de l'âme du Balafré et du cardinal. Une députation se rendit auprès de la duchesse de Guise, qui était venue à Paris pour y faire ses couches, et, après avoir protesté de ses profondes sympathies, elle sollicita au nom de la ville l'honneur de tenir sur les fonts du baptême l'enfant dont la princesse allait devenir mère. Le même prédicateur Lincestre déclara qu'Hérode n'était plus roi de France, et il fit prêter à tous ses auditeurs le serment de verser

(1) Anagramme de ces mots « Henri de Valois ».

leur dernière goutte de sang pour venger la mort de Guise. « Levez la main, dit-il au président de Harlay, levez la main bien haut, afin que le peuple la voie. » Des processions de nuit et de jour sillonnèrent la capitale; dans l'une d'elles, cent mille personnes portant des cierges les éteignirent tout d'un coup en criant : « Dieu, éteignez ainsi la race des Valois! »

Il importait aux ligueurs de dissiper les scrupules de conscience qui auraient pu retenir un certain nombre de catholiques; le prévôt des marchands et les échevins s'adressèrent à la Sorbonne, et lui demandèrent si le peuple de France pouvait être délié du serment de fidélité prêté à Henri III, et si le même peuple pouvait, par des sacrifices d'argent et d'hommes, détruire la puissance de ce roi. Soixante-dix maîtres de la faculté de théologie, assemblés le 7 janvier 1589, assistèrent à la messe du Saint-Esprit; puis ils déclarèrent : « premièrement, que le peuple de ce royaume estoit délié et délivré du serment de fidélité et obéissance prêté au susdit roi Henri; en après, que le même peuple pouvoit licitement, et en assurée conscience, être armé et uni, recueillir deniers, et contribuer, pour la défense et conservation de l'Église apostolique et romaine, contre les conseils pleins de toute méchanceté et offense dudit roi et de ses adhérents, quels qu'ils fussent, depuis qu'il avoit violé la foi publique, au préjudice de la religion catholique, et l'édit de la Sainte-Union, ainsi que la naturelle liberté de la convocation des trois ordres du royaume. » Lorsque cette déclaration de la Sorbonne eut été publiée, quantité de placards dirigés contre le roi furent affichés dans les carrefours.

Partout les portraits de Henri de Valois étaient déchirés, son nom rayé. Les tombeaux et les effigies de marbre que le roi avait fait faire dans le chœur de l'église Saint-Paul, pour ses favoris Quélus, Saint-Mégrin et Maugiron, furent brisés et mis en pièces.

Le parlement, dont les chefs appartenaient à la faction des *Politiques* et dont la majorité était dévouée à Henri III, faisait obstacle au développement du pouvoir des Seize, et son opposition semblait frapper d'illégalité les actes de la Ligue. Les Seize résolurent d'en finir avec la résistance de cette corporation puissante, qu'entouraient les respects de la bourgeoisie. De concert avec le duc d'Aumale, ils arrêtèrent que le premier président et un certain nombre de conseillers, partisans fidèles du roi, seraient privés de leurs charges et mis en arrestation. L'exécution de ce coup d'État populaire fut fixée au 16 janvier et confiée à la compagnie Compans, l'une de celles dont les sympathies étaient le plus acquises à la Ligue. Sur les huit heures du matin, au moment où les magistrats étaient réunis dans la grand'chambre, la salle fut envahie par un rassemblement armé, ayant à sa tête Bussy-Leclerc, pour le moment capitaine de son quartier et gouverneur de la Bastille. Cet homme donna lecture d'une liste sur laquelle les Seize avaient fait inscrire le nom des membres dont ils exigeaient la révocation et l'emprisonnement. Le premier président de Harlay, les présidents Pothier et de Thou figuraient sur cette liste; à l'appel de leurs noms, les autres conseillers, obéissant à un sentiment d'honneur et de courage, se levèrent tous, descendirent de leurs siéges, et déclarè-

rent qu'ils suivraient leurs présidents et subiraient le même sort. Escortés de gardes, précédés de Bussy-Leclerc, ils furent conduits à la Bastille, et la multitude, au lieu d'admirer leur dévouement, les poursuivit de ses huées. On ne maintint en prison que ceux des magistrats dont les Seize avaient requis l'arrestation immédiate; les autres eurent la permission de se retirer.

Dans ce nombre se trouvaient plusieurs conseillers qui, renonçant à obéir au roi, adhérèrent à la Ligue; on leur adjoignit de nouveaux membres désignés par les Seize, et, dès le 17 janvier, ces magistrats se réunirent sous la présidence de Barnabé Brisson. Celui-ci, cherchant à mettre d'accord sa fidélité et ses intérêts, déposa chez un notaire une protestation secrète contre les actes qu'il allait accomplir. Le lendemain on plaida devant lui, et, le 26 janvier, le parlement de Paris ainsi réorganisé confirma par un arrêt le décret rendu par la Sorbonne sur la déchéance du roi. La déclaration de ce corps était conçue en ces termes : « Nous soussignés, présidents, etc., jurons et promettons à Dieu de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine; employer nos vies et nos biens pour la conservation et accroissement d'icelle, sans y rien épargner, jusqu'à la dernière goutte de notre sang... Jurons aussi d'étendre tout notre pouvoir et puissance à la décharge et soulagement du pauvre peuple; jurons pareillement de défendre et conserver, envers et contre tous, les priviléges et libertés des trois ordres et états du royaume, et ne permettre qu'il ne soit fait aucun tort en leurs personnes et biens, et résister de toutes nos puissances à l'effort et intentions de ceux qui ont violé

la foi publique, rompu l'édit de la réunion, franchises et libertés des états de ce royaume par le massacre commis en la ville de Blois, et jurons d'en poursuivre la justice par toutes voies (1). » Plusieurs conseillers signèrent cette déclaration avec leur sang; d'autres n'y adhérèrent que par crainte ou calcul, et plusieurs d'entre eux quittèrent furtivement Paris pour se rendre à Tours auprès du roi.

Décimés par le coup d'État du 23 décembre, placés sous l'influence de la terreur, ceux des députés des trois ordres qui n'avaient point quitté Blois avaient continué de s'assembler dans la salle des états, mais leurs travaux étaient demeurés stériles. De pompeuses harangues marquèrent le terme de cette mémorable session; et, le 16 janvier 1589, les élus de la France se séparèrent, recevant de Henri III, à l'heure du départ, le conseil de rapporter dans les provinces des sentiments de paix. Cependant le roi, trop aisément convaincu que, dans le mouvement national dont il était témoin, il n'y avait d'autre stimulant que l'ambition des Guises, se livrait à la plus inconcevable sécurité et ne prenait aucune mesure de police ou de guerre. Le parti catholique, au contraire, répondait énergiquement dans les provinces à l'appel des Seize et du comité de Paris; en peu de jours Rouen, Abbeville, Orléans et cinquante-cinq grandes villes suivirent l'exemple des ligueurs de la capitale. A Toulouse le mouvement prit le caractère d'une grave émeute, et la ville fut tendue de chaînes, hérissée de barricades; deux ma-

(1) Palma Cayet, t. Ier, p. 101.

gistrats du parlement payèrent de la vie leur attachement à la cause royale et périrent massacrés par le peuple. En peu de temps, à l'exemple de Toulouse, les populations du Languedoc, de la Gascogne et de la Guienne refusèrent obéissance au roi, et le mouvement se propagea des Cévennes à la Vienne. Lyon se *prononça* le 22 février, à la voix de ses magistrats municipaux et sans qu'il y eût une seule goutte de sang versé. Marseille ne resta pas en arrière, et bientôt la France entière se trouva soulevée.

Les circonstances étaient graves; elles réclamaient l'unité d'action autant que le concours des forces. Les Seize le comprirent, et sans hésiter ils confièrent la direction du mouvement insurrectionnel au duc de Mayenne, frère du duc de Guise. C'était un homme sage et habile, mais froid et circonspect; hors d'état d'appeler à lui, comme le Balafré, l'enthousiame et les sympathies du peuple, il savait mieux que son frère administrer les intérêts de la Ligue et conduire un parti. En ce moment, après avoir soulevé son gouvernement de Bourgogne et hâté l'insurrection de la Champagne, il venait de se rendre à Paris et de se concerter avec les Seize. Dès le 17 février, le *conseil général de l'Union*, réunissant sous une même main les ligues de Paris et de Péronne, l'investirent de tous les pouvoirs exécutifs sous le titre de « lieutenant général de l'État royal et de la couronne de France. » Le décret qui lui confiait cette autorité lui enjoignait de convoquer les états généraux à Paris pour le 15 juillet, à l'effet « d'élire un nouveau roi et de constituer un gouvernement définitif. » Les actes officiels, les or-

donnances et les jugements furent désormais rendus et publiés au nom de « Charles de Lorraine, duc de Mayenne et lieutenant général, » et la souveraineté, enlevée au roi par la Ligue, passa immédiatement en d'autres mains. Le duc de Mayenne, investi des prérogatives royales, en usa sur-le-champ pour confirmer l'autorité des Seize.

Le gouvernement installé par les catholiques se préoccupa avant tout de se faire reconnaître par le pape et de se mettre en mesure de soutenir la guerre. Une ambassade fut chargée de se rendre à Rome et de solliciter, au nom de la Ligue, l'approbation du chef de l'Église. Le pape Sixte-Quint avait vu le soulèvement des catholiques de France avec inquiétude et déplaisir; il n'aimait rien de ce qui avait pour but ou pour tendance de contester aux rois l'exercice de leurs droits souverains. Lors donc qu'il apprit la nouvelle du meurtre de Henri de Guise, il ne laissa échapper aucune plainte; mais, dès qu'il sut que le cardinal de Guise avait été mis à mort par ordre du roi, il laissa éclater la plus vive indignation. Ému de la colère du pape, le roi, par ses ambassadeurs ordinaires et extraordinaires, essaya de le fléchir. Ce prince, redoutant la responsabilité de son crime, prétendit d'abord qu'il avait condamné Louis de Lorraine, cardinal de Guise, non comme prélat, mais comme Pair de France, et que, lorsqu'il s'agissait du crime de lèse-majesté, les rois très-chrétiens n'avaient à faire aucune acception de personnes. Sixte-Quint répondit que le roi, maître de la vie de ses sujets, n'était pas le maître de la vie des prélats, qui ne

sont sujets que de l'Église. « Si le roi de France a péché, faisait dire ensuite Henri III par ses ambassadeurs, il a été absous par son confesseur, qui était autorisé à le faire par le saint-siége. — L'autorisation d'absoudre ne pouvait s'étendre, répondit le pape, à des actes aussi énormes. » Le roi alors confessait sa faute et se soumettait, en demandant l'absolution au saint-siége; il lui demandait en même temps l'abrogation du décret de déchéance prononcé par la faculté de théologie de Paris; mais le pape exigeait que le roi remît en liberté les personnes arrêtées après le meurtre du 23 décembre, avant d'abolir le décret de la Sorbonne et de lui accorder l'absolution. Tous ces pourparlers prenaient bien du temps; la négociation ne semblait pas très-avancée; enfin le 24 mai Sixte-Quint fulmina contre Henri III un monitoire dans lequel il le menaçait d'excommunication si sa soumission n'était pas entière.

Repoussé par le pape, le roi le fut également par le duc de Mayenne. Il avait fait parvenir à ce prince des propositions dont l'acceptation eût donné à la maison de Lorraine une puissance supérieure à celle du roi lui-même. Ne voyant plus d'espoir de rallier à lui les catholiques, Henri III se décida alors à se tourner du côté des calvinistes, car il lui fallait à tout prix un appui pour conserver sa couronne, et il n'y avait pas une province, pas une place en France qui ne fût déclarée ou pour la Ligue ou pour les huguenots.

Depuis la victoire de Coutras, dont il n'avait guère profité, Henri de Bourbon, chef des protestants, avait continué la guerre dans le Midi et dans l'Ouest,

et soumis à ses drapeaux plusieurs villes importantes du Poitou. Impatient, lui aussi, de s'entendre avec le roi de France et d'établir ainsi ses droits à la couronne, il se rapprochait de la Loire et cherchait à se mettre en rapport avec Henri III. Pour donner satisfaction aux catholiques et les disposer à reconnaître son avénement, il publia un manifeste dont les termes étaient calculés de manière à laisser croire, de sa part, à l'éventualité d'une conversion ; seulement il demandait du temps pour réfléchir. « Instruisez-moi, disait-il, je ne suis pas opiniâtre.. » Le prince qui parlait ainsi était âgé de trente-six ans ; il avait professé, bon gré mal gré, durant plusieurs années la foi catholique, et il avait assisté, dès le berceau, aux luttes suscitées entre les docteurs des deux religions. Il était à bon droit suspect en demandant qu'on voulût bien l'*instruire* en matière de croyances, et les catholiques reconnaissaient à ce langage un homme habile qui cherchait à gagner du temps. Ils se défièrent de lui, et nous n'oserions leur faire un crime de cette défiance. Le roi de France, moins scrupuleux, n'avait pas d'ailleurs l'embarras du choix. Henri de Valois et Henri de Bourbon ne tardèrent donc pas à s'entendre, l'un comme souverain menacé par des sujets rebelles, l'autre comme héritier légitime de ce souverain. L'entrevue des deux rois eut lieu au château de Plessis-lès-Tours, le dimanche 30 avril, à une heure après midi. Les amis du roi de Navarre le détournaient d'aller à cette entrevue, qui pouvait n'être qu'un piége pour se rendre maître de sa personne et le livrer au duc de Mayenne

comme gage de réconciliation; Henri de Bourbon, ne voulant pas laisser échapper l'occasion, même au péril de sa vie, résolut de passer outre : il vint à cheval jusqu'au pont de la Motte, à un quart de lieue de Tours, avec quatre cents lanciers et mille arquebusiers. Le maréchal d'Aumont vint à sa rencontre, lui dit que le roi et toute sa cour l'attendaient au château du Plessis, et l'invita à entrer dans les bateaux qu'il amenait. Autour de lui, on répétait au roi de Navarre que, s'il y consentait, il se trouverait comme prisonnier dans une étroite langue de terre entre la Loire et le Cher; mais son parti était pris : il fit d'abord passer l'eau à une partie de sa noblesse, puis il traversa à son tour avec ses gardes. « De toute sa troupe, raconte un historien du seizième siècle (1), nul n'avoit de manteau et de panache que lui; tous avoient l'écharpe blanche, et lui, vêtu en soldat, le pourpoint tout usé sur les épaules et aux côtés, portant la cuirasse, le haut-de-chausses de velours feuille-morte, le manteau d'écarlate, le chapeau gris, avec un grand panache blanc, où il y avoit une très-belle médaille. » Les deux rois furent longtemps en présence sans pouvoir s'approcher, à cause de la foule. A la fin le roi de Navarre se jeta aux pieds de Henri III en balbutiant quelques paroles de soumission et de respect. Le roi de France le releva, l'embrassa, l'appela son frère; tous deux ensuite conversèrent familièrement et se donnèrent des marques extérieures d'amitié et de confiance. Dès ce moment royalistes et calvinistes furent unis comme

(1) Cayet.

frères. Dans les deux camps on les voyait s'embrasser, détester le passé, abdiquer leurs divisions et s'exhorter mutuellement à tourner leurs forces contre le parti catholique. Comme on devait s'y attendre, l'alliance du roi avec les huguenots ne fit qu'exaspérer de plus en plus la résistance du peuple. Sans perdre de temps, le duc de Mayenne ouvrit la campagne, pour empêcher, s'il était possible, la jonction des armées des deux princes; d'un autre côté, Paris fut mis en état de défense, et des travaux furent sans retard commencés, afin de mettre les abords de cette capitale à l'abri d'une attaque.

La guerre était engagée. Le duc de Mayenne, ayant appris que le roi de Navarre venait de quitter Tours, partit aussitôt de Vendôme avec une petite armée; le 7 mai il lui fit faire dix lieues, et le 8, à huit heures du matin, son avant-garde était à une portée de mousquet du faubourg Saint-Symphorien. Henri de Valois se dirigeait de ce côté; un meunier lui cria : « Sire, où allez-vous? Voilà des cavaliers de la Ligue! Retirez-vous. » Le roi rentra aussitôt dans le faubourg et mit la ville en état de défense; les Ligueurs pillèrent le faubourg Saint-Symphorien. Le soir arriva en toute hâte Châtillon, colonel de l'infanterie des huguenots, et le duc de Mayenne se retira en Normandie. Cette province lui offrait un point d'appui très-important. La plupart des villes avaient adhéré à la Ligue; les campagnes se soulevaient à leur tour, moins par enthousiasme religieux que dans l'espoir d'être délivrées des tailles. Les paysans attroupés parcouraient le pays, pillant et dévastant les châteaux des royalistes,

et tenant en échec le corps d'armée du duc de Montpensier. On les appelait « les Gautiers, » parce que les premiers d'entre eux qui s'étaient insurgés étaient originaires d'un village de ce nom. Le duc de Mayenne délivra Falaise, qu'assiégeait le lieutenant du roi, et contraignit les troupes royales à se replier dans les murs de Caen; en revanche, auprès de Senlis, les ligueurs essuyèrent un échec. Le duc d'Aumale, gouverneur de Paris pour la Ligue, assiégeait cette place, où s'était jeté Montmorency-Thoré. Le duc Henri de Longueville vint à son aide à la tête des troupes royalistes. Lorsqu'il se trouva en présence des ennemis, ce jeune duc appela La Noue, qui servait sous ses ordres, et devant toute son armée le salua général. « Quant à moi, dit-il, je lui obéirai comme soldat. » La Noue contraignit le duc d'Aumale à lever le siége, et alla au-devant des auxiliaires suisses et allemands qu'amenait au roi le cousin germain du premier président du parlement de Paris, Harlay de Sanci, qui avait levé cette troupe à ses frais. Quant au duc de Longueville, il tenta un coup de main du côté de Vincennes, et lança, en passant, quelques boulets sur Paris. Soudain l'épouvante se répandit dans le quartier des Halles; on ferma les boutiques, on tendit des chaînes dans les rues, on éleva des barricades. Ce n'était là qu'une fausse alerte, et toutefois, nonobstant quelques succès partiels, la campagne s'ouvrait mal pour la Ligue. Il en est ainsi au début de toutes les guerres civiles qui mettent un peuple aux prises avec des armées régulières : d'abord le paysan et le bourgeois ont le dessous; avec le temps, et à l'aide de beau-

coup de persévérance, leurs affaires peuvent se relever.

Pour le moment l'avantage était à l'armée royale; les généraux de Henri III occupaient en vainqueurs les deux rives de la Loire et établissaient leurs avant-postes dans la Beauce et le Gâtinais. Encouragé par leurs succès, le roi quitta Tours pour venir assiéger Paris, et lorsqu'à la fin du mois de juillet, des hauteurs de Saint-Cloud, il découvrit la capitale de son royaume, il se trouvait à la tête de quarante mille hommes. Depuis le commencement de son règne il n'avait jamais commandé une armée aussi nombreuse. De la maison qu'il occupait le roi voyait Paris, et cette vue excitait en lui des désirs de vengeance. «C'est le cœur de la Ligue, disait-il, c'est droit au cœur qu'il faut frapper. Ce serait grand dommage de ruiner une si belle et bonne ville; toutefois il faut que j'aie raison des rebelles qui sont dedans et qui m'en ont ignominieusement chassé. »

Derrière les murs de cette ville le duc de Mayenne et les catholiques s'apprêtaient à se défendre avec un généreux courage; ils n'avaient que huit mille hommes; aucun secours ne leur était arrivé de l'étranger; mais ils étaient résolus à vendre chèrement leur vie. En cette extrémité, les prédicateurs de la Ligue firent appel à l'enthousiasme des fidèles, et plusieurs d'entre eux, avec une violence de mauvais goût, se déchaînèrent publiquement contre le roi. « Ce teigneux, s'écriait Boucher, est coiffé toujours à la turque d'un turban, lequel on ne lui a jamais vu oster, mesme en communiant, pour faire honneur à Jésus-Christ; et quand ce

malheureux hypocrite feit semblant d'aller contre les reistres, il avoit un habit d'Allemand fourré et des crochets d'argent, qui signifioient la bonne intelligence et accord qui estoient entre lui et ces diables noirs empistolés. » Résumant ces attaques aussi ridicules que furieuses, le prédicateur ajoutait : « Bref, c'est un Turc par la teste, un Allemand par le corps, une Harpie par les mains, un Anglois par la jarretière, un Polonois par les pieds et un vrai diable en l'âme. » Un autre orateur, « preschant la vie, gestes et faicts abominables de ce perfide tyran Henri de Valois, qui invoquoit le diable, » montrait au peuple un chandelier à l'usage du roi et sur lequel l'artiste avait ciselé des satyres. « Ce sont les démons du roy, s'écriait-il; ce misérable tyran les adore; il s'en sert en ses incantations. » Et, comme si ces étranges accusations ne suffisaient pas pour exalter la multitude, on avait recours à des démonstrations plus éclatantes encore, à des processions que la foule suivait pieds nus. « Le peuple estoit si enragé, » dit un chroniqueur de cette époque, « qu'après ces dévotions processionnaires il se levoit souvent de nuict et faisoit lever les curés et prestres pour le mener encore en procession, comme ils firent à René Benoist, curé de Saint-Eustache, lequel, pensant leur faire quelque remontrance, fut appelé politique et hérétique (1). » Ce sont là les regrettables exagérations qui compromettent les meilleures causes et discréditent trop souvent les convictions les plus sincères et les plus désintéressées. Tous les

(1) *Journal de Henri III*, t. II, p. 174.

partis traînent à leur suite des hommes ignorants et crédules dont le métier est de dépasser sans cesse les limites du bon sens et de la justice. C'est de haut qu'il faut juger les grands mouvements populaires comme les grandes luttes des armées ; à voir de près les détails, on est étonné que de si magnifiques intérêts soient servis par des hommes bien petits et dégradés par beaucoup de misères.

Au surplus les catholiques de Paris se sentaient soutenus par les graves nouvelles qui leur arrivaient de Rome. En effet, tandis que Henri III se livrait à l'espérance de vaincre, Sixte-Quint lançait, comme nous l'avons dit, un monitoire par lequel il réclamait, au nom de l'Église, satisfaction pour le meurtre odieux du cardinal de Guise et pour l'arrestation du cardinal de Bourbon et de l'archevêque de Lyon. Publication de ce monitoire devait avoir lieu aux portes des cathédrales de Poitiers, de Chartres, d'Agen, de Meaux, du Mans et d'Orléans, et le saint-siége devait en être informé dans les trente jours par un acte authentique, faute de quoi le souverain pontife déclarait que le roi et tous les complices du meurtre du cardinal de Guise encourraient l'excommunication portée dans la bulle *In Cœna Domini,* dont ils ne pourraient être absous que par le pape, hors l'article de la mort. Lorsque le roi reçut l'avis d'une décision qui le plaçait entre la honte de s'avouer meurtrier et la redoutable peine de l'excommunication, il hésita, saisi de crainte, et fit part de ses appréhensions à son allié, le roi de Navarre. Le chef des huguenots n'avait garde de se laisser intimider par les monitoires pontificaux. « Commen-

« çons par vaincre, dit-il à Henri III, et l'absolution « nous viendra ensuite. »

La ville de Dourdan capitula; la ville de Poissy opposa aux armées des deux rois une vive résistance, mais enfin elle fut emportée d'assaut et les principaux de ses habitants furent mis à mort; les royalistes châtièrent de même la courageuse défense des citoyens d'Étampes. Bientôt après, les armées combinées de Henri III et de Henri de Bourbon mirent le siége devant Pontoise. Après douze jours de tranchée, la ville, hors d'état de tenir tête à l'ennemi, se vit réduite à capituler (25 juillet). En peu de jours les deux rois enlevèrent aux Ligueurs les petites places de l'Oise et se portèrent sur Conflans, où ils opérèrent leur jonction avec les Suisses, les reîtres et les lansquenets recrutés par Sancy. Ces renforts portèrent l'effectif numérique des troupes royales à plus de quarante mille hommes, et les deux rois, après avoir tenu conseil, se déterminèrent à entreprendre le siége de Paris. Le 31 juillet Henri III se rendit maître de Saint-Cloud et y établit son quartier général; le même jour, le roi de Navarre prit position à Meudon, et fit occuper les villages d'Issy, de Vanves et de Vaugirard. L'approche du danger, loin d'intimider les Seize et de faire fléchir leur courage, augmenta jusqu'au délire le dévouement de la Ligue. Sous l'empire de cette exaltation, un grand crime s'accomplit.

C'est chose redoutable que de prendre pour auxiliaires les exaltations de la multitude; dans les masses ignorantes et passionnées, alors même qu'elles se soulèvent pour un intérêt grand ou juste, on voit fer-

menter la violence et le crime, et l'assassinat politique (aberration odieuse) se met au service des principes qui, de leur nature, répudient le plus un pareil instrument. Depuis la mort du Balafré et du cardinal de Guise, il s'était formé une association mystérieuse d'exaltés qui avaient fait vœu de venger ces deux victimes. Ces affidés, s'ils ne réussirent pas à tuer par eux-mêmes le roi de France, contribuaient à populariser l'idée de sa mort, et leurs criminelles théories troublaient des cervaux malades. Vers ce temps-là, dit la légende qui fut publiée à Paris, Jacques Clément, religieux jacobin, âgé de vingt-deux à vingt-trois ans, « se minoit et consumoit ordinairement, cognoissant la tyrannie dont usoit envers son peuple Henry de Valois. » Ce jeune fanatique eut de prétendues visions qui attestaient le désordre de ses facultés mentales : « Une nuict, comme il estoit en son lict, Dieu lui envoya son ange en vision, lequel avec une grande lumière se présenta à ce religieux, et, lui monstrant un glaive nud, lui dit ces mots : *Frère Jacques, je suis messager du Dieu tout-puissant qui te viens acertener que par toy le tyran de la France doit être mis à mort; pense donc à te préparer, comme la couronne de martyre t'est aussi préparée.* Cela dit, l'ange se disparut et le laissa resver à telles paroles véritables. Le matin venu, frère Jacques se remit devant les yeux l'apparition, et, douteux de ce qu'il devoit faire, s'adressa à un sien ami, religieux aussi, homme fort scientifique et bien versé en la sainte Escriture, auquel il demanda si c'estoit chose désagréable à Dieu de tuer un roi qui n'avoit n'y foy ni

religion, altéré du sang innocent et regorgeant en vice autant que possible. A quoi l'honneste homme fit response qu'il estoit défendu de Dieu d'estre homicide; mais, d'autant que le roy estoit un homme distrait et séparé de l'Église, qui bouffoit de tyrannies exécrables, il estimoit que celuy qui le mettroit à mort, comme fit jadis Judith à Holopherne, feroit chose saincte et recommandable, attendu qu'il délivreroit un grand peuple de l'oppression d'iceluy... Lesquelles paroles furent si agréables au frère Jacques que dès lors il se décida (1). » De cette résolution fanatique à l'accomplissement du crime, l'intervalle fut de courte durée.

Dans la soirée du 31 juillet, Jacques Clément se dirigea du côté de Vaugirard, vers les avant-postes du roi de Navarre; il était porteur d'une espèce de passeport signé du comte de Brienne, seigneur royaliste, alors détenu au Louvre. Arrêté par les soldats, interrogé par leurs chefs, il déclara qu'on l'avait chargé d'un message pour le roi de France. A l'appui de son assertion il montra une lettre adressée au roi par le premier président Achille de Harlay, alors détenu à la Bastille et à qui l'on avait fait croire que le jeune moine pouvait faire d'importantes révélations dans l'intérêt de la cause royale. Le procureur général La Guesle, s'étant fait amener Jacques Clément, lui dit qu'il était trop tard pour voir Henri III, mais que le lendemain de bon matin il le conduirait auprès de lui; et il le logea chez lui. Le jeune moine soupa

(1) « Discours véritable de l'estrange et subite mort de Henry de Valois, advenue, par permission divine, lui estant à Sainct-Cloud, le mardy 1er jour d'aoust 1589, etc. »

tranquillement et se servit à table du couteau qui le lendemain devait être l'instrument de son crime. Il dormit paisiblement, et le lendemain 1[er] août, à huit heures du matin, La Guesle l'introduisit chez le roi.

Jacques-Clément avait son couteau nu dans sa manche ; il présenta à Henri le sauf-conduit du comte de Brienne et lui dit qu'il était chargé de communiquer au roi en secret, outre ce que contenaient les lettres, des choses importantes. Henri ordonna à ceux qui se trouvaient près de lui de se retirer et se mit à lire la lettre. Jacques Clément tira son couteau, et l'enfonça dans le ventre du roi si avant qu'il y resta fixé. Henri l'en retira lui-même avec effort, frappa l'assassin de la pointe au sourcil gauche, en s'écriant : « Ah ! le méchant moine ! il m'a tué ; qu'on le tue ! » Des gentilshommes accoururent à ces cris, et dans la chambre même du roi massacrèrent le moine.

Les chirurgiens furent appelés ; l'un d'eux, Portail, sonda la plaie et reconnut qu'elle était mortelle ; il le dit en latin à ses confrères, et toutefois il essaya de rassurer le prince. Henri III se fit d'abord illusion, mais bientôt, comprenant qu'il était perdu, il fit appeler son aumônier, l'abbé de Boulogne, et sollicita les sacrements avec toutes les marques d'un sérieux repentir. Comme le prêtre, après l'avoir entendu, lui déclara qu'il ne pouvait l'absoudre s'il ne satisfaisait aux conditions du monitoire de Sixte-Quint, l'infortuné prince répondit qu'étant fils aîné de l'Église il voulait mourir tel, et qu'il prenait l'engagement de donner satisfaction au souverain pontife en tout ce que Sa Sainteté pouvait désirer de lui. Un moment après il fit dresser

un autel dans sa chambre, et il entendit la messe avec les marques de la piété la plus vive. « Sur les deux heures après minuict, au témoignage des écrits contemporains, son mal rengrégea si fort que luy-mesme commanda au chapelain d'aller prendre le précieux corps de Jésus-Christ, afin qu'estant confessé, dit-il, je le puisse adorer et recevoir pour Viatique. Il déclara, un moment après, qu'il pardonnait à ses ennemis. Puis, après avoir mis ordre à sa conscience, il se préoccupa de la nécessité de pourvoir aux intérêts de l'État. Dans ce but il fit ouvrir les portes de sa chambre et appela autour de lui la noblesse et les chefs de l'armée. En leur présence il déclara qu'il ne regrettait point la vie, mais qu'il s'affligeait de laisser le royaume dans un tel état de désolation; il exhorta, en paroles entrecoupées de gémissements, la noblesse à reconnaître pour roi Henri de Navarre, son beau-frère, sans s'arrêter à la différence de religion; car seul, dit-il, il avait droit au trône, et il était d'un naturel trop sincère et trop noble pour ne pas rentrer dans le sein de l'Église. « Mon frère, lui dit-il, vous « voyez comme vos ennemis et les miens m'ont traité; « il faut que vous preniez garde qu'ils ne vous en « fassent autant. » Et, le prenant à part : « Mon frère, « continua-t-il à demi-voix, je ne me sens pas bien; « c'est à vous à posséder le droit que j'ai travaillé à « vous conserver, et que Dieu vous a donné : c'est ce « qui m'a mis en l'état où vous me voyez. Je ne m'en « repens pas; car la justice, de laquelle j'ai toujours « été le protecteur, veut que vous succédiez après « moi à ce royaume, dans lequel vous aurez beaucoup

« de traverses si vous ne vous résolvez à changer de « religion. Je vous y exhorte, autant pour le salut de « votre âme que pour l'avantage du bien que je vous « souhaite. » Songeant ensuite aux nécessités de la guerre, il invita le roi de Navarre à aller visiter les quartiers. « Votre présence y est indispensable, lui dit-il; la nouvelle de ma blessure donnera de l'audace aux ennemis, qui vont tenter une attaque. » Il envoya également Sancy au quartier des Suisses, d'Aumont au quartier des Allemands, avec ordre de les retenir dans le devoir. Près de mourir, il se montrait soldat comme aux jours de sa jeunesse. Cependant, vers minuit, les douleurs du roi augmentèrent, et son confesseur vint auprès de lui, apportant le Viatique. L'un des seigneurs dit alors : « Sire, montrez-nous à ce coup « que vous estes vrai catholique; reconnaissez la puis- « sance de Dieu; montrez-nous que, les actes de « piété et de religion qui ont été faits par vous, vous « les avez faits franchement et sans contrainte, parce « que vous y avez toujours cru. » — « Oui, dit le roi, « je veux mourir en la créance de l'Église catholique, « apostolique et romaine. Mon Dieu! ayez pitié de « moi, et me pardonnez mes péchés. » Puis il se mit à réciter : *In manus tuas*, etc., et le psaume *Miserere mei, Deus*, etc., lequel il ne put achever du tout pour être interrompu d'un autre seigneur qui lui dit : « Mais, Sire, puisque vous désirez que Dieu vous par- « donne, il faut premièrement que vous pardonniez « à vos ennemis. » Sur quoi il répondit : « Oui, je « leur pardonne de bien bon cœur. » — « Mais, Sire, « lui fut-il dit encore, pardonnez-vous à ceux qui

« vous ont pourchassé votre blessure? » Il leur répondit : « Je leur pardonne aussi, et prie Dieu leur « vouloir pardonner leurs fautes comme je désire « qu'il pardonne les miennes (1). » Ayant ensuite fait approcher son chapelain, il se confessa de nouveau et reçut l'absolution; puis il récita des prières. Le soir, à neuf heures, il perdit connaissance; le râle de la mort commença et continua jusqu'à trois heures du matin. A cette heure il expira.

Alors un nouveau message fut dépêché à Henri de Bourbon; ce prince, accompagné de vingt-cinq gentilshommes, accourut aussitôt. Comme ils entraient dans Saint-Cloud, un homme criait : « Ah! mon Dieu! nous sommes perdus! Le roi est mort! » Puis ils rencontrèrent la garde écossaise, qui se jeta aux pieds du roi de Navarre en lui disant : « Ah! Sire, vous êtes à présent notre roi et notre maître. »

Henri III, lorsqu'il mourut, était entré dans sa trente-huitième année et avait régné plus de quinze ans. Doué de qualités heureuses et de nobles instincts, il aurait occupé dignement le trône si l'influence d'une cour corrompue n'eût, de bonne heure, dépravé ses mœurs et énervé son intelligence. L'histoire, en lui tenant compte de sa fin chrétienne et de ses derniers repentirs, ne saurait oublier que du mensonge il se fit un moyen de gouvernement et du meurtre une arme;

(1) *Certificat de plusieurs seigneurs de la cour qui assistèrent le roi Henri III depuis l'instant de sa blessure jusqu'à son décès.* (Journal de Lestoile, pièces diverses, édit. Michaud, t. I[er], p. 319.) L'original de ce certificat, signé par plusieurs seigneurs, entre autres par le maréchal de Biron et le duc d'Épernon, est conservé au dépôt des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

elle accomplira un devoir en le rangeant parmi les rois qui portèrent atteinte aux droits de la religion et aux intérêts de la patrie. Avec lui la dynastie des Valois venait de s'éteindre.

FRANCE

sous Henri IV.

par A. H. Dufour.

Premiers Etablissements FRANÇAIS dans l'Amérique septentrionale.

Longitude comptée du Méridien de Paris.

Myriamètres.

- France divisée en douze gouvernements.
- Maisons féodales sous Henri IV.
- à l'Espagne.
- au Pape, le comtat Vénaissin.
- à la maison de Nassau, la Pté d'Orange.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES BOURBONS.

HENRI IV, dit le Grand.

(1589 — 1610).

§ I. PREMIÈRE PÉRIODE DU RÈGNE — DE L'AVÉNEMENT DU ROI A LA CAPITULATION DE PARIS (1589-1594.)

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, Henri de Bourbon, roi de Navarre, descendait de Robert de Clermont, cinquième fils de saint Louis. Il était né à Pau, d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et de Jeanne d'Albret, héritière du royaume de Navarre. C'est ce même Antoine de Bourbon qu'on avait vu, sous Charles IX, jouer un rôle si peu digne de son illustre aïeul, changeant tout à la fois de religion et de parti, et portant dans les affaires publiques le relâchement et la corruption de ses mœurs et de sa foi. Henri, son fils, dominé plus tard par les mêmes passions, mais animé d'une plus mâle intelligence, devait mieux que lui rappeler la gloire de leurs ancêtres. Ce jeune prince était né en 1553; son grand-père, Henri d'Albret, voulant avoir pour héritier un homme intrépide, avait recommandé à sa fille Jeanne de chanter, en accouchant, un air des montagnes de Béarn (1); lui-même frotta

(1) « Entre minuit et une heure, ainsi parle Palma Cayet (t. I, p. 162), treizième jour de décembre 1553, les douleurs de l'enfantement prirent

d'ail le nouveau-né et lui fit boire quelques gouttes de vin. Après ces précautions, dont le vieux roi s'exa-

à la princesse. Au-dessus de sa chambre étaiț celle du roi son père, qui soudain descendit; elle l'oyant se mit aussitost à chanter en musique ce motet en langue béarnaise : *Nostre-Donne deu cap deu Pon, ajuda mi en aquete houre*, Notre-Dame du bout du Pont, aidez-moi à cette heure. »

Qui ne connait les détails donnés par Péréfixe?

« Avant cela, dit le naïf historien, le roi, Henri d'Albret avoit fait son testament, que la princesse sa fille avoit grande envie de voir, parce qu'on lui avoit rapporté qu'il étoit fait à son désavantage. Elle n'osoit lui en parler; mais, étant averti de son désir, il lui promit qu'il le lui mettroit entre les mains lorsqu'elle lui auroit montré ce qu'elle portoit dans ses flancs, et à condition que dans l'enfantement elle lui chanteroit une chanson, « afin, lui dit-il, que tu ne me fasses pas un enfant pleureur et rechigné. » La princesse le lui promit, et eut tant de courage que, malgré les grandes douleurs qu'elle souffroit, elle lui tint parole, et en chanta une en son langage béarnais, aussitôt qu'elle l'entendit entrer dans sa chambre. On remarqua que l'enfant, contre l'ordre commun de la nature, vint au monde sans pleurer et sans crier.

« Sitôt qu'il fut né, le grand-père l'emporta dans le pan de sa robe, et donna à sa fille son testament, qui étoit dans une boîte d'or, en lui disant : « Ma fille, voilà ce qui est à vous, et ceci est à moi. » Quand il tint l'enfant, il frotta ses lèvres d'une gousse d'ail et lui fit sucer une goutte de vin dans sa coupe d'or, afin de lui rendre le tempérament mâle et vigoureux.

« Les Espagnols avoient dit autrefois par raillerie à la naissance de la mère de notre Henri : « Miracle ! la vache a fait une brebis ! » entendant par ce mot de vache la reine Marguerite, sa mère; car ils l'appelaient ainsi, et son mari le vacher, faisant allusion aux armes de Béarn, qui sont deux vaches. Et le roi Henri, qui se tenoit assuré de la future grandeur de son petit-fils, le prenant souvent entre ses bras, le baisant, et se souvenant de cette froide raillerie des Espagnols, disoit, tout ravi de joie, à ceux qui venoient le visiter pour se réjouir avec lui de cette heureuse naissance : « Voyez maintenant, ma brebis a enfanté un lion. »

« Il fut baptisé l'année suivante, le jour des Rois, 6 janvier 1554, sur des fonts d'argent doré, qu'on fit exprès, dans la chapelle du château de Pau. Ses parrains furent Henri II, roi de France, et Henri d'Albret, roi de Navarre, qui lui donnèrent leur nom; et la marraine fut madame Claude de France, qui fut depuis duchesse de Lorraine. Jacques de

gérait beaucoup l'utilité, on avait adopté un système d'éducation réellement propre à former un vaillant homme de guerre. Le jeune Henri avait été élevé au milieu des enfants basques, rivalisant avec eux d'agilité et d'audace, parcourant les rochers et les montagnes et se livrant à tous les exercices de l'esprit et du corps. On n'a point perdu de vue que sa mère, Jeanne d'Albret, ardemment attachée à l'hérésie de Calvin, avait inoculé à son fils ses erreurs religieuses et en avait fait l'un des plus redoutables chefs du parti huguenot. Plus tard, instruit dans l'art de la guerre par Coligny, Henri de Navarre avait pris part aux révoltes des protestants et les avait secondées de tout son courage. Quant à ses doctrines en matière de croyances, elles étaient loin d'être bien solidement assises; il était huguenot par haine pour le catholicisme, et non par l'effet de convictions raisonnées. Homme de plaisir, assez exactement défini, dans les refrains populaires, par les étranges expressions de « Diable à quatre » et de « Vert galant, » il ne se prêtait nullement à la sombre austérité du calvinisme, et son temps se partageait entre de royaux adultères et des hasards de champs de bataille. Doué d'un génie souple, d'un cœur aimant, d'un courage chevaleresque, soldat aventureux, habile capitaine et roi intelligent, il était de ceux qui s'ouvrent l'avenir par l'épée et fondent des dynasties par la science politique. Depuis Philippe-

Foix, pour lors évêque de Lescar et depuis cardinal, le tint sur les fonts, au nom du roi très-chrétien, et madame d'Andouins au nom de madame Claude de France. Il fut baptisé par le cardinal d'Armagnac, évêque de Rhodez et vice-légat d'Avignon. »

Auguste et saint Louis, aucun homme issu de la race capétienne n'aurait été plus digne de monter sur le trône, si, comme chef d'une faction armée pour détruire la religion du pays, il n'eût été, au jour même de son avénement, le plus dangereux ennemi de son peuple.

C'est un problème encore livré de nos jours aux contestations des partis que de savoir si, à l'avénement de ce prince au trône, et dans le conflit qui s'éleva entre lui et la France catholique, le droit fut de son côté ou du côté de la nation. Le principe en vertu duquel il arrivait au trône était-il une tradition respectable de la monarchie française, subordonnée, comme tous les intérêts humains, à des intérêts d'un ordre plus impérieux et plus auguste? Avait-il, au contraire, la sainteté inviolable d'un dogme, si bien que, pour maintenir les droits dynastiques de Henri de Bourbon, ce fût un devoir de faire abstraction de la volonté de la France et de la conservation du culte catholique dans notre pays? C'est la question qui, depuis bientôt trois siècles, n'a cessé d'être débattue et jugée en sens contraire. Chose étrange! et qui donne la mesure de la bonne foi d'une certaine école, il y a de par le monde beaucoup de théoriciens qui font très-peu de cas du droit des rois et invoquent à tout propos la souveraineté des multitudes; mais, du jour où il s'agit de mettre en balance l'intérêt d'un prince et les intérêts du monde chrétien, les logiciens n'hésitent pas à donner la préférence au privilége royal et à traiter le droit imprescriptible de la religion comme affaire méprisable. En d'autres termes, ils passent tout à ce qu'ils appellent la volonté nationale, et ils ne la stigmatisent du nom

de révolte que lorsqu'elle leur semble se mettre au service d'une cause religieuse. Nous ne perdrons pas de temps à relever ces contradictions de la science révolutionnaire ; nous chercherons à rester dans les limites de ce qui est juste et de ce qui est vrai.

Or, sous l'ancienne monarchie, les rois, fils aînés de l'Église et « évêques du dehors, » ne pouvaient, sans manquer aux lois non écrites, mais constitutives du pays, faire profession de l'hérésie ; par le serment de leur sacre ils prenaient l'engagement formel de protéger l'Église et de combattre ses ennemis ; du jour où ils abdiquaient ce rôle pour travailler, par conviction et à l'aide de l'épée, à la destruction de la foi catholique, ils manquaient au contrat, ils abdiquaient la souveraineté légitime, ils devenaient incapables de l'exercer. Quant à la France elle-même, lorsqu'une circonstance aussi grave se présentait, elle pouvait évidemment se considérer comme déliée du devoir d'obéir à l'ennemi public. La France n'avait pas été constituée par la royauté, elle l'avait constituée elle-même. Ses rois ne l'avaient pas conquise, mais elle les avait choisis librement. Elle avait élevé sur le pavoi militaire Clovis et les autres chefs de sa race; elle avait élu Pepin le Bref du vivant même de son prédécesseur, dépossédé du trône ; elle avait acclamé Hugues Capet, au mépris du titre des Carlovingiens, *parce que le royaume ne s'acquiert point par droit héréditaire* (1), et alors elle n'avait pris pour règle que l'intérêt public. Qui ose-

(1) *Nec regnum jure hereditario acquiritur.* — Discours de l'archevêque de Reims, dans l'assemblée de Senlis, le jour de l'élection de Hugues Capet (juin 987.)

rait dire que la France, à une époque quelconque de son histoire, avait renoncé à elle-même au point de se considérer comme la chose, la métairie, l'héritage inaliénable d'une famille, et de faire prévaloir le privilége héréditaire de cette famille sur le droit de tous, sur la religion, sur l'Église, contre Dieu? A aucune époque cette théorie audacieuse n'avait été invoquée contre la France, sinon peut-être par quelques jurisconsultes au service de la royauté, et qui, pour lui complaire, s'étaient attachés à ranger le pays non dans la classe des royaumes, mais dans celle des fiefs. Vingt fois peut-être on avait assemblé les états généraux pour juger entre les rois et le pays ou pour fortifier les rois de l'adhésion du pays, et jamais ni les rois, ni leurs orateurs, ni leurs courtisans n'avaient cru pouvoir, en face des trois ordres, abaisser les prérogatives de la France sous de pareilles doctrines. A l'avénement de Henri IV on osa les invoquer, mais la France les repoussa. C'est le despotisme qui est nouveau, c'est la liberté qui est ancienne (1).

La Ligue se laissa aller à des excès, elle commit de graves fautes; comme toutes les causes humaines, elle ne fut pure ni d'erreur ni de violence; mais nous croyons qu'elle était dans son droit et qu'elle luttait pour la justice. A nos yeux le droit de Henri IV cessa d'exister ou fut suspendu tant qu'au lieu d'être le représentant de la France catholique il en fut le plus redoutable ennemi, tant que l'Église et les vicaires de Jésus-Christ persistèrent à affranchir le peuple du devoir de lui obéir. En concluant ainsi nous n'invoquons pas seule-

(1) Madame de Staël.

ment les principes politiques de la France moderne pour en faire une application rétrospective aux événements de 1589; nous nous appuyons sur les traditions fondamentales de l'ancienne monarchie; nous ne cherchons ni à plaire ni à déplaire; nous aspirons à établir la vérité.

Les chefs de l'armée royale, convoqués autour du lit de mort de Henri III, avaient promis à ce prince de reconnaître les droits du roi de Navarre à la couronne de France. Dès que le roi eut rendu le dernier soupir, la plupart des seigneurs catholiques revinrent sur des engagements pris sous l'empire d'une émotion douloureuse, et, reprenant la liberté de leur détermination, ils parurent disposés les uns à combattre l'avénement du prétendant, les autres à subordonner leur adhésion à des conditions plus ou moins nécessaires. Le nombre de ceux qui persistaient à acclamer le nouveau souverain était peu considérable, et les chefs de ce parti se rattachaient par leurs opinions et leurs antécédents à l'ancienne coterie des *politiques*. Quant aux autres, tantôt ils exigeaient la conversion immédiate du roi de Navarre à la foi catholique; tantôt (et ceux-là étaient les plus influents) ils réclamaient pour garanties ou pour récompenses des fiefs, des villes, des provinces entières. A quelques pas du prince on voyait des gentilshommes enfoncer leurs chapeaux en signe de bravade, se donner résolûment la main, et protester qu'ils ne subiraient jamais la royauté d'un huguenot; d'autres contestaient les droits politiques de Henri de Navarre, et disaient « que ce roy estoit si éloigné de saint Louis qu'il n'y

avoit lieu de représentation, et que, n'y ayant plus de prince de sang royal, on devoit faire élection d'une autre maison et la rendre royale (1). »

Tandis qu'ils agitaient confusément ces questions ardues, cherchant à se rallier et à se reconnaître, le prétendant s'était retiré à Meudon, au milieu des calvinistes, et tenait conseil avec les chefs de sa petite armée. Là aussi les opinions les plus diverses étaient agitées. Parmi les hommes dévoués au roi de Navarre, aucun ne mettait en doute ses titres à l'héritage des Valois, mais beaucoup, craignant pour lui les dangers d'une lutte inégale, l'engageaient à se replier sur la Loire, à se rendre à Tours, où siégeait le parlement royal, et à faire appel à la fidélité de ses peuples du Midi et du Nord. De mieux avisés s'opposèrent à une retraite qui aurait eu les apparences de la fuite et aurait compromis les droits des Bourbons. S'éloigner, c'était abdiquer, ou peu s'en fallait : Henri le comprit aisément. D'un autre côté, il n'ignorait pas que, sous peine de voir lancer contre lui une déclaration de déchéance, il fallait à tout prix rallier à lui une partie de l'armée royale et s'appuyer sur l'adhésion de quelques catholiques. Pour y parvenir il leva la séance du conseil, chargea Sancy d'aller parlementer avec les Suisses auxiliaires de Henri III, et se rendit sans retard à Saint-Cloud, dans la chambre où gisait encore le corps sanglant de ce prince. Accueilli par des imprécations et des menaces, il sortit du palais, alla s'établir dans une maison voisine; puis il

(1) P. Matthieu, *Histoire de France*, t. II, p. 5.

manda près de lui le maréchal de Biron, l'homme le plus influent de l'armée royale. « Mon cousin, lui dit-« il, c'est à cette heure qu'il faut que vous mettiez la « main droite à ma couronne. Ni mon humeur ni la « vôtre ne veulent que je vous anime par de longs dis-« cours pour commencer nos affaires. Je vous prie, « en pensant à ce qui nous tombe sur les bras, aller « tirer le serment des Suisses, comme vous entendez « qu'il faut, et puis venir me servir de père et d'ami « contre les gens qui n'aiment ni vous ni moi. » Biron était un aventurier ambitieux qui n'avait point encore fait ses conditions au roi de Navarre. Séduit par la confiance dont il paraissait être l'objet, bien convaincu que sa fidélité serait récompensée, il répondit à Henri : « Sire, c'est à ce coup que vous reconnaîtrez « les gens de bien ; nous en parlerons plus tard à loi-« sir ; en ce moment je vais quérir ce que vous de-« mandez (1). » Et il partit en toute hâte vers le quartier des auxiliaires suisses.

Biron venait à peine de sortir que les chefs catholiques, ayant le duc de Longueville à leur tête, se présentèrent à Henri de Bourbon. Ils lui déclarèrent que le moment était venu pour lui de choisir entre les misères d'un roi de Navarre et la haute fortune d'un roi de France ; ils réclamèrent de lui une prompte abjuration, et, pour garantie, ils demandèrent qu'aucun huguenot ne fût appelé aux charges et aux emplois publics dont la couronne pouvait disposer. Henri avait eu le temps de se remettre. Il savait très-habi-

(1) *Histoire de d'Aubigné*, t. III, p. 255.

lement se montrer affable ou sévère, confiant ou réservé; jugeant qu'il serait à propos, dès le premier jour, de repousser avec énergie toute tentative de ce genre, il répondit aux seigneurs royalistes : « Parmi « les étonnements desquels Dieu nous a exercés de« puis vingt-quatre heures, j'en reçois un de vous, « Messieurs, que je n'eusse pas attendu. Vos larmes « sont-elles déjà essuyées? La mémoire de votre père « et les prières de votre roi, depuis trois heures, « sont-elles évanouies avec la révérence qu'on doit « aux paroles d'un ami mourant?... Il n'est pas pos« sible que tout ce que vous êtes ici consentiez à tous « les points que je viens d'entendre. Me prendre à la « gorge sur le premier pas de mon avénement, à une « heure si dangereuse! Me cuider traîner à ce qu'on « n'a pu forcer tant de simples personnes, pour ce « qu'ils ont su mourir! Et de qui pouvez-vous at« tendre une telle mutation en la créance que de celui « qui n'en aurait pas? Auriez-vous plus agréable un « roi sans Dieu? Vous assurerez-vous en la foi d'un « athéiste, et, aux jours de bataille, suivrez-vous d'as« surance les vœux et les auspices d'un parjure et d'un « apostat? Oui, le roi de Navarre, comme vous dites, « a souffert de grandes misères et ne s'y est pas étonné. « Peut-il dépouiller l'âme et le cœur à l'entrée de la « royauté? » Puis il leur déclara qu'il prendrait conseil des princes du sang, des Pairs de France, ainsi que des principaux seigneurs; que, d'ailleurs, ceux qui voulaient retourner dans leurs maisons étaient libres de le faire, et qu'il leur *baillait dès à présent congé.* « J'aurai toujours parmi les catholiques, ajouta-t-il

« en terminant, ceux qui aiment la France et l'hon-« neur. » Pour assurer l'effet de ces paroles et empêcher le plus grand nombre des seigneurs catholiques de prendre congé du prétendant, l'un des officiers de ce prince, Givri, s'écria : « Je viens de voir « la fleur de votre belle noblesse, Sire, qui réservent à « pleurer leur roi mort quand ils l'auront vengé ; ils « attendent avec impatience les commandements ab-« solus du vivant. Vous êtes le roi des braves et ne « serez abandonné que des poltrons. » Cette bravade, sur laquelle on comptait, n'eut point pour résultat de déterminer une acclamation générale ; les difficultés étaient loin d'être résolues.

Dans la soirée du 2 août, dans la journée du 3, les seigneurs catholiques de l'armée royale eurent de fréquentes réunions. Les Suisses, après quelques hésitations, venaient de prêter serment à Henri de Bourbon ; un certain nombre de nobles des provinces de l'Ile-de-France, de Champagne et de Picardie, avaient suivi cet exemple ; les autres seigneurs et les chefs militaires résistaient encore. Les uns persistaient à motiver leurs refus d'adhésion sur l'obstacle religieux ; quelques autres puisaient des prétextes d'exclusion dans le degré de parenté. Le roi de Navarre, en effet, n'était parent de Henri III qu'au vingt-deuxième degré, et, les lois civiles ne reconnaissant pas d'héritier à un degré si éloigné, plusieurs demandaient que le trône fût déclaré vacant et qu'on procédât à l'élection d'un roi de France. L'opinion la plus générale était que le roi de Navarre ne devait point encore être reconnu successeur légitime de Henri III, et qu'il y avait lieu de con-

voquer les états généraux pour les saisir de la question; qu'en attendant rien ne s'opposait à ce qu'il restât à la tête des armées royales, avec le titre de capitaine général. Au surplus, tout le monde demeurait à peu près d'accord que, s'il consentait à embrasser la foi catholique, aucune opposition sérieuse et durable ne s'élèverait contre son avénement au trône. Le maréchal de Biron, revenu des premiers moments de surprise, s'attachait de tout son pouvoir à faire prévaloir les combinaisons en vertu desquelles on ajournerait la reconnaissance des droits du roi de Navarre. Étonné du zèle avec lequel Sancy cherchait à faire proclamer immédiatement la royauté de Henri de Bourbon, le vieux maréchal le tira à l'écart et lui dit à demi-voix : « Monsieur de Sancy, jusques alors j'a« vais cru que vous eussiez de l'entendement, mais « j'en perds maintenant toute opinion, parce que, si, « devant que d'avoir assuré nos affaires avec le roi « de Navarre, nous établissons du tout les siennes, il « ne nous connaîtra plus et ne se souciera plus de « nous. » Sancy lui répondit alors de soumettre, pour sa part, ses demandes au roi de Navarre, et Biron s'engagea à adhérer aux prétentions de ce prince à la condition qu'on lui donnerait le comté de Périgord. Un moment après, Henri de Bourbon le lui avait cédé, et Biron se trouvait désormais rallié à la cause de ce prince.

Après d'assez longs débats, les ducs de Piney et de Montpensier firent décider par l'assemblée que Henri de Bourbon serait reconnu roi de France à la condition : 1° qu'il se ferait instruire dans les six mois,

ce qui implicitement supposait la conversion ; 2° qu'il ne tolérerait l'exercice d'aucune religion autre que la catholique ; 3° qu'il ne donnerait ni charge ni emploi aux huguenots ; 4° qu'il permettrait à l'assemblée de députer vers le pape pour lui faire entendre et agréer les causes qui obligeaient la noblesse de demeurer au service d'un prince séparé de la communion de l'Église.

Le duc de Piney fut chargé d'aller avec plusieurs autres seigneurs porter au roi de Navarre le résultat de cette délibération. Le prince les reçut en habit violet, ce qui était une des marques distinctives de la royauté à la cour de France. Sans désemparer on discuta les propositions des seigneurs, on débattit de part et d'autre les clauses de cet *ultimatum*, et le 4 août fut signé une sorte de pacte aux termes duquel le roi s'engageait : 1° quant à la religion, à s'en rapporter à un concile général ou national, qui serait réuni dans les six mois ; 2° à ne permettre l'exercice d'aucune religion autre que la catholique, à l'exception des lieux dont les huguenots étaient en possession, ainsi qu'il avait été stipulé dans le dernier traité du mois d'avril avec le feu roi ; 3° à convoquer les états généraux dans les six mois ; 4° à mettre dans les villes et châteaux qui seraient pris sur les ennemis des commandants catholiques, et en général à ne conférer qu'à des catholiques les charges, dignités et gouvernements des villes. A ces conditions, les princes du sang, les ducs et les Pairs, les officiers de la couronne, et les autres seigneurs et gentilshommes catholiques de l'armée royale consentirent à reconnaître pour leur

roi, selon la loi fondamentale du royaume, Henri de Bourbon, déjà roi de Navarre, et lui engagèrent leurs biens et leurs vies « pour exterminer les rebelles et ennemis qui vouloient usurper l'État.» C'est ainsi qu'ils désignaient les chefs et les armées de la sainte Ligue.

La déclaration de Saint-Cloud, quel que fût le titre qu'on voulut lui donner, était évidemment un compromis, un contrat entre l'élite de la noblesse de France, stipulant pour la nation elle-même, et Henri de Bourbon, contraint d'accepter des conditions et de maintenir intact le droit politique et religieux du pays. Par cet acte solennel on réservait expressément aux états généraux du royaume la prérogative qui leur appartenait de réviser le pacte intervenu entre le roi et les délégués naturels du peuple. Il y avait adhésion, et non élection, mais adhésion raisonnée, conditionnelle et libre. On se serait cru, non par la ressemblance des choses, mais par l'analogie des principes, revenu aux temps de la monarchie primitive, alors que les Mérovingiens, dont personne ne contestait le privilége royal, ne prenaient en main l'autorité souveraine qu'après avoir été promenés autour du camp sur un bouclier et acclamés par les grands et par les hommes libres. Cela admis, il serait contraire à la vérité de l'histoire de se faire illusion sur les sentiments auxquels on avait cédé, de part et d'autre, en souscrivant la déclaration du 4 août. Le roi, bien que fort indifférent dans les questions religieuses, avait pour coutume de ne point céder à la contrainte, et il se promettait bien de gagner du temps, d'ajourner la convocation des états, de ne reconnaître comme légal aucun concile

ou synode national où les protestants n'auraient pas voix délibérative. D'ailleurs il avait devant lui six mois et six mois de guerre, et ce long répit lui permettait d'arranger sa situation d'une manière assez stable pour qu'il ne fût bientôt au pouvoir d'aucun catholique de l'affaiblir. Quant aux seigneurs, aux princes, aux Pairs, aux nobles et aux officiers de la couronne, l'avénement d'un roi obligé de se mettre à leur discrétion leur paraissait une conjoncture des plus favorables pour donner satisfaction à leurs intérêts et à leurs convoitises. La plupart d'entre eux, tout en faisant sonner bien haut leur dévouement à la cause catholique, tenaient à arracher des concessions aux princes et à reconquérir des prérogatives dont la féodalité, depuis trois siècles, s'était vue peu à peu dépouillée. Si l'intérêt religieux les eût sincèrement guidés, ils se seraient réconciliés avec la Ligue, et de part et d'autre on eût stipulé, non pour la noblesse, mais pour la foi. Il était plus commode et plus sûr d'exiger des villes, des charges, des emplois, des honneurs, parfois même des gouvernements et des provinces. Nous insistons sur ce point pour bien faire comprendre que la cause catholique n'était encore servie sans réserve, avec désintéressement et dévouement, que par les chefs et les soldats de la Sainte-Union.

Cette situation se dessina promptement et nettement dès le lendemain de la déclaration de Saint-Cloud. Ceux des seigneurs qui, au milieu des difficultés présentes, se préoccupaient avant tout de la question religieuse, se séparèrent sans délai de la cause royale

et adhérèrent à la Ligue ; d'autres, plus nombreux, mais moins honorables, qui n'avaient point obtenu du roi de Navarre le prix élevé auquel ils aspiraient, abandonnèrent également ses drapeaux et se retirèrent dans leurs terres, emmenant avec eux leurs vassaux et cherchant à tirer parti des conflits généraux pour asseoir leur indépendance féodale. Or ces défections ne se manifestèrent pas seulement dans les rangs des catholiques ; un assez grand nombre de chefs huguenots abandonnèrent aussi Henri de Bourbon, lui faisant un crime de la déclaration de Saint-Cloud et l'accusant de trahir la réforme au profit de ses prétentions royales. Au fond, la plupart des gentilshommes protestants qui désertaient ainsi les drapeaux de leur chef avaient en vue, par-dessus toute chose, la satisfaction de leurs convoitises ambitieuses. Comme leurs émules catholiques, ils tenaient à profiter de la crise pour fortifier et accroître les priviléges de la féodalité, et chacun d'eux, dans la ruine de l'autorité royale, cherchait à dérober pour sa part quelque lambeau de pouvoir. Quoi qu'il en soit, des quarante mille hommes qui, trois ou quatre jours auparavant assiégeaient Paris, à peine six mille Français restaient sous les ordres de Henri de Bourbon, et ce prince fut trop heureux de retenir autour de lui, à force de promesses, quatorze mille aventuriers allemands et suisses armés pour sa cause.

A Paris, et depuis trois jours, une agitation des plus vives se manifestait dans toutes les classes de la population ; oubliant trop vite que le crime n'a jamais droit aux honneurs de l'héroïsme et du martyre, les

ligueurs exaltés applaudissaient au meurtre de Henri III. Les duchesses de Montpensier et de Nemours parcouraient les rues dans leurs carrosses, criant dans tous les carrefours : « Bonnes nouvelles, mes amis, bonnes nouvelles! Le tyran est mort! Il n'y a plus de Henri de Valois en France! » On faisait des feux de joie, et le peuple, toujours extrême dans ses démonstrations, se laissait aller à des actes ou à des discours plus dignes d'une faction en délire que d'une cité généreusement résolue à tout souffrir pour sa foi. Ces fautes sont de tous les temps; elles compromettent la dignité de toutes les causes humaines, et l'histoire ne les enregistre qu'avec un profond déplaisir. Le tort du gouvernement institué par la Ligue fut de ne point réprimer des démonstrations aussi coupables, mais peut-être se trouva-t-il impuissant à imposer silence aux multitudes (1).

(1) C'est ici le lieu de démentir l'allégation de de Thou ou de quelques autres historiens qui ont rapporté que le pape Sixte V avait fait l'éloge de Jacques Clément dans un consistoire du 11 septembre. Il est bien vrai qu'il a été publié et imprimé à Paris, durant le cours de cette année 1589, une prétendue harangue du pape (il s'en trouve un exemplaire à la Bibliothèque impériale) dans laquelle il célèbre, en effet, le dévouement de Jacques Clément, qu'il élève même au-dessus de ceux de Judith et d'Éléazar; mais il est évident aussi que cette harangue n'a jamais été prononcée et qu'elle est de l'invention de quelque faussaire.

Ce qui le prouve pertinemment, c'est que Lestoile, dans la liste des principaux pamphlets publiés pendant le cours de cette année, « tous « discours, dit-il, de vauriens et faquins, égouts de la lie d'un peuple, » place précisément la *Harangue prononcée par notre saint Père sur le jugement de Jacques Clément*. Il ne la considérait donc pas comme une pièce officielle, mais comme l'œuvre d'un pamphlétaire.

Palma Cayet, qui ne fait aucune mention du discours de Sixte V, dit, au

Henri III étant mort, la Sainte-Union avait à reconnaître immédiatement un nouveau roi, et, par cela même qu'elle déclarait, au nom de la France, un huguenot incapable d'arriver au trône, elle devait choisir entre les prétendants et acclamer une dynastie. Le roi d'Espagne, le duc de Lorraine, le duc de Mayenne, le duc de Savoie avaient chacun leurs candidats ou revendiquaient eux-mêmes la couronne de saint Louis. Un assez petit nombre de chefs civils ou militaires parlaient de constituer la France en république, et

contraire, que ce pape, après la mort de Henri III, montra pendant quelque temps de l'hésitation sur la conduite qu'il devait tenir.

Des deux historiens de Sixte V, Leti et Tempesti, le premier, qui paraît être l'inventeur de la fameuse histoire des béquilles, ne parle même pas du discours prononcé par le pape en cette circonstance, et le second donne de ce discours une analyse qui ne contient aucun éloge de Jacques Clément.

Enfin, sans parler de ce qu'il y aurait d'étrange à trouver l'éloge du régicide dans la bouche même d'un pape, le caractère personnel de Sixte-Quint répugne entièrement à une pareille hypothèse. Sixte-Quint était ami de l'autorité, louait et encourageait les princes qui savaient faire respecter leur pouvoir. Aussi il n'eut jamais de sympathie pour la Ligue, et il ne la soutint pendant quelque temps que parce que, comme chef de la chrétienté, il ne pouvait faire autrement. Les ligueurs connaissaient si bien ses sentiments à cet égard qu'ils considérèrent sa mort, arrivée l'année suivante, comme un événement heureux pour leur cause.

Rien d'ailleurs de plus commun alors que ces sortes de fraudes à l'aide desquelles les partis cherchaient à exciter l'opinion publique dans un sens ou dans l'autre.

Il demeure donc démontré qu'il en est du prétendu discours de Sixte-Quint comme d'une prétendue requête de la duchesse de Guise, qui fut également imprimée sous le nom de cette princesse, quoiqu'elle y fût entièrement étrangère, et *comme de beaucoup d'autres choses*, dit Palma Cayet (t. I, p. 101), *qui ne furent pour lors imprimées à Paris que pour entretenir le peuple au parti de l'Union* (*Histoire de la Ligue sous les règnes de Henri III et de Henri IV*, par M. Victor de Chalambert).

cette opinion, d'abord timidement exprimée, pouvait en peu de temps gagner du terrain. Il importait de sortir au plus vite d'une situation qui pouvait amener d'assez dangereuses complications. Le 5 août, le lendemain du jour où avait été souscrite la déclaration de Saint-Cloud admettant la royauté du Béarnais, le duc de Mayenne, par un manifeste, proclama le cardinal de Bourbon roi de France, sous le nom de Charles X. Ce nom était réservé à de dures épreuves alors que, deux cent quarante ans plus tard, il allait encore être porté par un autre vieillard membre de la même race.

Pour le moment le cardinal de Bourbon était prisonnier, et son nom ne pouvait figurer tout au plus que sur les actes officiels, circonstance heureuse et dont devait tirer parti un homme actif et habile comme l'était le roi de Navarre. Quant à ce dernier, sans se laisser déconcerter par le choix de la Ligue, il notifia immédiatement aux puissances de l'Europe l'avis officiel de son avénement au trône. En secret il essaya de négocier avec le duc de Mayenne, mais ses tentatives échouèrent, et la solution du conflit fut remise à la force. Aisément oublieux des engagements pris à Saint-Cloud envers les catholiques, il crut utile à ses intérêts de se concilier de plus en plus la sympathie des princes luthériens d'Allemagne. Dans ce but il leur rendit compte de sa situation, réclama leur concours, et leur fit connaître que rien n'était capable « de le séparer d'avec Christ. » L'histoire nous a conservé plusieurs de ces dépêches officielles qui font médiocrement honneur au nouveau

roi. « Illustrissimes seigneurs, mandait-il aux chefs de la république de Berne, sur nos lettres du sixième aoust, nous croyons que, cognoissant l'estat des affaires de France, vous avez *comme nous loué Dieu* de ce qu'il nous a vengé de nostre vieil ennemi (Henri III) par la main de nos ennemis mesmes. Il sembloit que la nécessité des troubles au royaume l'eust réduit au bon chemin et à nostre party, suivant qu'il juroit avant sa mort; mais vous savez que les nouvelles réconciliations sont suspectes et périlleuses (1). Tant est que, pour nous rendre successeur à sa couronne et héritier de ses forces et munitions de guerre, le Seigneur semble avoir voulu choisir l'opportunité du temps et du bien au corps que miraculeusement il a frappé à nostre advantage. Ceux qui nous sont contraires (les ligueurs) s'en réjouissent, et *nous encore plus* (2)... Toutefois la discrétion nous commande de dissimuler un peu de temps; autrement nous estions en danger de perdre une bonne partie de l'armée et d'aliéner le cœur du peuple, lequel vous cognoissez *endurcy aux erreurs de la vieille religion.* C'est pourquoy les mieux advisés et affectionnés de nostre conseil ont trouvé bon de publier certaine déclaration par laquelle nous jurons et promettons la conservation de la foi romaine, de quoy vos illustrissimes seigneuries seront adverties... afin que les fidèles et éleus du Christ n'en pren-

(1) Cette manière de s'applaudir de la mort de Henri III et de parler de ce prince, si déplorablement assassiné, est assez en contradiction avec le grand apparat donné, peu de mois auparavant, à l'alliance offensive des Bourbons et des Valois contre la Ligue. Les deux rois s'embrassaient et ne s'aimaient guère.

(2) Singulière oraison funèbre pour Henri III.

nent aucun ombrage, jugeant facilement à quelles fins tendent les desseins de nostre intention. Nous nous promettons de vostre part que non-seulement vous louerez tel stratagème, mais aussi que le ferez approuver par vos confrères et voisins (des autres cantons)... Et, pour n'en estre ingrat, croyez que nous ne perdrons temps à cultiver l'héritage du Seignenr pour en tirer le fruit par tout nostre royaume; mais ce ne sera sans quelque peine au commencement, attendant l'establissement de nostre puissance absolue (1)... Nous vous prions, à ce coup, nous assister comme ci-devant vous avez fait aux occasions qui se sont présentées pour le service du Seigneur, et lorsqu'il y avoit plus de péril que maintenant... (2). »

Or, tandis qu'il multipliait ainsi les assurances et les promesses pour rattacher à sa cause les puissances protestantes, il cherchait adroitement à négocier avec le duc de Mayenne, lui demandant une entrevue au parc de Boulogne, splendide promenade royale qui s'étendait entre Paris et Saint-Cloud. Villeroy, ancien ministre de Henri III, disgracié à la suite de la journée des Barricades, fut chargé par le roi de Navarre de mener à bonne fin ces pourparlers et de gagner Mayenne par les offres les plus séduisantes. Le frère

(1) Henri IV trompe ici les protestants après s'être glorifié d'avoir trompé les catholiques.

(2) Voir *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. XIII, p. 217. Au surplus, l'authenticité de cette pièce a été révoquée en doute par les amis de Henri IV. Il est évident que la lettre adressée aux magistrats de Berne est rédigée d'un façon maladroite, et que, si elle révèle la pensée du roi de Navarre, on peut douter que ce prince se soit hasardé à signer en pareil document.

du Balafré, digne rejeton des Guises, repoussa jusqu'à la pensée de ces négociations et ne voulut accorder aucune entrevue. Henri de Bourbon se vit donc contraint de renoncer à cet expédient. Peu de jours après, jugeant qu'avec une poignée d'hommes il ne fallait pas songer à faire le siége de Paris, il prit la résolution de se replier sur la Normandie, autant pour soumettre à son autorité les places fortes de cette province que pour faciliter le débarquement des troupes anglaises qu'Élisabeth envoyait à son secours.

Par ses ordres, un corps d'armée composé de nobles et de Suisses entra en Picardie et eut mission de contenir le pays. Le maréchal d'Aumont, nommé gouverneur de Champagne, s'établit dans cette province avec trois mille Suisses et quelques troupes royales. La Champagne et la Picardie, dont la population sympathisait avec la Ligue, étaient, après Paris, les deux points qui inquiétaient davantage Henri de Bourbon. Pour lui, à la tête d'une petite armée de dix mille cinq cents hommes, Français, Allemands ou Suisses, il prit position d'abord à Senlis et à Compiègne, puis à Clermont en Beauvoisis. Le 20 août, ses dispositions ayant été prises pour maintenir sous son autorité les villes de l'Orléanais et de la Touraine, il prit la route de la Normandie et se fit livrer Pont-de-l'Arche, l'un des plus importants passages de la Seine. De là il vint camper à Darnetal, presque en face de Rouen, et peu de jours après il reçut la soumission de Caen et de Dieppe. A chaque instant lui parvenaient d'heureuses nouvelles d'Anjou, de Bourgogne, de Champagne, de Poitou et d'Auvergne. Tandis qu'une

partie des villes et des communes de ces provinces persistaient à nier ses droits et à contester ses titres, un assez grand nombre de châteaux et de places fortes se détachaient du parti des ligueurs et adhéraient à la maison de Bourbon. Jusque dans le Languedoc, où prévalait l'autorité du gouverneur Montmorency, des cités importantes se ralliaient à sa cause. Nous ne parlons pas du Béarn, du comté de Foix et de la Navarre française; ces contrées formaient les États héréditaires de Henri de Bourbon; leur nationalité ne se confondait pas dans la nationalité des autres provinces de France; elles étaient nécessairement sous la loi directe du prétendant; mais, sans les comprendre dans l'énumération des pays qui, après la mort de Henri III, reconnurent le roi de Navarre pour son successeur légitime, nous ferons remarquer que ces provinces et ces villes formaient déjà, au mois d'août 1589, la sixième partie de la France. Les autres portions du territoire adhéraient à la Ligue ou gardaient l'attitude de la neutralité, en ce sens que, n'obéissant ni aux Bourbons, ni aux Seize, ni au duc de Mayenne, elles attendaient les actes du nouveau roi et la détermination du pape. Quant à la Ligue, elle ne gouvernait que la moitié du royaume.

A Paris on s'étonnait de la lenteur des mouvements du duc de Mayenne, et déjà s'élevaient quelques murmures. Enfin, le lieutenant général de l'Union, après avoir reçu des renforts qui élevaient à près de trente mille le nombre de ses soldats, se mit en marche pour la Normandie. Comme il approchait de Rouen, Henri de Bourbon jugea prudent de se replier de nouveau

sur Dieppe et de ne point hasarder sans nécessité une lutte inégale. Quant au duc de Mayenne, apprenant que le siége de Rouen était levé, il se détourna sur la Picardie, s'empara de Gournay, reprit les villes d'Eu et de Neuchâtel, et se prépara à forcer le Béarnais dans ses derniers retranchements. Jamais la position de ce dernier n'avait paru à ce point compromise; l'argent et les troupes lui manquaient à la fois. Les membres du conseil étaient d'avis qu'il s'embarquât pour l'Angleterre; le maréchal de Biron s'y opposa. « Sortir de France pour vingt-quatre heures, s'écria-t-il, c'est s'en bannir pour jamais! » Henri IV était de cet avis; il s'empara d'Eu, de Tréport, et s'établit fortement autour de Dieppe, ayant son camp sur les hauteurs d'Arques, à une lieue et demie de là, et une bonne garnison au Pollet, principal faubourg de la ville. Son artillerie était insuffisante; il y suppléa en montant ses plus petits canons sur des affûts à roues auxquels il attela plusieurs chevaux, et il fit ainsi le premier usage de l'artillerie légère, idée qui ne devait être retrouvée que par Gustave-Adolphe.

Les lenteurs et la circonspection exagérée de son rival lui vinrent en aide. Le duc de Mayenne, au lieu de se porter rapidement sur Dieppe et d'accabler le Béarnais par la supériorité du nombre, n'arriva que le 15 septembre, et perdit du temps et des hommes à une fausse attaque dirigée contre le Pollet et qui échoua. Il se dirigea ensuite sur Arques; mais le maréchal de Biron avait mis les moments à profit pour amener de nouvelles troupes au prétendant, et lorsque les deux armées se rencontrèrent, le 20 septembre,

si celle de la Ligue avait l'avantage du nombre, celle du Béarnais l'emportait par la qualité des troupes et la force des positions. La lutte s'engagea vers dix heures du matin, et, de part et d'autre, soldats et chefs combattirent avec un courage intrépide. Par une ruse de guerre peu chevaleresque, les lansquenets de Mayenne firent mine de l'abandonner; on les introduisit dans les lignes; aussitôt ils se jetèrent sur ceux qui venaient de leur tendre la main et s'emparèrent d'une maladrerie qui servait de défense de ce côté. Quelques-uns de leurs chefs pénétrèrent même jusqu'au roi et lui crièrent de se rendre. Le désordre fut tel que Henri désespéré demandait à grands cris « s'il ne se trouverait pas cinquante gentilshommes pour mourir avec leur roi. » Châtillon, avec des fantassins huguenots, partit du Pollet et parvint à débusquer les traîtres. « Comme les choses étoient en ce désespoir, dit Sully, le brouillard, qui avoit été fort grand tout le matin, s'abaissa tout à coup, et, le canon du château d'Arques découvrant l'armée des ennemis, il en fut tire une volée de quatre pièces, qui fit quatre belles rues dans leurs escadrons et bataillons. Cela les arrêta tout court; et enfin trois ou quatre volées suivantes, qui faisaient de merveilleux effets, les firent désordonner et peu à peu se retirer du tout derrière le tournant du vallon, à couvert des coups de canon, et finalement en leurs quartiers. » Telle fut cette bataille d'Arques, beaucoup trop vantée, et à la suite de laquelle les deux partis s'attribuèrent également la victoire. En réalité l'avantage resta à Henri de Bourbon; le duc de Mayenne le laissa maître du terrain, et, au lieu de se maintenir

en Normandie, se replia sur la Picardie, pour opérer sa jonction avec un renfort de troupes espagnoles. De son côté le Béarnais reçut des secours d'Angleterre, et la reine Élisabeth lui envoya un corps d'armée de cinq mille hommes. Nous avons déjà remarqué, comme une circonstance très-ordinaire des luttes religieuses et politiques du seizième siècle, que les protestants et les ligueurs, comme tous les partis, ne se faisaient aucun scrupule d'avoir recours aux auxiliaires du dehors; il serait donc injuste de n'imputer qu'à une seule cause ce que, dans le langage moderne, on appellerait la complicité de l'étranger.

Henri savait mettre à profit le temps dont Mayenne ne se montrait point assez avare. Après avoir rallié à lui les Anglais et formé deux petites armées destinées à prendre l'offensive, il gagna plusieurs marches sur son rival et se montra sous les murs de Paris, alors que les citoyens de cette ville, trompés par de fausses espérances, s'apprêtaient à le voir paraître dans leurs murs vaincu et prisonnier. En quelques heures il se rendit maître des faubourgs de la rive gauche (1er novembre); il allait franchir la Seine, mais le duc de Mayenne accourut, fit entrer des troupes dans Paris, occupa les quartiers de l'Université, les deux grandes îles et toutes les positions de la rive droite. Dès lors il n'était plus possible de se rendre maître de la capitale par un coup de main; il fallait entreprendre un siége en règle, et les hommes manquaient aussi bien que l'argent. Renonçant donc à emporter Paris en une journée, le roi de Navarre se mit en devoir de continuer la guerre dans les provinces voi-

sines, en Picardie, en Champagne, dans la Brie et l'Orléanais; ses armes furent assez heureuses. Vers le même temps, voulant ajouter un titre de plus à ceux qu'il faisait valoir pour arriver à la couronne, il se rendit à Tours, où siégeait le parlement royal, et ce fut là que, le 21 novembre, il se fit de nouveau reconnaître roi de France par la magistrature réunie sous la présidence d'Achille de Harlay. Peu de jours après il enleva aux ligueurs une grande partie de l'Anjou et du Maine; puis il entra dans la Basse-Normandie et conquit l'une après l'autre la plupart des places de cette province. Au mois de janvier 1590 il prit ses quartiers d'hiver, mais alors la Ligue ne possédait plus en Normandie que cinq ou six villes de quelque importance, et entre autres Avranches, le Havre et Rouen; le reste du pays était au pouvoir du Béarnais. A mesure qu'il enlevait aux catholiques les fortereses et les cités dont ils étaient maîtres, il s'attachait, par mille protestations adroites, à dissiper leurs inquiétudes religieuses. « Chacun sçait, écrivait-il, combien de personnes farouches j'ai eues à apprivoiser en leur ostant la fantaisie que je ne taschois à m'establir que pour après renverser leur religion (1). » L'historien Davila, ayant à dépeindre l'attitude habile du Béarnais et les diffcultés qu'il avait à résoudre, dit à son tour : « Il faisait plus le compagnon que le prince, et suppléait à la pauvreté des moyens par la prodigalité des promesses. Il faisait bonne mine à tout le monde, flattant tour à tour les protestants et les

(1) Lettre du 7 novembre. *Mém. de Duplessis*, t. IV.

catholiques, les premiers comme ses anciens et intimes compagnons, les seconds comme des gens dont il allait embrasser la croyance ; s'excusant auprès des bourgeois des maux de la guerre, se faisant l'ami des gentils-hommes, tournant en plaisanterie sa pénurie actuelle, protestant à chacun qu'il lui devait la couronne et qu'il l'en récompenserait bien un jour (1). »

Les avantages militaires obtenus par le prétendant dès la première campagne n'avaient nullement découragé la Sainte-Union. La France presque tout entière continuait à repousser le roi huguenot qui ne craignait pas de s'imposer à elle par l'épée et au nom de la tradition politique. Le parlement de Paris, réorganisé par les Seize, n'était pas le seul à opposer les droits de la religion et ceux du pays aux prétentions du roi de Navarre ; les parlements de Rouen, de Grenoble, d'Aix et de Bordeaux, et surtout celui de Toulouse, dont le zèle dépassait toutes bornes, s'associaient par des déclarations et des arrêts à la résistance énergique des ligueurs. En Auvergne, en Provence, dans le Dauphiné, la noblesse se prononçait généralement pour la cause catholique, et le protestant Lesdiguières bloquait Grenoble sans pouvoir s'en emparer.

Les chroniques contemporaines, rendant compte de la situation du pays, énumèrent ainsi les forces respectives des deux partis. « Les catholiques, y est-il dit, tiennent Paris, Lyon, Toulouse, Rouen, le Havre, Calais, Amiens, Beauvais, Laon, Chartres, Orléans, Bourges, Dijon, Mâcon, Châlons, Grenoble, Vienne, Marseille,

(2) Davila, liv. X, p. 595.

Arles, Aix, Reims, Sens, Auxerre et plusieurs autres villes en grand nombre. Le roi de Navarre n'a que deux parlements, Rennes et Bordeaux, et encore sont-ils catholiques et retenus par force; les catholiques en ont six. Le roi de Navarre ne tient pas une ville de commerce; les catholiques les tiennent toutes. Il n'a que trois ports de mer: la Rochelle, Dieppe et Boulogne; les catholiques en ont cinq : Calais, Honfleur, le Havre, Narbonne et Marseille, qui sont cinq fameux; ils ont encore celui de Nantes, qui tient en raison la Bretagne. Il n'a de revenus que deux millions d'écus, en comprenant le pays de Béarn; les catholiques en ont huit millions, sans y comprendre les confiscations des biens de ceux qu'on appelle Politiques et Béarnais, qui se pratiquent dans toutes les villes de l'Union. Il a secours d'Allemagne et d'Angleterre; les catholiques, celui du pape, du roi d'Espagne, du duc de Savoie, des potentats d'Italie, du duc de Lorraine et des Suisses catholiques. Il a des seigneurs de marque; les catholiques ont des princes adroits et courageux, et zélés à la cause qu'ils soutiennent (1). » Ces dernières assurances étaient quelque peu hasardées; dans tous les cas, le ligueur qui faisait ainsi la part des deux camps passait sous silence, sans doute à dessein, les grandes ressources qu'offraient à Henri de Bourbon ses alliances européennes. L'Angleterre, les Provinces-Unies, la Suède, le Danemark, la Turquie l'avaient reconnu roi de France. La première parmi les nations catholiques, Venise accrédita un ambassadeur

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 199

auprès de lui; les ducs de Mantoue et de Ferrare suivirent cet exemple. Quant au pape, il était en proie à des perplexités; d'une part il appréhendait comme un malheur immense pour l'Église l'avénement d'un protestant à la couronne de France; d'autre part il se disait que le triomphe de la Ligue, obtenu grâce au concours des Espagnols, allait faire de la France catholique une nation vassale de la maison d'Autriche, un satellite de Philippe II, et, à travers la sombre austérité du fils de Charles-Quint, sous les dehors du zèle religieux dont ce prince semblait dévoré, le souverain pontife démêlait aisément des vues ambitieuses, des plans de monarchie universelle, de prochains et graves dangers pour l'indépendance de Rome. Au grand étonnement de la Ligue et en dépit des instances de Philippe II, Sixte-Quint refusa d'excommunier les Vénitiens et les souverains catholiques qui acceptaient l'alliance du Béarnais et le reconnaissaient pour légitime roi de France. Cette attitude du chef de l'Église réagissait inévitablement sur les affaires de la Sainte-Union, et le parti catholique commençait à se diviser et à hésiter. Pour surcroît d'embarras, des prétentions princières ou féodales mettaient en péril l'unité du royaume. Les ducs de Lorraine et de Savoie, l'un beau-frère, l'autre neveu des trois derniers Valois, s'étaient un moment mis sur les rangs pour succéder à Henri III; évincés et réduits à renoncer à cette combinaison ambitieuse, ils tâchaient au moins de démembrer la France. L'un cherchait à se rendre maître des Trois-Évêchés et de la Champagne; l'autre convoitait la Provence et le Dauphiné. De leur côté les ducs de Mercœur, de Nevers

et de Nemours voulaient se faire chefs de principautés indépendantes. Quant à Philippe II, habile à exploiter l'enthousiasme religieux de la majorité des Seize, qui voyaient en lui le tuteur nécessaire de la foi catholique, il réclamait par ses ambassadeurs le titre de protecteur du royaume de France, et dans ce but il invoquait ce qu'il osait appeler les droits de sa fille, nièce de Henri III. Ceux d'entre les Seize et les chefs de la Ligue qu'indignaient les prétentions des princes et les convoitises de l'étranger se rejetaient pour la plupart sur un autre terrain; ceux-là rêvaient un État sans roi et sans noblesse, une sorte de théocratie républicaine gouvernée du haut de la chaire. Quant au duc de Mayenne, s'il nourissait en secret l'espoir de parvenir au trône, le moment opportun était passé, et on ne pouvait le voir reparaître qu'à l'aide d'une recrudescence de popularité conquise sur les champs de bataille.

Avant d'ouvrir la campagne contre les huguenots il résolut d'agir avec vigueur à l'intérieur de Paris et de pourvoir avec autorité aux exigences d'une situation difficile. Il sévit contre plusieurs traîtres de la faction politique; puis il fit de nouveau proclamer, en grand apparat, la royauté de Charles X, cardinal de Bourbon, alors prisonnier du roi de Navarre. Peu de jours après il fit examiner et rejeter par le conseil de la Sainte-Union les prétentions de Philippe II au protectorat politique du royaume. Quand il eut écarté le danger qui, de ce côté, menaçait la France, il avisa à réorganiser le conseil, à exclure de cette assemblée plusieurs hommes ardents du parti des Seize, et à af-

franchir du contrôle des chefs de la Ligue l'exercice de ses pouvoirs comme lieutenant général de la couronne. Pour atteindre ce but sans résistance, il fit annoncer pour le 3 février prochain la convocation des états généraux du royaume. Ces changements, habilement préparés, s'accomplirent jusqu'au bout et ne rencontrèrent aucune opposition sérieuse. Dès ce moment la justice fut rendue au nom de Charles X, la monnaie fut frappée à son effigie, et tous les actes de l'administration publique furent revêtus du sceau de ce prêtre-roi (1). Sur ces entrefaites, le Béarnais continuait sa vie d'aventurier héroïque; mais, malgré ses succès et son courage, il ne voyait guère accroître, dans le peuple et dans la noblesse catholique, le nombre de ses amis. « Il étoit, au témoignage de l'ambassadeur de Savoie, plutôt chef de soudards et de bannis que général d'armée; en outre, libéral, agréable, un peu mocqueur et *gausseur,* faisant profession de bon François (2). »

La guerre, un moment ralentie, ne tarda pas à recommencer; les environs de Paris devinrent le théâtre

(1) Plusieurs médailles et monnaies de ce prince ont été conservées. Sur l'une de ces médailles le cardinal est représenté avec une couronne sur la tête et cette légende : CAROLUS X. D. G. FRANCORUM REX. Au revers est un autel, sur le milieu duquel est un calice surmonté d'une hostie, à gauche une mitre et une croix, à droite une couronne royale, le sceptre fleurdelisé et une main de justice avec ces mots pour inscription : REGALE SACERDOTIUM. Au-devant de l'autel est une croix rayonnante. Sur les pièces de monnaie il y avait d'un côté l'effigie du cardinal ayant la couronne sur la tête, avec cette exergue : CAROLUS DECIMUS FRANCORUM REX; sur le revers des fleurs de lis avec cette inscription : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM. 1590.

(2) Dépêche citée par M. Capefigue.

des hostilités les plus vives. Henri de Bourbon se rapprochait peu à peu de la capitale, enlevant l'une après l'autre les places voisines et cherchant à affamer les ligueurs. De son côté le duc de Mayenne prit Vincennes, Pontoise et Poissy, et alla mettre le siége devant Meulan. En général les armes de la Ligue n'étaient point heureuses; si les catholiques avaient pour eux l'énergie des convictions et la volonté du dévouement, les troupes royales étaient mieux aguerries, plus disciplinées, et sur un champ de bataille elles l'emportaient presque toujours, quoique inférieures en nombre. Verneuil, Lisieux, Pont-Audemer, Falaise, Vendôme, le Mans tombèrent au pouvoir du roi de Navarre ou de ses officiers. Après de nombreux efforts tentés, de part et d'autre, pour s'emparer de Meulan ou pour le défendre, cette ville demeura au pouvoir du Béarnais. Ce prince enleva de nouveau Poissy aux troupes de la Ligue; peu de jours après il marcha sur Dreux et en fit le siége, tandis que Mayenne, de son côté, se portait en Picardie à la rencontre d'un petite armée espagnole que le comte d'Egmont amenait à son secours, par ordre de Philippe II.

En apprenant que les ligueurs avaient opéré leur jonction avec leurs auxiliaires des Pays-Bas, le roi de Navarre leva le siége de Dreux et marcha sur Nonancourt. Le duc de Mayenne manœuvra pour lui barrer le passage. Les catholiques l'emportaient par le nombre, mais le Béarnais comptait sur son épée. « Point d'autre retraite que le champ de bataille! » dit-il à ceux qui l'engageaient à se replier sur la Normandie; puis il attendit ses ennemis dans la plaine d'Ivry, sur les

bords de l'Eure, et prit position avec son armée entre les villages de Foucrainville et de Saint-André. Dans la soirée du 13 mars, le duc de Mayenne vint camper à peu de distance des calvinistes, et le lendemain, au point du jour, les deux armées se préparèrent au combat par la prière.

Les forces dont Henri de Bourbon pouvait disposer s'élevaient à dix mille six cents hommes, et sur ce nombre on comptait deux mille cavaliers et plusieurs centaines d'artilleurs. L'armée de la Ligue s'élevait à treize mille fantassins et à quatre mille chevaux. Supérieure en nombre, elle occupait de moins fortes positions. Avant d'engager le combat, le Béarnais, à cheval et la tête couverte d'un casque, parcourut les rangs de ses soldats et les exhorta à faire bonne contenance. « Mes « compagnons, leur disait-il, si vous courez aujour- « d'hui ma fortune, je cours aussi la vôtre : je veux « vaincre ou mourir avec vous. Gardez vos rangs, je « vous prie; si la chaleur du combat vous les fait « quitter, prenez aussitôt votre ralliement : c'est le « gain de la bataille. Vous le ferez entre les trois ar- « bres que vous voyez là haut à ma droite; et si perdez « vos enseignes, cornettes ou guidons, ne perdez pas « de vue mon panache blanc : vous le trouverez tou- « jours au chemin de l'honneur et de la victoire. » Cependant, ayant remarqué que le vent lui était contraire et l'incommoderait par l'épaisse fumée des armes à feu, il fit tourner son armée à gauche et gagna ainsi le dessus du vent en avançant de quelque pas.

Le duc de Mayenne ayant aperçu ce mouvement de l'ennemi voulut l'empêcher, fit sonner les trom-

pettes et donna ainsi le signal de la bataille. Son artillerie commença à tirer, mais avec peu de justesse; celle de l'armée royale, au contraire, bien dirigée, produisit un tel effet que deux escadrons de reîtres furent bientôt mis en pleine déroute. A la vue du ravage causé par l'artillerie, le comte d'Egmont s'élança à la tête de ses lances wallonnes et d'un escadron de reîtres pour s'emparer des pièces. Les reîtres semblaient d'abord vouloir charger avec vigueur; mais, lorsqu'ils furent à trente pas, ils tournèrent court sans combattre, « la plupart, rapporte Sully, tirant leurs pistolets en l'air, d'autant qu'ils étaient quasi tous de la *religion.* » Cette défection inattendue jeta le trouble dans les rangs, mais n'empêcha pas cependant le comte d'Egmont d'avancer avec le reste de ses cavaliers, et il était sur le point de se rendre maître des canons lorsque le maréchal d'Aumont et le baron de Biron accoururent pour les défendre. La mêlée dès lors devint générale; les gendarmes s'abordèrent corps à corps, et Biron fut grièvement blessé. En ce moment le comte d'Egmont fut tué, et sa mort porta l'incertitude et le découragement dans les rangs des catholiques. En moins d'une heure l'armée du duc de Mayenne fut mise en déroute. Par ordre du Béarnais on fit main basse sur les reîtres, mais on se montra clément envers les Français. Toutefois six mille ligueurs restèrent sur le champ de bataille, et le reste fut pris ou dispersé. Le même jour, 14 mars, en Auvergne, les catholiques essuyèrent une sanglante défaite sous les murs d'Issoire, et dans le Maine ils échouèrent à l'attaque du Mans. Ces revers et le désastre d'Ivry compromirent gravement dans

tout le royaume les espérances de la Ligue et acquirent une grande et juste renommée au roi de Navarre.

Vaincu sur les bords de l'Eure, Mayenne se replia sur Mantes; puis il vint camper à Saint-Denis avec les débris de son armée. Laissant à Paris sa famille et le légat du pape, et confiant à son frère, le duc de Nemours, la garde de la capitale, il se porta sur Soissons et y arriva le 20 mars. Là, sous l'abri d'une forteresse et dans une contrée où dominait l'esprit catholique, il fit appel à la Sainte-Union et aux puissances catholiques amies des Ligueurs. Le découragement commençait à refroidir les âmes, et ce fut à grand'peine si le lieutenant général de Charles X, en cinq ou six mois, parvint à rallier à lui six mille hommes de renforts. Ce n'était point assez pour tenir la campagne contre le prétendant et pour mettre Paris à couvert des entreprises du calvinisme.

Par bonheur pour la cause catholique, Henri de Bourbon ne s'était point vu en mesure de tirer parti de ses victoires. Après avoir enlevé aux ligueurs Vernon et Mantes, il vit sa propre armée affaiblie par des défections. Plusieurs des chefs catholiques qui avaient combattu sous ses ordres à Ivry regrettèrent d'avoir aidé au triomphe d'un huguenot et mis en péril par leur courage les intérêts de la foi. Les auxiliaires suisses se mutinèrent pour obtenir le payement de leur solde, et le roi de Navarre manquait d'argent. Il en résulta pour ce prince des causes de retards et de lenteurs qui ne lui permirent pas d'emporter Paris à l'aide d'un coup de main et sous l'impression de terreur causée

par la bataille d'Ivry. Quand il parut sous les murs de cette capitale, au mois d'avril 1590, les catholiques y avaient fait entrer des troupes et des vivres, et Henri de Bourbon, avec treize mille hommes, ne pouvait songer à faire le siége en règle de Paris, encore moins à prendre d'assaut une vaste cité défendue par ses citoyens en armes et par une garnison de cinq mille soldats, tant français que lansquenets, échappés à la déroute du 14 mars. Dans cette situation le Béarnais résolut d'agir avec méthode, c'est-à-dire d'attaquer et de prendre successivement toutes les places et toutes les villes qui avoisinaient Paris, puis de se rendre maître des routes et des voies navigables, enfin de bloquer la ville et de lui couper les vivres. Le 25 avril, à la suite de plusieurs opérations heureuses, il prit ses cantonnements à Saint-Maur-les-Fossés; le 8 mai il établit ses canons sur les hauteurs de Montfaucon et de Montmartre; le 9 il s'empara de Charenton, et peu de jours après il reçut la soumission de Beaumont-sur-Oise. Enfin, vers le milieu de mai, il se trouva maître du cours de la Seine en amont et en aval, puis des affluents de ce fleuve, et enfin des vallées de la Marne et de l'Oise. Dès ce moment Paris ne parvint que très-difficilement à se procurer des approvisionnements et des subsistances, et son immense population, d'environ 300,000 âmes, dut se préparer aux souffrances de la guerre, peut-être même aux horreurs de la faim.

A deux reprises différentes les chefs de la Ligue avaient essayé de recourir aux négociations, en prenant pour base de leurs ouvertures pacifiques la con-

dition imposée au roi de Navarre de renoncer à l'hérésie. Le légat du pape eut une entrevue avec Biron; Villeroi se rendit à Melun auprès du Béarnais. Ces différentes tentatives échouèrent, et plus que jamais la question dut être abandonnée à la force. Repoussé par la population de Sens, qui avait vaillamment lutté pour la cause catholique, le roi de Navarre résolut de concentrer ses attaques sur Paris. Dans la prévision d'un siége à soutenir, un assez grand nombre de familles nobles ou riches avaient abandonné la ville; en revanche, la concentration des armées royales autour de Paris avait fait affluer dans ses murs une masse énorme de paysans et de pauvres villageois chassés de leur asile par les gens de guerre.

Le parti catholique, à Paris, se divisait en deux fractions bien distinctes. Les ligueurs exaltés ne voulaient à aucun prix entrer en accommodement avec le roi de Navarre, dût-il se convertir; ils prétendaient que son retour à la foi, accompli par ambition ou par désir de régner, ne pouvait être qu'une manifestation hypocrite, et qu'il valait mieux un ennemi déclaré qu'un faux frère. Les modérés n'élevaient point si haut leurs prétentions ou leurs répugnances; sans porter aucune sympathie à la personne d'Henri de Bourbon, ils déclaraient que la conversion de ce prince, en donnant raison à la cause catholique, satisferait suffisamment les principes et serait pour l'hérésie une éclatante défaite. Ils ajoutaient que cette combinaison serait d'autant plus acceptable qu'elle écarterait l'éventualité de deux dangers: celui de voir la France soumise au protectorat du roi d'Espagne, ou livrée aux

expériences des théories républicaines dont on la menaçait. Le duc de Mayenne, en dépit des espérances secrètes de la maison de Lorraine, avait assez de sagesse et de patriotisme pour se ranger du côté des modérés, et en résistant au chef des Bourbons il ne faisait la guerre qu'à l'hérésie. Son frère, le duc de Nemours, alors commandant militaire de Paris, s'associait à la même pensée.

La garnison, à peine composée de cinq mille soldats, dont quatre mille auxiliaires allemands ou suisses, n'aurait pu suffire à défendre la dixième partie de l'enceinte; mais la garde bourgeoise, qui correspondait assez exactement à ce que nous appelons la garde nationale, était alors composée d'environ quarante-trois mille citoyens convenablement armés. Chefs et soldats, les membres de cette milice avaient juré fidélité à la Sainte-Union et s'étaient solennement engagés à lutter jusqu'au bout contre un roi huguenot. L'ambassadeur de Philippe II et le légat du pape encourageaient de leurs exhortations et de leur présence la résistance du peuple de Paris. Les agents des Seize stimulaient les classes ouvrières; les prédicateurs, du haut de la chaire chrétienne, montraient le ciel réservé pour récompense à ceux qui sauraient souffrir, combattre et mourir pour la foi. Quant au duc de Nemours, actif et intelligent, il faisait relever les fortifications tombant en ruines; il ordonnait de tendre des chaînes sur la rivière, vers le quai de la Tournelle et en face du Louvre; il faisait fabriquer de la poudre et fondre des canons; il mettait tous ses soins à accroître les approvisionnements; enfin il veillait à ce

que la garde bourgeoise fût presque sans relâche exercée au maniement des armes.

Sur ces entrefaites on apprit à Paris que le cardinal-roi, prisonnier du Béarnais, venait de tomber gravement malade. Dans la prévision de sa mort, on fit consulter la faculté de théologie sur la conduite que devrait tenir la France envers le roi de Navarre. Le 17 mai, les docteurs assemblés en Sorbonne déclarèrent « qu'il est, de droit divin, inhibé et défendu aux catholiques de recevoir pour roi un hérétique ou un fauteur d'hérésie, ennemi notoire de l'Église, et plus étroitement encore un relaps. » Ils ajoutèrent, en appliquant ces principes à Henri de Bourbon, qu'il « y auroit danger évident de feintise et de perfidie et ruine de la religion catholique au cas qu'il viendroit à obtenir *extérieurement* son absolution; que même alors les François seroient tenus et obligés en conscience de l'empêcher de tout leur pouvoir de parvenir au gouvernement du royaume très-chrétien, et de ne faire aucune paix avec lui, nonobstant cette absolution (1). » Cette déclaration fut immédiatement imprimée, affichée et envoyée à toutes les villes du royaume, avec une lettre des bourgeois de Paris exhortant les catholiques de France à faire comme eux leur devoir, et à endurer les persécutions, la famine, la mort par le glaive, plutôt que d'accepter un roi calviniste, ennemi de Dieu et de son peuple. Le même jour mourut Charles X dans sa prison de Fontenay-le-Comte, en Poitou, et la Ligue proclama de nouveau la vacance du trône.

(1) Palma-Cayet, t. Ier, p. 233.

Cependant la lutte s'était engagée avec vigueur autour de Paris. Le pont de Saint-Cloud fut emporté sans coup férir par le roi de Navarre ; mais le pont de Charenton, vaillamment défendu par un poste de dix hommes, résista pendant trois jours aux attaques des calvinistes ; à la fin ils succombèrent sous le nombre, et Henri de Bourbon, au lieu de respecter leur courage, les fit périr par le gibet. Maître de Charenton, le Béarnais se trouva en mesure d'intercepter le passage des convois du côté de la Marne et au-dessus de Conflans. Bientôt après il assiégea Vincennes et Saint-Denis, et fit parcourir les campagnes, du côté de la rive gauche, par des détachements de cavalerie chargés de mettre obstacle au transport des vivres. Le 12 mai une attaque fut dirigée contre le faubourg Saint-Martin ; soutenues par l'artillerie qui tirait des hauteurs de Montfaucon et de Belleville, les troupes du roi de Navarre s'élancèrent trois fois à la charge et furent trois fois repoussées avec perte par les ligueurs. Le roi de Navarre se vengea de cet échec en faisant incendier ou détruire les moulins qui avoisinaient Paris.

Le prévôt des marchands et les échevins félicitèrent la garde bourgeoise de la fermeté qu'elle avait montrée devant l'ennemi ; puis ils firent appel à l'élite de cette milice, la conjurant de se mettre à la disposition du gouverneur et de former dans son sein un corps de volontaires destiné à agir comme l'armée régulière. Ceux qui s'inscrivirent pour être mobilisés furent nombreux, et on les répartit sur divers points de la ville ou de l'enceinte. Dominés par l'exaltation de la lutte, des prêtres, des religieux, des moines se pré-

sentèrent d'eux-mêmes pour concourir à la défense de la place, et beaucoup d'entre eux prirent l'arquebuse. Le 14 mai, le 30 mai, le 4 juin, le légat du pape conduisit des processions solennelles, dans lesquelles on vit tous les prélats, les prêtres et les moines, revêtus de corselets et armés de pertuisanes, se rendre à Sainte-Geneviève, à la tête des milices bourgeoises, et s'engager par un vœu solennel à défendre Paris jusqu'à la mort. Ces manifestations, connues sous le nom de processions de la Ligue, excitèrent la risée des politiques, mais elles exaltèrent le peuple et le fortifièrent dans le dévouement au devoir. On pouvait déverser la raillerie sur ces capucins, sur ces dominicains, sur ces religieux de tout ordre qui maniaient si mal une arquebuse et mêlaient leur pauvre habit de bure aux brillants uniformes de la noblesse; mais, quand on les voyait au poste du danger prendre leur part des blessures et de la mort et concourir à une chose aussi grande que la résistance de Paris, alors la moquerie ne trouvait plus de place sur les lèvres, et les cœurs étaient profondément émus.

Le 24 mai, le roi de Navarre mandait à ses affidés que la famine sévissait contre les assiégés. « Leur nécessité est grande, disait-il, et avant douze jours il faut qu'ils soient secourus ou se rendent (1). » Il jugeait mal ses ennemis; les catholiques supportèrent la famine aussi bien que la guerre. Le cardinal-légat, l'évêque de Paris, les chefs du clergé, les princes et les princesses multiplièrent les dons, les offrandes et les

(1) *Lettres missives de Henri IV*, t. III, p. 194.

sacrifices; leur exemple fut imité par les bourgeois. De toutes parts on s'attacha à réduire les dépenses au plus strict nécessaire, et à centraliser dans les mains des magistrats les ressources dont on disposait encore. Le parlement de Paris rendit un arrêt qui punissait de mort ceux qui parlaient de capituler et de se rendre, ou qui par de fausses rumeurs cherchaient à décourager le peuple. Cependant la famine était devenue affreuse, et les citoyens de Paris se trouvaient réduits aux plus dures extrémités. Le 17 juin, à la suite d'une diversion habilement tentée par le duc de Mayenne de concert avec le duc de Parme, lieutenant de Philippe II, le colonel Saint-Paul réussit à conduire de Meaux à Paris un grand convoi de vivres, et le roi de Navarre se vengea de cet échec en faisant canonner la ville du haut de Montmartre. Quant aux Parisiens, ils eurent un moment de répit qui fut de courte durée, et les horreurs de la faim ne tardèrent pas à se faire de nouveau sentir.

Jamais peut-être notre histoire n'avait offert un plus grand spectacle; ce siége mémorable fit éclater tout ce que le prince avait au fond du cœur de magnanimité et de courage, et en même temps tout ce qu'une conviction religieuse forte et sincère peut donner à l'homme d'énergie et de constance. Le peuple de Paris se montra admirable de dévouement. C'est en vain que l'histoire, écrite jusqu'à ce jour par les philosophes, les protestants, ou les panégyristes trop exclusifs d'une idée monarchique, a voulu déverser le ridicule ou l'opprobre sur cette sublime résistance; le temps de la justice doit enfin venir pour des hommes

qui surent se sacrifier jusqu'à la famine et jusqu'à la mort pour demeurer fidèles à leur culte. Sans doute des excès furent commis; des moines et des religieux se laissèrent emporter par l'aveuglement de leurs convictions jusqu'à des manifestations opposées à leur saint caractère; le fanatisme étouffa la miséricorde chez les uns, la voix de la nature chez les autres; mais ces déplorables exceptions, qu'il est nécessaire de condamner, ne furent que des malheurs occasionnés par la guerre et qui n'ôtent rien à nos pères de ce que leur courage eut d'héroïque. On avait fait espérer au Béarnais que la résistance des Parisiens n'aurait rien de sérieux. Au témoignage de Péréfixe, « on lui avait dit que, lorsque les Parisiens auraient vu, sept à huit jours durant, la halle et les marchés dégarnis de pain, les boucheries sans viande, les ports sans blé, sans vin et sans les autres approvisionnements dont la rivière à coutume d'être couverte, ils iraient prendre leurs chefs à la gorge et les contraindraient de traiter avec lui, ou que, si leur humeur séditieuse ne les portait pas si promptement à se rendre, la faim les y forcerait dans quinze jours. En effet, ajoute le même historien, il n'y avait que pour cinq semaines de vivres; mais on les ménagea fort, et ceux qui lui disaient cela ne connaissaient pas bien le peuple de Paris, car il est merveilleusement patient, et il n'y a point d'extrémité qu'il ne soit capable de souffrir, pourvu qu'on le sache conduire. On ne saurait lire sans étonnement quelle fut l'aveugle obéissance et la constante union de cette fière et indocile populace pendant quatre mois entiers de misères horribles. La famine fut si grande que le peuple

mangea jusqu'aux herbes qui croissaient dans les fossés, jusqu'aux chiens, aux chats et aux cuirs; quelques-uns même disent que les lansquenets mangeaient les enfants dont ils pouvaient s'emparer.

Le naïf biographe du Béarnais ajoute encore :

« Les huguenots, ravis de tenir bloquée une ville qui leur avait fait tant de maux, insistaient fortement dans le conseil du roi, et criaient même tout haut, et le faisaient crier par les soldats, pour qu'on l'attaquât de vive force, disant qu'en six heures ce serait une affaire vidée. Mais le bon et sage roi n'avait garde de suivre ces conseils passionnés; il savait bien qu'ils voulaient prendre Paris de force pour y égorger tout, en revanche des massacres de la Saint-Barthélemy. D'ailleurs il considérait qu'il désolerait une ville dont la ruine, comme une blessure faite au cœur, serait peut-être mortelle à toute la France, qu'il dissiperait en un jour le plus riche et presque l'unique trésor de son État, et que personne n'en profiterait que la soldatesque, qui, enivrée d'un si riche butin, se perdrait dans les délices ou l'abandonnerait aussitôt.

« Ceux qui avaient pris soin de la police intérieure avaient fait une grande faute de n'avoir pas mis dehors la pauvre populace, les bouches inutiles. La disette s'augmentant, ils cherchèrent trop tard les moyens d'y remédier, et, n'en ayant pu trouver aucun, ils députèrent vers le roi pour lui demander la permission d'en laisser sortir un certain nombre, qui, espérant cette grâce, s'étaient déjà assemblés près la porte de Saint-Victor et avaient pris congé de leurs amis et

de leurs voisins avec des regrets qui fendaient les cœurs les plus insensibles.

« Le roi, clément et débonnaire, se laissait aisément fléchir à leur accorder cette faveur; mais son conseil s'y opposa si hautement que, de crainte de le fâcher, il fut contraint de renvoyer ces misérables. Sa clémence néanmoins ne put pas souffrir qu'on lui fît longtemps cette violence, et quand il eut appris de plusieurs, qui, craignant moins la mort que la famine, sautaient par-dessus les murailles, l'état pitoyable de la ville, et qu'ils lui eurent représenté au vrai ce qu'ils avaient vu de cette horrible extrémité et de l'incroyable obstination des ligueurs, son cœur fut tellement serré que les larmes lui en vinrent aux yeux. S'étant un peu détourné pour cacher son émotion, il jeta un grand soupir avec ces paroles : « O Seigneur! tu sais qui en « est la cause; mais donne-moi le moyen de sauver « ceux que la malice de mes ennemis s'opiniâtre si « fort à faire périr (1)! » Repoussant alors les conclusions cruelles de ses conseillers, qui s'opposaient à toute pitié et à toute grâce, il donna ordre de laisser sortir en paix les fugitifs, et en un seul jour quatre mille d'entre eux s'échappèrent, en criant : « Vive le Roi! »

Dans l'enceinte de Paris, ceux qui persistaient à souffrir pour la cause catholique montraient un admirable dévouement. Les multitudes, dociles aux exhortations de leurs prêtres, se pressaient dans les églises et à la table sainte et s'encourageaient à endurer la faim. Chaque jour des rassemblements de

(1) *Histoire de Henry le Grand*, par Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez.

pieux fidèles se rendaient processionnellement dans le sanctuaire où se trouvaient exposées à la vénération du peuple les augustes reliques de la patronne de Paris. Sur le maître-autel de chaque église le Saint-Sacrement était sans cesse environné d'une foule d'adorateurs, humbles et résignés, qui venaient implorer celui de qui émane toute vertu et toute force. Le 1er juillet, le prévôt des marchands, les échevins, les chefs de la garde bourgeoise se rendirent à la métropole de Paris et s'engagèrent par un vœu solennel à consacrer à Notre-Dame de Lorette, dès que le siége serait levé, une lampe et un navire d'argent pesant 300 marcs. Cependant de fâcheuses nouvelles arrivaient aux assiégés; un jour ils apprenaient qu'une tentative des ligueurs dirigée contre Senlis venait d'échouer et avait coûté la vie à vingt-sept moines ou prêtres et à douze soldats, livrés au bourreau par le gouverneur royal; un autre jour (9 juillet) la ville de Saint-Denis, domptée par la famine, se voyait réduite à ouvrir ses portes; bientôt après, le château de Dammartin tombait au pouvoir de l'armée calviniste; enfin, à l'exception de Meaux et de Vincennes, qui tenaient encore, toutes les places voisines de Paris capitulaient l'une après l'autre.

Le courage des citoyens de Paris ne fléchit pas sous la détresse. On eut recours aux expédients ordinaires dont parlent toutes les histoires des siéges de longue durée : on se nourrit de la chair des animaux immondes; on fit des visites domiciliaires pour établir l'état des vivres et pour mettre en commun les ressources, et les approvisionnements des monastères furent mis, en

grande partie, à la disposition des familles qui se trouvaient dans un absolu dénûment; le nombre de ces familles dépassait douze mille; aussi le soulagement qu'elles reçurent ne fut-il que momentané. On se consolait en pensant que le duc de Mayenne tenait la campagne et concertait ses opérations avec le duc de Parme; on se disait que d'un jour à l'autre leurs armées combinées assureraient la délivrance de Paris. La moisson commençait d'ailleurs à mûrir, et un certain nombre d'hommes hardis se répandaient autour de la ville, jusque sous le canon de l'ennemi, et cueillaient les blés déjà jaunes pour les rapporter à leurs femmes et à leurs enfants.

Le 20 juillet, Henri de Bourbon écrivit en ces termes au duc de Nemours, gouverneur de Paris : « Mon Cousin, vous avez fait assez paraître votre valeur et générosité en la défense de Paris jusqu'ici; mais de vous opiniâtrer davantage sous une vaine attente de secours, il n'y a aucune apparence, et, si vous me contraignez de tenter la force, vous pouvez penser qu'il ne sera lors en ma puissance d'empêcher qu'elle ne soit pillée et saccagée. Encore quand le secours que vous attendez viendroit, vous savez qu'il ne peut passer jusqu'à vous sans une bataille, laquelle avant que de me donner ni présenter, votre frère se souviendra de la dernière; et quand bien Dieu me défavoriseroit tant pour mes péchés que je la perdisse, votre condition seroit encore pire (pour n'avoir pas voulu reconnoître votre roi légitime et naturel) de tomber sous la domination des Espagnols, les plus fiers et les plus cruels du monde. Partant je vous prie de vous

souvenir de ce qui s'est passé et jeter les yeux sur ce qui peut advenir, et me reconnoître pour tel que devez, votre roi et bon ami (1). » Le duc de Nemours fit répondre au Béarnais que, « encore qu'il fût son serviteur, il l'étoit encore plus de la religion catholique et de la foi, qui ne lui permettoit pas de le reconnaître à cause de la prétendue religion ; mais qu'embrassant la vraie et se faisant catholique il seroit le premier qui travailleroit à le faire reconnoître et à la paix, et que ceux de Paris lui ouvriroient les portes ; mais autrement qu'ils étoient délibérés de mourir plutôt tous, et lui avec eux, que de contrevenir à ce qu'ils avoient tous promis (2). » Par suite de cet échange de lettres, on ouvrit de part et d'autre des négociations secrètes qui ne furent suivies d'aucun résultat. La persévérance des catholiques se manifestoit jusqu'au bout, et Henri de Bourbon en considéroit avec stupeur les glorieux effets.

Le roi de Navarre, déterminé à en finir, s'il était possible, résolut de tenter un assaut, et le 27 juillet, dès trois heures du matin, ses troupes attaquèrent à la fois les faubourgs Saint-Martin, Saint-Denis et Montmartre, la porte de Nesle, la porte de Bucy, et les faubourgs Saint-Martin et Saint-Jacques. Toutes ces positions abordées avec vigueur furent enlevées l'une après l'autre par l'armée royale. Peu s'en fallut que la porte Saint-Honoré ne fût forcée ; mais le gouverneur de Paris la fit secourir à temps. Maî-

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 295.
(2) *Id., ibid.*

tres des faubourgs, les calvinistes s'y établirent et s'y retranchèrent, et la situation de Paris devint telle que les gens de guerre jugèrent la résistance désormais impossible.

Pierre Cornéo, catholique, qui avait pris part au siége, nous a transmis les détails suivants. « Voilà donc, dit-il dans sa relation, voilà donc où en étoit cette louable ville, tant pressée de faim que non-seulement les pauvres en mouroient, mais aux plus grandes maisons et plus riches, comme celles de M. le légat, de l'ambassadeur d'Espagne, des princes et princesses. Chaque jour les gentilshommes n'y mangeoient que six onces de pain; en la plupart des autres maisons on ne pouvoit quasi rien donner aux serviteurs, et tout le menu peuple enduroit la même nécessité. La chair étoit fort chère ;..... les pauvres mangeoient des chiens, des chats, des rats, des feuilles de vigne et autres herbes qu'ils trouvoient; encore étoient-ils fort chers. Entre autres, le gardien des cordeliers m'a assuré qu'en trois semaines on n'avoit pas mangé en son couvent un morceau de pain, et qu'ils n'avoient qu'un peu de ces herbes crues, que nous avons dit, et de ces bouillies faites de son d'avoine, comme les autres. Et beaucoup de ceux qui n'avoient de quoi acheter de ces petites choses mouroient par les rues (ce qui doit bien tourner à la louange de la chrétienté et compassion de ce pauvre peuple); et s'en trouvoit quelques matinées cent, cent cinquante et quelquefois jusqu'à deux cents, morts de faim par les rues; et de compte fait il se trouve qu'en trois mois il est bien mort treize mille personnes de

faim (1). C'étoit là le changement de la gloire et triomphe de cette belle ville, en laquelle, au lieu de ces belles et riches tapisseries, vaisselle d'argent, joyaux et pierres précieuses, au lieu des beaux carrosses, coches et chevaux qui promenoient les gentilshommes et dames par la ville, ne se voyoit autres choses que chaudières de ces bouillies et herbes cuites, dont ils mangeoient avec autant d'appétit comme ils eussent fait des meilleures viandes du monde. Le boire ne les soutenait guère davantage, parce que (comme j'ai dit) les tavernes et cabarets de bon vin s'étoient changés en trafic de je ne sais quelles eaux, comme tisanes mal cuites et mal faites, qui se vendoient par les carrefours. La musique qui s'y entendoit étoit les cris des pauvres, des vieilles gens, pauvres femmes et petits enfants qui demandoient du pain sans que personne leur en pût donner, ni les secourir. Et puis, s'il falloit trouver un peu de pain blanc pour un malade, il ne s'en pouvoit trouver, ou bien c'étoit à un écu la livre. Le beurre, qui étoit auparavant le commun manger des pauvres et se donnoit à quatre ou cinq sols la livre, valoit deux et trois écus. Les œufs se vendoient dix et douze sols la pièce. Le septier de blé valoit cent et cent vingt écus, et toutes les autres choses à l'équipollent. J'ai vu manger à des pauvres des chiens morts, tout crus, par les rues; aux autres des tripes qu'on avoit jetées dans le ruisseau, et à d'autres des rats et des souris que l'on avoit semblablement jetés, et surtout des os de la tête des

(1) D'autres ont porté le nombre des morts à trente mille.

chiens moulus (chose quasi incroyable que la ville si abondante autrefois fût venue à telle extrémité). Car, comme l'ambassadeur d'Espagne, peu auparavant, eut conté en une compagnie qu'en une place du grand-turc assiégée par les Perses on y avoit mangé des pains des os mis en poudre, cela non-seulement ne put être cru, mais fut mal interprété de plusieurs mal affectionnés sinistrement et en mauvaise part. Cela se pratiqua à la fin et je l'ai vu de mes propres yeux. Le bois ne faisoit quasi pas moindre besoin que le reste.... Ces misères et calamités étoient suivies de plusieurs maladies, entre autres d'enflures, dont tous les pauvres étoient tourmentés... mais la médecine qu'ils y faisoient étoit la patience, de laquelle ils étoient tellement armés qu'elle augmentoit encore plus que le mal.... Les sermons qu'ils oiaient leur faisoient prendre tant de courage, avec tout ce qu'ils enduroient, que les sermons leur servoient de pain.... si bien qu'il se peut dire que les prédicateurs ont été la cause de la belle résolution de ceux de Paris (1). » Ces détails sont confirmés par Pierre Lestoile, qui d'ailleurs cherche à tourner en ridicule le *sot peuple* qui savait ainsi souffrir et mourir pour le triomphe d'un principe. Grâce à Dieu, l'heure de la réhabilitation et de la justice est venue pour cette France catholique de 1589, trop longtemps calomniée et vouée aux railleries du scepticisme.

Cependant toutes les forces s'usent à la longue; déjà deux conspirations avaient éclaté dans Paris dans

(1) *Relation du siége de Paris*, par Pierre Cornéo, ligueur.

le but de livrer la ville au roi ; les coupables avaient été châtiés, mais c'étaient là des symptômes dont il fallait tenir compte. Le légat du pape fit consulter trois théologiens, parmi lesquels était le jésuite Bellarmin, sur les questions suivantes : 1° Si on pouvait rendre la ville à un prince hérétique, lorsqu'on y était contraint par la famine, sans encourir l'excommunication ; 2° si ceux qui se rendraient auprès du même prince, pour le convertir ou obtenir de lui des conditions meilleures, seraient frappés par la bulle d'excommunication du pape Sixte V. La réponse des théologiens fut que la bulle d'excommunication n'était pas applicable aux cas proposés. Ce premier point étant réglé, le duc de Nemours, le légat du pape, l'ambassadeur d'Espagne, le cardinal de Gondi, le chevalier d'Aumale, la duchesse de Montpensier, le prévôt des marchands, les conseillers du parlement et tous les principaux habitants se réunirent en assemblée générale dans la chambre de Saint-Louis. Tous reconnurent la nécessité de traiter si on n'était secouru dans un bref délai. Quelques-uns toutefois parlèrent de prolonger encore la résistance ; mais, à la suite d'une délibération de plusieurs jours, le plus grand nombre fut d'avis de députer l'évêque de Paris et l'archevêque de Lyon vers le roi de Navarre pour ouvrir avec lui une négociation.

Des saufs-conduits ayant été aussitôt demandés et obtenus, les deux plénipotentiaires, accompagnés seulement de deux gentilshommes, se rendirent, le 6 août 1590, à l'abbaye de Saint-Antoine des Champs, lieu indiqué pour la conférence. Henri de Bourbon les

accueillit honorablement, mais avec froideur. L'évêque de Paris porta la parole, et de part et d'autre on se mit à discuter sur l'issue possible d'une situation dont personne ne se dissimulait la gravité. Parlant à son tour, Henri protesta contre la dénomination de roi de Navarre que lui donnaient les évêques, déclarant que, s'il n'avait que ce titre, il n'avait que faire de pacifier Paris et la France; que toutefois, sans s'amuser à cette formalité, pour le désir qu'il avait de voir son royaume en repos, il passerait outre, encore que cela fût contre sa dignité. Puis, arrivant au point principal, il leur dit :

« Je ne suis pas dissimulé; je dis rondement et sans « feintise ce que j'ai sur le cœur; j'aurois tort de vous « dire que je ne veuille pas une paix générale. Je la « veux, je la désire, afin de pouvoir élargir les li- « mites de ce royaume et des moyens que j'en ac- « querrois pour soulager mon peuple, au lieu de le « perdre et ruiner. Que pour avoir une bataille je « donnerois un doigt, et pour la paix générale, deux. « Mais ce que vous demandez ne se peut faire. J'aime « ma ville de Paris; c'est ma fille aînée, j'en suis ja- « loux; je lui veux faire plus de bien, plus de grâce « et de miséricorde qu'elle n'en demande. Mais je « veux qu'elle m'en sache gré, et qu'elle doive ce bien « à ma clémence, et non au duc de Mayenne, ni au « roi d'Espagne. S'ils lui avoient moyenné la paix et « la grâce que je lui veux faire, elle leur devroit ce « bien, elle leur en sauroit gré; elle les tiendroit « pour libérateurs, et non pas moi, ce que je ne « veux pas davantage. Ce que vous demandez, diffé-

« rer la capitulation et reddition de Paris jusqu'à
« une paix universelle qui ne se peut faire qu'après
« plusieurs allées et venues, c'est chose trop préju-
« diciable à ma ville de Paris, qui ne peut attendre
« un si long terme. Il est déjà mort tant de personnes
« de faim que, si elle attend encore huit ou dix
« jours, il en mourra dix ou vingt mille, ce qui seroit
« une étrange pitié. Je suis le vrai père de mon peu-
« ple. Je ressemble à cette vraie mère dans Salomon.
« J'aimerois quasi mieux n'avoir point de Paris que
« de l'avoir tout ruiné et dissipé, après la mort de
« tant de pauvres personnes. Ceux de la Ligue ne sont
« pas ainsi ; ils ne craignent pas que Paris soit déchiré,
« pourvu qu'ils en aient une partie ; aussi sont-ils tous
« Espagnols ou espagnolisés. Il ne se passe pas de jour
« que les faubourgs de Paris ne souffrent ruine de
« la valeur de 50,000 livres par les soldats qui les dé-
« molissent, sans tant de pauvres gens qui meurent.
« Vous, Monsieur le Cardinal, devez en avoir pitié. Ce
« sont vos ouailles, de la moindre goutte de sang des-
« quelles vous serez responsable devant Dieu ; et vous
« aussi, Monsieur de Lyon, qui êtes le primat de par-
« dessus les autres évêques. Je ne suis pas bon théo-
« logien, mais j'en sais assez pour vous dire que Dieu
« n'entend pas que vous traitiez ainsi le pauvre peu-
« ple qu'il vous a recommandé, même à l'appétit
« et pour faire plaisir au roi d'Espagne, et à Bernar-
« din de Mendoze, et à M. le légat. Vous en aurez
« les pieds chauffés en l'autre monde. Et comment
« voulez-vous espérer me convertir à votre reli-
« gion si vous faites si peu de cas du salut et de la

« vie de vos ouailles ? C'est me donner une pauvre « preuve de votre sainteté. J'en serois trop mal « édifié. »

Ces reproches ne restèrent pas sans réponse, et des explications calmes et respectueuses furent données. A la fin le Béarnais résuma ses intentions royales en ces termes : « Voilà tout ce que je puis accorder, ce « que vous présenterez à ceux de Paris, afin que chacun « reconnaisse que je ne leur refuse pas la paix et que « je la leur tends les bras ouverts, désirant leur salut « plus qu'eux-mêmes. S'ils acceptent cette condition, « dans huit jours ils seront en repos ; s'ils cuident at-« tendre à capituler quand ils n'auront que pour un « jour de vivres, je les laisserai dîner et souper ce « jour-là ; le lendemain seront contraints se rendre la « corde au col, au lieu de la miséricorde que je leur of-« fre... Je serai contraint pour mon devoir, étant leur « roi et leur juge, de faire pendre plus de centaines « d'eux, qui par leur malice ont fait mourir plusieurs « innocents et gens de bien de faim. Je suis débiteur « de cette justice devant Dieu. Vous ferez donc en-« tendre ceci à mon peuple, et je vous somme et « vous conjure d'ainsi faire, en présence de tous ces « princes et de toute cette belle noblesse, lesquels, au « cas que vous y failliez, vous reprocheront tout le « temps de leur vie, comme je ferai, votre infidélité « envers votre patrie, si vous avez tu et célé à mes su-« jets le désir que j'ai de leur donner la paix et mettre « le royaume en repos. Et, au surplus, quand vous cé-« leriez cela à mon peuple de Paris, vous n'y gagneriez « rien ; car mes soldats qui sont aux faubourgs, et par-

« lent jour et nuit aux vôtres et à ceux de Paris, le leur « feront entendre à votre confusion (1). » Quelques instants après, les négociateurs se retirèrent.

Le lendemain le roi de Navarre fit établir une batterie de treize canons destinée à battre en brêche les abords de la porte Saint-Germain. Le duc de Nemours opposa à cette artillerie des canons en plus grand nombre, et qui, plus habilement dirigés, la firent taire. Dans l'intérieur de Paris, le parti des politiques, profitant de l'excès des souffrances de la ville, tenta un mouvement pour contraindre le gouverneur et les Seize à subir les conditions de l'ennemi. Le duc de Nemours, averti à temps, déjoua ce complot; mais il y eut du sang répandu, et un certain nombre de coupables furent punis de mort; leurs complices moins compromis en furent quittes pour de grosses amendes et reçurent ordre de quitter la ville. Parmi ces derniers on remarqua l'avocat général Talon, le conseiller Allégrain et le président de Thou. Les politiques n'en continuèrent pas moins de pousser le peuple à la révolte, soit en déroulant le tableau des calamités occasionnées par le siége, soit en publiant des libelles diffamatoires et des pamphlets habilement rédigés dans le but de calomnier les chefs catholiques ou de les livrer au ridicule.

Menacés de perdre les Pays-Bas, que leur disputait Maurice de Nassau, les Espagnols se trouvaient hors d'état d'agir avec vigueur et en masses dans l'intérêt de la Ligue. Le célèbre Farnèse, duc de Parme,

(1) *Relation du siége de Paris*, par Cornéo, ligueur.

lieutenant de Philippe II, n'employait à cette diversion que treize mille soldats, les seules forces dont il pût disposer, et encore, dans un pays ruiné par la guerre, où tout manquait à la fois, moyens de transports et vivres, n'osait-il s'aventurer que lentement et à petites journées. Parti de Valenciennes le 3 août, le duc de Parme arriva, le 22, à Meaux, où le duc de Mayenne, à la tête de douze mille hommes, venait d'établir son quartier général. Dans cet intervalle, l'archevêque de Lyon, principal négociateur du parti catholique, endormit le roi de Navarre au moyen d'interminables pourparlers, et, de son côté, le peuple de Paris, réduit aux plus effroyables extrémités, continua de les supporter bravement, restant sourd aux excitations des politiques (1) et se résignant à garder

(1) Les politiques ne cessaient d'exciter les habitants à l'insurrection contre les chefs de la ville. « Ta vertu, » ainsi s'exprimaient-ils dans un des pamphlets, l'*Anti-Damoclès,* qu'ils répandaient chaque jour dans le peuple, « ta vertu, Brutus, est-elle anéantie? Ne crois-tu la république « assez oppressée pour la sauver des dangers? Ne crains point, je t'en « supplie, Brutus.... Eh quoi! tu n'as pas assez de courage pour exter- « miner cinq ou six petits tyranneaux!.. Dire que nous n'ayons plus que « la face et l'extérieur d'hommes... Paris, jadis appelé sans pair, comme « étant la plus belle ville du monde et la plus fameuse cité de l'univers, « gourmandé par un tas de coquins et de bélîtres affamés, tu tournes le « couteau contre toi-même sans connaître celui qui te cause tant de mal. « Ah! pauvre peuple! tu mérites bien de souffrir, puisque tu fais si peu « d'état de ton aise et de ta liberté. Tu laisses emporter le beau joyau à « un Mayenne qui, comme buffle, par le nez te mène, vrai démon, « ennemi de ton bien.... S'il advenoit, ce que Dieu ne veuille, que, « pour remédier à tant de malaises et pauvretés, Brutus n'ait pas le « cœur assez mâle, je m'assure que, pour suppléer au défaut, Spartacus « se trouvera ressuscité. » Cette citation est empruntée au travail de M. Capefigue.

fidélité à Dieu, en dépit de la faim et de la mort.

Les armées du duc de Mayenne et de Farnèse, ayant opéré leur jonction à Meaux, se rapprochèrent de Paris et se portèrent sur Lagny, place alors importante, occupée par une garnison royaliste, et qui arrêtait les approvisionnements de la capitale. Le bruit de leur approche se répandit dans Paris et ranima la confiance dans tous les cœurs catholiques. Le roi de Navarre ne s'était point attendu à se voir ainsi menacé dans ses propres retranchements, d'un côté par la population assiégée, de l'autre par les troupes combinées de l'Espagne et de la Ligue. Laissant quelques compagnies aux avant-postes pour dérober le secret de son départ, il se porta immédiatement à la rencontre de Farnèse et manœuvra pour lui barrer passage. Le 31 août, les deux armées se trouvèrent en présence dans la plaine de Chelles. Or, tandis que le roi de Navarre disposait tout en vue d'une bataille décisive, le duc de Parme et Mayenne, mettant à profit son départ de Paris, introduisaient dans cette ville d'immenses convois de vivres préparés à l'avance, et y faisaient entrer en même temps huit mille hommes de bonnes troupes. Cette opération, exécutée avec promptitude et vigueur, rendait à la population de Paris toute la force dont elle avait besoin pour tenir tête aux armées royales; elle enlevait au roi de Navarre les moyens de venir à bout de son entreprise; elle ne lui laissait d'autre espérance que dans le gain d'une bataille rangée; mais là encore de nouvelles déceptions lui étaient réservées.

En vain il cherchait à en venir aux mains avec ses

ennemis ; Farnèse, couvert par des retranchements élevés à la hâte, mais vraiment redoutables, le laissait s'épuiser en stériles provocations et en inutiles efforts. Pendant huit jours le Béarnais campa devant les ligueurs, cherchant à emporter leurs lignes, et toute son impétuosité vint échouer devant la patience habile et calculée du duc de Parme. Le 10 septembre, il donna ordre à ses troupes de se replier sur Bondy, espérant que les ligueurs et les Espagnols se hâteraient de le poursuivre ; son attente fut trompée. De Bondy, où il laissa le gros de son armée, Henri chargea son avant-garde de franchir la Seine et d'attaquer de vive force le faubourg Saint-Jacques. L'exécution de ce coup de main fut confié à Châtillon. Vers minuit, le bruit des armes et des pas des chevaux donna d'abord l'alarme aux sentinelles, et les bourgeois avertis se rendirent en armes sur les remparts ; mais, comme il faisait nuit, qu'on ne voyait rien et que le bruit avait cessé, on crut que c'était une fausse alerte et chacun se retira. Les Pères jésuites seuls, dont le collége était dans le voisinage, et quelques bourgeois moins confiants, entre autres le libraire Nicolas Nivelle et l'avocat anglais Guillaume Balden, demeurèrent sur les murailles à faire la garde. Ces précautions n'étaient pas inutiles, car, sur les quatre heures du matin, les soldats royaux, profitant d'un brouillard épais, se glissèrent dans le fossé sans être aperçus, et y placèrent sept à huit échelles à l'aide desquelles ils escaladèrent les murailles. Mais les jésuites n'avaient pas quitté leur poste ; ils repoussèrent les premiers assaillants à coups de hallebarde, et appelèrent au son du tocsin

les bourgeois des corps-de-garde environnant, qui accoururent en toute hâte. Le roi, jugeant dès lors l'entreprise manquée, ne poussa pas plus avant (1). Le lendemain, 11 septembre, abandonné d'une partie de sa noblesse et se trouvant hors d'état de solder entièrement ses troupes et de les nourrir, il divisa en deux parts son armée, et renvoya dans leurs provinces ceux des chefs et des soldats dont il ne pouvait assurer la paye (2). Quant aux autres, il les distribua en fortes

(1) M. de Chalambert, *Hist. de la Ligue*, t. II.

(2) Cette noblesse calviniste, qui abandonnait ainsi le roi de Navarre faute de quelques écus et d'un peu de pain, aurait pu chercher de plus nobles exemples dans les rangs de la Ligue. « On ne put voir sans indignation, » ainsi parle le politique de Thou, « tant de braves gens, la fleur de la noblesse française, décamper quatre jours après l'arrivée du prince de Parme devant Chelles, dans la crainte d'y être affamés, tandis qu'on venait d'être témoin de la constance de tant de *misérables, vils restes de la lie du peuple, de porte-faix, d'artisans, de goujats, de femmes même*, qui, réduits à la nécessité la plus affreuse, avaient soutenu avec fermeté un siége de six mois *sans se plaindre*, sans s'épouvanter et sans se démentir le moins du monde de leur courage et de leur première résolution (1). »

Les appellations injurieuses de l'historien ne font ici que relever la valeur de l'éloge et en garantir la sincérité.

Le protestant Michel Hurault ne porta pas un autre jugement dans un écrit publié peu de temps après. « Mais si faut-il s'avouer, » ainsi s'exprime-t-il, « que notre impatience, notre délicatesse, notre humeur françoise et légère nous a fait recevoir devant Paris un grand et notable affront : que des misérables coquins sans honneur et sans valeur, des crocheteurs, des artisans, des femmes, ayant demeuré six mois assiégés, réduits à une étrange nécessité, aux angoisses d'une horrible famine, sans avoir jamais ouvert la bouche pour se plaindre, jamais jeté un mauvais cri, jamais fait semblant d'avoir peur ni de se vouloir rendre, et que tant de gentilshommes de marque, tant de gens d'honneur ayent eu peur d'avoir faim, au quatrième jour où ils furent campés à Chelles devant l'Espagnol. François, vos pères eussent porté un an le bras en

(1) *Histoire de de Thou*, traduction, t. XI, p. 192.

garnisons dans les places voisines de Paris, et il ne retint auprès de sa personne qu'un assez petit nombre d'hommes, choisis d'ailleurs parmi les plus dévoués et les plus intrépides. Bientôt après il se replia sur Compiègne, et la délivrance de Paris fut accomplie par Mayenne (17 septembre).

Lagny, Saint-Maur, Charenton, Corbeil tombèrent successivement au pouvoir du duc de Parme. C'était assez pour la gloire de cet illustre capitaine; rappelé en Flandre par la nécessité de faire face à d'autres dangers, Alexandre Farnèse se retira dans les Pays-Bas, et sa retraite, qui dura un mois (novembre), ne rendit guère meilleure la situation du roi de Navarre. La campagne de 1590 était terminée. Commencée par la victoire des protestants et la défaite successive des partisans de la Ligue, elle s'était achevée par la délivrance de Paris, et Henri de Bourbon venait de perdre le fruit de ses récentes victoires. Sur ces entrefaites on avait appris en France la mort du pape Sixte-Quint et l'avénement de son successeur Urbain VII. Ce dernier pontife étant mort après un règne de treize jours, le conclave élut à sa place (5 décembre) Grégoire XIV, dont les sympathies pour la Ligue s'étaient déjà hautement manifestées.

L'hiver (1590-1591) ralentit les opérations de la guerre, mais ne les suspendit point entièrement; il y eut autour de Paris des escarmouches et des

écharpe, eussent fait vœu de jeûner toute leur vie pour avoir l'honneur de se trouver à un aussi beau jour; et vous, pour un peu de nécessité, j'aime mieux dire que ce soit cela que pis, n'avez-vous point eu de honte d'avoir quasi vendu votre réputation à ce marrans?»

combats isolés; les lieutenants du roi de Navarre tentèrent de se rendre maîtres de la grande ville, mais ils échouèrent. La population parisienne continuait d'ailleurs à endurer beaucoup de souffrances. Les hostilités ne permettaient point d'opérer les approvisionnements nécessaires à la consommation de tant de personnes, et l'on ne se procurait des vivres que très-difficilement; d'un autre côté, la famine, si glorieusement subie pendant six mois, avait engendré des maladies sans nombre qui portaient le deuil dans les familles. Vers le 9 février 1591, le maréchal de Biron, l'un des lieutenants du roi de Navarre, mit le siége devant Chartres, principal grenier d'où Paris tirait encore sa subsistance. Les bourgeois de cette ville, sincèrement dévoués à la cause catholique, se défendirent avec énergie et repoussèrent plusieurs assauts. Le 18 avril ils furent réduits à capituler; mais, en revanche, le duc de Mayenne s'empara de Château-Thierry. Un mois après, le roi de Navarre quitta Mantes et concentra ses efforts sur la Normandie, et sur ce point il obtint quelques avantages partiels; il prit Louviers; puis il se porta sur Dieppe, où il vint recevoir un corps d'armée de sept mille hommes que la reine d'Angleterre, la sanglante Elisabeth, envoyait au secours des protestants de France. Elle les avait accordés au roi de Navarre à la sollicitation du vicomte de Turenne, ambassadeur extraordinaire de ce prince. Les renforts promis par les Hollandais devaient être de deux mille cinq cents hommes et de cinquante bâtiments. Non moins heureux du côté de l'Allemagne, le Béarnais, habilement secondé par

Turenne, obtint des renforts considérables, s'élevant, outre de nombreux canons, à huit mille fantassins et quatre mille chevaux. A l'aide des contingents fournis par les puissances étrangères, le roi de Navarre n'allait pas tarder à se voir à la tête de quarante mille hommes de bonnes troupes. Le 18 août il s'empara de Noyon, que le duc de Mayenne ne put secourir à temps. Pour le moment, les corps auxiliaires qui lui arrivaient des Pays-Bas ou d'outre-Rhin n'avaient point encore opéré leur jonction avec le reste de son armée, et il ne fallait pas songer à recommencer le siége de Paris.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le vieux cardinal que la Ligue avait proclamé roi de France sous le nom de Charles X était mort en captivité, et les catholiques s'inquiétaient de la vacance du trône. Alors se mit sur les rangs, pour régner sur la France, un autre cardinal, également nommé Charles de Bourbon et neveu de celui qui venait de mourir. Ce prétendant était fils du prince de Condé, tué à Jarnac; il travaillait en secret à se faire un parti, et dans ce but il ouvrit des négociations confidentielles avec la cour de Rome. On savait que le nouveau chef de l'Église, le vénérable Grégoire XIV, approuvait énergiquement la résistanee des catholiques français et maintenait les censures et les condamnations portées par son prédécesseur contre Henri de Bourbon et ses adhérents. Par malheur pour la Ligue, l'approbation du souverain pontife ne la mettait pas à l'abri des dangers que lui faisaient courir ses propres divisions et l'ambition inquiète de ses chefs; comme tous les

partis engagés dans la lutte, elle voyait se produire dans son sein des causes de déchirement ; elle se scindait en deux opinions bien distinctes, les modérés et les exaltés. C'est l'histoire de toutes les agitations civiles.

Les intrigues de Philippe II ne fournissaient que trop un aliment aux agitations intestines de la Ligue. Sous prétexte de religion le fils de Charles-Quint ne demandait qu'à asservir l'Italie, l'Allemagne et la France, et il aimait à prendre ses sûretés. Le duc de Parme, son habile lieutenant, avait fait admettre dans Paris, malgré la répugnance de la population, une garnison de quatre mille Espagnols ; ses troupes se maintenaient à Meaux et à la Fère, faisant de ces places des points d'appui pour le succès des combinaisons de Philippe II, et traitant parfois en vassales les cités françaises confiées à leur garde. Au midi le duc de Savoie, toujours sous prétexte de combattre les calvinistes, venait d'occuper Marseille et plusieurs cantons du littoral, entre cette ville et les embouchures du Rhône. En Dauphiné les entreprises de la maison de Savoie échouaient devant la résistance énergique de Lesdiguières, lieutenant du roi, qui, après avoir enlevé Grenoble aux ligueurs, avait fait prévaloir dans le reste de la province la domination du parti protestant. Au mois d'avril 1591, et plus tard, le 18 septembre de la même année, ce redoutable capitaine mit en déroute les troupes de Savoie et remporta sur elles les victoires d'Esparron, de Pallières et de Pontcharra. En Bretagne, pour prix du secours de quatre mille hommes qu'il envoyait à Mercœur, Phi-

lippe II se fit céder la ville forte et le port du Blavet. On comprend aisément que ces entreprises des puissances étrangères, couronnées de succès sur quelques points, mécontentaient profondément les Français de toutes les causes, qu'elles fournissaient des prétextes aux ennemis de la Ligue, et qu'elles faisaient désirer aux catholiques sensibles à l'intérêt national qu'il fût possible de s'entendre promptement avec le Béarnais et de lui confier, la religion étant dûment sauvegardée, le soin et le devoir de protéger l'indépendance du territoire.

Ceux qui pensaient ainsi appartenaient à la riche bourgeoisie, à la classe qui avait de sérieux intérêts engagés dans la lutte et qui se prêtait naturellement aux combinaisons acceptables; ceux-là se groupaient à la suite du duc de Mayenne, homme de modération et de gouvernement, qui avait à cœur l'intégrité du territoire et le respect de l'ordre matériel. La petite bourgeoisie, les classes ouvrières, la population ignorante et pauvre obéissaient à d'autres instincts et ne s'arrêtaient point en chemin lorsqu'il s'agissait de la question religieuse. Déterminés d'avance à ne pas croire à la sincérité du roi de Navarre, alors même que ce prince se convertirait, les exaltés de cette catégorie ne voulaient à aucun prix de la royauté du Béarnais, et leur opiniâtre antipathie servait d'auxiliaire aux ambitieuses convoitises de Philippe II. La majorité des Seize appartenait à cette opinion ardente, et dans son aveuglement elle travaillait pour l'Espagne plus encore que pour Rome. Il est superflu d'ajouter que les agents de Philippe II n'épargnaient rien pour

surexciter et conduire le parti des ligueurs exaltés, tandis qu'ils s'attachaient à déconsidérer le duc de Mayenne, à le rendre suspect aux catholiques et à miner son autorité. Dominés par cette influence, les Seize se montraient fort exigeants à l'encontre du duc de Mayenne; ils réclamaient de lui une attitude plus décisive, des mesures plus conformes à leur politique irréfléchie et violente, tandis que, d'autre part, ils faisaient appel à la protection et au bienveillant appui du pape, Grégoire XIV. Le souverain pontife leur promit des secours en hommes et en argent; on remarqua que son bref portait en tête ces mots significatifs : « Grégoire, quatorzième du nom, pape, à mes fils bien aimés les gens du conseil des seize quartiers de la ville de Paris. » Sixte-Quint, bien autrement préoccupé des droits de la royauté, n'aurait eu garde de leur faire un pareil honneur et aurait volontiers pris fait et cause pour le duc de Mayenne. Ce dernier, lent et circonspect, mais intelligent et ferme, employait tous ses soins à calmer les exaltés, à éluder leurs demandes, comme aussi à s'assurer de puissantes alliances au dehors. Ce fut au milieu de ces conflits, tantôt sourds, tantôt patents, que s'achevait l'année 1591; elle n'avait été signalée par aucun grand événement militaire, et toutefois les lieutenants du roi de Navarre, heureux en Normandie, en Dauphiné, dans le Quercy, dans le Bourbonnais, avaient subi des échecs dans le Lyonnais, en Limousin, en Provence et en Bretagne. Vers le milieu de l'automne tout fit pressentir que des deux côtés la lutte allait devenir plus vive et plus sérieuse; le roi

de Navarre et Mayenne avaient reçu des renforts et levé des troupes, et se trouvaient en état de porter des coups décisifs. En attendant la ville de Paris était le théâtre des plus graves événements.

Les Seize s'éloignaient davantage de jour en jour du duc de Mayenne; ils l'accusaient ouvertement, dans leurs discours et dans leurs écrits, de trahir la cause catholique; puis ils insinuaient qu'il fallait appeler au trône et proclamer roi de France le jeune duc de Guise, fils du Balafré, récemment évadé de la prison de Tours où le roi de Navarre le tenait renfermé. Bien plus, ils n'avaient pas craint d'adresser à Philippe II un Mémoire dans lequel ils s'exprimaient ainsi : « Nous pouvons assurer Votre Majesté que les vœux et souhaits de tous les catholiques sont de vous voir, Sire, tenir le sceptre de cette couronne de France; car nous espérons tant de la bénédiction de Dieu sur cette alliance que, ce que jadis nous avons reçu de cette grande et très-chrétienne princesse Blanche de Castille, mère de notre très-chrétien et religieux roi saint Louis, nous le recevrons, voire au double, de cette *grande et vertueuse fille de Votre Majesté*, laquelle par ses rares vertus arrête tous nos yeux à son objet, y resplendissant l'union du sang de France et d'Espagne, pour en alliance perpétuelle faire fraterniser les deux grandes monarchies sous leurs roys, à l'advancement de la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, splendeur de son Église et union de tous les habitants de la terre sous les enseignes du christianisme (1). »

(1) Palma-Cayet, t. I, p. 323.

La Sorbonne écrivit dans le même sens au roi d'Espagne. Sur ces entrefaites le pape Grégoire XIV mourut, et avec lui parut s'éteindre le plus ferme appui de la Ligue. Innocent IX, qui lui succéda sur la chaire de saint Pierre, ne parut point disposé à seconder comme lui la politique de Philippe II et à accorder plus longtemps aux ligueurs la coopération armée de Rome. Cet événement survint mal à propos pour les Seize, mais ne fut point de nature à décourager leurs espérances.

Chaque jour augmentait l'irritation et la défiance qui rejetaient dans deux camps opposés les deux grandes moitiés du parti catholique. Mayenne, les chefs de la bourgeoisie et le parlement redoutaient l'exagération des Seize et stygmatisaient de tous leurs efforts des violences qui ne profitaient qu'à la politique espagnole. Les Seize accusaient de corruption et de trahison les hommes modérés, et ne parlaient de rien moins que d'en faire justice par le gibet ou l'épée. Un incident donna lieu à une première explosion. Le procureur de ville Brigard, naguère signalé par son zèle pour la cause de la Ligue, venait d'être mis en jugement, sous prétexte de trahison, et les ligueurs réclamaient son supplice. Les modérés s'étonnaient de l'acharnement avec lequel on poursuivait un homme contre lequel n'existaient que des charges mal établies; les exaltés s'indignaient de la faiblesse des juges, et du haut de la chaire on sommait les magistrats de ne point épargner le traître. Le parlement résista à ces excitations et acquitta l'accusé. Cet arrêt fut signalé par les Seize comme un déni de jus-

tice, et le peuple, toujours porté aux extrêmes, se montra profondément ému. Le 2 novembre 1591, le conseil des Seize, qui n'était plus un corps régulier, mais un comité d'action, s'assembla chez le ligueur Boursier, rue de la Vieille-Monnaie. La discussion fut d'abord assez calme, mais enfin la mise en liberté de Brigard fut représentée comme un acte d'agression dirigé contre les catholiques. « Messieurs, s'écria alors « Pelletier, curé de Saint-Jacques et l'un des chefs « exaltés du parti, Messieurs, c'est assez connivé. Il « ne faut pas espérer avoir justice ni raison de la « cour de parlement; c'est trop endurer; il faut jouer « des couteaux (1). » Et, comme plusieurs faisaient entendre des murmures, Pelletier ajouta : « Messieurs, « je suis averti qu'il y a des traîtres en cette compa- « gnie; il faut les chasser et les jeter à la rivière (2). » Sur ce la séance fut levée et l'on s'ajourna au 5 novembre. Quant au parlement, sans se laisser intimider par les colères des Seize, il continua de sévir contre les agents de cette faction. Averti que Cronie, l'un d'entre eux, faisait imprimer un Mémoire sur l'affaire Brigard, il ordonna la saisie de ce pamphlet, dont on signalait la virulence. Les huissiers de la cour se présentèrent chez l'imprimeur, mais ils furent chassés par Cronie lui-même, et les ligueurs, ayant introduit des soldats de la milice bourgeoise dans les ateliers de l'imprimeur, firent continuer l'impression du Mémoire, nonobstant les ordres contraires du procureur général Molé, dont le nom est devenu historique.

(1) Palma-Cayet, t. I, p. 324.
(2) Id., ibid.

Le 5 novembre, nouvelle réunion des Seize et de leurs principaux affidés. Après une courte délibération, et sur la proposition du sieur de Launay, ils se déterminèrent : 1° à organiser un conseil secret de dix membres, qui serait revêtu d'un pouvoir dictatorial et auquel tous seraient tenus d'obéir; 2° à s'assurer de l'appui du plus grand nombre possible de bourgeois en leur faisant renouveler le serment d'union; 3° à mettre en suspicion et à dénoncer aux défiances du peuple les amis du duc de Mayenne, particulièrement le gouverneur de Paris, le sieur de Belin, dont l'autorité pouvait le plus les inquiéter dans l'accomplissement de leurs projets. Dans la même séance on décida que les dix membres du conseil secret seraient élus dès le lendemain, que chacun apporterait à cet effet un billet sur lequel seraient inscrits dix noms, et que l'élection aurait lieu à la majorité des suffrages. Il fut également résolu que l'on inviterait dans le plus bref délai les membres de la confédération à réitérer le serment en la façon accoutumée, et plus étroitement même, si faire se pouvait. Le lendemain on procéda à l'élection, et lorsque, chacun eut déposé son bulletin dans l'urne, le scrutin fut dépouillé en présence de tous par un nommé Lochon, qui servait de greffier, et les sieurs Sainction, Legresle-Dubois, Hameline, Louchard, Thuault, Borderel, Rosny, Duridau, Rainsant et Besançon, ayant réuni le plus de voix, furent proclamés membres du conseil des Dix (1). Dès ce moment le pouvoir insurrection-

(1) M. Vict. de Chalambert, t. II. — *Mémoires de la Ligue.* — Palma-Cayet.

nel se trouvait organisé; la Ligue, comme les révolutionnaires modernes, avait à sa tête un comité de salut public, et on allait le voir à l'œuvre.

Les premiers coups furent dirigés contre le président Brisson et quelques autres magistrats suspects comme lui d'attachement à Henri de Navarre. Le 11 novembre on résolut de les mettre à mort, en conservant à leur égard quelques formes judiciaires. Dans la nuit du 14 au 15, le conseil des Dix se réunit plus nombreux que de coutume chez le curé de Saint-Jacques la Boucherie; au point du jour plusieurs d'entre eux sortirent clandestinement et allèrent communiquer le mot d'ordre aux capitaines espagnols et napolitains qui formaient la réserve armée du parti exalté. Au même instant Bussy le Clerc, fameux par l'emprisonnement de l'ancienne magistrature, et avec lui Louchard, Lenormand, Anroux, accompagnés d'amis plus obscurs, se dirigèrent sur le pont Saint-Michel et y attendirent le président Brisson. Dès qu'il parut ils l'arrêtèrent sans mot dire et le conduisirent au Petit-Châtelet, où, par les soins des conjurés, tout avait été préparé d'avance, et où s'était déjà installé un tribunal secret à la dévotion du conseil des Dix. Peu de temps après on amena devant les mêmes juges Larcher, conseiller à la cour, et Tardif, conseiller au Châtelet. Un autre personnage à figure sinistre avait été mandé au plus vite : c'était Jean Rozeau, exécuteur des jugements criminels.

L'interrogatoire des accusés fut court : l'arrêt de mort était prononcé d'avance; on envoya chercher des cordes, et le bourreau pendit les trois magistrats

à l'une des poutres de la chambre du conseil. Cet audacieux attentat répandit dans la ville une profonde stupeur en même temps qu'il révéla aux citoyens de Paris l'existence du conseil des Dix. Le lendemain, 16 novembre, les meurtriers firent transporter en la place de Grève les cadavres de leurs victimes et les suspendirent à des potences, après avoir placé sur la poitrine des morts des écriteaux ainsi conçus : « BARNABÉ BRISSON, *l'un des chefs des traîtres et héréti-* « *ques;* CLAUDE LARCHER, *l'un des traîtres et politique ;* « TARDIF, *l'un des ennemis de Dieu et des princes ca-* « *tholiques.* » Le peuple ne s'associa point à ce crime ; il demeura silencieux et morne, et plusieurs femmes furent battues par les Seize et les satellites de Bussy « pour ce qu'elles ne purent se tenir de dire tout « haut que c'étoit grand'pitié (1) ». Un moment surpris et découragés par la désapprobation de la multitude, les Dix parurent hésiter. Toutefois, entrés dans une voie de proscription et de sang, ils jugèrent que, pour prévaloir et se sauver eux-mêmes, ils devaient aller jusqu'au bout et prévenir toute résistance par la terreur. Ils décrétèrent donc qu'il serait aussi établi une chambre ardente de justice qui connaîtrait du fait des hérétiques, fauteurs et adhérents, traîtres et conspirateurs contre la religion, l'État et la ville de Paris. En même temps ils firent circuler une liste de proscription appelée *papier rouge,* sur laquelle étaient inscrits les noms des principaux politiques et même de plusieurs ligueurs modérés. Chaque nom était pré-

(1) Lestoile, t. II, p. 68.

cédé d'une de ces trois lettres initiales, P. D. C., qui voulaient dire *pendu, dagué, chassé* (1). Ces mesures violentes n'intimidèrent point les gens de cœur. Paris n'avait pas résisté si glorieusement aux calvinistes, à la guerre et à la famine, pour subir sans résistance le joug d'une minorité sanguinaire. Dès le 17 novembre l'opposition armée contre les Seize fut organisée dans les rangs de la garde bourgeoise, et la garde espagnole, indignée des assassinats juridiques accomplis au Châtelet, vint à son tour se mettre à la disposition de Belin, gouverneur militaire de Paris. Ce chef pusillanime n'osa accepter l'appui dont on voulait l'entourer pour donner force à la loi.

Le duc de Mayenne était à Laon ; à la nouvelle des scènes de deuil qui avaient consterné Paris il revint en toute hâte, et le 28 novembre il arriva devant la porte Saint-Antoine à la tête de deux mille deux cents hommes, cavalerie et infanterie. Le conseil des Dix se réunit pour aviser aux mesures à prendre. Les uns voulaient résister, les autres ouvrir des négociations. Ce dernier avis prévalut, et le ligueur Boucher, qui n'avait point participé aux attentats du 15 (il était absent de Paris) fut chargé d'aller s'entendre avec le lieutenant général de la couronne. Il le rencontra à la hauteur du petit Saint-Antoine et essaya de lui parler. « Monsieur notre maître, lui dit Mayenne, ce sera « pour une autre fois ; adieu. » Et il passa outre. Entré dans la ville et installé au Louvre, Mayenne résolut d'agir avec une sévère énergie. Bussy le Clerc,

(1) M. de Chalambert, *Histoire de la Ligue*, etc.

gouverneur de la Bastille, parut hésiter à rendre cette forteresse; Mayenne fit pointer du canon dans la rue Saint-Antoine, et Bussy, cessant de braver le pouvoir du chef de l'Union, fit ouvrir les portes de la Bastille et se sauva en Flandre. Dans la nuit du 4 décembre on arrêta quatre membres du conseil des Dix, Anroux, Émonot, Hameline et Louchard; on les conduisit au Louvre, et sans forme de procès, ils furent pendus dans l'une des salles du palais. Plusieurs autres furent mis en prison, et parmi eux on signala le chanoine Sanguin, les nommés Poteau, Régis, Renault et Lamothe; trois de leurs complices, de Launay, Cronie et Cochery, prirent la fuite et se réfugièrent dans les Pays-Bas. Ainsi fut vaincu, châtié et dissous le conseil des Seize; peu de jours après, Mayenne publia une amnistie destinée à mettre un terme aux violences et aux réactions dont avait à souffrir le parti catholique.

Tandis que ces événements ensanglantaient Paris, le roi de Navarre guerroyait contre la Ligue et promenait ses armes en Normandie. On a vu plus haut qu'il avait appelé à lui des renforts considérables, recrutés en Angleterre et en Allemagne, et la campagne prochaine s'annonçait bien pour sa cause. La Normandie était alors vivement disputée par les deux armées; les calvinistes occupaient Dieppe, Caen et Alençon; les ligueurs étaient encore maîtres de Honfleur, de Rouen et du Havre de Grâce. De part et d'autre on sentait que, pour assurer la conquête ou la défense de la province, il fallait avant tout occuper Rouen ou s'y maintenir. Henri de Navarre résolut donc de faire

le siége de cette ville, et par ses ordres l'investissement fut entrepris, dès le 11 novembre, par le maréchal de Biron. Sincèrement dévoués à la cause catholique et dignes émules des citoyens de Paris, les Rouennais prirent la résolution de se défendre avec un courage persévérant et infatigable. Ils avaient pour gouverneur militaire un homme de cœur, nommé Villars de Brancas; les murailles de leur ville, bâties en pierres de taille, étaient défendues par de larges fossés, et de petites citadelles attachées aux ouvrages de défense dominaient la rivière, le port et les abords de la cité. L'une de ces forteresses, établie sur la côte Sainte-Catherine, commandait la place, mais aussi l'assiégeant qui s'en rendait maître pouvait à loisir foudroyer les quartiers et les rues et contraindre la population à capituler. C'est vers cette position importante, la clef de Rouen, que le maréchal de Biron dirigea ses premières attaques. Vers la fin de novembre, l'armée royale et calviniste occupée aux travaux du siége s'élevait à environ trente-cinq mille hommes; sur ce nombre on comptait onze mille Français et vingt-quatre mille Allemands, Anglais et Suisses. Le contingent anglais, fort de six mille hommes, était aux ordres du comte d'Essex, favori de la reine Élisabeth.

Le roi de Navarre était encore à Vernon. De cette ville, et le 1er décembre, il écrivit aux habitants de Rouen pour les sommer de se rendre. « Autrement, disait-il, si vous me contraignez de tenter la force, il ne sera pas en ma puissance d'empêcher que la ville ne soit pillée et saccagée. Le secours du duc de

Parme, que vous attendez, ne vous servira de guère; car il ne pourra passer jusques à vous sans une bataille, laquelle devant que de me présenter les ligueurs se souviendront de celle d'Ivry. L'événement vous en fera sages et vous fera connaître la misérable condition de vos rébellions. Vous feriez beaucoup mieux de me rendre ma ville que de vous exposer aux pertes qui vous sont toutes certaines, etc. » Les bourgeois de Rouen répondirent par des sarcasmes au héraut d'armes qui leur apportait le message royal. « Est-ce que le Béarnais se moque de nous? ajoutèrent-ils; est-ce qu'on ne connoît pas ses déportements? Croit-il que nous ayons oublié la prise d'Étampes et de Louviers, où furent faits de si cruels carnages, et de Vendôme, où il fit décoller M. de la Maille-Bernard et pendre un cordelier docteur de Sorbonne? Aux ongles nous connaissons le lion. Nous n'avons rien à faire d'un tel hôte. Il nous reproche de servir l'étranger! Est-ce que lui-même ne remplit pas le royaume d'Allemands et d'Anglois, lesquels, outre l'hérésie, sont ennemis conjurés du royaume de France? Allez donc, Monsieur l'héraut, porter notre résolution de mourir plutôt que de reconnoître l'hérétique pour roy. » Ces déclarations n'étaient dénuées ni de bon sens ni de courage, et le Béarnais put en connaissance de cause mesurer l'obstacle.

Les citoyens de Rouen avaient à cœur de lutter jusqu'au bout contre l'usurpation calviniste; ils dressèrent un état des approvisionnements et éloignèrent de leurs murs les étrangers et les paysans qui s'y étaient réfugiés et ne voulaient prendre aucune part

à la défense. On donna des armes à ceux qui pouvaient combattre; on les enrôla dans la milice bourgeoise; puis, à l'imitation de ce qui avait eu lieu à Paris, on fit des processions solennelles pour attirer sur la ville les bénédictions de Dieu. Le docteur Dadrée, pénitencier de Rouen, monta en chaire et exhorta la multitude à résister aux troupes du roi de Navarre. Il avait choisi pour texte ces mots des livres saints : *Nolite jugum ducere cum infidelibus;* en terminant son sermon, qui fut éloquent, il fit jurer au peuple de mourir plutôt que de reconnaître Henri de Bourbon pour roi de France; puis il recommanda de se concilier la protection du Tout-Puissant par des jeûnes et des prières. Or, ce jour là même, 6 décembre, le maréchal de Biron, qui commandait l'armée assiégeante, dirigea une attaque très-sérieuse contre la porte Saint-Hilaire; au bruit de l'artillerie les bourgeois sortirent en armes par la porte Cauchoise, prirent l'ennemi en flanc et le rejetèrent dans ses lignes, après lui avoir tué plus de deux cents hommes. Les jours suivants furent signalés par d'autres combats. Le 13, le roi de Navarre arriva à son tour pour conduire lui-même les opérations de ses troupes, et les principales tentatives qu'il prescrivit à ses lieutenants eurent lieu contre le fort Sainte-Catherine, la plus importante des positions militaires qui, tout à la fois, protégeaient Rouen et pouvaient, si l'ennemi s'en rendait maître, contraindre la place à une inévitable capitulation.

Le fort Sainte-Catherine avait eu successivement pour commandants militaires le capitaine de Gessens,

le capitaine Boisrosé et le chevalier Picart. Gessens était mort en repoussant l'armée calviniste ; Boisrosé avait été atteint d'une blessure grave ; mais Picart se montrait animé du même courage, et le maréchal de Biron échouait devant les fossés de la citadelle. Pour protéger cette position contre les attaques des troupes royales, Villars de Brancas avait fait pratiquer, le long de la côte, une tranchée profonde à l'abri de laquelle les assiégés faisaient de fréquentes sorties. Henri de Bourbon, une nuit qu'il était de service, attaqua ce poste et s'en rendit maître après une demi-heure de combat. Villars de Brancas, ennemi intrépide, mais généreux, ne put s'empêcher de dire : « Pardieu, ce prince-là, pour sa valeur, mérite mille couronnes, et suis marri que par sa croyance il nous donne sujet de lui débattre la sienne. » Ce cri était celui de toute la noblesse catholique ; il manifestait une fois de plus qu'en disputant le trône à Henri l'élite du peuple, les représentants de la France combattaient à regret un homme que ses talents, son intelligence et son courage appelaient au trône, plus encore que sa naissance royale. Quoi qu'il en soit, la tranchée emportée par Henri fut, le jour d'après, prise et reprise par les deux armées, et, en définitive, elle demeura au pouvoir de l'assiégeant. Les troupes royales, pour compléter ce succès, détournèrent le cours du Robecq, petite rivière qui faisait aller onze moulins dans l'intérieur de la ville ; de plus, elles resserrèrent le blocus pour interdire l'arrivage des approvisionnements ; mais cette disposition fut mal exécutée, et on trouva plus d'une fois le moyen de

faire entrer, à prix d'argent, des convois de vivres dans la ville (1).

La rigueur de l'hiver ralentissait à peine les opérations du siége et les travaux de défense ; mais les ducs de Parme et de Mayenne, peu d'accord entre eux sur le but de la guerre et servant l'un l'Espagne, l'autre la cause catholique, se concertèrent enfin pour porter secours à la généreuse population de Rouen. Vers le milieu de janvier 1592, après avoir réuni leurs

(1) Les ordres que le roi avait donnés pour intercepter les convois de vivres étaient mal exécutés. Les chefs des garnisons voisines les laissaient passer moyennant un droit dont ils tiraient de gros bénéfices, et les officiers chargés de les surveiller ne se montraient guère moins accessibles à l'appât du gain. Sully raconte à ce sujet une plaisante anecdote. Parmi ceux qui se livraient à ce genre de spéculation se trouvait, rapporte-t-il, un gentilhomme attaché à son service, le sieur de Fourges. Averti que celui-ci devait revenir bientôt avec un bateau chargé de marchandises qu'il avait vendues à l'ennemi et qu'on évaluait à 50,000 écus, Sully se met au guet, arrête le bateau au passage, près de Meulan, et somme le sieur de Fourges de lui remettre toutes les sommes qui se trouvaient dedans. De Fourges, sans s'émouvoir, lui répond, en lui montrant quelques ballots de bobines de soie, d'or et d'argent, que c'était là tout ce qu'il avait, le surplus ayant été soldé en lettres de change montant à 36,000 écus. Peu satisfait de cette réponse, Sully s'emporte contre l'officier et menace même de le faire mettre en prison. Mais voilà que, pendant cette altercation, les chausses du sieur de Fourges, pour être trop chargées ou mal cousues, s'entr'ouvrent, et il en sort une traînée d'écus qui s'épandent sur le plancher de la chambre ; et Sully de s'écrier : « Allons, allons, Monsieur de Fourges, marchez ! car « je vois bien qu'il y aura plus de plaisir et de profit à vous faire pro« mener qu'à vous faire asseoir. » On croit peut-être que le rigide Sully s'empressa d'aller déposer aux pieds du roi son maître la somme qu'il venait de saisir ; il n'en fut rien. « Ces 7,000 écus d'or, conclut-il naï« vement, vinrent fort à propos pour attendre la vente de mes bleds de « Bontin, de mes foins et bois de Rosny. » M. V. de Chalambert, *Hist. de la Ligue*, etc., t. II.

armées, ils se dirigèrent du côté de la Normandie par les routes de la Fère et de Péronne. Henri de Bourbon, instruit de leur approche, ne voulut pas être pris entre deux feux. Laissant donc le maréchal de Biron avec le gros de l'armée sous les murs de Rouen, il se mit à la tête de la cavalerie et se porta rapidement à la rencontre des divisions combinées de Farnèse et de Mayenne (29 janvier). Arrivé à Folville, non loin de Neuchâtel, il apprit que l'armée de la Ligue était en marche à peu de distance; sur-le-champ il la fit reconnaître par une avant-garde de cavalerie, puis il se porta lui-même sur le flanc des ligueurs. Tout se borna à un combat de peu d'importance. Le roi de Navarre, reconnaissant qu'il n'était pas en force, se replia d'abord sur Berteville, puis sur Aumale, où il arriva le 4 février. De ce point, très-important comme position stratégique, il poussa une nouvelle reconnaissance dans la direction de l'armée du duc de Parme; mais, s'étant imprudemment avancé, avec une poignée d'hommes, à la portée d'un ennemi très-supérieur en nombre, il fut enveloppé et ne parvint qu'à grand' peine à battre en retraite. Dans cette escarmouche, qui aurait pu avoir les suites les plus graves, il fut blessé au bas des reins d'un coup d'arquebuse; mais il n'en continua pas moins de rester à cheval. L'occasion était bonne pour Farnèse; mais cet homme de guerre, toujours circonspect, refusa d'engager aventureusement ses troupes dans une contrée inconnue et fit sonner la retraite. Comme on lui reprochait d'avoir ainsi laissé échapper son ennemi, il se défendit en disant « qu'il avait cru avoir affaire au général

« d'une armée et non à un capitaine de chevau-
« légers. »

Le roi de Navarre se replia sur Neuchâtel, puis sur Dieppe, laissant dans la première de ces deux places Givri et un petit corps d'armée, avec ordre d'arrêter l'ennemi. Le duc de Parme assiégea Neuchâtel et s'en rendit maître, mais cette opération prit quelques jours et laissa à Henri de Bourbon le temps de se rétablir et de prendre des dispositions militaires. Le 27 février, les ducs de Parme et de Mayenne ayant tourné la forêt de Bellencombre se trouvèrent en vue de Rouen qu'ils venaient secourir. Or, lorsqu'ils arrivèrent, la mission qu'ils se proposaient de remplir était devenue sans objet; dès la veille, le brave Villars, gouverneur de Rouen, avait opéré contre les assiégeants une sortie qui avait obtenu le succès le plus complet; il avait détruit les travaux de l'armée de Biron, enlevé ou encloué les canons des royalistes, tué huit cents des meilleurs soldats de ce maréchal, et délivré, du moins pour un moment, la ville dont la défense lui avait été confiée. En présence de cette situation le duc de Parme ramena son armée vers la Somme, après avoir toutefois introduit dans la place des renforts de toute nature, en hommes, munitions et vivres. Instruit de sa retraite vraiment prématurée, le roi de Navarre se rapprocha de nouveau de Rouen et en fit recommencer le siége. Il pouvait d'autant mieux reprendre cette opération que le comte Philippe de Nassau venait de débarquer en Normandie, amenant au secours de l'armée royale trois mille protestants hollandais, avec une nombreuse artillerie et

des approvisionnements de guerre de toute espèce.

Rouen, assiégé pour la seconde fois, opposa au roi de Navarre un courage et une persévérance que les événements de la dernière campagne avaient dû redoubler. Pendant plusieurs jours on vit Henri de Bourbon faire rouvrir les tranchées, élever de toutes parts des redoutes, hâtant et encourageant par sa présence les travaux, qui se poursuivaient jour et nuit et auxquels prenaient part les seigneurs et les princes eux-mêmes, de telle sorte qu'en peu de temps tous les nouveaux ouvrages furent achevés. On ne put réussir toutefois à reprendre les canons qui avaient été jetés dans les fossés. Les assiégés parvinrent à les enlever à l'aide d'une machine construite à cet effet, et à les faire arriver, malgré le feu continu des assiégeants, sur le bastion du Vieux-Fort, d'où ils les transportèrent en triomphe dans la ville et les déposèrent à l'Archevêché, résidence du gouverneur. Ainsi l'attitude des citoyens de Rouen était toujours la même ; la population assiégée trouvait la force de supporter les rigueurs du siége dans les inspirations de sa foi, que ravivaient sans cesse les prières, les processions et les sermons des prédicateurs. Le dévouement des bourgeois semblait même s'accroître avec les périls ; ils se mêlaient à toutes les sorties et rivalisaient de courage avec les soldats. Dans un de ces combats qui se renouvelaient chaque jour autour des murailles et dont les succès se balançaient, le maire Lalonde reçut une blessure grave, et un ecclésiastique, le curé de Goville, dont l'intrépidité avait été remarquée pendant tout le siége, fut tué. Une

autre fois il y eut du côté de Saint-Sever une mêlée si furieuse que les assiégeants, commandés par le comte de Soissons, furent chassés de leur redoute, et que le baron de Givri, qui était venu pour les soutenir, fut remporté demi-mort dans les quartiers (1). Cette résistance héroïque découragea l'assiégeant. D'ailleurs Henri de Navarre commençait à se voir de nouveau abandonné d'une noblesse qui avait satisfait au service féodal et se retirait dans ses foyers; l'élite de ses soldats auxiliaires avait succombé aux fatigues du siége; l'armée protestante se trouvait réduite à quatorze mille hommes et ne pouvait dès lors faire face à la double mission de contenir les armées de la Ligue et de mener à terme la réduction de Rouen.

Instruits de cette situation, que chaque jour de retard avait aggravée, les ducs de Parme et de Mayenne jugèrent que le moment serait bien choisi pour opérer un retour offensif sur la Normandie. En trois jours, du 16 au 19 avril, ils se portèrent des bords de la Somme sur Rouen, et le roi de Navarre, hors d'état de leur disputer l'entrée de la ville et de risquer une bataille, prit le parti de se replier sur Bans. Le 20 avril les troupes catholiques entrèrent à Rouen et assurèrent la délivrance de cette ville.

Il importait aux ducs de compléter ce succès et de rétablir les communications avec le Havre. Pour en venir là il fallait avant tout prendre Caudebec, place qui commandait le cours de la Seine et qui était au pouvoir de l'ennemi. Ils s'en emparèrent; mais Far-

(1) *Hist. de la Ligue*, par M. Vict. de Chalambert.

nèse reçut à ce siége un coup d'arquebuse qui le blessa fort dangereusement. De Caudebec les chefs catholiques se portèrent sur Yvetot et se mirent en devoir de débarrasser le pays de Caux et le littoral des différents corps d'armée qui occupaient ce territoire pour le compte du roi de Navarre. Henri fit appel à sa noblesse, et en peu de jours rallia à lui vingt-trois mille hommes, tant infanterie que cavalerie, forces bien supérieures à celles dont disposaient alors ses deux adversaires. Sur-le-champ il reprit l'offensive. Du 28 avril au 10 mai il livra aux armées catholiques, dans les environs d'Yvetot, cinq combats qui furent pour lui autant de victoires. Il manœuvra avec tant d'énergie et d'activité qu'il empêcha leurs arrivages, les mit dans l'impossibilité de se procurer des vivres, des fourrages et même de la paille, et les contraignit enfin, le 11 mai, à lever leur camp et à se retirer sur Ranson, près de Caudebec. Les ayant poursuivis pendant qu'ils opéraient ce mouvement de retraite, il leur fit essuyer de nombreuses pertes, et peut-être serait-il venu à bout de les détruire; mais le maréchal de Biron s'abstint de le seconder de manière à consommer l'entière déroute des ligueurs et des Espagnols. Le jeune fils de ce général s'étonnait d'une lenteur et d'une hésitation dont personne ne se rendait compte. « Malheureux! lui dit le vieillard, veux-tu donc nous renvoyer planter des choux à Biron! » Ces étranges paroles indiquaient assez de la part de plusieurs lieutenants du roi de Navarre le désir de prolonger la guerre et de se faire constamment payer leurs services.

Farnèse était un ennemi digne de Henri de Bourbon.

Dans la nuit du 20 mai, à l'aide de bateaux qu'il avait fait venir de Rouen, il établit un pont sur la Seine, franchit ce fleuve avec son armée et rompit le pont. Henri pouvait encore se porter à temps sur la route de ses ennemis et achever leur ruine; les auxiliaires suisses prirent ce moment pour réclamer leur solde et refuser de servir si on ne se hâtait de leur payer l'arriéré. Les retards et les embarras occasionnés par cette requête donnèrent aux chefs catholiques le temps dont ils avaient besoin pour se soustraire aux atteintes du roi. Leur retraite, dans des circonstances aussi difficiles, fut d'autant plus admirée que Farnèse, loin de pouvoir monter à cheval, était alors sérieusement malade des suites de sa blessure, et que le duc de Mayenne, de son côté, avait vu sa santé altérée par les intempéries et les fatigues.

Recueillant toutes leurs forces, les deux chefs ramenèrent les armées catholiques, le long de la rive gauche, jusque sur les hauteurs de Saint-Cloud; de là ils firent entrer dans Paris un renfort de quinze cents hommes; puis ils se portèrent dans la vallée de la Marne. Cependant la maladie du duc de Parme ne fit qu'empirer, et ce grave contre-temps ne permettait plus aux ligueurs et aux Espagnols d'agir avec ensemble. Invité par Mayenne à hâter ses opérations, Farnèse lui répondit que, pour combattre le roi de Navarre, « il falloit des hommes vivants, et non des corps épuisés de sang et à demi morts, comme le sien. » Arrivé à Château-Thierry, le duc de Parme y fit reposer ses troupes, mais bientôt après il se replia sur les Pays-Bas. Quant au duc de Mayenne, il ouvrit

avec le roi de Navarre des négociations, plusieurs fois tentées de part et d'autre, mais sans succès; elles ralentissaient peut-être la guerre, mais elles ne l'interrompaient nullement. L'attention se lasserait à suivre les différents mouvements des corps d'armée qui opéraient soit autour de Paris, soit dans les provinces. Le maréchal de Biron, avec une partie des troupes du roi de Navarre, mit le siége devant Épernay; cette ville se rendit à l'armée royale, mais Henri acheta chèrement cet avantage : vers la fin du siége, le 26 juillet, le maréchal de Biron fut tué d'un boulet de canon, au moment où il visitait la tranchée. Quels que fussent ses défauts et ses torts, comme capitaine et comme vassal, c'était un homme de guerre du plus haut mérite, et sa perte fit rétrograder les espérances du roi de Navarre.

La lutte se poursuivait donc dans plusieurs provinces. En Bretagne, les partisans de Henri de Bourbon et les auxiliaires anglais avaient pour chefs les princes de Conti et de Dombes, et combattaient Mercœur, qui, de son côté, avait sous ses ordres moins de ligueurs que d'Espagnols. Dans une rencontre non loin de Craon, les troupes royales avaient été vaincues par Mercœur, et, plus tard, ce dernier général avait contraint le duc d'Aumont de lever le siége de Mayenne et le siége de Rochefort. Mercœur, nonobstant ces succès, n'était point pour le roi de Navarre un adversaire très-opiniâtre; il continuait de négocier avec lui, offrant d'abandonner la Ligue et de se ranger sous la bannière royale à la seule condition que le gouvernement de la Bretagne lui serait assuré, sa vie durant.

Dans le Languedoc, le maréchal de Montmorency, commandant les troupes royales, avait surpris et mis en déroute, près des bords du Tarn, le duc de Joyeuse, chef de la petite armée catholique. Le duc d'Épernon, en Provence, à la tête d'un corps d'armée de dix mille hommes, avait enlevé aux ligueurs Cannes, Antibes et plusieurs autres places; mais ces avantages, loin de rassurer le roi de Navarre, lui avaient paru suspects de la part de l'ancien favori de Henri III. Plus hardi encore et non moins aventureux, Lesdiguières s'était porté sur les terres du duc de Savoie, avait enlevé à ce prince plusieurs villes fortes et quelques vallées; puis il avait reparu dans les plaines du Graisivaudan et recommencé la guerre autour de Grenoble. Ainsi, dans les provinces comme autour de Paris, la lutte se prolongeait avec persévérance, et bien qu'en général la victoire appartînt plus souvent aux royalistes qu'aux ligueurs ceux-ci néanmoins n'étaient point découragés et ne semblaient point affaiblis.

Le roi et le duc de Mayenne, toujours ennemis, toujours prêts à se combattre, n'en désiraient pas moins tous deux que la paix fût possible. Le duc de Mayenne, sincèrement dévoué à la cause catholique, n'aspirait point à la royauté, et, dans les dispositions où se trouvait l'opinion publique en France, une combinaison aussi ambitieuse lui semblait sans avenir. Il avait aisément pénétré les plans astucieux du roi d'Espagne, et il avait à cœur de ne point placer le royaume sous la suzeraineté de ce prince étranger. Quant à Henri, il ne se dissimulait pas que ses victoires, bonnes pour

réduire des citadelles et disperser des armées, ne soumettaient pas à la cause royale le cœur d'un seul catholique, et depuis longtemps il entrevoyait, comme une éventualité à laquelle il lui faudrait se résigner un jour, la nécessité d'abjurer le protestantisme et de faire profession de la foi catholique. Il n'était point encore préparé à ce dessein, et il paraissait agir en homme qui, après tout, aurait eu le temps de prendre un parti. Cependant les allures de la Ligue l'inquiétaient fort, et il n'ignorait pas que, soit lassitude, soit retour aux anciennes traditions nationales, les populations commençaient à réclamer une convocation immédiate des états généraux du royaume. Du jour où la question serait soumise aux discussions de cette assemblée politique, le roi de Navarre voyait se fortifier la cause de ses ennemis et s'éteindre son droit devant le droit de l'homme que les états généraux appelleraient au trône de France et qu'ils éliraient sous la pression de la Ligue. Jusque dans son propre camp on disait qu'il fallait en finir, soit par une abjuration, soit par une élection. S'il faut en croire le témoignage de Sully, « la plupart des notables personnages catholiques tenant le parti du roy disoient qu'ils avoient trop temporisé et trop longtemps supporté un roy huguenot, au préjudice de leur conscience; qu'il falloit le supplier, voir même le sommer de se faire catholique dans un temps préfixe, et, à faute de ce faire, se joindre à ceux de la Ligue, et tous ensemble procéder à l'élection d'un roy de leur religion, soit des princes de son sang, ou autres, à défaut de ceux-là. »

Le duc de Mayenne, s'étant rendu à l'hôtel de ville le 6 novembre, déclara aux notables et aux magistrats de Paris que les états généraux du royaume allaient être immédiatement convoqués. Dans l'intervalle qui s'écoula entre cette déclaration du prince et l'ouverture de la session, on fit, mais sans beaucoup de succès, des tentatives pour rapprocher entre elles les deux nuances du parti catholique, et il y eut des pourparlers entre les chefs des modérés et les Seize. Ces derniers avaient conservé leurs prétentions et leur audace. Le duc de Mayenne, qui ne les aimait guère, cherchait néanmoins à tirer parti de leur exaltation afin de contenir le parti royaliste. De là une sorte de politique de bascule qui profitait au tiers-parti, opinion mixte et douteuse dont les adhérents se paraient eux-mêmes du titre de politiques.

Le roi de Navarre et Mayenne, tout désireux qu'ils fussent l'un et l'autre d'entrer en arrangement, ne pouvaient réussir à s'entendre ; la lutte n'avait point encore assez épuisé les partis pour que le moment d'une transaction parût opportun. Henri de Navarre stipulait au nom des protestants, et réclamait pour eux les droits civils et politiques dont les orthodoxes se trouvaient investis ; de plus, il proposait de leur accorder des places de sûreté. Il se montrait disposé à abjurer le calvinisme et à donner satisfaction au pape ; il ajoutait que, quant à la convocation prochaine des états généraux, « M. de Mayenne devoit prendre garde que l'assemblée qu'il prétendoit faire fût composée principalement de personnes de qualité et d'honneur ; autrement il prévoyoit qu'il s'y pren-

droit des résolutions très-périlleuses pour le royaume et pour lui-même ; qu'il se contentoit d'en donner avis, estimant que M. de Mayenne en seroit adverti et qu'il y pourvoiroit comme chose qui lui importoit autant ou plus qu'à nul autre (1). » On comprend aisément combien il devait appréhender de voir les grandes questions politiques du jour à la veille d'être discutées et résolues par une assemblée élue en dehors de son influence et sous la pression de la Ligue.

Le cardinal de Gondi et le marquis de Pisani, qui devaient porter au saint-siége ses paroles de soumission, s'étaient mis en route pour Rome. Le nouveau pape, Clément VIII, désirait de tout son pouvoir mettre fin aux guerres religieuses dont la France était le théâtre, mais il ne perdait pas de vue la nécessité de mettre à couvert les droits de l'Église. Dans un bref adressé à son légat de Paris au sujet de la prochaine convocation des états, il avait soin de dire : « Vous devrez faire en sorte que dans cette grande affaire tous les gens de bien déférent, d'un consentement unanime, la souveraine puissance à celui qui paraîtra l'avoir méritée par sa piété, par son respect de la religion catholique, par des vertus dignes du trône et par la science du gouvernement (2). » Ainsi le pape n'entendait exclure personne. Il ne dépendait pas du souverain pontife d'empêcher que le roi de Navarre ne fût en ce moment armé contre l'Église, et placé, comme hérétique relaps, sous le poids des sentences les plus redoutables ;

(1) *Mémoires d'État* de Villeroy, p. 199.

(2) De Thou, t. XI.

aussi Clément VIII refusa d'abord de recevoir le cardinal de Gondi, l'envoyé de ce prince. A la fin, sur les instances du grand-duc de Florence, il consentit à le recevoir. Le cardinal déclara au pape que l'intention du roi de Navarre était de se convertir à la religion catholique; il ajouta : « Mais, Père Saint, voyant la soumission très-dévote du roi, quelle difficulté faites-vous? N'avez-vous pas la puissance de le recevoir ? » Le Pape lors lui répondit : « Qui en doute ? Mais il est requis que je laisse frapper à ma porte plus d'une fois, afin de connaître mieux si l'affection est telle qu'elle doit être. » Le cardinal ayant encore insisté pour qu'il lui plût de recevoir dans le sein de l'Église son fils premier-né, le Pape reprit : « Je le ferai quand il sera temps (1). »

Les garanties religieuses que le parti catholique réclamait de Henri de Bourbon étaient inconciliables avec l'égalité civile et religieuse revendiquée par ce prince au nom des huguenots. Mais la difficulté ne résidait pas seulement dans le conflit des cultes; les princes et les seigneurs qui représentaient la cause catholique avaient le tort grave de stipuler en leur faveur des conditions inacceptables et que devait énergiquement repousser l'homme dont l'ambition consistait à être roi de France. Mayenne et les autres princes de la maison de Lorraine exigeaient, pour leur part, d'être reconnus gouverneurs héréditaires de la Bourgogne, du Lyonnais, de la Champagne, de la Picardie, de la Bretagne, du Bourbonnais, de

(1) Palma-Cayet, t. I, p. 403.

la Marche et de la Provence. Les principaux chefs catholiques placés sous leurs ordres réclamaient le Languedoc, l'Ile-de-France, la Normandie, l'Orléanais, le Berri et d'autres portions notables du territoire. Concéder ces gouvernements héréditaires, accorder à ceux qui les obtiendraient la nomination aux emplois publics et le commandement militaire, en ne se réservant qu'un droit de suzeraineté et une vaine préséance, c'était reconstituer la féodalité, c'était ramener la France aux jours de Charles le Chauve. Ajoutons que les injustes prétentions des princes et des seigneurs ne se bornaient point aux exigences dont nous venons de parler, et qu'il serait trop long d'énumérer les autres récompenses, les autres concessions honorifiques et pécuniaires réclamées du roi de Navarre en échange d'une soumission et d'une fidélité vraiment dérisoires. Henri consentait à céder la Bourgogne, en toute souveraineté, au duc de Mayenne; il promettait d'abandonner aux seigneurs catholiques les gouvernements dont ils étaient maîtres; mais il leur refusait l'hérédité et l'exercice des droits régaliens. En prenant cette attitude il rejetait peut-être quelques chefs de la Ligue dans le système de résistance indéfinie, mais il agissait en roi digne de ce nom, et il ne faisait pas rétrograder de six siècles les institutions de la monarchie française.

Le roi de Navarre comprenait bien la question. En offrant de se soumettre à l'Église catholique et en repoussant avec dignité les soumissions conditionnelles dont le résultat tendait au démembrement du

royaume, il rassurait le peuple et se conciliait son estime. Paris et la Ligue, à l'exception d'une poignée d'ambitieux ou d'agitateurs, n'avaient pris les armes contre Henri de Bourbon que pour sauver le royaume du malheur d'obéir à un roi protestant; du jour où ce prince paraissait sérieusement disposé à abjurer, l'intérêt religieux étant savegardé, la grande majorité des catholiques se ralliait à lui. Un petit nombre d'exaltés pouvaient seuls se demander si, en admettant même une absolution donnée par le pape, il ne convenait pas de résister encore au nouveau converti, de crainte que sa conversion ne fût pas assez sincère, assez dégagée de l'arrière-pensée d'arriver au trône. Ces exaltés, qui auraient eu la prétention d'être plus catholiques que le souverain pontife, ne pouvaient évidemment prévaloir sans mettre la France en péril, sans préparer les voies à l'accomplissement des projets de Philippe II. De jour en jour les vrais catholiques se façonnaient à ces idées et ne souhaitaient rien tant que la possibilité d'une transaction amenée par la conversion du roi de Navarre; cette disposition des esprits était surtout manifeste à Paris, et cependant cette grande ville avait fait ses preuves de courage et d'orthodoxie. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, Mayenne s'inquiétait des progrès de cette politique de paix; il craignait que l'on ne dépassât le but en se contentant d'un simulacre de conversion; il craignait, en outre, tant l'intérêt personnel abaisse les cœurs, qu'on ne se hâtât d'ouvrir les portes de Paris à un roi catholique qui n'aurait point encore consenti à récompenser les princes de la maison de Lorraine et à

payer magnifiquement leur soumission en leur cédant des gouvernements et des villes.

Sur ces entrefaites, et le 2 décembre 1592, le duc de Parme mourut à Arras des suites de ses blessures et de l'excès de ses fatigues. Sa mort délivrait le roi de Navarre d'un rival redoutable, elle désarmait Philippe II au nord de la France. Tacticien consommé, temporisateur habile, soldat intrépide et sage capitaine, Alexandre Farnèse n'avait point les qualités brillantes qui séduisent les peuples et électrisent les armées sur un champ de bataille; il était le Fabius des siècles modernes et ne risquait un mouvement, sur le grand échiquier de la guerre, qu'après avoir mis de son côté toutes les chances. Un tel homme, opposé au chevaleresque Béarnais, était seul capable de paralyser sa fougue et de faire échouer son courage. Henri de Bourbon le comprit aisément et sa confiance s'accrut.

Un édit de Mayenne convoqua les états généraux du royaume. La session devait s'ouvrir le 17 janvier 1593, mais il y eut quelques jours de retard. La guerre ne fut point un obstacle à l'élection des députés; le roi de Navarre, tout en faisant des réserves pour le maintien de ses droits, avait adhéré à la convocation des états. Plus tard, offensé par les attaques dirigées contre lui par une proclamation du duc de Mayenne, il publia à son tour un manifeste aux termes duquel il annonçait de nouveau qu'il n'avait *aucune opiniâtreté pour sa religion,* qu'il était toujours disposé *à se faire instruire,* et que le temps seul jusque-là lui avait manqué. Il déclarait, en terminant, « l'assemblée

des états tenue ou à tenir en la ville de Paris entreprise contre les lois, le bien et le repos du royaume, et tout ce qui y est ou y sera fait, dit, traité et résolu, abusif, de nul effet et valeur ; défendait à toutes personnes, de quelque condition ou qualité qu'ils soient, d'y aller ou y envoyer ; remettait néanmoins toute peine à quiconque, y étant allé, se retirerait et rentrerait dans ses foyers. » Cette protestation n'était que pour la forme, et dans la prévision d'un vote formellement hostile à la légitimité du Béarnais.

Les élections eurent lieu dans la forme accoutumée (1). Le nombre des députés était de quarante-neuf pour le clergé, de vingt-quatre pour la noblesse, et de cinquante-cinq pour le tiers-état ; en tout, de cent

(1) Quant au mode d'élection, voici comment le plus souvent les choses se passaient : le clergé et la noblesse de chaque bailliage nommaient directement leurs députés ; pour le tiers-état, au contraire, il y avait deux et même trois degrés d'élection.

Dans les campagnes, les électeurs se réunissaient le dimanche, au son de la cloche, à l'issue de la messe ou des vêpres, par-devant le juge, le procureur général ou fiscal, ou même devant le notaire du lieu. Ils rédigeaient en commun un cahier de leurs vœux et doléances, et nommaient ensuite des députés, ordinairement au nombre de deux, qui allaient porter ce cahier à l'assemblée du bailliage supérieur.

Si le village relevait sans intermédiaire du bailliage principal, son cahier y était porté immédiatement par ses députés ; mais, s'il dépendait d'un bailliage du second ordre, on y refondait en un seul tous les cahiers des différents villages, et on y nommait d'autres députés pour le porter à la ville, siége du bailliage ou de la sénéchaussée.

Les villes ne députaient pas aux états comme villes, mais comme chefs-lieux de bailliage ou de sénéchaussée. Il y avait exception en faveur de Paris, La Rochelle et Marseille, et encore Paris seul avait deux voix aux états, l'une comme ville, l'autre comme sénéchaussée. (*Histoire des États généraux*, par M. Rathery.

trente-huit, réduits à cent vingt-huit par suite de dix élections doubles. Toutes les provinces étaient représentées, mais non tous les bailliages. L'ouverture de la session eut lieu au Louvre, le 26 janvier, en grande pompe et sous la présidence du duc de Mayenne. Ce prince prononça un discours dont le texte n'a point été conservé, mais qui, d'après les procès-verbaux du tiers-état, était de nature à rassurer tous les cœurs catholiques. Le cardinal Pellevé prit ensuite la parole et fit entendre une harangue longue, diffuse et de mauvais goût. Le lendemain, 27 janvier, le duc de Mayenne annonça à l'assemblée la visite de l'évêque de Plaisance, cardinal-légat du saint-siége. Des murmures s'élevèrent, et l'assemblée hésita un moment à recevoir le prélat étranger; mais, sur cette déclaration qu'il n'aurait ni voix délibérative, ni voix consultative, on consentit à l'admettre lors de la troisième séance, qui fut fixée au 4 février. Ce jour-là, le légat du pape fut reçu par les états avec de nombreux témoignages d'honneur et de déférence, mais on ne reprit la discussion des affaires générales que lorsque le prélat et sa suite se furent retirés. Alors seulement le duc de Mayenne fit donner lecture à l'assemblée d'un Mémoire rédigé par les conseillers du roi de Navarre et les chefs royalistes au service de ce prince, et qu'ils adressaient aux états pour s'entendre avec eux sur les moyens de mettre fin à la guerre et aux agitations. Les états résolurent d'examiner mûrement les réclamations des royalistes et les prétentions du roi de Navarre. Sur ces entrefaites, les ministres de Philippe II présents à Paris, dociles instruments

de l'ambition du roi d'Espagne, sommèrent le duc de Mayenne de faire proclamer reine de France la jeune infante, fille de ce souverain; en récompense le duc de Mayenne devait être comblé d'honneurs, de puissance et de priviléges. Bien déterminé à s'opposer jusqu'au bout à la réalisation des vues de Philippe II, le duc de Mayenne répondit qu'on lui demandait une chose impossible et à laquelle la France ne souscrirait pas. Les ministres espagnols insistant, Mayenne leur fit comprendre que de pareilles prétentions ne pouvaient avoir chance de réussir qu'autant qu'elles seraient imposées au royaume par des armées redoutables et victorieuses. L'ambassadeur d'Espagne, Don Diégo de Mendoza, irrité des refus de Mayenne, se laissa emporter jusqu'à faire des menaces. « Nous savons bien, lui dit-il, que les états sont disposés à reconnaître l'infante et que c'est vous seul qui vous y opposez; mais, ajouta-t-il, nous n'avons pas besoin de votre consentement, et nous vous le montrerons bientôt en donnant le commandement de l'armée au duc de Guise, votre neveu. » A ces paroles le duc de Mayenne ne put à son tour se contenir, et il répartit avec colère « qu'ils étaient dans une étrange erreur s'ils pensaient pouvoir se passer de lui; que, s'il le voulait, il armerait toute la France contre eux et les chasserait du royaume en huit jours; qu'au reste ils ne pensassent pas le traiter comme leur sujet, qu'il ne l'était pas encore et ne pensait pas le devenir jamais de gens qui lui avaient fait une telle injure. » Le lendemain on se repentit, de part et d'autre, de s'être laissé aller à trop d'irri-

tation, et l'on négocia avec des formes plus conciliantes. Toutefois rien ne fut cédé à l'Espagne.

Les trois ordres avaient mis le temps à profit pour étudier les questions si délicates dont la solution dépendait de l'assemblée et pour peser les arguments produits dans l'intérêt du roi de Navarre. Le 25 février ils se réunirent en séances isolées, chaque état délibérant à part, mais les trois chambres se concertant entre elles. On décida que l'on ne répondrait pas directement au roi de Navarre, mais que l'on engagerait la discussion avec les seigneurs de son parti, et que l'on réfuterait l'une après l'autre toutes les conclusions du Mémoire produit en leur nom. La réponse formulée par les trois ordres, après une longue délibération, ne manqua ni d'à propos, ni de dignité. Les députés protestaient avant toutes choses de leur ferme désir de vivre et de mourir fidèles à la cause catholique; ils ajoutaient que, nonobstant leur volonté de combattre jusqu'au bout le règne de l'hérésie, ils désiraient ardemment contribuer à hâter le terme des guerres de religion et des misères publiques, calamités dont ils renvoyaient la responsabilité à leurs adversaires. Pour se justifier du reproche de s'être mis au service d'ambitions étrangères, sous prétexte de foi et d'orthodoxie, ils se déclaraient prêts à s'unir immédiatement aux royalistes dès que ceux-ci abandonneraient le drapeau de l'hérésie. Repoussant ensuite l'accusation dirigée contre eux au sujet de leur alliance offensive avec Rome et l'Espagne, ils invoquaient la nécessité, ils excipaient du péril auquel l'Église se trouvait exposée, et ils faisaient re-

marquer aux royalistes qu'un tel reproche ne pouvait valablement leur être adressé par des ennemis qui, eux aussi, acceptaient et sollicitaient les secours de l'étranger, notamment celui des Anglais, « les anciens ennemys du royaume, qui portoient encore le titre de leur usurpation et avoient les mains teintes du sang innocent d'un nombre infini de catholiques. » Ils terminaient en acceptent des propositions d'entrevue et de conférence que leur avaient adressées les royalistes, et ils indiquaient pour lieux de réunion les paroisses de Montmartre, de Saint-Maur ou de Chaillot, au gré de leurs adversaires.

Au fond, et malgré les attaques trop souvent dirigées contre l'Assemblée nationale de 1593, ce langage attestait deux choses : la première, c'est que les catholiques de la Sainte-Union, qui disposaient de l'immense majorité dans les états généraux, étaient prêts à poser les armes du jour où le prétendant légitime cesserait d'être l'ennemi de la vieille foi; l'autre, c'est qu'ils n'acceptaient qu'à regret, et comme par force, les secours intéressés de l'Espagne; d'où il fallait conclure qu'ils seraient bien peu disposés à placer la couronne de France sur la tête de l'infante Isabelle-Claire. Les Espagnols ne s'y trompèrent pas et manifestèrent la plus vive irritation. Mayenne applaudit à cette attitude des trois ordres; puis, se confiant dans la sagesse de l'assemblée et jugeant nécessaire de tenir tête au roi de Navarre, qui continuait les hostilités, il sortit de Paris, et, s'étant fait suivre d'un corps de l'armée auxiliaire d'Espagne, il alla

mettre le siége devant Noyon. Cette ville se rendit le 30 mars.

La session des états généraux n'était nullement suspendue par les événements militaires. L'assemblée, toujours déterminée à ne prêter la main qu'à une solution favorable aux intérêts catholiques, se préoccupait également de remédier aux désordres dont souffrait le pays, et elle obtenait du lieutenant général de la couronne des édits destinés à refréner les violences des gens de guerre envers le paysan et les classes pauvres. Vers le même temps, le duc de Féria, ambassadeur de S. M. Catholique, vint à Paris ; quelques députés proposèrent de se rendre solennellement au-devant de lui. Cette motion fut rejetée par la majorité, soigneuse de la dignité des états. Le duc de Féria fut reçu à Paris avec les égards dus à son rang, mais froidement et sans démonstration publique. Les agents espagnols et le petit nombre d'adhérents qu'ils avaient recrutés en France s'indignèrent de cette attitude des trois ordres et du gouvernement ; les débris de la faction des Seize et quelques prédicateurs exaltés déclamèrent tout haut contre le duc de Mayenne, lui reprochant d'être un *fainéant* et un faux frère ; mais ces violences produisirent peu d'impression sur le peuple. Le duc de Féria sollicita l'honneur d'être présenté aux états généraux en séance générale; il fut admis, le 2 avril, dans l'enceinte où s'étaient réunis les trois ordres ; mais, ce jour-là, oubliant les égards qu'il devait à une nation indépendante et à ses représentants, il rappela avec affectation les services que, sous les derniers Valois, l'Espagne avait

rendus à la France catholique ; il déclara, non pas sans amertume, que le roi Philippe II avait négligé ses propres intérêts pour s'occuper des affaires de la Ligue. « Il a toujours eu par devers vous, dit-il, ses serviteurs pour vous ayder et secourir ; il y a encore maintenant des gens de guerre qui exposent leur vie pour votre délivrance, la solde desquels excède jà six millions d'or, sans que mon roy s'en soit prévalu d'aucune commodité. » En terminant il exhorta l'assemblée à procéder sans retard à l'élection d'un roi catholique ; indiquant ensuite le choix qui serait agréable à l'Espagne et au roi Philippe, il ajouta : « Selon droict, de nature divin et commun, madame l'infante est royne légitime de ce royaume ; Sa Majesté (Philippe II) désire qu'on joigne à ce (à ses autres titres) l'eslection, s'il est besoin, et que l'on desclare sadicte fille pour royne de ce royaume. Ceste princesse est, Dieu en soit loué, pleine de zèle et d'ardeur à l'endroict de la religion, honeste, vertueuse, tout ce qui se peut désirer, et, à l'exemple du roy son père, très-adonnée à toute raison et justice... » Quand le duc de Féria eut cessé de parler, le cardinal de Plaisance, nonce du pape, prit à son tour la parole et prononça une harangue dans le sens de l'exclusion du roi de Navarre. « Il est impossible, dit-il, de voir jamais la France jouissant d'une paix et tranquillité assurée, ni d'aucune autre prospérité, tandis qu'elle gémira sous le tyrannique joug d'un hérétique. Nous sommes, à la vérité, très-aises de voir que le crime de recognoistre pour roy d'un royaume très-chrestien un hérétique relaps et obstiné vous semble trop atroce

et énorme pour vous en confesser coupables. Il est temps que descouvriez hardiment ce que vous avez dans le cœur, et, s'il n'y a rien que de catholique, prononcez librement que vous ne désirez rien tant que de vous voir réunis tous sous l'obéissance d'un roy de nom et d'effet très-chrestien et vray catholique. C'est prudence d'avoir une telle pensée, c'est magnanimité d'en poursuivre l'effet, et faire l'un et l'autre est une vertu de tout point parfaite (1). » Avant la fin de la séance on donna lecture à l'assemblée de la lettre que lui adressait le roi d'Espagne, en accréditant auprès des trois ordres son ambassadeur extraordinaire. Cette missive portait en suscription : *A nos révérends, illustres, magnifiques et bien-aimés les députés des états généraux de France, Dom Philippe, par la grâce de Dieu roi d'Espagne, des Deux-Siciles, etc.* Elle était conçue dans le même esprit que le discours du duc de Féria. On y lisait : « Or, puisque je fais en ceci ce que l'on voit, la raison veut que ne laissiez par delà escouler cette raison et opportunité, et que par ce moyen j'aie le contentement de tout ce que je mérite à l'endroit de votre royaume, en recevant une satisfaction, laquelle, quoiqu'elle vise purement à votre bien, j'estimerai néanmoins être fort grande pour moi-même. »

Après des compliments en forme de harangue qui lui furent adressés par le cardinal Pellevé, au nom de l'assemblée, le duc de Féria se retira, et les trois ordres délibérèrent sur une nouvelle missive émanée

(1) « Exhortation de Mgr l'illustrissime cardinal de Plaisance, légat de nostre Sainct-Père le pape Clément VIII. »

des seigneurs royalistes et tendant à déterminer le jour et l'heure d'une conférence où l'on pourrait se voir et s'entendre. Les états généraux, impatients d'arriver à une solution vraiment nationale et désireux de se passer, s'il était possible, des secours de l'étranger, se hâtèrent de répondre aux seigneurs royalistes dans les termes les plus bienveillants. « Messieurs, leur disaient-ils, vous demandez que notre conférence soit remise jusqu'au 16 de ce mois; *nous eussions plutôt désiré de l'advancer,* tant nous l'estimons nécessaire pour le bien commun des catholiques; mais, puisqu'il ne se peut faire autrement, nous attendrons votre commodité et le temps qu'avez pris, *pourvu que ce soit sans plus différer, comme nous vous en prions de toute notre affection.* Nous députerons douze personnes d'honneur et de qualité, qui ont de l'intégrité, du jugement aux affaires, et sont très-désireux de voir la religion catholique, apostolique et romaine en sûreté et le royaume en repos..... *Ne languissons plus, Messieurs, en l'attente de ce bien,* mais jouissons-en tôt s'il doit arriver, ou, si le contraire advient, que le blâme en demeure à ceux auxquels il devra être imputé. Nous prions Dieu cependant qu'il vous conserve et *nous fasse la grâce que l'issue de cette conférence soit telle que tous les gens de bien la désirent.* » Or, tandis qu'ils manifestaient envers les seigneurs du parti béarnais ces dispositions conciliatrices, ils n'en remplissaient pas moins, à l'égard du roi de Navarre, le devoir de le combattre et de lui résister. Une demande de secours leur ayant été adressée par les citoyens d'Orléans, qu'assiégeaient alors les troupes

de Henri de Bourbon, les états mandèrent à Mayenne de venir en aide à la ville menacée; puis ils exhortèrent les catholiques de cette illustre cité à continuer la lutte, au mépris de la famine, des fatigues et des calamités qui pesaient sur eux.

Le village de Suresne fut choisi pour le lieu où se tiendraient les conférences pacifiques. De part et d'autre on désigna des commissaires; mais la nécessité de déterminer les pouvoirs de ces négociateurs amena de nouveaux retards. Le vendredi 23 avril, à l'issue de la messe du Saint-Esprit, les députés des trois ordres procédèrent à l'élection de douze commissaires. Le 29 avril, les seigneurs royalistes firent leurs choix, et le même jour, vers trois heures, la première entrevue eut lieu à Suresnes. On se borna d'abord à des protestations amicales; puis on vérifia les pouvoirs. Le lendemain, quelques difficultés s'élevèrent au sujet de la présence, parmi les commissaires royalistes, de Rambouillet, soupconné par les catholiques d'avoir coopéré au meurtre du Balafré. La solution de ce conflit fut réservée et les délibérations commencèrent. Deux prélats portèrent la parole, Renauld de Beaulne de Samblançay, archevêque de Bourges, pour les royalistes, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, pour les ligueurs. On accusait le premier d'ambition et de ne montrer un si vif attachement au parti désapprouvé du pape qu'afin de se faire élire patriarche en France. Le second, disait-on, s'était livré à la Ligue en haine du duc d'Épernon, qui, sous Henri III, lui avait fait une insulte dont il n'avait pu tirer vengeance, et il y persévérait pour couvrir sa vie licencieuse du

manteau de la religion. Mais, quels qu'aient été leurs motifs secrets, qu'il ne faut pas juger d'après les libelles du temps, tous deux montrèrent en cette occasion les qualités propres à la fonction dont ils étaient chargés : intelligence, érudition, science des affaires, éloquence, plus douce, plus insinuante dans Renauld de Beaulne, plus vive, au contraire, plus véhémente dans Pierre d'Espinac. L'archevêque de Bourges, dans un discours énergique, insista sur la nécessité de sacrifier les rancunes, les haines et les plus justes ressentiments au grand intérêt d'où dépendait le repos de la France ; il adjura les hauts commissaires de s'entendre et de se concerter pour remédier aux maux dont tous gémissaient. L'archevêque de Lyon, dans sa réponse non moins pathétique, insista beaucoup sur cette union ; mais il fit entendre qu'elle devait être entre catholiques contre les sectaires. L'archevêque de Bourges prit de nouveau la parole, et, par l'énumération des calamités qui affligeraient le royaume tant qu'il n'y aurait pas un chef reconnu de toute la France, il prouva que le premier fondement de la tranquillité publique devait être la soumission à un roi, et qu'il y aurait de l'injustice à en choisir ailleurs que dans l'illustre maison qui, pendant une si longue suite de siècles, avait donné des maîtres et des pères à la patrie. D'Espinac, voulant prouver que ce ne serait pas la réunion sous un même prince qui rétablirait le calme en France, fit observer que, sous Henri III, le dernier roi dont l'autorité n'avait pas été contestée, les troubles n'avaient pas été moins violents ; d'où il concluait que ce n'était pas une nécessité de com-

mencer par l'obéissance à un même roi, encore moins à un hérétique qui avait si souvent trompé les peuples par la promesse illusoire de se convertir. Ces discours tinrent plusieurs séances; on agita l'une après l'autre les questions du jour; on se demanda si l'État était dans l'Église ou l'Église dans l'État, s'il était ou non contraire à la loi de Dieu d'obéir à un roi hérétique. Les commissaires de la Ligue se plaignirent de la violence de quelques parlements royalistes qui avaient rendu des arrêts injurieux au saint-Siége. Les partisans du roi de Navarre firent entendre des récriminations contre les Seize. De part et d'autre il y eut beaucoup de harangues, prononcées d'ailleurs avec modération et convenance; mais, comme on ne consentait à faire aucun sacrifice de principes, on ne parvenait point à s'entendre et la solution n'avançait pas (1).

Au fond, elle ne pouvait être amenée ou préparée que par la conversion du roi. Les plus dévoués serviteurs du Béarnais le lui firent comprendre. Le baron de Rosny (Sully) était de ce nombre, bien que protestant assez opiniâtre; il nous en laisse lui-même la preuve dans ses Mémoires. Le roi, en effet, lui ayant exposé les difficultés de sa situation, lui demanda ce qu'il convenait de faire, soit pour retenir sous ses drapeaux les chefs catholiques, las d'attendre sa conversion, soit pour ne point irriter les chefs calvinistes, qui s'indignaient à la seule pensée d'être abandonnés par leur maître. « Ces derniers, disait-il, me sollicitent journellement, afin que, si je me

(1) *L'Esprit de la Ligue*. Voir aussi *les Discours de la Conférence de Suresnes*; Lyon, 1593.

fais catholique, il soit demandé une assemblée pour ceux de la religion réformée, pour faire nommer un protecteur et établir des conseils dans les provinces, toutes lesquelles choses je ne saurais supporter; et s'il me fallait leur déclarer la guerre pour l'empêcher, ce me serait le plus grand ennui et déplaisir que je ne saurois jamais recevoir, mon cœur ne pouvant souffrir de faire mal à ceux qui ont si longtemps couru ma fortune et employé leurs biens et leur vie pour défendre la mienne. » Sully raconte qu'en entendant ainsi parler le roi il se jeta à ses pieds pour le remercier de sa sollicitude; puis, s'étant relevé : « Il m'a toujours semblé, dit-il, que vous ne parviendriez jamais à l'entière possession et paisible jouissance de votre royaume que par deux seuls expédients et moyens; par le premier desquels, qui est la force des armes, il vous faudra user de fortes résolutions, sévérités, rigueurs et violences, qui sont toutes procédures entièrement contraires à votre humeur et inclination, et vous faudra passer par une milliasse de difficultés, fatigues, peines, ennuis, périls et travaux, avoir continuellement le cul sur la selle, le harlecret sur le dos, le casque en tête, le pistolet au poing et l'épée en la main, mais, qui plus est, dire adieu repos, plaisirs, passe-temps, amour, maîtresse, jeux, chiens, oiseaux et bâtiments; car vous ne sortirez de telles affaires que par multiplicité de prises de villes, quantité de combats, victoires signalées, et grande effusion de sang; au lieu que par l'autre voie, qui est de vous accommoder touchant la religion à la volonté du plus grand nombre de vos sujets, vous ne rencontrerez

pas tant d'ennuis, peines et difficultés en ce monde; et, quant à l'autre, je tiens pour infaillible qu'en quelque sorte de religion dont les hommes fassent profession extérieure, s'ils meurent en l'observation du Décalogue, créance au Symbole, aiment Dieu de tout leur cœur, ont charité envers leurs prochains, espèrent en la miséricorde de Dieu et d'obtenir salut par la mort, le mérite et la justice de Jésus-Christ, qu'ils ne peuvent faillir d'être sauvés, pour ce que dès lors ne sont-ils plus d'aucune religion erronée, mais de celle qui est la plus agréable à Dieu. De quoi j'ai autrefois discouru avec quatre ou cinq de vos ministres, lesquels se trouvoient bien empêchés de blâmer cette opinion. Que s'il vous plaisoit de la prendre, vous résoudre de la mettre en pratique tout le temps de votre vie, et que Dieu vous en fît la grâce, je ne douterois point de votre salut, quelque profession extérieure que vous fassiez de la religion catholique (1). » Ces arguments, adroitement disposés en forme de conseils pour flatter les dispositions secrètes du prince, attesteraient à eux seuls que Sully, sous l'apparence d'une austère fermeté, cachait une volonté souple et une tendance visible à accommoder la théologie et l'intérêt. Henri de Bourbon ne devait pas tarder à mettre à profit les théories de son ministre. Mais, tandis que ces tentatives de conciliation se poursuivaient à Suresne, les ministres du roi d'Espagne ne demeuraient pas inactifs à Paris. Ils avaient vu avec le plus vif dépit des relations s'établir entre les seigneurs royalistes et les

(1) *Œconomies royales*, t. Ier, p. 109.

députés des états ; n'ayant pu l'empêcher, ils voulurent du moins en atténuer les effets en saisissant l'assemblée d'une proposition contraire. En conséquence, dès les premiers jours de mai le duc de Féria fit savoir au duc de Mayenne qu'il avait une communication importante à faire aux états. Cette requête fut transmise à l'assemblée par le duc de Mayenne. En attendant la décision des trois ordres, on se mit en devoir de célébrer à Paris l'anniversaire du 12 mai, jour de l'insurrection des barricades, et le parti exalté, trop aisément d'accord avec les agents de l'Espagne, se mit en devoir de profiter de cette circonstance pour déterminer un mouvement d'enthousiasme en faveur de l'infante ou des Seize.

Ce jour-là donc il y eut une procession générale à laquelle assistèrent les princes, le légat, les députés des trois ordres et les membres des cours souveraines. Trois archevêques et neuf évêques portaient en grande pompe les reliques vénérées des martyrs, patrons de Paris; treize conseillers du parlement portaient sur leurs épaules la châsse du roi saint Louis; deux religieux de Saint-Denis suivaient nu-pieds et portant sous un riche poêle le bois de la vraie croix. Une messe solennelle fut célébrée à Notre-Dame, et un prédicateur de la Ligue, le docteur Boucher, fit entendre, du haut de la chaire, l'un de ces sermons entachés de mauvais goût et de violences qui, peu d'années auparavant, avaient le don de charmer les multitudes. Cette fois le temps de ces appels à la résistance était passé, et, à l'exception d'un petit nombre d'exaltés et d'Espagnols, tous les catholiques sincères

désiraient qu'une transaction fût possible et que la conversion réelle et sérieuse de Henri de Bourbon permît à la France de lui décerner la couronne. On n'applaudit guère à l'étrange conseil que donna le docteur Boucher à la ville de Paris lorsqu'il la supplia de se *débourber* (débourbonner). Les Seize et les envoyés de Philippe II n'eurent donc point à se féliciter de l'effet produit par cette journée.

Le lendemain, 13 mai, le duc de Féria fut admis dans l'enceinte des séances de l'assemblée. Il osa proposer aux trois ordres l'abolition de la loi salique et réclama de nouveau la couronne en faveur de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, héritière d'Élisabeth de France, et par sa mère petite-fille du roi Henri II. A peine avait-il parlé que l'évêque de Senlis, prenant à son tour la parole sans même avoir consulté ses collègues, lui répondit « que la France s'étoit conservée douze cents ans sous la domination de ses rois, selon la loi salique et coutume du royaume; que, si on rompoit cette loi ou que par élection on nommât une fille, elle se pourroit marier avec un prince étranger, à quoi les Français ne voudroient jamais consentir. » Puis il ajouta « qu'à la vérité les *Politiques* avoient bon nez et avoient bien senti quand ils disoient qu'il y avoit de l'ambition mêlée avec la religion; que lui et ses compagnons avoient longtemps soutenu le contraire, mais que, si le roi d'Espagne persistait dans ses prétentions, il deviendroit Politique lui-même. » Cette sortie véhémente émut d'autant plus les ministres espagnols qu'ils s'y attendaient moins. L'évêque de Senlis était l'un des chefs les plus ardents du parti de l'U-

nion; nul n'avait jeté du haut de la chaire plus d'anathèmes contre le Béarnais, et ce revirement soudain était un nouvel indice des graves modifications qui s'étaient opérées dans l'opinion publique.

Le duc de Mayenne, pressant de questions l'ambassadeur d'Espagne, lui demanda quel époux le roi Philippe II destinait à sa fille. Le duc de Féria répondit : «L'archiduc Ernest. » C'était annoncer à la France qu'elle allait se courber désormais sous le joug des deux familles de la maison d'Autriche. Des murmures se firent entendre dans le sein de cette assemblée que Philippe II croyait acquise au succès de son ambition, et les états déclarèrent qu'ils n'avaient pas de procuration pour renverser la loi fondamentale du royaume, ni pour reconnaître un roi qui ne seroit pas de leur nation. » Ils ajoutèrent néanmoins qu'ils pourraient *aviser de l'élection* d'un prince français, lequel serait donné en mariage à l'infante. C'était là une concession faite à l'Espagne; elle fut soumise à Philippe II en termes plus humbles que ne l'exigeait la dignité de la France, car la réponse des états renfermait le passage suivant : « S'il plaisoit à Sa Majesté Catholique avoir pour agréable le choix qui sera fait de l'un de nos princes pour rester roy, et l'honorer de tant, pour le bien de la chrétienté et de ce royaume, que de lui donner en mariage la sérénissime infante sa fille, nous lui aurons infinies obligations, et pourrons espérer par ce remède, moyennant la grâce de Dieu, de mettre quelque jour fin à nos misères, avec la conservation de la religion et de l'État. » Quoi qu'il en soit de la forme par trop obsé-

quieuse de cette déclaration, Philippe II comprit aisément combien ses espérances venaient de rétrograder; il entrevit la résistance de la France et l'avénement possible de la maison de Lorraine, à l'exclusion de la maison de Bourbon.

Un incident avait préoccupé l'opinion publique à Paris. Le duc de Mayenne, sachant que les agents espagnols travaillaient à corrompre et à séduire les députés des trois ordres et à les rattacher à prix d'or à la cause de Philippe II, désira introduire dans le sein de l'assemblée, avec voix délibérative, les magistrats membres des cours souveraines. Il invoquait, comme précédent, ce qui s'était passé aux états de 1557, sous Henri II. Les trois ordres résistèrent. « Les états, disaient-ils, ont toujours été représentés par les trois ordres, sans y admettre autres personnes que celles qui étoient députées par les provinces. Nous ne sommes aucunement d'avis d'altérer cette façon ancienne, observée invariablement du temps de nos rois. Vouloir changer cette forme et permettre que, pendant cet *interrègne*, la liberté d'une si notable assemblée, qui *prétend être par-dessus les rois*, soit diminuée et amoindrie par des personnes inférieures aux rois, ce seroit chose de très-mauvais exemple et de grave conséquence; partant nous sommes d'avis de garder inviolablement les formes anciennes et la dignité des états (1). » Le duc de Mayenne ne crut pas devoir insister, et se borna à réclamer l'admission des membres des cours souveraines au sein des états

(1) *Procès-verbaux*, p. 485.

avec voix consultative. Cette transaction fut acceptée.

Si la modération et la prudence dominaient dans l'assemblée, il n'en était point de même au dehors, et plus que jamais les opinions rivales étaient en présence. La bourgeoisie parisienne, lasse de souffrir, voulait en finir par un compromis honorable, et ne demandait qu'à reconnaître pour roi Henri de Navarre, à la seule condition qu'il se fît catholique. Les exaltés continuaient, dans des pamphlets ou dans des sermons, à soulever les passions du peuple contre ce prince. Le curé de Saint-André des Arcs, l'un des Seize les plus ardents, s'écriait du haut de la chaire : « On nous dit qu'il (le roi de Navarre) sera catholique et qu'il ira à la messe. Eh ! mes amis, les chiens y vont bien, et si vous dirai davantage que, s'il y va une fois, la religion est perdue. On me dira là-dessus que je n'appelle pas la conversion de l'hérétique, mais sa mort. Au contraire, je la souhaite et désire, et n'empêche point qu'il soit reçu pour pénitent en l'Église; mais pour roi je l'empêche, et plus de cent mille avec moi. Badauds que vous êtes, qui ne connaissez pas que ce vieil loup fait le renard seulement pour entrer et manger les poules! car d'être jamais autre qu'hérétique, il n'est et ne le sera; même dimanche dernier et jeudi encore il fut au prêche, et le sais de ceux qui l'y ont vu. Mais quoi! nos bons Politiques, qui contrefont tant ici avec nous les bons catholiques, aiment ce *Ventre saint-gris;* c'est un luron qui leur plaît, parce que ce sont pourceaux à qui ce loup promet de remplir la panse, qui est tout ce qu'ils cherchent. De moi, mes amis, je ne puis croire

que nos princes entendent jamais à aucun accord, et ne puis croire ce qu'on en dit... Que s'il étoit question de faire la paix, voilà cinq ans que nous souffrons; pourquoi a-t-on tant attendu? Que ne l'a-t-on faite plutôt, sans nous faire tant languir? Ah! pauvre peuple, pensez-y! Ne l'endurons pas; mes amis, plutôt mourir! Prenons les armes; ce sont armes de Dieu, encore qu'elles soient matérielles. » Ces violences étaient imitées par d'autres prédicateurs placés sous l'influence des Seize; mais le nombre de ceux qui comprenaient autrement le devoir des catholiques commençait à s'accroître, et beaucoup de prêtres non moins dévoués que la Ligue aux intérêts de l'Église conseillaient d'adhérer aux droits du roi de Navarre, à la seule condition que ce prince abjurât sincèrement l'hérésie. Les multitudes, que l'on passionne aisément avec des mots, conservaient encore leurs préventions et repoussaient opiniâtrément le Béarnais; l'élite de la bourgeoisie et de la noblesse et la portion la plus intelligente du clergé aspiraient à sortir des embarras de la situation à l'aide d'une transaction honorable, et de jour en jour le parti espagnol perdait du terrain. Pour maintenir les espérances de leur maître les agents de Philippe II continuèrent d'offrir de l'argent ou des présents corrupteurs à ceux d'entre les députés des trois ordres qu'ils jugeaient le plus favorables à la royauté de l'infante; mais ils ne disposaient que de sommes trop modiques pour acheter les votes de l'assemblée, et ces tentatives de corruption tournèrent à la honte de l'Espagne.

Les agents de Philippe II avaient d'abord proposé de donner la France à l'infante ; plus tard ils avaient déclaré que le roi leur maître consentirait à choisir pour époux de sa fille l'archiduc Ernest, de la maison d'Autriche. Ces deux solutions avaient été repoussées par les trois ordres ; restait la combinaison qui consistait à marier l'infante avec un prince français (y compris les princes de la maison de Lorraine), qui partagerait la souveraineté avec la fille de Philippe. Les états généraux demandaient qu'avant tout on procédât à l'élection d'un roi qui, une fois reconnu et mis en possession de la couronne, épouserait l'infante d'Espagne. Les ministres espagnols insistaient pour qu'on donnât d'abord la couronne à cette princesse , sauf à la marier ensuite et à associer son futur époux à la royauté. Il y avait entre ces deux propositions la distance d'un principe ; mais, avant de prendre une décision définitive , on soumit la discussion préalable de la question à une commission élue par les états et chargée par l'assemblée de s'entendre, s'il était possible, avec les représentants de l'Espagne.

Le 27 juin cette commission fit son rapport aux états ; elle rendit compte des pourparlers et des conférences ; elle n'hésita pas à conclure , par l'organe de l'archevêque de Lyon, « que, de vouloir présentement déclarer une reine, étant encore incertain d'un roi, CE SEROIT ROMPRE LA LOI SALIQUE , LOI FONDAMENTALE DE L'ÉTAT ; ET TELLEMENT ENGRAVÉE ÈS CŒURS DES FRANÇOIS QU'ILS NE S'EN DÉPARTIRONT JAMAIS . . . . . .

. . . .

que d'ailleurs les états ne pouvoient goûter que le roi

d'Espagne se réservât le droit de donner un roi à la France; qu'il pouvoit bien se faire un gendre à sa volonté, MAIS QUE, DE CONSTITUER UN ROI SUR EUX, CELA DÉPENDOIT DE LEUR POUVOIR ET AUTORITÉ, ET NON DE PRINCE ÉTRANGER.... » Après une longue délibération les états généraux déclarèrent, d'accord avec le duc de Mayenne, qu'il ne serait plus désormais question ni du mariage, ni de l'élection d'un roi. Toutefois, pour éviter une rupture déclarée, ils arrêtèrent en même temps qu'on nommerait de nouveaux commissaires qui auraient charge de s'entendre avec les ministres de Philippe II sur les conditions et conventions préliminaires, pour le cas où plus tard on viendrait à prendre un parti. Ce vote des états impliquait le refus péremptoire d'élire un roi, et plus particulièrement l'infante d'Espagne; aussi, dès le lendemain 28 juin, le duc de Féria envoya ses deux collègues, dom Taxis et dom Diégo, au Louvre, où les états se trouvaient encore rassemblés, pour leur présenter des observations et essayer de les faire revenir à d'autres sentiments; mais les députés ne se laissèrent pas ébranler, et, sans délibérer davantage, les trois ordres déclarèrent persister dans leur résolution première (1).

Le même jour, 28 juin, le parlement de Paris intervint à son tour dans la querelle et rendit cet arrêt célèbre par lequel il est enjoint à Jean Lemaître, président, accompagné d'un nombre suffisant de conseillers, de se retirer par-devers le lieutenant général de la couronne, et là, en présence des princes et seigneurs

(1) *Hist. de la Ligue*, par M. Victor de Chalambert, t. II.

assemblés pour cet effet, de lui recommander que, en vertu de l'autorité suprême dont il est revêtu, il ait à prendre les mesures les plus sûres afin que, sous prétexte de religion, on ne mette pas une maison étrangère sur le trône de nos rois, et qu'il ne soit fait aucun traité, pacte ou convention tendant à transférer la couronne à quelque prince ou princesse d'une autre nation, déclarant au surplus lesdits traités, si aucuns ont été faits, nuls, contraires à la loi salique et aux autres lois fondamentales du royaume. Quand le président Lemaître, obéissant aux ordres de la cour, eût donné lecture de cet arrêt au duc de Mayenne, ce prince, s'adressant aux magistrats, leur dit d'une voix sévère : « Vous vous seriez bien passés de donner un « arrêt de si grande importance sans m'en communi- « quer, ni à moi, ni aux princes et Pairs de France, « lesquels cependant font partie du corps de la cour. « Quant à ce qui concerne le soulagement du peuple « par la trêve générale, vous savez que j'y apporterai « toute la commodité que je pourrai; mais je ne veux « rien entreprendre sans l'assentiment de M. le légat « de Sa Sainteté. » Au fond, l'arrêt du parlement ne faisait qu'ajouter l'adhésion de cette cour de justice à la déclaration bien autrement solennelle, bien autrement nationale qui était émanée de l'assemblée des trois ordres. On ne vit dans cette intervention de la magistrature que la prétention de se poser en corps politique, ayant droit de représenter la France, et, à l'exception du tiers parti, toutes les nuances de l'opinion publique accueillirent avec défaveur l'arrêt dont une école historique a voulu faire au parle-

ment de Paris le plus beau de ses titres de gloire. Quant aux états généraux, ne pouvant faire fléchir les volontés de l'Espagne, ils ajournèrent l'élection du roi.

Le parti des Seize et les chefs de la Ligue ne renonçaient point aisément à leurs espérances. Tandis que les amis du duc de Mayenne et les politiques, les uns par ambition, les autres par sympathie pour le roi de Navarre, s'attachaient à retarder toute décision des états généraux en faveur du jeune duc de Guise, les prédicateurs exaltés, d'accord avec les agents espagnols, travaillaient à faire élire ce prince et le désignaient comme l'époux nécessaire de l'infante. Or ceux qui aspiraient à une pareille solution n'étaient qu'une minorité remuante et audacieuse, sans doute, mais impuissante à faire prévaloir sa volonté. Dans cette situation l'opinion publique s'accoutumait de plus en plus à l'idée de la conversion prochaine du roi de Navarre, et le très-grand nombre des catholiques se disaient qu'il n'y avait pas d'autre solution possible. nous avons déjà fait connaître que la même pensée se manifestait dans les conseils du roi.

Les conférences de Suresne avaient été interrompues, mais de part et d'autre on cherchait toujours à se rapprocher et à s'entendre. La guerre se ralentissait beaucoup autour de Paris; on ne continuait les hostilités qu'à regret, et chaque parti ménageait l'autre, dans la prévision d'une réconciliation inévitable. Henri de Bourbon avait annoncé hautement l'intention de se faire instruire dans les choses de la religion catholique; il ne se hâtait guère de tenir sa

promesse, mais enfin il ne la désavouait pas, et peu à peu il se préparait à donner, au moins pour la forme, satisfaction au parti catholique. Quant à la sincérité de ses dispositions, on pouvait, sinon la révoquer en doute, du moins regretter qu'elle ne fût pas plus dégagée d'une attache invincible aux passions humaines, dont le roi de Navarre ne sut jamais secouer le joug. Le 29 juillet, s'étant rendu à Saint-Denis pour y conférer enfin avec les évêques, il écrivait à Gabrielle d'Estrées, sa favorite : « Je commence ce matin à parler aux évêques, outre ceux que je vous mandai hier... L'espérance que j'ai de vous voir demain retient ma main de vous faire plus longs discours. Ce sera dimanche que je ferai le *saut périlleux*. A l'heure que je vous écris, j'ai cent importuns sur les épaules qui me feront haïr Saint-Denis comme vous faites Mantes... Venez demain de bonne heure, car il semble qu'il y ait déjà un an que je vous ai vue (1). » Cette lettre n'était pas, à vrai dire, d'un chrétien sérieux ni d'un néophyte fervent; mais les catholiques ne pouvaient juger des volontés secrètes de l'âme, et ils n'avaient à connaître que des actes extérieurs du futur roi de France.

Le 23 juillet, Henri de Bourbon manda près de lui, à Saint-Denis, l'archevêque de Bourges et trois évêques; puis il s'entretint avec eux de la détermination vers laquelle il se sentait entraîné, mais qu'il hésitait à prendre. Il les accueillit avec les marques d'une cordialité respectueuse; puis il leur exposa que, touché

(1) *Lettres missives*, t. III, p. 821.

de compassion de la misère de son peuple et des calamités qui pesaient sur le royaume, et désirant se réunir à la véritable Église, il voulait entendre de leur bouche l'exposé de la doctrine catholique, et éclairer à l'aide de leur science les obscurités qui subsistaient encore dans son âme à l'égard de certaines questions de dogme. Les évêques ne désiraient rien tant que de condescendre à ce désir. La conférence s'engagea donc entre eux et le roi de Navarre; elle dura cinq heures, et le prince, se déclarant alors suffisamment convaincu, demanda à signer telle profession de foi qu'il plairait au clergé catholique de lui soumettre.

Les évêques et les docteurs dressèrent la formule de profession de foi, et le prince en discuta les termes; après avoir obtenu les éclaircissements qu'il jugeait nécessaires, il la revêtit de sa signature. Restait à lui donner l'absolution, et l'on se demanda si l'on ne devait pas en référer au chef de l'Église, dès lors qu'il s'agissait d'un hérétique relaps excommunié par le saint-siége. On passa outre; un retard aurait pu aggraver les embarras de la situation et déterminer Henri de Bourbon à se désister. On décida que, eu égard à ce qu'il y avait péril de mort et grande difficulté de consulter Rome, l'urgence existait réellement; et que, pour ne pas laisser échapper « une si belle occasion et tant importante à l'Église de la réunion d'un si grand prince à icelle, l'absolution lui seroit donnée par Mgr l'archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine et grand aumônier, selon la forme contenue au Pontifical, et ce à la charge que Sa Majesté enverroit vers notre Saint-Père, sitôt que commodément faire

se pourroit, pour le reconnaître, et qu'elle promettroit obéir au mandement juste et raisonnable de l'Église; le tout suivant la disposition du droit. »

Le 25 juillet tout se prépara pour la cérémonie. Ce jour-là donc, à neuf heures du matin, le roi de Navarre sortit à pied de son hôtel et se dirigea vers la basilique de Saint-Denis. Il était vêtu de blanc, à la manière des catéchumènes. Sur son passage une grande foule de bourgeois et d'hommes du peuple venus de Paris le salua aux cris répétés de : *Vive le roi !*

L'archevêque de Bourges l'attendait sur le seuil du temple, entouré des évêques, des docteurs et du cardinal de Bourbon. Dès que le prince se fut avancé vers lui : « Qui êtes-vous ? lui dit-il. » — « Je suis le roi, » répondit Henri de Bourbon. — « Que demandez-vous ? » reprit l'archevêque. — « Je demande, répliqua le prince, à être reçu au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine. » — « Le voulez-vous ? » — « Oui, je le veux et le désire. » Et, s'agenouillant alors, Henri répéta à haute voix sa profession de foi; puis il la remit, signée de lui, entre les mains du prélat. Un moment après il baisa l'anneau de l'archevêque, reçut l'absolution et entra dans l'église.

Pendant ce temps, disent les relations, « le peuple étoit entré en grand nombre, et sur le passage de Sa Majesté ne cessoit de crier : *Vive le roi !* » Un moment après l'archevêque l'entendit en confession, tandis que le clergé et l'assistance chantaient le *Te Deum*. La confession terminée, le roi, conduit par

l'archevêque de Bourges et le cardinal de Bourbon, alla s'asseoir sous un dais de velours brodé de drap d'or, et la grand'messe commença. A l'Élévation il se prosterna les mains jointes en se frappant la poitrine; à l'*Agnus Dei*, il baisa la paix, que le cardinal lui présenta. A la Communion il s'abstint de s'approcher de la table sainte, soit qu'il n'en eût pas été jugé digne, soit par respect pour la bulle d'excommunication qui l'avait frappé. Après la messe Henri fut ramené à son hôtel en grande pompe et au bruit des acclamations populaires.

En dépit de ces rites solennels et de cette adhésion de la multitude, beaucoup de catholiques persistaient à hésiter et à s'inquiéter. La sincérité du roi leur paraissait au moins douteuse. On avait dit autour de lui ces mots : *Paris vaut bien une messe !* On savait qu'avant toute chose il convoitait la couronne, et la plupart de ceux dont il était entouré auraient pu lui dire avec Chicot, son bouffon de cour : « Monsieur mon ami, « de moi je tiens pour assuré qu'au besoin tu donnerois « huguenots et papistes aux protonotaires de Lucifer, « et que tu fusses paisible roi de France. » Il n'y avait donc pas, dans ce qui s'était passé à Saint-Denis, matière suffisante pour donner satisfaction à la Ligue et aux catholiques intelligents. C'était beaucoup, sans doute, que le prétendant eût solennellement déclaré qu'il rentrait dans le giron de l'Eglise romaine, car l'avenir religieux du pays, sinon le présent, semblait garanti par une résolution aussi grave; ce n'était point assez pour réconcilier la France orthodoxe avec un roi dont la conversion pouvait n'être, d'après les circons-

tances qui l'avaient précédée, qu'une concession faite à la nécessité et à la politique. Enfin c'était une opinion fondée en droit que l'absolution donnée à Saint-Denis par un archevêque français ne pouvait valablement relever de l'excommunication prononcée par le souverain pontife un hérétique relaps, qui avait versé le sang des catholiques, et dont la sentence ne devait être effacée que par l'autorité même qui l'avait prononcée. Aussi le légat du Saint-Père crut-il devoir déposer sa protestation contre ce qui s'était passé à Saint-Denis sans l'aveu de Rome.

Les vices de forme dont l'abjuration du roi de Navarre était entachée n'en laissaient pas moins subsister un fait grave : c'est que la guerre n'avait plus de sens, et qu'on devait se borner de part et d'autre à amener une solution régulière. Le duc de Mayenne, au nom de la Ligue, consentit à une trêve de trois mois, qui fut ratifiée par le roi de Navarre dans les premiers jours du mois d'août 1593. La pacification devait s'étendre à tout le royaume. Une chose digne de remarque, c'est que le roi et le duc de Mayenne, en concluant ce traité, intervinrent comme *chefs des deux partis,* dénomination qui admettait en quelque sorte la coexistence des deux gouvernements. La pacification fut acceptée par les états généraux, dont la session durait encore.

Avant de se séparer, les députés des trois ordres invitèrent le gouvernement à recevoir purement et simplement, en France, les décisions du concile de Trente. Voici dans quels termes fut rédigée la décision qui rangeait les décrets du saint concile au nombre

des lois fondamentales de la France. « A ces causes, « disaient les trois ordres, d'un avis et consentement, « avons dit et statué et ordonné, disons, statuons et « ordonnons que ledit saint et sacré concile universel « de Trente sera reçu, publié et observé purement et « simplement en tous lieux et endroits de ce royaume, « comme présentement en corps d'états généraux de « France nous le recevons et publions, et pour ce « exhortons tous archevêques, évêques et prélats, « enjoignons à tous autres ecclésiastiques d'observer « et faire observer, chacun en ce qui dépend de soi, « les décrets et constitutions dudit saint concile; « prions toutes cours souveraines et mandons à tous « juges, tant ecclésiastiques que séculiers, de le faire « publier et garder en tout son contenu, selon sa « forme et teneur, et sans restrictions ni modifica- « tions quelconques. Fait et publié en l'assemblée « générale des états, tenue à Paris en présence du ré- « vérendissime cardinal de Plaisance, légat du saint- « siége apostolique, le 8 août 1593 (1). » Cette résolution, qui venait d'une assemblée en quelque sorte « constituante, » puisqu'elle avait été élue en vue de pourvoir au salut de l'État et à la vacance du trône, ne tarda pas à être éludée par le roi et méconnue par les cours de justice. Pour le moment elle fut accueillie par le peuple et le clergé avec de grands transports de joie, et un *Te Deum* d'action de grâces fut solennellement chanté à Notre-Dame. Le même jour les députés renouvelèrent le serment d'être fidèles à l'Union

(1) *Procès-verbaux*, p. 345.

catholique; puis, s'étant ajournés à trois mois, ils retournèrent dans leurs provinces, laissant à Paris une commission chargée de représenter les états et de résoudre les questions dont l'urgence serait démontrée. Ainsi se termina la session d'une assemblée qui fut vraiment nationale, et dont, par une sorte de conspiration historique dont il est temps de faire justice, on a, depuis deux siècles, méconnu à dessein le patriotisme et la sagesse. Elle accomplit le double devoir de résister à l'ambition de la maison d'Autriche et de maintenir jusqu'au bout la résistance catholique contre le roi huguenot. Elle le fit sans ostentation, sans violence, sans faiblesse, et resta sur le terrain de la raison et du droit. Que faut-il de plus pour réhabiliter ses travaux et son souvenir?

Le roi et le duc de Mayenne mettaient à profit la trêve, l'un pour ramener à lui les villes et les provinces qui tenaient encore pour la Ligue, l'autre pour stipuler des conditions avantageuses à la maison de Lorraine. Henri, afin de tenir la promesse qu'il avait faite aux prélats, envoya un ambassadeur au pape pour lui rendre compte de sa conversion et le prier de ratifier la marche suivie à son égard par l'archevêque de Bourges et les autres évêques réunis à Saint-Denis. Le succès de cette démarche était fort incertain, nonobstant l'intervention officieuse du grand-duc de Toscane et de la république de Venise. Le pape refusa d'abord de recevoir ou d'entendre les envoyés du roi et les personnages plus ou moins illustres qui s'intéressaient à la cause de ce prince. On s'étonnait de cette dureté opiniâtre et inopportune; mais Clé-

ment VIII, tout en gardant au dehors cette attitude, n'en fit pas moins avertir en secret les amis du roi que leur maître ne devait point se décourager, et qu'on pouvait, sans bruit et inostensiblement, conduire les négociations destinées à amener sa réconciliation avec Rome. Le pape suivait cette double marche parce qu'il appréhendait les menaces et les agressions du roi d'Espagne, et s'il n'osait heurter de front Philippe II, c'est qu'il se rappelait les épouvantables excès commis, sous Charles-Quint, contre Rome et la papauté par les lieutenants, les armées et les auxiliaires de la maison d'Autriche. Clément VIII cherchait en outre à ménager la Ligue. Enfin, de peur de rendre le roi trop exigeant, il ne voulait pas aller pour ainsi dire au-devant de lui et aplanir avec trop de précipitation les routes qui le menaient au trône.

On se fatiguerait à mentionner minutieusement les obstacles, plus apparents que sérieux, que rencontrèrent les envoyés du roi auprès du pape. Lorsque le duc de Nevers, principalement chargé de cette négociation délicate, se trouva en présence de Clément VIII, il se félicita de ce que le roi son maître était enfin rentré dans les bras de l'Église. Le pape lui répondit : « Ne dites pas que votre roi est catholique ; je ne croirai jamais qu'il soit bien converti si un ange du ciel ne vient me le dire. Quant aux catholiques qui ont suivi son parti, je ne les tiens pas pour déserteurs et désobéissants de la religion et de la couronne, mais ils ne sont qu'*enfants bâtards et fils de la servante*. Au contraire, ceux de la Ligue sont les vrais enfants légitimes, les vrais arcs-boutants et même les vrais piliers de

la religion catholique. » Le duc de Nevers, surpris de ce langage, répondit avec une certaine vivacité, et toutefois il s'efforça de ne point s'affranchir des entraves du respect. Les pourparlers continuèrent et se prolongèrent, sans amener de résultats décisifs, jusqu'à la fin de décembre. A la fin, lassé de ne rien obtenir, le duc de Nevers quitta Rome et revint en France rendre compte au roi d'une mission dont on s'était promis plus de succès.

Le roi n'avait point seulement à conquérir l'adhésion du pape ; il lui fallait, en outre, calmer les inquiétudes des protestants et imposer silence aux rancunes de ceux qui, depuis quatre ans, versaient leur sang pour subjuger la France catholique. Henri aurait bien voulu ne faire aux calvinistes aucune de ces concessions qui semblaient inconciliables avec son abjuration récente; mais, les traiter en vaincus lorsqu'après tout ils n'avaient cessé d'être ses auxiliaires et ses fidèles, c'était leur infliger un humiliant désaveu et les contraindre à arborer, pour leur propre compte, le drapeau de la guerre civile. Pour sortir d'embarras il maintenait en faveur des églises prétendues réformées le libre exercice de leur culte; mais les protestants, qui naguère encore convoitaient la possession de la France, ne se montraient guère disposés à se contenter de si peu. Pour surcroît de difficultés, Henri avait entrepris de négocier avec le roi d'Espagne lui-même, et Philippe II, au lieu de rejeter ses avances, songeait à marier l'infante avec le chef de la famille de Bourbon, et à réaliser ainsi, au moins en partie, les espérances ambitieuses de la maison d'Autriche.

Ces négociations demeurèrent également sans résultat.

Le roi se trouvait donc de toutes parts aux prises avec des difficultés dont la solution réclamait de lui autant de patience que d'énergie. Il avait suffisamment fait adhésion à l'Église pour éloigner de lui les protestants, pas assez pour désarmer la Ligue, pas assez pour obtenir le pardon de Rome. En cherchant un appui du côté de l'Espagne il irritait sans nécessité les huguenots de France, les luthériens allemands et les hérétiques qui disputaient à Philippe II les riches provinces des Pays-Bas. Par sa conversion il se séparait de l'alliance anglaise, l'un des principaux éléments de sa force. Sur ces entrefaites, nonobstant la conclusion et la prorogation de la trêve, les catholiques et les protestants des provinces du Midi et du Sud-Ouest n'avaient point posé les armes, à l'exemple de leurs chefs. Dans le Périgord, dans le Limousin, en Poitou, le conflit avait pris le caractère d'une guerre sociale. Les campagnes étaient ruinées pour avoir servi durant près de trente ans de champ de bataille à toutes les armées. Les seigneurs et les nobles, qui guerroyaient presque sans relâche, s'étaient vus forcés de rançonner les paysans, de les accabler de taxes, de les désoler en leur imposant les plus durs sacrifices. Les paysans, fatigués d'une si longue série d'épreuves, en renvoyaient la responsabilité aux grands et aux gentilshommes; puis ils se soulevaient, ils s'armaient, ils signalaient leur colère par des pillages, des destructions et des massacres. On les appelait les *croquants*, parce qu'ils *croquaient* (mangeaient) tout ce qu'ils trouvaient dans les châteaux des nobles, dans les demeures des riches. C'é-

tait comme l'avant-coureur de la guerre brutale de celui qui n'a rien à celui qui possède, et le roi n'était point en mesure d'en finir avec ces symptômes de jacquerie. Dans le Dauphiné, dans le Lyonnais, en Provence, la guerre ne prenait nullement ces allures sauvages; mais là, néanmoins, les grands chefs des armées, le duc d'Épernon, Lesdiguières, le duc de Nemours, agissant pour ou contre le roi, travaillaient avant tout à créer leur propre indépendance et à reconstituer la vieille féodalité de l'ère carlovingienne. De tous les dangers auxquels le royal converti se trouvait exposé, celui-là n'était pas le moindre.

A Paris, grâce à la trêve, grâce surtout à la lassitude des chefs et du peuple, on ne luttait plus par l'épée, on n'avait plus à tendre les chaînes et à construire des barricades; mais une guerre vive s'était engagée dans la presse. C'est pour la première fois que nous employons ce nom qui, deux siècles plus tard et surtout de nos jours, a reçu une signification si considérable. Alors on n'avait point de journaux ni de gazettes, mais on rédigeait des pamphlets virulents, mais on affichait des placards provocateurs, et l'imprimerie, qui déjà n'avait que trop servi les passions religieuses et les ennemis de l'Église, fournissait aux hommes de parti, aux ligueurs et aux royalistes de toutes nuances, des moyens multiples de combattre, d'attaquer ou de résister. Parmi les écrits que les publicistes de la Sainte-Union firent paraître pour réveiller dans le cœur du peuple la défiance contre le roi, on remarqua *le Banquet du comte d'Arête,* œuvre de Louis d'Orléans, avocat général au parlement de

Paris. C'était de la polémique mise en dialogues et où l'on avait associé quelques vers et de spirituelles épigrammes à une prose signalée par l'originalité de la forme et l'imprévu des idées (1). Un autre pamphlet

(1) L'un des personnages, enfant de douze ans, entrait en scène et chantait ce qui suit :

Je suis bien jeune et plus tendrette
Que n'est le bois de la coudrette,
Mais je vous dis sans fiction
Que celui qui n'aura envie
Pour la Ligue espandre sa vie
N'aura pas mon affection.
Sans elle le peuple de France
Gémissait sous la violence
Et perdions la religion.
Celui donc qui n'aura envie
Pour la Ligue espandre sa vie
N'aura pas mon affection.

Un autre personnage s'attaquait ensuite directement au roi de Navarre et disait : « Ceux de son parti le tiennent pour un perfide, pour un écervelé, pour un taquin, pour un faquin, pour un méchant, pour un athée, pour un homme perdu de tous vices, pour un vrai diable ; et vous le louez et en faites un saint par-dessus saint Louis ! Je voudrois bien leur demander comment la religion est assurée en sa main ; car il y a trente-six ans et plus que toujours il cherche de la dévorer. Il étoit baptisé catholique; depuis il s'est fait hérétique; il redevint catholique à la Saint-Barthélemy ; le voilà aujourd'hui catholique ; ne sera-t-il pas demain hérétique ?

« De quel étroit lien tiendrons-nous arrêtée l'inconstante façon de ce nouveau Protée ! Je ne puis que je vous die un quatrain qu'on m'a donné sur ce sujet, et que je ne vous fasse part de la réponse qui est à propos de mon discours ; car les politiques disoient :

La couronne appartient à Henri de Bourbon,
Il n'y a qu'à tenir ; il n'est plus hérétique.
Qu'en dites-vous, ligueurs? vous n'avez pas du bon ;
Il faut ployer sous lui puisqu'il est catholique.

Réponse.

Si catholique il est, jamais nul de nos rois
Ne le fut tant que lui ; non pas saint Louis même,

catholique, encore plus digne d'attention, était le *Dialogue du Maheustre et du Manant*, attribué par les uns à Rolland, conseiller aux monnaies et l'un des Seize, par d'autres au ligueur Cromé. L'écrivain passait en revue les idées et les hommes, les systèmes et les choses, et ne s'attachait nullement à taire les fautes de son propre parti. Sa discussion, également en forme de dialogue, était conduite avec art et méthode, et le style ne manquait ni de précision ni de force. L'un des deux interlocuteurs, le *Maheustre*, représentait la cause royaliste et en défendait les principes; l'autre, le *Manant*, opposait aux arguments subtils de son rival des raisons solidement appuyées sur le bon sens populaire. Les passages ci-après peuvent donner une idée de cette discussion :

« Le Manant. Moi, je ne suis pas demandeur; je ne fais que défendre mon droit et la possession de ma religion.

« Le Maheustre. Si vous n'êtes demandeur, pourquoi vous êtes-vous ligués et pris les armes contre votre roi, et criez incessamment après nous et nous injuriez?

« Le Manant. Nous sommes en possession d'être catholiques et d'avoir un roi chrétien catholique et fils aîné de l'Église, et de ne reconnaître pour roi au-

Car ils ne l'ont été chacun d'eux qu'une fois,
Et Henri de Bourbon l'est jà pour la troisième.

La justesse de l'épigramme en faisait la force. La facilité avec laquelle le prince avait si souvent changé de religion n'était pas en effet le motif le moins sérieux que les catholiques pussent alléguer pour justifier leur résistance. (Voir les pamphlets du temps, *Preuves de la Satire Ménippée*. — Voir *Hist. de la Ligue*, par M. V. de Chalambert.)

cun qui soit hors d'icelle, et pour ce nous avons pris les armes pour défendre notre religion, empêcher la tyrannie et garder notre possession.

« Le Maheustre. Vous êtes donc demandeur pour chasser, ce dites-vous, l'hérésie et la tyrannie ?

« Le Manant. Ce n'est pas se rendre demandeur que de repousser une entreprise d'hérésie et tyrannie ; c'est se défendre du mal pour soutenir la *liberté honnête qui de tout temps nous est acquise,* tant à la conservation de la religion que de nos franchises et priviléges. C'est l'hérétique, c'est l'athéiste, c'est l'ambitieux, c'est le tyran, c'est l'hypocrite qui sont les vrais demandeurs, car ils veulent entreprendre contre l'établissement des choses saintes, lois civiles et liberté du peuple. C'est doncques à vous à dire ce que vous demandez, et à moi à vous répondre et m'en défendre.

« Le Maheustre. Pourquoi faites-vous difficulté de découvrir votre intention et faire votre demande ?

« Le Manant. Parce que je ne demande rien et ne fais que défendre ce que mes pères m'ont acquis. »

Développant ailleurs ses théories, le Manant établissait les principes politiques de la Ligue et des révolutionnaires catholiques du seizième siècle. « Les couronnes et royaumes chrétiens, disait-il, ne sont héréditaires, mais électifs, selon les constitutions divines et humaines, et le royaume de France n'est acquis par succession, *ainsi par la force de la loi du peuple, qui l'élit et le donne au premier mâle capable de la couronne et habile au sacre ;* mais, outre cela, il ne suffit, pour approuver un roi, qu'il soit seulement le

plus proche de la lignée pour y succéder, mais qu'il *soit de la qualité et condition nécessaires à cet effet*. Car nous avons vu plusieurs qui étoient les plus proches à succéder à la couronne, qui toutefois n'y ont succédé pour leur incapacité et indignité..... Tellement qu'il ne suffit d'alléguer la proximité du lignage, mais faut qu'il en soit capable, au moins qu'il *ne soit point contraire aux lois fondamentales;* la première desquelles est que le roi soit très-chrétien et catholique, et qu'il jure conserver l'Église catholique, apostolique et romaine, jusqu'à son sang. Or est que le roi de Navarre est un hérétique relaps et excommunié, etc. »

Le *Manant* s'exprime ailleurs (1), sur le même sujet, en ces termes :

« Le peuple fait et crée les rois pour leur obéir en choses saintes, civiles et raisonnables, selon qu'eux-mêmes jurent et promettent à leur peuple; et n'avons jamais pris plus grand plaisir que d'obéir à nos rois, prier pour eux et les honorer; mais s'ils se convertissent en hérétiques, hypocrites ou tyrans, nous ne les connaissons pas pour rois, mesmement quand il y va du hasard de la religion et de l'honneur de Dieu, que nous préférons à toutes autres puissances humaines, telles qu'elles soient. Nous obéissons aux rois, et non aux tyrans, et vous autres vous soutenez la tyrannie, parce qu'elle vous fait vivre et nous détruit. »

Le «dialogue» qui renfermait l'expression de ces théories politiques et religieuses fut saisi par ordre du duc

(1) *Preuves de la Satire Ménippée*, t. III, p. 109, édit. de 1726.

de Mayenne, et des arrestations eurent lieu par ordre du parlement; elles causèrent dans Paris une émotion fort vive. L'université intervint, et le Gouvernement se vit réduit, sinon à reculer, du moins à se contenter d'un simulacre de répression.

Les pamphlétaires de la Ligue rencontrèrent dans le parti royaliste, et surtout dans le tiers parti, des adversaires plus forts, plus incisifs, plus spirituels, et sur ce terrain les catholiques furent vaincus. Le peuple avait pour lui le dévouement inculte et naïf, mais il ne savait pas écrire; les prêtres et les moines, encore engagés dans l'Union, parlaient avec violence aux multitudes et s'en faisaient suivre, mais ils n'avaient ni le goût, ni l'intelligence des choses littéraires, et sur ce terrain ils se trouvaient hors d'état de soutenir la lutte. Dans les rangs de la riche bourgeoisie, du parlement et du barreau, se trouvaient des écrivains habiles à manier l'arme du ridicule, à revêtir de beaux semblants les arguments qui plaisaient aux égoïstes, à faire accepter les systèmes qui, au demeurant, commençaient à rencontrer d'autant plus de partisans que les classes moyennes et beaucoup d'ouvriers étaient las de souffrir et de résister. La *Satire Ménippée*, pamphlet célèbre et injuste, rendu puissant par le talent de ses auteurs, fut aux mains des politiques une arme qui leur servit à porter aux ligueurs des coups dont ils ne se relevèrent pas, et l'influence de ce recueil de calomnies spirituelles fut si grande qu'elle a traversé deux ou trois siècles, et que le parti de la Ligue se trouve encore accablé sous le poids de cette attaque. La première partie de la *Ménippée* fut publiée en 1593,

peu de temps après l'ouverture des états généraux; on l'attribue à Louis Leroi, prêtre normand, qui avait été aumônier du jeune cardinal de Bourbon. La seconde partie, beaucoup plus considérable que l'autre, fut l'œuvre collective de Pierre Pithou, de Gillot, de Rapin, de H. Clément et du poëte Passerat. La plupart des chapitres qui la composent circulèrent, écrits à la main, peu de temps avant l'abjuration du roi à Saint-Denis, et ne furent imprimés que dans les premiers mois de l'année 1594. La *Satire Ménippée* fut donc le fruit d'un labeur complexe, dont les différentes fractions ne se ressemblent pas toujours et s'harmonisent plutôt sous le rapport du but et de la pensée que sous celui de la forme. Une moitié se rattache à l'école de Rabelais; elle procède du vieux génie français, hardi, libre, souvent cynique, et qui ne se fait jamais scrupule de s'en prendre aux institutions religieuses et aux traditions politiques du pays; l'autre moitié est rédigée d'une façon plus grave et plus sévère. De nombreuses pages sont écrites en vers, et cette poésie, rarement marquée au coin de la pureté et du goût, appartint, dit-on, à Jean Passerat, l'un des versificateurs féconds et médiocres de ce siècle. Dès le début du pamphlet les catholiques de France sont avertis de se tenir en garde contre le *catholicon* d'Espagne, c'est-à-dire contre les intrigues et les menées à l'aide desquelles, sous prétexte de religion, les agents de Philippe II cherchaient à rendre notre pays vassal de la maison d'Autriche; le reste du livre est consacré à livrer à l'odieux et au ridicule le duc de Mayenne, le légat, les princes lorrains, les Seize, le clergé et l'armée de la

Sainte-Union, et pour atteindre ce but tous les moyens sont bons, toutes les armes sont acceptées. L'un des passages les plus remarqués et les plus injustes de la satire est celui où les auteurs décrivent, d'une façon dérisoire, une procession générale des états de la Ligue, et font figurer dans cette cérémonie, sous un appareil grotesque, les principaux personnages sur la tête desquels ils veulent attirer le mépris public. Durant près de deux siècles l'histoire, complice du pamphlet, s'est habituée à prendre au sérieux ces bouffonneries et s'est fait une coutume plus commode que sérieuse d'asseoir ses jugements sur une base aussi dénuée de justice que de bon sens. C'est parfois en prêtant à leurs amis ou à leurs ennemis des discours imaginaires que les pamphlétaires du tiers parti mettent en relief les exagérations des uns, la sagesse des autres, et ils le font au point de vue exclusivement royaliste et béarnais. Veulent-ils représenter les états de la Ligue préoccupés de l'élection d'un roi : ils font dire à M. de Rieux, représentant de la noblesse : « Messieurs, j'ai charge de la noblesse de vous remontrer qu'il faut rabattre l'insolence de ces hoche-brides et avaleurs de frimas, et faire vos affaires pendant que le temps est beau... Si la loi salique est entretenue, je crains que M. le légat s'en fâche et que l'infante soit en danger d'être tondue; mais je m'en rapporte à M. le lieutenant, qui saura bien rompre le cou et faire la barbe à son neveu sans rasoir. Au demourant, s'il faut élire un roi, je vous prie vous souvenir de moy et de mes mérites. On m'a fait croire qu'il s'en est fait autrefois de pires que moi. Les Lydiens (comme on dit, car je

ne sais quelles gens ce sont) en firent un qui menait la charrue; les Flamands firent un duc qui estoit brasseur de bière; les Normands, un cuisinier; les Parisiens, un escorcheur. Je suis plus que tous ceux-là; car mon grand-père était maréchal en France, ou de France, et s'il a gagné enfer (en fer), je gagnerai paradis. Voilà M. de Saint-Paul, maintenant comte de Rethélois, maréchal de l'Union et archevêque de Reims, qui a bien son père naguère demourant en une cahuette couverte de chaulme près de Nangy... A ce compte vous pouvez bien me faire roy; et ferez bien, car je vous laisserai faire tout ce que vous voudrez. J'abolirai toutes ces mangeries de justice; je supprimerai tous les sergents, procureurs, chiquaneurs, commissaires et conseillers, excepté ceux qui sont de nos amis; mais il ne se parlera plus d'ajournement, ny de saisies, criées et exécutoires, ny de payer ses dettes. Vous serez tous comme rats en paille, et suffira que m'appeliez : Sire. Vous y adviserez; pour le moins, je sais bien que j'en vaux bien un autre. Et vous en dirois davantage, sinon que je suis pressé d'aller exécuter mon entreprise sur Noyon... » La harangue mise dans la bouche du duc de Mayenne était plus dérisoire encore : « Messieurs, disait ce prince, vous serez tous témoins que, depuis que j'ay pris les armes pour la sainte Ligue, j'ay toujours eu ma conservation en telle recommandation que j'ay préféré de très-bon cœur mon intérêt particulier à la cause de Dieu, qui saura bien se garder sans moi et se venger de tous ses ennemys. Même je puis dire avec vérité que la mort de mes frères ne m'a point tant outré, quelque bonne

mine que j'aye faict, que le désir de marcher sur les erres (errements) que mon père et mon bon oncle le cardinal m'avoient tracées et dedans lesquelles mon frère le Balafré étoit heureusement entré. Vous savez qu'à mon retour de mon expédition de Guienne, que les politiques appellent incagade, je n'effectuai pas dans cette ville ce que je pensois, à cause des traistres qui avertissoient le tyran leur maître; et je ne tiray aucun fruit de mon voyage que la prise de l'héritière de Caumont, que je destinois pour femme à mon fils; mais le changement de mes affaires m'en fait à présent disposer autrement. » Le lieutenant général de la Ligue continuait longtemps, sur ce ton, à rendre compte de sa conduite. Parlant de son attaque contre Tours, il disait : « Je dressay ceste puissante et glorieuse armée de vieux soldats aguerris, tous fraîchement esmoulus, que je menai avec un grand ordre et discipline tout droit à Tours, où je cuidai dire comme un César catholique : *Je suis venu, j'ay vu, j'ay vaincu.* Mais ce fauteur d'hérétiques fait venir en poste le Béarnois, lequel je ne voulus attendre de trop près, ny le voir en face, de peur d'être excommunié. Et puis vous savez que la levée du siége de Senlis, où mon cousin cy présent a bien faict parler de luy, jointe à la défaicte de Saveuse, me donnèrent couverture de tourner visage. Ce que je feis aussi volontiers que vous, Messieurs de Paris, le désiriez et m'en requériez ardemment... »

C'était là de la raillerie de mauvais goût et à l'usage des scribes les plus médiocres. Il n'en fut point ainsi de la harangue attribuée par les auteurs de la

Ménippée à d'Aubray, représentant du tiers-état. Ce document oratoire, rédigé par Pithou lui-même, était comme un réquisitoire dirigé contre les princes lorrains et les autres chefs de l'Union ; il y était dit : « O Paris, qui n'es plus Paris, mais une spélonque (caverne) de bêtes farouches, une citadelle d'Espagnols, Wallons et Neapolitains, un asyle et seure retraite de voleurs, meurtriers et assassinateurs, ne veux-tu jamais te ressentir de ta dignité et te souvenir qui tu as été, au prix de ce que tu es? Ne veux-tu jamais te guarir de cette frénésie qui, pour un légitime et gracieux roy, t'a engendré cinquante roytelets et cinquante tyrans?... Tu n'as peu supporter ton roy si débonnaire, si facile, si familier, qui s'étoit rendu comme concitoyen et bourgeois de ta ville, qu'il a enrichie, qu'il a embellie de somptueux bâtiments, accrue de forts et superbes remparts, ornée de priviléges et exemptions honorables. Que dis-je? peu supporter? c'est bien pis : tu l'as chassé de sa ville, de sa maison, de son lit! Quoi ! chassé? Tu l'as poursuivy. Quoi! poursuivy? Tu l'as assassiné, canonisé l'assassinateur, et fait des feux de joye de sa mort. Et tu vois maintenant combien cette mort t'a prouffité ; car elle est cause qu'un autre est monté en sa place, bien plus vigilant, bien plus laborieux, bien plus guerrier, et qui saura bien te serrer de plus près, comme tu as à ton dam déjà expérimenté... Mais je ne puis en discourir qu'avec trop de regret de veoir les choses en l'état qu'elles sont, au prix qu'elles étoient lors. Chacun avoit encore en ce temps-là du blé en son grenier et du vin en sa cave ; chacun avoit sa vaisselle

d'argent et sa tapisserie, et ses meubles; les femmes avoient encore leur demi-ceint (parure des Parisiennes); les reliques étoient entières; on n'avoit point touché aux joyaux de la couronne; mais, maintenant, qui se peut vanter d'avoir de quoi vivre pour trois semaines, si ce ne sont les voleurs qui se sont engraissés de la substance du peuple et qui ont pillé à toutes mains les meubles des présents et des absents? Avons-nous pas consommé peu à peu toutes nos provisions, vendu nos meubles, fondu notre vaisselle, engagé jusques à nos habits pour vivoter bien chétivement? Où sont nos salles et nos chambres tant bien garnies, tant diaprées et tapissées? Où sont nos festins et tables friandes? Nous voilà réduits au laict et au fromage blanc, comme les Suisses; nos banquets sont d'un morceau de vache pour tout mets; bien heureux qui n'a point mangé de chair de cheval et de chien, et bien heureux qui a toujours eu du pain d'avoine et s'est peu passer de bouillie de son vendue au coing des rues, aux lieux qu'on vendoit jadis les friandises de langues, caillettes et pieds de mouton. Et n'a pas tenu à monsieur le légat et à l'ambassadeur Mendosse que n'ayons mangé les os de nos pères, comme font les sauvages de la Nouvelle-Espagne (1)... Où est l'honneur de notre Université? Où sont les colléges? Où sont les écholiers? Où sont les leçons publiques où l'on accouroit de toutes les parts du monde? Où sont les religieux étudiant aux couvents? Ils ont pris

(1) Le bruit qui avait couru que l'on avait fait du pain, pendant le siége, avec les os des morts déterrés au cimetière des Innocents, se trouve ici formellement démenti.

les armes; les voilà tous soldats débauchés. Où sont nos châsses, où sont nos précieuses reliques?... Où est la majesté et gravité du parlement, jadis tuteur des rois et médiateur entre le peuple et le prince, etc. (1)? »

Pierre Pithou, rédacteur de cette harangue, aurait cru n'avoir rempli qu'à moitié sa tâche s'il s'était borné à raconter les misères nées de la guerre civile, et dont, après tout, la responsabilité devait être renvoyée aux huguenots et à leur roi. Animé ensuite d'une ferveur monarchique opposée à la démocratie des ligueurs, il s'indignait de ce qu'on osât songer à élire le chef de la France; puis il exprimait les prédilections du parti royaliste. « Nous demandons, s'écriait-il, un roy et chef *naturel,* non *artificiel;* un roy déjà fait, non à faire... Le roy que nous demandons est déjà fait par la nature, né au vray parterre des fleurs de lys de France, rejetton droit et verdoyant de la tige de saint Louis. Ceux qui preschent d'en faire un autre se trompent et ne sauroyent en venir à bout. On peut faire des sceptres et des couronnes, mais non pas des roys pour les porter; on peut bâtir une maison, mais non pas un arbre ou un rameau vert; il faut que nature le produise, *par espace de temps,* du suc et de la moelle de la terre, qui entretient la tige en sa séve et vigueur. On peut faire une jambe de bois, un bras de fer et un nez d'argent, mais non pas une teste. Aussi pouvons-nous faire des maréchaux à la douzaine, des pairs, des amiraux, et des secrétaires et

(1) *Satire Ménippée* (édit. Charpentier), p. 130.

conseillers d'État, mais de roy point ; il faut que celui seul naisse de lui-même pour avoir vie et valeur... » Plus loin, poussant jusqu'à l'extrême ce raisonnement, Pierre Pithou exaltait outre mesure Henri de Béarn, et descendait, dans sa ferveur monarchique, jusqu'à faire l'éloge des mauvaises mœurs de ce roi. « Il faut concéder aux princes, disait-il, quelques relasches et récréations d'esprit après qu'ils ont travaillé aux affaires sérieuses qui importent notre repos, et après qu'ils se sont lassés aux grandes actions des siéges, des batailles... Les roys, pour être roys, ne laissent pas d'être hommes, sujets aux mêmes passions que leurs subjects ; mais il faut confesser que cestuy-cy en a moins de vicieuses qu'aucun de ceux qui ont passé devant lui, et, s'il a quelque inclination à aymer les choses belles, il n'ayme que les parfaites et les excellentes, comme il est excellent en jugement et à cognoistre le prix et la valeur de toutes choses, etc. (1). »

Nous pourrions multiplier les citations de ce genre ; celles qui précèdent suffisent, sans doute, pour donner une idée de la guerre qui se continuait alors par la presse et sur le terrain des idées ; la situation qu'elles révèlent, tout en attestant un progrès de plus en plus soutenu en faveur d'une solution pacifique, n'était pas de celles qui s'arrangent d'elles-mêmes et par la seule action du temps et de la vérité.

Le roi le comprenait mieux qu'un autre ; tandis qu'il négociait avec Rome et les puissances du dehors, cherchant à se concilier le pape et à se maintenir dans l'a-

(1) *Satire Ménippée*, p. 215, 223.

mitié des souverains protestants, il poursuivait, par des conventions isolées et individuelles, auprès des principaux chefs de la féodalité, la reconnaissance de ses droits et de son titre. Sans renoncer à conclure un traité définitif avec la Ligue, il en facilitait les moyens en se rattachant, par des traités particuliers, les gouverneurs et les bourgeoisies des provinces ou des villes. Parmi les cités qui se détachèrent ainsi de la Ligue, celle de Meaux fut la première à donner l'exemple; elle fut donnée au roi par l'Hospital-Vitry, l'un des lieutenants du duc de Mayenne, et cet officier trouva moyen de tout arranger à la commune satisfaction de Henri, des bourgeois et du clergé. Il est vrai qu'il ne s'oublia pas lui-même et se fit maintenir dans sa place de gouverneur, avec la survivance pour son fils, sans oublier le don d'une grosse somme d'argent. Cet incident terminait assez heureusement pour le roi l'année 1593, déjà signalée par tant d'événements graves, et la reddition de Meaux fit pressentir celle d'un grand nombre de places. Pour neutraliser cet entraînement vers la soumission et la paix, le duc de Mayenne et les Seize déployèrent à Paris une sévérité inaccoutumée et impolitique.

Au dehors, une tentative fanatique, qui n'a jamais été bien connue ni bien expliquée, avait paru mettre en danger les jours du roi. Un ancien soldat nommé Barrière, homme à moitié fou, à moitié endoctriné par des excitations furibondes, se laissa, dit-on, persuader, à l'exemple de Jacques Clément, d'attenter à la vie du Béarnais afin de mériter les récompenses éternelles. Dénoncé avant même d'avoir essayé d'exé-

cuter son crime, il fut trouvé porteur d'un couteau fraîchement aiguisé. On le mit à la torture; les tourments lui arrachèrent des aveux vrais ou faux, et le parlement royal, qui siégeait alors à Melun, le condamna à périr par l'affreux supplice de la roue. On se fit un prétexte des déclarations de ce misérable pour impliquer, du moins moralement, dans cette conspiration avortée, des religieux vraisemblablement étrangers aux sombres préoccupations de Barrière.

A Paris, le duc de Mayenne, de plus en plus inquiet des symptômes qui se manifestaient dans les esprits, faisait exiler ou emprisonner les personnages connus par leurs sympathies royalistes et qui manifestaient ouvertement leurs vœux en faveur d'une prompte transaction. Le parlement de la ville ne se laissa point intimider par ses actes de rigueur. Le 10 janvier 1594, ce corps rendit un arrêt dont les termes désignaient suffisamment le duc de Mayenne comme le complice des Espagnols. Mayenne essaya par de belles paroles et par des menaces de faire révoquer cet arrêt, mais le parlement s'y refusa. Quant au duc, il ordonna, nonobstant les déclarations de la justice, que la garnison espagnole qui était encore établie à Paris continuerait de garder cette capitale, de concert avec les milices de l'Union. En même temps il ordonna au sieur de Belin, gouverneur de Paris, dont il appréhendait les sentiments royalistes, de sortir sans retard de cette capitale et de résigner son commandement entre les mains du comte de Brissac. Cet ordre fut exécuté, malgré l'opposition formelle du parlement.

Cependant, dès les premiers jours de l'année 1594,

la trêve conclue entre le roi et la Ligue avait touché à son terme, et de part et d'autre on avait recommencé la lutte. Dans les provinces, le parti du roi ne cessait de gagner du terrain. La ville d'Aix et une portion considérable de la Provence firent leur soumission. De tous les parlements de la Ligue, celui d'Aix fut le premier à reconnaître les droits de Henri ; lorsqu'il eut rendu son arrêt pour ordonner la proclamation de la royauté des Bourbons, le parlement royal, qui siégeait à Sisteron, se rendit à Aix, et il s'opéra une fusion entre les deux magistratures, qui se réunirent en une seule cour. Cependant une moitié de la Provence tenait encore soit pour le duc d'Épernon, soit pour la Ligue. Le duc de Savoie occupait Berre et Grasse; Cassaux et Louis d'Aix exerçaient à Marseille une autorité tyrannique qui se manifestait par des exactions et des supplices, et plus tard, lorsqu'ils virent le pouvoir échapper de leurs mains, ils essayèrent, mais en vain, de livrer la ville aux agents de l'Espagne. A Lyon, malgré les efforts de d'Espinac, archevêque et gouverneur de la ville, la population se souleva contre le duc de Nemours, lieutenant de la Ligue et de Mayenne, qui cherchait à asseoir sa propre indépendance. Nemours, comme d'Épernon, comme Mercœur, comme tant d'autres princes ou grands vassaux de la couronne, voulait profiter des circonstances pour détacher à son profit un lambeau du royaume et s'en constituer le souverain. A Lyon comme à Aix les citoyens ne voulurent pas se faire complices de ces espérances féodales ; ils prirent les armes pour la cause du roi, qui, après tout, était celle de la France

et de l'unité nationale, et, s'étant rendus maîtres de la place, ils y introduisirent les troupes royales et le colonel d'Ornano, l'un des lieutenants du Béarnais. Vers le même temps Orléans et Bourges abandonnèrent à leur tour la cause de la Ligue pour se rallier au roi. D'Alincourt, gouverneur de Pontoise, par les conseils de Villeroy, son père, fit sa soumission à Henri. En Picardie, et à la suite d'un traité fait avec d'Estournel, on vit se détacher de l'Union les villes de Roye et de Montdidier, et surtout celle de Péronne, qui avait été le berceau de la Ligue. La soumission de cette dernière cité faisait pressentir la fin prochaine de la résistance des catholiques.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, la négociation que le duc de Nevers avait été chargé de suivre à Rome avait définitivement échoué. A défaut de l'absolution pontificale qu'il ne pouvait encore obtenir, Henri de Bourbon songeait à se faire sacrer; il pensait avec raison que rien ne serait plus propre à lui concilier l'esprit du peuple, surtout à le convaincre de la sincérité de ses sentiments, puisqu'en prenant, selon l'usage, dans le sacre, l'engagement de combattre l'hérésie, il y renouvellerait par là même solennellement son abjuration. Or une difficulté se présentait dans l'exécution de ce projet. La ville de Reims, où les rois avaient coutume de se faire sacrer et où était déposée la sainte ampoule, se trouvait encore au pouvoir de l'Union; mais cette difficulté n'était pas insurmontable. En interrogeant l'histoire, le passé offrait des précédents qui justifiaient le choix d'une autre ville. Ainsi Louis le Gros avait été sacré à Orléans par un arche-

vêque de Sens, et, quant à la sainte ampoule de Reims, on pouvait y substituer celle de Saint-Martin, vénérable et précieuse relique conservée dans l'abbaye de Noirmoutiers, près de Tours, qui avait échappé comme par miracle, en 1562, au pillage des huguenots (1). La ville de Chartres fut donc choisie pour être le théâtre de la cérémonie.

Le 27 février, dès le matin, Henri de Bourbon se rendit en grande pompe à l'église cathédrale; sur le seuil de ce magnifique monument il fut reçu par l'évêque diocésain, assisté de cinq autres évêques. L'élite de la noblesse et des princes l'attendait dans la basilique, entourée d'une foule immense de bourgeois, de magistrats, d'officiers et de gens du peuple. Introduit dans l'église, le roi, debout et la main sur le livre des saints Évangiles, prononça la formule accoutumée du serment.

« Je promets, dit-il, au nom de Jésus-Christ, ces « choses aux chrétiens à moi sujets :

« Premièrement, je mettrai peine que le peuple chré- « tien vive paisiblement avec l'Église de Dieu. Outre, « je tâcherai faire qu'en toutes vacations cessent ra- « pines et toutes iniquités.

« Outre, je commanderai qu'en tous jugements l'é- « quité et miséricorde ayent lieu, à cette fin que Dieu « miséricordieux fasse miséricorde à moi et à vous.

« Outre, je tâcherai, à mon pouvoir, en bonne foi, « de chasser de ma juridiction et terres de ma sujé- « tion *tous hérétiques dénoncés par l'Église*, promet-

(1) *Hist. de la Ligue*, par M.-V. de Chalambert.

« tant par serment de garder tout ce qui a été dit.
« Ainsi Dieu m'ayde et ces saints Évangiles de
« Dieu (1). »

Lorsqu'il eut reçu l'onction sainte, et quand les évêques et les fidèles eurent appelé sur lui la bénédiction de Dieu, il se retira; mais, le lendemain, devant le même autel, et en présence de ses Pairs laïques et ecclésiastiques, le roi, avant de recevoir le collier de l'ordre du Saint-Esprit, prêta encore le serment qu'on va lire :

« Nous, Henri, roi de France et de Navarre, jurons
« et vouons solennellement en vos mains, à Dieu le
« Créateur, de vivre et de mourir en la sainte foi et
« religion catholique, apostolique et romaine, comme
« à un bon roi très-chrétien appartient, et plutôt mou-
« rir que d'y faillir; de maintenir à jamais l'ordre du
« Saint-Esprit, etc. »

Il ne restait plus désormais qu'à se rendre maître de Paris et à sceller un pacte de réconciliation avec Rome.

Le roi voulait soigneusement éviter de diriger contre Paris une attaque de vive force. Depuis quelques mois il rattachait à sa cause, par des dons et des promesses, les lieutenants et les officiers de la Ligue, et cette tactique, à la honte de ses adversaires, réussissait mieux que la guerre. Il résolut de gagner à ses intérêts le comte de Brissac, gouverneur de Paris, et à l'aide d'un affidé, le baron de Saint-Luc, il engagea avec lui des négociations clandestines. Le succès de cette ten-

(1) Palma Cayet, t. I, p. 557.

tative semblait d'autant mieux assuré que le duc de Mayenne, inquiet des dispositions du peuple, hors d'état de tenir tête au parlement et à la bourgeoisie, en était venu à désespérer de pouvoir se maintenir à Paris. Ce prince, dominé par cette appréhension, quitta presque furtivement la capitale du royaume et emmena avec lui sa femme et son fils (5 mars). Son départ précipité indigna les ligueurs, qui cherchèrent, mais en vain, à réveiller l'exaltation de la multitude. Quant au comte de Brissac, séduit par la promesse de 300,000 livres d'argent comptant, d'une pension de 30,000 écus et du bâton de maréchal de France, il prit l'engagement de livrer Paris à l'armée royaliste, et dans ce but il ne négligea aucune ruse pour tromper la vigilance des Seize et celle des agents espagnols. Un très-petit nombre d'hommes dévoués et habiles furent seuls initiés au secret de la conjuration, et parmi eux figurèrent le prévôt des marchands, L'Huillier, et les échevins Martin et Langlois. L'exécution du plan concerté entre eux et le roi fut fixée au 22 mars. Dans la soirée du lundi 21 mars, vers les neuf heures, le prévôt et l'échevin Langlois réunirent les principaux colonels et quelques capitaines de la garde bourgeoise, et leur révélèrent l'entreprise dont la réussite réclamait leur concours. Quelque chose transpira au dehors de ces dispositions, et les chefs militaires de la garnison espagnole prirent des mesures pour en neutraliser l'effet; mais ils agissaient au hasard, et on réussit aisément à dissiper leurs soupçons. Il en fut de même des Seize, qui, après avoir veillé jusqu'à trois heures du matin pour faire échouer

le complot, se rassurèrent mal à propos et se retirèrent dans leurs maisons. Or c'était précisément à cet instant de la nuit que la ville devait être livrée aux royalistes. Ils y entrèrent par trois portes différentes, et toutefois leur arrivée fut retardée par la pluie et le mauvais état des chemins. A six heures du matin, aidés de leurs amis et de leurs affidés, ils occupèrent une partie des remparts et les principaux quartiers, et le roi reçut du prévôt des marchands les clefs de la ville. Aux abords de l'école Saint-Germain un corps de lansquenets allemands essaya quelque résistance. Le maréchal de Matignon, à la tête d'une division de l'armée royale, dispersa ces étrangers et leur tua trente ou quarante hommes. Cependant le jour s'était levé et les bourgeois affluaient dans les rues; quelques-uns avaient déjà le mot d'ordre, le plus grand nombre étaient attirés par la curiosité. A la vue de Henri de Bourbon qui s'avançait à cheval, décoré de l'écharpe blanche, la plupart firent entendre les cris répétés de : *Vive le roi! Vive la paix!* et bientôt après tous les quartiers de la rive droite arborèrent la bannière royale (1). Le duc de Féria, ambassadeur d'Espa-

(1) Les relations des contemporains rendent ainsi compte de cet événement : « Ledict jour, au temps de l'équinoxe printanier, lorsque le soleil estoit au premier degré du signe d'Aries, à la première heure du jour, le roy, vraiment martial, accompagné de ses troupes, qui estoient composées d'environ quatre mille hommes tant de cheval que de pied, vint de Sainct-Denis aux environs de Paris ; et luy fut rapporté que les portes Neuve, Sainct-Honoré et Sainct-Denis estoient ouvertes ; qu'à la première estoit le sieur comte de Brissac et le sieur Forçais, sergent-major de la ville ; à la seconde estoit l'eschevin Néret avec ses enfants, et à la troisième, le sieur Langlois ; et furent ces trois portes en mesme temps livrées à Sa Majesté, qui entra glorieusement en la ville par la mesme

gne, surpris par ces événements inattendus, dépêcha vers le roi un de ses officiers, auquel le prince dit aussitôt : « J'ai été appelé à Paris par le gouverneur, le par-« lement, le prévôt des marchands et les échevins. « Comme roi, je ne demande pas la guerre, mais la « paix. Assurez l'ambassadeur que ni lui ni ceux de « sa nation n'éprouveront aucune vengeance, aucune « insulte ; il peut donc sortir librement, je lui en « donne ma parole (1). » Le duc comprit que toute résistance était vaine.

Henri, avant de prendre possession du Louvre,

porte par laquelle, six ans auparavant, le 13 may 1588, lendemain des barricades, on avoit vu tristement sortir son prédécesseur. Et le roy, estant entré, donna son escharpe blanche au sieur de Brissac, qu'il honora en l'accolant du titre de mareschal de France. » Le conseil de ville consigna aussi dans ses registres toutes les circonstances de l'entrée de Henri IV à Paris : « L'an de grace 1594, le mardy 22e jours de mars, sur les cinq heures du matin, MM. les prevost des marchands et eschevins de ceste ville de Paris, desirant faire cognoistre au roy nostre souverain seigneur l'obéissance que son peuple vouloit luy porter et continuer, luy firent ouverture des portes de ceste ville, pour le recevoir et les autres seigneurs de sa cour. Et pour cet effet M. Lhuillier, prevost des marchands, assisté de M. le comte de Brissac, se trouvèrent à la porte Neuve pour recevoir Sa Majesté ; et par icelle entra en ceste ville, et fut menée et conduite en son chasteau du Louvre. La réduction de ceste ville en l'obéissance de Sa Majesté fut si douce et si gracieuse, et avec tant de contentement, que nul des bourgeois ne se trouva offensé en sa personne ny en ses biens, et toute la journée se passa en actions de graces de tant de félicités inespérées, et le soir furent faicts feux de joye en signe d'allégresse. »

La relation officielle du conseil municipal de Paris cherchait à déguiser les faits, à transformer en une réception d'enthousiasme une trahison de nuit. Ce n'était pas une entrée publique, excitant les joyeux transports, telle que la peinture l'a depuis reproduite, mais une sorte de surprise militaire amenée par une transaction municipale. (*La Ligue et Henri IV.*)

(1) *Archives de Simancas*, M. Capefigue, p. 330.

jugea qu'il devait tout d'abord rendre à Dieu de solennelles actions de grâces; se dirigeant donc vers la cité, il se rendit à l'église Notre-Dame pour y entendre la messe et faire chanter le *Te Deum*. L'archidiacre, en l'absence de l'évêque, fut chargé de recevoir le roi.

« Sire, lui dit-il, vous devez bien louer et remercier « Dieu de ce que, vous ayant fait naître de la plus « excellente race des rois de la terre, vous ayant con- « servé votre honneur, il vous rend enfin votre bien.

« Vous devez donc en ces actions de grâces avoir « soin de votre peuple, à l'imitation de Notre-Sei- « gneur Jésus-Christ, duquel vous voyez ici l'image et « pourtrait, comme il a eu du sien, afin que, par le « soin que prendrez de lui, en le défendant et le « soulageant, l'obligiez d'autant plus à prier Dieu « pour votre prospérité et santé, et que vous rendant « bon roi vous puissiez avoir un bon peuple. »

Le prince répondit : « Je rends grâce et loue Dieu « infiniment des biens qu'il me fait, dont je me res- « sens être comme indigne, les reconnaissant en si « grande abondance que je ne sais véritablement « comme je l'en pourrai assez remercier; mais prin- « cipalement depuis ma conversion à la religion ca- « tholique, apostolique et romaine, et profession que « j'en ai dernièrement faite, en laquelle je proteste, « moyennant son aide, de vivre et de mourir.

« Quant à la défense de mon peuple, j'y emploierai « toujours jusques à la dernière goutte de mon sang « et dernier soupir de ma vie. Quant à son soulage- « ment, j'y ferai tout mon pouvoir et en toutes sor-

« tes, dont j'appelle Dieu et la Vierge sa mère à « témoins (1). »

Dans la cérémonie religieuse, et dès le matin, on affichait, on distribuait, on lisait à haute voix dans les rues de Paris la proclamation suivante :

« De par le roi, Sa Majesté, désirant de réunir tous « ses sujets et les faire vivre en bonne amitié et « concorde, notamment les bourgeois et habitants « de sa bonne ville de Paris, veut et entend que « toutes les choses passées et advenues depuis les « troubles soient oubliées ; défend à tous les procu- « reurs généraux d'en faire aucune recherche à l'en- « contre de quelque personne que ce soit, même « de ceux que l'on appelle vulgairement les Seize, « selon que plus à plein est déclaré par les articles « accordés à ladite ville ; promettant sadite Majesté, « en foi et parole de roi, vivre en la religion catho- « lique, apostolique et romaine, et de conserver tous « lesdits sujets et bourgeois de ladite ville en leurs « biens, priviléges, états, dignités, offices et bénéfi- « ces. — Donné à Senlis le 20[e] jour de mars, l'an de « grâce 1594, et de notre règne le cinquième.

« *Signé* HENRI. »

A l'issue de la messe le roi se rendit au Louvre; sur son passage il fut salué de nombreuses acclamations. Les hommes, les femmes, les enfants se répandirent dans tous les quartiers, arborant les couleurs blanches, poussant des cris de joie et insultant aux gens et aux choses de la Ligue. Il y eut, il est vrai, sur

(1) Palma Cayet, p. 566.

divers points de la ville des actes ou et des tentatives de résistance; mais les troupes royales prévalurent partout, et les ligueurs, l'indignation dans l'âme et se plaignant tout haut « d'avoir été vendus, » renoncèrent à engager une lutte évidemment inégale.

Henri voulait éviter toute effusion de sang inutile; il donna à la garnison espagnole un sauf-conduit qui lui permettait de se retirer sans être inquiétée jusqu'à Guise. Cette troupe militaire se mit immédiatement en marche pour sortir de Paris, emmenant à sa suite un certain nombre de ligueurs fort compromis. Le roi se mit à la fenêtre pour voir défiler les Espagnols, et, comme ils s'inclinaient respectueusement en passant devant lui, il les salua avec sa courtoisie ordinaire et leur dit en riant : « Recommandez-« moi bien à votre maître. Allez-vous-en, mais ne « revenez plus (1)! »

(1) Voici en quels termes l'ambassadeur d'Espagne rendait compte de cet incident au roi Philippe II.

« Le gouvernement m'engageoit à ne point tenter une résistance inutile. A ce message succédèrent instantanément deux autres cavaliers du prince de Béarn, avec une lettre qu'il m'adressoit et dont la copie est ci-jointe *. Je ne voulus point la recevoir. Ces deux officiers, après m'en avoir manifesté leur estonnement, me dirent de vive voix ce qu'elle contenoit. Je ne suis icy, ainsi que les soldats de Sa Majesté Catholique, ay-je respondu, que pour le service de la Saincte-Union ; si c'est elle et le gouverneur qui ont rendu la ville au prince de Béarn **, nous ne saurions l'empescher; mais il nous faut, avant tout, recevoir des nouvelles et des communications du duc de Féria. Jusqu'à nouvel ordre et jusqu'à ce nous partions, si cela est ainsi résolu, nous resterons dans nos quartiers avec armes et bagages; j'y engage ma parole. »

« L'ordre de marche fut ainsi donné : les Napolitains se portèrent en

* *Archives de Simancas*, col. B 76^{222}.

** *Y que avia dolo aquella villa al principe de Bearne.*

Le cardinal de Pellevé, l'un des chefs de la Ligue, était alors dangereusement malade; ayant entendu le mouvement qui se manifestait dans les rues, on lui répondit que le roi venait d'entrer dans Paris et que tout était tranquille; sans dire mot il se retourna de l'autre côté et mourut. Le cardinal légat, invité par le roi à se rendre au Louvre, le pria de l'en dispenser; il fut conduit à Montargis par du Perron, évêque d'Évreux. Pendant plusieurs jours le château de Vincennes refusa de capituler; à la fin le chef de cette place et sa petite garnison reconnurent le roi et obtinrent de sortir avec les honneurs de la guerre. Bientôt il y eut au Louvre grande affluence de personnages de qualité, fort empressés, comme toujours, de se mettre dans les bonnes grâces du nouveau maître. Le prince fit à tous un accueil bienveillant, sauf à quelques-uns dont il avait eu plus particulièrement à se plaindre; il refusa même de recevoir le président de Neuilly, et au président de Hacqueville il dit ces mots : « Monsieur le président, je suis « bien aise de vous voir; je sais les bons offices que

avant-garde à la porte Sainct-Denys; au corps de bataille les Espagnols, le duc de Féria et moy; enfin en arrière-garde les troupes wallonnes. Nous sortismes enseignes déployées, tambours battans, et sans avoir l'air de désespérer de notre cause *. Bien que le prince de Béarn se fust placé à une fenestre de la porte Sainct-Denys, l'ordre fut donné de ne le pas saluer avec les étendards. Ainsi que doit l'avoir escrit le duc de Féria, des commissaires nous accompagnèrent tant que nous fusmes sur les terres des ennemis. Mieux instruit aujourd'hui, je sçais que les Allemands n'ont point trahi; ils furent trompés. Le prince de Béarn écrivit également au légat à peu près dans les mesmes termes qu'à moy, etc. »

* *Y vaga se sin dexer nostra cosa.*

« vous m'avez faits ici; je vous en remercie. Toutefois, « quand il étoit question de quelque affaire qui im- « portoit à mon service, vous étiez ordinairement ma- « lade. Je suis d'avis que vous vous retiriez à votre « grand conseil (1). » Le chroniqueur royaliste dit encore : « Ayant ensuite avisé dans la foule le secrétaire Nicolas, le roi, qui aimoit à rire et à gausser, se prit à lui demander qui il avoit suivi pendant les troubles. Ce à quoi le bonhomme répondit qu'il avoit à la vérité quitté le soleil et suivi la lune. « Mais que veux- « tu dire de me voir ainsi à Paris comme j'y suis ? — « Je dis, Sire, qu'on a rendu à César ce qui apparte- « noit à César, comme il faut rendre à Dieu ce qui « appartient à Dieu. — Ventre-saint-gris! s'écria le « roi, on ne m'a pas fait comme à César, car on ne « me l'a pas rendu, à moi ; on me l'a bien vendu. » Cela dit-il en présence de M. de Brissac, du prévôt des marchands et autres vendeurs, comme il les appeloit (2). » Dans la soirée du même jour, le roi, pour témoigner de son esprit de conciliation, voulut faire une visite aux duchesses de Nemours et de Montpensier, qui avaient joué un rôle très-ardent durant les guerres de la Ligue; il se montra avec elles jovial et affable. Quelques heures après il rentra au Louvre et s'y endormit, étonné de son triomphe. Le lendemain il pourvut aux besoins de l'ordre et de la police, évitant d'ailleurs, autant que possible, tout ce qui aurait pu présenter le caractère d'une réaction. Ce

(1) L'Estoile, t. II, p. 218.

(2) Id. Ibid.

jour-là, le corps municipal de Paris manifesta sa joie pour la bonne réception et l'accueil qu'il obtint de Henri IV en ses salles du Louvre. « Mercredi 23e dudict mois, MM. les prevost des marchands et eschevins, vestus de leurs robes mi-parties, furent trouver Sa Majesté au chastel du Louvre, pour le remercier de la clémence et douceur de laquelle il avoit usé envers ses subjects, et lui présenter quelques confitures, dragées, hypocras et flambeaux de cire blanche, qu'il reçut fort joyeusement, disant en ces mesmes mots : « Hier je reçus vos cœurs; aujourd'hui « je reçois vos confitures. » Le surplus de la journée se passa à dresser l'armée pour deslivrer la Bastille, où le seigneur Dubourg estoit avec quelques soldats, lequel tiroit plusieurs coups de canon sur les habitants de ceste ville, de manière que l'on fut contrainct de loger l'armée ès environs de ladicte Bastille pour icelle assiéger. Enfin ledict sieur Dubourg entra en quelque conférence et rendit la place le dimanche ensuivant. » Tous les actes de l'hôtel de ville furent ensuite intitulés du nom du roi et faits d'après ses volontés. Le personnel de la grande municipalité de Paris fut reconstitué de manière à ce que les ordres royaux obtinssent partout obéissance; on ne put désormais se réunir que d'après le commandement exprès de Sa Majesté. « Ayant plu au roy en sa bonté et clémence nous vouloir conserver en nos biens, charges et estats, jurons et attestons devant Dieu et sur les saincts Évangiles que nous recognoissons de cœur et d'affection, pour notre roy et prince naturel et légitime, Henry IV, roy de France et de Navarre

à présent régnant ; promettons à Sa Majesté, sur nos vies et honneurs, de lui garder la foi et loyauté avec toute révérence et parfaite obéissance, renonçant à toutes ligues, sermens et associations que nous pourrions avoir cy-devant faicts à l'occasion de la malice du temps, recognoissant en toute humilité avoir reçu à grâces spéciales la bonté et clémence de laquelle il a plu à Sa Majesté d'user envers nous (1). » Le 28 mars, toute inquiétude ayant disparu, il fit publier un édit d'abolition à peu près semblable à ceux qu'il avait déjà accordés à Meaux et aux autres villes réduites en son pouvoir. Il y était dit qu'il y aurait abolition générale de toutes les choses advenues dans la ville de Paris à l'occasion et durant les présents troubles ; que, dans ladite ville et faubourgs, à dix lieues à la ronde, l'exercice de la seule religion catholique, apostolique et romaine serait permis ; que, pour le témoignage de l'amour et affection que Sa Majesté portait à la ville, il la réintégrait en tous les anciens priviléges, franchises et immunités qui lui avaient été accordés par les feus rois ; que nul des habitants, à l'avenir, ne serait recherché de ce qui s'était fait, géré et négocié, tant en public qu'en particulier, durant les troubles, etc. Quant à l'impôt, il devait être perçu comme par le passé. Le même jour fut promulgué et enregistré un édit qui réunissait en un seul parlement les cours de justice de Paris et de Tours, la première réorganisée par Mayenne et les Seize, l'autre composée des anciens magistrats royalistes autrefois

(1) Registres de l'hôtel de ville, XIV, fol. 2, verso.

chassés par la Ligue. Cette décision royale rencontra dans le sein même du parlement une opposition longue et opiniâtre, mais enfin la pensée du roi prévalut. Au moment de la surprise amenée par la capitulation de Brissac, la Bastille était aux mains d'un brave et digne gentilhomme du nom de Dubourg. Quand il avait vu la cornette blanche arborée sur Paris, il avait tiré le canon sur la ville et ceint l'écharpe noire en signe de deuil et de défense meurtrière, mais manquant de vivres, il fut obligé de se rendre. « Il ne voulut jamais prendre argent pour la reddition de ceste place, monstrant par là sa générosité et valeur. Estant sollicité de recognoistre le roy, et que c'estoit un bon prince, il répondit qu'il n'en doutoit point, mais qu'il estoit serviteur de Mayenne, auquel il avoit donné sa foy; au reste, que c'estoit un traistre que Brissac, et que pour luy maintenir il le combattroit entre quatre piques en présence du roy, et luy mangeroit le cœur du ventre; que la première chose qu'il feroit, estant sorti, ce seroit de l'appeler au combat, et qu'il lui envoyeroit une trompette, et pour le moins luy feroit perdre l'honneur, s'il ne luy faisoit perdre la vie (1). »

(1) *Journal* de Henri IV.

§ II. — DEUXIÈME PÉRIODE DU RÈGNE DE HENRI IV.

(1594 — 1603.)

Le 29 mars eut lieu, en mémoire de la restauration qui s'était accomplie, une procession solennelle qui, chaque année et durant près de deux siècles, fut renouvelée le 22 mars. Cette démonstration religieuse ne suffisait pas pour faire taire les ressentiments de la Ligue. Les Seize étaient vaincus, leur impuissance apparaissait au grand jour, et pourtant on voyait encore se manifester de leur part et de celle de leurs affidés des symptômes d'hostilité et de résistance. Le clergé surtout demeurait froid et défiant; il subissait par contrainte, mais il n'acceptait pas la domination d'un prince encore placé sous le coup de l'excommunication de Rome, et dont la victoire paraissait une menace pour la foi catholique. Dans la plupart des églises on s'était abstenu de reprendre l'ancien usage de prier pour le roi; à la Madeleine, on avait recommandé aux prières des fidèles « les bons princes catholiques et tous ceux qui avoient été affligés par la journée de mardy » (c'était le jour de l'entrée du roi). L'université de Paris avait refusé de paraître au Louvre et de faire acte de soumission. Dans les réunions de la bourgeoisie on ne craignait pas de faire entendre des paroles haineuses, des protestations et des cris de vengeance. Le gouvernement voulut en finir avec ces difficultés, dont il appréciait la portée. Comme tous les pouvoirs qui se fondent à la suite de

commotions et de guerres civiles, il prit des mesures de haute police envers ceux dont les noms étaient le plus compromis, et il interna ou exila environ cent vingt mécontents dangereux. Dans ce nombre figuraient neuf curés, le recteur de l'université, l'évêque de Senlis, le prieur des Carmes et le jésuite Bernard, et en outre le président de Neuilly, l'avocat général d'Orléans, le maître des comptes Acarie (1), Roland, Crucé et les deux Labruyère père et fils. Le surplus se composait d'avocats, de médecins, d'imprimeurs, de gens de divers états et de quelques capitaines de la garde bourgeoise. Un nouveau chef fut donné à l'université, et ce corps, cédant enfin à la pression des circonstances, se rendit au Louvre et y vint présenter ses hommages au souverain. Ce jour-là, 22 avril, un mois s'était déjà écoulé depuis l'entrée du roi à Paris.

Dans cet intervalle plusieurs villes importantes avaient successivement envoyé leur adhésion : c'étaient Rouen, Abbeville, Agen, Sens et Montreuil. Le gouverneur de Rouen, Villars-Brancas, avant de capituler, avait élevé très-haut ses prétentions et le célèbre Sully, l'ami du roi, avait d'abord hésité à y souscrire. « Mon ami, lui écrivit alors Henri, vous êtes une bête d'user de tant de remises et apporter tant de difficultés et de ménage en une affaire de laquelle la conclusion m'est de si grande importance

(1) Ce dernier était le mari de la sainte femme que l'on honore aujourd'hui sous le nom de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, et qui avait, lors du siége, fait de sa maison un hôpital où elle soignait les blessés.

pour l'établissement de mon autorité et le soulagement de mes peuples. Ne vous souvient-il plus des conseils que vous m'avez tant de fois donnés, m'alléguant pour exemple celui d'un certain duc de Milan (François Sforce) au roi Louis XI, au temps de la guerre nommée du *Bien public*, qui étoit de séparer, par intérêts particuliers, tous ceux qui étoient ligués contre lui sous des prétextes généraux? qui est ce que je veux essayer de faire maintenant, aimant beaucoup mieux qu'il m'en coûte deux fois autant en traitant séparément avec chaque particulier que de parvenir à mêmes effets par le moyen d'un traité général fait avec un seul chef... » La négociation se fit d'après ces bases, et Villars-Brancas fut fait amiral de France, gouverneur de Rouen, du Havre, des bailliages de Rouen et de Caux, et obtint, en outre, de fortes indemnités pécuniaires. C'est ainsi que le roi achetait les provinces et les hommes. La Normandie lui coûta 3,478,000 livres, plus de deux fois autant que n'avait coûté Paris. Cependant toute résistance n'était point encore apaisée, et le duc de Mayenne tenait toujours pour la Ligue. Dans la plupart des provinces du Midi on refusa d'ajouter foi aux nouvelles venues de Paris; dans quelques autres on résista au mouvement. En Guienne, en Languedoc, les catholiques parurent serrer leurs rangs. « Monsieur, écrivit Pellicier, secrétaire de Montpesat, à don Juan de Idiaques, ministre du roi d'Espagne, si le comte de Brissac avoit eu la volonté d'effectuer un si pernicieux dessein, il n'a pu s'aider que de ceste partie des habitants tenus pour suspects au parti catholique, je veux dire

les *politiques,* lesquels sont abaissés autant qu'il a été possible. » Toutes les autorités catholiques de Toulouse prenaient des mesures sévères contre les traîtres qui pourraient imiter la ville de Paris. « De par la cour de parlement et de M. de Joyeuse, gouverneur et lieutenant général au pays de Languedoc, est enjoint à vous, estrangers, de quelque estat, condition et qualité qu'ils soyent, de vuider par tout le jour la présente ville, *sur peine de vie. Sur mesme peine,* est faict inhibition et défence à toutes personnes, de quelque estat et condition qu'elles soyent, de tenir le moindre propos à l'advantage du roy de Navarre et au préjudice de la Saincte-Union, ni autres tendans à troubler l'estat et repos de la présente ville. »

Mayenne, le duc d'Aumale et le duc de Guise n'épargnèrent aucun effort pour retenir dans les intérêts du parti catholique la Picardie et la Champagne, qui leur échappaient. La ville de Laon dépendait alors de la Picardie; Mayenne en fit la place forte de la Ligue, et, comme il s'attendait à être attaqué par le roi, il s'empressa d'aller à Bruxelles et de réclamer l'appui armé des lieutenants de Philippe II. Cette négociation rencontrait des difficultés. Mayenne, pour avoir cherché à remplir un rôle de modérateur, était devenu odieux aux Espagnols et aux Seize. « Il a été, écrivait le duc de Féria, plus pernicieux à la religion, sous couleur de la défendre, qu'aucun autre qui en ait prétendu la ruine... Il a souillé ses mains du sang de ceux qui ont apporté le principal avancement à sa grandeur et qui étoient les plus zélés catholiques de France... Il a empêché l'élection de l'infante et livré

Paris au Béarnais (1). » Telle est, dans les temps de révolution, la justice ordinaire des partis. Mayenne n'obtint rien par lui-même ni pour lui-même; mais Philippe II, qui convoitait la Picardie et la Bourgogne pour les annexer aux Pays-Bas, donna ordre à Mansfeld, l'un de ses lieutenants, de se porter en Picardie avec dix mille hommes et de secourir les ligueurs de Laon. Le comte de Mansfeld, qui venait de s'emparer

(1) Cette lettre, destinée à être tenue secrète, formait une dépêche spéciale adressée à Philippe II; c'était un de ces rapports intimes que multipliaient les ambassadeurs; mais la lettre tomba dans les mains du Béarnais. Esprit habile, pour diviser ses ennemis, Henri s'empressa de la communiquer au duc de Mayenne, qui s'adressa à Philippe II. « Sire, j'ay reçu, par les mains des ennemys, la copie, plus l'original, d'une lettre et advis du duc de Féria, pleine d'injures et de médisances contre moy, qu'Henri m'a envoyée, non pour me faire plaisir, mais pour m'exciter (par la mauvaise volonté qu'on me porte au lieu où je devrois espérer mon appuy) à chercher ma seureté vers eux. Sire, je n'eusse jamais pensé que le désir de se venger de celui qui oncques ne l'offensa eust tellement osté audict duc de Féria l'usage de la raison qu'il eust osé feindre et publier contre moy des calomnies et crimes si peu vraisemblables que le récit seul les fait cognoistre pour impudens; car l'ambassadeur de Vostre Majesté se montre ignorant, crasseux, vice qui n'est point excusable en personne de sa qualité. Je luy feray donc l'honneur qu'il n'a point mérité, qui sera de le faire mentir avec les armes, de sa personne à la mienne, ce que je supplie très-humblement Vostre Majesté m'accorder, et m'excuser si je sors du respect que je lui dois, parlant de cet imposteur qui a voulu si meschamment deschirer ma resputation. Je suis aussi celui, dit-il, qui ay faict livrer les principales places du party à l'ennemy. Le misérable! la bourbe aveugle! Il prétend se justifier ainsi de sa tortueuse et mauvaise conduite. Mais la perte de ces places n'affaiblissoit-elle pas d'autant mon auctorité? S'il falloit faire la guerre, j'en devois estre plus tost ruiné; s'il falloit faire la paix, elle devoit estre moins seure et moins honorable pour moi. Voulez-vous savoir au vray, Sire, qui les a perdues? Notre faiblesse, la mauvaise conduicte d'aucun de vos ministres, pour avoir vu diverses choses qui les ont désespérés, etc. »

de la Capelle, se porta immédiatement sur Laon ; mais déjà cette ville se trouvait investie par les troupes royales de France. Henri, qui les commandait et qui était vigoureusement secondé par Biron et le duc de Nevers, fit échouer les tentatives de Mayenne et de Mansfeld et contraignit la place assiégée à se rendre. Déjà, sur un autre point de la France, Honfleur avait ouvert ses portes à une armée de Henri commandée par le duc de Montpensier. Vers le même temps Aix, Amiens et Poitiers se soumirent.

Le 27 juillet mourut le cardinal de Bourbon, qui, jeune encore, avait un moment aspiré à la couronne. Depuis la conversion du roi il avait reconnu les droits de ce prince, mais on le savait actif et ambitieux, et sa mort fit disparaître quelques sujets d'inquiétudes.

Le duc de Mayenne s'était retiré dans les Pays-Bas, près de l'archiduc Ernest, et avait essayé de se concerter avec lui sur les moyens de relever les affaires de la Ligue. L'archiduc, après de longues négociations, consentit à traiter avec lui aux conditions suivantes : Le duc de Mayenne conservait le titre de « lieutenant général de l'État et couronne de France, » et continuait à recevoir, comme par le passé, dix mille écus par mois ; le droit lui était réservé de faire la guerre où bon lui semblerait, et particulièrement en Bourgogne ; des troupes, tant en infanterie qu'en cavalerie, lui étaient promises ; il devait garder toutes les conquêtes qu'il ferait pour les remettre ultérieurement au roi qui serait élu du consentement des ligueurs français, du saint-siége et du roi d'Espagne. Philippe II s'obligeait à augmenter les armées du Dau-

phiné, de la Picardie et de la Bretagne; les villes prises devaient être confiées à des gouverneurs français jusqu'à l'élection d'un roi; enfin le duc de Mayenne s'engageait à exhorter les ducs de Lorraine et de Guise, ainsi que les autres chefs de l'Union, à continuer la guerre. Dès que ces conventions eurent été acceptées de part et d'autre, le duc de Mayenne quitta les Pays-Bas et se rendit en Bourgogne pour y continuer la guerre.

Sur ces entrefaites Mercœur tenait toujours en Bretagne, sinon pour les catholiques, du moins pour sa propre ambition et contre le roi. Le duc d'Aumont, qui avait mission de le combattre, demanda des secours aux Anglais et aux Hollandais; on lui envoya sept mille hommes.

De son côté Mercœur reçut mille Espagnols, qui bâtirent sur la rade de Brest une forteresse dont ils voulaient faire un point d'embarquement contre l'Angleterre. En Languedoc Montmorency guerroyait contre Joyeuse et le parlement de Toulouse; mais en vrai baron féodal, il cherchait moins à soumettre le pays au roi qu'à se grandir lui-même et à traiter d'égal à égal avec son suzerain. Henri, qui ne se faisait point illusion sur les intentions de son lieutenant, le rattacha à la couronne en lui conférant la haute dignité de connétable. Vers le mois de novembre le roi obtint, ou pour mieux dire, acheta deux adhésions bien autrement considérables : le duc de Lorraine et le jeune duc de Guise, fils du Balafré, consentirent à reconnaître ses droits à la couronne. Après des offres plusieurs fois débattues et repoussées, il fut convenu que

le duc de Guise remettrait au roi Reims, Vitry, Rocroi, Saint-Didier, Guise, Montcornet, ainsi que les autres places qu'il possédait en Champagne, et que le roi lui donnerait en échange le gouvernement de Provence, quatre cent mille écus pour payer les dettes du feu duc son père, et plusieurs des bénéfices du feu cardinal de Bourbon pour son troisième frère. Dans le Midi, grâce à l'énergique courage de Lesdiguières, le duc d'Épernon, qui gardait encore sous son autorité une partie de la Provence, se trouva hors d'état de prolonger la lutte, et toutefois, au lieu de se soumettre, il avisa à se créer des appuis au dehors. Vers le même temps, et à une autre extrémité du royaume, la ville de Saint-Malo arbora les couleurs du roi. Non moins heureux à Cambrai, Henri enleva cette place au maréchal de Balagny, qui s'y était établi d'abord comme gouverneur, plus tard à titre de prince souverain et pour son compte.

Au retour de son excursion dans les provinces du Nord, le roi échappa à une nouvelle tentative d'assassinat dirigée contre sa personne. Le coupable, un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Jean Châtel, le frappa d'un coup de couteau; mais, par un bonheur providentiel, il ne lui fit qu'une blessure sans gravité. Les relations contemporaines mentionnent ainsi cet événement : « Le 7e décembre 1594, sur les six à sept heures du soir, Henri IV, le roi très-chrétien, roy de France et Navarre, estant arrivé à Paris, Jean Chastel, natif de Paris, escolier nourri et eslevé au collége des jésuites, âgé de dix-neuf ans, estant entré au Louvre, approcha de Sa Majesté, et, comme elle se baissoit

pour embrasser un gentilhomme affectionné à son service, qui lui faisoit la révérence, il luy donna un coup de cousteau dans la bouche, qui luy coupa la lèvre d'en haut, et, s'il n'eust rencontré les dents, eust outrepassé; puis tascha de se sauver, ayant jetté le cousteau par terre; mais il fut pris par un capitaine des gardes. » Quelques instants après l'attentat, et se jouant de ses périls, Henri écrivait de sa propre main à plusieurs de ses bonnes villes : « Il n'y avoit pas plus d'une heure que nous estions arrivés à Paris, de retour de nostre voyage de Picardie, et estions encore tout botté, qu'ayant autour de nous nos cousins le prince de Conty, comte de Soissons et comte de Saint-Paul, et plus de trente ou quarante des principaux gentilshommes de nostre cour, comme nous recevions les sieurs de Raguy et de Montigny, qui ne nous avoient pas encore salué, un jeune garçon, nommé Jean Chastel, fort petit et âgé au plus de dix-neuf ans, s'estant glissé avec la troupe dans la chambre, s'advança sans estre quasi aperçu, et pensant nous donner dans le corps du couteau qu'il avoit. Le coup (parce que nous nous estions baissé pour relever les sieurs qui nous saluoient) ne nous a porté que dans la lèvre supérieure, du costé droit, et nous a entamé et coupé une dent. Il y a, Dieu merci, si peu de mal que pour cela nous ne nous mettrons pas au lict de meilleure heure (1). » Quoiqu'il en soit, Jean Châtel fut arrêté. On apprit qu'il était fils d'un honnête marchand drapier de la rue de la Barillerie

(1) Fontanieu, *Porte-feuille* n° 429-430.

et qu'il avait étudié chez les jésuites. C'était un exalté, un maniaque, dont la raison avait été altérée par des débauches, et qui croyait mériter le ciel et le pardon de ses fautes en se dévouant pour tuer le roi. Interrogé sur ses relations avec les Pères jésuites, il déclara qu'ayant étudié la philosophie deux ans et demi chez eux, sous le P. Guéret, il avait ouï dire plusieurs fois dans leur collége que le roi était hors l'Église; qu'il ne fallait lui obéir ni le tenir pour roi tant qu'il ne serait pas approuvé par le pape; que ce n'était pas un roi, mais un tyran, et qu'à ce titre il était loisible de le tuer. Les affreux tourments de la torture ne lui arrachèrent pas d'autre aveu; mais le parlement, qui, depuis longues années, travaillait à poursuivre, à persécuter, à rendre odieuse la société de Jésus, saisit avec empressement l'occasion de perdre cet ordre si célèbre dans l'histoire de l'Église. Jacques d'Amboise, recteur de l'université, avait naguères soulevé le débat et demandé que cette *secte* (c'est ainsi qu'il qualifiait la compagnie des jésuites) fût chassée de Paris et de tout le royaume. L'affaire, instruite par le parlement, n'avait abouti, après enquêtes et plaidoieries, qu'à un ajournement qualifié de maintien par provision, et les religieux de l'ordre s'étaient cru pour longtemps affranchis de toute persécution judiciaire. L'abominable tentative de Jean Châtel plaça de nouveau la société sous le coup de ses ennemis. On commença d'abord par la désigner aux fureurs du peuple, et les choses en vinrent à ce point qu'il fallut faire garder les établissements de la compagnie, à Paris, afin de les soustraire à la dévastation et au

pillage. Des perquisitions eurent lieu dans ces différentes maisons, et l'on trouva dans la cellule du P. Jean Guignard, natif de Chartres, un certain nombre d'écrits publiés durant les dernières guerres civiles et dont ce jésuite avait fait collection, vraisemblablement par curiosité. Il n'en fallut pas davantage pour faire déverser sur lui et sur tous ses confrères une accusation de complicité avec le régicide Châtel. Le P. Guignard et plusieurs jésuites furent arrêtés; on leur imputa d'avoir exalté par leurs prédications la violence fanatique de l'assassin, et on attribua à la société tout entière la responsabilité de ce qui était dit dans les pamphlets de la Ligue touchant le droit de résister aux tyrans et de les mettre à mort.

La justice, au seizième siècle, procédait avec colère et aveuglement. Le 29 décembre, deux jours seulement après l'attentat de Châtel, un arrêt du parlement condamna Jean Châtel à périr du supplice des parricides, à avoir le poing droit coupé, le corps tenaillé et écartelé. Par le même arrêt le parlement ordonna que les jésuites seraient chassés de Paris dans trois jours, et du royaume dans quinze jours, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public et ennemis du roi et de l'État. Le même jour, Jean Châtel subit son affreux supplice. Les jours suivant, l'arrêt d'exil fut exécuté en ce qui concernait les jésuites, et un procès de complicité fut dirigé contre les PP. Guignard et Guéret, membres de la compagnie. Le premier fut condamné à être pendu, et, le 7 janvier 1595, on le conduisit, nu en chemise, la corde au cou, au parvis Notre-Dame, pour y faire

amende honorable; mais le religieux, fort de son innocence, refusa avec fermeté de prononcer aucune parole qui pût ressembler à l'aveu implicite d'un crime qu'il n'avait pas commis, et lorsque le lieutenant Rapin lui dit qu'il eût à demander pardon à Dieu et au roi, selon la formule que le greffier allait lire : « Je de« mande bien pardon à Dieu, répondit le Père, mais au « roi, pour quel motif? Je ne l'ai pas offensé. — Vous « l'avez offensé, reprit Rapin, en ce que vous avez écrit « contre lui. — Ce que j'en ai écrit, répliqua Guignard, « a été avant que Paris fût remis en son obéissance. « — Vous le dites, reprit Rapin; ce qui n'est pas. » Puis, comme le religieux persistait dans sa résolution de ne rien rétracter, on le mena à la place de Grève, où son corps fut attaché à la potence et ses cendres jetées au vent. Avant de mourir il avait prié pour le roi, demandant à Dieu de le confirmer dans la foi catholique, et ses dernières paroles avaient été : *Suscipe servum tuum, Domine, et ne statuas illis hoc peccatum* : « Recevez-moi, Seigneur, dans les bras de votre miséricorde et pardonnez-leur le mal qu'ils me font. » Quant à son confrère, le P. Guéret, il était seulement coupable d'avoir été le professeur de philosophie de l'assassin; on se contenta de le mettre à la question et de le bannir à perpétuité du royaume.

Le parlement ne s'arrêtait pas dans cette voie d'injustes rigueurs. Par le même arrêt le père de Châtel fut condamné à l'exil hors du royaume pendant neuf années, et à perpétuité hors de Paris et des faubourgs. On ordonna, en outre, qu'il payerait une amende de

2,000 francs, que sa maison serait rasée, et qu'on érigerait à la place un pilier en pierres de taille, avec une table de marbre noir, sur laquelle l'arrêt contre Jean Châtel et les jésuites serait inscrit en lettres d'or. De nos jours, où la justice humaine y regarde de si près avant de disposer de la vie, de l'honneur, de la fortune des hommes, nous ne saurions rapporter des arrêts de cette nature sans manifester la répulsion que leur souvenir nous inspire. « On ne sait, dit M. de Sismondi, ce qu'on doit regarder comme plus déplorable, du fanatisme qui armait un assassin contre le roi... ou de la cruauté, de la précipitation, de la lâche servilité du premier corps de la magistrature, qui ne se contentait pas de faire périr dans d'atroces tourments le jeune coupable, mais qui étendait les châtiments jusqu'aux hommes innocents, jusqu'aux hommes dont les anciennes offenses étaient pardonnées; qui ne se donnait pas le temps de reconnaître la vérité, et qui condamnait en masse, en quarante-huit heures, à un exil déshonorant, une nombreuse société religieuse qui n'avait été ni écoutée, ni défendue, pour une tentative de régicide à laquelle elle n'avait aucune part. Ce n'était pas seulement une scandaleuse iniquité, c'était un grand acte de lâcheté politique; car le parlement qui condamnait l'ordre entier des jésuites, d'après quelques doctrines contraires à l'autorité royale... était le même corps qui, l'année précédente, sanctionnait la révolte et donnait une adhésion tout au moins tacite à l'assassinat commis par Jacques Clément. En effet, toute sa sévérité n'avait qu'un but, celui de faire excuser sa

précédente opposition (1). » On acceptera ce jugement venant de Sismondi ; dans la bouche d'un catholique il eût paru suspect.

Ce même parlement de Paris, ne sachant comment faire acte d'adhésion au roi, comment effacer le souvenir de sa participation aux actes de la Ligue, rendit un arrêt de colère contre un prince de la maison de Lorraine, Charles, duc d'Aumale, qui persistait à résister à main armée au gouvernement des Bourbons et à favoriser les entreprises de l'Espagne contre la France ; il était dit dans cette sentence : « Sur ce que le procureur général du roy a remontré à la cour que Charles de Lorraine, duc d'Aumale, auroit persévéré en sa rébellion et continué les intelligences, conjurations, conspirations de longtemps commencées avec les Espagnols, anciens ennemis de la France,.. la Cour, pour toutes les entreprises et intelligences d'iceluy avec les Espagnols, a déclaré et déclare ledict Charles de Lorraine indigne de jouir de l'honneur et privilége de Pair de France, crimineux de lèse-majesté au premier chef, rébellion et félonie, etc., et condamne ledict Charles de Lorraine à estre traisné sur une claye depuis les prisons de la conciergerie du palais jusqu'à la place de Gresve, et illec tiré à quatre chevaux et démembré en quatre pièces ; ce faict, les quatre membres portés aux quatre principales portes de ceste ville, sa teste fichée au bout d'une pique au haut de la porte Saint-Denis... ordonne que tous les biens féodaux dudict seront réu-

(1) *Histoire des Français*, par Sismondi, t. XXI, p. 323.

nis et incorporés au domaine de la couronne, et ses autres biens, tant meubles que immeubles, acquis et confisqués au roy... Le principal manoir dudict sera démoli, rasé et abattu, et les fossés comblés; les arbres plantés ès environs dudict chastel, servant à son embellissement et décoration, seront coupés par le milieu, les tronçons demeurant pour mémoire perpétuelle de la rébellion, félonie et conspiration dudict Charles de Lorraine. » Heureusement pour le prince que cette justice punissait en effigie, il était hors de la portée de ses ennemis, et le parlement n'avait pas même l'embarras de faire exécuter son arrêt dérisoire à force d'être impitoyable.

Cette cour réussit mieux contre les écrivains et les prédicateurs du parti catholique. Un édit royal soumit les livres et les pamphlets à la censure préalable de la chancellerie; un autre prescrivit à l'égard des discours prononcés en chaire des mesures de police du même ordre. Par ces deux règlements le pouvoir se trouva en état de comprimer l'expression des ressentiments populaires, sous toutes les formes.

Tandis que le roi, appuyé sur le parlement, luttait contre les débris de la Ligue, les protestants, de leur côté, s'indignaient d'avoir fait la guerre au profit d'un homme et de n'avoir versé leur sang que pour faire monter sur le trône un prince désormais oublieux de Luther et de Calvin. Ils s'irritaient de s'être laissés entraîner à la suite d'une ambition dynastique, et plus le roi cherchait à donner des garanties aux catholiques, ses nouveaux sujets, plus il augmentait les mécontentements des huguenots, ses frères de la veille.

Des conciliabules eurent lieu; dans quelques places de guerre, à la Rochelle, à Montauban, à Saumur, les calvinistes parlèrent de reprendre les armes. Pour les apaiser le roi crut à propos de rendre un édit confirmatif de celui de 1577, par lequel les protestants avaient le libre exercice de leur religion, étaient aptes à obtenir des charges et des dignités, devaient avoir des juges de leur religion dans chaque parlement, et obtenaient en outre neuf places de sûreté, à condition qu'ils payeraient la dîme, rendraient les biens des églises usurpées, chômeraient extérieurement les fêtes, et ne scandaliseraient en rien les catholiques dans leur culte. Cet édit n'atteignit qu'imparfaitement le but proposé; les concessions qu'il faisait aux protestants furent fort mal accueillies par les catholiques et une vive opposition se déclara au sein même du parlement. Les protestants de leur côté ne furent pas entièrement satisfaits des avantages qui leur étaient concédés, mais ils y virent cependant assez de marque de bon vouloir à leur égard pour renoncer à toute prise d'armes. Or c'était là le résultat principal que le roi se proposait d'atteindre, et pour le moment il n'avait plus à se préoccuper du mécontentement de ses sujets calvinistes.

La saison d'hiver avait suspendu les hostilités, mais Henri avait toujours à combattre la Ligue et l'Espagne. Pour ramener à lui les plus opiniâtres ligueurs il ne cessait de négocier en vue d'obtenir son absolution de Rome. Quant à l'Espagne, les justes causes ne lui manquaient pas pour diriger contre elle les forces militaires de la France. A Rome, le pape Clé-

ment VIII commençait à laisser entrevoir son désir de réconcilier le roi avec l'Église. Le souverain pontife avait sans doute de grandes raisons de ménager et de craindre Philippe II; mais on ne pouvait sacrifier à ce sentiment fort légitime les intérêts, assurément non moins légitimes, de la religion en France. De nombreux abus s'introduisaient dans les églises de ce royaume; le gouvernement nommait seul aux bénéfices, et le parlement profitait de l'interruption des relations du pays avec le saint-siége pour intervenir sans cesse dans les questions religieuses. Le pape se montrait donc ouvertement disposé à une réconciliation prochaine, et s'étonnait déjà, à son tour, des lenteurs formalistes de la cour de France.

Le roi, depuis bientôt cinq ans, avait eu à guerroyer contre les armées de l'Espagne alliées de la Ligue; mais, pour ne point accroître les embarras de sa situation, il avait évité de rompre ouvertement avec Philippe II. Au moment où allait s'ouvrir la campagne de 1595 il cessa d'hésiter et adressa au roi d'Espagne une solennelle déclaration de guerre; il y était dit : « De par le roy, personne, en ce royaume ni ailleurs, n'ignore que le roi d'Espagne, n'ayant pu, à guerre ouverte, envahir et détruire la France, protégée de Dieu et défendue de ses rois d'heureuse mémoire, assistés de leurs bons et loyaux subjets, n'ait suscité et fomenté en icelle les divisions et les partialités qui l'ont cuidé accabler et qui l'affligent encore de présent, etc. Au moyen de quoi Sa Majesté enjoint très-expressément à tous sesdits sujets, vassaux et serviteurs, faire ci-après la guerre, par terre et par

mer, audit roi d'Espagne, ses pays, sujets, vassaux et adhérents, comme ennemis de sa personne et du royaume. » Cette déclaration était évidemment superflue, au point de vue de la France; mais Henri avait voulu la faire pour prendre position vis-à-vis de l'Espagne et du reste de l'Europe, et agir comme le véritable souverain du pays que Philippe II et la Ligue lui contestaient encore. Le roi d'Espagne ne s'y trompa nullement; il publia, de son côté, une courte déclaration par laquelle il rappelait qu'il ne venait en France que pour y défendre la cause catholique; en terminant il enjoignait à ses lieutenants de « *courir sus* au prince de Béarn. »

Au retour du printemps (1595) la campagne s'ouvrit en Bourgogne par la prise de Beaune; cette ville se donna elle-même au roi et se débarrassa de vive force de la garnison de la Ligue. La reddition d'Autun suivit de près. Le 1er mai, le maréchal de Biron, appelé par les bourgeois de Dijon, entra à son tour dans cette ville, et le vicomte de Tavannes, lieutenant du duc de Mayenne, fut refoulé dans le château. Sur ces entrefaites, une armée espagnole envoyée au secours de la Ligue entra dans ce duché de Bourgogne; à cette nouvelle le roi quitta Paris et se porta sur le théâtre de la guerre. Arrivé à Dijon, il en partit le 7 juin avec deux cents cuirassiers et six cents arquebusiers à cheval, et se dirigea vers l'armée espagnole, qui campait à peu de distance du village de Saint-Seine. A trois heures il donna ordre à ses troupes de prendre position au village de Fontaine-Française. Comme il opérait ce mouvement, il fut attaqué par

l'ennemi et vit rejeter sur lui son avant-garde en désordre. Le combat s'engagea sur-le-champ, malgré l'infériorité numérique de l'armée royale. Sur la gauche l'avantage fut d'abord aux ligueurs ; le maréchal de Biron et les compagnies du baron d'Aussonville et du baron de Lux furent abordées vigoureusement et contraintes de se replier sur Fontaine-Française. Sur la droite le roi se maintint bravement, donnant aux siens l'exemple du dévouement et du courage; mais il allait être culbuté à son tour lorsque le comte d'Auvergne et Vitry vinrent le dégager. En les voyant arriver, le duc de Mayenne, exagérant toujours la prudence, crut qu'il allait avoir affaire à des forces très-nombreuses et fit retirer ses troupes sur Saint-Seine. Le roi reprit l'offensive et se porta en toute hâte sur le duc de Mayenne. Arrivé à la hauteur du bois de Saint-Seine, il vit l'infanterie espagnole qui se déployait à son tour et entrait en ligne. Henri s'arrêta, et, reconnaissant bientôt qu'il ne convenait pas d'affronter un ennemi trop supérieur en nombre avant d'avoir appelé des renforts, il fit rétrograder sa petite armée sur Fontaine-Française et y passa la nuit. Le lendemain, un peu fidèle à des habitudes gasconnes, il s'attribua la victoire, et, transformant en une bataille rangée une mêlée de cavalerie très-chaudement disputée, il écrivit au parlement pour lui faire part de son triomphe et pour faire chanter un *Te Deum* à Notre-Dame.

Les Espagnols n'avaient pas mission de guerroyer en Bourgogne, mais de défendre la Franche-Comté. Le connétable de Castille, qui les commandait, repassa

la Saône et se porta sur Vesoul. Mécontent de ses alliés, le duc de Mayenne ne songea plus qu'à s'entendre avec le roi et à ménager une paix favorable aux catholiques. Tandis qu'il se repliait sur Châlons, le roi s'engageait à la poursuite des Espagnols et les refoulait sur Besançon. Ne pouvant leur enlever la Franche-Comté, trop bien garnie de troupes et de places fortes, il ravagea la campagne et revint ensuite sur Dijon.

Vers le mois de septembre il se rendit à Lyon et y fit une entrée solennelle. Aux portes de la ville des députations du clergé, de la noblesse et des corps municipaux vinrent le recevoir et le complimenter. A leurs harangues, un peu diffuses, Henri répondit avec grâce et bonhomie. « Mes amis, dit-il aux échevins, j'ai « loué votre fidélité ; j'ai toujours cru, quelque débau- « che et changement qu'il y ait eu par mon royaume, « que vous étiez François.... Continuez à m'aimer, et « je vous ferai connoître combien je vous aime et que « je n'ai rien de plus à cœur que votre repos. » Au discours du grand obédiencier de l'église Saint-Just il répondit : « Que, comme, des trois ordres dont étoit « composé son royaume, le clergé avoit été le der- « nier à le reconnoître, il croyoit aussi qu'il seroit « des plus fermes et affectionnés à son obéissance, ajoutant que « les ecclésiastiques ne devoient pas douter « qu'il les maintînt en leurs priviléges et autorité. » L'archevêque, Pierre d'Espinac, naguère l'un des principaux chefs de la Sainte-Union, le reçut à la porte du cloître des comtes de Saint-Jean et lui adressa un discours dans lequel, sans faire aucune allusion au

passé, il exprima des vœux pour que la bonté divine lui accordât la grâce de dompter ses ennemis, de rendre la tranquillité à l'Église et la paix au royaume. Ce à quoi le prince répondit : « Je m'éjouis beaucoup « du témoignage de vos bonnes volontés. Je crois que, « cette compagnie étant la première de mon clergé « et remplie de gentilshommes qui approchent des « rois plus près que les autres, elle servira d'exemple « de la fidélite et de l'obéissance qu'on doit au sou-« verain. Priez Dieu pour moi, ajouta-t-il en termi-« nant, et vous assurez que je maintiendrai la reli-« gion catholique et que j'y mourrai. »

Durant ce séjour à Lyon Henri reçut la soumission de plusieurs places du Bourbonnais et de la Bourgogne ; il renouvela la trêve avec le duc de Mayenne, en attendant une paix définitive ; puis il conclut avec les envoyés du duc de Mercœur une suspension d'armes destinée à amener la reddition de la Bretagne. Soudain, ayant appris que les Espagnols, aux ordres du comte de Fuentès, marchaient sur Paris, apres s'être emparés du Catelet, de Doullens et de Cambrai, il quitta Lyon en toute hâte et revint sur le théâtre de la guerre.

La nouvelle des succès du comte de Fuentès n'était point encore parvenue à Rome lorsque le pape Clément VIII, cédant enfin aux instantes sollicitations de Henri, avertit l'ambassadeur d'Espagne qu'il se croyait obligé, en conscience, à ne pas refuser davantage une réconciliation qui lui était demandée par un grand roi et un grand peuple, et que le moment était venu pour lui de consulter ses cardinaux.

L'ambassadeur, qui se croyait sûr du sacré collége, dont la majorité était sous la dépendance de l'Espagne, donna son assentiment. Aussitôt le pape déclara que, dans une mesure de cette importance, il ne lui suffisait point d'obtenir le vote du consistoire, que c'était seulement dans des conférences secrètes avec chacun des cardinaux qu'il sonderait réellement leur conscience et éclairerait la sienne. Il les appela effectivement les uns après les autres auprès de lui. Pendant plusieurs semaines la cour pontificale fut occupée de ces conférences; personne cependant ne pouvait en connaître les résultats ou en compter les suffrages. Non content de recueillir ainsi les avis des cardinaux, le vénérable Clément VIII avait ordonné des prières publiques, et lui-même se livrait à de longues oraisons, en outre de ses dévotions ordinaires, qui en tout temps étaient grandes, écrivait d'Ossat à Villeroi. Plus le moment approchait, plus sa sollicitude augmentait. « Le samedi 5 août, fête de la dédicace de Sainte-Marie-des-Neiges, le pieux pontife, écrivait encore d'Ossat, se rendit pieds nus, dès l'aube du jour, accompagné d'un petit nombre de serviteurs, de son palais de Monte-Cavallo jusques à Sainte-Marie-Majeure, et là fit une très-longue oraison et y dit la messe, toujours pieds nus, et, après une autre longue oraison, s'en retourna, encore pieds nus, en sondit palais, toujours pleurant et tenant la tête basse, sans donner la bénédiction ni regarder personne. Et le jour de l'Assomption de Notre-Dame, 15 du même mois, il retourna en la même heure à la susdite église, aussi pieds nus, et y fit longue oraison, et y dit la messe

aussi pieds nus (1). » Enfin le pape assembla le sacré collége et lui annonça que, d'après ses consultations secrètes, il s'était assuré que les deux tiers de ses cardinaux opinaient pour que le roi fût absous des censures et reçu dans le sein de l'Église. Le cardinal Marc-Antoine Colonne, tout dévoué à l'Espagne, voulut élever quelques objections; mais le pape lui imposa silence, et déclara qu'il ne souffrirait pas de nouvelles délibérations.

Enfin, le 16 septembre 1595, le pape Clément VIII, accompagné de tous ses cardinaux, à la réserve de deux, vint s'asseoir sur le trône qui lui avait été préparé sous le portique de Saint-Pierre. Les négociateurs français d'Ossat et du Perron, en habit de simples prêtres, présentèrent au secrétaire du Saint-Office la supplique que Henri IV adressait au pape; elle fut lue publiquement. Le secrétaire d'État, qui était assis au pied du trône, se levant alors, lut le décret du pontife. La bulle portait en substance que Henri de Bourbon, roi de France et de Navarre, après avoir abjuré toutes les hérésies qu'il professait autrefois, avoir accepté la pénitence publique qui lui serait imposée, et avoir accompli les conditions que lui dictait Sa Sainteté, serait absous des censures prononcées contre lui et admis dans le sein de l'Église. Les principales conditions (2) étaient : le rétablisse-

(1) *Lettres du cardinal d'Ossat*, p. 96.

(2) Bien qu'elles soit résumées dans le texte, nous croyons à propos d'indiquer ci-après plus catégoriquement la substance de ces conditions; elles portaient : 1° que ceux qui représentaient le roi prêteraient le serment accoutumé d'obéir aux commandements de l'Église et du saint-

ment du culte catholique dans la principauté de Béarn; la fondation d'un certain nombre de monastères; la

siége; 2° qu'ils abjureraient, en présence du pape, le calvinisme ainsi que toutes les autres hérésies, et feraient une profession de foi; 3° que le roi rétablirait la religion catholique dans le Béarn, qu'il y nommerait des évêques catholiques et leur assurerait un revenu convenable, jusqu'à ce que les biens de l'Église eussent été rendus; 4° qu'il retirerait des mains des hérétiques le jeune prince de Condé, pour le faire élever dans la religion catholique; 5° que les conventions faites tant au sujet des bénéfices que des autres choses subsisteraient; 6° que le roi ferait publier et observer le concile de Trente en entier, excepté cependant ce qu'on ne pourrait faire exécuter sans troubler le repos de l'État, et les autres articles de cette espèce, supposé qu'il y en eût; 7° qu'il ne nommerait pas aux évêchés, abbayes et autres bénéfices des sectaires ou des gens suspects de l'être; 8° qu'il honorerait et ferait respecter les ecclésiastiques et leur ferait rendre les biens usurpés; 9° qu'il révoquerait les donations qui pourraient avoir été faites des biens appartenant à l'Église; 10° que, dans la distribution des charges et des emplois, il donnerait la préférence aux catholiques; 11° qu'en ce qui le concernait personnellement il réciterait, s'il n'avait justes causes de s'en dispenser, le chapelet tous les jours, les litanies tous les mercredis, et les samedis le rosaire de la sainte Vierge, qu'il prendrait pour sa protectrice auprès de Dieu; qu'il observerait les jeûnes de l'Église, entendrait la messe tous les jours, et la grand' messe tous les jours de fête; 12° qu'il ferait bâtir dans toutes les provinces du royaume, et surtout en Béarn, un couvent d'hommes ou de femmes, de mendiants ou de religieux réformés; 13° qu'il s'approcherait au moins quatre fois l'année des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie; 14° qu'il ratifierait, en présence du légat en France ou de tout autre qui serait envoyé, l'abjuration faite à Rome par ses ambassadeurs, ainsi que la profession de foi et les autres promesses, et que l'on enverrait à Sa Sainteté le procès-verbal de cette ratification; 15° qu'il écrirait à tous les princes catholiques pour leur annoncer son heureux retour dans le sein de l'Église romaine; 16° qu'il ordonnerait dans tout son royaume de solennelles actions de grâces pour remercier Dieu d'un si grand bienfait.

De son côté le pape s'engageait à adresser, aussitôt après l'absolution, une admonition à tous les catholiques de France de déposer les armes et de reconnaître le gouvernement du roi.

publication dans toute la France du concile de Trente, à l'exception cependant de celles de ses dispositions qui pourraient causer du trouble et dont le pape le dispenserait; la remise du jeune prince de Condé, héritier présomptif de la couronne, aux mains des catholiques, pour être élevé par eux; la restitution au clergé de ses biens; l'exclusion des hérétiques de tous les emplois; enfin l'obligation pour le roi de ne les tolérer qu'autant que, pour les « exterminer », il serait dans l'obligation de recommencer la guerre. A ces conditions politiques étaient jointes aussi des pénitences spirituelles en grand nombre. Les procureurs du roi d'Ossat et du Perron les acceptèrent toutes par un acte notarié; puis, se mettant à genoux devant la basilique, ils abjurèrent à haute voix, au nom du roi, l'hérésie des huguenots, et promirent, toujours au nom de leur souverain, d'observer toutes les clauses de l'absolution dont on leur avait donné lecture. Ils furent ensuite conduits au pied du trône du souverain pontife, et là, s'étant pour la seconde fois mis à genoux, ils récitèrent, les yeux baissés, le psaume *Miserere mei, Deus*. A chaque verset, le pape, ayant à la main une petite baguette semblable à celle que les anciens appelaient *vindicta*, en frappait légèrement la tête des ministres du roi, en signe d'affranchissement, comme font encore les pénitenciers romains pour tous les pénitents qu'ils absolvent. Après la récitation du psaume, le pape se leva à son tour, et ayant dit, la tête nue, les prières canoniques, il reprit sa tiare et s'assit de nouveau sur son trône. Là, élevant la voix, il annonça au clergé et au peuple :

« Qu'il donnait, par l'autorité du Tout-Puissant, par celle des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, et par la sienne, à Henri de Bourbon, roi de France, l'absolution des censures ecclésiastiques encourues pour cause d'hérésie. » Aussitôt les portes de Saint-Pierre, qui jusque-là étaient demeurées fermées, furent ouvertes au son de toute l'artillerie et d'un bruyant orchestre, et les procureurs du roi, ayant revêtu leurs habits de prélats, assistèrent à la messe dans le banc habituellement réservé aux ambassadeurs de France. Un *Te Deum* fut chanté au milieu du concours du clergé et du peuple, et pendant trois jours ce grand événement fut célébré dans la ville de Rome par des illuminations et des feux de joie. La réconciliation solennelle de Henri IV et du saint-siége s'était accomplie, et la France en accueillit l'heureuse nouvelle avec de grandes manifestations d'allégresse.

La résistance de la Ligue cessait d'avoir un prétexte légitime; en luttant contre un roi désormais en possession du droit de gouverner, les anciens chefs de l'Union catholique auraient fait acte de factieux et de rebelles. Mayenne ne fut pas des derniers à le comprendre, et, s'il prolongea les pourparlers et les négociations, ce fut dans l'intérêt de sa sûreté personnelle. Mercœur et d'Épernon, l'un en Bretagne, l'autre en Provence, ne comprirent pas ainsi leur devoir. Le premier, déjà allié au roi d'Espagne, continua de disputer pied à pied sa province aux lieutenants de Henri IV; le second, mis en demeure de se soumettre et de céder le gouvernement de Provence au jeune duc de Guise, ne craignit pas de s'y refuser et de traiter avec Philippe II,

Les villes et la noblesse de Provence, qui jusqu'alors étaient demeurées fidèle à la Ligue, ne voulurent pas s'associer à la trahison de leur chef; elles se soumirent l'une après l'autre au roi de France et reconnurent l'autorité du duc de Guise. Aidé de Lesdiguières, le nouveau lieutenant de Henri IV se fit remettre les clefs des différentes places du pays, et le parlement d'Aix déclara d'Épernon criminel de lèze-majesté s'il ne vidait le pays (17 novembre). D'un autre côté, l'allié de d'Épernon, l'ennemi opiniâtre du roi de France, le duc de Savoie, se voyait enlever les villes, peu nombreuses d'ailleurs, que ses troupes occupaient encore en deçà des Alpes, et Lesdiguières avait pénétré à plusieurs reprises dans les États héréditaires de ce prince. La situation était bonne pour le roi.

Le duc de Mayenne, en traitant avec ce prince, voulait agir au nom de la Ligue; Henri IV se refusait à lui reconnaître un droit semblable. Mayenne insistait ensuite pour que lui et les princes de sa famille fussent solennellement proclamés étrangers à l'attentat parricide de Jacques Clément, et, le roi respectant volontiers cette susceptibilité honorable, au mois de janvier (1596), un édit royal, rédigé en trente et un articles, mit fin à ces difficultés et consomma la restauration de la royauté en même temps que l'œuvre de résistance de la Ligue. Dans le préambule le roi s'exprimait ainsi : « Comme nous avons très-grande occasion de louer Dieu et d'admirer la Providence divine, en ce qu'il lui a plu faire que le chemin de notre salut ait aussi été celui qui a été le plus propre pour gagner et affermir les cœurs de nos sujets, etc...

Mais ce bon œuvre n'eût été parfait, ni la paix entière, si notre très-cher et très-aimé cousin le duc de Mayenne, *chef de son parti,* n'eût suivi le même chemin, comme il s'est résolu de faire sitôt qu'il a vu que notre Saint-Père avoit approuvé notredite réunion, *ce qui nous a fait mieux sentir qu'auparavant de ses actions, recevoir et prendre en bonne part ce qu'il nous a remontré du zèle qu'il a eu en la religion, louer et estimer l'affection qu'il a montrée à conserver le royaume en son entier, duquel il n'a fait ni souffert le démembrement, lorsque la prospérité de ses affaires sembloit lui en donner moyen,* comme il a fait encore depuis qu'étant affaibli il a mieux aimé se jeter en nos bras et nous rendre l'obéissance que Dieu, nature et les loix lui commandent, que de s'attacher à d'autres remèdes qui pouvoient encore faire durer la guerre longuement… et afin que lui et les catholiques qui l'imiteront en ce devoir y soient de plus en plus confirmés, et les autres excités de prendre un si salutaire conseil, et aussi que personne ne puisse plus feindre ci-après de douter de la sincérité de notre réunion à l'Église catholique. » Il y avait dans cette déclaration solennelle de quoi donner satisfaction aux exigences de la Sainte-Union et de son chef. Le duc de Mayenne et les catholiques, qui avaient résisté à Henri de Bourbon ennemi de la religion nationale, n'étaient point traités en rebelles, mais on rendait justice à la sincérité de leurs intentions, et on les félicitait de n'avoir point voulu se rendre complices du démembrement du royaume. Le duc de Mayenne obtint en outre la restitution de ses offices, de ses biens, de ses dignités, trois

villes de sûreté pour six ans, trois cent cinquante mille écus pour payer ses dettes, etc. De plus, l'édit royal abolit les arrêts rendus contre lui et ses partisans, et déchargea nominativement les princes lorrains de toute responsabilité morale ou judiciaire dans le crime de Jacques Clément. Ce pacte de réconciliation, honorable pour les deux causes, indiquait aux grands vassaux et aux chefs de la féodalité le devoir qu'ils avaient encore à remplir; et, à vrai dire, Henri IV, à force de concessions, rendait la soumission très-facile.

Le duc de Joyeuse, qui tenait encore pour la Ligue dans le Languedoc, se hâta d'imiter l'exemple de Mayenne et fut nommé maréchal de France. Pareille récompense fut décernée à Bois-Dauphin, qui rendit au roi Sablé et Château-Gontier, et mit fin à toute résistance dans l'Anjou et le Maine. Marseille persistait encore dans la révolte; cette ville était d'ailleurs opprimée plutôt que gouvernée par Charles de Casaux, consul, et par Louis d'Aix, viguier, qui y avaient usurpé toute l'autorité. Comme ces deux hommes étaient sur le point de la livrer aux Espagnols, un bourgeois, nommé Libertat, avec une troupe de ses amis, fit soulever les habitants contre eux, et, ayant tué de Casaux et chassé Louis d'Aix, la mit en pleine liberté sous l'obéissance du roi (17 février). Ainsi qu'à Lyon la révolution s'accomplit à Marseille aux cris de *Vive le roi! Vive la liberté!* D'Épernon commandait encore une armée, mais il n'avait désormais en Provence ni places fortes, ni points d'appui. Vaincu par le duc de Guise près de la rivière d'Argent, il se résigna à obtempérer aux ordres du roi et

quitta le pays. En échange il obtint de Henri IV des sommes énormes tant pour lui que pour ses capitaines, avec la promesse d'être appelé au gouvernement de la Saintonge et de l'Angoumois (24 mars). « C'est main-« tenant que je suis roi de France! » s'écria Henri en apprenant la soumission de Marseille et des Provençaux. Cependant le duc de Mercœur prolongeait encore sa résistance en Bretagne, et le roi, dont les ressources financières étaient épuisées, se trouvait pour le moment hors d'état d'en finir avec ce vassal rebelle (1).

(1) Le trésor de Henri IV se trouvait épuisé, moins encore par la guerre que par les sommes considérables payées par le roi aux gouverneurs militaires des villes réduites à son obéissance, et dont Sully a donné dans ses *Économies royales* un relevé qui monte au chiffre énorme de 32,142,981 livres, ainsi réparties, savoir :

A. M. de Lorraine et autres particuliers, suivant son traité et promesse secrète....................................	3,766,825
Plus, à M. du Maine (Mayenne) et autres particuliers, suivant son traité, compris les dettes de deux régiments suisses que le roi s'est chargé de payer..........................	3,580,000
Plus, à M. de Guise, prince de Joinville, et autres particuliers, suivant son traité..............................	3,888,830
Plus, à M. de Villars, tant pour lui, le chevalier d'Oise, son frère, les villes de Rouen, le Havre et autres places, que pour les récompenses qu'il a fallu donner à messires de Montpensier, maréchal de Biron, chancelier de Chiverny, et autres particuliers compris en son traité..................	3,477,800
Plus, pour M. de Brissac, la ville de Paris et autres particuliers employés en son traité........................	1,695,400
Plus, à M. de Joyeuse, pour lui, Toulouse et autres villes en son traité..	1,470,000
Plus, à M. de Villeroi, pour lui, son fils, Pontoise et autres particuliers, suivant leur traité.......................	476,594
Plus, à M. de Bois-Dauphin et autres, suivant son traité..	670,800

Il fallait lever des troupes, maintenir l'Etat sur le pied de guerre, acheter les bourgeoisies et les villes, et diminuer les impôts ; et Henri IV, en face de cette situation difficile, écrivait à Sully pour lui peindre son dénûment. « Je veux bien dire, lui mandait-il, l'état où je me trouve réduit, qui est tel que je suis fort proche des ennemis et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre ni un harnais complet que je puisse endosser ; mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués aux coudes ; ma marmite est souvent renversée, et depuis deux jours je dîne et soupe chez les uns et les autres, mes pourvoyeurs disant n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent. Partant, jugez si je mérite d'être ainsi

Plus, à messieurs de Vitri et Medavit, suivant leurs deux traités 380,000

Plus, etc., etc.

(Sully, *OEconomies royales*, t. II, p. 30.)

On voit que le roi avait raison de dire qu'on lui avait *vendu* et non pas *rendu* les villes de son royaume. Toutefois il ne faudrait pas juger trop sévèrement les seigneurs qui avaient ainsi fait argent de leur défection ; diverses circonstances peuvent être invoquées à leur décharge. D'abord il est à remarquer que nul d'entre eux ne fit sa soumission avant la conversion du roi, et qu'à partir de ce moment beaucoup purent se croire autorisés à traiter sans trahir la cause qu'ils servaient. Ensuite, si le régime féodal était détruit, ses traditions et ses usages survivaient. Les seigneurs faisaient encore la guerre à leurs frais, sauf à être indemnisés par le roi ; les gouvernements militaires étaient aussi considérés comme des espèces de propriétés qui le plus souvent se vendaient et s'achetaient. Toutes ces raisons expliquent, sans la justifier entièrement, la conduite de ceux qui se crurent en droit de faire des conditions au roi, avant de se soumettre à lui. (*Histoire de la Ligue*, par M. V. de Chalambert.)

traité, et si je dois plus longtemps souffrir que les financiers et trésoriers me fassent mourir de faim, et qu'eux tiennent des tables friandes et bien servies; que ma maison soit pleine de nécessités, et les leurs de richesse et d'opulence. » Ces derniers mots faisaient allusion, avec une juste amertume, au luxe scandaleux qu'étalaient à Paris des seigneurs et des maltôtiers, tandis que le peuple, en proie à une affreuse misère, périssait dans les rues et dans les hôpitaux.

La guerre continuait dans le Nord; mais la campagne de 1596 ne fut point heureuse pour la France. La dette de l'État montait à plus de trois cent vingt millions (plus d'un milliard de notre monnaie), et, malgré la sévère vigilance de Rosny (Sully), que le roi avait préposé à la garde des finances, il était impossible de faire face aux nécessités du Trésor, aux frais militaires et au soulagement de la misère générale. Bien souvent l'argent manquait, non-seulement pour la solde, on y était habitué, mais encore pour la nourriture du soldat, et on ne pouvait fournir alors que demi-ration. Le roi, après plusieurs mois d'un siége mené à terme malgré tant de difficultés, réussit à enlever aux Espagnols la ville de La Fère. L'archiduc Albert d'Autriche, alors cardinal, dirigeait les hostilités contre les Français. De Rosne, ancien lieutenant du duc de Mayenne, craignant pour sa vie, attaqua la ville de Calais pour le compte de l'archiduc, et Henri se vit menacé de perdre cette place importante, l'une des clefs du royaume. Il fit appel à ses alliés les Anglais et les Hollandais; mais il n'en obtint que des promesses, et Calais tomba au pouvoir de l'armée es-

pagnole (avril). Peu de temps après, les troupes de l'archiduc prirent Ham, Guines et la ville d'Ardres, alors très-forte (23 mai). La frontière du Nord étant ainsi aux mains des Espagnols, l'ennemi entama la Picardie. Cette fois Henri IV parvint à leur tenir tête. Avec la petite armée qui venait de prendre La Fère il mit à couvert d'une attaque du dehors Boulogne, Montreuil, Monthulin et Abbeville. Sur ces entrefaites, de Rosne fut tué au siége de Hulst, dans les Pays-Bas, et sa mort fut une circonstance utile aux opérations dirigées par le roi.

L'argent manquait toujours; pour s'en procurer Henri IV eut l'idée de recourir à son peuple ou du moins aux communes. Comme tous les princes de la maison de Bourbon, il voyait avec déplaisir l'institution des états généraux et ne se montrait guère désireux de l'appeler à son aide. Il préféra convoquer à Rouen une assemblée de notables désignés par lui-même et dont il n'avait point à craindre l'opposition. Le 4 novembre il en fit en personne l'ouverture et prononça à cette occasion une harangue que nous a transmise Péréfixe et que les historiens ont toujours citée. « Messieurs, dit-il, si je faisois gloire de « passer pour un excellent orateur, j'aurois apporté « ici plus de belles paroles que de bonne volonté; « mais mon ambition tend à quelque chose de plus « haut que de bien parler : j'aspire au titre glorieux « de libérateur et de restaurateur de la France. Déjà, « par la faveur du Ciel, par les conseils de mes fidèles « serviteurs et par l'épée de ma brave et généreuse « noblesse (de laquelle je ne distingue point mes

« princes, la qualité de gentilhomme étant le plus « beau titre que nous possédions), je l'ai tirée de la « servitude et de la ruine. Je désire maintenant la « remettre en sa première force et en son ancienne « splendeur. Participez, mes sujets, à cette seconde « gloire, comme vous avez participé à la première. « Je ne vous ai point ici appelés, comme faisoient « mes prédécesseurs, pour vous obliger d'approuver « aveuglément mes volontés ; je vous ai fait assembler « pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour « les suivre, en un mot, pour me mettre en tutelle « entre vos mains. C'est une envie qui ne prend guère « aux rois, aux barbes grises, et aux victorieux comme « moi ; mais l'amour que je porte à mes sujets et « l'extrême désir que j'ai de conserver mon État me « font trouver tout facile et tout honorable. » Le roi, en parlant ainsi, cédait à cette impérieuse nécessité qui, de tout temps, au témoignage de nos annales, a contraint les princes capétiens d'octroyer des droits et des franchises en échange de sacrifices d'argent consentis par les peuples. Pour cette fois l'assemblée des notables prit au sérieux le langage du roi ; elle accueillit les déclarations de ce prince avec de nombreuses marques de sympathie; puis elle essaya de tirer parti de la situation, et, afin de mettre en tutelle le monarque dont la harangue était si débonnaire, elle proposa d'instituer, sous le titre de *conseil de raison*, un comité supérieur choisi parmi les notables, et dont l'assentiment serait nécessaire au roi chaque fois qu'il s'agirait de pourvoir aux besoins publics et d'ordonnancer des dépenses. Henri se résigna, en apparence, à cette in-

novation qui le gênait, mais s'arrangea de manière à rendre impossible l'administration du conseil de raison et à se passer de sa surveillance. Pour le surplus, les notables de Rouen ne mirent à la disposition du roi que des ressources mesquines et très-insuffisantes, et Henri IV fut heureux d'avoir dans le zèle intelligent de Sully un auxiliaire plus efficace et plus dévoué. Sully, en effet, par ordre du roi, visita les provinces, fit rentrer des fonds, se montra exigeant à l'égard des collecteurs d'impôts, et réussit enfin à mettre à la disposition de Henri une somme de 1,500,000 écus, avec laquelle ce prince put faire face aux dépenses les plus urgentes (1597).

Henri IV était un homme de plaisirs, un joyeux aventurier qui risquait volontiers sa vie dans une bataille, mais que l'austérité des affaires rebutait aisément. Il était revenu à Paris, il y passait l'hiver, et, après les fêtes du carnaval, il ne se faisait guère scrupule de danser à la mi-carême. Ce *vert galant*, ce *diable à quatre*, pour le désigner ainsi que le font les refrains populaires, disposait tout pour donner un bal, lorsque, le mercredi 12 mars, arriva subitement à Paris la grave nouvelle de la prise d'Amiens par les Espagnols. Cet événement remplit la population de stupeur. On se disait qu'Amiens, confiée à la garde de bourgeois imbéciles, était tombée au pouvoir de l'ennemi à la suite d'un grossier stratagème dont, la rougeur au front, les gens de guerre racontaient les détails. Amiens, en effet, n'était ni assiégée, ni menacée de l'être ; rien n'annonçait une reprise prochaine d'hostilités, et, à vrai dire, l'archiduc lui-même n'y songeait pas. L'idée

de l'entreprise était venue à un officier subalterne désireux de s'illustrer par quelque action d'éclat, Hernando Tellez, gouverneur de Doullens. Informé qu'Amiens n'avait pas de garnison, que les bourgeois faisaient bonne garde pendant la nuit, mais que, dans le jour, occupés à leurs affaires, ils y mettaient plus de négligence, Hernando avait résolu de mettre cette circonstance à profit. Par ses soins, et avec le consentement de l'archiduc, un corps d'armée fut dirigé en secret et de nuit vers Amiens et s'arrêta à peu de distance de la ville. Une compagnie fut ensuite placée à trois cents toises de la place, tandis que quelques soldats déguisés en paysans s'avançaient vers la porte avec une charrette pleine d'échalas. Dès que la herse eut été levée et que la charrette se fut engagée sur le pont-levis, d'autres soldats également déguisés s'approchèrent, portant des sacs pleins de noix sur leur dos. L'un d'eux laissa tomber son sac, et les bourgeois qui étaient de garde se baissèrent pour ramasser les noix. Les soldats espagnols profitèrent de ce moment pour se précipiter sur eux, et, en ayant tué quelques-uns, se rendirent maîtres de la porte. L'alarme fut promptement donnée dans la ville, les bourgeois prirent les armes, mais déjà il n'était plus temps; l'ennemi était accouru en forces et la place se trouvait au pouvoir de l'Espagne.

L'armée espagnole était à trente lieues de Paris; la capitale de la Picardie subissait le joug de Philippe II. La France tout entière s'émut, et le roi s'indigna d'avoir perdu en réjouissances de cour des heures qu'il aurait dû employer à combattre. Mais le mal était ré-

parable ; un même élan anima la noblesse, la bourgeoisie et le peuple : l'honneur du pays fut comme intéressé à la reprise d'Amiens. On manquait d'argent ; il fut question de s'en procurer en créant de nouvelles charges. Le parlement de Paris, qui s'immisçait volontiers dans la conduite de l'État, refusa d'enregistrer les édits du roi et mit en avant les prétextes d'une légalité fort inopportune. Le roi, mécontent, dit aux magistrats : « Vous ferez comme ces fous d'Amiens, qui m'ont refusé deux mille écus et en ont livré un million à l'ennemi. » Il ajouta : « Pour moi, j'irai en Flandre me faire donner quelque coup de pistolet par la tête, et alors vous saurez à vos dépens ce que c'est que de perdre un roi. » Le parlement persévéra dans sa résistance, et Henri IV n'en vint à bout qu'en ayant recours à l'appareil d'un lit de justice. Le parlement de Rouen se montra non moins opiniâtre et non moins étroit dans son patriotisme légal. Le roi lui manda : « Pensez donc aux dangers « d'une invasion plutôt qu'aux formalités des lois et « ordonnances, qu'il faut maintenant accommoder « au temps, au lieu de forcer par elles le temps et la « nécessité. Il n'y a d'irrémédiable que la perte de « l'État. » Les juges de Rouen tinrent bon ; ils ne cédèrent que deux mois après, et encore ne voulurent-ils accorder que la moitié des sommes réclamées par le roi. Ces détails prouvent assez que les temps n'étaient point venus pour doter la France d'assemblées représentatives, trop souvent alors ignorantes des devoirs publics, et qui ne savaient que marchander au souverain les ressources dont il avait besoin pour sauver son peuple.

Quoi qu'il en soit, Henri déploya la plus grande activité et finit par se procurer de l'argent et des soldats. *Allons !* dit-il, en partant pour Amiens ; *c'est assez faire le roi de France; il est temps de faire le roi de Navarre !* et il le fit jusqu'au bout, sous les murs d'Amiens. Cette place, après une défense vigoureuse et malgré les efforts de l'archiduc Albert, qui était venu la secourir à la tête d'une nombreuse armée, fut enfin reconquise, le 25 septembre 1597, par l'armée française aux ordres de Henri IV.

On touchait au terme de cette longue guerre. Philippe II lui-même désirait la paix; l'état de ses provinces des Pays-Bas lui inspirait de justes alarmes, et il sentait le besoin, pour y rétablir son autorité, de n'avoir plus le roi de France pour ennemi. Lors donc que le souverain pontife eut renouvelé les instances qu'il faisait, depuis deux ans, pour réconcilier les deux princes, sa voix fut facilement entendue. Dès la fin de l'année 1597 des plénipotentiaires se réunirent à Vervins, sous la présidence du légat, et y posèrent les bases du traité à intervenir. Le roi d'Espagne consentait à rendre tout ce qu'il avait pris, à l'exception de Cambrai et de Calais; le roi de France insistait pour avoir ces deux villes.

Ce fut au sujet du duc de Mercœur et du duc de Savoie que s'élevèrent les plus grandes difficultés. D'abord, en ce qui concernait le duc de Mercœur, Philippe II exigeait qu'il fût partie au traité; Henri IV s'y refusait absolument, parce que, considérant le duc comme son sujet, il ne voulait pas traiter avec lui comme avec un prince indépendant. Les mêmes motifs

n'existaient pas pour le duc de Savoie, mais ce prince élevait sur le marquisat de Saluces des prétentions que le roi ne voulait pas admettre. Toutefois ces deux obstacles furent également levés : le duc de Mercœur, voyant qu'il ne pouvait tenir plus longtemps en Bretagne, se décida à faire sa soumission et renvoya les Espagnols qu'il avait reçus à Blavet. Il obtint des conditions dont Sully se scandalisa; mais il avait offert la main de sa fille et son immense héritage à César de Vendôme, fils de Gabrielle d'Estrées et du roi. Il parut se démettre volontairement, en faveur de son gendre, de son gouvernement, et reçut pour lui et ses partisans force pensions et indemnités (février 1598). C'était le dernier des grands ligueurs; la guerre civile était finie.

« Très-sainct Père, écrivit le roi au pape, médiateur des intérêts catholiques, puisque Dieu nous a donné la paix par le moyen de Vostre Saincteté, il est bien raisonnable qu'après en avoir loué la divine Majesté, comme j'ay faict de tout mon cœur, je ne diffère davantage d'en remercier Vostre Saincteté, et me conjouir avec elle de la gloire que ce bon œuvre ajoutera à son pontificat, qui rendra la mémoire de son sainct nom non moins recommandable à la postérité que ses vertueuses et sainctes actions, lesquelles nous obligent à l'honorer, servir et aimer. »

Les clauses territoriales du traité de Vervins faisaient revenir la France à la position géographique posée par le traité de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559) ; Philippe II cédait Calais, Ardres, Doullens, la Capelle, le Câtelet en Picardie et Blavet en Bretagne, et avec ces

villes étaient abandonnés à Henri IV les canons des remparts, les ouvrages militaires, tandis que toutes les munitions de guerre et de bouche restaient au pouvoir de l'Espagne. Puis, comme puissance intermédiaire, on constituait une sorte d'État neutre, composé de la Flandre espagnole réunie à la Franche-Comté, à l'ancien duché de Bourgogne, et tout cela au profit de l'archiduc Albert, qui épousait l'infante Isabelle, noble fille autrefois désignée pour le trône de France, gage de cette paix entre deux royautés rivales, indispensable dans l'épuisement d'une longue et sanglante lutte. Les intérêts que le traité de Vervins cherchait à concilier ne cessaient d'être dans un antagonisme constant; tant que les couronnes d'Espagne et de France ne rentraient pas dans un système commun d'alliances de famille ou de balance politique, elles devaient violemment se heurter. Ce nouveau système arriva sous Louis XIV. Depuis, la France échappa aux alliances de l'Angleterre et de la Hollande, qui devinrent ses rivales; elle eut l'appui de l'Espagne et la domina. Quant à la paix de Vervins en elle-même, toute favorable à la France, elle lui assurait une circonscription territoriale fixe, agrandie, et que les chances de l'avenir devaient arrondir encore. Du côté de la Savoie elle reprenait le marquisat de Saluces; en Picardie, une ligne de villes fortifiées depuis Amiens, et Calais surtout, alors tête de frontière, puissamment protégée par ses tours rembrunies et ses épaisses murailles. La maison de Bourbon, par la réunion de ses apanages, donnait également à la France la ligne naturelle des Pyrénées, ce qui complétait son système de défense au midi comme au nord.

Henri IV, fatigué de tant de soucis, las de tant d'années laborieuses passées en batailles civiles et en guerres étrangères (il luttait depuis plus de vingt-cinq ans), manifesta sa joie de la signature du traité, et s'empressa de donner des ordres dans tout le royaume pour que l'heureuse paix de Vervins fût dignement célébrée.

Le roi disait aux maires et échevins des bonnes villes: « Très-chers et bien amés, les longues oppressions et calamités dont nos peuples et subjects ont esté si longuement affligés, il a plu à Dieu avoir pitié de ce royaume, et mettre entre nous, le roy d'Espagne et le duc de Savoye, une bonne et sincère paix, que nous espérons, avec la grâce et bonté de Dieu, devoir estre de longue durée. » Et en conséquence des ordres du roi, il y eut des fêtes pompeuses pour célébrer la bonne nouvelle. « Sire Cosme Carrel, quartenier, trouvez-vous avec deux notables bourgeois de vostre quartier, demain sept heures du matin, en l'hostel-de-ville, pour nous accompagner à la procession générale qui se fera; et, outre, faictes faire ce soir feux de joye en chascune de vos dixaines, pour rendre grâces à Dieu de la paix (1). »

La paix de Vervins, qui réconcilia la France et l'Europe, et contraignit Philippe II à reconnaître la royauté de Henri IV (2 mai 1598), fut le dernier acte du roi d'Espagne. Le sombre et austère vieillard s'éteignit à l'Escurial, avec le regret de n'avoir pu réaliser aucune des grandes espérances de sa vie, la conquête

(1) M. Capefigue, *Henri IV et la Ligue.*

de l'Angleterre, l'humiliation de la France et l'asservissement de la Hollande. De tous ses projets, confondus par la Providence, il ne recueillait qu'un surnom : *Le démon du Midi !* Et ce fut le châtiment de son ambition sans frein.

Il vivait encore, et on en était à discuter les dernières clauses de la paix de Vervins, quand le roi de France, toujours avide de concilier les esprits et de transiger avec les hommes de luttes, prit la détermination de régulariser la situation politique des protestants de son royaume. Ce fut donc alors (13 avril 1598) qu'il publia la célèbre ordonnance de pacification religieuse connue dans l'histoire sous le nom d'*Édit de Nantes,* et dont on attribue la rédaction à quatre conseillers du roi, Schomberg, Calignon, Jeannin et de Thou. C'était, en quelque sorte, une charte octroyée aux calvinistes ; elle avait l'étendue d'un code, étant divisée en quatre-vingt-onze articles auxquels on donna toute publicité, indépendamment de cinquante-six articles, d'abord réputés secrets, mais qui ne tardèrent pas à être connus du pays.

Il y était dit, en substance, que le culte catholique serait rétabli dans tout le royaume ; que les églises et les biens appartenant aux ecclésiastiques leur seraient rendus ; que les protestants pourraient demeurer dans toute la France, et qu'ils exerceraient publiquement leur culte dans toutes les villes où, en vertu des précédents édits, notamment de celui de 1577, il avait dû être établi. On ajoutait qu'ils jouiraient de tous les droits de citoyens ; qu'ils pourraient être admis à tous les emplois et à toutes les charges ; que

leurs écoliers pourraient suivre les cours des universités; que leurs pauvres, sains ou malades, seraient reçus dans les hôpitaux comme les catholiques; qu'il y aurait dans chaque parlement une chambre composée d'un nombre égal de juges catholiques et calvinistes, devant laquelle les affaires des protestants seraient portées; que les églises calvinistes auraient le droit d'élire des députés pour former des assemblées générales, aux temps et lieux marqués par le gouvernement du roi, et sous les yeux de ses commissaires; qu'il leur serait permis de lever tous les ans un impôt sur eux-mêmes pour les besoins de leur parti; que, d'ailleurs, ils seraient assujettis à la police de l'Église catholique, tenus de payer les dîmes, de ne pas travailler les jours de fêtes, et de ne jamais troubler, soit en paroles, soit en actions, les cérémonies ecclésiastiques. Enfin, en vertu de décrets antérieurs qui étaient maintenus, le roi s'engageait à payer des appointements aux ministres calvinistes, permettait à leurs chefs de garder pendant huit ans des places de sûreté et d'en nommer eux-mêmes les gouverneurs; il s'engageait, de plus, à leur compter tous les ans quatre-vingt mille écus pour l'entretien des garnisons. Jamais, depuis la rébellion de Luther, on n'avait fait d'aussi grandes concessions au parti de l'hérésie. Le parlement, l'Université et la Sorbonne, ces trois grands corps que les rois ménageaient avec tant de prudence, s'élevèrent vainement contre cet édit; le roi, dont la paix générale avait consolidé l'autorité, vint à bout de le faire enregistrer et surmonta à cet égard les plus opiniâtres résistances.

L'impartialité, qui est l'un des premiers devoirs de l'histoire, nous commande de placer sous les yeux de nos lecteurs le discours prononcé à cette occasion par le roi, et qui renferme, à différents points de vue d'un ordre élevé, l'apologie de l'édit de Nantes.

« Messieurs, dit Henri IV s'adressant au parlement de Paris, j'ai reçu des supplications et remontrances de ma cour de parlement, tant de bouche que par écrit, qui m'ont esté portées par monsieur le président Séguier. Je recevrai toutes celles que me ferez de bonne part, comme gens affectionnez à mon service, et qui le doivent estre. J'ai fait voir vos dernières observations à mon conseil, et fait refaire mon édit, ou plustôt l'édit du feu roi, en plusieurs articles, tant sur ce que vous m'avez remontré que sur l'avis de mon conseil. Je veux croire qu'aucuns de vous ont eu des considérations sur la religion, mais la religion catholique ne peut estre maintenue que par la paix, et la paix de l'État est la paix de l'Église. Si donc vous aimez la paix, vous m'aimerez aussi; ce que vous n'avez pas fait en doutant de moy, car vous faites ce que les étrangers et mes ennemis mêmes m'ont voulu faire. N'est-ce pas un grand cas? Tous les princes de la chrétienté me tiennent pour le fils aîné de l'Église, pour le Roy Très-Chrétien. Le pape me tient pour catholique, et vous, qui estes mon parlement, me voulez faire entrer en défiance envers mes sujets et voulez qu'ils doutent de ma croyance. Je suis catholique, roy catholique, catholique romain; mais je ressemble le berger qui veut ramener ses brebis en la bergerie avec douceur. Ne vous fiez-vous pas aux paroles qu'avez eues de moi? Le pape et le roi

d'Espagne s'y sont bien fiez, et vous en voulez encore douter! Je sçay bien que mon royaume ne se peut sauver que par la conservation de la religion catholique, mais la religion et l'État ne se peuvent sauver que par ma personne. Vos difficultez sur mon édit apportent de grands troubles en mes affaires; car il y a des esprits faibles, induits par suppositions sur infinies choses qu'on leur dit et qui ne sont point, jusques-là qu'il est venu un homme me demander si on faisoit deux églises dans Paris, l'une des catholiques, l'autre des huguenots, et qu'il seroit bien étrange que des huguenots aient des églises dans Paris pour prêche.

« Je prens bien les avis de tous mes serviteurs; lorsqu'on m'en donne de bons, je les embrasse, et, si je trouve leur opinion meilleure que la mienne, je la change fort volontiers. Il n'y en a pas un de vous que, quand il me voudra venir trouver et me dire : Sire, vous faites telle chose qui est injuste à toute raison, que je ne l'écoute fort volontiers. Il s'agit maintenant de faire cesser tous faux bruits; il ne faut plus faire de distinction de catholiques et de huguenots; il faut que tous soient bons François, et que les catholiques convertissent les huguenots par l'exemple de leur bonne vie; mais il ne faut pas donner occasion aux mauvais bruits qui courent tout le royaume. Vous en estes la cause, car, pour n'avoir point promptement vérifié l'édit, on dit en divers lieux que c'est l'édit de Janvier. Je sçay que les catholiques font le plus grand nombre de cet État, mais ils ne seront rien et ne le peuvent estre sans mon assistance. J'ai un

dessein dès longtemps et désire l'exécuter, mais je ne le puis faire sans la paix. Je vous dirai encore une fois : Je suis roi berger, qui ne veux répandre le sang de mes brebis ; mais je veux les rassembler avec douceur. Je vous dis encore : Je suis roi catholique, et je veux donner ordre que les catholiques soient de bonne vie. J'ay donné à cette fin des bénéfices à quelques-uns de mes serviteurs, à ce qu'ils nourrissent leurs enfants pour estre capables un jour des charges de l'État.

« Vous empêchez mes desseins par les troubles que vos longueurs entretiennent dans cet État.

« Vos refus ont donné aux huguenots occasion de me demander la permission de s'assembler, cela leur a fait connoistre ce qu'ils pouvoient. Si vous donniez de l'argent aux huguenots, vous ne feriez pas tant pour eux que ce que vous avez fait. Je crois qu'ils ont gagné ceux d'entre vous qui résistent à ma volonté. Quand on faisoit des édits contre ceux de la religion, lorsque j'étois avec eux, je faisois des cabrioles ; je disois : Loué soit Dieu ; car tantost nous aurons quatre mille hommes et tantost six mille. Et nous les trouvions enfin ; car ceux qui estoient dispersez auparavant estoient contraints de se réunir.

« Il y a vingt-cinq ans que je commande au parti de ceux de la religion ; cela m'a fait connoistre tout le monde. Je sçay ceux qui veulent la guerre et connois ceux qui veulent la paix. Je connois ceux qui faisoient la guerre pour la religion catholique, ceux qui la faisoient pour l'ambition, ceux qui la faisoient pour la faction d'Espagne, et enfin ceux qui n'avoient

envie que de voler parmi ceux de la religion, où il y en a eu de toutes sortes, aussi bien que parmi les catholiques. J'ai eu bien de la peine à faire obéir les huguenots.

« Le feu roy ayant beaucoup à souffrir dans son État, j'ay toujours aimé la paix; j'ay toujours été bon patriote: M. de Bellièvre est bon témoin, ayant traité avec moy par plusieurs fois. Cela estoit cause que l'on parloit mal de moy et de plusieurs autres, qui aimoient l'ordre et la paix, et qu'on nous appeloit des chiens muets. Blicon estoit un de ceux là ; monsieur le connétable, qui est ici présent, le sçait bien.

« Il faut que je vous fasse un conte de deux de la religion qui me vinrent trouver à Rouen ; je ne les nommeray point en cette compagnie. L'un des deux me fit un grand discours sur le fait de sa religion, et sur ce qu'il me disoit avoir tout abandonné pour la liberté de la conscience, et qu'il valoit mieux quitter le monde que blesser son âme. Après qu'il eut tout dit, je commençay à dire à ceux qui estoient auprès de moy, qui avoient entendu ce discours : Messieurs, n'en croyez rien. Il se retourna vers moy et dit : Sire, pourquoy? — Je luy fis réponse que c'estoit de luy que je parlois et qu'il ne falloit pas croire ce qu'il disoit, parce que, toutes les fois qu'il y avoit eu des édits contre ceux de la religion, il étoit allé à la messe, et s'il n'en avoit assez d'une il en oyoit deux, voire trois. — Quant à l'autre qui me vint parler de la même façon de la religion, je luy dis : Vous sçavez bien que vous estiez un voleur, un larron et un traistre, bien que vous fussiez de mon conseil, et ce fut l'oc-

casion pour laquelle je vous en chassay. Vous ne connoissez pas les maux de mon État ni les biens si bien que moy. Je reconnois toutes les maladies qui y sont, et puis dire, sans me flatter, que je les connois mieux que tous les rois qui ont esté devant moy; j'en connois aussi les remèdes. Les maux où j'ay esté et les nécessitez dans lesquelles je me suis trouvé me les ont appris; ce que je n'eusse pu si bien sçavoir sans l'expérience que j'en ay eue. J'ay reçu plus de biens et plus de grâces de Dieu que pas un d'entre nous; je ne désire en demeurer ingrat; mon naturel n'est pas disposé à l'ingratitude, combien qu'envers Dieu je ne puisse estre autre; mais, pour le moins, j'espère qu'il me fera la grâce d'avoir toujours de bons desseins. — Je suis catholique et ne veux que personne en mon royaume affecte de paroistre plus catholique que moy. Estre catholique par interest, c'est ne valoir rien. Je tiens une maxime qu'il ne faut pas diviser l'État d'avec la religion.

« Les refus que mes autres parlements ont fait de vérifier ma déclaration de l'an mil cinq cent quatre-vingt-quatorze, comme vous l'avez fait, ont esté cause que les huguenots ont demandé à Châtelleraud plus qu'ils n'avoient fait auparavant. Les principaux qui s'y sont trouvez, et qui vouloient le bien de cet État, ne demandoient point qu'il y eust des conseillers de leur religion au parlement; mais la pluralité des voix l'a emporté, des mutins, des brouillons, comme est une compagnie quand le plus de voix l'emporte sur la meilleure opinion. Je sçay ce que c'est que de telles assemblées: ce sont autant de rois que de consultants;

je m'y suis trouvé sous le règne du feu roy. J'avois bien de la peine à les faire obéir; enfin j'en vins à bout. Je veux dire qu'il y a bien eu des rois dans mon royaume, mais je les ay chassez et leur ay fait connoistre qu'ils n'estoient rois qu'en papier et en peinture.

« On dit que je veux favoriser ceux de la religion réformée, et on veut entrer en quelque méfiance de moy. Si j'avois envie de ruiner la religion catholique, je ne m'y conduirois de la façon, et si je le désirois vous ne m'en sçauriez empescher. Je ferois venir vingt mille hommes, je chasserois d'icy ceux qu'il me plairoit, et quand j'aurois commandé que quelqu'un sortist il faudroit obéir. Je dirois : Messieurs les juges, il faut vérifier l'édit, ou je vous feray mourir ; mais alors je ferois le tyran. Je n'ay point conquis ce royaume par tyrannie, mais je l'ay par nature et par mon travail. Je désire faire deux mariages, l'un de ma sœur (je l'ay fait), l'autre de la France avec la paix. Ce dernier ne peut estre que mon édit ne soit vérifié; vérifiez-le donc, je vous prie. Ma justice est mon bras droit; mais, quand je serois sans bras droit, je sauverois toujours bien l'Etat, estant gauche. Il est vray que j'aurois plus de peine, mais je le sauverois pourtant, et mieux que vous. Il importe plus que vous ne pensez de ne point entrer en défiance avec moy. Vous estes icy ou présidents ou conseillers, et n'estes pas asseurez que vos enfants le seront. Pour moi, je suis bien certain que, si j'ay des enfants, ils seront rois.

« Je sçay que la plus grande difficulté que vous avez faite sur mon édit est sur les officiers; la nécessité

m'y a contraint. Quand je fis la déclaration de l'an mil cinq cent quatre-vingt-quatorze, je vous promis, à la vérité, que je ne mettrois point de conseillers ni autres officiers qui ne fussent catholiques en ma cour de parlement.

« Le refus de vérifier cette déclaration, à Bordeaux et ailleurs, a donné lieu aux huguenots de demander des conseillers de la religion en mes parlements ; j'ay esté contraint par la nécessité de mes affaires de l'accorder. Je pensois bien que, par le moyen des suppressions, je remédierois au mal qui est en mon royaume touchant le nombre effréné des officiers. La nécessité, qui est la loy du temps, m'a fait dire ores une chose, ores une autre. Je ne veux mettre des conseillers de la religion en mon parlement que jusqu'au nombre porté par mon édit, et encore n'y en aura-t-il que quatre; car les deux autres je leur ay promis vacation avenant, ou autrement par mort; et vous sçavez qu'il y a suppression des officiers de mon parlement, mort avenant. Mes affaires ne me permettent pas de pourvoir dans les offices que des catholiques, parce que je sçay que c'est le bien de l'État, et, tandis que j'ay esté parmi ceux de la religion, je n'ay pourvu aux offices que des catholiques, reconnoissant qu'il étoit nécessaire d'en user ainsi pour le bien du royaume. Je ne veux mettre aussi des lieutenants généraux et procureurs que des catholiques dans les principales villes. Je sçay bien ce qui importe à telles charges et à quoi elles s'étendent. J'ay esté à la Rochelle, où j'ay vu la puissance d'un lieutenant général, quoique ceux de la ville fassent tout ce qu'ils peuvent pour main-

tenir leur autorité, et autres lieux. Monsieur le lieutenant et monsieur le gouverneur s'entendant, tout est fait, et en matière de justice et de finances il n'en faut faire aucun état. Vous m'empêchez de faire un bien par mon édit vérifié. J'ay envie, quand l'occasion s'en présentera, de mettre des officiers catholiques aux villes que tiennent ceux de la religion. Par exemple, j'ay commencé à Nismes, où j'ay mis un viguier catholique, nonobstant que ceux de la religion en eussent offert quinze cents écus plus que les catholiques. Monsieur le connétable en est témoin, et Monsieur le chancellier qui a expédié les lettres. Dites donc à ceux de mon parlement ce que je vous dis de mon intention touchant le nombre des conseillers, et ma résolution sur les lieutenants généraux ou particuliers.

« Je ne veux pas que personne se dise plus catholique que moy, car ceux qui veulent se faire paroistre tels le font à dessein. J'aime mon parlement de Paris par-dessus tous les autres ; il faut que je reconnoisse la vérité, que c'est le seul lieu où la justice se rend aujourd'huy dans mon royaume. Il n'est point corrompu par argent ; en la plupart des autres la justice s'y vend, et qui donne deux mille écus l'emportera sur celui qui donne moins. Je le sçay parce que j'ay aidé autrefois à boursiller ; mais cela me servoit à des desseins particuliers.

« Vos longueurs et vos difficultez donnent sujet de remuements étranges dans les villes. L'on a fait des processions contre l'édit, même à Tours, où elles se devoient moins faire qu'en tout autre lieu, d'autant que j'ay fait celuy qui en est archevêque ; l'on en a

fait aussi au Mans, pour inspirer aux juges à rejeter l'édit. Cela ne s'est fait que par mauvaise inspiration; empêchez que de telles choses n'arrivent plus.

« Je vous prie, que je n'aye plus à parler de cette affaire, et que ce soit pour la dernière fois. Faites-le, je vous le commande et vous en prie. »

Le procès-verbal qui rend compte de cette audience ajoute que le roi, ayant fini son discours, dit tout haut en se levant : « J'ay fait faire aujourd'huy une dépêche générale à tous les évêques de mon royaume, afin qu'ils avisent de mettre de bons prédicateurs pour le carême. Je sçay que c'est par ce moyen que la Ligue a été établie sous le feu roy ; mais je châtieray bien ceux qui parleront mal à propos, et j'ôteray tous les instruments de sédition et de division. »

Nonobstant cette justification un peu verbeuse, parfois menaçante, et qui porte la double empreinte de l'autorité et de la bonhomie, la postérité n'a pas ratifié sans réserve l'œuvre de Henri IV. En se plaçant même au point de vue du seizième siècle, l'acte dont ce prince revendiquait l'honneur était imprudent et impolitique. L'édit de Nantes, en effet, accordait plus que la liberté de conscience ; il constituait en France une nation protestante à côté d'une nation catholique. Les huguenots, possesseurs de places fortes, étaient en cela plus favorisés que les orthodoxes, qui n'avaient pour garantie que la volonté du roi. La création de chambres mi-parties était une dangereuse anomalie, en ce qu'elle admettait une justice protestante et une justice catholique, consacrant ainsi des divisions qu'il eût été d'une politique plus sage d'éteindre. Henri IV,

il faut le reconnaître, était trop indifférent en matière religieuse pour se préoccuper beaucoup du déplaisir que ces concessions exagérées causeraient aux catholiques; il ne voyait que ce qui se passait à la surface de la France et non au cœur, et trouvait commode de terminer les difficultés de son temps au détriment de l'avenir. Il semble qu'on aurait dû attendre plus d'énergie et d'intelligence d'un homme qui, dans les rangs des calvinistes, avait pu apprécier ce que l'idée de révolte contre l'Église renferme en elle-même de futures révoltes contre l'État. C'était pour préserver la France d'un tel danger que les Guise, les Montmorency, les Saint-André et tant d'autres avaient prodigué leur vie sur quarante champs de bataille, et que plus d'un million de martyrs avaient versé leur sang sous trois règnes. L'édit de Nantes rendait inutiles tant de généreux sacrifices et en condamnait la mémoire.

A Rome l'édit de Nantes fut accueilli avec déplaisir. Au sortir de l'audience du saint-père, le cardinal d'Ossat, représentant de la cour de France, crut devoir mander à Henri IV : « Sire, le sujet de cette lettre sera fâcheux, et à nous à écrire, et à Votre Majesté à entendre. Mais comme il procède du pape, et non de nous, aussi nous assurons-nous que Votre Majesté prendra en bonne part la fidélité que nous lui garderons à lui exposer sincèrement ce que Sa Sainteté nous a dit, et espérons encore que Votre Majesté, par sa bonté, excusera le pape, même en ce où il aura excédé, attendu que ce n'est point pour aucune mauvaise disposition qui soit en lui, mais pour le

grand zèle qu'il a à la religion catholique, et encore à sa propre réputation.

« Il nous envoya dire hier matin que nous le vinssions trouver sur le soir à vingt-deux heures, et, quand nous fûmes arrivé en présence, il nous dit qu'il nous avoit donné la peine de venir vers lui pour nous communiquer une grande affliction qu'il avoit; qu'il étoit le plus marry et désolé homme du monde pour l'édit que Votre Majesté avoit fait en faveur des hérétiques, au préjudice de la religion catholique; lequel édit étoit enfin passé et publié, contre l'espérance qu'il avoit toujours eue depuis qu'il se parloit de cet édit, ayant estimé Sa Sainteté que Votre Majesté l'eût fait pour contenter les huguenots en apparence, et que vous fussiez bien aise que le clergé s'y opposât et que la cour de parlement refusât de le passer, pour en servir puis après d'excuses auprès desdits huguenots... Premièrement il voyoit un édit le plus maudit qui se pouvoit imaginer (ce sont ses mots que nous vous réciterons ici et tout le long de cette lettre, sans y rien ajouter du nôtre), par lequel édit étoit permise la liberté de conscience à tout chacun, qui étoit la pire chose du monde... Disoit Sa Sainteté prendre en très-mauvais augure et s'affligeoit entièrement de l'affection et ardeur que Votre Majesté avoit montrées à faire passer cet édit; qu'en toute autre chose civile vous aviez montré grande modération, en cette-ci vous aviez découvert une extraordinaire véhémence... que, lorsqu'il étoit question de faire en faveur des hérétiques contre les catholiques, vous vous formalisiez, parliez d'autorité, disiez vouloir être obéi, et toute-

fois que, pour faire recevoir et publier le concile de Trente, qui est une chose sainte en soi et par vous promise et jurée, vous n'en aviez jamais parlé une seule fois à la cour de parlement... qu'il ne savoit plus qu'espérer ni que juger de vous ; que ces choses lui mettoient le cerveau à parti ; qu'il vous avoit absous et reconnu pour roi contre l'avis des plus grands et plus puissants princes chrétiens, qui alors lui prédisoient qu'il s'y trouveroit trompé ;... que cet édit que lui aviez fait en son nez étoit une grande plaie à sa réputation et à sa renommée, et lui sembloit qu'il avoit reçu une balafre en son visage. Et sur ce propos il se laissa emporter si avant qu'il ajouta que, comme il avoit alors franchi le fossé pour en venir à l'absolution, aussi ne feindroit-il point de le franchir une autre fois s'il falloit faire acte contraire (1), etc. » Henri IV ne se laissa point intimider par la désapprobation du chef de l'Église ; il persévéra à maintenir, envers et contre tous, l'édit de concession qui mettait fin, pour le moment, aux guerres religieuses, et, satisfait de pacifier les esprits sous son règne, il se mit peu en peine de léguer des soucis et des dangers à ses successeurs.

Pour être juste nous devons reconnaître que du vivant de Henri IV les événements parurent lui donner raison. De part et d'autre catholiques et protestants étaient las de s'entretuer et de se rencontrer sur des champs de bataille ; le repos était utile aux intérêts matériels de la France. Les catholiques se disaient qu'après tout les huguenots les retrouveraient

(1) *Lettres de M. le cardinal d'Ossat*, p. 419.

plus tard s'ils voulaient abuser de leurs armes, de leurs citadelles et des concessions de l'édit de Nantes. Les huguenots, parvenus au terme de leurs espérances, et, quoique vaincus, traités en victorieux, se gardaient bien de manifester des symptômes d'ambition ou de colère. La France, moins ses magistrats, son clergé et ce qui restait de la Ligue, en un mot moins les catholiques clairvoyants (et ils n'étaient pas les plus nombreux), s'associa peu à peu à la politique du roi et fit à son tour bon marché des principes. Ne renvoyons donc pas à Henri IV la responsabilité tout entière d'un acte dont la plupart de ses contemporains lui surent gré. Rien de mobile dans ses affections et son dévouement comme la nation française. Ce peuple qui avait formé la Ligue, ces citoyens qui avaient souffert les horreurs de la famine et enduré quarante ans de guerre pour la religion, en étaient venus à ne penser qu'au repos et au bien-être matériel. Les glorieux souvenirs de leur résistance à l'hérésie commençaient à passer à leurs yeux pour des traditions regrettables, et plus d'un, parmi ceux qui avaient combattu Henri IV, croyait avoir fait acte de rebelle. Grâce à ces dispositions de l'esprit public, habilement exploitées par les courtisans, et à l'aide des écrivains et des poëtes, la Ligue fut réputée factieuse, et le peu qui restait encore de libertés et de franchises disparut humblement devant l'arbitraire royal, exercé par un prince habile, par des ministres intelligents, et consacré par l'adhésion d'une magistrature plus dévouée aux théories de Rome impériale qu'au maintien des droits de la France.

Le seizième siècle s'achevait pacifiquement pour Henri IV. Les protestants, satisfaits des concessions inespérées que ce roi leur avait faites, s'abstenaient de tirer l'épée et de jeter de nouveaux défis aux catholiques. L'Espagne renonçait à dominer la politique de la France. La maison d'Autriche s'étonnait de se voir si faible après avoir tenu en ses mains les destinées de l'Europe. La Ligue avait replié ses drapeaux et subissait, quoique avec douleur, la situation créée par l'édit de Nantes. Le pape se bornait à des protestations qui n'étaient point écoutées, et la prudence lui commandait de ne pas pousser à bout un roi dont l'orthodoxie était bien récente pour résister aux sollicitations de l'orgueil, et qui, après tout, se trouvait en mesure de livrer le reste de son royaume aux calvinistes pour peu qu'on eût voulu se montrer trop exigeant au point de vue des intérêts de l'Eglise. Moins timide, moins réservé, le duc de Savoie ne craignait pas de braver la colère de la France et de se maintenir en possession du marquisat de Saluces, cédé à notre pays par la paix de Cateau-Cambrésis, et dont il s'était emparé, depuis dix ans, par force et par surprise. Au lieu de restituer ce fief usurpé il eut recours aux négociations; il ouvrit des pourparlers et chercha à gagner du temps, dans l'espoir que des circonstances ne tarderaient pas à surgir, à la faveur desquelles il réussirait à demeurer maître du marquisat. A l'aide de l'or et des promesses il réussit à mettre dans ses intérêts quelques seigneurs de la cour de France, et parmi ces traîtres le maréchal de Biron, le plus ambitieux de tous, qu'il séduisit en lui promettant la

main de sa fille, et, plus tard, la souveraineté de la Bourgogne.

Pour corrompre avec plus de sécurité les conseillers et les gens du roi, le duc de Savoie s'était rendu à Paris (1599). Il partit de France après avoir signé un traité d'après lequel il s'engageait à restituer le marquisat de Saluces, sinon à donner en échange la Bresse, le Bugey, le pays de Gex et le val Romey. Il espérait bien d'ailleurs éluder l'accomplissement de ces promesses.

Vers le même temps, le roi maria sa sœur Catherine, alors âgée de quarante ans, au duc de Bar, l'un des personnages les plus importants de la féodalité franco-germanique. Le pape s'était opposé à cette union, à moins que la princesse ne renonçât à l'hérésie calviniste ou ne sollicitât une dispense. Henri IV n'avait guère coutume de tenir compte des résistances du pape lorsqu'il s'agissait de réaliser une combinaison utile à ses intérêts et à sa puissance. Il détermina le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Rouen et son frère naturel, à procéder à la célébration du mariage, et la cérémonie eut lieu sans éclat et sans pompe. Quelques années après, cédant aux sollicitations du duc de Bar, le pape accorda la dispense nécessaire ; mais, lorsque sa décision parvint en Lorraine, Catherine de Bourbon, duchesse de Bar et sœur du roi de France, venait de mourir dans les liens de l'hérésie.

Depuis longtemps Henri IV songeait à faire annuler le mariage qu'il avait contracté, vingt-sept ans auparavant, avec Marguerite de Valois, fille de Henri II et

sœur de Charles IX. Les deux époux avaient presque toujours vécu séparés l'un de l'autre, protestant par leur attitude, trop souvent par la facilité coupable de leurs mœurs, contre une alliance imposée par la politique et à laquelle Marguerite de Valois n'avait point volontairement adhéré. Indépendamment de ce défaut de consentement, invoqué par la reine, on établissait que les deux époux étaient parents au troisième degré, qu'ils s'étaient mariés sans avoir sollicité de dispense, et on cherchait, en outre, à découvrir entre eux l'existence d'une « cognation spirituelle, » c'est-à-dire d'un empêchement tiré des règles canoniques autrefois établies en France, et qui ne permettaient pas d'épouser le filleul de son père. Ils s'accordaient, d'ailleurs, l'un et l'autre à demander l'annulation du mariage célébré en 1572, et qui avait été le sinistre avant-coureur de la Saint-Barthélemy.

L'affaire fut instruite par ordre du pape; le fait de la contrainte subie par Marguerite à l'occasion du mariage fut juridiquement établie, ainsi que celui de l'absence des dispenses ecclésiastiques nécessaires, en 1572, pour contracter le mariage, et qui, accordées par le pape à la sollicitation de Charles IX, n'avaient jamais été demandées par les deux époux. Le 17 décembre 1599, le cardinal de Joyeuse, archevêque d'Arles, et le nonce du pape rendirent une sentence qui annulait le mariage, et cette décision ne tarda pas à être ratifiée par le souverain pontife. Marguerite de Valois, qu'on appelait vulgairement à la cour la reine Margot, reprit sa liberté, dont elle ne devait point user pour se marier de nouveau, car cette princesse

avait alors atteint sa quarante-sixième année et passait pour stérile. L'âge avait tempéré la fougue de ses passions ; après avoir participé aux fautes d'une cour corrompue, elle s'imposa une existence plus chaste et plus sévère, et chercha à réparer, par la pratique de ses devoirs et par l'abondance de ses aumônes, les anciennes erreurs de sa jeunesse. Le roi, qui l'avait autrefois méprisée et haïe, lui sut gré de ce retour à une vie moins indigne de sa haute position sociale et lui rendit une sincère amitié. Entourée de savants, de littérateurs et d'hommes de mérite, revenue à la piété, adonnée à des œuvres de charité et de religion, Marguerite de Valois survécut à Henri IV et mourut à Paris en 1615. C'est tout ce que nous aurons à dire d'elle.

La guerre contre le duc de Savoie ne pouvait être plus longtemps différée. Il importait à Henri IV d'en finir avec un petit prince dont la mauvaise foi, en demeurant impunie, aurait encouragé les espérances des ennemis du dedans et du dehors. L'entreprise était plus difficile que le roi ne pouvait le supposer. Biron, à l'instigation du duc de Savoie, avait traité avec les Espagnols et se trouvait en mesure de livrer la Bourgogne aux troupes que le comte de Fuentès, lieutenant du nouveau roi d'Espagne, Philippe III, se proposait de faire entrer dans cette province par les frontières de la Franche-Comté. Henri IV, il est vrai, n'avait désormais en Biron qu'une confiance fort restreinte ; on lui avait donné avis des trames de cet homme de guerre, investi du titre de maréchal général des camps et armées, et, sans avoir encore la preuve de ses mau-

vais desseins, il les appréhendait et en surveillait l'explosion possible. Au lieu donc de disgracier Biron sur de simples soupçons et de mécontenter gravement la noblesse et le peuple, il préféra attendre, observer, et tout disposer, au besoin, pour neutraliser des menées dangereuses. Dans ce but il plaça sous les ordres de Biron des officiers d'une fidélité éprouvée et éloigna ceux que le traître avait déjà gagnés à sa cause. La grande maîtrise de l'artillerie fut confiée aux soins habiles de Rosny (Sully), déjà surintendant des finances, et qui, en peu de mois, par des dépenses bien calculées, à l'aide de levées d'hommes subitement ordonnées dans les provinces, au moyen d'un emploi utile des ressources de toute nature, réussit à quadrupler l'effectif des troupes dont disposait le roi et à mettre l'artillerie française sur un pied formidable. Ces préparatifs ayant rempli l'intervalle qui s'était écoulé de janvier à septembre 1600, le duc de Savoie essaya plusieurs fois de les retarder par de fausses promesses, par des négociations illusoires. Henri IV se laissait prendre à ces ruses; mais Rosny, plus intelligent et plus ferme, démêlait la perfidie de l'ennemi et ne craignait pas de désobéir au roi en continuant avec vigueur les armements confiés à son zèle. En quelques jours il fit transporter de Lyon à Grenoble un immense matériel de siége. Éclairé par son sage ministre, Henri IV se rendit à Lyon. Le 11 août il publia dans cette ville un manifeste contre le duc de Savoie; le même jour, après avoir partagé le commandement des troupes expéditionnaires entre Lesdiguières et Biron, il enjoignit à ses deux lieutenants

de commencer les hostilités; et lui-même il vint à Grenoble pour surveiller les opérations militaires.

Biron, contraint d'obéir, mais secrètement déterminé à la trahison, attaqua la ville de Bourg, qui dépendait alors des États de Savoie. Le maréchal aurait bien voulu traîner le siége en longueur, mais ses officiers emportèrent la place malgré lui. En Savoie et dans la vallée de l'Isère, Lesdiguières débuta avec vigueur et prit au dépourvu le duc, ses ministres, les populations et l'armée. Le 17 août Montmélian fut emporté d'assaut; le 20 août, Henri IV contraignit Chambéry à ouvrir ses portes; le lendemain, aidé de Lesdiguières et de Rosny, il se rendit maître de la citadelle de cette ville. Les jours suivants, de nombreux avantages mirent fin à toute résistance dans la Maurienne et la Tarentaise. Laissant à Lesdiguières et à Rosny le soin de continuer une guerre si heureusement commencée, le roi se rendit dans la Bresse pour mieux surveiller les mouvements de Biron. L'infidèle maréchal ne cessait de s'entendre avec le duc de Savoie. Henri IV, au nom de leur commune amitié, le supplia de revenir à lui, de renoncer à ses projets odieux, d'éloigner les agents qui servaient d'intermédiaires aux négociations criminelles. Biron nia tout, protesta avec hauteur et dédain de la loyauté de sa conduite, et ne cessa pas de rester l'allié clandestin des ennemis de la France.

Quoi qu'il en soit, ses plans étaient déconcertés, ses complots déjoués, et le duc Charles-Emmanuel voyait avec consternation l'invasion rapide de l'armée française au milieu des États héréditaires de la maison de

Savoie. A Turin, où ce prince tenait sa cour, on apprit successivement la reddition de Montmélian et de Charbonnière, la capitulation de Bourg et celle du fort de Sainte-Catherine, qui dominait le pays de Genève. Le duc avait dit au début de la guerre : « Je donnerai quarante ans de besogne à quiconque m'attaquera dans mon pays. » Il comptait sans Lesdiguières et surtout sans la puissance, jusqu'alors inconnue, que Rosny avait donnée aux armées de son maître, en faisant désormais de l'artillerie et du génie militaire les principaux instruments de la guerre. Humiliant son orgueil, il sollicita la paix. Aux termes du traité qui fut signé le 17 janvier 1601, le duc conserva le marquisat de Saluces; mais il céda à la France la Bresse, le Bugey, le pays de Gex, le val Romey et la citadelle de Bourg. En outre, il consentit à payer au roi une somme de cent mille écus et à lui abandonner un certain nombre de pièces de canon et de nombreux approvisionnements de guerre. Ainsi la France reculait sa frontière de trente lieues du côté des Alpes.

Déjà le roi avait contracté un nouveau mariage. La princesse dont il fit choix fut Marie de Médicis, nièce du grand-duc de Toscane. Le 27 septembre 1601 elle le rendit père d'un enfant qui, plus tard, règna sous le nom de Louis XIII. Henri IV, livré sans frein à ses passions, avait de nombreuses maîtresses, dont la faveur et la fortune étaient autant de scandales publics. En épousant Marie de Médicis le roi ne renonça point à ses coupables amours ; sans respect pour ses devoirs d'époux et de souverain, au mépris de la loi chrétienne et de ses peuples, il continua de donner à tous le hon-

teux exemple de l'adultère. C'est ce que l'histoire, trop complaisante pour ce prince, a voulu qualifier des mots étranges « d'aimables faiblesses. » Nous ne nous associerons pas à ces ménagements, et, sans passer longuement en revue, à l'exemple de tant d'autres, les différentes favorites de Henri IV, favorites choisies dans tous les rangs de la société, nous n'aurons pour le souvenir de ces femmes aucun de ces éloges romanesques dont certains écrivains se montrent assez prodigues, et nous les signalerons au blâme de la postérité chaque fois que leur nom se trouvera mêlé à quelque misère de la France.

Pour le moment le roi avait de plus nobles soins à remplir que de combler de dons ses maîtresses. Le royaume, débarrassé des ennemis du dehors et tranquille sur les questions religieuses, était loin de ne renfermer en son propre sein aucun germe de troubles, aucune cause de danger public. Au dix-septième siècle pas plus que de nos jours, les empires n'arrivaient pas comme par enchantement du désordre au règne de la loi, du bouleversement au repos social. Alors aussi il y avait nécessité de parcourir des périodes de transition longues et pénibles. Henri IV avait acheté la soumission des deux tiers de son royaume, mais il ne s'était point toujours trouvé en mesure de réaliser ses promesses et de donner satisfaction aux convoitises. Une partie des protestants se demandaient si ce n'était pas trahir le principe de la réforme que de transiger avec Babylone moyennant des places de sûreté, et autour d'eux s'éveillaient et se groupaient certaines espérances déjà républicaines. La féodalité apparaissait plus dange-

reuse encore. Le maréchal de Biron, en se concertant avec l'étranger pour opérer le démembrement de la France, ne faisait pas, aux yeux de ses contemporains, un acte aussi odieux et aussi inattendu qu'on le suppose de notre temps. A cette époque chaque seigneur féodal se prétendait maître sur son domaine, presque au même titre que le roi ; il agissait, dans ses rapports avec l'étranger, comme un souverain au petit pied, qui a des droits personnels, qui gouverne et administre, en relevant seulement de Dieu et de son épée. Le lien national, qui réunit toutes les causes isolées à la grande unité française, n'existait point encore ou du moins n'avait pas été proclamé ; aussi les princes, les seigneurs, les grands vassaux de la couronne, au temps de Henri IV, ne se faisaient pas toujours scrupule de désobéir à ce prince, de stipuler contre lui, de former des ligues politiques dans l'intérêt de leur ambition privée. Tantôt ils cherchaient à s'appuyer sur les débris de la Ligue ; tantôt ils se faisaient un moyen d'attaque des mécontentements populaires suscités par les nouvelles taxes ou par le poids des anciennes charges fiscales. L'Espagne et la Savoie entretenaient ces dispositions hostiles et donnaient à ces ressentiments des proportions dangereuses. Henri IV le savait, et il ne s'endormait pas ; d'une main il cherchait à réédifier, à restaurer, à reconstruire l'édifice de l'organisation politique et administrative du pays ; de l'autre il combattait, désarmait ou châtiait ses adversaires. Ce fut l'histoire des dix dernières années de son règne.

En 1600, après avoir reçu avis des trames de Biron,

il avait pardonné à ce rebelle des complots très-inexactement connus et plus inexactement encore avoués. Biron n'en avait pas moins poursuivi le cours de ses intrigues. Emporté par une ambition effrénée, livré à la passion du jeu, souvent aux prises avec des besoins d'argent, ses souffrances irritaient son orgueil et le poussaient de plus en plus à la révolte. En 1602, un impôt de création nouvelle, établi en 1597 par les notables de Rouen, et que le peuple appelait « la Pancarte, » donna lieu à des séditions en Poitou, en Guienne, dans le Limousin. Biron et le duc de Bouillon, l'un des chefs de la féodalité rebelle, travaillèrent à soulever le peuple, et Henri IV, pour apaiser la révolte, dut se rendre lui-même sur le théâtre des agitations. Au début il se montra sévère; il rétablit la Pancarte partout où le peuple avait cessé de s'y soumettre, et bientôt après, force étant demeurée à la loi, il supprima cet impôt et y substitua une taxe moins lourde et moins odieuse. Sur ces entrefaites il fut averti par Dufrène-Canage, son ambassadeur à Venise, que le maréchal de Biron persistait à lui susciter des ennemis à l'étranger et à l'intérieur. Lafin, longtemps agent et complice du maréchal, dont maintenant il avait à se plaindre, remit entre les mains du roi des lettres, des documents, des Mémoires d'une authenticité incontestable et qui établissaient la trahison. Le roi manda Biron au palais de Fontainebleau et le somma de se reconnaître coupable. Cette démarche indiquait assez, de la part du roi, l'intention de se contenter d'un aveu et de se montrer accessible au repentir; autrement il se fût borné à laisser faire les juges.

Biron ne comprit pas sa situation; il brava audacieusement Henri IV; il résista aux instances de ce prince et aux prières de Rosny. Averti secrètement par un ami de se dérober par la fuite au péril qui menaçait sa tête, il n'en voulut rien faire. Dans la journée du 13 juin, par ordre du roi, il fut arrêté, ainsi que le comte d'Auvergne et Mergé, l'un et l'autre gravement compromis dans les dernières intrigues. Le lendemain, le roi, après avoir fait assembler son conseil, décida que les prisonniers seraient sans retard conduits à la Bastille et traduits devant le parlement de Paris. Le 15 juin cet ordre fut mis à exécution.

Le même jour, vers le soir, le roi entra à Paris par la porte Saint-Marcel. On avait appréhendé un mouvement en faveur de Biron; mais le peuple ne s'était nullement ému de son arrestation et ne semblait point disposé à prendre parti pour la réaction féodale. Trois jours après, les parents et alliés du maréchal vinrent se jeter aux pieds du roi et solliciter sa miséricorde en faveur du rebelle. Démarche inutile. Henri IV n'avait pas coutume de pardonner à des ennemis dangereux, qui se font une arme de la clémence; s'il avait usé de tant de ménagements envers Biron, c'était moins par pitié que par respect pour de longs et anciens services. Fils d'un homme de guerre qui, l'un des premiers, avait mis la couronne sur la tête de Henri et qui était mort à son service, le maréchal de Biron avait reçu trente-deux blessures en combattant pour le même prince. En face de l'ennemi et sur un champ de bataille il était doué d'un courage sans égal, d'un coup d'œil toujours sûr. Ins-

truit, versé dans l'art de la guerre, initié aux lettres et aux sciences, il pouvait occuper une place très-importante dans les conseils, et un roi, fût-il sévère, ne se prive pas volontiers d'un pareil sujet; mais Biron se plaisait à braver Henri IV; sa hauteur et son insolence mettaient en relief tout ce qu'on avait à craindre de son ambition. Henri IV avait pactisé avec la féodalité en achetant pièce à pièce tous les éléments dont se composait ce grand corps; mais, plus il s'était vu réduit à subir l'humiliation de ces traités isolés, plus il avait à cœur de frapper un grand coup lorsqu'une occasion sérieuse se présenterait à lui de prendre une revanche. Henri IV avait pardonné aux ligueurs, mais il les craignait et ne les aimait guère, et, depuis qu'il était le maître, il n'aurait pas été prudent aux exaltés catholiques de relever leur drapeau. Il est certain que tous les complots dirigés contre la personne du roi avaient été punis avec une rigueur implacable, parce qu'alors on n'avait à ménager ni les grands vassaux ni le peuple, et qu'on était bien aise d'effrayer les rebelles par des exemples. La répression du crime politique n'était point alors un vain mot; les rois menacés du poignard avaient bien le droit de se souvenir de Jacques Clément et de se défendre, et, quant à Henri IV, la mort qui lui était réservée explique assez ou du moins justifie la sévérité de sa justice.

Durant les premiers jours de sa détention Biron continua à faire parade d'emportement et d'arrogance. Ayant appris que la requête des siens était repoussée, il commença à réfléchir, et cet homme, si

intrépide sur un champ de bataille, eut peur de la mort; il écrivit au roi et fit appel à sa clémence. Sa lettre, en forme de supplique, était rédigée avec une éloquence dont, depuis plusieurs siècles, on semblait avoir perdu le secret. « Sire, disait-il, cette promesse de mon destin, qui vouloit que mes jours fussent sacrifiés à votre service, s'en va être honteusement violée si votre miséricorde ne s'y oppose... Je suis votre créature, Sire, élevé aux honneurs de la guerre par vos libéralités et vos exemples... Vos combats et vos batailles ont été mes écoles; en vous obéissant comme à mon roi j'ai appris à commander aux autres... Laissez-moi vivre pour mourir au milieu d'une armée, servant d'exemple d'homme de guerre qui combat pour son prince, et non d'un gentilhomme malheureux que le supplice défait au milieu d'un peuple ardent à la curiosité des spectacles et impatient en l'attente de la mort des criminels. Que ma vie, Sire, finisse au même lieu où j'ai eu coutume de verser mon sang pour votre service. Les plus conjurés de votre royaume ont éprouvé la douceur de votre clémence, et jamais, à l'exemple de Dieu, vous n'avez aimé la ruine de personne. A présent, Sire, le maréchal de Biron vous demande ce même bénéfice... Je ne maudirai point l'heure où vous m'avez dépouillé de mes états et de mes charges; car, ayant en la place de l'épée de maréchal de France celle de soldat, que je portais en arrivant à vos armées, je pourrai être encore utile. » Cette prière demeura sans effet; il était trop tard et la justice devait faire son œuvre. Par mandement royal du 18 juin Henri IV ordonna au

parlement de procéder sans retard au jugement du maréchal.

Biron subit deux interrogatoires. Il nia d'abord ses intrigues, persuadé que nul ne pouvait en produire la preuve. Pour le confondre on le mit en présence de Lafin, son principal affidé, et de Renazé, son secrétaire. Tous deux s'accordèrent à dérouler le long récit des négociations clandestines ouvertes avec les ennemis de la France ; tous deux établirent d'une manière irrécusable l'authenticité de la trahison. Les Pairs refusèrent de siéger ; le parlement se passa de leur concours. Les lois du temps n'accordaient pas de plein droit à un accusé la faculté de se choisir un conseil ; la mère du duc de Biron sollicita cette grâce en faveur de son fils ; sa demande fut rejetée. Trois séances du parlement furent consacrées à la lecture et à l'examen des pièces produites contre le maréchal. Le samedi 27 juillet, l'accusé fut conduit devant ses juges ; il fit le trajet en bateau, de l'arsenal au palais de justice ; puis il fut introduit dans la chambre dorée, où siégeaient les membres du parlement, au nombre de cent douze. On entendit les témoins, qui s'accordèrent à fournir la preuve des tentatives faites par Biron pour agir de concert avec les étrangers et pour mettre en péril le gouvernement du roi, la vie même de ce prince et l'unité de la monarchie. Biron répondit habilement, avec fermeté, cherchant à donner une explication légitime à ses démarches ; mais l'évidence des faits parut l'accabler. Il convint d'avoir souvent proféré des menaces contre le roi, il reconnut les lettres écrites de sa main ; mais il représenta ces pa-

roles et ces documents comme le fruit d'une humeur irascible et violente, et non comme le témoignage certain d'intrigues et de complots réels. Dans tous les cas il invoqua les souvenirs de l'entrevue de Lyon, et il essaya de se couvrir du pardon du roi, qui effaçait jusqu'au souvenir de ses torts. On lui opposa les menées coupables qu'il avait ourdies depuis ce pardon et qui n'étaient couvertes par aucune amnistie. A dix heures on le ramena à la Bastille. Le 29 juillet les juges s'assemblèrent pour délibérer, et, après une longue discussion, ils s'accordèrent tous à déclarer Biron coupable de complot et de haute trahison, et à l'unanimité ils le condamnèrent à la peine capitale. Le lendemain la multitude s'assembla sur la place de Grève pour assister au supplice; mais le roi, par égard pour la famille, voulut que l'exécution se fît hors de la vue du peuple et dans l'enceinte même de la Bastille.

Elle eut lieu le mercredi 31 juillet 1602. Biron, en cet instant suprême, oublia qu'il était soldat et qu'il avait cent fois dédaigné la mort; il se montra faible et violent; il abdiqua la dignité et l'orgueil de sa race. Tantôt il exhalait des cris de fureur contre ceux qui l'avaient dénoncé, tantôt il se plaignait amèrement de la sévérité du roi et de son ingratitude; il protestait de son innocence et se laissait aller aux transports d'une impuissante colère. On lui donna lecture de l'arrêt de mort, et on l'exhorta à songer au salut de son âme. Il se confessa durant plus d'une heure, mais, dans les emportements de sa douleur, il ne cessa ensuite de parler de son innocence et d'incriminer ses accusateurs. A cinq heures de l'après-

midi le greffier lui dit « qu'il estoit temps de descendre pour monter à Dieu. » Il obéit et descendit dans la cour de la Bastille, où l'échafaud avait été dressé. Il s'agenouilla, reçut une dernière fois l'absolution et entendit encore la lecture de l'arrêt. Bientôt après sa tête fut abattue d'un seul coup. Jamais, depuis Louis XI, la féodalité ne s'était vue aussi profondément humiliée.

Henri IV n'était point cruel; s'il ne se laissa fléchir ni par les supplications de Biron, ni par les larmes de sa famille, c'est qu'il accomplissait une œuvre de réédification monarchique, œuvre interrompue depuis Philippe le Bel et Louis XI, et qu'il recommençait à son tour pour la léguer à Richelieu. Il fallait en finir avec ces grands vassaux qui avaient vendu si cher leurs services et dont les prétentions ne tendaient à rien moins qu'au démembrement du royaume. Henri IV eut fait grâce à un coupable vulgaire; il se montra sans pitié pour un homme dont l'impunité eût encouragé la haute noblesse à de nouvelles conspirations. Nous ne serons pas de ceux qui lui reprochent le supplice de Biron; c'était un coup porté dans une bataille à un ennemi qui vous jette le gant, et le roi, à peine vainqueur de la Ligue, se retournait contre d'autres adversaires moins excusables et plus dangereux. Il fut implacable par système, non par plaisir. La hache qui frappa Biron vengea la royauté des conditions que lui avaient naguère imposées le duc d'Epernon, Mercœur, Montmorency, les Guises, Villars-Brancas, le comte de Brissac et Mayenne.

Le comte d'Auvergne, complice de Biron, obtint

sa grâce. Il était fils naturel de Charles IX, et le lien qui le rattachait à la lignée capétienne fut peut-être, mieux que les prières des grands, la cause de son salut. Disons encore que le comte d'Auvergne offrit à Henri IV de le servir clandestinement et comme espion à l'encontre de l'Espagne. Le roi, bien que pénétré d'un sentiment de répugnance, accepta ces étranges propositions. D'autres affidés de Biron, et parmi eux le baron de Fontenelle, gentilhomme breton, périrent sur la roue ou sur le gibet. Henri de Turenne, duc de Bouillon et l'un des chefs de la féodalité protestante, avait participé au complot; le roi le manda près de lui, lui promettant d'user d'indulgence pourvu qu'il avouât ses torts. Le duc de Bouillon, peu rassuré, se réfugia d'abord dans le Languedoc, bientôt après à Genève, plus tard enfin chez l'électeur palatin. Le duc de Joinville, fils du duc de Guise, contrarié par le roi, dont il était le rival dans sa passion pour la marquise de Verneuil, signa avec l'Espagne et la Savoie un traité d'alliance plus ridicule encore que criminel, tant l'audace du jeune conjuré présentait le caractère de la déraison. Le roi ne fit pas à cet ennemi l'honneur de le prendre au sérieux et se borna à lui enjoindre de voyager hors du royaume. Vers le même temps (24 mars — 4 avril 1603), Élisabeth Tudor, reine d'Angleterre, alors âgée de soixante et dix ans, mourut à Londres, laissant à l'histoire le souvenir de ses talents et de ses crimes. L'Angleterre lui dut la prospérité de son commerce et l'extension de sa puissance extérieure; l'humanité s'indigna des meurtres juridiques accomplis sous son règne; la religion inscrivit

son nom sur la liste des persécuteurs, et le supplice de Marie Stuart imprima à son nom cette marque dont parle lady Macbeth, cette tâche que *toutes les ondes de l'Océan ne pourraient effacer*. Jacques VI, roi d'Écosse, fils de l'infortunée Marie, était le plus proche héritier de la couronne d'Angleterre; il succéda à Élisabeth, sous le nom de Jacques Ier, et gouverna la Grande-Bretagne non sans danger, mais à coup sûr sans gloire. Ce fut un prince rusé, pusillanime et pédant, qui n'eut un peu d'énergie que pour combattre la foi catholique, et dont le souvenir restera en butte au mépris de la postérité.

Plus heureux, plus digne de l'être, vraiment roi, malgré ses fautes, Henri IV était réservé à devenir populaire après sa mort; sa gloire, contestée de son vivant, s'est accrue et développée, et les siècles l'ont consacrée. Il n'est point indigne de l'écrivain de rechercher les causes de cette sympathie de l'histoire, et de montrer sur quelles bases solides est assise la renommée d'un prince appelé le Grand par ses contemporains eux-mêmes, et dont la grandeur, texte accoutumé de la poésie et de la légende, a été récemment étudiée et définie par la raison mieux encore que par le sentiment.

§ III. — TROISIÈME PÉRIODE DU RÈGNE DE HENRI IV.

Les luttes auxquelles la France fut associée durant le seizième siècle, de Charles VIII à Henri IV, ont été extérieures et intérieures, tantôt politiques, tantôt religieuses, et souvent politiques et religieuses tout ensemble.

Ce qui domine dans la politique extérieure, c'est la rivalité de la France et de l'Espagne, de la maison de Valois avec la maison d'Autriche. Le champ de bataille change selon les événements, mais la question demeure toujours la même ; soit qu'il s'agisse de disputer la possession de l'Italie, la couronne impériale ou la prépondérance européenne, les prétextes varient, mais les ennemis et les intérêts ne se transforment point. Dans cette lutte le génie de Charles-Quint prévaut, mais il a pour le seconder le nombre et la force. La France, au contraire, porte la peine de l'imprévoyance ou des fautes de François Ier. Cependant elle ne sort pas sans profit pour elle et pour l'Europe de cette longue guerre. Si elle prodigue ses armées et ses trésors, si les victoires qu'elle remporte sont plus éclatantes que durables, si ses désastres sont une cause de graves misères, elle n'en atteint pas moins une partie de son but. La maison d'Autriche est paralysée lors même qu'elle triomphe ; le rêve de la monarchie européenne s'évanouit pour Charles-Quint ; les forces de l'empire sont tenues en échec par la révolte de Gand

ou taxées d'impuissance par la résistance de Marseille. Pendant la durée de cette période, l'Angleterre, en la personne de Henri VIII, commence à intervenir dans les affaires du continent avec une régularité, une permanence et une force d'action qui ne s'étaient encore révélées que dans ses démêlés avec la France. Ce nouveau fait modifie sensiblement la politique de l'Europe et déplace certaines alliances. Vers le même temps Gustave Wasa relève la Suède politique, et, en revanche, inocule à cette nation généreuse les erreurs de Luther. Le Danemark sort de l'obscurité, et l'aristocratie danoise s'érige en corps redoutable, indépendant de la couronne. La Prusse moderne naît de la sécularisation de l'ordre Teutonique. La dynastie des Jagellons s'éteint, laissant la Pologne forte et glorieuse. Le czar Ivan II commence l'œuvre de la grandeur de la Russie. C'est l'ère du protestantisme et des guerres religieuses.

Ces luttes ensanglantent l'Europe. Déjà au quinzième siècle l'hérésie de Jean Huss avait suscité une guerre au cœur de l'Allemagne, et l'empire avait triomphé. Mais au seizième siècle on voit le mal faire des progrès plus graves. Le cri de révolte de Luther trouve des échos dans toute l'Europe, et dès les premiers jours le principe de rébellion introduit dans les mœurs religieuses porte ses conséquences inévitables : les anabaptistes font une guerre sauvage à toute puissance spirituelle ou temporelle; ils inondent l'Allemagne et l'Italie de ruines, de meurtres et de sacriléges. Peu à peu, cependant, le mouvement se régularise et n'en devient que plus dangereux. Les

princes d'Allemagne et les rois du Nord s'y associent par cupidité; le peuple y prend part pour satisfaire des instincts de sédition ou de licence; la noblesse s'y rallie comme à l'espérance d'une réaction féodale.

Ne recherchons pas encore s'il était possible à François Ier de préserver la France de ce redoutable fléau, ou si ce prince fortifia, par la politique toute protestante dont il se fit le représentant à l'étranger, le parti qu'il essayait vainement de comprimer au dedans par des supplices : cette étude serait oiseuse. S'il ne se fût agi que d'un nombre plus ou moins considérable de sectaires, peut-être le roi aurait-il pu les réduire à l'isolement et prévenir le mauvais effet de leurs maximes; mais la prétendue réforme avait pris pour auxiliaires deux principes politiques, la démocratie pour le peuple, l'aristocratie pour les grands, et la lutte fut aussi énergique que tenace.

Dès le moment où la révolte contre l'Église eut mis en question l'existence de l'État (et la conjuration d'Amboise peut servir de date à cette situation nouvelle), toute l'énergie de la France se concentra en des débats intérieurs; elle cessa d'agir sur l'étranger; elle n'eut plus de force pour se faire sentir au dehors : ce fut une guerre engagée entre la vérité et l'erreur, l'autorité et la souveraineté individuelle, la royauté et la féodalité.

L'étranger assiste d'abord avec indifférence à ces querelles; il attend qu'elles soient devenues générales. Chaque nation de l'Europe se trouve d'ailleurs placée dans des conditions à peu près semblables, et qui l'empêchent de créer à la France des embarras sérieux.

L'Allemagne subit le travail d'une transformation sociale. L'Angleterre, qu'on nous représente comme le modèle de l'indépendance, change trois fois de religion et de liturgie, selon la volonté de Henri VIII, de Marie Tudor et d'Élisabeth, et prélude, par sa lâche soumission en matière de conscience, aux orages qui vont la secouer pendant le dix-septième siècle. L'Italie se réfugie autour de la chaire de Saint-Pierre; elle envoie la compagnie de Jésus combattre avec les armes de l'Église à l'avant-garde du catholicisme, tandis que Rome, désertée par une portion de l'Europe, voit accourir à elle les nations lointaines de l'Amérique, de l'Asie, et souvent de l'Afrique. L'Espagne, de son côté, par l'établissement de l'inquisition, étouffe dans son propre sein les germes de l'hérésie; mais elle pousse les Provinces-Unies à une révolution accomplie sans retour.

Cependant, malgré ces empêchements nés pour elles de la réforme, les puissances voisines comprennent enfin qu'elles peuvent intervenir dans les affaires de la France. Élisabeth et les princes protestants du Nord envoient plusieurs armées qui, sous prétexte de secourir le calvinisme, cherchent à faire de la France une dépendance de l'Angleterre ou de l'Allemagne. La France, pour se défendre contre de tels dangers, n'a à sa tête qu'une Italienne artificieuse, des rois enfants et une cour corrompue; elle se débat dans le cercle que lui assignent de pareils maîtres. Dans l'une de ses convulsions elle enfante la Saint-Barthélemy; mais cet affreux remède ne fait qu'aggraver le mal. Catherine de Médicis et Henri III, encore plus incapable que sa

mère, voient approcher le moment où, après avoir accepté les épreuves que subit Charles le Chauve, ils ne pourront sauver leur trône qu'en *disant la messe en français*. Alors, pour racheter la France de l'hérésie, de l'étranger, et même de son roi, la sainte Ligue surgit et accomplit l'œuvre nécessaire. Quels que soient les écarts où l'ardeur de son zèle ait pu l'entraîner, elle n'en aura pas moins maintenu intactes la foi et la nationalité de la France, et c'est encore grâce à elle, par la protection de Dieu, que nous sommes aujourd'hui libres et catholiques. Qu'on la juge d'après ces grands résultats, et non à la mesure des accidents de la lutte et des fautes de certains hommes.

Tel a été le caractère des guerres politiques et religieuses de la France au seizième siècle. De l'avénement de Louis XII (1498) au traité de paix de Câteau-Cambrésis, conclu entre Henri II et l'héritier de Charles-Quint (1559), ce fut une lutte d'influence politique; elle se termina après que Guise eut relevé dans le Nord l'honneur de nos armes, et que la maison d'Autriche, encore prépondérante, mais affaiblie et divisée en deux branches, eut choisi deux centres d'action, l'un à Madrid, l'autre à Vienne.

La monarchie s'était servi du protestantisme pour attaquer l'empire; par un juste effet de la colère de Dieu, le protestantisme se retourna contre la monarchie. Cette autre lutte, commencée près du lit de mort de François II, ne se termina qu'au siége de La Rochelle (1629), après avoir été plusieurs fois suspendue par des trêves défectueuses, des paix *mal assises*. La royauté fut de tous les pouvoirs sociaux celui que les

guerres religieuses du seizième siècle ébranlèrent davantage. Elle ne pouvait que perdre à ces agitations, parce qu'elle était une menace permanente pour l'un des partis et que l'autre parti se défiait d'elle.

Le tiers-état se fractionna ; la majorité de ses membres, sincèrement orthodoxe, se rangea sous le drapeau de la Ligue ; la minorité, abandonnée à des instincts républicains encore vagues, mais réels, embrassa la révolution religieuse qui préparait pour l'avenir une révolution politique. Toutefois, dépourvue de chefs et ne pouvant en tirer de ses propres rangs, cette démocratie accepta les seigneurs et les princes qui vinrent à elles et en croyant se mettre au service d'une réforme dans le culte elle favorisa surtout une réaction féodale. Plus tard, comme nous le verrons sous le règne de Louis XIII, la république protestante essaya, mais sans succès, de prendre sa revanche. Et toutefois, si nous jetons un regard sur les circonscriptions géographiques et territoriales du royaume, à la mort de Henri IV et à l'avénement de son fils, nous pouvons constater que la France, en dépit de la démocratie et de la féodalité qui travaillaient à la morceler, n'avait cessé de tendre vers l'unité nationale. C'est à ses rois qu'elle fut redevable de ce progrès.

Est-il nécessaire de rappeler ici comment les Capétiens en étaient venus, malgré le vice des institutions politiques du moyen âge, à étendre le domaine de la couronne aux dépens des grands vassaux ? Ce travail de la royauté a été long et difficile ; plus d'une fois ses forces ont fait défaut à l'œuvre, et soit par la création de nouveaux apanages, soit par l'effet des guerres in-

térieures ou étrangères, il a fallu briser l'unité et ajourner à des temps plus favorables la tâche de la reconstituer. Malgré ces phases d'abaissement ou d'élévation, la somme des avantages obtenus a été au profit de la monarchie capétienne ; la domination des rois a toujours fini par s'étendre et le chiffre de leurs provinces par s'accroître à mesure que diminuait celui des fiefs.

D'abord réduits à ne posséder en propre que les comtés de Paris, d'Orléans, de Melun, de Dreux, de Sens et d'Étampes, à livrer des batailles sur leurs terres pour se rendre d'une ferme à l'autre, et à disputer pendant trois ans, les armes à la main, un château ou une tour à quelque obscur seigneur du voisinage, les rois ont successivement conquis, confisqué ou gagné par des alliances matrimoniales le Vermandois, le Valois, l'Artois, le Vexin, la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, les comtés de Clermont, de Corbeil, de Blois, de Sancerre, et plusieurs autres places ou seigneuries d'une moindre importance. A ces acquisitions ou à ces conquêtes ils ont ajouté les comtés de Champagne, de Brie et de Bar-sur-Seine, la vicomté de Bourges, le comté de Mâcon, Lyon, l'Angoumois et la Marche, le Poitou, une partie de l'Auvergne, et successivement le comté de Toulouse avec ses possessions au delà du Rhône, les domaines des vicomtes de Béziers et de Carcassonne, plusieurs seigneuries ou places, villes ou portions de villes, tant au midi qu'au nord de la Loire. Cette période d'agrandissement s'étend de la mort de Philippe Ier à celle de Charles le Bel ; elle embrasse deux cent vingt ans (1108-1328).

A l'avénement des Valois, la couronne de France, forte de ces possessions, comptait encore au nombre de ses vassaux le roi d'Angleterre pour l'Aunis, la Saintonge, Bordeaux et le Périgord; le roi de Navarre pour les comtés d'Évreux, d'Avranches, de Pont-Audemer, de Melun, de Mantes, et plusieurs autres seigneuries considérables enclavées dans la Normandie et la Picardie; le roi de Majorque pour la seigneurie de Montpellier; le duc de Lorraine, prince de l'empire, pour le comté de Guise.

Dans la langue d'Oïl, le comte de Flandre; le duc de Bourgogne, qui allait ajouter à ses domaines, par un mariage, l'Artois et la Franche-Comté; le duc d'Alençon et du Perche, pour lequel ces deux provinces avaient été détachées de la couronne à titre d'apanage, en sa qualité de prince du sang; le duc de Bretagne, vicomte de Limoges; les maisons de Penthièvre, de Châtillon, de Châlons, de Montmorency, de Brienne, de Coucy et de Vendôme, possédant toutes des places, des seigneuries et des fiefs plus ou moins considérables, enclavés dans le domaine royal. Une seule de ces familles, celle de Coucy, était suzeraine de cent cinquante villes, bourgs ou villages, ce qui peut donner une idée de la force des autres.

Dans la langue d'Oc, les principaux feudataires de nos rois étaient: la maison d'Auvergne, divisée en deux branches, les comtes et les dauphins; la maison de Bourbon, issue de Robert de France, sixième fils de saint Louis, et qui, en 1327, fut érigée en duché-pairie; la maison de Foix, suzeraine de ce comté et du Béarn, des vicomtés de Dax et du Marsan, et qui, avec

la maison d'Armagnac, suzeraine des comtés de Fezensac et du Rouergue, étaient les seigneurs les plus puissants du Midi.

A cette nomenclature, que nous abrégeons à dessein, on pourrait ajouter, soit dans la langue d'Oïl, soit dans la langue d'Oc, un nombre considérable de seigneurs, et entre autres les comtes de Joigny, de Sedan, de Saint-Pol, de Dammartin, de Dreux et de Beaumont-le-Roger; près de la Loire, les comtes de Forez et les sires de Beaujeu; entre la Garonne et les Pyrénées, les sires d'Albret, les comtes de Comminges, les vicomtes de Turenne, les sires de Duras, et beaucoup d'autres.

Nous éviterons de mentionner les communes; nous avons déjà indiqué comment elles s'isolèrent de la féodalité et fortifièrent le pouvoir royal. Au temps de Philippe de Valois elles constituaient un troisième pouvoir social. Il nous suffira de remarquer que, bien qu'elles fussent comprises dans les domaines de la royauté ou de la féodalité, elles s'administraient elles-mêmes et jouissaient de priviléges considérables.

Les longues guerres qui commencèrent sous Philippe de Valois et amenèrent, avec la désastreuse paix de Brétigny, le démembrement du royaume, les troubles qui éclatèrent pendant la captivité de Jean le Bon et la démence de Charles VI, enfin l'occupation par les Anglais de la plus grande partie de la France, modifièrent considérablement cet état de choses. A ces causes se joignit la nécessité de pourvoir d'apanages les princes du sang et de traiter avec les grands vassaux pour obtenir leur appui contre les ennemis du dehors.

Le domaine de la couronne se trouva donc de nouveau fort amoindri sous Charles VII, et la France fut comme divisée en deux grands souverains, le roi et le duc de Bourgogne, ce dernier plus puissant que son suzerain; mais lorsque la politique, les envahissements et même les crimes de Louis XI eurent de nouveau agrandi le domaine royal et comprimé la puissance féodale, la France se montra plus compacte et plus étendue qu'elle ne l'avait été depuis la dissolution de l'empire de Charlemagne. Le royaume, par l'acquisition du Dauphiné et de la Provence, touchait au Var et aux Alpes; par la confiscation des domaines de la maison d'Armagnac et la possession du Roussillon et de la Cerdagne, il s'appuyait sur les Pyrénées; par la ruine de la maison de Bourgogne, la prise de Boulogne, des villes de la Somme et de la Franche-Comté, il avait ajouté de nouveaux obstacles entre lui et l'Allemagne, la Flandre et l'Angleterre. Vainement la Lorraine et l'Alsace faisaient-elles partie de l'empire, vainement la féodalité possédait-elle encore dix provinces entières et quelques autres portions du royaume; l'équilibre était enfin rompu; le pouvoir royal avait dompté les grands feudataires, et ces derniers, réduits à l'impuissance, descendaient de la condition de princes souverains à celle de nobles de premier ordre.

Le seizième siècle ne fut pas sans apporter à cette situation des changements notables.

Les nouvelles limites de la France avaient été déterminées par le traité de paix de Câteau-Cambrésis.

Le royaume, à la fin du seizième siècle, comprenait douze grands gouvernements, dans la circonscription

desquels se trouvaient d'ailleurs enclavés des principautés et des fiefs appartenant au domaine féodal.

Les grands gouvernements étaient : 1° au nord, la Picardie, y compris le Ponthieu, le Valois, le Boulonais, Calais et les villes de la Somme ; la Normandie, y compris le comté d'Évreux et le duché d'Alençon ; l'Ile-de-France, y compris les comtés de Dreux et de Clermont en Beauvaisis, et une partie du comté de Soissons ;

2° Au centre, la Bretagne, devenue française par le mariage de Claude, fille d'Anne de Bretagne et de Louis XII, avec François, duc d'Angoulême (François Ier) ; l'Orléanais, y compris la Beauce, le Perche, le Maine, le comté de Blois, la Touraine, l'Anjou, le Berri, l'Aunis et le Poitou ; la Bourgogne, y compris Bar-sur-Seine, et les comtés d'Auxerre, de Châlons et de Mâcon ; le Lyonnais, y compris le Bourbonnais, la Marche, la principauté de Dombes, le Beaujolais, le Forez, et les duché et dauphiné d'Auvergne ;

3° Au midi, la Guienne, y compris l'Agénois, la Saintonge, le Quercy et le comté de Comminges ; le Languedoc, y compris le Gévaudan, le Velay et le Vivarais ; le Dauphiné, y compris le Viennois, le Diois, et, au delà des Alpes, le marquisat de Saluces ; la Provence, y compris le comté de Forcalquier. Joignez à cela les évêchés de Metz, Toul et Verdun.

Le comtat Venaissin appartenait au pape, la principauté d'Orange à la maison de Nassau.

Les principaux fiefs possédés par la féodalité sous la suzeraineté de la couronne étaient, dans les trois

gouvernements du Nord, le duché de Guise (1), le comté de Rethel, le comté de Joigny, la principauté de Joinville (2), le duché de Longueville; les comtés d'Eu, d'Elbeuf, d'Aumale et d'Harcourt (3); la seigneurie de Montmorency et le duché de Nemours (4);

Au centre, le comté de Penthièvre (5); les duchés de Dunois, de Vendôme, d'Étampes et de Nevers; le comté de Laval, la vicomté de Châteaudun, la seigneurie de Mayenne (6), le comté de Charolais (7), le duché de Montpensier et le comté d'Auvergne (8);

Au sud, la sirie d'Albret, le comté de Foix, le Béarn, la Navare (royaume d'Henri IV), et généralement les États de l'ancienne maison de Foix; les États de l'ancienne maison d'Armagnac et ceux de l'ancienne maison de Penthièvre (9); le Lauraguais (10), le comté de Valentinois (11).

Les grands gouvernements se subdivisaient pour l'administration en bailliages, prévôtés et sénéchaussées. Depuis l'avénement de Henri IV, le royaume de Navarre avait fait partie intégrante du domaine royal, à l'exception du Béarn, qui ne fut réellement réuni à la couronne que sous Louis XIII. Henri IV, ainsi

(1) En Picardie.
(2) En Champagne.
(3) En Normandie.
(4) Ile de France.
(5) En Bretagne.
(6) En Orléanais.
(7) En Bourgogne.
(8) Dans le Lyonnais.
(9) En Guienne.
(10) En Languedoc.
(11) En Dauphiné.

qu'on l'a vu plus haut, avait cédé au duc de Savoie le marquisat de Saluces ; en retour il avait enlevé à ce prince la Bresse, le Bugey, le Valromey, les bailliages de Château-Dauphin et de Gex. Par la réunion du royaume de Navarre au domaine de la couronne de France, la féodalité, dans le Midi, se trouvait enclavée dans les terres du roi, et son plus solide point d'appui lui faisait défaut (1).

C'est dans ces conditions politiques et territoriales qu'allait se terminer le règne glorieux de Henri IV.

Charlemagne, Philippe-Auguste, Saint-Louis ne présentent à l'histoire d'autre difficulté que celle qui consiste à raconter les grandes choses de leur règne. La critique peut bien apprécier la portée sociale de leurs actes ; mais elle n'a guère à rectifier à leur sujet les jugements populaires, à restituer à ces figures une physionomie vraie, à faire la part de la réalité et celle des erreurs accréditées par les siècles. Henri IV, bien qu'il ait régné en des temps modernes, depuis la découverte de l'imprimerie, en quelque sorte sous les yeux de nos pères, est beaucoup moins connu, beaucoup moins exactement jugé. De Mézeray à Voltaire les historiens se sont complu à lui donner un caractère de convention. Parce qu'il a été protestant, parce qu'il a lutté contre l'Église et Rome, les uns lui ont tout pardonné ; les autres se sont montrés à son égard plus indulgents encore, car il était le chef de la maison de Bourbon, et, dans l'intérêt de cette illustre famille, il importait d'environner de popularité et de sympathie

(1) Voir l'appendice B.

les origines de son avénement au trône. Plus tard, d'autres écrivains, placés sur un terrain essentiellement contraire, se sont attachés à ne relever des actes de Henri IV que les faiblesses et les fautes; ils ont cherché à rapetisser la renommée de ce roi, à ne voir en lui qu'un prince vulgaire, bon compagnon sous la tente, mais politique sans portée et exclusivement ami du jeu et des femmes. Nous ne nous associerons ni à l'enthousiasme irréfléchi, ni à l'esprit de dénigrement de ces deux écoles; aucun intérêt ne nous entraîne hors de notre route, qui est celle de la vérité dans l'histoire.

Henri IV n'avait point grandi comme les autres rois; héritier de la couronne de Navarre, on ne l'avait élevé ni dans la mollesse des cours, ni à l'ombre des cloîtres. Son aïeul maternel, Henri d'Albret, roi de Navarre, aux deux tiers dépossédé par l'Espagne, était un prince comme les aiment les philosophes, et qui semblait avoir devancé de plus de deux siècles, en matière d'éducation, les théories mises à la mode par J.-J. Rousseau. Il avait voulu que son petit-fils passât son enfance comme les petits montagnards du Bigorre, formant son corps aux rudes exercices de la course et de la lutte, grimpant sur les rochers et sur les arbres, s'endurcissant par la fatigue et la faim et méprisant avant tout le repos et le luxe. Encore enfant, Henri de Béarn, qui fut Henri IV, avait vu son père périr dans les rangs de l'armée catholique, et sa mère, à peine veuve, faire profession de la foi calviniste. Ces deux exemples si différents avaient porté le trouble dans son âme quant aux questions religieuses, et

il en était résulté que, tantôt orthodoxe, tantôt protestant, il était devenu en réalité fort indifférent en matière de dogme et très-disposé à passer d'un culte à l'autre selon les besoins de sa politique. Dès l'âge de seize ans les huguenots l'avaient salué comme leur espérance et leur chef. Vers le même temps, en dépit de l'austérité de son éducation, il avait ressemblé aux rois ses contemporains en imitant le relâchement de leur conduite privée, en participant à leurs désordres. Si, sous ce rapport, il était descendu à leur niveau, il ne laissait pas d'être supérieur à eux par le courage, l'esprit, l'intelligence, et par les talents nécessaires à l'homme de cabinet et à l'homme d'épée. De sa première jeunesse il avait retenu l'habitude d'aimer le peuple, de le voir de près, de sympathiser avec ses besoins. Il était gai, familier, toujours prêt à remplacer un argument par un bon mot, toujours gascon d'humeur et de langage, se faisant d'abord aimer par ces apparences de franchise et de bonhomie, éloignant quelquefois de lui par l'abus de ce caractère ceux qui se lassaient d'attendre ou qui, sous ces dehors de jovial abandon, démêlaient peu à peu la ruse, la finesse, l'esprit personnel. Henri IV était de ceux qui réussissent à conquérir un trône malgré les obstacles, et ont l'art, non moins difficile, de s'y affermir. Quoi qu'en disent les poëtes, il ne fut pas tout à fait « le vainqueur de ses sujets ; » il ne chercha pas toujours à en être « le père »; mais il fut clairvoyant, habile, hardi, opiniâtre; et, au milieu de l'aveuglement de ses passions, tout en subissant le joug de ses favorites, tout en cessant de

respecter ses cheveux blanchis et les espérances de ses peuples, il sut demeurer roi et conduire à bonne fin les affaires de la royauté.

La situation matérielle de la France, les conditions politiques du royaume s'étaient sensiblement modifiées depuis dix ans, nonobstant la longue durée des luttes intérieures et extérieures. Le roi n'était plus cet aventurier de bonne famille, mais pauvre, qui ne savait parfois où trouver à souper et qui portait des pourpoints troués au coude. On voyait reparaître à la cour le luxe, le faste, et cette prodigalité qui ne déplaît pas au peuple de Paris, parce qu'il n'en fait pas les frais et qu'il y trouve son compte. Le roi était respecté et craint, mais le clergé, la noblesse et la bourgeoisie ne devaient l'aimer qu'après sa mort, et les classes laborieuses, bien que rapprochées de lui par de mutuelles sympathies, ne comprenaient encore ni sa valeur ni sa sagesse; elles avaient peine à oublier les événements, bien récents, il est vrai, durant lesquels le peuple et le roi s'étaient combattus en ennemis. Au dehors, depuis la mort de Philippe II et d'Élisabeth, l'influence de la France avait prodigieusement grandi. La puissance de l'Espagne se trouvait, au contraire, diminuée depuis que les Pays-Bas et le comté de Bourgogne avaient été érigés en souveraineté indépendante en faveur de l'archiduc Albert et de sa femme, l'infante Isabelle. La péninsule espagnole elle-même, malgré la conquête du Nouveau-Monde, se trouvait livrée à des embarras financiers qui neutralisaient sa force, et qu'augmentait chaque jour le dépérissement de l'industrie et du commerce. Au nord, la Hollande, de-

venue libre sous le gouvernement de Maurice de Nassau, tenait en échec les armées espagnoles et la puissance des archiducs. Tandis que Philippe III, roi d'Espagne, et Albert, son beau-frère, se trouvaient, aux deux extrémités de la France, paralysés par des obstacles aussi sérieux, la branche cadette de la maison d'Autriche, qui, en Allemagne, avait conservé la dignité impériale, était moins redoutable encore. Rodolphe II, qui régnait depuis vingt-quatre ans avec le titre d'empereur, était un prince incapable et paresseux, occupé d'études astronomiques, et indifférent aux dangers de la Hongrie plus que jamais exposée aux attaques de l'empire ottoman. Plus au nord, la Suède et la Pologne, un moment réunies sous un même sceptre, en étaient venues à s'épuiser mutuellement par la guerre. Quant à Jacques Stuart, le débile successeur d'Élisabeth, il cherchait vainement à maintenir un juste équilibre entre ses trois royaumes, et le peu de force dont il disposait était employé à comprimer les généreuses révoltes de l'Irlande. En face de l'Europe, autrefois dangereuse rivale de notre pays, maintenant divisée et amoindrie, la France pouvait beaucoup oser, et Henri IV ne l'ignorait pas.

Mais pour agir au dehors avec énergie il fallait en quelque sorte tirer de page toutes les ressources de la monarchie compromises par d'onéreuses concessions et dont le roi avait abdiqué la libre disposition. C'était une œuvre moins difficile, il est vrai, que la lutte autrefois soutenue par les Capétiens contre les grands vassaux de la couronne et continuée sans relâche de Louis le Gros à Louis XI. La féodalité, qui s'était refor-

mée en France depuis un demi-siècle, n'avait pour elle ni la tradition politique, ni les mœurs, ni le temps ; elle administrait les provinces et n'en était point souveraine ; elle n'avait étendu ses racines ni dans le sol ni dans les institutions. Si on l'eût laissé faire, elle y serait parvenue ; elle aurait démembré la France, ou du moins elle l'aurait façonnée à l'exemple de l'Allemagne, laissant à la tête du pays un chef vénérable, encore appelé roi, et plaçant à la tête des grands gouvernements des familles princières indépendantes, investies de l'hérédité et en possession du droit d'élire le suzerain de la hiérarchie. Le duc de Mercœur en Bretagne, le duc d'Epernon en Saintonge, le duc de Guise en Provence, Lesdiguières en Dauphiné, tout récemment encore Biron, Montmorency, Mayenne, menaçaient ainsi ou venaient de menacer l'édifice de la nationalité française. Agé de cinquante ans, vieilli par ses fatigues, Henri IV mesurait du regard les périls dont cette aristocratie princière allait bientôt environner le berceau de son successeur. Il se proposa pour but de les conjurer d'avance ; il travailla sans relâche à l'accomplissement de cette pensée ; il y dévoua son expérience, sa modération, sa volonté, et Rosny, plus habile encore, plus ferme, et surtout plus inaccessible aux faiblesses du cœur, mit à son service un courage tranquille, une intelligence opiniâtre, une pensée fixe que rien n'arrêtait ou ne détournait. Et toutefois le temps leur manqua pour triompher, et ils ne firent l'un et l'autre que préparer la voie à Richelieu.

Les exemples ne leur manquaient pas. Avant les

Bourbons, les premiers Capétiens et les Valois avaient habilement divisé les grands vassaux et les avaient séparément réduits à l'impuissance. Hors d'état de rompre le faisceau féodal, lar oyauté avait pris à partie chacun de ses rivaux et s'était trouvée la plus forte dans chacune de ces luttes. La grande aristocratie avait été frappée à la tête en la personne des Armagnacs, du duc de Nemours, du connétable de Saint-Pol. Henri IV, après avoir châtié ou réduit à composition les complices et les imitateurs de Biron, prit le parti, au moindre prétexte, d'éluder l'exécution des traités conclus avec les grands vassaux rebelles, à la suite des guerres civiles. A son avénement au trône, on comptait déjà dix-huit duchés-pairies ; il en augmenta le nombre, préférant une noblesse qui tenait de lui son illustration à celle qui lui avait mis la couronne sur la tête et réclamait trop orgueilleusement le prix de ses services. Il opposa une volonté unique et forte à la puissance éparse et disséminée des gouverneurs de provinces. Il introduisit dans son conseil des hommes de diverses nuances, mais qui s'étaient ralliés à lui, et, en ne faisant exclusion d'aucun sujet habile et dévoué, qu'il eût ou non servi le roi ou la Ligue, il encouragea les adhésions et groupa adroitement toutes les intelligences sérieuses. A la tête de ses armées, dans les postes élevés de la magistrature et des finances, il associa des protestants à d'anciens ligueurs, de vieux amis de Mayenne à des *politiques*. Pour le travail de reconstruction sociale et monarchique il ne demandait que de la bonne volonté et du cœur. Ce système, que nous avons vu appliquer

aux temps et aux hommes du siècle actuel, pouvait étonner quelques retardataires opiniâtres et contribuait, sous quelques rapports, à jeter une sorte de confusion dans les idées; à cela près, il réussissait; et quand d'anciens vassaux, orgueilleux de leur naissance et de leur épée, venaient se heurter contre un gouvernement dirigé par des hommes tels que Bellièvre, Sully, Sillery, Villeroy, Loménie, de Fresne et Jeannin, ils s'étonnaient de subir l'ascendant d'une autorité fortement assise, et reconnaissaient, non sans déplaisir, qu'en se vendant au roi ils s'étaient donné un maître. Et qui d'entre eux aurait osé relever le drapeau de la résistance depuis que Biron avait péri sur l'échafaud, tandis que le comte d'Auvergne, fils de Charles IX, acceptait un rôle d'espion pour racheter sa tête, alors que le duc de Bouillon fuyait à l'étranger, et qu'un Joinville, mal protégé par la puissance des Guises, se voyait réduit à accepter l'exil comme une faveur? Leur mécontentement s'exhalait en plaintes, en petites intrigues, en bravades sans portée; parfois elle se manifestait en bouderie de château ou de salons, en propos malveillants dirigés contre le roi et son ministre; mais il n'osait guère aller au delà et franchir la limite qui sépare l'opposition de la révolte.

Henri IV, en tenant tête à la noblesse, en luttant contre les nobles et les princes, subissait une nécessité et agissait comme malgré lui. Au fond il était gentilhomme; il aimait les seigneurs, et, s'il n'eût pas eu à se défendre de leurs empiétements, il aurait volontiers pardonné à leurs vanités et à leurs prétentions rétrogrades. Après tout, les nobles l'avaient aidé et

servi contre la Ligue ; le parti catholique, durant les guerres religieuses , s'était fort souvent appuyé sur les villes , sur les corporations , sur l'élément qu'on appelait bourgeoisie ; de ce côté le roi avait rencontré des résistances opiniâtres et peu de dispositions à se laisser corrompre par des honneurs ou de l'argent.

Henri IV ne pouvait oublier cette puissance rivale, alors qu'il poursuivait, comme une œuvre nécessaire, l'amortissement de toutes les forces contemporaines. Une fois maître de Paris , et jusqu'à la fin de son règne , il évita de convoquer les états généraux et se borna à réunir des notables par lui désignés et dont le concours n'était même réclamé que pour donner à certaines mesures une apparence d'adhésion populaire. Comme on l'a vu plus haut , les notables de Rouen crurent, avec trop de simplicité, qu'il *consentait à se mettre sous leur tutelle ;* mais, lorsqu'ils voulurent prendre au sérieux cette assurance gasconne, ils se virent fort adroitement joués par les ministres du roi et dans l'impuissance d'agir. Henri IV avait vu fonctionner les états de Blois (1588) et ceux de la Ligue (1593), et ces deux assemblées nationales, élues par la France catholique, avaient laissé dans ses souvenirs cette impression qui reste après deux batailles perdues. Autrefois roi des calvinistes du Midi , il se rappelait de cette période de sa jeunesse les embarras que lui avait causés la nécessité de tenir compte de la volonté des multitudes; il s'était vu contraint de subir les leçons des prédicants huguenots et de conformer les actes de sa vie militaire aux conseils des Châtillons , à l'avis des chefs. Il ne s'était guère bien

trouvé de ce régime, et le républicanisme féodal des protestants ne l'avait nullement séduit en faveur de la liberté. Plus tard, nouvelle épreuve plus dangereuse encore. C'était la bourgeoisie et le peuple qui s'étaient armés contre lui, au nom de la vieille foi nationale, et l'organisation démocratique des grandes communes, de Paris surtout, lui était apparue comme le plus fâcheux obstacle entre lui et le trône. On entrait dans le dix-septième siècle et le vent ne soufflait guère du côté de la liberté. En Italie, le droit des grands et des princes avait prévalu, et il n'était plus question de franchises populaires, de communes libres. Le pays était dominé par la force, et, bien que désolé par les abus de la féodalité, il ne regrettait nullement l'anarchie des derniers siècles, les luttes de ville à ville, la tyrannie organisée sous le nom d'institutions municipales. En Espagne, Philippe II avait complété l'œuvre de Charles-Quint et supprimé jusqu'à l'ombre des priviléges de la noblesse et du peuple.

L'Angleterre passait du despotisme sanglant des Tudors au gouvernement des Stuarts, moins odieux et moins dur, peut-être, mais également ennemi de tout ce qui présentait l'apparence d'un droit parlementaire. La maison d'Autriche dominait en Allemagne et dans les Pays-Bas, considérant les résistances légales comme autant de révoltes. Pour trouver quelques débris d'institutions libres, il fallait se réfugier dans les montagnes de la Suisse, dans les marais de la Hollande, au fond des steppes de la Pologne; et encore, sous la pompe des mots et des phrases, les

codes de ces peuples cachaient-ils une organisation presque entièrement aristocratique, un ordre social constitué dans le seul intérêt des hautes classes. Ne nous étonnons donc pas si Henri IV et ses conseillers ne se hâtaient pas de restituer à la liberté des droits qu'elle avait perdus sous les Valois et qu'elle ne revendiquait plus elle-même. Après quarante années de luttes et de guerres politiques ou religieuses, l'épuisement du pays faisait considérer l'ordre matériel comme le premier besoin du peuple, et tout disparaissait devant cette nécessité. Contre la liberté dont auraient mal usé la féodalité, les gens de guerre et les huguenots, la domination exclusive du pouvoir royal semblait une garantie désirable. En établissant la monarchie absolue, le roi et le peuple étaient complices, et tous deux s'accordaient pour livrer bataille à la noblesse. Au fond, ils n'eurent pas toujours à se féliciter de leur œuvre, et les forces réunies de la bourgeoisie et des grands ne devaient pas se laisser déposséder sans protestation ni sans résistance. Si nous insistons à cet égard, c'est qu'il n'est pas indifférent, au point de vue de l'histoire, de montrer à quelle date et par quels moyens prévalut en France, ou du moins s'établit comme un fait et un principe, la théorie du pouvoir absolu. Les parlements contribuèrent à lui donner les semblants du droit; plus tard elle se retourna contre eux.

Il y avait là, d'ailleurs, plutôt un système qu'un fait. La liberté est très-ancienne en France, et il n'a été au pouvoir de personne de la déraciner entièrement; quand on l'a exclue des lois, elle s'est cantonnée

dans les mœurs. A l'avénement des Bourbons, elle se maintenait encore dans les traditions, dans les coutumes; mais, à vrai dire, les masses n'y tenaient guère et en usaient le moins possible, pour ne pas subir les charges assez lourdes qui en sont la conséquence ou le correctif. Sous Henri IV, l'idée ne pouvait venir à personne, fût-il roi, de supprimer tout d'un coup les franchises féodales et nationales; on ne pouvait procéder à cette œuvre que lentement, successivement et par des moyens essentiellement différents, parce qu'il n'existait dans les diverses portions du pays aucune unité politique, aucune conformité de règlements et de lois. Réunies l'une après l'autre au royaume, à la suite de capitulations spéciales, tantôt conquises, tantôt obtenues par héritage, tantôt rattachées au domaine des rois par des alliances matrimoniales, les provinces avaient conservé leurs institutions particulières, leurs priviléges, et, pour les faire passer sous le joug d'une centralisation politique et administrative dont le roi serait le chef, il fallait engager avec chacune d'elles des luttes qui effrayaient d'avance la royauté, et qui, en cas d'insuccès, auraient tout remis en question. Henri IV s'attacha à absorber toutes les forces sociales; mais il n'eut ni le temps ni la puissance de réaliser cette pensée, et beaucoup de libertés se maintinrent malgré lui ou contre lui.

Plus heureux, plus favorisés que les catholiques, les protestants, sous le règne de ce prince, ne cessèrent de tenir des assemblées générales qui, sous forme de vœux, imposèrent beaucoup de résolutions à la couronne et eurent, sinon l'apparence, du moins la

réalité de Chambres représentatives. Le roi traitait avec les délégués de ces assemblées et s'entendait avec eux pour résoudre les questions relatives à l'exécution de l'édit de Nantes et aux affaires principales de la réforme, telles que la concession des places de sûreté, le maintien de gouverneurs calvinistes dans certaines villes et la protection promise au culte des dissidents. Six provinces, le Dauphiné, la Bourgogne, la Provence, le Languedoc, la Bretagne et la Normandie, désignées sous la dénomination de Pays d'états, avaient conservé leurs formes propres de gouvernement, leurs assemblées locales, où siégeaient les députés des trois ordres, et qui réglaient la répartition des taxes et les différentes affaires de la contrée. Dans les grandes crises, ces états provinciaux s'attribuaient le caractère de représentation politique et stipulaient au nom du peuple. En Normandie, toutefois, leurs priviléges étaient fort affaiblis. Ce pays se ressentait du voisinage du roi et ne renfermait qu'en petit nombre des éléments de résistance. Quant aux pays héréditaires que le roi Henri IV avait rattachés à la France, comme roi de Navarre, le comté de Foix (le Béarn et la Navarre proprement dite), ils étaient en pleine possession du droit d'avoir des états provinciaux et ils les gardèrent.

Depuis saint Louis la royauté s'était attribué le pouvoir législatif, exercé, avant ce prince, par chaque grand feudataire dans son propre fief, et les états généraux, dans la Langue d'Oc et la Langue d'Oil, n'avaient eu d'autres droits, en pareille matière, que celui de formuler des vœux et d'exposer à la couronne les doléances du pays. Henri IV, en s'abstenant de recou-

rir à l'intervention des trois ordres, exerça sans contrôle le droit de faire des lois, se soumettant d'ailleurs à ne les rendre exécutoires qu'après l'enregistrement des parlements, formalité qui, dans les circonstances graves, retardait ou ajournait l'accomplissement des ordres du souverain et équivalait à ce qu'on a appelé plus tard « un *veto* suspensif. » Investi de la plénitude des pouvoirs législatif et exécutif, Henri IV s'attribua le privilége, plus longtemps contesté à la couronne, de fixer chaque année le chiffre de l'impôt, d'en déterminer l'assiette, de le lever sans l'adhésion des contribuables, sans réclamer le concours des trois ordres: il y avait là usurpation et abus. Les hommes clairvoyants pouvaient prévoir, dans cette situation nouvelle, une grande cause de périls et de conflits prêts à surgir contre la royauté elle-même. Remarquons, au surplus, que le contrôle des parlements était sérieux, ainsi qu'on l'a vu dans la question de l'édit de Nantes, et qu'il amenait parfois le souverain à modifier ses ordonnances, à retirer ses ordres. Henri IV n'aimait pas l'opposition, mais il subissait généreusement l'empire de la vérité. En 1605, dans une circonstance où il avait prescrit la vérification du titre des rentes de l'hôtel de ville, on le vit s'arrêter devant les réclamations des magistrats de Paris et s'abstenir d'user du droit de la force à l'égard des bourgeois ameutés par ses réformes. Il était las des luttes inutiles et désireux avant toute chose de pacifier les esprits. Une telle disposition le tenait en garde contre l'abus de sa propre autorité.

En ces temps où le pouvoir royal avait la préten-

tion de surmonter tout obstacle, on ne se résignait pas à voir le gouvernement placer à volonté des garnisons dans les villes. Les grandes communes pourvoyaient à leur propre sûreté et à leur police, et on ne mettait des troupes que dans les places de guerre voisines de la frontière. Le roi respecta cet usage ; il ne voulait, disait-il, « avoir de citadelles que dans le cœur de ses sujets. » (Il eût été désirable que la ville d'Amiens eût été pourvue d'une autre garde.) A la tête des provinces il avait mis des gouverneurs qui, on l'a vu plus haut, s'étaient trouvés en mesure de dicter des conditions à la royauté et de vendre leur soumission. Pour neutraliser leur mauvais vouloir il chercha à rendre leur autorité plus honorifique que réelle ; il donna aux gouverneurs des rivaux de puissance, tantôt en plaçant à côté d'eux des lieutenants royaux dont la fidélité lui était connue, tantôt en confiant le commandement des grandes villes et celui des forteresses à des officiers qui relevaient de lui et avaient droit d'en appeler au roi. Entrant avec plus d'énergie encore dans cette voie, il priva les gouverneurs de province de la faculté d'imposer certaines taxes, d'exiger certaines redevances, et il supprima d'un seul coup des revenus qui avaient le double inconvénient d'être onéreux aux peuples et de fournir aux grands vassaux des moyens d'indépendance. Ainsi agit-il, en particulier, avec le duc d'Epernon, l'un des seigneurs qui, à l'exemple de Mercœur, avait le plus longtemps retardé sa soumission et forcé le roi de subir les conditions les plus dures.

Henri IV songeait toujours que la vieillesse ne se

faisait point attendre pour lui, et d'un regard inquiet il envisageait l'avenir réservé à son débile héritier. Il était roi; on le craignait, on le respectait, mais des ferments de haine et des rancunes vivaces subsistaient dans les âmes, et il ne s'abusait pas sur les difficultés de sa situation. Après tout, son système politique n'était pas de nature à lui concilier une grande popularité; il avait frappé alternativement tous les partis: les exaltés catholiques l'accusaient d'un penchant secret pour le prêche; le clergé, ému des scandales de la demeure royale, se défiait de la sincérité de sa foi et ne se ralliait qu'avec lenteur et réserve; la noblesse tournait en ridicule ses mœurs, et lui reprochait, tantôt sa prodigalité, tantôt son avarice. Pour résister à ces dispositions malveillantes, le roi comprimait de tous ses efforts la presse et la parole. Mieux inspiré, plus digne du passé et de l'avenir de sa race, il cherchait à mettre de l'ordre dans le gouvernement, de la régularité dans les dépenses; surtout il s'attachait à encourager l'agriculture, l'industrie, les entreprises utiles, et à multiplier ainsi tous les éléments de prospérité et de bien-être. Là fut sa gloire; c'est par là qu'il mérita le nom de Grand, décerné par des courtisans durant sa vie, et ratifié, après sa mort, par les regrets du peuple.

La marine militaire, développée par François Ier, était retombée si bas que le cardinal d'Ossat écrivait, en 1596, à Villeroy: « Les plus petits princes d'Italie, encores que la pluspart d'eux n'aient qu'un poulce de mer chacun, ont néantmoins chacun des galères en son arsenal naval, et un grand royaume flanqué de

deux mers quasi tout de son long n'a pas de quoy se défendre par mer contre les pirates et corsaires, tant s'en faut contre les princes. » D'Ossat révélait en même temps l'importance du port de Toulon. Sully n'avait point de répugnance pour la marine, mais les colonies lointaines l'effrayaient. Les vues de Henri IV allaient plus loin que celles de son ministre ; ils s'entendirent, d'ailleurs, pour relever la puissance maritime de la France. Après avoir fait visiter et réparer les ports, ils augmentèrent le nombre des galères royales qui stationnaient dans la Méditerranée et protégeaient les côtes ; ils accrurent, dans une progression rapide, les approvisionnements des arsenaux du littoral en canons et en munitions de guerre; ils obtinrent du clergé, de gré ou de force, un don annuel de trois cent mille livres qui fut destiné à la construction et à l'armement de nouveaux bâtiments de guerre. De 1608 à 1610 on put constater les résultats obtenus par le bon emploi de ces subsides. Dans un Mémoire présenté au roi par Sully, on voit que le roi et le ministre projetaient d'établir : 1° une flotte de vingt-quatre navires, dont douze galères et douze vaisseaux ronds, toujours armés et toujours prêts à se porter à la défense des côtes ou de la marine marchande; 2° trois autres flottes qui devaient en même temps occuper les différentes mers, les parcourir et protéger notre commerce dans les deux Indes.

L'armée de terre fut particulièrement l'objet des sollicitudes du roi. Les légions provinciales de François Ier et de Henri II n'avaient pas été complétement détruites; il en était resté des compagnies dont on fit

des régiments. Il n'y avait, en 1595, que quatre de ces régiments, commandés par des mestres de camp; Henri les porta à onze, Louis XIII à trente; mais l'habitude de solder des troupes étrangères subsista. La cavalerie continuait à être dans une proportion exagérée, la noblesse ne voulant servir que là. La maison militaire du roi formait un corps d'élite. Henri IV, selon les traditions de la vieille monarchie, réserva aux gentilshommes la plupart des grades, mais il ne les admit point dans les armées de terre et de mer à titre de privilégiés et de membres d'une caste; ils y furent reçus comme particuliers au service de l'État, et soumis à l'autorité du général. Il songea à améliorer le sort des officiers et des gens de guerre, dont il punissait avec rigueur les écarts; il veilla à ce qu'une solde convenable leur fût assurée en tout temps. « Le roy, dit Sully, n'estimoit pas que des capitaines mal payez, des soldats négligez, levez à coup de baston, retenus au camp et en devoir par la crainte des prévosts, des prisons et des potences, portassent jamais grande amitié à ceux qui les employeroient, ny combattissent de cœur et de courage. » Aussi, en même temps qu'il protégeait contre leurs violences le peuple des villes et des campagnes, il mettait ses soins à leur procurer le bien-être, à leur faire chérir la profession des armes, comme la meilleure et la plus noble. L'artillerie, entre les mains de Sully, prit une telle importance que son grand-maître fut compris au nombre des grands-officiers de la couronne. Depuis 1572, défense était faite à tout seigneur d'avoir du canon en son château, sans permission expresse du roi. Sully établit le payement men-

suel de la solde qui n'était auparavant délivrée que deux ou quatre fois par an. La surintendance des fortifications date de 1558, celle des vivres de 1577. C'étaient deux grands services qui jusqu'alors allaient à l'aventure et qu'on régularisait. Sully veilla de près sur eux ; il fit réparer nombre de forteresse et remplir les arsenaux que la guerre civile avait vidés. Enfin Henri IV eut l'idée, que Louis XIV réalisa si magnifiquement, d'assurer un asile aux vieux soldats ; il publia donc, au mois de juin 1606, un édit « pour la subsistance, nourriture, entretien des pauvres gentilshommes, capitaines et soldats estropiés, vieux et caducs, » et il affecta à ce service un vaste bâtiment alors situé rue de l'Ourcine, et qui reçut le titre de « Maison de la charité chrétienne. » Cette institution utile ne survécut pas au roi qui s'enorgueillissait de l'avoir fondée. Vers le même temps Henri IV créa deux établissements d'instruction en faveur des jeunes nobles qui se destinaient à la profession des armes. L'un de ces établissements, le collége de la Flèche, fût placé sous la direction des jésuites ; l'autre fut une école militaire, fondée à la cour, et qui reçut non-seulement des gentilshommes, mais encore des jeunes gens appartenant à la haute bourgeoisie. En 1607, il institua l'ordre militaire de Notre-Dame du Mont-Carmel et l'unit à l'ordre de Saint-Lazare ; il donna également une grande importance à l'ordre du Saint-Esprit, et chercha ainsi à créer pour l'armée de terre et de mer de nouveaux motifs d'émulation et de courage. Le premier il eut l'idée, si heureusement perfectionnée de nos jours, d'établir des camps en temps de paix et d'y former les généraux

et les officiers aux grandes manœuvres. Sous son règne l'arme du génie militaire reçut un grand développement, et l'on perfectionna d'une manière remarquable l'art d'attaquer et de défendre les places de guerre.

Quand l'ordre est établi dans la rue, il y a nécessité de le rétablir dans les finances. Réduire les taxes au chiffre indispensable, supprimer les abus dans la perception, surveiller l'emploi des deniers publics, c'est par là qu'un pouvoir intelligent et ferme doit commencer; puis, quand il a pourvu aux premiers besoins du pays, quand le bien-être et l'aisance dont jouit un peuple ont développé les ressources du Trésor et agrandi le cadre de l'impôt, tout en diminuant ce qu'il a de lourd pour le contribuable, alors on sort de cette situation élémentaire; on demande davantage à la fortune des citoyens, et par des travaux utiles, par des créations promptement productives, par des dépenses prévoyantes et fructueuses, on accroît dans l'avenir la richesse de la nation, on sème le superflu pour recueillir l'abondance. Il ne fallait pas demander aux conseillers de Henri IV des notions bien étendues en matière d'impôt: la théorie du crédit public ne devance pas les faits; elle vient après eux et surgit de l'expérience plus encore que du calcul. L'histoire doit savoir attendre, et ne point exiger, avant le terme, de Sully les actes de Colbert, de Colbert la science de Turgot.

Au mois d'octobre 1596, Henri IV, après avoir acquis la conviction qu'il était « mal servi et desrobé » par le conseil des finances, à ce point que le revenu des aides et des fermes, au lieu d'entrer au Trésor, passait

presque tout entier, sous prétexte de payer d'anciennes dettes, aux mains de certains traitants qui s'entendaient avec les membres du conseil, résolut de porter la lumière dans ce dédale et de réformer énergiquement, mais en connaissance de cause, tous les abus dont la durée appauvrissait les peuples et le roi au profit d'agents infidèles. Sûr de la rigide probité de Sully, il le fit entrer au conseil des finances, avec pouvoir, et, au besoin, mission de visiter et d'inspecter différentes recettes générales, et de s'enquérir ainsi du produit exact des impôts, du mécanisme administratif qui se rattachait à la perception des taxes, enfin des améliorations que cette importante partie du service était susceptible de recevoir. On pense bien que les officiers du fisc, depuis les trésoriers généraux jusqu'au moindre receveur, opposèrent à ces investigations tous les obstacles possibles, tels que le refus de concours, l'absence, l'accumulation des réponses inintelligibles, l'atonie, le manque absolu d'initiative. Sully s'y était attendu. Quelques révocations prononcées à propos, quelques ordres de suspension contraignirent cette armée de commis et d'agents à se soumettre, et Sully parvint à se faire rendre un compte assez exact des recettes et des depenses de l'année courante et des quatre précédents exercices. Il prit connaissance des anticipations; il appura les états en ce qui concernait les assignations pour de vieilles dettes, le remboursement des prêts, les arrérages de gages, les rentes et les pensions servies à des prête-noms, les rescriptions en blanc, et enfin tout ce qui fournissait un ample aliment au gaspillage, aux malversations, aux désordres de toute

espèce. En opérant ce travail de révision sur quatre généralités, il trouva moyen de faire rentrer au Trésor environ quinze cent mille livres du temps, c'est-à-dire près de six millions de notre monnaie actuelle. Ce résultat inespiré suscita contre Rosny la clameur universelle des gens de finance; l'homme intègre fut calomnié; on chercha par mille moyens à neutraliser son intervention; mais Henri IV, un moment ébranlé par ce concert d'attaques, finit par rendre justice à son fidèle conseiller et se promit d'utiliser son zèle et ses talents sur une vaste échelle. Pendant quelques années encore le malheur des temps et les nécessités de la guerre contraignirent le roi d'ajourner ses réformes: avant de régler l'emploi de l'argent, il fallait s'en procurer. Pour acheter la soumission des seigneurs et des villes il fallait disposer de sommes énormes et les emprunter à des conditions déplorables; il fallait engager aux agents étrangers, comme garantie de remboursement, le droit de lever l'impôt, et démembrer à leur profit, comme en faveur des autres grands créanciers de l'Etat, l'exercice de la souveraineté royale en matière de finances. L'impôt étant ainsi concédé à des tiers chargés d'en assurer le recouvrement et d'en régler l'emploi, ni le roi, ni ses ministres, ni leurs préposés n'avaient le droit de s'immiscer dans le service, et les concessionnaires torturaient les contribuables sans miséricorde et sans péril, levant impunément le double ou le triple de ce qui était dû, tandis que le peuple, n'appartenant plus au roi pour l'impôt, ne pouvait recourir à lui et invoquer sa protection contre le fisc. Le mal s'était aggravé à ce point, vers les dernières

années du seizième siècle, que les populations des campagnes, hors d'état de subvenir à l'avidité des concussionnaires, émigraient, comme aux jours de la décadence romaine, et abandonnaient aux percepteurs leurs maisons et leurs champs dont personne ne voulait. Ajoutons à ce fléau l'absence d'un système de dépenses régulier et annuel et de perpétuelles imputations de dépenses hors de proportions avec la recette. Grâce à ces abus et à plusieurs autres causes de désordre qu'il serait trop long d'énumérer, mais qui se rattachaient à celles que nous avons indiquées, le chiffre de la dette s'était rapidement accru ; il atteignait, en 1598, trois cent quarante-huit millions de livres, environ deux milliards deux cent quarante-quatre millions d'aujourd'hui. L'histoire de notre pays ne signalait dans le passé aucune situation financière aussi déplorable.

Sully (1), à dater du siége d'Amiens, était devenu lieutenant du roi auprès du conseil d'État et de finances ; insensiblement ses collègues lui abandonnèrent l'examen et la solution des questions de cet ordre. En 1599, après la mort d'Incarville et la retraite de Sancy, il eut la charge de surintendant général des finances et ne tarda pas à être également nommé surintendant des bâtiments et grand maître de l'artillerie. L'autorité qu'il tira de ces hautes dignités lui

(1) Nous disons tantôt Rosny, tantôt Sully, pour plus de clarté. Le titre de duc de Sully ne fut donné qu'en 1606 à Maximilien de Béthune, marquis de Rosny. Nous anticipons pour nous conformer aux habitudes des lecteurs, qui connaissent surtout ce grand homme sous le nom de Sully.

donnèrent la force d'imposer et de maintenir ses réformes. Le roi, doué lui-même d'un esprit droit et sagace, lui vint en aide dans l'accomplissement de cette mission et lui communiqua des idées qui étaient souvent des traits de lumière. Déjà Sully avait en partie remédié au déficit en retirant des mains du duc de Florence et de ses agents la portion des impôts qui leur avait été engagée et en l'affermant à de meilleures conditions ; devenu surintendant, il acheva cette réforme essentielle en retirant aux souverains étrangers, aux villes, aux banquiers, les parts considérables d'impôt qu'ils percevaient directement et sur lesquelles ils se payaient à eux-mêmes l'intérêt de ce qui leur était dû. Ce grave changement froissait trop de cupidités pour être accepté sans résistance ; on déchaîna contre Sully les princes, les seigneurs et les financiers ; mais il vint à bout de tenir tête à l'orage et persévéra. Bientôt il compléta ses réformes en soumettant à une administration plus sévère les impôts dont la possession directe était restée aux mains du roi, et qui, pour la plupart, ne servaient qu'à enrichir des fermiers généraux, des trésoriers et on ne sait combien d'intermédiaires. Sully, « ayant vérifié que les sous-fermages montaient quasi deux fois autant que les adjudications générales faites au conseil du roy ou par-devant les trésoriers de France, » fit donner aux sous-fermiers commandement de rapporter leurs sous-baux et d'en verser le montant dans le Trésor, au lieu de le remettre aux fermiers généraux ; il cassa les baux précédents et afferma les impôts à leur valeur réelle, ce qui, sans surcharger davantage le contri-

buable, doubla ou tripla le revenu du fisc royal. Ces réformes n'auraient point tardé à devenir illusoires si le gouvernement eût laissé la gestion des comptables en dehors de sa surveillance ; il y avait des abus et des vols à réprimer sur une large échelle et à tous les degrés de la perception. Sully établit une comptabilité régulière, grâce à laquelle les agents du Trésor ne purent plus encaisser à leur profit ou détenir irrégulièrement les fonds provenant de l'impôt. Engagé dans cette voie, Sully travailla à supprimer les taxes arbitraires établies par les gouverneurs des provinces à leur profit, et qui, épuisant les peuples, les mettaient hors d'état d'acquitter l'impôt royal. En 1604 il opéra la réforme des rentes ; il consolida celles qui étaient bonnes ; il réduisit à un taux raisonnable celles qui étaient exagérées ; il remboursa les rentes ruineuses pour le Trésor sur le pied du principal, c'est-à-dire au taux de leur création ; il en amortit beaucoup en imputant sur le capital les arrérages abusivement touchés. Ces diverses améliorations amenèrent au profit du Trésor l'extinction de cinq millions de rente, somme énorme pour le temps. Une autre réforme plus utile encore fut celle des usurpations par suite desquelles une notable partie du domaine royal était sortie des mains du roi pour passer aux mains de courtisans et de seigneurs avides. Sully s'attacha à retirer ces biens de la possession des détenteurs, à les faire rentrer sous la dépendance de la couronne, à désintéresser les acquéreurs à de justes conditions, enfin à racheter et à dégager le domaine et à le rendre quitte et franc de toute obli-

gation. Soutenu par le roi, animé de ces habitudes d'ordre et de discipline qui sont le résultat de l'administration militaire, Sully surveilla avec un soin vigilant l'emploi des fonds, soit en supprimant le gaspillage dans toutes les branches du service, soit en restreignant les dépenses de l'État et en les réduisant au strict nécessaire. Il obtint surtout d'importants résultats dans les opérations qui se rattachaient à la fourniture des vivres de l'armée, au transport des munitions et des armes, et, dans plus d'une circonstance, il se trouva bien d'avoir fait appel à l'industrie privée. Lorsque la France eut été pacifiée, au commencement du dix-septième siècle, on licencia une partie des troupes, et ce système amena de grandes économies au profit du Trésor. On supprima bon nombre d'emplois inutiles. « Le roy, dit Sully, sachant par expérience qu'il n'y a rien qui témoigne davantage de la prochaine décadence d'un État que l'effrénée multitude des offices et la licence que se donnent ceux de justice et de finances de s'enrichir exclusivement aux dépens des revenus publics et des biens des particuliers, fit premièrement un grand retranchement d'officiers (1). » On remboursait d'ailleurs aux titulaires ce qu'ils avaient déboursé pour le prix de leurs charges. Les comptes de 1606 et 1609 portent une somme de deux cent mille livres « pour suppression d'offices et extinction des droits qui se levoient par iceux sur le peuple (2). » Toujours désireux de soulager les classes laborieuses, parti-

(1) *OEconom. royales*, C. 114, t. I, p. 372 A.
(2) *Id.*, c. 187, t. II, p. 272 B.

culièrement celles qui, par le travail agricole, nourrissent la population et en sont l'un des éléments les plus purs, Henri IV, dès le début de son règne, s'attacha à faire cesser « les contraintes et exécutions que l'on faisoit contre les laboureurs, et la crainte qu'ils avoient d'estre vexez et tourmentez, tant pour les grandes dettes desquelles la malice et les incommodités des temps les avoient surchargez que pour la recherche du payement des tailles et autres levées qu'ils estoient tenus de payer (1). » Cette volonté du roi ne fut point stérile; grâce à la remise des tailles, à leur abaissement progressif, à l'emploi utile et productif des revenus du Trésor, le laboureur et l'artisan respirèrent. et se trouvèrent, en quelque sorte, affranchis du joug intolérable qui pesait sur eux depuis un siècle, c'est-à-dire depuis la mort de Louis XII, cet autre père du peuple. Et comme depuis trente ans, à la faveur des troubles, un très-grand nombre de familles avaient usurpé la noblesse et se considéraient dès lors comme exemptes d'impôts, Henri IV, conseillé par Sully, fit réviser leurs titres et contraignit ces parvenus à rentrer dans la classe des taillables, qui se trouva d'autant soulagée.

Henri IV et son habile ministre s'attachèrent à diminuer les taxes les plus lourdes et les plus impopulaires; ils introduisirent d'utiles réformes dans la gabelle. « Le roy, en 1605, demanda un estat de ce que coustoit le sel dans les marais salans, et de ce à

(1) *Déclaration du roi*, dans Fontamon, *Anciennes Lois françaises*, t. XV, p. 98-101.

quoy revenoient toutes les sortes de frais qu'il y falloit faire jusqu'à la vente d'iceluy dans les greniers. » Par des règlements successifs il introduisit une économie sérieuse dans ce service, et la mort seule l'empêcha, sinon de supprimer entièrement, du moins de réduire à un impôt imperceptible cette odieuse gabelle contre laquelle les villes et les provinces s'étaient tant de fois révoltées. Ils ne surent point soulager l'industrie et le commerce du Viennois, de l'Anjou et de Lyon, et laissèrent peser sur les produits manufacturés de ces importants pays des droits et des charges mal répartis, plus mal perçus encore, et qui étaient une cause permanente d'appauvrissement. Ce fut la faute des guerres. Quoi qu'il en soit, vers la fin du règne, le total des revenus publics était de 26,265,325 livres, ce qui représentait environ 95 millions de notre monnaie actuelle. Quant à la dépense annuelle, elle ne dépassait pas 16,500,000 livres, d'où résultait sur chaque exercice un excédant de recettes de près de 4 millions d'alors. On ne saurait trop s'étonner qu'il en fût ainsi après tant d'années de misère, de batailles, d'armements, de combats et de sacrifices, et lorsque le roi s'était vu contraint à acheter des chefs de la Ligue toutes les parcelle sde son royaume. Ainsi se trouvait vérifiée cette parole qu'il avait dite au moment où il subissait les conditions onéreuses de la Ligue : « qu'il ne falloit alors ni faire le bon ménager, ni s'arrêter à l'argent ; car le roy paieroit plus tard des mêmes choses qu'on luy livreroit (1). » C'est en agissant ainsi avec une coura-

(1) *Lettres missives,* 8 mars 1594.

geuse persévérance et malgré les obstacles qui naissaient des idées de leur temps, de leur inexpérience et des engagements antérieurs, c'est par de telles améliorations, disons-nous, qu'en moins de douze ans, de 1598 à 1609, Henri IV et Sully avaient fait de la France la première puissance financière de l'Europe. Par malheur, l'avenir ne leur fut point donné pour consolider d'aussi belles réformes ; ceux qui ne tardèrent pas à venir après eux ne surent ni les comprendre ni les continuer; les abus que l'énergique volonté du roi avait fait disparaître se reproduisirent lorsqu'il ne fut plus là pour les détruire, et Henri IV, comme Charlemagne, n'eut pas ce consolant privilége que son œuvre lui survécut. L'un et l'autre réussirent seulement à faire voir aux contemporains, à faire comprendre aux générations futures, combien l'intelligence, la sagesse et la volonté, appuyées sur la force et sur l'épée, peuvent changer le sort des peuples et les faire passer des ténèbres à la lumière, de la misère au bien-être.

Henri IV et Sully mirent tous leurs soins à faire renaître et à protéger l'agriculture. A la suite des guerres de religion les campagnes étaient incultes et dépeuplées; une épouvantable misère pesait sur le paysan, et un très-grand nombre de petits propriétaires abandonnaient leurs terres au fisc, faute de pouvoir payer l'impôt. Dès que le roi eut prévalu contre ses ennemis, sa première pensée fut de soulager les misères du peuple des campagnes et d'enrichir le royaume en rendant à l'agriculture la sécurité et la liberté qui lui sont nécessaires. Sully était digne de s'associer à ce

projet; il avait coutume de dire « que le labourage et le pasturage estoient les deux mamelles de la France, » et il s'indignait, aussi bien que le roi, de voir ces deux sources de la vie du peuple desséchées et taries depuis bien des années. Dès ce moment donc, et jusqu'à la fin du règne, on vit le roi et le ministre travailler de concert à mettre le paysan à l'abri des persécutions, des violences, des pillages, des extorsions que depuis trente ans lui faisaient subir les gens de guerre, les aventuriers, les agents du fisc et les lois elles-mêmes. Ils s'attachèrent à assurer par de sages règlements le développement de la production, la facilité des transports, la vente libre et rapide des produits. Ils multiplièrent les voies de communication; ils prirent des mesures pour remédier aux inondations des fleuves et des rivières; ils favorisèrent la liberté des transactions; ils mirent le laboureur et les instruments de son travail à l'abri des poursuites et des saisies abusives; ils le garantirent contre les sévérités des collecteurs de taxe et l'avidité des créanciers.

Ils réformèrent avec une énergique sévérité les habitudes de pillage des soldats et des capitaines et affranchirent les campagnes de leurs continuelles violences. Ayant appris que des compagnies dirigées sur la frontière avaient pillé plusieurs maisons de paysans en Champagne, le roi fit éclater la plus vive indignation. « Partez en diligence, dit-il aux chefs; donnez-« y ordre; vous m'en répondrez. Quoi! si l'on ruine « mon peuple, qui me nourrira, qui soutiendra les « charges de l'État, qui payera vos pensions, mes-« sieurs? Vive Dieu! s'en prendre à mon peuple, c'est

« s'enprendre à moi! » Pour donner aux laboureurs la disposition de l'argent dont ils avaient besoin, après tant de souffrances, il leur remit en une seule année (1598) vingt millions de tailles arriérées et diminua pour les années suivantes le fardeau des taxes dont ils avaient leur part. Par d'autres ordonnances non moins utiles, il abaissa l'intérêt de l'argent à 6 pour 100 (il était de 8 et de 10), et les capitaux commencèrent à refluer vers les campagnes. Un édit donné en mars 1600 facilita le droit et l'usage du pacage; l'extension donnée aux prairies favorisa l'accroissement du bétail; des mesures furent prises pour interdire aux nobles la chasse dans les blés et dans les vignes, et pour hâter la destruction des loups, des renards et des autres animaux malfaisants. Le roi fit de sages et utiles efforts pour remplacer, dans les campagnes, la routine aveugle par des perfectionnements nés de l'invention et de l'expérience; il favorisa la culture du mûrier; il encouragea les travaux et les essais d'Olivier de Serres, dont la science introduisit de grands et admirables changements dans la pratique agricole. Olivier de Serres, fort de l'estime et de l'appui du roi, s'attacha à réformer et à perfectionner les cultures anciennes, à découvrir dans de nouvelles cultures le principe de plus amples richesses; il recommanda l'emploi des procédés à l'aide desquels on pouvait obtenir « la fine soie pour se meubler et vestir honorablement, par la nourriture et artifice des vers à soie, dits magniaux; » il propagea le maïs, le houblon, la betterave, « dont le jus, écrivait-il, rendu, en cuisant, est semblable à sirop au sucre; » et ce peu de mots in-

dique qu'il pressentait déjà l'une des applications les plus utiles de la science moderne. Mais le plus remarquable effort que tenta Henri IV, pour hâter les progrès de l'agriculture et améliorer la condition matérielle du peuple, fut consigné dans les lettres patentes, dans les ordonnances, dans les édits au moyen desquels il rétablit, maintint et dégagea de toute entrave la liberté du commerce des grains, non-seulement de province à province, mais encore de nation à nation. Henri IV et Sully, malgré les réclamations de la routine et les préjugés invétérés dans les multitudes, eurent la gloire de proclamer et de faire entrer dans le domaine des lois les vrais principes en matière de transactions et de transports, et leur intelligence devança d'autant mieux l'avenir que, de nos jours encore, à la moindre crise locale, ces principes se heurtent sans cesse contre les résistances populaires, et qu'il faut au gouvernement beaucoup d'énergie et de persévérance pour les faire prévaloir. S'il en est ainsi de nos jours, à une époque où la science économique a vulgarisé les avantages de la liberté du commerce des céréales, combien d'obstacles ne durent pas rencontrer Henri IV et Sully, dont l'intelligence, sur ce point, allait de beaucoup en avant de leur propre siècle! Il leur fallut triompher de l'obstination des fonctionnaires administratifs et des arrêts des parlements, et encore leur œuvre ne put-elle longtemps leur survivre. Mais Henri IV, en butte aux complots de la noblesse, médiocrement aimé de la bourgeoisie et toujours exposé aux défiances du clergé des villes, Henri IV, disons-nous, avait rallié à lui le paysan, et il en était aimé

parce qu'il l'aimait lui-même. Ses contemporains nous ont transmis la touchante parole qu'il adressa au duc de Savoie, vers l'an 1600, lui faisant remarquer le retour progressif du bien-être dont jouissaient les campagnes. « Si Dieu me donne vie, disait-il, je ferai « qu'il n'y aura pas de laboureur dans mon royaume « qui n'ayt moyen d'avoir une poule dans son « pot (1). » Ces paroles naïves ont été considérées comme inventées après coup; mais leur authenticité est parfaitement admise, et nous ne voulons pas, en les élaguant, rendre l'histoire trop aride.

Des édits furent promulgués dans l'intérêt de l'administration forestière; de grands abus s'étaient introduits à cet égard à la faveur des troubles; les ordonnances de Henri IV eurent pour objet de mettre un terme à des dévastations dont le peuple s'était fait une habitude, comme aussi à des défrichements abusifs et qui compromettaient l'avenir. On a reproché à Henri IV la dureté de sa législation sur la chasse; elle était dans les mœurs du temps, et, loin d'aggraver la pénalité féodale dans les matières de ce genre, elle en atténuait d'autant plus l'effet que les peines corporelles, consignées dans les édits n'étaient infligées qu'aux « personnes viles et abjectes, » c'est-à-dire aux vagabonds et aux braconniers de bas étage. Or il est utile de se rappeler qu'à cette époque les délinquants de ce genre pullulaient dans les campagnes, qu'ils en étaient le fléau, et que leurs actes, au lieu d'être,

(1) Mathieu, *Histoire des années de Paix*. — Péréfixe, *Histoire de Henri le Grand*.

comme de nos jours, un embarras plutôt qu'un danger, constituaient alors un odieux brigandage dont il fallait à tout prix délivrer le paysan. Remarquons enfin que Henri IV enlevait à la noblesse beaucoup de puissance politique, et que, pour consoler les gentilshommes de l'application d'un système qui les réduisait à la condition de sujets du roi, ce prince, qui lui même se plaisait à se proclamer gentilhomme, croyait juste et politique de maintenir les priviléges les plus inoffensifs de la noblesse et de sauvegarder le monopole du droit de chasse, celui que la féodalité a cherché à maintenir jusqu'au bout, le dernier de ceux aux quels elle a renoncé. Jugeons les questions de cet ordre en nous plaçant au point de vue du seizième siècle, et non sur le terrain des idées modernes de liberté et d'égalité.

De nombreux marais furent défrichés; le gouvernement, ne pouvant se charger lui-même de cette opération, fit appel à l'industrie privée et traita avec une compagnie de capitalistes hollandais, qui s'engagea à mener l'entreprise à bonne fin, à cette condition que la moitié des terres conquises sur l'eau appartiendrait à la couronne, l'autre à la compagnie, moyennant redevance. Ce grand et utile travail fut entravé par divers obstacles, tels que le manque de fonds et des difficultés relatives aux expropriations; mais le roi fit tous ses efforts pour seconder les tentatives de la compagnie, et de vastes terrains furent restitués à la culture. L'exploitation des mines n'avait cessé d'être encouragée de Louis XI à Henri III, mais elle avait été suspendue durant les guerres civiles.

Henri IV donna une vive impulsion à ce genre d'industrie ; il créa une administration centrale des mines à la tête de laquelle il mit un grand-maître, et il envoya dans les provinces, notamment dans les régions montagneuses, un certain nombre d'agents royaux ayant mission d'imprimer une forte et bonne direction au travail des exploitants. Les mines d'or et d'argent donnèrent d'assez beaux produits, mais elles ne purent supporter la concurrence des mines du Nouveau-Monde ; il n'en fut pas ainsi des mines de cuivre, de plomb, d'étain et de fer, qui furent exploitées sur une vaste échelle et restèrent pour la France une source de richesses presque intarrissable.

Les manufactures, si florissantes en France dans la première moitié du seizième siècle, avaient suivi la condition commune de tous les éléments de prospérité du pays ; elles avaient été détruites ou ruinées par les longues guerres. La France, naguère encore le marché de l'Europe pour la soie et les draps, conservait à peine quelques débris de cette industrie ; elle était elle-même réduite à tirer les produits manufacturés de tous les pays voisins, tels que la Suisse, la Flandre, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie. La fabrication des objets utiles était en pleine décadence ; l'industrie de luxe était presque entièrement paralysée ; les classes ouvrières languissaient dans un perpétuel chômage, et le numéraire sortait du royaume pour enrichir les fabriques étrangères. Henri IV fit de longs et patients efforts pour remédier à un mal si grave. Dès l'année 1596, date de la fin des troubles, il s'attacha à relever partout les industries de luxe, bien con-

vaincu que, par le seul fait du retour de la paix et de la sécurité, la fabrication des objets indispensables à la vie se relèverait promptement d'elle-même. L'assemblée des notables convoquée à Rouen fut saisie des questions de cet ordre et se livra à des discussions approfondies. On ne pouvait attendre, au déclin du seizième siècle, qu'une réunion de bourgeois et de marchands émettrait, en matière d'échange et de concurrence, d'importations ou d'exportations, des idées systématiques conformes aux théories des économistes modernes, théories admirables sur le papier, parfois encore démenties par l'opiniâtreté des faits contraires. Le règlement des notables de 1597 porte « que l'entrée du fil, drap et passements d'or et d'argent, ensemble de toutes sortes de marchandises de soie et de laines manufacturées hors du royaume, soient défendues en iceluy; que les soies et les laines escrues soyent deschargées des impôts de douane qu'elles payent et que les monopoles soyent empeschés; qu'il y ait défense de transporter les laines et autres étoffes non manufacturées. Sera fait par Sa Majesté déclaration que ceux qui viendront en France et y travailleront continuellement durant trois ans jouiront des mesmes priviléges que les François naturels. » Les notables de Rouen avaient su voir le mal, mais les connaissances et les idées leur manquaient pour trouver le remède. Les contemporains eux-mêmes n'étaient point émerveillés de leurs prohibitions et disaient que « la difficulté estoit qu'avant de deffendre l'entrée des marchandises manufacturées d'or, d'argent et de soie, il falloit avoir de quoy en faire dans le

royaume (1). » Henri IV comprenait ce que la théorie des notables avait d'imparfait ou de contradictoire. Avant d'ordonner des prohibitions prématurées, ou même en subissant la nécessité de les prescrire, il appliqua son génie hardi et persévérant à relever l'industrie française sur tous les points du territoire et à la mettre en mesure de pourvoir aux besoins du pays. Aux fabricants qui insistaient pour le maintien et l'accroissement des prohibitions, et se montraient peu soucieux des exigences du consommateur, le roi répondait : « J'aimerois mieux combattre le roy d'Espagne en trois batailles rangées que tous ces gens de justice, de finance, d'escritoire et de villes, et surtout leurs femmes et leurs filles, que vous me jetterez sur les bras par vos deffenses (2). » Peu de temps après, en 1600, l'édit de prohibition fut révoqué, et les interdictions qui furent maintenues portèrent uniquement sur les draps et sur les étoffes d'or et d'argent. Dans les problèmes de cette nature Henri IV se proposait à la fois de développer l'industrie nationale, de retenir en France les sommes considérables que l'industrie étrangère attirait au dehors, et de se mettre en mesure de faire produire par le pays les matières premières qu'il fallait acheter à grands frais sur les autres marchés. Nous craindrions de fatiguer l'attention du lecteur en donnant ici l'exposé de toutes les tentatives qu'il fit pour établir, sur une large échelle, l'industrie de la soie en France ; il fit planter le mûrier jusque dans les allées du jardin des Tuileries ; il

(1) Palma Cayet, *Chron. sept.*, lib. II, t. II.

(2) Sully, *OEcon. royales*, c. 124, t. I[er].

invita les provinces où il était possible d'acclimater cet arbre à procéder en grand à sa culture, « et à tirer des entrailles de leurs terres le trésor de soye qui y estoit caché, et par ce moyen mettre en évidence des millions d'or y croupissants (1). » On suivit l'impulsion donnée par le prince, et les environs de Paris se couvrirent bientôt de mûriers; des magnaneries furent établies dans les jardins royaux et au palais de Madrid, dans le bois de Boulogne. Ces établissements furent dirigés par l'Italien Balbani, et dès l'année 1602 on obtint des soies qui rivalisèrent avec les plus beaux produits manufacturés des autres nations. Heureux de ce premier succès, Henri IV envoya dans les provinces du centre, dans l'Orléanais, le Lyonnais et la Touraine, dans la généralité de Paris, des commissaires qui eurent charge de propager partout cette industrie. On fit d'abondantes distributions de plants de mûrier, de semence de vers à soie; une pépinière de mûriers fut établie dans chaque élection, et dès l'année suivante, en 1603, Olivier de Serres put constater avec bonheur « l'introduction de la soye au cœur de la France, où l'exemple de Sa Majesté avoit esté joinct à ses commandements, avec grand efficace pour le bien du peuple (2). »

Sully, homme de guerre et de discipline, habitué à ne connaître pour instruments de la grandeur d'un pays que la charrue et l'épée, voyait avec déplaisir le

(1) Olivier de Serres, *la Cueillette de la soye par la nourriture des vers qui la font*, etc.; Paris, 1599. — *La seconde Richesse du meurier blanc*, etc.; Paris, 1603.

(2) Idem, *Théâtre d'Agriculture*, liv. V.

roi prodiguer de pareils encouragements à l'industrie. Il disait que la France avait beaucoup de terres incultes qu'il fallait défricher avant d'entreprendre de nouvelles cultures dans les terrains déjà exploités ; il disait que l'industrie de luxe énerve un peuple, et qu'au lieu de faire tant de choses pour ceux qui voulaient se vêtir de soie on devait mettre obstacle à leur vanité par des lois somptuaires. Henri IV ne se laissa point dominer par ces idées étroites, et Sully, bon gré mal gré, se vit contraint de le seconder. Des ouvriers italiens fort habiles enseignèrent aux ouvriers de Paris l'art de tisser l'or et l'argent, et plusieurs manufactures furent élevées qui devinrent, en France, le foyer de cette opulente industrie. Par les soins du roi d'autres industries de luxe s'établirent dans nos provinces. A Melun on fonda une manufacture de verre, de cristal et de glaces, dans le goût de celle qui existait à Venise. On rétablit les anciennes manufactures de tapisseries de haute lice. En 1603 le roi fit venir de Flandre de fort habiles ouvriers en ce genre d'industrie ; il leur assigna pour logement la maison des Gobelins, au faubourg Saint-Marceau, et il aida leurs premiers établissements par de très-fortes subventions. D'autres ouvriers appelés du dehors vulgarisèrent en France la fabrication des tapis du Levant, celle des toiles fines dites de Hollande, la confection des dentelles, celle des tapisseries de cuir doré et frappé. « Le roi, dit Sauval, s'était proposé d'avoir chez lui toutes sortes de manufactures et les meilleurs artisans de chaque profession, tant pour les maintenir à Paris que pour s'en servir au besoin. Il voulait que ce fût comme

une pépinière d'ouvriers qui pût fournir d'excellents maîtres et en remplir la France. Il pratiqua sous la galerie du Louvre plusieurs appartements afin de les y loger, et il leur accorda, en 1608, toutes les prérogatives les plus favorables à leur industrie et au commerce qu'ils pouvaient en faire... Il avait dans les galeries du Louvre les meilleurs sculpteurs, horlogers, parfumeurs, couteliers, graveurs en pierres précieuses, forgeurs d'épées d'acier; les plus adroits doreurs, damasquineurs, faiseurs d'instruments de mathématiques; trois tapissiers, l'un des ouvrages du Levant, les deux autres de haute lice... Une colonie de sculpteurs, d'architectes, de tapissiers, et autres semblables, occupait tout ce qu'il y a de logement au-dessous de cette galerie. Ces divers appartements avaient été destinés par Henri IV pour ses artisans les plus renommés; car le dessein de ce prince était de loger dans son Louvre les plus grands seigneurs et les plus excellents maîtres du royaume, afin de faire comme une alliance de l'esprit et des beaux-arts avec la noblesse et l'épée. Mais, parce que son palais n'était pas encore en état de loger tant de monde, il se contenta d'abord d'y avoir ses artisans, tous au reste en grande réputation et les premiers de leur siècle, chacun en son genre. »

En favorisant de tout son pouvoir royal l'essor des industries de luxe, Henri IV n'avait garde de perdre de vue les industries utiles que la guerre avait ruinées et sur lesquelles pesaient les entraves d'un monopole nécessaire dans le principe, mais depuis longtemps exercé d'une manière abusive et tyrannique au profit

de ce qu'on appelait alors les maîtres jurés. Insensiblement les professions d'artisan et de marchand étaient devenues le privilége exclusif de quelques familles qui, pour concentrer en leurs mains les bénéfices, avaient travaillé depuis des siècles à réduire le nombre de ceux qui exerçaient le même état, à rendre sinon tout à fait impossible, du moins si difficile, l'accès à la maîtrise, que l'immense majorité des travailleurs, après avoir langui durant de longues années dans les dures conditions imposées à l'apprentissage, ne pouvaient s'élever au-dessus de la classe des compagnons. Une fois retranchés dans les douceurs de ce monopole, les maîtres jurés n'avaient à redouter aucune concurrence, et, trouvant aisément le moyen d'éluder la surveillance des magistrats ou celle des gardes-jurés, avaient fait retomber sur le consommateur les vices de cette organisation déplorable. Ils vendaient à faux poids, ils employaient de fausses marques et de fausses mesures, et trompaient impudemment sur la quantité aussi bien que sur la qualité. Il en était résulté, on le conçoit sans peine, pour la fabrique nationale, le discrédit le plus complet et l'impossibilité de placer au dehors des produits hors d'état de soutenir la concurrence étrangère; pour les ouvriers et les artisans de toutes catégories, la misère, escortée des plus intolérables privations, au double point de vue matériel et moral. Henri IV s'attacha à porter remède à cette désastreuse situation. Par un édit du mois d'avril 1597 il régla le système général de la maîtrise et la police des métiers; il abolit les épreuves vexatoires et dispendieuses auxquelles les

apprentis et les compagnons étaient soumis et qui avaient pour conséquence de leur interdire, de fait, sinon de droit, la faculté de devenir à leur tour maîtres jurés, et la possibilité de vendre les produits de leur travail. L'industrie et le commerce respirèrent sous la protection d'un règlement qui les affranchissait de tant d'odieux monopoles, et qui, pour faire parvenir à la maîtrise les apprentis et les compagnons, ne réclamait d'eux que l'honnêteté et la capacité. Des mesures furent prises pour prévenir, poursuivre et punir la fraude sur la marchandise. L'édit maintint les communautés d'arts et de métiers, parce que cette organisation était alors nécessaire à une bonne surveillance de l'industrie et du commerce. Les gardes-jurés, dont l'institution avait peu à peu disparu, furent rétablis, avec pouvoirs de police et de discipline à l'égard des artisans et des marchands dans l'exercice de leur état, fonctions qui avaient une grande analogie avec celles de nos inspecteurs modernes. Il existait déjà un certain nombre d'artisans et de négociants privilégiés, c'est-à-dire placés en dehors du régime des communautés ; Henri IV en augmenta le nombre, afin d'opposer aux communautés une concurrence graduelle et croissante qui profiterait au consommateur et neutraliserait les fâcheux effets du monopole. Par un édit de 1601 il institua une commission chargée « de vacquer au rétablissement du commerce et des manufactures dans le royaume. » Ce haut conseil fut la première chambre de commerce créée en France, et cette institution porta des fruits utiles ; elle contribua puissamment à réformer et à rétablir l'industrie des

draps et des étoffes de laine. Vers le commencement de l'année 1604 elle tint à Paris une sorte de congrès où furent appelés à siéger les principaux commerçants, industriels et manufacturiers de France, et cette assemblée, bien autrement active et importante que notre conseil supérieur du commerce, se rendit compte de la situation de toutes les industries, se préoccupa de leurs besoins et les signala à la sollicitude éclairée du roi. Les études qui eurent lieu à cet égard entre le gouvernement et les administrés donnèrent lieu à des progrès sérieux: la fabrication du fer et du cuivre, la conversion du fer en acier fin, la fabrique du blanc de plomb, l'emploi des tuyaux de plomb, l'apprêt des futaines, la filature des laines et cotons, l'extension et la propagation des haras, la culture du riz, le repeuplement des fleuves, des étangs et des rivières, le développement rapide donné plus tard aux voies de communication à l'intérieur, aux échanges avec les industries étrangères, à l'accroissement et à la création de différentes colonies.

Il y avait beaucoup à faire pour rendre la vie au commerce. A l'intérieur les routes étaient dans une situation déplorable : les transports par eau étaient mal organisés; les fleuves et les rivières étaient engorgés de sable; on manquait de canaux et de lignes de navigation. Au dehors le commerce dépérissait, et l'Angleterre, mettant à profit les troubles de la France durant plus de trente ans, avait successivement fermé ses ports à nos marchands, expulsé nos ouvriers, repoussé nos produits de tous ses marchés, et désolé nos petites villes maritimes par une piraterie audacieuse

et sans frein qui s'exerçait sur toutes les côtes. Dès que le roi eut signé la paix de Vervins il se préoccupa de mettre un terme à tant de maux. L'Angleterre ayant été sourde à ses représentations, il délivra dans nos ports des lettres de représailles et de marque, autorisa nos marins à armer des vaisseaux et à courir sur les navires des marchands anglais. Ce remède était violent, mais juste. L'Angleterre réclama ; Henri IV ne consentit à suspendre les représailles qu'autant qu'Élisabeth mettrait un terme aux actes de piraterie de son peuple. Le gouvernement anglais éluda ses engagements ; Henri IV, renvoyant aux puissances étrangères coup pour coup, établit dans les ports de son royaume des droits d'ancrage qui furent imposés aux navires anglais, hollandais, espagnols et vénitiens. Cette mesure enleva aux marines de ces divers pays le privilége du cabotage qu'elles avaient usurpé. L'Angleterre chercha à terminer ces difficultés en contractant avec la France un nouveau traité de commerce ; les négociateurs anglais cherchèrent à introduire dans cette convention le droit de visite, dont elle a toujours revendiqué l'exercice envers les faibles ; le roi résista à ces prétentions. « Si je passois cest article, écrivit-il à ses ambassadeurs, il n'y auroit plus de commerce ny d'asseurance en la navigation en temps de paix ; ains fauldroit se résoudre de vivre comme en temps de guerre, que le plus fort l'emporte... Quand les Anglois rencontreroient nos navires foibles, ils les pilleroient et feroient couler à fondz ; si forts, il fauldroit qu'ils courussent le hazard d'un combat. Et desjà s'ils usent de ceste façon contre nos traittez, je vous laisse à penser ce

qu'ils feroient quand ils seroient loisibles de le faire... » Élisabeth n'ayant pu vaincre les appréhensions du roi et faire accepter entre les deux nations le droit de visite, les négociations n'amenèrent aucun résultat, et l'Angleterre continua d'user envers notre commerce maritime d'une série de vexations auxquelles la marine française répondait par des représailles. L'Espagne, la Hollande et les autres puissances maritimes, profitant des embarras de la France, ne se montrèrent guère mieux disposées que l'Angleterre à respecter les immunités de notre commerce. Henri IV ne fit point de ces agressions injustes le sujet de déclarations de guerre : il voulait laisser reposer ses peuples ; il eut recours à des prohibitions ; il interdit à nos marchands de trafiquer avec les pays dont on avait à se plaindre, et ce système contraignit les autres marines à mettre fin à leurs actes de violence.

Au dedans les routes et les chemins étaient ou détruits, ou dans un état d'extrême dégradation ; les grandes voies de communication avaient disparu sous les ronces ; on se frayait des routes au hasard à travers les campagnes incultes ; plus de la moitié des ponts avaient croulé. Ce fut encore au retour de la paix que le gouvernement de Henri IV se préoccupa de mettre un terme à ce déplorable état de choses. Sully présenta au roi (1601) « un projet d'estat général de la grande voyrie, ponts, pavés, chemins, chaussées et réparations de France, tant royales que provinciales. » On alloua sur les fonds de l'État, et en même temps sur les ressources particulières des provinces, des sommes annuelles fort considérables pour le rétablissement

des anciennes voies de communication, pour la création de nouvelles routes. En 1606, sept ans après les guerres de l'intérieur et du dehors, on pouvait déjà constater les progrès accomplis par les soins d'une administration habile et persévérante. Déjà, dans la plupart des provinces, les routes « estoient rétablies au profit du commerce ; » un grand nombre de voies avaient été redressées, déblayées, ouvertes à nouveau ; toutes avaient été plantées d'arbres que, longtemps après le règne de Henri IV, les peuples reconnaissants appelaient encore *Rosny*, mais dont la plantation, considérée comme une nouveauté au commencement du dix-septième siècle, donna lieu contre le ministre aux accusations les plus ridicules, aux sarcasmes des courtisans, à l'opposition inepte des propriétaires. Quant aux ponts qui se dégradaient de plus en plus ou qui s'étaient écroulés, soit faute d'entretien, soit par le fait des inondations, Henri IV et Sully ne cessèrent de les faire réparer ou relever. En 1607 et en 1608 on rétablit tous les ponts de la Loire qu'une formidable crue du fleuve avait emportés. Les ponts de Saint-Cloud, de Mantes, de Rouen, furent jetés sur la Seine ; on termina le Pont-Neuf de Paris, commencé sous les derniers Valois et dont la construction était demeurée inachevée ; d'immenses réparations furent faites au pont d'Avignon et en prolongèrent la durée. A la paix de Vervins la France ne possédait pas encore un seul canal navigable ; la navigation était interrompue sur les fleuves et sur les rivières. Toujours assisté de Sully, Henri IV fit entreprendre sur plusieurs points de la France des travaux considérables qui eurent

pour but de remédier à cette fâcheuse situation ; par leurs soins, par leurs ordres, avec le concours du trésor royal et des provinces, on s'occupa à rendre navigable l'Oise et le Thérain dans la partie septentrionale et méridionale de la Picardie, l'Armançon et l'Arroux en Bourgogne, l'Aisne et la Vesle en Champagne, le Clain et la Vienne en Poitou. Des sommes énormes furent consacrées à construire des levées et des turcies destinées à hausser, à rectifier, à diriger le cours des fleuves, à améliorer la navigation intérieure. On étudia avec soin la question des canaux et les moyens de doter la France d'une navigation artificielle. Les idées et les plans de Crappone, le premier inventeur du système des canaux à point de partage, furent exhumés par le roi, et ce prince, au milieu des soucis multipliés de la guerre et de la pacification, donna une grande impulsion aux travaux hydrauliques. Sous ses ordres, Sully fut le directeur et l'agent actif de cette partie des services publics. Le roi et le ministre tentèrent les premiers l'exécution du canal du Languedoc, reconnaissant, dès l'an 1601, que « ceste entreprise seroit un grand enrichissement et commodité incroyable pour le royaume. » Le temps leur manqua pour mener à terme ce beau et long travail, dont ils léguèrent la pensée et les plans à Louis XIV. Ils méditèrent de joindre par des canaux la Seine et la Loire, la Loire et la Saône, la Saône à la Seine et à la Meuse, et d'établir ainsi « la navigation des mers Océane et Méditerranée à travers la France. » Ne pouvant accomplir eux-mêmes et sur-le-champ leurs idées, ils prescrivirent un ensemble d'études et de travaux

préparatoires destinés à faciliter l'établissement de quatre grandes lignes de navigation du midi à l'ouest, du midi au nord, du midi au nord-ouest, et enfin celle du nord-ouest. Reconnaissant les premiers « qu'il n'y avoit pas de canal à faire dans l'intérieur de la France qui fût d'une plus grande importance et d'un usage plus étendu que le canal de Bourgogne, » ils en firent dresser les plans et étudier les moyens; ils unirent, par des canaux de petite navigation, l'Aisne à la Vesle, la Vienne au Clain; ils projetèrent, par l'établissement d'un canal allant de Beaucaire à Aigues-Mortes et alimenté à l'aide d'une dérivation du Rhône, de donner un utile supplément à la navigation de ce fleuve et d'ouvrir une nouvelle issue dans la Méditerranée. Ils ordonnèrent le dessèchement de quarante mille arpents de marais entre Aigues-Mortes et Beaucaire. Ils ouvrirent entre la Seine et la Loire le canal de Briare, destiné à faciliter les transports de denrées et de marchandises dans les provinces du centre, et les travaux furent par eux confiés à Hugues Crosnier, l'un des plus habiles ingénieurs du temps. Ce canal, bien que d'un parcours limité, fut non-seulement pour la France, mais pour l'Europe entière, un modèle utile à l'exécution des canaux destinés à joindre entre eux les fleuves comme aussi à unir les mers; il amena pour la prospérité intérieure de la France des résultats féconds et multiples; il doit rester l'éternel honneur du roi sous le gouvernement duquel on entreprit d'en doter la France, du ministre qui en étudia les plans et en fit adopter le système. Le temps manqua au roi pour réaliser les grandes vues que Sully lui suggéra au profit

de la navigation intérieure; mais, indépendamment des trois lignes de petite navigation qu'ils ouvrirent et que nous venons d'indiquer, l'histoire dira que, des six grandes lignes de navigation que possède aujourd'hui la France, Henri IV et Sully en tracèrent cinq sur la carte et qu'ils préparèrent les améliorations réservées à l'avenir, en appelant sur cet important sujet les méditations de leurs successeurs. Eux aussi ils favorisèrent les communications de toute nature en établissant des relais de chevaux sur toutes les routes de terre et sur plusieurs rivières. Cette nouveauté eut pour résultat de porter dans toutes les directions les produits de l'agriculture et de l'industrie, et de faciliter les opérations de ce genre par l'abaissement rapide et sensible des prix. Par les soins du roi on établit sur toutes les routes des coches ou voitures publiques, et dès lors l'industrie privée, habilement stimulée par le gouvernement, organisa un système de transport destiné aux voyageurs, qui fut l'origine des messageries, des diligences et des voitures de roulage modernes. Le commerce fut énergiquement protégé par les lois. On publia un édit sévère contre la banqueroute, fléau qui désolait depuis tant d'années notre pays. Le roi et le ministre firent quelques efforts pour introduire la réforme des monnaies, et particulièrement pour empêcher l'exportation au dehors des espèces d'or et d'argent; mais ces tentatives, parfois contraires aux principes de la science économique, remédièrent assez médiocrement aux abus qu'on cherchait à détruire.

Les opérations du commerce extérieur avaient à plusieurs reprises éveillé la sollicitude du roi, mais,

dans l'état où se trouvait la France vis-à-vis des puissances de l'Europe, la plupart hostiles ou rivales, l'action du gouvernement ne pouvait s'exercer en toute liberté, et il fallait bien souvent rendre aux étrangers le mal pour le mal quand on aurait voulu se rattacher à eux par des rapports de paix et de justice. Henri IV procéda avec mesure; dès que l'ère de la guerre eut cessé pour lui, il contraignit la Porte ottomane à rétablir les anciennes *capitulations* qui protégeaient la marine marchande de la France contre les pirates d'Alger et de Tunis; il obtint du sultan Achmet I[er] (mai 1604) un firman en vertu duquel les Français pouvaient désormais se livrer aux actes ordinaires du commerce dans tous les ports du Levant, sans y être inquiétés ni molestés par les Turcs; les marchés ottomans nous furent également partout ouverts sur les côtes d'Afrique et chez les Barbaresques, et la France se vit dès lors placée à la tête du commerce maritime de l'Orient, qui, pendant des siècles, avait été le monopole de Venise et de l'Espagne. Des traités de commerce furent conclus avec l'Espagne et mirent fin aux prohibitions excessives à l'aide desquelles le gouvernement de Philippe III avait essayé d'exclure nos produits des marchés de la Péninsule et de ceux de la Flandre. On régla sur des bases plus équitables les rapports commerciaux de la France avec la Grande-Bretagne; mais pour en venir là, ainsi qu'on l'a dit plus haut, le roi se vit longtemps dans la nécessité de rendre violence pour violence à la marine anglaise, en maintenant chez nous la délivrance des lettres de marque et l'usage des

représailles. On mit fin à certaines exigences du duc de Savoie qui entravaient d'une manière fâcheuse notre commerce maritime avec l'Italie. Soit directement, soit par l'intermédiaire des villes de la ligue hanséatique, la France répandit ses produits en Allemagne et en Pologne; en échange on vit affluer dans ses havres les marchandises du Nord, le bois de construction pour les vaisseaux, les cuirs et pelleteries, le goudron, la potasse et le cuivre. « Henri, » dit un historien contemporain de ce prince, résumant les services qu'il rendit au commerce, « Henri introduisit plusieurs manufactures d'importance, en quoy il montra véritablement qu'il n'étoit pas seulement grand guerrier et grand homme d'État, mais aussi très-grand politique et économe... Conservant l'argent de la France, il tiroit l'argent des étrangers par la vente des choses que la France produit en plus grande abondance qu'il ne lui en faut pour ses besoins, et de cet argent il se fortifioit contre les étrangers mêmes (1). »

La France était entrée fort tardivement dans la voie des tentatives qui ont pour but la fondation de colonies lointaines, dans les autres parties du monde, et l'établissement de différents comptoirs utiles aux opérations du commerce dans ces mêmes régions. Le Portugal, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre avaient mis à profit son inaction, ou pour mieux dire le malheur des temps sous les derniers Valois. Après la pacification de Vervins on comprit la nécessité

(1) Le Grain, *Décade de Henri le Grand*, liv. XIII, p. 417.

d'imiter plus ou moins sérieusement les efforts accomplis à cet égard par les autres puissances. Une première tentative eut lieu en 1601 pour établir deux comptoirs dans les Indes orientales; la concurrence étrangère la fit échouer. En 1604 le commerce français reprit la même idée et en poursuivit l'exécution d'une manière plus judicieuse. Par lettres patentes du 1er juin, le roi constitua plusieurs négociants et banquiers en compagnie privilégiée des Indes orientales, leur accordant les exemptions, les monopoles et les priviléges utiles au prompt succès de leurs entreprises. Par l'article 5 de ce règlement, les nobles et les gentilshommes étaient autorisés à participer aux opérations de cette compagnie commerciale sans être frappés de dérogation, et il y avait là une tentative hardie en faveur de l'égalité, un pas immense fait contre les vieux préjugés de l'âge féodal. Ajoutons que, nonobstant les encouragements du roi, la nouvelle compagnie des Indes orientales se vit hors d'état de réaliser ses combinaisons; elle les ajourna à un temps plus opportun. Le commerce français fut plus heureux du côté de l'Amérique. De François Ier à Charles IX nos rois avaient dirigé vers ces parages six grandes expéditions; nos marins avaient exploré les côtes de l'île de Terre-Neuve, le golfe Saint-Laurent et ses îles, et remonté le fleuve Saint-Laurent depuis son embouchure jusqu'à Montréal. Le Florentin Verazjano, envoyé par François Ier, avait pris possession, au nom de la France, des côtes de l'Amérique septentrionale, depuis l'extrémité du nord de la Géorgie actuelle jusqu'à l'île du cap Breton. Plus tard, un marin né dans

la Saintonge avait découvert le Labrador. Sous Henri II et sous Charles IX, des expéditions avaient eu lieu du côté du Brésil et de la Floride, mais elles n'avaient fondé aucun établissement, n'ayant découvert sur ces rivages aucune mine d'or, seul but de leurs explorations. Pour la première fois, sous le règne de Henri IV, les expéditions fréquemment renouvelées par les navigateurs français vers les deux Amériques se terminèrent par la fondation d'établissements fixes. Le commandeur de Chastes, du Pont-Gravé, de Saint-Malo, et Samuel de Champlain, capitaine dans la marine de l'État, mirent à la voile pour le Canada (1603), remontèrent à leur tour le fleuve Saint-Laurent, explorèrent les côtes et complétèrent les anciennes découvertes faites par Jacques Cartier. Par une déclaration du 8 février 1605 Henri IV annonça son intention d'occuper et d'annexer à la France les pays de l'Amérique du Nord, notamment les contrées qui s'étendent du 40e au 52e degré de latitude, et la dénomination générale de « Nouvelle-France » déjà donnée à ces régions par le navigateur Champlain fut confirmée et devint officielle. Plus tard les historiens ont pris coutume de substituer à ce nom celui de Canada, qui a une acception moins étendue et moins significative. Vers le même temps le roi autorisa la formation d'une compagnie française de l'Amérique septentrionale, lui accorda les plus honorables privilèges et lui fit les plus amples concessions de terres. En échange il lui imposa la condition de hâter la colonisation du pays. « Vous devez, disait-il dans sa commission donnée au sieur de Monts, peupler, cultiver

et faire habiter lesdites terres le plus promptement, soigneusement et dextrement que le temps, les lieux et commoditez le pourront permettre. » Sully se montra assez opposé à cette entreprise : les essais infructueux tentés par différents navigateurs l'avaient découragé ; mais la volonté plus judicieuse du roi prévalut. Les premières tentatives d'établissement dans le nord de l'Amérique rencontrèrent de grands obstacles ; le froid, la misère, les intempéries, le scorbut firent périr la plupart des marins et portèrent fréquemment le désespoir dans les équipages. Plusieurs années se passèrent à entreprendre des colonies qu'on abandonnait par suite de déceptions sans nombre. Le roi persévéra ; il se dit qu'on n'abandonnerait la « Nouvelle-France » qu'au profit des Anglais et des Hollandais, dont les vues se tournaient alors vers l'Amérique septentrionale. Il encouragea de Monts et la compagnie en leur accordant de nouveaux priviléges ; il les détermina, en 1608, à diriger sur l'Amérique du Nord des navires chargés de bons ouvriers et de leurs familles, et destinés « à commencer des respubliques chrétiennes et françoises » dans ce lointain pays. L'un des lieutenants de de Monts, Champdoré, repeupla en Acadie le Fort Royal, qui avait été momentanément abandonné ; l'autre, Champlain, jeta dans le Canada les fondements de Québec. La nouvelle cité française s'éleva sur la rive du fleuve Saint-Laurent, à portée des nations sauvages qu'on allait rattacher à la France par le commerce. L'année suivante (1609) fut signalée par de nouveaux agrandissements de colonie, et Henri IV, sur le déclin de son règne, eut la consolation

de voir ses drapeaux flotter sur les deux rives du Saint-Laurent, sur les bords du lac Ontario, dans les forêts que peuplaient les Hurons, les Iroquois et les Algonquins. Lorsqu'il mourut, son œuvre n'était point achevée, mais le plus difficile était fait, et la France pouvait déjà se dire souveraine, dans l'Amérique septentrionale, d'un territoire long de seize cents lieues, large de cinq cents. Tandis que les Espagnols, dans leurs empires d'Amérique, se préoccupaient exclusivement de l'exploitation des métaux précieux; tandis que les Hollandais couraient dans l'Inde à la recherche des épices de luxe, Henri IV fit reposer la richesse des colonies françaises, dans l'Amérique du Nord, sur le développement de l'agriculture, sur la production, sur le commerce des denrées de première nécessité, sur la pêche de la morue et de la baleine, sur tout ce qui est vraiment utile à la nourriture et à l'habillement de l'homme. Son calcul fut heureux et juste; ses prévisions ne furent pas trompées.

Le roi, qui songeait à étendre les bienfaits de la civilisation et du travail jusque chez les peuplades sauvages, se préoccupait à plus juste titre de doter la France, et surtout Paris, tantôt de lois marquées au coin de la sagesse, tantôt d'établissements utiles à la gloire ou au bien-être de la nation. Nonobstant la sévérité des lois le duel était devenu un dangereux fléau pour la France; Henri IV combattit cette sanglante coutume par l'édit de Blois (1602) et par un édit daté du mois de juin 1609. Il s'interdit de faire grâce aux duellistes, et il fit défense expresse à toute personne sans en excepter la reine elle-même, d'oser intercéder pour

les coupables. Par sa législation et ses fondations relatives à la salubrité des villes et aux hôpitaux il améliora la santé publique et prodigua aux ouvriers et aux pauvres les secours qui jusqu'alors leur avaient trop souvent manqué. Les rues de Paris étaient étroites, rarement pavées, presque toujours encombrées d'immondices, et cette situation devenait redoutable en temps d'épidémies ou de maladies contagieuses. Le roi mit tous ses soins à assurer le nettoyage et l'élargissement des rues de Paris ; il améliora autant qu'il dépendait de lui le service de la grande et de la petite voirie ; il prescrivit le prompt enlèvement des boues, et par l'augmentation des pompes et des fontaines il donna une impulsion très-sérieuse à l'assainissement de la voie publique. Les Mémoires contemporains citent, parmi les ouvrages remarquables du prévôt François Miron, « plusieurs rues ouvertes et pavées, pour escouler les immondices et les eaux croupissantes. » Henri IV travailla d'ailleurs autant à l'assainissement de Paris par les voies nouvelles qu'il ouvrit que par celles qu'il fit élargir. Les rues qui datent de son règne, et qui pour la plupart avoisinent le Pont-Neuf et la place Royale, cette même place et la place Dauphine, attestent encore de nos jours la sollicitude intelligente de ce roi pour les intérêts de Paris. Quant aux hôpitaux, il en quadrupla le nombre et fit reconstruire ou agrandir ceux qui avaient été fondés sous le règne de ses prédécesseurs. Les mêmes mesures de salubrité et de charité furent étendues aux villes de province ; dès l'an 1599 il institua une commission chargée d'aviser à la réformation des hôpi-

taux, maladreries et léproseries dans tout le royaume, comme aussi à la réparation des dommages et des usurpations de biens que ces établissements utiles avaient soufferts durant les guerres.

De grands abus s'étaient introduits dans le personnel et la discipline du clergé de France ; pour y mettre un terme l'autorité du chef de l'Église devait être invoquée, le pouvoir civil n'étant compétent, dans les questions de cette nature, que dans la part d'attributions qu'il tient des concordats réguliers. Henri IV ne se renferma pas toujours dans ces étroites limites. Toutefois, les traités qui liaient la France à Rome lui laissaient le droit de présentation ou d'élection, lorsqu'il y avait lieu de pourvoir à la vacance des évêchés, des prélatures, des différents bénéfices ecclésiastiques. L'histoire doit rendre à Henri IV cette justice de constater que ses choix portèrent sur des hommes recommandables par leur savoir, leur aptitude et leurs bonnes mœurs. Dans l'assemblée du clergé qui eut lieu en 1606 il put dire, non sans raison : « Quant aux eslections, vous voyez comme j'y procède. Je suis glorieux de voir ceux que j'ay establis bien différents de ceux du passé ! » En cette même année il publia un édit qui confirmait et développait de sages dispositions déjà contenues dans l'ordonnance de Blois, relativement au choix des prélats, abbés et autres bénéficiers, en cas de vacance. Il s'attacha enfin à remédier à l'énorme abus dont s'étaient rendus coupables ses prédécesseurs et dont il n'avait pas su se garder mieux que les autres, dans les premières années de son règne, abus qui consistait à distribuer aux seigneurs, aux princes, aux chefs

militaires, aux favoris de cour, à des protestants, la plupart des abbayes et des prieurés, dont ils touchaient les revenus et qu'ils faisaient desservir par des prêtres pauvres et ignorants, auxquels on attribuait de faibles gages. Les choses en étaient venues à ce point que Sully, l'un des plus zélés partisans du calvinisme, possédait à lui seul plusieurs abbayes dont il retirait un produit annuel de quarante-cinq mille livres. Et comme à cette époque, l'État n'avait point encore pris à sa charge le traitement du clergé, le produit des bénéfices ecclésiastiques était le patrimoine exclusif de l'Église, et on ne pouvait, sans dépouiller le clergé catholique de son droit et de son bien légitime, en faire un moyen de récompense au profit des personnes laïques, encore moins des huguenots. L'édit de 1606 remédia à cette déplorable situation. D'autres articles de cet édit eurent pour objet d'attribuer aux évêques le droit d'unir aux cures les bénéfices séculiers et réguliers situés dans l'étendue de leur diocèse, et d'interdire aux curés dont on améliorait ainsi la position l'exercice de professions et d'industries séculières peu conformes aux devoirs de leur état. L'article XI porta que les prédicateurs ne pourraient désormais occuper les chaires qu'après avoir obtenu une permission expresse de leurs évêques. Ces améliorations furent évidemment une concession faite aux doléances de l'assemblée du clergé de 1606. Il eût été plus conforme aux droits du souverain pontife d'en faire l'objet de nouveaux articles concordataires, mais à cette époque les rois de France, agissant toujours comme évêques du dehors, ne savaient pas respecter avec scrupule le prin-

cipe de la séparation des deux pouvoirs. Henri IV, justement préoccupé de donner satisfaction aux intérêts catholiques que son passé ne cessait d'alarmer, établit ou restaura en France bon nombre de maisons religieuses des deux sexes, parmi lesquelles nous mentionnerons les capucins, les feuillants, les frères de la Charité, les récollets. Il protégea le saint sépulcre, dont le sultan Achmet avait ordonné la profanation et la ruine ; il intervint pour sauver de l'esclavage les religieux établis à Jérusalem.

L'instruction publique réclamait ses plus instantes sollicitudes. Les guerres civiles avaient en quelque sorte anéanti l'enseignement ; les élèves avaient fui des colléges ou en avaient été expulsés ; les maisons où, en des temps plus heureux, on formait le cœur et l'intelligence de la jeunesse, avaient été transformées en casernes, en magasins militaires, en lieux de refuge. L'enseignement supérieur avait cessé, et des abus graves s'étaient introduits, durant la Ligue, dans l'enseignement de la théologie, dont on avait voulu se faire un instrument de lutte ou de parti. Henri IV s'attacha à faire revivre toutes les branches de l'enseignement. Il restitua aux études les édifices qui avaient autrefois reçu cette destination ; il établit de nouvelles chaires, il en créa en vue de l'enseignement des sciences naturelles ; il mit ses soins à régénérer l'enseignement secondaire. En agissant ainsi, dès le lendemain de la défaite des ligueurs, il fut d'abord moins préoccupé des besoins des lettres que de la nécessité d'épurer, dans le sens de sa politique, le personnel des facultés universitaires. Cette réforme eut également pour but

de soustraire l'université de Paris, cette fille aînée des rois de France, à l'influence directe du clergé catholique, à l'autorité comme aussi à la protection des souverains pontifes. Henri IV fut le premier de nos rois qui considéra le droit d'enseigner la jeunesse comme l'une des attributions essentielles de la puissance séculière. Ce n'est pas en vain que, pendant quarante ans de sa vie, il avait combattu l'Église catholique; alors même qu'il était rentré dans son sein comme par capitulation il se défiait d'elle, et il se passait d'elle autant que l'opinion des multitudes encore énergiquement religieuses semblait lui permettre d'agir ainsi. Les nouveaux statuts de l'université royale furent publiés en la même année que l'édit de Nantes. Les lettres patentes du roi qui constituaient l'enseignement sur de nouvelles bases furent homologuées par le parlement le 3 septembre 1598, et des statuts complémentaires, promulgués à la suite d'une nouvelle révision des règlements, obtinrent deux ans après les honneurs de l'enregistrement. Il n'entrait pas dans la pensée du roi d'organiser l'université en haine de la religion catholique; cette combinaison impie et insensée devait être l'œuvre du vandalisme révolutionnaire et philosophique de la Convention. Henri IV voulut que la jeunesse reçût une éducation religieuse, sincère et utile; mais des mesures furent prises pour que, sous prétexte d'éviter tout ce qui pourrait « porter atteinte aux droits et à la dignité du roi et du royaume, » l'enseignement catholique fût étroitement surveillé, pour que les théories qu'on appelait déjà « libertés gallicanes, » pour que les doctrines mises en

honneur, depuis 1594, par Pierre et François Pithou, fussent placées sous la protection des règlements universitaires et désormais enseignées comme lois de l'État. Les mêmes statuts réglèrent dans tous les détails l'enseignement des colléges et le haut enseignement. On fit entrer dans le cercle de l'enseignement classique les notions principales de la science et des lettres, afin d'en faire une préparation aux études spéciales du droit, de la médecine, de l'art militaire. On était alors dominé par un engouement exclusif pour les modèles de l'antiquité païenne ; on relégua dans les obscures ténèbres de la barbarie la littérature catholique, telle que l'avaient fondée les écrits des Pères de l'Église et des docteurs du moyen âge ; on revint aux poëtes et aux prosateurs d'Athènes et de Rome, et l'on donna à l'étude de la langue grecque une importance et une extension qui, un peu plus tard, furent attribuées surtout à la langue latine. Les élèves des colléges n'apprenaient d'ailleurs le français qu'au moyen de la traduction des auteurs anciens. Les statuts de l'université royale, au temps de Henri IV, ne prescrivaient aucun exercice régulier et systématique pour l'étude de la grammaire, de la langue, de la littérature nationale ; les professeurs enseignaient en latin et les élèves ne devaient parler qu'en latin. Ce déplorable abus de la science, que des historiens déterminés à tout admirer ont essayé de justifier, était évidemment contraire au bon sens et à la raison. On lui dut de voir remplacer la langue si naïve, mais si riche, mais si féconde, de Montaigne, de Rabelais et d'Amyot, par cette langue belle et froide, régulière et sans hardiesse,

qui sert d'instrument à l'intelligence française, que mille chefs-d'œuvre ont immortalisée, qui est un modèle de clarté et de simplicité, mais qui n'en fut pas moins apauvrie et déplorablement émondée, à la grande douleur de ceux que nous aimons à proclamer les maîtres en l'art de parler et d'écrire.

Restaurateur de l'ordre administratif, habile politique, intrépide soldat et grand dans la science du gouvernement, Henri IV sera à jamais blâmé par l'histoire pour avoir donné à ses peuples l'exemple des mauvaises mœurs. Des écrivains se sont complu à nous transmettre la liste de ses maîtresses, à tenir registre, pour la postérité, de ses écarts déplorables, et les gens de cour, habiles à flatter les princes et à diviniser leurs faiblesses, ont osé populariser les adultères de ce roi. Jusque dans la bouche des enfants, qui ignorent le sens des mots qu'ils prononcent, ils ont placé l'éloge « du vert-galant, » exaltant ainsi des penchants coupables qu'il ne sut ni dominer ni combattre. Henri IV ne donnait aux affaires de son gouvernement qu'une partie de ses heures; les autres étaient consacrées à la chasse, au jeu, surtout aux femmes, et l'éclat de ses désordres conviait la noblesse et la bourgeoisie à les imiter. Dès sa première jeunesse il avait recherché les grossières jouissances des sens, ne montrant d'ailleurs ni délicatesse dans ses goûts ni honnêteté dans ses choix. Comme il avait vieilli de bonne heure, usé par les fatigues de la guerre, plus encore par de coupables plaisirs, il avait flétri son âge mûr et ses cheveux gris par une conduite sans retenue, par un libertinage sans frein. Dans son adolescence on

avait remarqué l'élégance de sa taille, la vivacité de ses regards, et on avait vanté sa bonne mine. A l'âge de trente ans il avait déjà perdu ces avantages extérieurs : ses traits avaient maigri, et bientôt après on n'avait plus rien retrouvé en lui de la mâle beauté héréditaire chez les derniers Valois. On n'épargnait pas autour de lui les sarcasmes qui s'attaquaient à sa personne. Faisant allusion à ses manières vulgaires, à son peu d'élégance, madame de Simier disait : « J'ai vu le roi, mais je n'ai point vu Sa Majesté. » Madame de Rohan demandait comment, sur le visage de ce prince, l'amour « pourroit se nicher entre un nez et un menton qui se mêloient l'un à l'autre. » Les rumeurs d'antichambre, recueillies par les pamphlétaires du dix-septième siècle, lui reprochaient de « sentir mauvais. » Mais, comme il était roi, ces désagréments personnels ne l'empêchaient pas de multiplier le nombre de ses honteuses conquêtes. Il ne se piquait de fidélité ni envers sa femme, ni à l'égard de ses maîtresses, et les unes et les autres le trompaient à leur tour. Ce fut pour sa gloire un bonheur que d'avoir la France à conquérir et une dynastie à fonder. Ces obstacles mirent en relief son génie et son courage; réduit à l'existence prosaïque des autres rois, il aurait été un prince ami de la chasse, un joueur effréné, un débauché vulgaire. Il laissa onze enfants naturels reconnus, et beaucoup d'autres dont on ignore le nombre, mais qu'il dota. Il en était venu à avouer ses désordres sans en éprouver la moindre humiliation. Un jour il demanda à l'ambassadeur de Rodolphe II si son souverain avait des maîtresses. « Je l'i-

gnore, lui fut-il répondu, mais, s'il a des faiblesses, il prend soin de les cacher. » — « Il fait bien, repartit Henri IV, s'il n'a pas assez de bonnes qualités pour faire oublier ses fautes. » On eût dit qu'en insistant à cet égard il priait ses contemporains et la postérité elle-même d'excuser les actes fâcheux de sa vie, en lui tenant compte des services plus éclatants encore et plus nombreux qu'il n'avait cessé de rendre à la France. En considération d'une gloire justement méritée nous eussions voulu qu'il nous fût permis de jeter un voile sur les écarts déplorables de la conduite privée de ce roi. Du moins nous abstiendrons-nous de reproduire sans nécessité les détails de ces désordres, et nous ne mentionnerons des amours « du grand Alcandre » que ceux qui directement ou par contre-coup influèrent sur la politique de son règne.

A la mort de son prédécesseur, et dès le temps de ses guerres contre la Ligue, il avait été fort épris de Gabrielle d'Estrées, qu'il avait fait duchesse de Beaufort et dont il avait eu trois enfants. Bien que cette femme le trompât avec impudeur, comme bien d'autres, sa passion pour elle était si aveugle qu'il avait résolu de l'épouser. Sully le dissuada à plusieurs reprises de ce honteux projet; mais Henri IV, dominé par Gabrielle, aurait fini par donner le déplorable exemple d'un double adultère récompensé par la couronne royale, lorsque la duchesse de Beaufort mourut subitement, le 10 avril 1599, à la suite d'un repas que lui avait offert le financier Zamet. On la crut empoisonnée, mais on ne voit pas que personne ait eu intérêt à commettre ce crime. Peu de temps après,

Henri IV, ayant fait dissoudre son mariage avec Marguerite de Valois, s'attacha à Henriette, fille de François de Balzac d'Entragues. C'était une femme hardie, habile et d'une grande beauté. Le roi la fit marquise de Verneuil et lui donna des sommes considérables ; il eut même la faiblesse de signer en sa faveur une promesse de mariage que Sully eut la généreuse audace de déchirer. De cette union illégitime naquirent plusieurs enfants. On a vu plus haut que vers la même époque le roi avait épousé Marie de Médicis, fille de François, grand-duc de Toscane. Cette princesse était d'une humeur altière et ne plaisait que médiocrement au roi. Henri était jaloux de la faveur que la reine accordait à quelques aventuriers italiens qui l'avaient suivie en France, notamment à Léonora Galigaï, sa femme de chambre, et à Concini, le mari de Léonora. A plus juste titre encore Marie de Médicis s'indignait de l'insolente faveur de la marquise de Verneuil, que le roi avait installée au palais en lui conférant un emploi de cour, et qui bravait ouvertement la femme légitime. De là des débats, des querelles qui troublaient fréquemment le ménage de Henri IV et que Sully avait beaucoup de peine à apaiser. Plus d'une fois ces luttes domestiques eurent un éclat scandaleux, et l'on se disait au dehors que le roi et Marie de Médicis « se donnoient des coups, » ce qui parfois était vrai.

Il est triste, il est pénible de considérer sous ces aspects la vie d'un homme que tant d'illustres mérites signalaient à la reconnaissance de ses peuples et à l'admiration des autres rois. Nous n'insisterons donc

pas sans nécessité sur ces déplorables détails, mais il était de notre devoir de dire qu'ils occupèrent une grande place dans l'histoire de ce règne et qu'ils réagirent trop souvent sur les actes publics et sur la politique de Henri IV. Il y avait donc pour nous une obligation rigoureuse de ne les point passer sous silence.

APPENDICES.

A

LISTES DES DÉPUTÉS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1576, 1588 ET 1593.

PREMIÈRE LISTE.

États généraux tenus à Blois en 1576.

Ville de Paris. — Me Nicolas Lhuillier, prévôt des marchands de la ville de Paris; Me Pierre Versoris, avocat au parlement de Paris; Me Augustin le Prévôt, échevin dans ladite ville.

Prévôté de Paris. — Me Charles de Villemonté, procureur du roi au Châtelet de Paris, pour la prévôté et vicomté de Paris.

BOURGOGNE.

Bailliage de Dijon.— Me Pierre Jamin, Me Guillaume Royer.

Bailliage d'Autun. — Me Georges Bonot ou Baiot, Me Claude Bertaut ou Bretaut.

Bailliage de Châlons-sur-Saône. — Me Nicolas Julien ou Julian, Me Claude Guilland ou Guillaud.

Me Pierre Villedieu, Me Benoit Laurin } n'ont vérifié leur pouvoir.

Bailliage d'Auxois. — Me Philibert Espiard, Me Georges de Clugny.

Bailliage de la Montagne. — Me Edme Raymond.

Bailliage de Mâcon. — Me Jean Bouyer.

Bailliage de Bar-sur Seine. — Me Jacques Vigner et Joseph Durud.

Bailliage d'Auxerre. — Me Nicolas Brigedé, Me Germain Boirot, Me Germain Grellé ou Greel.

DUCHÉ DE NORMANDIE.

La ville et bailliage de Rouen.

Me Émery Bégot, Me Jacques le Seigneur, } pour la ville de Rouen.

Me Antoine le Barbier, pour le bailliage.
Bailliage de Caen. — Me Martin Varin.
Bailliage de Caulx. — Guillaume de la Frenaye.
Bailliage de Contentin. — Gration Bouillon.
Bailliage d'Évreux. — Me Thomas Duvivier.
Bailliage de Gisors. — Jean Langlois, Jacques Acar.
Bailliage d'Alençon. — Me Thomas Comier ou Corvier, J. James.
Comté et bailliage de Dreux. —.....

DUCHÉ DE GUIENNE.

Sénéchaussée de Bordeaux. — Me J. Émar et François de la Rivière.
Sénéchaussée de Bazas. — Jean de Pauvergne, ou de Lauvergne, Archambault Rollé ou Roolle.
Sénéchaussée de Périgord. — Me Hélie de Jan.
Sénéchaussée de Rouergue. — Me François de Lieu ou du Rivi, Me Pierre Lourany ou Courany.
Sénéchaussée de Saintonge. — Me Mathurin Gilbert.
Senéchaussée d'Agenois. — Michel Boissonnade.
Pays et comté de Comminges. — Me J. Bertin.
Pays et jugerie de Rivières-Verdun, Gaure, baronnie de Léonac et Marestants, d'Acques et les Lannes.....
Saint-Sever. — Bernard de Caplane.
Albret. — Joseph Desbordes.
Sénéchaussée d'Armagnac. — .....
Condom et Gascogne. — J. Imbert et Léonard de Milet.
Haut-Limosin et ville de Limoges. — Me Simon de Bouais ou Dubois, Me Paris de Bouat ou de Luat.
Le Bas-Limosin, comprenant Tulles, Brives et Uzerches. — Me de la Fagerdie, Me Pierre de Lescot, Me Jean Bonnet ou de Bonner.
Sénéchaussée de Quercy. — Me Pierre de Regaignac, Me J. de Marignac, sire Jean Paufade ou Ponsas, Me P. de la Croix.
Le duché de Bretagne et ses dépandances.

Me Artus de Fourbeur, Me Pierre Martin, Me Roland Bourdin, Me Pierre le Boulanger, Me François Mouan ou Mocan, Me Robert Poullan, Me Jean le Gobien, Me Pierre Gautier,	députés généraux pour le duché.
Roland Charpentier, Me Bernard le Bihan, Me Guillaume Guyneman ou Guindinau,	députés particuliers.

LE COMTÉ DE CHAMPAGNE ET BRIE.

Bailliage de Troyes. — Me Philippe Belin et Pierre Belin.

Bailliage de Chaumont en Bassigny. — Me Nicolas Jobelin, Me François Goutière, Robert Nurion ou Menorier.

Bailliage de Vitry. — Me Jacques Linaige ou Linage, Me Germain Godet.

Bailliage de Meaux. — Me Rolland Gosset ou Cossol, Jean Lebel.

Bailliage de Provins. — Gérard Janvier.

Bailliage de Sezanne. — Me François de Villiers.

Bailliage de Sens. — Me J. Rocher ou Richer.

Bailliage de Langres.

Me Antoine Bouvot,
Me Guillaume Médard, } députés particuliers pour Sens.

Bailliage de Château-Thierry. — Jean Marteau.

LE COMTÉ DE TOULOUSE ET GOUVERNEMENT DE LANGUEDOC.

Sénéchaussée de Toulouse. — Me Bernard de Supersanctis, Me Samson de la Croix.

Sénéchaussée de Beaucaire. — .....

Bailliage de Vellay et sénéchaussée du Puy. — Guy Bourdel, dit Yraël ou Yrail, Guy Delignes ou de Lyques.

Sénéchaussée de Carcassonne et Béziers. — Me Raimond Leroux, Me Gibaon ou Gibron.

Montpellier. — .....

Sénéchaussée de Lauraguais. — Antoine de Lourde.

Bailliage de Vermandois. — Me Jean Bodin.

Saint Quentin sous Vermandois. — François Grain.

Sénéchaussée de Poitou et de Maillezais. — Me Pierre Rat, Me Joseph le Chasele ou le Basile.

Me Léonard Thomas,
Me André le Beau, } députés de Montmorillon sous Poitou.

Sénéchaussée d'Anjou. — Me Hilaire Juean, Jean Cotteblanche.

Sénéchaussée du Maine, y compris le comté de Laval. — Me Pierre-Philippe Taron, Me Mathurin Rochet; Jean Luonere ou Tourne pour le comté de Laval.

Bailliage de Touraine et Amboise. — Me Gilles Duverger, Me Guillaume Ménager,

Me Pierre Blondel,
Me Louis Trincaut, } pour la sénéchaussée de Loudunois.

Bailliage de Berry. — Jaques Gallot ou Gassot, Me François de Valentiennes, Me Gabriel Bonnyn.

Bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier. — Me Jean Guyot.

Sénéchaussée de Bourbonnois. — Me Guillaume Duret, Étienne Mallet ou Mulse, Hugues de Cuzy.

Le bailliage de Forez. — Me Pierre Pommier, Me J. Bouzier.

Bailliage de Beaujolois. — Me Aimé Choulier.

Sénéchaussée et pays de la Basse-Marche. — Me Jacques Brujas.

Sénéchaussée du bas-pays d'Auvergne. — Me Jean Vectoris ou Textoris, Me Jean de Basmaison, et Pougnet, Me Antoine de la Chaize, Guérin Faradesche, Christophe Pinadon.

Bailliage des montagnes d'Auvergne. — Me J. Mirot ou de Murat, Me Jean Brandon ou Gravidon, Me Aunet Tavernier, Me François Guillebault.

La sénéchaussée de Lyon. — Antoine Scarron, J. de Massot; Philibert Péraulx pour le plat pays de Lyonnois.

Le bailliage de Chartres. — Me Ignace Ollive, Me Nicolas Guyard.

Le bailliage d'Orléans. — Jacques Chauvreux, Me Jean Malaquin.

Le bailliage de Blois. — Me Simon Riolle.

Bailliage de Dreux. — Me Bernard Couppé.

Les bailliages de Mantes et Meulan. — Me Jean Phiseau, Me Jacques Union, Eustache Pigis ou Pigas.

Bailliage de Gien. — Me Pierre Arnoul.

Bailliage de Montargis. — Me Nicolas Charpentier.

Bailliage du Perche. — Me Joseph Brissart ou Brisard, Étienne Gaillart.

Bailliage de Chateauneuf. — Jean Moreau, Etienne Contereau.

Bailliage d'Amiens. — Me Jean le Quien, Me Jacques Picard.

La sénéchaussée de Ponthieu. — Me Pierre le Boucher.

Sénéchaussée de Boulonnois. — Me Fursi de la Planche, Me Pierre Declerc, pour Calais et pays reconquis.

Péronne, Roye, Montdidier.

Foursi de Frémicourt ou de Fremiervot,
Me Robert Choquet, } pour Péronne.

Florent Gayant, laboureur, pour Roye; Antoine Bignon ou Mignon, pour Montdidier.

Bailliage de Senlis et Chaumont en Vexin. — Me Jean Paulmart.

Bailliage de Valois. — M. Loys des Avenelles ou Anevillers, prévôt de Crépy.

Bailliage de Clermont en Beauvoisis. — Me Charles Cuvelier.

Bailliage de Melun. — Louis Martinet.

Bailliage de Nemours. — Me Jean Thiballier.

Bailliage de Nivernois et Donzliois. — Me Guy Coquille, Me Martin Roy.

Pays de Dauphiné et ce qui en dépend. — Me Jacques Colas, Me Be-

noît de Flandrois ou de Flandres, Me Charles Milhard ou Myliard, Claude Arnauld dit Vallon, Claude David, Me Guillaume Leblanc, Me Gaspard Busso, Me Michel de Vezic, Me François Allant, Me Jean Debourg pour le bailliage de Vienne-sous-Dauphiné.

Bailliage et gouvernement de la Rochelle. —.....

Sénéchaussée d'Angoumois. — Me Guy Cottin.

Bailliage de Montfort et Houdan. — Me Noël Ruffron; Nicolas Guyot, laboureur.

Bailliage d'Estampes. — Me Jean Houy et François Gugain dit Chavron.

Le comté de Provence. — Antoine Thoron et Me Louis Lévêque.

La ville de Marseille. — Me François Sommat.

Le comté de la Marche. —.....

Châtellerault. — Jacques Bertelin, Antoine Relay.

La Ferté-Aleps ou Alais. — Grégoire Audiger; Marchand, laboureur.

Bailliage de Vendosmois. — Me Réné Dupont, Me Nicolas Bouchart.

La sénéchaussée d'Aix. —.....

La sénéchaussée de Bayonne. —.....

Marquisat de Saluces. — Me Pierre de Chastillon, François Marabot.

Députés du tiers-état, 150, sans ceux qui sont arrivés depuis la première séance.

DEUXIÈME LISTE.

États généraux tenus à Blois en 1588.

Ville, prévôté et vicomté de Paris. — Michel Marteau, prévôt des marchands; Étienne de Neuilly, président de la cour des aides; Jean de Compans, échevin;
Nicolas Auroux, } bourgeois;
Louis Bourdin, }
Louis d'Orléans, avocat.

BOURGOGNE.

Bailliage de Dijon. — Bernard Coussin, échevin; Étienne Bernard, avocat.

Bailliage d'Autun. — Audet de Montagu, lieutenant général; Philbert Venot, échevin.

Bailliage de Châlons-sur-Saône. — François de Thesen, conseiller; Salomon Clerguet.

Bailliage d'Auxois. — Claude de Bretaigne, Jehan Guillaume.

Bailliage de la Montagne. — Edme Remond, Jean Guennebault.

Bailliage de Charollois. — Girard Saulnier, Claude Maletes.

Bailliage de Mâcon. — Philibert Barriot.

Bailliage d'Auxerre. — Jehan Naudet, avocat du roi ; Joseph le Muet, bourgeois.

Bailliage de Bar-sur-Seine. — Jehan de Laussurois.

DUCHÉ DE NORMANDIE.

La ville et bailliage de Rouen. — Robert de Hannivel, Guillaume Colombel, Guillaume de Parde.

Le bailliage de Caen. — Jehan Vanquelin ; Nicolas le Pelletier, échevin de ladite ville ; Lambert Bunel de la Fosse.

Bailliage de Caulx. — Gessin Vasse.

Bailliage de Costantin. — Jean Pierres.

Bailliage d'Évreux. — Christophe Despaigne.

Bailliage de Gisors. — Robert le Page, Jean Dehors.

Bailliage d'Alençon. — Nicolas le Barbier, Jean James, Antoine le Mollinet.

LE DUCHÉ DE GUIENNE.

Sénéchaussée de Bordeaux. — Thomas de Pontac, Fronton Duverger, Pierre Metyvier.

Sénéchaussée de Bazas. — Jean de Lauvergne, Jacques Janvier.

Sénéchaussée de Périgord. — Hélie de Jehan, Remond de la Brosse.

Sénéchaussée de Rouergue. — Pierre de Gorravy, Hugues Caulet, Joseph de la Roche, Guillaume de Marsitan.

Sénéchaussée de Saintonge. — Étienne Soulet.

Sénéchaussée d'Agénois. — Jehan de Brauchut.

Pays et comté de Comminges. — Sébastien de Lazalas, Philippe d'Audnac.

Pays et jugerie de Rivières-Verdun, Gaure. Baronnie de Lernac, Marestants, d'Ax. Sénéchaussée des Lannes. — . . . .

Saint-Severt, Albert. — . . . .

Sénéchaussée d'Armagnac. — Dominique Virres.

Sénéchaussée de Condomois. — Jean Dufranc, lieutenant général de Jendom ; Arnault Danglade.

Haut-Limosin et ville de Limoges. — Michel Martin, Émery Guibert.

Le Bas-Limosin, comprenant Tulles, Brives et Userches. — Antoine de Lestang, Pierre de Chenailles, Jean de Maruc, Martial Chassain, Ramond Bonnet.

Sénéchaussée de Quercy. — Pierre de Regaignac, avocat ; Paul de la Croix, syndic des états ; Pierre Arnauldy, avocat.

Sénéchaussée de Poitou, Fontenay et Niort. — Louis de la Ruelle, Pierre

Gasteau, Adam Firagneau, Guillaume Giraudeau. Répétés : *Pierre Gasteau, Guillaume Girandeau.*

Sénéchaussée de Châtellerault. — Jean Raffeteau.

Bretagne. — Robert Poullin, sieur de Genres ; Pierre Martin, avocat du roi au siége présidial de Rennes ; Antoine de Prenezay, avocat du roi au siége principal de Nantes ; Guillaume Godet, avocat en la cour de parlement de Bretagne ; Bonvalet Bis, avocat en ladite cour et procureur-syndic des bourgeois de Rennes ; Guillaume Chedanne, bourgeois de Vannes ; Jean Picot, procureur-syndic de Saint-Malo ; Gabriel Hus, sieur de la Bouchetière ; Robert Audouyn, procureur-syndic de Quimpercorantin ; Jehan Cousin, Maurice Berlavance ; Michel Pommoret, sieur de la Porte.

LE COMTÉ DE CHAMPAGNE ET BRIE.

Bailliage de Troyes. — Philippe Dever, avocat au bailliage de Troyes ; Jacques Angenoust, trésorier des salpêtres du roi.

Bailliage de Chaumont-en-Bassigny. — Étienne Porret, lieutenant général audit bailliage ; Jean Rozé, bailli de Joinville.

Bailliage de Vitry. — Jacques Linage, président audit bailliage et siége présidial ; Jean de Saint-Remy, prévôt et juge ordinaire de la prévôté royale de Sainte-Menehould.

Bailliage de Meaux. — Philippe du Valengelier, conseiller du roi au siége présidial de Meaux ; Antoine Michelet, échevin de ladite ville.

Bailliage de Provins. — Guillaume le Court, receveur des deniers communs de la ville de Provins.

Bailliage de Sézanne. Nicolas Pouliée, bourgeois de Sézanne.

Bailliage de Sens. Nicolas Goujet, avocat audit bailliage.

Bailliage de Château-Thierry. — Jean Marteau, président au siége présidial dudit lieu.

LANGUEDOC.

Sénéchaussée de Toulouse. Pierre de Rahou, capitoul de Toulouse ; Étienne Tourinierre, avocat ; Pierre de Vignans, bourgeois.

Sénéchaussée de Beaucaire. — M. Charles Dessores, conseiller du roi, juge dudit bailliage ; Antoine Broche, docteur ès-droits, pour le diocèse d'Uzès ; Jacques de Cazal-Martin, avocat, pour le bailliage de Gévaudan.

Sénéchaussée du Puy et bailliage de Vellay. — Mathieu Triousève, conseiller du roi en la sénéchaussée du Puy ; Claude Morgue, consul.

Montpellier. — . . . .

Haut pays d'Auvergne. — Jean Chabot, Gui de Causel, Jacques Duplois, Jourdain Hérault, Guillaume de Vines.

Sénéchaussée de Lyon. — Pierre Viaron, Nicolas Chaponnay, Pierre Dugas, Claude Berteval.

PICARDIE.

Bailliage d'Amiens. — Vincent le Roy, Antoine Scarion.

Sénéchaussée de Ponthieu. — Jean de Maupin.

Sénéchaussée de Boulonnois. — Thomas Duwiquet, Robert de Moictier.

Péronne, Montdidier et Roye. — Robert Choquet, Louis Fouchet, François Gonnet, Antoine Humique.

Bailliage de Clermont-en-Beauvoisis. — . . . .

Bailliage de Beauvais. — Claude de Cauonne, Charles le Bègue, Eustache Choffart.

Bailliage de Senlis. — Paul de Cornouailles.

Bailliage de Valois. — François Rangueil.

Chaumont-en-Vexin. — . . . .

Bailliage de Melun. — Christophe Barbin.

Bailliage de Nemours. — Simon Godet.

Bailliage de Montford. — Gilles Guillard et Philippe Bary.

Bailliage de Dourdan. — Claude le Camus.

Bailliage de Dreux. — Bernard Couppé.

Les bailliages de Mantes et Meulan. — Antoine Bonnineau, Jean Leau et Gui Lecomte.

Bailliage de Vermandois. — Adrien de Fer, lieutenant général audit bailliage; Claude le Gras, conseiller audit siége; Nicolas Fouyn, lieutenant des habitants de Reims.

Dauphiné. — Hugues Desalles et Émard Moissonier.

Provence. — Honoré Ouyrand, Gaspart Richard, Pierre Matty, Alexis Matenis, Pierre-Jean Bernard, Pierre Pugnaire et Jean Carbonel.

La ville de Marsille. — Jacques Vias.

Bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier. — Étienne Tenon, Pierre de Berne.

Sénéchaussée de Bourbonnois. — Guillaume Duret, Louis de Basmaison, Hugues de Cussy.

Bailliage du Beaujolois. — Christophe Fiet.

Bailliage de Forez. — Benoît Blanchet, Jean Retournel, Philippe de Romier.

Sénéchaussée du bas pays d'Auvergne. — Jean de Basmaison, Pierre Dufretal, Pougnet, Pierre Vryon de Livredoit, Guillaume Costel.

Sénéchaussée de Carcassonne et Béziers. — Pierre d'Assaly, juge criminel en la sénéchaussée de Carcassonne.

Sénéchaussée de Lauragais. — Pierre de Villaroux, consul de Castelnaudary.

Haute et basse Marche. — Antoine de Plantadis, Antoine Barret, Antoine Vacherie.

Orléans. — . . . .

Sénéchaussée d'Anjou. — Philippe Guesdon, conseiller en la ville et maire d'Angers; Martin Liberge, docteur en l'université d'Angers.

Maine. — M. Martin Ourleau, bailli du Mans; Mathurin Lessochet, avocat; Jacques Labis, juge général du duché de Mayenne.

Bailliage de Touraine et Amboise. — M. Gilles Duverger, lieutenant général de Touraine; Guillaume Bessiau, sieur Deshayes, conseiller au parlement de Bretagne, bourgeois de Tours; François Lefranc, maire d'Amboise; Antoine Decours, avocat du roi.

Loudunois. — Jacques Bonneau.

Bailliage de Berry. — Henri Maréchal, Claude Lebègue, Claude Tabonnet.

Le bailliage de Chartres. — Claude Sureau.

Le bailliage d'Orléans. — Joachim Gervaise, Agneau Cinadat.

Bailliage de Blois. — Simon Niolle.

Bailliage de Gien. — Pierre d'Anjou.

Bailliage de Montargis. — Catherine Petit.

Bailliage du Perche. — Denis Hubert.

Bailliage de Nivernois et Donzlois. — Gui Coquille et Martin Roi.

Ville et gouvernement de la Rochelle. — . . . .

Bailliage d'Angoumois. — Geoffroy Nogeret.

Bailliage d'Estampes. — Jean Hony, Claude Hamonges, Jacques Putan et Jean Godet.

Bailliage de Vendomois. — René Dupont, Pierre Viau.

Total, 181 députés, sans ceux qui sont arrivés depuis la première séance.

TROISIÈME LISTE.

États généraux tenus à Paris, par la Ligue, en 1593.

Députés de la ville, prévôté et vicomté de Paris. — L'huilier (Jean), maître des comptes, prévôt des marchands; de Nully (Étienne), sieur dudit lieu, président au parlement; Le Maistre (Jean), aussi président au parlement; de Masparault (Étienne), sieur de Chenevières

en Brie, maître des requêtes de l'hôtel; Boucher (Charles), sieur d'Orsay, président au grand conseil; Bailly (Guillaume), président en la chambre des comptes; du Vair (Guillaume), conseiller au parlement; D'Orléans (Louis), avocat-général au parlement; Langlois (Martin), avocat, échevin de Paris; Thielement (Séraphin), sieur de Quyencourt, greffier du grand conseil, secrétaire du roi; d'Aubray, (Claude) sieur de Bruyères-le-Châtel, secrétaire du roi; Roland (Nicolas), grand audiencier en la Chancellerie.

DÉLÉGUÉS DU PAYS ET DUCHÉ DE BOURGOGNE.

Dijon. — Bernard (Étienne), avocat au parlement de Dijon, vicomte et maïeur de cette ville.

Autun. — Venot (Jacques), avocat au parlement de Dijon.

Châlons. — Languet (Claude), sieur de Saint-Côme, avocat, ancien maire de la ville.

Auxois. — Blavot (Charles), avocat, maire de Sémur.

La Montagne. — Remond (Edme) lieutenant général civil et criminel au bailliage de Châtillon.

Mâcon. — Mercier (Antoine), élu triennal du tiers-état.

Auxerre. — Vincent (Philippe), sieur de Tresfontaines, président en l'élection d'Auxerre.

DÉPUTÉS DU DUCHE DE NORMANDIE.

Rouen. — Le Barbier (Nicolas), avocat général au parlement de la même ville; du Four (François), sieur de Fossés, échevin de Rouen, secrétaire du roi; de Laval (Étienne), bourgeois et échevin de Rouen.

Pays de Caux. — Soret (Odet), laboureur.

Alençon. — Desportes (Jacques), lieutenant général en la vicomté d'Alençon, au siége de Verneuil.

Dreux. — Langlois (Denis), procureur-syndic de la même ville.

DÉPUTÉS DU GOUVERNEMENT DE GUIENNE.

Sénéchaussée de Poitou. — Guérin (Esprit), avocat au parlement, lieutenant aux eaux et forêts de Poitiers.

Députés du pays et duché de Bretagne. — Bertié (Jean), sieur du Maynette, conseiller au siége présidial de Dinan; Bigot (Pierre), sieur du Breuil, procureur de la ville de Fougères.

DÉPUTÉS DES PAYS DE CHAMPAGNE ET BRIE.

Troyes. — Martin (Louis), lieutenant au bailliage et siége présidial de Troies; le Boucherat (Simon), greffier en chef en l'élection de la même ville.

Chaumont. — De Grand (François), lieutenant criminel au bailliage et siége présidial de Chaumont; de Marisy (Anselme), procureur desdites cours.

Sens. — De la Mare (Claude), bourgeois et maire de Sens.

Mézières. — Moet (Philippe), sieur de Crèvecœur, procureur de la ville de Reims.

DÉPUTÉS DE L'ILE-DE-FRANCE.

Bailliage de Vermandois.

Laon. — Le Gras (Claude), conseiller au bailliage de Vermandois, prévôt de Laon.

Reims. — Frizon (Gérard), lieutenant criminel au siége présidial de Reims.

Soissons. — Pepin (François), avocat et bailli en la juridiction temporelle de l'évêque.

Beauvais. — Le Bègue (Charles), bourgeois et échevin de Beauvais.

DÉPUTÉS DU PAYS DE PICARDIE.

Sénéchaussée d'Amiens. — Castelet (François), bourgeois et ancien maïeur d'Amiens.

Boulonnois et Montreuil. — Castelet (François), déjà nommé.

Ponthieu. — Maupin (Jean), conseiller en la sénéchaussée de Ponthieu.

DÉPUTÉS DU GOUVERNEMENT D'ORLÉANS.

Bailliage et sénéchaussée d'Orléans. — Brachet (Antoine), sieur de la Boesche, avocat au présidial d'Orléans; Lebreton (Antoine), bourgeois et échevin de la même ville.

Berry. — De Saint-Père (François), secrétaire du roi.

Anjou. — Le Moine (Jacques), sieur de la Rivière, procureur du roi au siége présidial d'Anjou.

Maine. — Dumans (Julien), avocat du roi en la sénéchaussée du Maine; de la Fontaine (Julien), receveur des tailles en la généralité de Touraine; Marceau (Martin), lieutenant général en la sénéchaussée du Maine.

Laval. — Roues (Guillaume), sieur du Poyet, receveur des tailles et aides en l'élection du Maine.

Angoumois. — Bourgoing (Horace-Pierre), juge-prévôt d'Angoulême.

DÉPUTÉS DU GOUVERNEMENT DU LYONNOIS.

Bailliage et sénéchaussée de Lyon. — De Villars (Guillaume), avocat au siége présidial de cette ville; Gelas (Guillaume), bourgeois et échevin de Lyon; Grollier (Jacques), de l'Arbresle, député pour le plat pays du Lyonnois.

Beaujolois. — Le brun (Claude), avocat au bailliage de Beaujeu.

Députés du comté de Provence. — Du Laurens (Honoré), avocat général au parlement de Provence.

Arles. — Chalot (Gaspard), docteur en droit, assesseur de la maison commune.

Composition des bureaux pour le tiers-état :

L'Huillier (Jean) président;
Venot (Jacques), évangéliste;
Le Boucherat (Simon), évangéliste;
Thielement (Séraphin), greffier et secrétaire.

B

TABLEAU DES MAISONS FÉODALES DE FRANCE

VERS LA FIN DU RÈGNE DE HENRI IV.

1° Les princes de la maison de Bourbon, savoir : 1° la branche de *Condé* (autrefois subdivisée en trois branches), qui se partageait, a l'avénement de Louis XIII, en *Condé* et *Soissons*, et 2° la nouvelle branche de *Montpensier*, qui, à *Dombes*, était souveraine. — De plus, les branches illégitimes : 1° de la maison de Bourbon : le fils de Henri IV, *César*, qui reçut *Vendôme* (1), et deux autres, qui eurent, plus tard, le duché de *Verneuil* et le comté de *Moret* (éteints avec eux, 1682 et 1632); 2° de la maison de Valois : *Charles*, fils de Charles IX, qui avait obtenu le comté d'Auvergne, dont il fut dépouillé en 1606, et la branche issue de *Dunois*, qui réunissait toujours les duchés de *Dunois* et de *Longueville*, la vicomté de *Châteaudun* et le comté souverain de *Neuchâtel*.

La maison de *Latour*, qui, à la vicomté de *Turenne*, au sud, avait réuni par un mariage (1591) la succession de la maison de Lamark, à la frontière du nord, la principauté indépendante de *Sédan* (2).

En Provence, il faut toujours nommer le *pape*, souverain du *comtat Venaissin*, et la maison de *Nassau*, souveraine d'*Orange*.

La maison italienne de *Gonzague*, qui venait de recueillir (1601), de la maison allemande de *Clèves*, le duché de *Nevers* et le comté de *Rethel*, la principauté souveraine d'*Arches* et la baronnie de *Donzi* (3).

La maison de *Lorraine*. La branche aînée retenait, avec le duché de *Lorraine*, le duché de *Bar*, et un de ses princes, créé duc de *Mercœur*, en

(1) Il hérita bientôt de sa mère le duché d'*Étampes*, et y joignit, par son mariage avec Françoise de Lorraine, les duchés de *Penthièvre* et de *Mercœur*, dont elle fut héritière en 1623.

(2) *Bouillon* continua d'être occupé par l'évêque de Liége jusqu'à la conquête des Français (1676) et au traité de Nimègue (1678).

(3) Charles II (1601), fils de Louis de *Gonzague*, qui, en 1165, avait épousé Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, acheta encore, en 1621, le duché de *Mayenne*. Établi en 1627 dans les duchés de *Mantoue* et de *Montferrat*, il vit mourir avant lui son fils, que l'on range quelquefois parmi les ducs de Mantoue, sous le nom de Charles II (1631). Charles III, son petit-fils, lui succéda en 1637. C'est le premier de ces princes qui fonda, en 1609, Charleville.

1569, avait acquis par mariage le duché de *Penthièvre* (1). La branche cadette était partagée en trois maisons principales : celle de *Guise* (Guise et Mayenne) ; celle d'*Aumale*, et celle d'*Elbeuf* (Elbeuf et Harcourt) (1605) (2).

La branche de *Savoie*, établie dans le duché de *Nemours*.

La maison de *Béthune*, dont le chef, Sully, avait racheté, en 1597, de Louis de Gonzague, duc de Nevers, la principauté souveraine de *Boisbelle* (Berry), qui, dans les commencements du quinzième siècle, avait passé de sa maison à la maison d'Albret. Il y bâtit *Henrichemont*, du nom de Henri IV, et ce fut aussi dès ce moment le nom de ce petit État (3).

Les *Montmorency*, les *Luxembourg* (*Piney*), les *la Trémoille*, qui venaient d'hériter de *Laval* (1605) ; les *Clermont-Tonnerre*, la maison *Sancerre* et autres d'un nom inférieur, également investies de duchés-pairies en divers points du royaume.

Tous ces domaines de la noblesse, à l'exception des six principautés souveraines dont nous avons parlé (4), se confondaient alors avec les domaines de la couronne dans les divisions administratives de la France, savoir : les douze gouvernements reconnus par l'ordonnance de Henri III, et qui furent la base des états généraux convoqués peu de temps après la mort de Henri IV, en 1614. C'est aussi le cadre qu'il convient d'adopter pour donner le tableau des diverses provinces à cette époque.

GOUVERNEMENTS AVEC LES PROVINCES ET LES VILLES PRINCIPALES CORRESPONDANTES.

I. Gouvernement de PICARDIE.	BASSE. Le long de la côte du nord au sud.	Le *pays reconquis :* Calais, Guines, Ardres.
		Le *Boulonnais :* Boulogne, Étaples.
		Le *Ponthieu :* Abbeville.
		Le *Vimeux :* Saint-Valery.
	HAUTE. Au centre, de l'ouest à l'est.	L'*Amiennois :* AMIENS.
		Le pays de *Santerre :* Montdidier, Péronne.
		Le *Vermandois :* Saint-Quentin, Ham, le Catelet.
		La *Thiérache :* Guise, La Fère, Vervins, etc.

(1) Ce duché avait été créé, en 1569, en faveur d'un descendant de l'ancienne maison de ce nom, qui en avait été si longtemps dépouillée. Françoise de Mercœur allait porter ce double héritage à César, duc de *Vendôme*.

(2) La maison de Guise possédait la principauté de *Joinville*, et avait acquis par mariage le comté d'*Eu ;* celle d'Aumale acquit le comté de *Maulevrier ;* celle d'Elbeuf, le comté de *Lillebonne*.

(3) Henri IV confirma les priviléges par lettres patentes d'avril 1598 et de décembre 1608, confirmation renouvelée en 1645 et en 1664.

(4) Le *comtat Venaissin*, les principautés d'*Oranges*, de *Dombe*, de *Boisbelle*, d'*Arches*, de *Sédan*, et, jusqu'à un certain point, la vicomté de *Turenne*.

II. Gouvernement de NORMANDIE.	HAUTE.	Au nord de la Seine.	Le pays de *Caux* : Dieppe, le Havre, Eu.
			Le pays de *Bray* : Gournay.
			Le *Vexin normand* : Gisors.
		Sur les deux rives de la Seine.	Le *Roumois* : ROUEN, Quillebeuf.
		Au sud.	La *Champagne* ou *Normandie* propre : Évreux.
			Le *Lieuvin* : Lisieux.
			L'*Ouché* : Conches.
	BASSE.	Le long de la côte.	Le *Bessin* : Bayeux.
			Le *Coutantin* : Coutances.
			L'*Avranchin* : Avranche.
		Dans les terres.	Le *Boscage* : Vire.
			L'*Augé* : Séez, Alençon.
III. Gouvernement de L'ILE-DE-FRANCE.	Au nord, de l'ouest à l'est.		Le *Beauvoisis* : Beauvais, Clermont.
			Le quartier de *Noyon* : Noyon, Chauny.
			Le *Soissonnais* : Soissons, Braine.
			Le *Laonnais* : Laon, Coucy.
	Plus au centre.		Le *Vexin français* : Pontoise.
			L'*Ile-de-France* : PARIS, Saint-Denis, Montmorency, Dammartin.
			Le *Valois* : Crespi, Senlis, Compiègne.
	Au sud de la Seine ou de la Marne.		La *Beauce française* : Mantes.
			Le *Hurepois* : Melun, Corbeil.
			La *Brie française* : Lagny, Brie-Comte-Robert.
			Le *Gâtinais* : Nemours, Courtenay, Moret, Montlhéry.
IV. Gouvernement de CHAMPAGNE et BRIE.	BRIE.		*Haute* : Meaux, Château-Thierry.
			Basse : Provins.
			Pouilleuse : Monmaur, Orbais.
	CHAMPAGNE.	Au nord de la Marne.	Le *Rethélois* : Rethel, Mézières.
			Le *Rémois* : Reims.
			Le *Perthois* : Saint-Dizier, Vitry-le-Français.
		Entre Seine et M.	La *Champagne propre* : Troyes, Châlons.
		A l'est.	Le *Vallage* : Bar-sur-Aube.
			Le *Bassigny* : Langres, Chaumont.
		Au sud de la Seine.	Le *Senonais* : Sens, Joigny, Tonnerre.

V. Gouvernement de BRETAGNE.

- 1° HAUTE.
  - Les évêchés de *Rennes :* RENNES, Fougères.
  - — *Dol :* Dol.
  - — *St-Malo :* St-Malo, Dinan.
- 2° MOYENNE.
  - Ceux de *Saint-Brieuc :* Saint-Brieuc, Lamballe.
  - — *Vannes :* Vannes, Auray Hennebon.
  - — *Nantes :* Nantes, Guérande, Chateaubriant.
- 3° BASSE.
  - Ceux de *Tréguier :* Tréguier, Morlaix.
  - — *Saint-Pol :* Saint-Pol, Brest.
  - — *Quimper :* Quimper, Quimperlé.

VI. Gouvernement D'ORLÉANAIS.

- A l'O. du N. au S.
  - LE PERCHE.
    - Le *Perche-Gouet :* Bazoche.
    - Le *Perche-Comté :* Nogent-le-Rotrou, Bellesme.
    - Le *Thimerais :* Châteauneuf.
  - LE MAINE.
    - *Haut :* Le Mans.
    - *Bas :* Laval, Mayenne.
  - L'ANJOU.
    - *Haut :* Saumur.
    - *Bas :* Angers.
  - LA TOURAINE.
    - Tours.
  - LE POITOU.
    - *Haut :* Poitiers.
    - *Bas :* Luçon.
  - L'ANGOUMOIS.
    - Angoulême, Jarnac, Boutteville.
  - L'AUNIS.
    - La Rochelle.
- Au centre du N. au S.
  - LA GRANDE BEAUCE ou L'ORLÉANAIS proprement dit.
    - Le *pays Chartrain :* Chartres.
    - Le *Dunois :* Châteaudun.
    - Le *Vendômois :* Vendôme.
    - Le *Blaisois :* Blois.
    - L'*Orléanais :* ORLÉANS.
    - Le *Gâtinais :* Montargis.
    - Le *Puisage :* Saint-Fargeau.
    - La *Sologne :* Romorantin.
  - LE BERRI.
    - *Haut :* Bourges.
    - *Bas :* Châteauroux.
- A l'est.
  - LE NIVERNAIS.
    - Le *Nivernais* propre : Nevers, Douzi.
    - Le *Morvan :* Saint-Léonard, Vezelay.
- De plus les îles de
  - *Noirmoutiers.*
  - *Ré.*
  - *Oleron.*

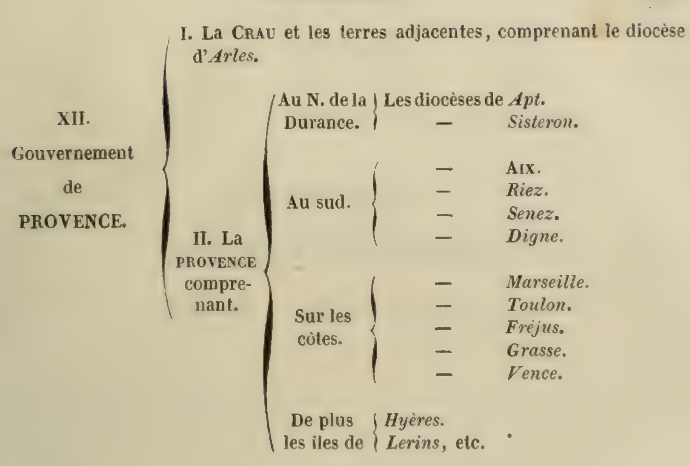
VII. Gouvernement de BOURGOGNE.	Au nord.	Le *Pays de Montagne* : Châtillon, Bar-sur-Seine.
	Au centre, de l'O. à l'E.	L'*Auxerrois* : Auxerre. L'*Auxois* : Sémur. Le *Dijonais* : DIJON, Auxonne.
	Et plus au S*t*, 1° à l'O.	L'*Autunois* : Autun, Bourbon-Lancy. Le *Charolais* : Charolles. Le *Briennois* : Sémur.
	2° à l'est sur la Saône.	Le *Châlonais* : Châlons. Le *Mâconais* : Mâcon, Cluny.
	De plus, entre la Saône et le Rhône, les pays nouvellement acquis de la Savoie.	La *Bresse* : Bourg. Le *Bugey* : Bellay. Le *Valromey* : Saint-Ramberg. Et le bailliage de *Gex*.

VIII. Gouvernement de LYONNAIS.	A l'est.	LE LYONNAIS propem. dit.	Le *Lyonnais* : LYON. Le *Beaujolais* : Villefranche, Beaujeu. Le *Forez* : Montbrison, Roanne.
	Au S. O.	L'AUVERGNE.	*Haute* : Saint-Flour, Vic-le-Comte. *Basse* : Clermont, Riom.
	Au N. O. du *Cher* à la *Loire*.	LE BOURBONNAIS.	Le *Bourbonnais* : Moulins. Le pays de *Combrailles* : Évaux.
	A l'O. de la *Vienne* au *Cher*.	LA MARCHE.	*Haute* : Guéret. *Basse* : Dorat. *Franc-Aleu* : Felletin.

IX. Gouvernement de GUIENNE.	Au nord la GUIENNE.	1° sur la Garonne.	LA GUIENNE proprement dite.	*Entre deux mers* : Cadillac, confins du Périgord. Le *Médoc* : Lesparre. Le *Bordelais* : BORDEAUX. Le *Bazadois* : Bazas. L'*Agenois* : Agen.
		2° au N. de la Garonne.	LA SAINTONGE.	La *Saintonge* : Saintes. Le *Brouageois* : Brouage.
			LE LIMOUSIN.	*Haut* : Limoges. *Bas* : Tulle.
			LE PÉRIGORD.	*Haut* : Périgueux. *Bas* : Carlat.
		3° à l'E.	LE QUERCY.	*Haut* : Cahors. *Bas* : Montauban.
			LE ROUERGUE.	*Haut* : Vabres. *Bas* : Rodez.

IX (*Suite*). Gouvernement de GUIENNE.	Au sud la GASCOGNE.	Au N.	Les *Landes :* Dax, Tartas.
			L'*Albret :* Nérac.
			Le *Condomois :* Condom, Mont-de-Marsan.
			La *Gascogne* propre ou *Chalosse :* Aire, Saint-Sever.
			L'*Armagnac :* Auch, Lectoure, Verdun, l'Isle-Jourdain.
		Au sud, le long des Pyrénées de l'O. à l'est.	La terre de *Labourd* ou des *Basques :* Bayonne.
			La Basse-*Navarre :* Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais.
			Le pays de *Soule :* Mauléon.
			Le *Béarn* : Pau.
			Le *Bigorre :* Tarbes.
			Le pays de *Comminges :* St-Bertrand.
			Le *Couserans :* Saint-Lizier.
X. Gouvernement de LANGUEDOC.	HAUT. A l'O. comprenant du N. au sud.		L'*Albigeois :* Alby, Castres.
			Le *Toulousain :* TOULOUSE, Montauban.
			Le *Lauraguais :* Castelnaudary, St-Papoul.
			Le comté de *Foix :* Foix avec ses droits de demi-suzeraineté sur la vallée d'Andorre, et les évêchés de Pamiers, Mirepoix et Aleth.
	BAS. Au S. E. comprenant de l'O. à l'est.		Le quartier de *Narbonne :* Narbonne, Carcassonne.
			— de *Béziers :* Béziers, Lodève.
			— de *Nîmes :* Nîmes, Beaucaire, Montpellier.
	Au N. les CÉVENNES.		Le *Gévaudan :* Mende.
			Le *Vélay :* le Puy.
			Le *Vivarais :* Viviers, Joyeuse, Uzès (1).
XI. Gouvernement de DAUPHINÉ.	LE HAUT. A l'Ouest.		Le *Grésivaudan :* Grenoble.
			Le *Diois :* Die.
			Les *Baronies :* les Buis, Nyons, Mérindole.
			Le *Gapençois :* Gap.
			L'*Embrunois :* Embrun.
			Le *Briançonnais :* Briançon.
	LE BAS. A l'O. sur le Rhône.		Le *Viennois :* Vienne, la Tour-du-Pin.
			Le *Royannès :* Saint-Marcellin.
			Le *Valentinois :* Valence.
			Le *Tricastin :* Saint-Paul-trois-Châteaux.

(1) On fait quelquefois du pays d'Uzès un pays particulier que l'on rattache, sous le nom d'*Uzaige*, au BAS-LANGUEDOC.



XII. Gouvernement de PROVENCE.

- I. La Crau et les terres adjacentes, comprenant le diocèse d'*Arles*.
- II. La PROVENCE comprenant.
  - Au N. de la Durance.
    - Les diocèses de *Apt*.
    - — *Sisteron*.
  - Au sud.
    - — Aix.
    - — *Riez*.
    - — *Senez*.
    - — *Digne*.
  - Sur les côtes.
    - — *Marseille*.
    - — *Toulon*.
    - — *Fréjus*.
    - — *Grasse*.
    - — *Vence*.
  - De plus les iles de *Hyères*. *Lerins*, etc.

FIN DU ONZIÈME VOLUME.

TABLE.

MONARCHIE FRANÇAISE.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES VALOIS-ORLÉANS-ANGOULÊME.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES BOURBONS.

APPENDICES.

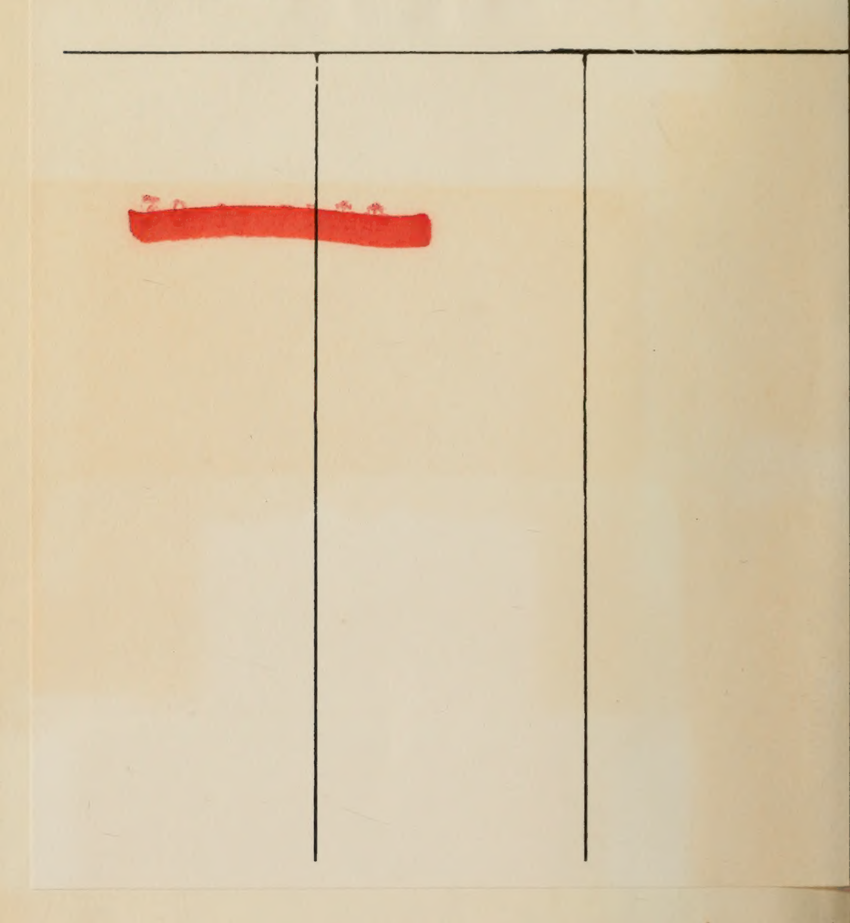
A

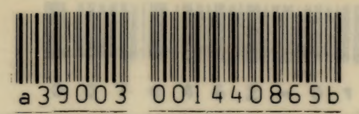
LISTE DES DÉPUTÉS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1576, 1588 et 1593.

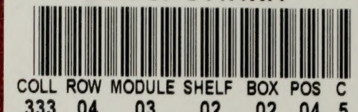
B

FIN DE LA TABLE.




La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
The Library
University of Ottawa
Date Due


a39003 001440865b


COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 03 02 02 04 5